



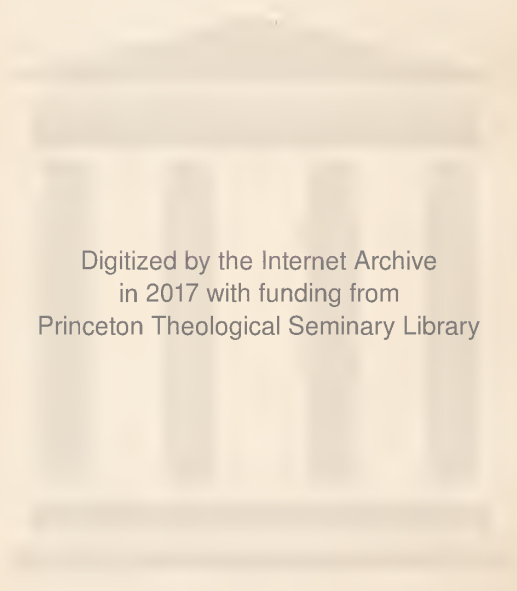
1.7.05.

Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.

Purchased by the
Mrs. Robert Lenox Kennedy Church History Fund.

BR 1365 .L42 1904 v.1
Leclercq, Henri, 1869-1945.
L'Afrique chr etienne





Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Princeton Theological Seminary Library



Bibliothèque

de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

Notre « Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique », inaugurée en 1897, réalise lentement, mais persévéramment, son programme qui était de reprendre, avec les seules ressources de l'initiative privée, le projet confié jadis par Léon XIII aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenroether, à la suite de la lettre pontificale sur les études historiques, — savoir la composition d'une « Histoire ecclésiastique universelle, mise au point des progrès de la critique de notre temps ».

Nous avons distribué la matière en une série de sujets capitaux, chacun devant constituer un volume indépendant, chaque volume confié à un savant sous sa propre responsabilité. Nous n'avons pas eu l'intention de faire œuvre pédagogique et de publier des manuels analogues à ceux de l'enseignement secondaire, ni davantage œuvre de vulgarisation au service de ce que l'on est convenu d'appeler le grand public : il y avait une œuvre plus urgente à réaliser en matière d'histoire ecclésiastique, une œuvre de haut enseignement.

Le succès incontesté des volumes publiés jusqu'ici nous a prouvé que notre programme répondait au désir de bien des maîtres et de bien des étudiants de l'enseignement supérieur français, autant que de bien des membres du clergé et de l'élite des catholiques. Nous continuerons l'œuvre, sans nous lasser des lenteurs inséparables d'une exécution aussi difficile. La direction générale de la publication est confiée à un comité sous la présidence de M^{gr} Pierre Batiffol, recteur de l'Institut Catholique de Toulouse.

V. LECOFFRE.

Les origines du catholicisme.

Le christianisme et l'empire romain.

Les églises du monde romain.

Les anciennes littératures chrétiennes.

La théologie ancienne.

Les institutions anciennes de l'Église.

Les églises du monde barbare.—Les églises du monde syrien.

L'église byzantine. — L'état pontifical.

La réforme du XI^e siècle. — Le sacerdoce et l'Empire.

Histoire de la formation du droit canonique.

La littérature ecclésiastique du moyen âge.

La théologie du moyen âge.—Les institutions de la chrétienté.

L'Église et l'Orient au moyen âge.

L'Église et le Saint-Siège de Boniface VIII à Martin V.

L'Église à la fin du moyen âge.

La réforme protestante. — Le concile de Trente.

L'Église et l'Orient depuis le XV^e siècle.

La théologie catholique depuis le XVI^e siècle.

Le protestantisme depuis la Réforme.

L'expansion de l'Église depuis le XVI^e siècle.

L'Église et les gouvernements d'ancien régime.

L'Église et les révolutions politiques (1789-1870).

L'Église contemporaine.

VOLUMES PARUS :

- HISTOIRE DES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT : I, par M. E. JACQUIER, professeur aux facultés catholiques de Lyon. *Troisième édition.*
- LE CHRISTIANISME ET L'EMPIRE ROMAIN, DE NÉRON A THÉODOSE, par M. PAUL ALLARD. *Cinquième édition.*
- L'AFRIQUE CHRÉTIENNE, par DOM H. LECLERCQ, bénédictin de Farnborough. 2 volumes.
- ANCIENNES LITTÉRATURES CHRÉTIENNES : I. LA LITTÉRATURE GRECQUE, par M^{re} PIERRE BATIFFOL, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. *Troisième édition.*
- ANCIENNES LITTÉRATURES CHRÉTIENNES : II. LA LITTÉRATURE SYRIAQUE, par M. R. DUVAL, professeur au Collège de France. *Deuxième édition.*
- LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT, par M. SALEMBIER, professeur à l'Université catholique de Lille. *Troisième édition.*
- L'ÉGLISE ROMAINE ET LES ORIGINES DE LA RENAISSANCE, par M. JEAN GUIRAUD, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon. *Troisième édition.*

Chaque volume in-12. Prix : 3 fr. 50.

VOLUMES EN PRÉPARATION :

- HISTOIRE DES DOGMES : I. LA THÉOLOGIE ANCIENNE, par M. L. J. TIXERONT, professeur aux Facultés catholiques de Lyon.
- LE CHRISTIANISME DANS L'EMPIRE PERSE, par M. LABOURT.
- LES ÉGLISES DU MONDE BARBARE, par M. LOUIS SALTET, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.
- L'ÉGLISE BYZANTINE, par le R. P. PARGOIRE, assomptionniste, de la mission de Constantinople.
- LES INSTITUTIONS DE LA CHRÉTIENITÉ, par M. ÉDOUARD JORDAN, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.
- HISTOIRE DES DOGMES : II. LA THÉOLOGIE AU MOYEN AGE, par le R. P. MANDONNET, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg.
- LA RÉFORME PROTESTANTE EN ALLEMAGNE ET EN ANGLETERRE, par M. l'abbé HEMMER.
- LA RÉFORME PROTESTANTE EN FRANCE, par M. IMBART DE LA TOUR, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.
- L'ÉGLISE ET LES GOUVERNEMENTS D'ANCIEN RÉGIME, par M. CAUCHE, professeur à l'Université de Louvain.
- L'ÉGLISE ET LES RÉVOLUTIONS POLITIQUES (1789-1870), par le R. P. BAUDRILLART, professeur à l'Institut catholique de Paris.
- L'ÉGLISE CATHOLIQUE CONTEMPORAINE, par M. GEORGES GOYAU, ancien membre de l'École française de Rome.
- LES ÉGLISES ORTHODOXES CONTEMPORAINES, par le R. P. PETIT, assomptionniste de la mission de Constantinople.

Bibliothèque
de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

TOME PREMIER

Sur le rapport favorable de l'examineur, Nous autorisons l'impression.

Paris, le 20 juin 1904

P. FAGES

Vic. gén.

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

PAR


DOM H. LECLERCQ

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1904

TO
M . R.

*these african Sketches
are dedicated*

INTRODUCTION

On se propose d'exposer dans ce livre les origines, le développement, la décadence et la ruine de l'Église d'Afrique, c'est-à-dire une existence sociale depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Ce dessein pouvant paraître très vaste, on va le préciser. On s'attachera à faire ressortir l'enchaînement psychologique qui domine et semble expliquer les vicissitudes historiques de l'Afrique septentrionale depuis le début du III^e siècle de notre ère jusqu'au milieu du VII^e siècle. On n'a pas eu d'autre but lorsqu'on a entrepris ce travail. Il peut sembler étrange de le dire, cependant cela n'est pas inutile ; car il arrive souvent qu'on exige d'un livre ce qu'on y souhaiterait trouver plutôt que ce que l'auteur a voulu y mettre.

Dans le conflit des conjectures soulevé par l'apparition de textes ignorés et l'éclaircissement des textes depuis longtemps connus, mais qui ont reçu une signification nouvelle et parfois assez différente de celle qu'on leur attribuait généralement, c'est un exercice excellent pour chacun de nous de se rendre un compte aussi exact que possible de ce que nous avons appris et de rechercher dans quelle mesure

nos connaissances nouvelles complètent et modifient nos connaissances anciennes. C'est afin d'aider à prendre une idée précise de ce que nous savons de certain, de probable et de possible qu'on s'est efforcé de ne rien négliger de considérable dans la préparation de ce livre. On y trouvera l'énumération d'un grand nombre de sources parce qu'il a paru avantageux de mettre le lecteur à même de reprendre les assertions de l'auteur et de se faire sur chacune d'elles une opinion ou une conviction personnelle. Sans doute, on n'a pas prétendu tout dire, mais on espère n'avoir rien omis d'essentiel à l'éclaircissement du sujet traité.

La période de cinq siècles environ pendant laquelle on étudiera l'Église l'Afrique se présente dans des conditions exceptionnelles d'intérêt. Un esprit philosophique, c'est-à-dire un esprit préoccupé des origines, y verra une institution dont il peut noter l'apparition et suivre le progrès jusqu'au moment où elle entre dans la pleine lumière de l'histoire. La phase qui suit presque immédiatement celle des origines, marque l'instant où cette même institution atteint à l'apogée de la grandeur et de l'éclat dont paraissent susceptibles les choses de ce monde ; c'est au iv^e siècle que l'Église d'Afrique donne au monde chrétien la direction intellectuelle. Ce serait assez pour chercher dans l'histoire qui contient le récit d'événements si remarquables, matière à des enseignements qu'il peut n'être pas inutile de dégager. On s'est donc demandé si l'étude d'une société, à un moment donné de son existence, peut être pratiquée à l'aide de méthodes exactes ? Si son développement historique est spontané ou déterminé ? Si, dans ce dernier cas, on peut espérer en saisir la formule ? Et cette

formule dépend-elle d'une loi? Et cette loi, si elle existe, peut-on calculer d'avance ses effets nécessaires? Autant de questions qu'on peut poser au début d'un livre et auxquelles le livre lui-même doit répondre.

Nos habitudes d'éducation ont partiellement faussé le jugement que nous portons sur l'antiquité classique et l'antiquité chrétienne. Tout l'appareil extérieur de l'histoire, noms, dates, événements, nous sont devenus si familiers que nous nous croyons en mesure, par conséquent en droit, d'en parler avec une connaissance suffisante. Dès lors, cédant à une tendance naturelle, nous jugeons cette histoire d'après la nôtre, nous expliquons nos révolutions d'après celles de ce passé lointain. Il y a là une illusion contre laquelle il n'est pas possible de ne pas s'inscrire en faux. Ce que nous tenons des anciens nous fait croire qu'ils nous ressemblaient, et nous ne remarquons pas combien ils différaient de nous. Il suffit d'exposer la suite de l'histoire d'une province dans le monde antique pour reconnaître les oppositions profondes entre les sociétés d'alors et celle à laquelle nous appartenons. Les sociétés, comme les individus, sont ainsi faites qu'elles aiment à se découvrir des généalogies très reculées et très illustres, au risque de n'être pas toujours parfaitement authentiques. Plus la science historique acquiert de précision, moins ces imaginations deviennent recevables et on peut prévoir le moment où elles cesseront d'exercer leur prestige sur un certain nombre d'excellents esprits qui les partagent encore.

Ce qu'il faut demander à l'histoire du passé, ce n'est pas des institutions applicables de nos jours. Ceux qui ont tenté ces reconstructions trop complètes

ont parfois mis en péril la société moderne et ont compromis ou ruiné le dessein particulier de réforme qu'ils poursuivaient. Pour connaître la vérité sur ces peuples anciens et pour tirer profit de ce que cette vérité renferme de fécond pour notre temps, il convient de conduire notre étude dans un désintéressement absolu, sans songer à nous. Si de temps en temps une situation donnée rappelle les heures vécues beaucoup plus près de nous par notre génération, ne nous hâtons pas de conclure du particulier au général, notons curieusement le rapprochement des faits, n'allons pas au delà, c'est-à-dire, ne réduisons pas deux épisodes à devenir les fondements d'une science de la pratique. Rien ne serait moins fondé dans la réalité, parce que rien, dans les temps modernes, n'appelle et ne supporte les solutions appliquées par les sociétés d'autrefois. En outre il n'est pas probable que rien dans l'avenir rende nécessaire l'application de ces mêmes solutions périmées. Nous verrons quelles règles ont régi les hommes à une époque pleine de grandeur et de troubles et nous constaterons que ces mêmes règles ne peuvent plus gouverner l'humanité.

La raison en est plus foncière que nous pourrions être tentés de le croire. Pourquoi les conditions du gouvernement des hommes ne sont-elles plus les mêmes qu'autrefois ? Disons-le tout de suite. S'il en est ainsi, c'est qu'il y a dans l'homme quelque chose de changé. L'homme n'est pas limité à l'instinct comme l'est l'animal. Les ruches des abeilles, dit Pascal, étaient aussi bien mesurées il y a mille ans qu'aujourd'hui. Il en est de même de tout ce que les animaux produisent. La nature les instruit à mesure que la nécessité les presse, mais cette science fragile

se perd avec les besoins qu'ils en ont. Il n'en est pas de même pour l'homme qui s'instruit sans cesse dans son propre progrès, garde et augmente toujours les connaissances qu'il s'est une fois acquises. Ainsi s'explique, par notre intelligence, le changement des idées, des institutions et des lois que le mouvement de cette intelligence tient dans une alerte perpétuelle et comme dans un continu progrès. Ainsi donc, c'est parce que l'homme ne pense plus aujourd'hui ce qu'il pensait il y a quinze siècles qu'il ne se conduit plus comme il se conduisait.

On ne se dissimule pas l'objection que soulève cette manière d'envisager le passé qui ne sera plus. semble-t-il, que matière à collections d'antiquités et à développements littéraires. Ceci n'est pas rigoureusement exact. Sans doute les monuments, les œuvres d'art et les ouvrages de l'esprit demeureront les éléments principaux des musées et des bibliothèques, mais ils n'y seront pas confinés. Les leçons que leur étude réserve à ceux qui s'y adonnent leur assurent une influence qui durera probablement autant que l'humanité elle-même, bien qu'avec des alternatives qu'il est impossible de prévoir et qu'il serait oiseux de deviner. L'histoire de la Renaissance du xvi^e siècle fournit un illustre exemple de ces retours d'une civilisation disparue et de sa compénétration par une société moderne. La Renaissance fut une émancipation de l'esprit humain, suscitée par le commerce des hommes de ce temps avec la pensée antique. Mais ne pensons pas que la rupture avec le passé immédiat, c'est-à-dire le moyen âge, fut si radicale qu'on nous a appris à le croire et à le répéter. Il ne faut pas se laisser prendre aux attitudes et aux déclamations des hommes. Nous savons aujour-

d'hui à quoi nous en tenir sur les emprunts inavoués mais assurés du Régime moderne à l'Ancien régime. A certains égards, la proportion est à peu près la même quand il s'agit des emprunts de la Renaissance au moyen âge. Les dédains et les mépris superbes n'y changeront rien. Nous pouvons d'ailleurs en découvrir aisément la raison. Une rupture entre deux formes politiques, religieuses ou sociales, si profonde qu'on la suppose et qu'elle ait été, ne peut substituer à ce qui existait, des institutions et des directions absolument nouvelles et sans attaches, sans prototypes. Il serait impossible de les faire fonctionner et il faut y mélanger une certaine mesure de pratique traditionnelle comme condition à leur adaptation et à leur exercice. Nous verrons qu'il n'en était pas autrement dans le passé qui fait l'objet de notre travail. Une révolution d'une brutalité et d'une rapidité inouïes substituant le régime barbare en Afrique à la civilisation romaine est obligée, sous peine d'entraîner les vainqueurs eux-mêmes dans un abîme de désordre, de maintenir un certain nombre d'institutions établies et de les maintenir dans des conditions désavantageuses aux conquérants. Ainsi s'opère une sorte de transfusion d'un esprit dans un autre esprit, de la civilisation romaine vaincue dans la barbarie vandale victorieuse.

L'histoire n'eût-elle d'autre utilité que de nous faire voir avec précision cette loi de l'évolution, ne serait pas une science négligeable. Mais de quelle histoire parlons-nous? De cette histoire qui va de l'histoire naturelle à l'histoire de l'homme et de l'histoire de l'homme à la métaphysique. Et, afin de préciser, disons que l'histoire qui nous paraît répondre le plus exactement au genre de service que l'humanité

en peut attendre sera la science de l'homme par l'histoire, la science des développements successifs de l'esprit humain étudiés avec toutes les lumières des témoignages historiques anciens ou récents et des méthodes historiques nouvelles. Qui ne voit que l'histoire ainsi entendue est le centre même de la science et qu'elle trouve sa raison d'être véritable qui est de *définir l'originalité de chacune des synthèses vivantes qu'a engendrées le mouvement de la vie générale*. C'est pourquoi on a pu dire que dans la définition du génie unique, de l'œuvre propre, de l'organisation spéciale, la physionomie originale de chaque nation est le véritable problème historique. Et qu'on ne parle point, sous prétexte d'impartialité scientifique, de faire abstraction des sentiments qui font battre le cœur d'un peuple : l'histoire la plus vraiment patriotique est la plus vraiment scientifique.

A ce point de vue l'histoire nous apparaît comme une sorte de révélation faite à l'homme de ses destinées, ou pour parler plus rigoureusement, un commentaire perpétuel de la révélation divine, et cela tout seul nous apprend combien et comment elle nous est utile. Cette histoire ressemble assez peu à l'histoire, telle que les anciens la concevaient et l'écrivaient. Ceux-ci n'y voyaient que la chronique des événements qui avaient contribué au développement ou à la ruine de la cité, de l'état ou de la famille. Nomenclature aride ou exposition brillante ne visent à rien d'autre qu'à enregistrer les gestes des ancêtres et à constituer les titres de la postérité. L'histoire chez les modernes est générale, et, autant qu'elle peut l'être, universelle, depuis surtout que la foi décline, parce qu'avec la foi les hommes savent leur but; la foi manquant, ils ont besoin d'en chercher

l'indication dans le chemin parcouru déjà. Pour un grand nombre, l'histoire n'est donc plus le commentaire perpétuel de la révélation, elle est elle-même révélation.

Ceci aide à comprendre la passion toute moderne des hommes pour l'histoire générale et l'amélioration apportée par eux dans les méthodes historiques, grâce à cette attention pénétrante, souvent anxieuse, avec laquelle ils ont interrogé l'histoire, afin de pouvoir ensuite l'invoquer toute seule. L'application des méthodes, on le sait du reste, s'est faite dans toutes les directions : sciences naturelles, esthétique, psychologie, etc., etc.

On a interrogé les monuments, les écrits, les institutions, et l'enquête se poursuit. Parmi tant de travaux de valeur inégale et de destinées diverses, on n'a pas manqué de s'arrêter à l'étude des groupements provinciaux dans le passé. Ces groupements représentent ce qu'aujourd'hui, à la suite du fractionnement politique qui suivit l'établissement des Barbares en Occident aux ^v^e et ^{vi}^e siècles, nous appelons des peuples ou des nations. Chaque peuple a comme une idée et un sentiment à faire vivre dans le monde; c'est sa raison, c'est sa mission, c'est son âme. Ame mortelle; âme mourante parfois, faute d'action commune; âme capable de résurrection; âme impérissable si la pensée dont elle vit est de celles qui touchent aux intérêts permanents ou à la conscience sacrée de l'humanité. Nous verrons dans ce livre un peuple se décomposer, pour ainsi dire, et se réduire au point de disparaître sans résurrection possible par l'abus des rivalités intestines et l'incurable défiance empêchant toute action commune. Haines politiques, haines religieuses et haines ethniques viendront à bout

de désoler, de stériliser les éléments remplis d'une vitalité débordante, de les opposer entre eux jusqu'à extinction et finale disparition. Après des siècles de ce régime, l'Afrique sera réduite à une impuissance tellement irrémédiable que la perspective du péril suprême ne parviendra pas à rapprocher les âmes aigries et à grouper les forces dispersées; l'invasion arabe apparaît et soudain, presque sans résistance, se répand partout, recouvre tout.

C'est par ce côté que l'histoire prend pour nous la gravité solennelle d'un terrible avertissement. Si elle nous offre le récit des abnégations et des dévouements, elle conserve et retient à jamais les noms de ceux qui ont entravé les réformes et empêché le salut. Ces pauvres chroniques dont nous parlions sont parfois d'accablantes dépositions qui, à quinze siècles de distance, marquent au front ceux qui se rendirent coupables de préférer leur intérêt à celui de leur patrie. C'est le retour des choses de ce monde. A quelque rang que le mérite, l'intrigue ou la faveur ait élevé les hommes, il est rare qu'ils ne s'oublient pas de temps en temps à commettre quelque abus de cette force qui leur avait été confiée. Aucun d'eux ne semble avoir songé au chroniqueur obscur ramassant dans son récit les chefs de l'accusation que formulera la postérité. Un type accompli de ces vengeurs ignorés est ce Victor, évêque de Tonnenna, que nous rencontrerons souvent. Avec l'âme d'un Saint-Simon il avait le style d'un Dangeau et c'est dans le moule régulier d'une chronique qu'il a coulé le flot de passion que provoquaient en lui les tristesses des luttes religieuses sous Justinien. Traqué, saisi, emprisonné au Mandrakion, relâché et repris, emprisonné pour la seconde fois, exilé aux Baléares, puis relégué au fond de l'Égypte d'où il ne

devait plus revenir. On s'était débarrassé de son opposition ; on ne songea pas à sa Chronique. Lui, Victor, embusqué derrière ce mur d'oubli où on l'avait enseveli vivant, écrivait, écrivait, se disant à lui-même peut-être quelque chose approchant de ceci :

Nous écrivons avec une plume de bronze ;
Philippe II, Sylla, Tibère, Louis onze,
Sont là sous notre œil fixe, et tremblent...

Les hommes de la trempe de l'évêque de Tonnenna ne furent pas rares en Afrique, et la hauteur de leur foi religieuse et patriotique est demeurée digne de tous nos respects et de notre émulation. Car il ne faut pas hésiter à le dire, si les institutions disparaissent sans retour, l'exemple des vertus qu'elles ont enfantées reste éternellement digne d'imitation. Et ils furent encore nombreux, malgré tant de calculs mesquins et de vanités intraitables, les Africains qui se dévouèrent sans réserve à la grandeur et au salut de l'Afrique. Ceux-ci avaient conscience que la grandeur et la durée des peuples tient au rôle qu'ils ont à jouer et que ce rôle ne pouvait être rempli qu'à la condition que chacun y fit son œuvre, les uns en dirigeant, les autres en obéissant. Au prix de cette abnégation générale l'Afrique aurait peut-être triomphé des germes de ruine qu'elle portait et des assauts qu'elle subit, mais la direction et l'obéissance manquèrent tour à tour et nous raconterons à quelles extrémités cela conduisit.

Cette histoire glorieuse et lamentable n'a pas laissé toutefois de tenir une place considérable et d'avoir un profond retentissement dans la formation intellectuelle des générations chrétiennes. L'Église d'Afrique, au temps de saint Augustin, et par l'opération de

ce grand homme, absorba la pensée chrétienne et la rendit à la circulation comme une nouvelle richesse que l'évêque d'Hippone avait beaucoup accrue. A part une éclipse de peu de durée au xvi^e siècle, la domination intellectuelle de saint Augustin n'a presque pas connu de déclin depuis le v^e siècle jusqu'au xviii^e et on peut dire que tout le monde latin l'a subi non seulement sans résistance, mais avec une sorte de ferveur et de passion. De son vivant, Augustin était le plus grand personnage, non seulement de l'épiscopat africain, mais de toute l'Église. Depuis les apôtres, disait plus tard Pierre le Vénérable, personne n'a tenu une si grande place parmi les fidèles et joui d'une autorité si incontestée. Au xvi^e siècle, si Montaigne et Rabelais paraissent entièrement affranchis de son autorité doctrinale, ils ne le sont pas et ne cherchent pas à l'être, dès qu'il s'agit de reconnaître la hauteur et la profondeur de ce génie auquel Érasme rend un solennel hommage, et il semble que le xvii^e siècle marque l'heure de la « *définition* » pour Augustin, lorsque Bossuet le proclame « le docteur des docteurs ». Faisons la part de l'enthousiasme et de cet éclat dont on aime à revêtir les formules pour les rendre sinon plus vraies, du moins plus majestueuses et plus portatives pour ainsi dire; il reste qu'Augustin a tenu dans l'histoire de la doctrine et de la piété chrétienne une place unique et y a exercé une influence prépondérante.

Si on considère son œuvre en elle-même et dans son rapport avec les circonstances historiques qui la virent naître et produire ses effets, elle nous apparaît comme un confluent où viennent s'engouffrer toutes les richesses et parfois les scories de la pensée antique, toutes les acquisitions et toutes les spécula-

tions de la pensée chrétienne. De cette mêlée des trésors les plus disparates, sort une synthèse magnifique et nouvelle, nuancée de bien et de mal, comme toutes les choses humaines, mais féconde. C'était comme une antiquité repensée par un esprit très ouvert, plus subtil que les esprits antiques, en outre, s'il est permis de s'exprimer ainsi, c'était une antiquité *filtrée* de toutes ses impuretés morales et *additionnée* de toute la doctrine chrétienne qui était jetée à nouveau et versée dans les esprits. On peut se demander ce qui eût subsisté de l'héritage de l'humanité si les Barbares survenant et l'Empire périssant, Augustin n'avait point paru. Peu de choses sans doute. Par la position qu'il occupe, par les relations qu'il possède et par la tendance et le tour de son génie, il se trouve mis en contact avec les trois seules civilisations de premier intérêt, celle de la Grèce, celle de Rome, celle de l'Orient dont la collaboration alternative a façonné le monde, — hommes, institutions, idées, — tel qu'il existe au ^ve siècle. Possédant toute la philosophie de son temps et toute la théologie, il les fait siennes, les recueille et les expose avec une originalité véritable et une incontestable nouveauté. Non qu'il se sépare des formules théologiques traditionnelles ou qu'il se borne à présenter selon une ordonnance meilleure les vues des écrivains antérieurs, mais il développe les germes vivants, les découvre parfois le premier et les conduit jusqu'au plein épanouissement.

Le rôle théologique de saint Augustin doit être précisé. Son principal effort a porté sur les dogmes de la chute, de la réparation, de la grâce et de la prédestination; il leur a donné un degré de précision et de clarté inconnu jusqu'à lui. En général la

dogmatique et la mystique lui doivent des théories nouvelles et des aperçus dont la fécondité n'est pas épuisée aujourd'hui. Mais, puisque nous sommes à étudier les idées à leur source, il n'est pas possible de passer sous silence un dernier progrès dû aux œuvres d'Augustin, celui qu'il a accompli dans la langue théologique. Il s'en faut que la théorie littéraire de saint Augustin ait influencé et comme affecté la littérature théologique du moyen âge et cette manière compassée, judicieuse, médiocrement élégante, toute en classements, en combinaisons, que la théologie scolastique fit sienne et qu'on lui a laissée. Venant à une époque de pleine décadence littéraire, formé d'après des méthodes pédagogiques déplorables, Augustin, par la vigueur de ses qualités naturelles, a évité de graves défauts et ce qu'il avait d'imagination nette et d'analyse vive ont pu le conduire parfois au talent littéraire. Mais il n'avait pas le goût difficile, il semble même qu'il en eut peu et cela lui a fait tort. S'il eût parlé une langue aussi continuellement excellente que celle de Bossuet, il eût ajouté quelque chose à sa gloire et à son action morale sur la postérité. Cependant, et ces réserves posées, on peut dire que la langue théologique lui doit pour une bonne part sa fixation définitive. Elle lui doit un grand nombre de ces formules lapidaires d'une profondeur égale à la concision, que la scolastique dégagea plus tard et dont elle tira les plus vives clartés pour son propre ouvrage¹.

1. On s'abstiendra d'entrer ici dans aucun développement sur l'influence doctrinale d'Augustin sur la pensée des siècles suivants. Tout, ou presque tout, ce qui a trait à l'érudition du sujet a été récemment traité avec précision et clarté par M. Portalié, *Développement historique de l'Augustinisme*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, in-4°, Paris, 1903, t. 1, col. 2501-2561.

Si dans l'œuvre totale du grand Africain nous cherchons l'ouvrage capital, l'hésitation ne durera qu'un instant, c'est la « Cité de Dieu » qui nous apparaît comme le monument qui, par l'ampleur de ses proportions et l'exactitude de ses moindres détails, a donné l'idée la plus haute du génie de l'auteur et exercé — en raison même de cette dépense de génie — l'influence la plus profonde et la plus durable sur quarante générations. A l'heure des suprêmes désastres, quittant les nobles contemplations et les spéculations pures, interrompant les ouvrages commencés, Augustin se mit à l'étude de l'érudition la plus minutieuse, il s'y enferma treize ans, poursuivant sa tâche, au prix d'un redoublement de fatigue et de fréquents dégoûts, mais s'acquittant, quatre années à peine avant de mourir, de ce qu'il jugeait un devoir envers cette société malade qu'il aimait avec une passion tendre et silencieuse. La « Cité de Dieu » a dominé les conceptions historiques des hommes pendant tout le moyen âge et par ce côté encore le génie africain a longtemps affecté l'esprit latin. Si le mot du grand problème moral est dans l'explication totale par l'histoire, il a trouvé ce mot et cette explication il la donne comme définitive parce qu'il entend posséder la connaissance complète de l'histoire. Les lacunes ne l'arrêtent pas, il les remplit à l'aide de cette *suite* nécessaire que sa théorie historique lui fournit et on voit aussitôt que cette histoire est en définitive le développement de la révélation et, pour tout dire, une métaphysique.

On vient de marquer quelques traits à l'aide desquels il a semblé que le lecteur pourrait se faire une idée plus claire et plus complète de la place qui appartient au génie africain dans les origines de l'es-

prit chrétien et latin en Occident. Pour conduire ces simples remarques à la hauteur d'une monographie psychologique, il faudrait une étude longue et assidue que nous n'avons ni le loisir, ni les moyens de conduire à bonne fin. Cependant il pourra n'être pas inutile de rechercher la façon dont les Africains ont senti et pensé. Ces façons de sentir et de penser sont des faits de premier ordre. Elles expliquent de grands événements parce que souvent elles les ont provoqués. On s'aperçoit qu'elles touchent à l'histoire de si près qu'elles se confondent souvent avec elle et l'on sait qu'elles nous fournissent un ensemble de documents d'une valeur capitale dans ces ouvrages que leur allure toute littéraire avait fait longtemps considérer comme de capricieuses fantaisies totalement étrangères à l'histoire. La littérature chrétienne de l'Afrique ne contient qu'un très petit nombre d'ouvrages écrits avec une intention exclusivement artistique. Les hommes appartenant aux diverses confessions chrétiennes sentaient agiter autour d'eux des questions trop essentielles à l'existence du christianisme pour garder le calme d'esprit et cette sorte d'indifférence nécessaire à la préparation des œuvres littéraires. Néanmoins leur personnalité était si puissante que les principaux d'entre eux n'ont pu s'interdire de la laisser voir presque à chaque instant dans les écrits où l'on s'en fût le mieux expliqué l'absence. C'est là, dans des pamphlets de circonstance, des polémiques locales, des expositions théologiques que nous les voyons se montrer à nous avec leurs passions, leurs habitudes, leurs gestes, leurs manies. Nulle part peut-être, plus que dans la littérature chrétienne d'Afrique, on ne retrouve mieux l'homme sous le document. Il y a

laissé une empreinte si nette qu'il suffit d'un très léger travail pour en faire reparaître toutes les formes, même les plus délicates. On ne trouverait dans l'antiquité chrétienne aucune figure aussi complète et aussi vivante — sauf celle de saint Jérôme — que celles de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Augustin. C'est par là que ces vieux livres, ces interminables traités prennent leur véritable et définitive valeur. Les querelles qui les ont provoqués, pour ardentes et vitales qu'elles aient été, sont bien finies et l'intérêt historique lui-même qui s'y était attaché est très diminué; mais les documents qui nous en restent valent comme indices de l'être entier et vivant, c'est par eux que nous pouvons arriver jusqu'à lui. La distance qui sépare le document de l'homme est la même qui sépare l'érudition de l'histoire qu'il n'est pas plus possible d'opposer que d'isoler sous peine de tomber dans les illusions. L'histoire véritable ne peut se passer de l'érudition et il importe que l'érudition soit de la meilleure qualité. Sous un écrit de véhémence polémique religieuse au ^{III}^e siècle, il y a un Africain avec ses relations mondaines, ses ressentiments accumulés, ses manières de voir et de sentir. Un de ces hommes qui traversent plusieurs carrières, plusieurs religions, dont ils sortent autant par inconstance d'humeur que par excès de susceptibilité, entier, intraitable, possédant le talent de l'insulte, habile à mettre les rieurs de son côté grâce à une verve intarissable, à une audace sans vergogne et à des sorties inattendues et brutales qui ressemblent moins, par le choix des armes et le genre de blessures, à un tournoi qu'à un pugilat, Tertullien, rusé, hardi, impétueux, violent et féroce, vit au milieu d'une société bruyante et violente à

laquelle il ne déplaît pas de voir déployer ces performances athlétiques et qui conçoit volontiers un pamphlétaire comme un laniste ou un gladiateur. Le secret de l'influence durable exercée par la littérature africaine se trouve peut-être dans ce fait qu'elle n'a été à aucun moment — sauf chez Lactance, peut-être — une littérature impersonnelle. Une histoire, une théologie, une métaphysique sont choses éminemment abstraites ; une polémique, conduite d'une certaine manière, peut l'être en un certain sens¹. Mais l'homme agissant, qui pense, qui lutte, qui travaille, écrivain, jurisconsulte dans son cabinet ou prêtre dans la chaire, soucieux de convaincre, d'attacher, de se former un parti, de le conduire à son gré, voilà la chose complète qu'il nous faut reconstruire aussi entière qu'il sera possible. La supériorité que, à mérite égal, l'on attribue aux esprits et aux caractères des siècles qui viennent de s'écouler sur ceux des époques reculées de l'histoire, tient, dit Sainte-Beuve, à ce que les derniers venus nous sont plus complètement connus. Ailleurs, comme pour se donner un démenti, il a essayé de retrouver, à l'aide de quelques vers épars, les traits et le type d'un des plus délicats poètes de l'*Anthologie*. On pourrait tenter sur les auteurs chrétiens — on ne veut parler ici que des Africains — une recherche analogue et peut-être que ces chroniques informes et ces *tractatus* rebutants nous livreraient à la longue, comme les tranchées caillouteuses d'une fouille, des débris qui réunis, rapprochés, complétés nous rendraient plus que des auteurs, des hommes. Ce

1. Et par polémique on entend par-dessus tout les écrits qui sont destinés à soulever une polémique, qu'on relise *L'Esprit des Lois*, les *Dialogues sur les blés* et la préface de *Cromwell*.

Tertullien dont on vient de parler est à coup sûr un des anciens qui nous apparaîtraient le plus nettement. Se figure-t-on ce prêtre, ce rigoriste forcené, ce vengeur de la morale, prenant un beau matin un habit court à la place d'un habit long et écrivant un volume pour nous exposer les raisons qu'il a eues de le faire. Ce fut cependant ce qui arriva, et ces caprices sont, chez les Africains, moins rares qu'on le croit. Quoi qu'il en soit, Tertullien quitta un jour la toge romaine et se vêtit d'un manteau grec qu'on nommait *pallium*. Là-dessus, tout ce qu'il avait d'ennemis dans la ville — et avec un caractère tel que le sien on peut juger qu'il n'en manquait pas — se le montra du doigt, criant au scandale, levant les bras au ciel en voyant le censeur impitoyable abandonner ainsi les traditions anciennes et le vêtement national. Tertullien entendait et voyait tout, on peut deviner avec quels sentiments. Dans un petit ouvrage qu'il a écrit *Sur la patience*, il commence par avouer que c'est la moindre de ses vertus. On s'en doutait. Il n'était pas d'humeur à supporter longtemps les clabauderies des prétendus partisans des vieux usages et des antiques costumes, il écrivit contre eux son traité du *Manteau*.

Notez que si l'on voulait prendre la peine de réunir ce que nous savons de l'homme visible chez les auteurs africains, nous pourrions recueillir un certain nombre de ces détails anecdotiques qui font voir, qui font revivre et que celui qui veut peindre n'a pas le droit de négliger. « On ne s'imagine Platon et Aristote qu'avec de grandes robes de pédants. C'étaient des gens honnêtes et comme les autres, riant avec leurs amis. » Ainsi de nos illustres. Nous nous les représentons roides et guindés

dans l'appareil magnifique d'une chape d'or et nous ne pensons pas les pouvoir figurer plus au naturel. On a vu que nous sommes renseignés sur Tertullien; prenons la vie de saint Cyprien par Pontius, celle de saint Augustin par Possidius, celle de saint Fulgence par un contemporain et nous y relèverons les traits les plus minutieux de leur costume, de leur physionomie. Nous y apprendrons à connaître ces évêques dans leur maison, en visite, à l'église; nous y noterons l'heure de leur repas, les mets qu'on mange à leur table, le vin qu'on y boit, les conversations qu'on y tient et les lectures qu'on y fait. Nous saurons quels étaient leurs gestes familiers et quels vêtements ils portaient de préférence. Bref, nous les trouverons décrits avec ce même minutieux détail que nous croyons la caractéristique des psychologues d'une école qui n'a pas un siècle d'existence. Quoiqu'il nous manque beaucoup de cette littérature chrétienne des premiers siècles, on conviendra facilement que l'on peut regarder autrement que comme un fol espoir celui d'ajouter, de compléter, de rapprocher tant et si bien cette poussière anecdotique que l'on pourra recomposer, avec leur dessin arrêté et leurs vives couleurs, ces mosaïques délabrées, oubliées, méconnaissables.

Nous arrêterons-nous à ce point? Non pas, car nous n'avons pas atteint notre but qui est d'apprendre les façons de sentir et de penser de ces hommes anciens. Or, leurs gestes, leurs airs de tête, leurs goûts, leurs vêtements ne nous les disent pas, cependant ils nous mettent seulement sur la voie des expressions, mais nous avons pour les connaître les plus frémissantes de toutes, celles de l'âme. L'homme extérieur que nous avons reconstruit et que mainte-

nant nous écoutons, tout en paraissant le lire, va nous manifester l'homme intérieur. Ce qui nous a semblé décousu, incohérent, contradictoire, se rejoint, s'ajuste et s'ordonne. La maison, les meubles, le costume nous expliquent les habitudes de prodigalité ou d'économie; la compagnie nous donne la mesure de culture acquise ou de finesse naturelle; les anecdotes nous font juger du tempérament énergique ou inconstant. Tout cela s'illumine si nous écoutons la conversation, et les écrits nous en tiennent lieu. Du premier coup nous allons prendre la mesure de la portée et des limites de l'intelligence, de la puissance habituelle des idées, de la manière de penser et d'agir de notre homme extérieur, c'est-à-dire que nous allons pénétrer au dedans de lui-même et jusqu'au centre de l'homme intérieur. Dans cette crypte profonde, l'historien est chez lui. Ce qui serait pour tout autre ombre impénétrable lui est lumière éblouissante. Il démêle le sentiment particulier qui explique quand, comment et pourquoi telle émotion, tel raisonnement a surgi, au contact de quel mot, de quelle image telle évocation s'est produite, enfantant la conception nouvelle, le drame intérieur, le monde nouveau.

Cette divination qui retrouve des sentiments évanouis et impose à l'âme qui les a jadis éprouvés une sorte de métempsycose, ou si l'on le veut de survivance, dans celui qui les a retrouvés, a renouvelé l'histoire et l'a rendue à sa véritable et primitive destination. Entre tant d'écrivains qui se sont attachés à faire revivre les trois figures colossales de l'Afrique chrétienne, aucun, jusqu'à ce jour, n'a paru pénétrer jusqu'à leurs âmes. Et cependant quelle plus précieuse source qu'une dizaine de traités et

une cinquantaine de lettres ou de billets qui nous sont restés de saint Cyprien. Où trouver rien d'aussi clair pour découvrir sous le vieil évêque imperturbable un homme travaillé de toutes les ardeurs d'une imagination impatiente, soucieux du jugement qu'on porte sur lui, agité des émotions d'un mystique et perpétuellement occupé à atteindre cette hauteur de vie morale où un examen moins attentif nous semble le faire voir comme naturellement installé et définitivement établi.

Lorsqu'on aura achevé de jeter la sonde dans chacune de ces âmes et que, à l'aide des spécimens que chaque coup de sonde fera remonter à la surface, on pourra décrire chaque individu et les disposer tous, suivant certaines catégories, connaîtra-t-on leurs façons de sentir et de penser? possédera-t-on une psychologie africaine? Pas encore. Ce qu'on aura décrit ne sera encore que des faits, nombreux sans doute, mais isolés, qui donneront la possibilité de dresser des séries et d'établir un catalogue, indiquant ce que toutes ces âmes d'Africains présentent de caractères communs et, pour ainsi dire, comme de couches psychologiques continues. De là une première remarque qui sera que le fait d'appartenir par ses origines physiques à l'Afrique introduit un certain nombre de variétés psychiques dans l'être humain. Mais dans quelles limites s'appliquera cette remarque? Tous les Africains sans exception auront-ils à subir l'atteinte intégralement? Dans quelle mesure pourront-ils individuellement lui échapper en partie ou même complètement? Et pour nommer ceux qui nous sont le mieux connus, ce Tertullien et cet Augustin auxquels il faut sans cesse revenir, auront-ils à subir

également l'empreinte africaine, la subiront-ils à un degré queleonque? Autant de questions qu'on a eru résoudre autrefois et qui demeurent pendantes. Où trouver deux personnages plus *essentiellement* opposés de tempérament, de génie, de caractère, que ees deux grands hommes, nés sur le même sol? Leurs points de contact, car ils en ont, paraissent simplement accidentels, leurs différences demeurent irréductibles. Peut-être la solution que nous eherchons ne se rencontrera-t-elle qu'après avoir écarté ces quelques hommes qui apparaissent de temps en temps et dépassent les mesures extrêmes de l'humanité. Il ne faut probablement pas tenir eompte d'Alexandre et de César pour porter un jugement exact sur les Macédoniens et les Romains, pas plus qu'il ne faut établir l'étiage des Anglais, des Florentins et des Corses en calculant des moyennes dans lesquelles on introduirait Shakespeare, Michel-Ange et Napoléon. Une fois écartés ees hommes qui ne représentent plus l'humanité, la tâche redevient possible et nous pouvons réintroduire Tertullien parmi les représentants les plus authentiques et les plus complets de ces eauses primordiales qui eollaborent à la production des façons de sentir et de penser si générales parmi les Africains qu'on peut bien les appeler, quoique d'une manière impropre, mais d'un mot dont on comprend le sens spécial, l'âme africaine.

Parmi ces causes qui façonnent un peuple, les forces naturelles ont une indéniable efficacité. Ces forces sont, par exemple, la configuration du sol, la disposition des montagnes et des fleuves, du continent et de la mer, la clémence ou la rigueur du climat, l'abondance ou la rareté des fruits de la

terre. Ces causes naturelles ne sont pas inéluctables, du moins dans leurs effets, mais elles subsistent toujours et agissent continuellement, en sorte que pour se soustraire à leur action, il faut le vouloir et se tenir sur ses gardes; à peine s'en est-on relâché qu'on s'aperçoit qu'elles tendent à faire renaître, après un effacement passager, les caractères invétérés et les plis héréditaires imprimés dès le principe aux premières générations.

L'Afrique septentrionale est un pays situé entre la Méditerranée et le Sahara. Il jouit d'une température élevée et sensiblement constante du nord au sud et de l'est à l'ouest. Les variations de climat les plus sensibles sont celles des vallées encaissées et des hauts plateaux, mais ce sont là des particularités topographiques; aussi peut-on dire que d'une extrémité à l'autre du pays, l'Africain se sent chez lui, de là ce grand nombre d'individus doués des mêmes apparences et formant une masse ethnique considérable.

Les conditions matérielles de l'existence de l'Africain se ressentent des particularités de la nature extérieure. Le sol n'est fécond que s'il est entretenu par des travaux d'irrigation compliqués et absorbants, mais à ce prix sa fertilité est presque fantastique. Il se prête dès lors, avec d'égales ressources, à l'élevage des troupeaux et à l'agriculture, tandis que la découpure de la côte offre des ports nombreux à l'exportation de ce qu'on ne peut consommer sur place. Les richesses minières du sous-sol permettent de se procurer par des échanges tout ce que réclame une civilisation de plus en plus exigeante et raffinée.

En résumé, une production presque sans limites, un écoulement assuré et une importation extrême-

ment rapide, voilà les conditions économiques de l'Afrique à l'époque romaine. Ajoutez à cela toutes les prodigalités d'une nature méridionale, et toutes les simplifications qui en résultent pour la vie courante. Inutilité de s'attacher à une besogne avec cette sorte de désespoir qu'y apporte l'homme des climats froids et des contrées marécageuses, assurance de retrouver, quand on le voudra et presque instantanément, le bien-être compromis par le désordre ou l'inaction. De là une tendance à laisser envahir la vie active par les préoccupations de l'ordre intellectuel et à interrompre les travaux de la paix pour vider les querelles les armes à la main. Cette facilité que l'on a de triompher en donne le goût et le désir, on ne s'explique guère les discussions très prolongées, vite on veut trancher dans le vif, de là une tendance sans cesse satisfaite à l'action violente, une grande impatience de toute contradiction, une insouciance et une intrépidité extrêmes. Comme il arrive d'ordinaire, ces qualités ont fini par se dégager et *se poser* indépendamment des raisons de conservation et d'utilité qui les avaient suscitées. Elles ont acquis graduellement une valeur propre et un caractère désintéressé. Elles sont devenues bientôt pour tous une nécessité puisque, sous peine d'être piétiné, chacun devait pourvoir à sa sécurité personnelle et au respect de son bien. De là, et du moment que tous les mettaient en pratique, elles sont entrées dans l'idéal moral de la race et s'y sont placées très haut.

La sensation de l'Africain est d'une rapidité et d'une netteté remarquables, les mots qui l'expriment ainsi que les gestes et mouvements qu'elle provoque sont comme insaisissables à force de souplesse, de

finesse et, pour ainsi dire, d'instantanéité. Les impressions et les perceptions sont très multipliées et chacune d'elles voulant se manifester par toute une mimique, il devient impossible ou de tout dire ou de tout traduire si on ne tend à simplifier le plus possible le langage et l'action. De là cette agitation incessante du discours, ces images esquissées et déjà disparues, d'une couleur intense, d'un dessin net et précis, comme celui de choses vues. Les modèles du genre sont dans les visions des martyrs. On lira dans ce livre celles de sainte Perpétue; elles ne sont pas les seules que nous puissions citer, mais nous ne choisirons qu'une simple description, une des plus rapides et des mieux dessinées : « On conduisit les confesseurs au lieu du triomphe : c'était une vallée encaissée que traversait une rivière dont les berges s'élevaient en pente douce, et semblaient former les gradins d'un amphithéâtre naturel. Le sang des martyrs coulait en rigole jusqu'à la rivière ». Voici un parfait modèle de tact littéraire dans lequel le dessin est aussi sobre que le paysage qu'il retrace. En général, même dans les morceaux de rhétorique prétentieuse ¹, les descriptions si alambiquées qu'elles soient resteront bonnes ou passables comme si elles participaient envers et contre le mauvais goût littéraire à la limpidité de l'air qui enveloppe les objets, à la beauté de la lumière qui les baigne, à la netteté de la perception qui les reçoit.

Cette absence de vague développera la faculté descriptive mais tuera, semble-t-il, l'imagination créatrice qui s'accommode mieux d'une atmos-

1. Par exemple, l'*Epistula ad Donatum* de saint Cyprien.

phère moins diaphane, de contours moins arrêtés, de reliefs moins nets, de teintes moins fines. Toutes choses se présentent dans une gradation lumineuse si mesurée qu'elles n'offrent aucune prise au mystère et à la rêverie. Le monde extérieur ne fournit à la sensibilité intérieure que des documents complètement élaborés. Jamais la sensibilité n'a moins reçu du dehors, aussi les ouvrages d'imagination semblent emprunter beaucoup plus à l'invention qu'à l'impression directe de la nature. Le seul chrétien d'Afrique auquel on puisse donner le titre de poète, Dracontius, a possédé un sentiment réel et même assez vif des beautés de la nature. Il a su décrire l'éclosion de la vie dans le monde naissant, la terre se couvrant d'herbes et de forêts vêtues de leur chevelure de feuilles et habitées par des nids bavards. Mais un seul tempérament de poète en cinq siècles, c'est avant tout une exception. Ainsi donc, point de littérature d'imagination, point de goût et peut-être point de puissance pour transfigurer les objets extérieurs, les interpréter, en créer de nouveaux. Nulle fécondité poétique, une imagination créatrice plutôt indigente. Quand on a cité Térence et Apulée, on a fait le tour de la production poétique africaine, et on a peut-être touché l'extrémité de sa faculté inventive. Le grand et durable effort se porte ailleurs, dans l'épanouissement et l'exaltation de la volonté.

C'est dans la tension de tout l'être moral que se trouve la plus vive et la plus pénétrante jouissance dont les Africains paraissent susceptibles. Dans l'ordre physique, la recherche de l'endurance paraît être l'apogée auquel on tend. Sainte Perpétue raconte que, déjà arrêtée, elle reçut le baptême; tandis

que j'étais dans l'eau, dit-elle, je ne demandais qu'une seule chose : l'endurance de la chair. Tertullien recommande des exercices de macération qui feront, dit-il, que le martyr sortira du cachot, tel qu'il y est entré, n'y rencontrant point de douleurs inconnues, mais ses mortifications de chaque jour. Le spectacle de cette endurance est un de ceux qui impressionnent le plus vivement. « Lorsque des mains cruelles torturaient les membres du saint, lorsque le bourreau lui déchirait les chairs, sans pouvoir abattre sa constance, j'ai entendu, écrit un contemporain, parler les assistants. L'un disait : C'est une grande chose et dont je me trouble fort de voir ainsi maîtriser la douleur. » Tertullien et Arnobe, déjà entamés par la grâce, se rendront devant ce dernier argument de l'intrépidité sans égale des martyrs. Enfin, saint Augustin donnera la formule et comme l'épigraphe du caractère africain dans ces deux mots : *Patiendo superare*.

Tout ce développement n'est qu'extérieur, c'est au sein même de l'intelligence qu'il faut pénétrer et chercher l'aptitude foncière ou l'inaptitude relative de la race à concevoir les idées générales. Qu'on se rappelle ce qui a été dit de la nécessité de l'action et que l'on suive pendant cinq siècles d'histoire la série des révoltes, des invasions, des *razzias*, des violences locales de toute nature qui se succèdent presque sans interruption pour le pays. Qu'on ajoute la disparition d'une civilisation, son remplacement par une barbarie et la suppression violente de celle-ci après un siècle de ruines accumulées pour ramener une civilisation nouvelle, mais différente, non plus latine, mais grecque, qui disparaîtra à son tour sous les poussées répétées d'une barbarie, différente elle

aussi de la barbarie précédente, impénétrable cette fois à toute infiltration, accablante, définitive.

C'est dans ces conditions de lutte incessante et à outrance que se perpétue la race. Manifestement de pareilles conditions sont, à tout le moins, défavorables à la production des idées générales. On a observé, avec une justesse remarquable, que toute généralisation a pour base un caractère abstrait bien déterminé, qui se reconnaît d'autant plus aisément et se détache avec d'autant plus de relief que les hommes sont plus libres de s'abandonner longuement et sans distraction aux impressions qui le contiennent. Or, cette première condition manque en Afrique où l'homme est sans cesse absorbé ou rappelé de son rêve commencé par la nécessité de l'action. Généralisation et abstraction, c'est tout un, ne peuvent donc avoir leur libre jeu que si l'esprit n'est pas sans cesse ramené, par la nécessité de l'action, vers les réalités concrètes. Or, c'est le cas en Afrique, on l'a vu, et ce perpétuel qui-vive dans lequel s'écoule l'existence fait perdre à la race le bénéfice des conditions extérieures non moins favorables ici qu'en Grèce à la production des idées générales. Nous exceptons toujours saint Augustin, et cela pour les raisons que nous avons données. Quant aux autres Africains, à partir du v^e siècle, ils se font un plaisir de comprendre, mais ils n'inventent guère. Les évêques, quelques-uns d'entre eux du moins, savent le grec pour la satisfaction de suivre les théologiens byzantins dans les moindres recoins de leur dialectique et de les en débusquer. Fulgence, Primasius, Faëundus, les diacres Ferrand et Liberatus ne s'élèveront pas au-dessus d'une vulgarisation excellente, ils ne songent guère à inventer, tout leur effort se tourne à

comprendre. A partir de cette époque, chacun se contente de s'arranger un logement commode dans les vastes constructions spéculatives de l'évêque d'Hippone. D'ailleurs, la nécessité impérieuse de l'effort quotidien, la préoccupation d'en assurer l'intensité, la continuité, l'efficacité, suffisent à occuper tout l'homme et à lui interdire sinon l'accès, du moins le séjour des régions supérieures. A ce régime, l'idée générale s'est étiolée. Emprisonnée dans les limites étroites que lui assignent les exigences de l'heure présente, elle ne peut trouver ni le repos, ni l'atmosphère morale indispensables. Sans cesse subordonnée, interrompue, elle n'a ni l'indépendance, ni les longues et lointaines envolées qui lui permettraient de se réfugier dans sa tour d'ivoire et là de se livrer à une sorte d'alchimie philosophique. Toutes ses tendances sont si régulièrement et si absolument contrariées qu'elle finit par renoncer à elle-même. Pendant les cent soixante-seize années de la domination byzantine, au sein d'une prospérité relative et d'accalmies prolongées, malgré l'excitation d'une lutte théologique d'une importance capitale, on ne rencontre ni un penseur, ni un poète, ni un philosophe. Est-ce à dire que la faculté généralisatrice soit atteinte dans son organisme? On ne sait, mais ce qu'on voit très bien, c'est que cette faculté ne fonctionne plus. Sous cette discipline, les intelligences se sont découragées d'abord, ensuite elles se sont déshabituées de généraliser. Dans cet état de siège quasi perpétuel, l'esprit préoccupé de trouver des répliques contre les donatistes, des subterfuges contre le pouvoir central, des stratagèmes contre les tribus barbares, l'esprit est devenu inhabile aux idées générales, il ne pense qu'au fur et à mesure des incidents,

au jour le jour ; bien plus, il s'est pris d'une sorte de défiance à l'égard des théories et des systèmes. Dès le début du vi^e siècle, il a définitivement abdicqué.

Parvenus à ce point, nous pouvons faire une deuxième remarque qui sera que les conditions dans lesquelles l'intelligence fonctionne et la volonté s'exalte déterminent pour une certaine part l'idéal des Africains. Cet idéal est assez peu compliqué.

La nécessité de vivre et de penser au jour le jour en même temps que la variété, la rapidité et la netteté des sensations ont collaboré dans une opération commune à produire dans l'esprit une conception naturaliste de l'univers. L'individu n'y conçoit les problèmes et ne s'y intéresse que dans la mesure de répercussion pratique que leur solution aura sur lui personnellement. Les conflits vraiment nationaux, qui ont mis aux prises la moitié du pays avec l'autre moitié, sont des schismes et non des hérésies, ou bien ils ne sont devenus tels que dans la suite après avoir été envenimés et détournés de leur tendance primitive. Montanistes, Libellatiques, Novatiens, Donatistes, se sont insurgés pour des questions de discipline. Pélagiens et Semi-Pélagiens sont également à leur manière assez désintéressés du dogme et beaucoup plus préoccupés des conséquences pratiques de la solution donnée au problème de la grâce et de la prédestination. De métaphysique il est bien rarement question, sauf chez l'évêque d'Hippone. Les grandes hérésies orientales n'obtiennent aucun succès. L'arianisme a dû attendre l'invasion vandale pour prendre pied en Afrique et y créer de force des établissements ; dès le retour de la domination byzantine il n'en est plus question. Et ces Byzantins, reçus à bras ouverts, pourront trouver toutes les facilités

tant qu'il s'agira d'établir leur administration; au contraire, à peine la querelle subtile des Trois Chapitres sera-t-elle soulevée que l'épiscopat africain en masse s'y opposera, et la repoussera à coups d'anathèmes plutôt qu'à coups de raisonnements. Les seuls opposants qu'on viendra à bout de réduire ne se rendront pas à des arguments; on pourra les corrompre, on n'aura pu les convaincre. Qu'on fasse la part de l'incapacité, de l'obstination et de la sagesse, il reste une conception assez terre à terre de l'idéal. Même dans l'ordre religieux les hautes spéculations dans lesquelles se complait l'esprit grec, les vastes constructions théologiques des Pères, les subtilités presque insaisissables où ceux-ci se jouent à l'aise dans leur poursuite des hérétiques, sont sans correspondance dans l'œuvre de la théologie africaine. Ce qui en fournit la preuve palpable, c'est l'apparition de saint Augustin. On verra l'importance capitale de son œuvre, l'étendue de son activité, l'adaptation immédiate de ses ouvrages aux conditions sociales et religieuses de ses contemporains. Cependant, une fois disparu, il ne suscite rien parmi ses compatriotes. Saint Fulgence et le diacre Ferrand sont des abrégés exacts, élégants, admirablement instruits de leur auteur dont ils savent l'esprit et la lettre; ils ne vont pas au delà. Ainsi pour nos Africains il semble que tous les objets qui tombent sous les sens ont par eux-mêmes et à eux seuls une valeur considérable et une vertu propre. De là un équilibre moral et mental extrêmement instable, soumis à toute la sensibilité que l'être humain apporte à recevoir les impressions extérieures. De là aussi cette admiration de l'équilibre spirituel en ceux qui le possèdent, cette recherche qu'en font les martyrs, et cette haute valeur

démonstrative que l'on lui accorde d'un état de conscience supérieur.

Telles sont les tendances, les unes instinctives, les autres acquises. Au-dessus d'elles, par delà la mainmise tyrannique qu'elles ont appesantie sur l'individu et sur la race, se dégage ineffaçable la virtualité primordiale de l'esprit. L'intelligence et la volonté l'embrassent avec ferveur, la développent avec prédilection : c'est là leur idéal. Quel aura été celui des Africains ? Sommes-nous en droit de le dire ? Les recherches dans lesquelles notre travail nous a engagé, suffisent-elles à justifier l'ambition de prononcer cette formule qui devra contenir le dernier résidu du génie d'une race et comme sa définition psychologique ? Nous ne le croyons pas. Ce que nous avons pu voir ne supprime pas le mystère central et lointain. Ce dernier mot de l'âme africaine et du génie africain, continuons à le chercher. Mieux vaut peut-être le laisser à deviner que de se hâter trop de l'écrire.

S. Michael's Abbey, Farnborough.

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

LES PRÉLIMINAIRES DE L'HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLÉMENTS

Description. — Géographie physique. — Climatologie. — Fertilité du sol. — Densité de la population. — Les autochtones et les créoles, « l'Africain ». — L'homme et le pays.

L'Afrique septentrionale forme une sorte de presque-île limitée au nord par la Méditerranée, à l'ouest par l'Atlantique, au sud et à l'est par le Sahara. Ce caractère insulaire est si frappant que les Arabes, qui ne sont qu'observateurs, lui ont donné le nom de *Djezirat-el-Maghreb*, « l'île de l'Occident ». L'Atlas forme l'ossature de la région. C'est une chaîne unique¹ courant de l'ouest à l'est²; elle part de l'Océan³

1. PTOLÉMÉE a distingué à tort un *grand* et un *petit* Atlas. Cf. H. FOURNEL, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, in-4°, Paris, 1847, t. XXV, p. 82.

2. Exactement O. 16 à 18° S.; E. 16 à 18° N. Cf. W. SIEVERS, *Afrika, Eine allgemeine Landeskunde*, in-8°, Leipzig, 1891; G. ROHLFS, *Quid novi ex Africa?* in-8°, Cassel, 1886.

3. PLINE, *Hist. nat.*, l. V, c. v.

et s'étend jusqu'à la petite Syrte¹. Les géographes de l'antiquité se sont mépris sur la formation de ce massif montagneux ; l'Afrique du Nord n'est qu'une annexe de l'Europe à laquelle elle se liait par plus d'un point aux époques préhistoriques². L'Atlas qui fait l'unité géographique de l'Afrique septentrionale lui impose aussi son aspect topographique. Une série de hautes protubérances forme les points culminants de la région ; une série de chaînes, parallèles au littoral dans leur direction générale, partage le pays en zones distinctes presque isolées les unes des autres. Nulle grande vallée, mais d'innombrables ravins, des entassements de pierres et de rochers ; point de fleuve, point de rivières, mais des torrents impétueux dont le lit se dessèche chaque année pendant l'été. Le littoral n'est qu'une longue falaise à peine interrompue, les mouillages y sont rares, plus rares les abris. A l'intérieur les communications sont lentes, difficiles, souvent périlleuses. Les habitants d'une vallée rencontrent trop d'obstacles à surmonter dans l'échange de leurs produits pour qu'ils songent à prendre autant de peine afin d'échanger leurs idées. De l'isolement est née la défiance, puis l'hostilité. Le morcellement à l'infini du sol s'est opposé aux communications de tribu à tribu, à leur formation en corps de nation. D'où le manque dans l'histoire

1. Le « golfe de Gabès ». Cf. C. MANNERT, *Géographie ancienne des États barbaresques*, trad. MARCUS et DUESBERG, in-8°, Paris, 1842.

2. C. TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, 2 vol. in-4°, Paris, 1884-1887, t. 1, p. 1. BOULE, dans *l'Anthropologie*, t. XI, 1900, p. 1-21, remarque « le contraste qui règne entre la faune quaternaire d'Algérie et la faune quaternaire d'Europe. La première est essentiellement une faune africaine, c'est-à-dire presque exclusivement composée de genres habitant actuellement le continent noir et dont beaucoup lui sont propres ».

d'une nation africaine ; nous n'apercevons que des Africains. Pour atteindre cette population on doit pénétrer par les quelques brèches de la « côte de fer ». Ce littoral était jadis bien garni de ports entre les crêtes ardues des falaises. Depuis les Syrtes jusqu'à l'Oued-Draa on comptait, à l'époque romaine, une centaine de villes ¹. On en trouvait au bord des moindres anses, à l'abri des promontoires les plus chétifs, partout où il y avait quelque facilité pour embarquer et débarquer les marchandises. Dès la plus lointaine antiquité historique, un point avait particulièrement attiré le commerce. Une large échancrure taillée entre les hautes falaises de la Numidie et les bas-fonds des Syrtes attirait l'Asie et l'Europe dans la presqu'île africaine. Là, au centre de la Méditerranée, à égale distance de l'Égypte et de l'Espagne, en face de la Sicile, de la Sardaigne et de l'Italie, au point de la côte qui donne le plus facile accès au Soudan, dans cette situation incomparable, s'éleva une ville qui fut maîtresse de la mer et de la terre, la clé stratégique de l'économie politique et de la civilisation du pays tout entier, Carthage ².

1. E. CAT, *Petite histoire de l'Algérie, Tunisie, Maroc*, 2 vol. in-16, Alger, 1888, t. 1, p. 78.

2. SUIDAS, *Lexicon*, in-fol., Cantabrigiae, 1705, t. 1, p. 398, au mot Ἀφρικανός, on lit : Καρχηδών, ἢ καὶ Ἀφρικὴ καὶ Βύρσα λεγομένη. C'est inexact. STRABON, *Geographia*, l. XVII, c. III, § 14, édit. Firmin-Didot, p. 706, nous dit que *Byrsa* était le nom de la citadelle de Carthage, mais cette distinction était abandonnée dès le v^e siècle, puisque SERVIUS HONORATUS MAURUS énumère ainsi qu'il suit les noms successifs de Carthage : *Quia Carthago, ante Birsa, post Tyros dicta est, post Carthago a Cartha oppido. Comment ad Æneid.*, l. IV, vs. 670, in-fol., Parisiis, 1600, p. 356. BOCHART, *Phaleg*, in-fol., Lugd.-Batav., 1712, col. 735, avait déjà rectifié ce passage. Le mot « Afrique » n'offre pas une origine mieux éclaircie. Il est vrai que le mot est ancien. On le lit dans la Vulgate. *Isai.* LXVI, 19 ; *Nahum*, III, 9 ; mais le texte hébreu ne dit rien de pareil et on y lit : *Phut*. C'est le procédé du temps, celui des traducteurs d'Hérodote et de

C'est cette région que nous nous proposons d'étudier à l'époque où elle atteignit ses limites les plus étendues ¹.

Six provinces, tantôt groupées, tantôt isolées, for-

Polybe qui disent *Africa* quand leur texte porte *Αἰθῶνη*. Il est certain que dès le temps de Polybe, le mot *Africa* n'existait pas puisque cet historien n'en fait pas usage et qu'il déclare avoir lu quatre traités conclus entre les Romains et les Carthaginois, traités datés de 245 et 406 U. c. (509 et 348 av. J.-C.), POLYBE, *Hist. reliquiae*, l. III, c. XXII-XXIV. Le premier auteur dans lequel on trouve *Ἀφρικῆ* est PTOLÉMÉE, *Geogr. lib. octo*, l. IV, c. III. Plutarque, qui lui est un peu antérieur, emploie constamment *Αἰθῶνη*, ainsi que Hérodote, Polybe, Diodore. Dans HÉRODIEN, *Hist.*, l. VII, c. VI, § 19, nous lisons que les Romains donnent aux *libyens* le nom d'*Africains*. Cf. E. CARETTE, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1853, p. 303-310; D'AVEZAC, *Afrique ancienne*, in-8°, Paris, 1844, p. 4, col. 2; H. FOURNEL, *Les Berbers. Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes imprimés*, in-4°, Paris, 1875, t. I, p. 23, 28, note f.; LE MÊME, *Note sur un passage de Flavius Josèphe, Note sur la signification des noms Carthago, Cartenna, Cirta*. Les historiens arabes ne nous apprennent rien de positif. Un des leurs, parti du Yémen, scraït venu porter la guerre en Maghreb, où il construisit une ville qu'il appela de son nom, *Ifrik'iah*, laquelle donna son nom à toute la contrée. MA'ÇOUDI, *Moroudj-el-Dzahab*, t. III, p. 224; Mo'djam-el-Boldân, t. I, p. ۳۲۳, l. XIV sq. Ibn-Khaldoun tombe dans de grossiers anachronismes. Les autres ont encore moins d'autorité. On trouve la discussion de leurs textes dans H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 25-29.

1. Pour les Arabes, l'*Ifrik'iah* comprenait les provinces romaines : 1° de Tripolitaine, *Tripolitana provincia quae et subventana, vel regio Arzugum*, écrit PAUL OROSE, *Hist. libr. septem*, l. I, c. II; copié par ÆTHICUS, *Cosmogr.* au chap. *Africae situs*. Tripoli apparaît pour la première fois dans SOLIN, *Polyhistor.*, c. XXVII, in-fol. Trajecti ad Rhenum, 1689, p. 36. Pour l'étymologie, cf. CELLARIUS, *Notitia orbis antiqui*, l. IV, c. III, § 18; et MORCELLI, *Africa christiana*, in-4°, Brixiae, 1816, t. I, p. 21-27, et l'argument qu'on tire du Concile de Carthage du 1^{er} sept. 256. Cf. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 29, note 2; — 2° de Byzacène; — 3° d'Afrique propre, nommée aussi Zeugitane. PLINE, *Hist. nat.*, l. V, c. IV, § 3, ou Proconsulaire; — 4° d'Afrique nouvelle ou Numidie en y comprenant ce qui formera sous Dioclétien la Maurétanie sitifienne qui s'étendait de l'Ampsaga à Saldæ. Cf. C. JULLIAN, *Corrections à la liste de Vérone*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1882. t. II, p. 84; ONNESORGE, *Die römische Provinz Liste von 297*. La liste de Vérone est publiée dans la *Notitia dignitatum*, édit. SEECK, p. 250-251, cf. CZWALINA, *Ueber das Verzeichniss der römischen Provinzen von Jahre 297*.

meront les divisions principales; ce sont : la Byzacène ¹, la Tripolitaine, la Proconsulaire ou Zeugitane, la Numidie, les Maurétanies désignées sous les noms de Sitifiennne, Césarienne et Tingitane. Ces divisions sont l'œuvre de Dioclétien ².

Nous ne pouvons songer à aborder plusieurs questions qui n'admettent pas la brièveté; particulièrement la géographie physique, orographie, hydrographie qui, malgré leur importance pour l'histoire politique et psychologique et même pour l'histoire des querelles religieuses, peuvent être omises avec moins d'inconvénients que d'autres notions. De ces conditions naturelles du sol et des modifications que lui a fait subir la civilisation résultent certaines conditions d'existence pour la population, conditions auxquelles nous devons nous arrêter. Il n'est pas superflu, en effet, de connaître l'état climatique de l'Afrique ancienne, puisque de cet état dépend, pour une part considérable, la production d'un pays, ses ressources, partant sa richesse, le développement et la solidité de ses institutions politiques et religieuses. Le climat de l'Afrique est tempéré et assez semblable sur le littoral à celui des côtes méridionales de l'Europe ³; dans l'intérieur, il varie suivant les altitudes. Les saisons se succèdent avec une remarquable régularité. L'hiver n'est autre chose

1. HÉRODOTE, *Hist.*, l. IV, c. CXIV : Γύζαντες; POLYBE, l. III, c. XXIII, § 2. STRABON, l. II, c. V, § 33; Pline, *Hist. nat.*, l. V, c. IV, § 3. II. FOURNEL, *op. cit.*, p. 30.

2. LACTANCE, *De mortibus persecutorum*, c. VII. La Tingitane était réunie à l'Espagne. TACITE, *Histor.*, l. I, c. LXXVIII. POINSIGNON, *Essai sur le nombre et l'origine des provinces romaines*, in-8°, Paris, 1846, p. 60-61; H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 30, note 1, note i, p. 32, note 2; BAALE, *De provinciis africanis aetate imperatoria*, in-8°, Gröningue, 1896; SCHULTEN, *Das römische Afrika*, in-8°, Leipzig, 1899.

3. LUCAIN, *Pharsale*, l. IX, vs. 411 sq.

que la saison des pluies, il dure deux mois ¹, le printemps finit avant le mois de mai, l'été se prolonge jusqu'en octobre. Les vents ont une grande influence sur la température et l'équinoxe est généralement annoncé par de violentes rafales, c'est l'*Africus* ². A l'époque chrétienne nous voyons apparaître un nom nouveau pour désigner un coup de vent furieux qui, vers le milieu de septembre, passe sur le golfe de Tunis. On le nommait « la Cyprienne » parce que cet ouragan se produisait presque toujours à l'anniversaire de la mort de saint Cyprien (XVIII des kalendes d'octobre = 14 septembre). Lorsque Archélaüs, amiral de la flotte de Bélisaire, voulut mouiller dans le golfe, à cent cinquante stades de Carthage, ses pilotes lui remontrèrent les dangers de la côte et l'approche de cette tempête annuelle. La flotte alla en conséquence s'abriter dans le lac de Tunis ³.

Le sol est généralement fertile dans les parties basses et les terrains d'alluvions. Columelle observe que le sable de Numidie est fécond lorsqu'il est arrosé ⁴; il est demeuré tel jusqu'à nos jours. Pline nous a laissé de l'oasis de Tacapé, qu'il avait certainement visitée, une description pleine d'intérêt. « On rencontre au milieu des sables, dit-il, quand on se rend

1. Janvier et février. Les indigènes n'ont qu'un seul mot pour désigner la pluie et l'hiver : *Ech-Chta*, « la pluie ».

2. VIRGILE, *Aeneid.*, I, vs. 85.

3. PROCOPE, *De bello Vandatico*, l. 1, c. XX. Ἐπεὶ δὲ τοῦ πνεύματος σφίσις ἐπιφόρου ὄντος ἀπὸ σταδίων πεντήκοντα καὶ ἑκατὸν Καρχηδόνης ἐγένοντο. Ἀρχέλαος μὲν καὶ οἱ στρατιῶται αὐτοῦ ὀρμισασθαι ἐκέλευον, τὴν τοῦ στρατηγοῦ θεδιότες πόρρησιν, οἱ δὲ ναῦται οὐκ ἐπέιθοντο· τὴν τε γὰρ ἐκεῖνη ἀκτὴν ἀλίμενον ἔφασκον εἶναι καὶ χειμῶνα ἐπίσημον αὐτίκα μάλα γενησεσθαι ἐπίδοξον εἶναι, ὃν δὴ οἱ ἐπιχώριοι Κυπριακὰ καλοῦσι.

4. COLUMELLE, *De re rustica*, præf. *Quibusdam (sicut in Africa Numidia) putres arenae fecunditate vel robustissimum solum vincunt.*

aux Syrtes et à Leptis la Grande, une ville d'Afrique du nom de Tacape. Le sol, qui y est arrosé, est d'une fertilité plus que merveilleuse sur une étendue de trois mille pas en tous sens; une source y jaillit, abondante, il est vrai, mais dont les eaux ne se distribuent aux habitants que pendant un nombre fixé d'heures. Là, sous un palmier très élevé, croît un olivier, sous l'olivier un figuier, sous le figuier un grenadier, sous le grenadier la vigne; sous la vigne on sème du blé, puis des légumes, puis des herbes potagères, tout cela dans la même année, tout cela s'élevant à l'ombre les uns des autres ¹. » Sans doute cette description ne doit être appliquée qu'à des régions limitées, mais si on veut avoir une idée exacte de l'Afrique à l'époque chrétienne, il ne faut pas juger d'après l'état actuel du sol dont la stérilité contraste avec la réputation de fécondité dont il a joui dans l'antiquité. Il est probable qu'il faut lire avec un grain de scepticisme les descriptions enthousiastes des anciens. Si nous prenons un exemple, nous voyons qu'une loi d'Honorius ² prétend déterminer dans les provinces de Byzacène et de Proconsulaire les terres imposables et les terres dégrevées comme devenues improductives. Or nous voyons ³ :

1. PLINE, *Hist. nat.*, l. XVIII, c. LI. « Ce tableau est celui de toutes les oasis tunisiennes. » C. TISSOT, *op. cit.*, t. 1, p. 249.

2. *Code Théodosien*, l. XI, tit. XXVIII, l. XIII, datée du 20 février 422.

3. Soit 200 *jugera* par centurie = pour la Proconsulaire 41.251 centuries $\frac{3}{5}$ ou 8.250.316,5 *jugera*; en Byzacène, 94.834 centuries $\frac{4}{5}$ ou 18.966.962 *jugera*. POLYBE, l. III, c. XXIII, § 2, explique certaines clauses du premier traité conclu entre les Carthaginois et les Romains par le désir de ne pas faire connaître à ceux-ci la rare fécondité de la Byzacène, dont le sol, au dire de Varron, produisait cent pour un. C. TISSOT, *op. cit.*, t. 1, p. 254-385, a décrit les « Productions naturelles »; p. 254 : Règne minéral, métaux, exploitations minières; p. 259 : Marbres, pierres à bâtir, pierres précieuses; p. 272 : Flore naturelle et productions végétales; p. 321 : Faune. Pour les travaux hydrauliques et l'élevage du bé-

Proconsulaire.

Terres fertiles.....	9.002 centuries	141 <i>jugera</i> .
Terres improductives..	5.700 centuries	144,5 <i>jugera</i> .

Byzacène.

Terres fertiles.....	7.460 centuries	180 <i>jugera</i> .
Terres improductives..	7.615 centuries	3,5 <i>jugera</i> .

L'étendue des terres fertiles dans la Proconsulaire, dans le premier quart du v^e siècle, était un peu plus

tail, cf. CARTON, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 339 sq. ; LE MÊME, dans la *Revue tunisienne*, t. II, 1895, p. 201-211 ; t. III, 1896, p. 281, 373, 530 ; t. IV, 1897, p. 27 ; LE MÊME, dans le *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, t. XXVII, p. 1-45 ; t. XXVIII, p. 77-89. P. GAUCKLER, *Les aménagements agricoles et les grands travaux d'art des Romains en Tunisie*, dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 1896, p. 954 ; LE MÊME, *Le domaine des Laberii à Uthina*, dans *Fondation Eugène Piot : Monuments et mémoires*, in-4^o, Paris, 1897, t. III, p. 177-229 et pl. XXII, « Scènes de la vie rurale » ; *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, ouverte par ordre de M. René Millet, sous la direction de M. PAUL GAUCKLER, I, *La Byzacène orientale*, in-8^o, Tunis, 1897 ; DE LA BLANCHÈRE, *L'aménagement de l'eau et l'installation rurale dans l'Afrique ancienne*, in-8^o, Paris, 1895 ; CARTON, *Variations du régime des eaux dans l'Afrique du Nord*, dans les *Annal. de la Soc. géol. du Nord*, 1896, t. XXIV, p. 29-47. Cf. II. FOURNEL, *Richesse minérale de l'Algérie, accompagnée d'éclaircissements historiques et géographiques sur cette partie de l'Afrique septentrionale*, in-4^o, Paris, 1849. Observons encore que ces conditions favorables ont pour résultat une extrême densité de population. Cf. J. TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 33. « Sur certains points de ce territoire (Afrique propre et Numidie) la densité de la population a dû être considérable. Voici, par exemple, le bassin de l'Oued Khalled, petite rivière qui se jette dans la Medjerdah, en amont de Testour ; la superficie peut en être évaluée approximativement à 550 kilomètres carrés ou 55.000 hectares, soit 7.000 hectares de plus que le département de la Seine : c'est donc un district peu étendu. Eh bien ! six villes au moins, dont trois importantes, y ont existé sous l'empire romain, à quelques kilomètres les unes des autres : Aunobaris, Agbia, Thugga, Thubursicum Bure, Thignica et Numialis. Voici encore la vallée de l'Oued Jarabia, l'une des branches principales de l'Oued Miliare ; l'étendue de cette vallée, connue sous le nom de Fahrs er Riah, paraît être tout au plus égale à la superficie du département de la Seine ; et pourtant, sur les flancs des collines qui encadrent ce petit bassin, sept cités au moins ont vécu, dont les noms antiques sont aujourd'hui connus et dont quelques-unes ont laissé sur le sol des traces grandioses de leur prospérité d'autrefois : Bisica, Avitta Bibba, Tepelte, Abbir Cella,

du tiers de la superficie totale ; dans la Byzacène, le sixième environ. La situation ne put que s'aggraver pendant la période de troubles et de violences qu'inaugura l'invasion vandale.

L'Afrique qui avait été longtemps un des greniers de Rome, fut, avec le temps, de plus en plus obligée de subir l'importation. L'auteur de la *Johannide* montre l'armée romaine campée dans la Byzacène, sur le littoral, recevant par mer ses approvisionnements, tandis que de leur côté les Maures manquent de blé. La terre est évidemment abandonnée ; elle se couvre encore de pâturages, elle ne donne plus de moissons. Toutefois la ruine est plus apparente que réelle. Partout où le sol a conservé une couche de terre végétale, il possède sa fécondité qui n'est, pour lui, qu'une question d'eau.

Pour prévenir les conséquences de la civilisation, les Romains multiplièrent en Afrique les travaux hydrauliques, car l'expansion de la population qui suivit l'occupation romaine ne fut pas sans modifier sensiblement les conditions météorologiques de la contrée dans laquelle on pratiquait régulièrement le déboisement pour faciliter l'établissement des colons, et par déboisement il faut entendre les broussailles et les vergers ainsi que les forêts. Ce déboisement systématique avait eu pour conséquence en Afrique

Apisa Majus, Thibica et Thuburbo majus..... Ailleurs, sans doute, par exemple sur les vastes plateaux qui s'étendent au sud du Kef, entre l'Oued Mellègue et l'Oued Tessaa, les agglomérations urbaines furent moins denses ; il n'y a toutefois qu'une vingtaine de kilomètres du Kef aux ruines de Lares ; il n'y en a pas vingt-cinq entre Lares et Althiburus ; il y en a un peu moins entre Ammaedera et Thala. Et ce n'étaient pas là d'humbles cités. Enfin, entre les villes et les gros bourgs, la campagne était couverte de hameaux et de fermes isolées dont les traces sont encore visibles ». Sur la densité de la population, cf. MARCHAND et DERRIEN, dans le *Bull. d'Oran*, 1895, p. 207-220, 281-296.

le ruissellement plus rapide de l'eau de pluie que ne retardait plus le multiple obstacle des feuilles mortes, des racines, des touffes d'herbes et la terre que soutenaient les arbres. La pluie tombant suivant une densité fort inégale dans les différentes provinces de l'Afrique du Nord, les Romains, suivant en cela l'exemple que les rois numides leur avaient laissé, entreprirent d'obvier aux inconvénients de cette répartition. Pas une goutte d'eau tombant sur le sol n'était perdue, les canaux la recueillaient et la drainaient sur les portions arides du pays; aussi peut-on dire que tant qu'on prit soin d'entretenir ces travaux la prospérité et les conditions de la vie matérielle changèrent peu. Le déboisement amena un changement assez notable, depuis qu'on laissa glisser l'eau sur le sol au lieu de l'y introduire; il produisit un abaissement de niveau de la nappe souterraine. La corrélation qui existe entre l'action des forêts et l'humidité de l'air ¹ amenait donc un dessé-

1. CARTON, dans la *Revue tunisienne*, 1896, t. III, p. 87-94; LE MÊME, *La restauration de l'Afrique du Nord*, dans le *Compte rendu du Congrès international colonial*, 1897, in-8°, Bruxelles, 1898, p. 28; DRAPPIER, *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, in-8°, Tunis, 1899, 1900: ajoutons que cette opinion n'est pas adoptée par tous les météorologues; cf. Ed. CAT, *Essai sur la province de Maurétanie Césarienne*, in-8°, Paris, 1891; BLANCHET, dans *l'Association française pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1896, t. II, p. 807 sq. Nous insistons à dessein sur ce sujet parce qu'on n'y prête généralement aucune attention, tandis que toute recherche vraiment historique doit être précédée d'une enquête sur les conditions dans lesquelles l'histoire a pu se produire sur un point déterminé. Un des documents les plus importants à consulter pour le régime agricole en Afrique sous le Haut Empire est l'inscription de Henchir-Mettich; cf. PERNOT, dans *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1901, p. 67; TOUTAIN, *Nouv. revue du droit fr. et étr.*, 1899, t. XXIII, p. 137-169, 283-312, 401-414, cf. S. GSELL, dans *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1900, p. 103-106; 1898, p. 106-111; 1899, p. 49-52. SEECK, dans *Neue Jahrbücher für das Klassische Alterthum*, 1898, t. I, p. 628-634; LE MÊME, dans *Zeitschrift für Social-und Wirthschaftsgeschichte*, 1898, t. VI, p. 330-368; CAGNAT, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1898,

chement du pays, desséchement dont l'influence ne pouvait manquer d'être ressentie par le tempérament des indigènes. C'est à ce point de vue que le phénomène nous intéresse et nous aide à comprendre l'état économique de l'Afrique dans l'antiquité. Nous savons d'ailleurs, par l'état des ruines relevées jusqu'à ce jour, que certaines régions dépourvues d'eau

p. 681. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1898, p. 106-111. Il y a donc lieu de consulter, outre les travaux de FOURNEL et de C. TISSOT, *loc. cit.*, les monographies suivantes : P. BOURDE, rapport sur *Les cultures fruitières et en particulier sur la culture de l'olivier en Tunisie*, in-12, Tunis, 1893; J. TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie : Essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord*, in-8°, Paris, 1896, p. 10, 35, 38-44, p. 56-75; R. DE LA BLANCHÈRE, *Voyage d'étude dans une partie de la Mauritanie Césarienne*, dans les *Archives des Miss. scientifique. et littér.*, 3^e série, t. X, 1883. Dans cet ordre d'idées nous devons mentionner le réseau des routes africaines qui rendit sur place au christianisme de grands services. Il faut consulter à ce sujet, *C. I. L.*, p. 859 : *Viae publicae provinciarum africanarum*, n. 10016-10473; C. TISSOT, *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, in-4°, Paris, 1878; LE MÊME, *Le bassin du Bagradâ et la voie romaine de Carthage à Hippone par Bulla Regia*, in-4°, Paris, 1884; LE MÊME, *Géogr. comparée*, etc., 2 vol. in-4°, Paris, 1884-1888; COSNEAU, *De romanis viis in Numidia*, in-8°, Paris, 1886; CARTON, *Essai de topographie archéologique sur la région de Souk et Arba*, dans le *Bull. du Comité*, 1891, p. 207; S. GSELL et GRAILLOT, *Ruines romaines au nord de l'Aurès*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. XIII, p. 463 sq.; TOUSSAINT, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 185-235; REISSER, dans le *Bulletin d'Oran*, 1898, p. 136-139. WINCKLER, dans la *Revue tunisienne*, 1897, t. IV, p. 225 et 242; TOUTAIN, *Voies romaines au sud de la Tunisie et en Tripolitaine*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1895, t. XV, p. 201-229; PRIVÉ, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 78-131; HILAIRE, dans le même recueil, 1901, p. 95-105. WINCKLER a décrit la route de Simitthu à Thabraca, servant au transport des marbres, dans la *Revue tunisienne*, 1895, t. II, p. 38-47. Cf. Colonel MERCIER, *Notes sur les ruines et les voies romaines de l'Algérie*, dans *Bull. du Comité*, 1885, 1886, 1888. On peut encore utiliser, mais avec précautions, quelques anciennes dissertations, par exemple *Récit d'un voyage au Kef exécuté en 1744*, par le sieur GABRIEL DUPONT, dans la *Revue de l'Afrique française ancienne*, 1888, t. VI, p. 368. Enfin on peut tirer grand parti de S. GSELL et GRAILLOT, *Exploration archéol. dans le département de Constantine. Ruines romaines au nord des monts de Batna*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 501-609.

n'ont guère vu jadis les colons. On en trouve une démonstration sensible dans le pays situé au sud et au sud-est de Kairouan. Le régime des eaux y a été totalement négligé; on ne rencontre, dans ces parages, ni aqueducs, ni barrages, ni aménagements quelconques, mais seulement des bassins, des réservoirs, des citernes destinés à recevoir la provision d'eau pluviale indispensable à l'existence. A mesure qu'on s'éloigne du littoral, les zones se succèdent de plus en plus stériles et désertes. Les Romains se sont groupés sur le littoral; vers l'ouest on ne rencontre plus que des villages, puis des fermes isolées et quelques forts de défense, enfin les habitations s'espacent et disparaissent; de loin en loin se voient encore des mausolées de type punique ou romain, des citernes; c'est ici que séjournèrent les nomades. Ces observations sont capitales pour la recherche des directions de l'expansion du christianisme en Afrique.

Plusieurs races vivaient sur le sol ainsi exploité par l'administration. Elles conservaient toutes ou presque toutes leurs caractères essentiels. Il n'est pas moins nécessaire de les connaître que de mentionner les régimes politiques qui échouèrent dans toutes les tentatives d'assimilation qu'ils essayèrent sur ces races. Les indigènes dont nous n'avons pas à rechercher l'origine, offraient, sous les noms de Libyens, Maures, Berbers un type particulièrement résistant. Ils paraissent avoir été les plus anciens possesseurs connus du sol¹, ceux du moins pour lesquels on peut le plus anciennement constater l'é-

1. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 32-35; P. DUPRAT, *Essai historique sur les races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale*, in-8°, Paris, 1845.

tablissement. Quel que fût leur fond commun, ils paraissent avoir subi profondément l'influence des diverses régions qu'ils habitèrent; ils formèrent trois groupes, celui des hommes de la montagne, celui des hommes de la plaine, celui des hommes du littoral. Ce dernier se civilisa un peu ou, du moins, devint moins farouche que les autres grâce au contact fréquent avec les navigateurs et les marchands étrangers. Les hommes du littoral¹ s'amollirent et firent assez mauvaise garde le long du rivage, permettant à plusieurs reprises aux étrangers de pénétrer et même de s'établir chez eux². Ces citadins laissèrent s'altérer le type qui se retrouve mieux conservé chez les montagnards et chez les nomades. Les uns et les autres vivaient durement, cultivant la terre, chassant; ils se nourrissaient de galette cuite sous la cendre et de figues; parfois mangeaient un peu de viande, c'était lorsque la nécessité de se vêtir entraînait celle de tuer quelques bestiaux.

Les montagnards se réunissaient un certain nombre et formaient des villages dont ils choisissaient l'emplacement dans les lieux les moins accessibles. Les nomades adonnés à l'élevage des troupeaux dans un pays où le pâturage est rare devaient par-

1. On leur donna le nom de *Maures*, Μαυροῦσσιοι ou Barbares, Βάρβαροι, mais ce dernier nom était beaucoup plus général.

2. Les colonies furent nombreuses sur la côte de Libye. SALLUSTE, *Bell. Jugurth.*, c. XV; PLINE, *Hist. nat.*, l. V, c. XIX. La plus ancienne connue avec certitude est celle qui, partie de Tyr, fonda Utique (1105 av. J.-C.). D'autres phéniciens vinrent, 287 ans plus tard, fonder Carthage : TROGUE-POMPÉE, *Hist. Philipp.*, l. XVIII, c. v, dit que les Africains témoignèrent vivement du désir de les retenir. POLYBE, *Histor. reliq.*, l. XXXI, c. XX, § 12; DIODORE, *Bibl. hist.*, l. XX, c. XIV, § 2. L'établissement des Carthaginois donna lieu à des relations et à des alliances avec les groupes de l'intérieur, mais ces alliances étaient extrêmement fragiles, cf. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 43.

courir des espaces considérables, changeant chaque jour de place, plantant à la nuit les piquets de la tente, désœuvrés, misérables, toujours à l'affût du bien d'autrui, sans attache au sol, sans culture d'esprit, vagabonds et ignorants.

Pendant la durée de la domination carthaginoise nous voyons les Africains toujours préparés à la révolte par l'effet de cette passion d'indépendance qui caractérise la race. Il en sera de même sous la domination romaine, quoique celle-ci doive jeter un contingent étranger beaucoup plus considérable dans le pays¹. Il y eut dès lors trois races en Afrique : Italiens, Phéniciens, Berbères² se compénétrant

1. Carthage avait cependant de très nombreux comptoirs, par exemple : à Utique, à Hippo-Zaryte, à Hippo-Regius, à Rusicade, à Chullu, à Igilgili, à Saldæ, à Rusazus et Rusippisir, à Rusguniæ, à Icosium, à Iol, à Cartennæ, à Siga, à Tingis, etc. Elle pénétra aussi dans l'intérieur et s'allia fréquemment non seulement par traité, mais par des mariages, avec la population berbère, à tel point qu'il se forma une race intermédiaire que les anciens auteurs avaient désignée sous le nom de Liby-Phénicienne. Carthage était trop sensée pour rêver d'un empire maritime qui ne fût pas soutenu par un empire continental et elle voulut très certainement l'un et l'autre. Pour les Romains, cf. AZÈMA DE MONTGRAVIER, *Études d'histoire et d'archéologie sur l'invasion de l'Afrique septentrionale par les Romains*, dans les *Mémoires de la soc. archéol. du Midi de la France*, 1860, p. 302 sq. Pour les données positives concernant l'établissement des Romains, cf. C. PALLU DE LESSERT, *Fastes de la Numidie sous la domination romaine*, dans le *Rec. de Constantine*, 1889; LE MÊME, *Les gouverneurs de Maurétanie*, dans le *Bull. des antiq. afric.*, 1885; LE MÊME, *Vicaires et comtes d'Afrique*, dans le *Rec. de Constantine*, 1892; C. TISSOT, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, in-8°, Paris, 1885; G. BOISSIÈRE, *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique et particulièrement dans la province de Numidie*, in-8°, Paris, 1878, p. 197-360.

2. Il n'est pas de notre sujet d'entrer dans le détail concernant la race autochtone qui n'a jamais fourni un appoint bien considérable dans le contingent chrétien. Outre le travail cité de H. FOURNEL sur les Berbères, on peut recourir à E. REXAN, *La société berbère*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} sept. 1873; G. BOISSIÈRE, *L'Algérie romaine*, p. 139-155; E. MASQUERAY, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1888; HALÉVY, *Études berbères*, in-8°,

et s'isolant tout à la fois pendant les six siècles que dura la domination romaine. Des conditions d'existence de ces races que leurs intérêts, leurs plaisirs ou leur devoir rapprochent constamment dans les villes, sortira fatalement une fusion plus ou moins ébauchée ou complète de leurs éléments en un type nouveau, original, qui durera inaltéré aussi longtemps que se produira le croisement ethnographique qui lui a donné naissance; ce sera l'*Africain*. C'est lui qui va recruter la masse compacte de l'Église chrétienne en Afrique, lui aussi qui donnera à cette Église son caractère, c'est presque lui seul que les documents nous laisseront apercevoir; il n'est donc pas superflu de s'arrêter quelques instants à le considérer.

L'Église d'Afrique sera faite à son image et cette image se résume en trois faces ou, si l'on le veut, en trois hommes, peut-être en trois génies : Tertullien, Cyprien, Augustin. Trois noms éclatants, trois souvenirs exclusifs, qui condensent toutes les vertus et toutes les erreurs de la race, tout le secret du progrès, de l'apogée et de la décadence de l'œuvre.

Avant tout, ils procèdent de Rome, ils lui doivent le goût de la force et l'ignorance de la grâce. Mais ils n'aiment la force que pour l'action qu'elle suppose, action irrésistible et triomphante. Ils ne conçoivent

Paris, 1875; LETOURNEUX. *Mémoires sur les inscriptions libyco-berbères*, in-8°, Paris, 1878; DUVEYRIER, *Recherches des antiquités dans le nord de l'Afrique*, in-8°, Paris, 1890, p. 45-62. Il est indispensable de faire le départ entre la race autochtone et les envahisseurs Bédouins du XI^e siècle; cette distinction permet de ressaisir les traits de la population de l'Afrique à l'époque chrétienne, laquelle ne ressemblait pas à celle qui occupe le sol aujourd'hui et donne en partie à l'Afrique du Nord son caractère. Cf. HANOTAUX et LETOURNEUX, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, in-8°, Paris, 1872; DE VIGNERAL, *Ruines romaines de l'Algérie, Kabylie du Djurdjura*, in-8°, Paris, 1868.

la lutte que sous l'aspect de la victoire. Entre leurs principes et le but logique auquel ces principes les mènent il n'y a presque pas « d'entre-deux ». Ils ont l'obsession de leurs desseins et ne s'en délivrent qu'après les avoir accomplis. Pour en venir à bout ils sont admirablement doués. Ils sont d'une fécondité intarissable d'abord; encore que l'instrument dont ils usent soit médiocre, ils arrivent à en tirer tout ce qu'il peut rendre. Écrivains, orateurs, grammairiens, rhéteurs, jamais poètes, ils frappent, ils piétinent, ils écrasent les dieux, les hommes, les idoles, peu importe; il leur faut quelque chose à briser, puis ils raillent ce qu'ils ont brisé et incontinent s'attaquent à autre chose. Juifs, païens, hérétiques de toute nuance, il les leur faut tous et tous en même temps. Ils parlent et ils écrivent sans cesse, bien qu'ils écrivent mal, malgré des élans de génie.

Et c'est ainsi qu'ils sont tous, tous ceux du moins qui donnent le branle et règlent l'allure. Le plus pondéré d'entre eux, saint Cyprien, est stoïque. Contradictions, disputes, menaces, rien ne l'ébranle. C'est une colonne.

Mais leur force n'est pas majestueuse. Ils sont trop sensibles pour être bien calmes. Chez eux l'imagination va trop vite, le sens pratique est trop fort. Ils n'ont eu ni de très grands écrivains, ni de très grands artistes; ils ne rêvaient pas assez et faisaient usage d'une langue déjà gâtée¹. Leur vie s'épuise en

1. Ceci attieut saint Augustin, il faut donc s'en expliquer; je ne trouve rien de plus sensé que ce qu'en a dit Sainte-Beuve, *Port-Royal*, iu-12, Paris, 1878, t. I, p. 421 : « Saint Augustin est comme ces grands empires qui ne se transmettent à des héritiers même illustres qu'en se divisant. M. de Saint-Cyran, Bossuet et Fénelon (ou y joindrait aussi sous certains aspects Malebranche) peuvent être dits au dix-septième siècle d'admirables *démembrements* de saint Augustin. Il n'y a qu'un point à excepter

une action ininterrompue. Ils entassent œuvre sur œuvre sans attendre que tout ait le temps de se consolider, de se tasser un peu, et il arrive qu'à l'usage, on constate que tout n'y est pas également solide.

A les voir grandir, décroître et disparaître, on éprouve une impression de lassitude comme serait celle d'une ascension trop roide, trop rapide. Cela tient peut-être à ce que, pour les hommes comme pour leurs œuvres, il faut faire deux parts, car ils semblent avoir eu tous deux personnalités, deux activités, deux tempéraments, l'un berbère et l'autre romain, qui ne se sont jamais bien fondus, qui même ne paraissent pas s'être entendus toujours ensemble. Du berbère ils tenaient tous les instincts : la sensualité, l'emportement, l'indépendance ; du romain ils tenaient tous les goûts : l'utile, le grand, le fort.

L'apport constant que les relations commerciales faisaient de l'élément romain servait à maintenir à peu près invariable ce tempérament en partie double que l'action du sol natal aurait dû, semble-t-il, attirer bientôt irrésistiblement vers le type de l'ancêtre berbère. Mais, malgré tout, la fascination du pays d'Atlas l'emportait. Ces Africains mâtinés de toutes les populations du monde : asiates, orientales, grecques, italiotes, gauloises, ibères, n'étaient bientôt plus qu'Africains. Quitter leur Afrique était la plus cruelle rupture de leur vie ; n'y pas mourir leur était comme mourir deux fois. C'est que le sol était

toutefois, et par où saint Augustin est fort inférieur à deux des précédents : je veux parler du style. Il y cède de beaucoup à Bossuet et à Fénelon. Non pas qu'il n'ait dans le sien *grandeur* et *fleur*, mais il a mauvais goût. Cela tient à son siècle, à un temps de décadence et de rhétorique où nul plus que lui n'abonda. Il est grand écrivain, mais dans une langue gâtée ; Bossuet et Fénelon sont de grands écrivains dans une langue saine. Malebranche n'y est qu'excellent. »

vraiment l'image de la race qui en avait senti le charme pénétrant et enchanteur.

Pour comprendre l'Africain, « il faut regarder la nature. De Tripoli au fond du Maroc, le long d'une côte de cinq cents lieues, entre les flots bleus de la Méditerranée et les flots rouges de la mer des sables, s'étend cette contrée originale, d'un gris ardent, qui ne ressemble à aucune autre. Elle est toute en contrastes déconcertants. Tout y est violent et heurté. Ici la côte sombre, bordée de courants perfides, ordinairement fouettée par une mer démontée; là, le roc nu, fauve et mangé par la vague; ou bien de hardies montagnes, au profil sévère, vêtues de bois d'olivier, coupées de gorges profondes, d'où tombent de maigres torrents à moitié bus par les lauriers roses. On double un cap, et soudain l'on voit se dérouler un large terrain plat, morne et sec, comme le steppe désolé où se traîne le Chélif; ou c'est une vaste plaine lumineuse, sans ondulations, d'une merveilleuse fécondité, comme la plaine du Sig ou la Métidja d'Alger, comme les belles vallées de la Seybouse ou de la Medjerda. Plus loin, vers le Sud, derrière d'après montagnes, ce sont de hautes plaines isolées, très riches encore malgré leur altitude, comme autour de Bel-Abbès, de Sétif et de Tébessa. Plus loin encore, le steppe, les lacs salés, et le désert morne, violet ou jaune, rayé de dunes ou fleuri d'oasis. Et partout, sur la montagne, comme sur la plaine, à la côte comme au désert, un soleil de feu, un immense rayonnement de lumière, un air vif et sec, des lignes tourmentées, un éblouissement de couleurs.

« Sous ce climat, la passion s'allume vite, amour, haine ou colère. Les sens s'aiguisent dans une orgie

de parfums, de rayons et de sons. Au pied de l'Atlas, le soleil exalte l'activité ou l'imagination de l'homme, sans l'épuiser ni l'écraser ; le colon s'y trouve aussi bien pour travailler que le nomade pour rêver ; le Bédouin, d'ordinaire accroupi et somnolent, déploie une activité prodigieuse quand vient l'heure d'agir. De tout temps, l'homme d'Afrique s'est jeté alternativement, avec une égale fureur, dans le rêve et dans l'action. Ce qu'il a été, ce qu'il est encore dans la vie réelle, il l'a été en littérature, où il a su créer à son usage un style plus chaud, plus concret et plus vivant : il y a donné à l'imagination et à la passion plus qu'à la raison, à la fantaisie et à l'audace plus qu'à la logique ou à la tradition. Par ses ascendants, le citoyen de Carthage ou d'Hippone tient à la fois du rhéteur gréco-romain, du prophète oriental et de l'artisan kabyle, tout cela s'est fondu dans l'emportement de la nature et la violence du climat, et il en est sorti cet être original et complexe : l'Africain¹. »

1. P. MONCEAUX, *Les Africains*, p. 44-45. Cf. E. FROMENTIN, *Une année dans le Sahara*, in-12, Paris, 1856 ; LE MÊME, *Une année dans le Sahel*, in-12, Paris, 1858.

CHAPITRE II

LES SOURCES

Épigraphie. — Paléographie. — Archéologie monumentale.
Mobilier. — *Instrumentum domesticum*.

Au premier coup d'œil, les textes ayant rapport à l'histoire de l'Afrique chrétienne sont nombreux, explicites et importants; l'historien qui en aborde l'étude est donc favorisé. A y regarder avec plus d'attention, on s'aperçoit que si les documents sont en grand nombre, l'histoire de cette province a été aussi singulièrement plus fournie d'événements et il se pourrait, en définitive, que la proportion différât assez peu de celle des provinces sur lesquelles nous savons peu ou rien parce qu'il ne leur advint pas grand'chose.

Tous les documents qu'on pourrait faire comparaître pour une étude de l'Afrique chrétienne ne nous sont pas parvenus; nous ignorons, en partie du moins, ce qui a péri, et cela suffit à jeter quelque incertitude sur la valeur absolue et sur la valeur relative de ce qui nous reste. Dans ce qui nous manque, tout n'est pas irrémédiablement perdu; les découvertes, principalement archéologiques, réduisent insensiblement, mais régulièrement, la mesure de notre ignorance.

Ce que nous savons présente des degrés dans la certitude et la plénitude; mais c'est là la condition de toute connaissance historique. Cette considération serait décourageante si on ne se disait que sous chaque document, sous chaque débris il y a un homme. C'est jusqu'à lui qu'il faut arriver, et s'en tenir au document comme s'il était seul, est une erreur. Agir ainsi, c'est réduire l'historien au rôle de l'antiquaire et tomber dans une illusion de musée et de bibliothèque. Mais toute science, pour être telle, doit débiter par une période empirique, celle des fouilles, des classements, des variantes et de la critique interne. Ce sont les éléments qu'elle analyse, rapproche, accepte ou repousse pendant les opérations de cette période que nous devons énumérer ici.

Dans l'ordre de la dignité, la première place appartient, parmi nos moyens d'information, aux textes épigraphiques. Ceux-ci n'ont eu à souffrir que du temps et de la malveillance. L'épigraphie chrétienne d'Afrique n'a guère tenté les Pirro Ligorio. Nous possédons des textes nombreux, quelques-uns étendus, intéressants pour la plupart, qu'on trouve dispersés dans les volumes du tome VIII^e du *Corpus inscriptionum latinarum* et dans les *Supplementa*. Ces textes n'ont jamais été réunis et commentés, quoique le vœu d'un recueil des *Inscriptiones christianae Africae* ait été formulé depuis longtemps. Au fur et à mesure des découvertes et des fouilles, les périodiques locaux et étrangers éditent les textes nouveaux ¹.

1. Voici quelques indications qui, bien qu'incomplètes, pourront servir : *C. I. L.*, t. VIII, 25 = 11416, n. 55, 56, 57 = 11106, 58^a = 11117, 67, 78, 150, 181, 252 = 11415, 449, 450-458, 459 = 11256, 460, 462 = 11644, 463, 464, 586, 603, 618, 670-674, 706, 707, 748, 749, 791, 839, 870.

Les textes paléographiques sont bien loin d'offrir les garanties d'inaltérabilité que présentent les textes épigraphiques. Leur nombre est considérable, quoi-

879, 880, 913, 983, 984, 992, 1015, 1083, 1084, 1086-1116, 1138, 1156, 1169, 1169^a, 1214, 1246, 1247, 1389-1393, 1767-1769, 2009-2018, 2046, 2051, 2079, 2189, 2215, 2218, 2219, 2220 = 17614 = 17714, 2223, 2272, 2291, 2293, 2308, 2311, 2315, 2334 et *additam.*, p. 951, 2335, 2389, 2447, 2448, 2492, 4321, 4353, 4473, 4488, 4671, 4762, 4763, cf. S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 178, n. 59; 4770, 4787, 4792, 4794, 4799, 5176, 5262-5265, 5352, 5488-5494, 5664, 5665, 5669, 7924, 8031, 8189-8192, 8379, 8397, 8427, 8429, 8431, 8620-8654, 8706-8709, 8730-8731, 8757, 8769, 8825, 9248, 9253, 9255, 9270, 9271, 9285, 9286, 9313, 9585, 9586, 9590-9594 et *additam.*, p. 974, 9691-9695, 9703, 9704, 9708-9719, 9722, 9731, 9733, 9751, 9752, 9789, 9793, 9794, 9804, 9808, 9810, 9821, 9823, 9866, 9867, 9869-9871, 9877, 9878, 104758, 1047563, 104847, 104854, 104855, 10509, 10515, 10516 et 11258, 10517, 10518, 10518^a, 10522, 10540-10550, 10636-10642, 10656, 10665 = 17607; ad n. 2095 *additam.*, p. 943; 10686-10689, 10693, 10694, 10698, 10701 = 17617, 10706, 10707 = 17615, 10708, 10711, 10713-10715; cf. 2309 et *additam.*, p. 950; ad 2311, p. 951; 10787, 10904; ad n. 8429, *additam.*, p. 970; 10905, 10927, 10928, 10933; ad 8655, p. 973; 10947, 10689, 11064, 11077-11096, 11099, 11104, 11113, 11118-11124, 11126-11134, 11269, 11270-11273, 11295, 11414-11416, 11482, 11522, 11526, 11643-11657, 11726, 11727, 11893-11909, 12130, 12196-12200, 12410, 12411, 12457, 13393-14257, 14326-14329, 14424, 14443, 14544, 14600, 14681, 14746, 14790, 14902, 15243-15245, 15419, 16249-16257, 16351, 16396, 16485, 16488, 16655-16666, 16674, 16701, 16738, 16755, 16758, 16805, 16839-16841, 16907, 16908, 17265, 17382-17388, 17414, 17445, 17460, 17580, 17589, 17604, 17608-17610, 17714-17719, 17729-17732, 17746, 17747, 17758, 17768, 11782, 17801, 17802, 18517, 18523, 18539, 18552, 18621, 18656, 18668, 18683, 18704, 18705, 18713, 18714, 18742, 18782, 19102, 19671, 19914, 19918.

Il y a lieu, en outre, de consulter : HÜBNER, *C. I. L.*, t. II, n. 2110, cf. II. DE VILLEFOSSE, dans les *Archives des miss. scientif.*, 1874, p. 401; et les *Mélanges d'arch. et d'hist. de l'École française de Rome*, 1880 sqq. *passim*; *Bulletin trimestriel de géographie et d'archéol. d'Oran*, 1880 sqq. *passim*; *Bulletin archéologique du Comité des trav. histor.*; *Comptes rendus de l'Académie des inscript. et belles-lettres*; DE ROSSI, *Bullettino di arch. cristiana*, 1863 sqq.; R. CAGNAT, *L'année épigraphique*, dans la *Revue archéologique*; E. ESPÉRANDIEU, dans la *Revue de l'Art chrétien*; *Bibliothèque d'archéologie africaine*; *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*; *Revue africaine*; *Annuaire et ensuite Recueil de la société archéologique de la province de Constantine*; *Bulletin trimestriel de correspondance africaine*, *Ephemeris epigraphica*, *Archives des missions scientifiques*, *Nouvelles Archives des missions scientifiques*, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, *Bulletin de l'Académie d'Hippone*.

que dans des proportions différentes selon qu'il s'agit des ouvrages des Pères, des recueils canoniques, des écrits liturgiques et des manuscrits bibliques. Ces divers sujets sont fort étendus et il n'y aurait aucun profit à donner sur chacun d'eux des bibliographies écourtées. Nous n'avons d'ailleurs qu'à utiliser ces sources dont la valeur critique sera déterminée ailleurs¹. Ce que nous ne pouvons omettre de faire remarquer, ce sont les effets historiques de cette littérature. C'est par elle que l'Église d'Afrique a exercé une influence considérable et, à certains égards, prépondérante sur le développement de la pensée chrétienne en Occident. Saint Cyprien a été le collaborateur et, sur plusieurs points, l'initiateur des évêques de Rome dans la constitution de la discipline intérieure du christianisme ; saint Augustin a donné pour l'avenir à l'Église catholique la direction intellectuelle sur plusieurs questions

Quant aux livres, nous ne pouvons songer à en dresser ici la bibliographie. On en trouvera les premiers éléments dans l'*Index bibliographique* placé au début du tome VIII^e du *C. I. L.*, mais il y aurait beaucoup à faire pour le mettre à jour. Il n'y a d'ailleurs, dès maintenant, qu'à attendre l'apparition du *Recueil des inscriptions chrétiennes d'Afrique* que prépare M. P. MONCEAUX, cf. *Revue archéologique*, juillet-août 1903, p. 59 sq.

1. On peut mettre à profit, pour la période ante-nicéenne : O. BAR-DENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Litteratur*, in-8°, Freiburg im B., 1902, 1903, t. I. et II; pour saint Augustin : E. PORTALIÉ, article *S. Augustin*, dans E. MANGENOT, *Dict. de théol. catholique*, in-4°, Paris, 1903, t. I. col. 2268-2317. Pour les collections canoniques il faut encore s'en remettre aux renseignements et résumés de HÉFÉLÉ, *Concilien-geschichte*, in-8°, Tübingen, 1855, et aux textes de la *Conciliorum amplissima collectio* de MANSI qui, telle qu'elle est, avec ses incontestables défauts, ses erreurs même, vaut sans doute incomparablement mieux que celle qu'on nous promet. La liturgie d'Afrique et ses sources ont été récemment étudiées par D. F. CABROL, *Dictionn. d'archéol. chrétienne et de liturgie*, in-4°, Paris, 1903, t. I, col. 591-657. Les versions africaines de la Bible ont été l'objet d'une dissertation de M. P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, in-8°, Paris, 1901, t. I.

théologiques¹ ; enfin « ce furent principalement des Africains, apologistes célèbres ou traducteurs ignorés de l'Écriture sainte, qui imposèrent le latin comme langue officielle aux Églises d'Occident. A cette époque, et à cette époque seulement, l'Afrique du Nord a joué un rôle prépondérant dans l'histoire du monde² ». C'est à ce point de vue agrandi qu'il faut juger les sources qui se sont épanchées de l'Afrique en nappes plus ou moins fécondes sur les générations et les races comme d'étage en étage, c'est-à-dire de siècle en siècle.

Les monuments figurés ou, si l'on le veut, l'archéologie monumentale, forme une catégorie de documents dont l'étude pressentie par des hommes moins instruits que dévoués, plus épris des ruines que préparés à les interpréter ou même à les décrire, a été reprise depuis quelques années avec une méthode exacte et une science approfondie³. Cette partie tout empirique de l'enquête sur le passé ap-

1. PORTALIÉ, *op. cit.*, col. 2501-2561 : *Développement historique de l'Augustinisme*.

2. S. GSELL, *Chronique archéologique africaine*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, t. XX, p. 100.

3. L'ouvrage capital est S. GSELL, *Les Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1901-1902, t. II, p. 113-429 : *Monuments chrétiens et byzantins*. Il suffira de se reporter aux notices bibliographiques qui accompagnent la description de chaque monument pour savoir où trouver tout ce qui a été dit sur les édifices décrits. Voir encore S. GSELL, *Edifices chrétiens de Thelepte*, et *Edifices chrétiens de Ammaedera*, dans *Atti del II° Congresso internazionale di archeologia cristiana tenuto in Roma nell' Aprile 1900*, in-4°, Roma, 1902, p. 191-241. O. GRANDIDIER, *Deux monuments funéraires à Tipasa*, *Ibid.*, p. 51-79. Pour les édifices chrétiens de la Tunisie : R. CAGNAT et P. GAUCKLER, *Les monuments historiques de la Tunisie*, t. I. *Les monuments antiques*, in fol., Paris, 1898. Ce tome ne contient guère que ce qui a trait à la translation de temples païens aux communautés chrétiennes, un des volumes traitera des monuments chrétiens. Cf. H. LECLERCQ, art. *Archéologie de l'Afrique* dans D. CABROL, *Dict. d'arch. chrét. et de liturg.*, t. I, col. 658-747.

porte un contingent de faits nouveaux particulièrement riche en Afrique, grâce aux circonstances historiques et aux conditions géologiques du pays. Nombre d'édifices reparaissent aujourd'hui dans l'état où les dernières violences des invasions successives les ont laissés; le sable est venu enterrer ces ruines, et « le Temps » dont on a dit trop de mal, demeure fort au-dessous, en fait de ravages, des impitoyables destructeurs du moyen âge, de la Renaissance et du xviii^e siècle. L'appoint fourni par l'archéologie monumentale à l'étude des institutions, des coutumes, des idées qui furent successivement en honneur dans l'Afrique chrétienne est plus considérable qu'on ne serait tenté de le croire. Grâce à un dossier¹ retrouvé dans les ruines d'une basilique, à Tigzirt, on peut constater l'essai d'une disposition architectonique aussi rare que disgracieuse, les frontons destinés à soutenir les colonnes, qui n'était rien moins qu'un renversement hardi et complet de l'ordre classique, bouleversant « de fond en comble, on peut le dire sans métaphore, toute l'esthétique architecturale des Grecs. Ceux-ci faisaient porter leurs frontons sur des colonnes; nos Africains imaginèrent de faire porter les colonnes sur des frontons. Tentative audacieuse, nous le répétons, mais plus bizarre encore, et qui n'a eu d'ailleurs au-

1. Cette pièce joue dans l'architecture chrétienne un rôle analogue à celui du coussinet sur lequel les Grecs faisaient reposer l'architrave. Nous ne pouvons donner ici un simple aperçu des sources de l'archéologie figurée. Il faut, pour se rendre compte de ce qu'elle pourrait fournir de renseignements positifs, voir la *Collection des musées d'Algérie et de Tunisie* qui comprend déjà Tebessa, Philippeville, Alger, Cherchell, Carthage, STUHLFAUTH, *Mittheilungen des archäologischen Instituts*, Röm. Abth., 1898, t. XIII, p. 281-304, pl. IX-X; les publications du R. P. Delattre, les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*.

cun succès en Occident, si toutefois elle y a été connue¹ ». C'est ici un exemple choisi entre plusieurs, mais il suffit à faire entrevoir ce que l'archéologie monumentale peut révéler sur les tendances esthétiques d'une race; il nous serait aisé d'en prendre d'autres qui feraient ressortir ce que l'étude descriptive peut apporter de clartés à l'obscurité des textes. L'architecture a connu en Afrique des époques bien distinctes et les édifices appartenant à chacune d'elles sont des documents que l'historien a le devoir de mettre à profit. L'époque la plus favorable aux constructions monumentales en Afrique fut celle des Antonins et des empereurs syriens (96-235 après J.-C.), pendant laquelle l'architecture ne laisse pas de montrer une certaine indépendance des traditions romaines. La période d'un siècle environ, d'Alexandre-Sévère à Constantin (225-323), nous fait assister à une décadence rapide suivie d'une renaissance artistique coïncidant avec l'établissement officiel du christianisme dans l'Empire². « Les monuments élevés pendant cette période, dite période latine, sont remarquables par l'emploi traditionnel des formes de l'architecture classique, joint à un soin extrême dans l'appareil des constructions³. » Cette renaissance est brusquement

1. P. GAULT, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, in-8°, Paris, 1897, p. 39, cf. p. 73, fig. 15.

2. Voir particulièrement les monuments chrétiens de Haïdra et de Henschir-Goubeul. H. SALADIN, *Rapport de 1882-1883*, dans les *Archiv. des miss. scientif.*, 1887, p. 223.

3. H. SALADIN, *Rapport de 1885*, dans les *Nouv. archiv. des miss. scientif.*, 1892, t. II, p. 379. Cf. J. GAILHABAUD, *L'architecture du VI^e au XVI^e siècle*, in-4°, Paris, 1850-1858, t. III. « Crypte de Jouarre ». Comparer le chapiteau mérovingien provenant de l'église Saint-Vincent (actuellement Saint-Germain des Prés) déposé au musée chrétien du Louvre, avec celui dessiné à Bir-Oum-Ali. H. SALADIN, *Rapport de 1882-1883*,

interrompue par l'invasion vandale (420) qui entraîne une misère matérielle et une pénurie d'artistes et d'ouvriers romains telle que « les monuments de cette époque nous offrent, avec de nombreuses réminiscences classiques dues à l'influence des monuments encore debout ou des fragments existants, un art d'un caractère tout particulier qui, par certaines interprétations de l'ornementation végétale ou conventionnelle, offre plus d'une analogie avec nos monuments mérovingiens ou romans. Malgré les nombreuses attaches de l'Église d'Afrique avec Rome, les édifices religieux n'ont pas été copiés sur ceux de la capitale du monde latin; ils ressemblent beaucoup plus à ceux de la Syrie et de l'Égypte qu'à ceux de Rome.

La période byzantine (depuis 533) substitua dans tous les centres de population un peu importants le goût oriental à celui qui avait inspiré les écoles indigènes. Les investigations faites en Tunisie tendent à « confirmer la réalité de la conception que nous nous étions faite de l'évolution de l'art architectural à la fin

dans les *Archiv. des miss. scientif.*, 1887, fig. 266. Nous ne pouvons nous attarder ici à faire une monographie de l'« ornement à relief plat », dont on a trouvé un grand nombre d'exemplaires à Tébessa. Ce genre de décoration obtint la vogue, à partir du IV^e siècle, dans le bassin de la Méditerranée; il ressemble à un découpage appliqué et la technique du bois y est évidente. Cf. CLERMONT-GANNEAU, dans la *Revue archéol.*, 1873, 1, p. 401; S. GSELL, *Le Musée de Tébessa*, in-4^o, Paris, 1902, p. 46; CATTANEO, *L'Architettura in Italia del secolo VI al mille circa, Ricerche storico-critiche*, in-8^o, Venezia, 1888, p. 70 sq.; L. COURAJOD, *Origines de l'art roman et de l'art gothique*, in-8^o, Paris, 1899, p. 13, 118 sq., 275, 310 sq. Nous verrons plus loin que les documents légendaires insinuent une origine syro-orientale à l'Église d'Afrique; il est intéressant d'en rapprocher ce fait constaté par M. S. GSELL que les monuments chrétiens de l'Afrique du Nord ressemblent beaucoup plus à ceux de la Syrie et de l'Égypte qu'à ceux de Rome. Précisément l'ornement à relief plat abonde en motifs orientaux et pourrait bien être d'origine syriaque.

de l'Empire romain. Au moment où le christianisme fut officiellement reconnu, les traditions d'art s'étaient unifiées et codifiées depuis longtemps. Les mêmes exigences du nouveau culte agissent de la même façon sur les éléments essentiels des traditions architecturales, et de l'unité des programmes et de leurs exigences partout les mêmes, naquirent un certain nombre de types d'édifices qui formèrent en quelque sorte un patrimoine commun dans lequel tous les architectes chrétiens puisèrent leurs inspirations ¹ ». Il faut ici distinguer entre la Tunisie et l'Algérie. Le vaste territoire de la Numidie et des Maurétanies n'a, semble-t-il, jamais connu le type basilical byzantin à coupole centrale, aucun exemple jusqu'à ce jour n'en peut être cité ² et ceci s'accorde bien avec ce que nous savons des difficultés rencontrées par l'administration byzantine qui, en dehors de la Proconsulaire, ne posséda jamais qu'une étroite bande de terre le long du littoral méditerranéen. La Tunisie posséda au contraire quelques belles églises byzantines ³.

L'archéologie monumentale appelle comme naturellement le mobilier et tout ce que l'on désigne sous le nom d'*instrumentum domesticum*. Il n'est pas possible d'entreprendre d'en donner le détail; toutefois sous ce titre de mobilier nous devons comprendre

1. H. SALADIN, *Rapport de 1882-1883*, p. 541 sq.

2. S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 120.

3. Mentionnons, sans nous y arrêter, trois catacombes. A Arch-Zarra, près de Salakta, cf. DE LA BLANCHÈRE, *Découvertes archéologiques à Carthage et dans la presqu'île du cap Bon*, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 371 sq.; 1886, p. 216; 1889, p. 107; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscip.*, 1887, p. 92; TOULOTTE, *Byzacène*, p. 181; à Khenchela, cf. *Rec. de Constantine*, 1898, p. 362 sq.; à Kherbet-bou-Addoufen, cf. S. GSELL, *Recherches archéol. en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 181.

ce qui a trait non seulement aux nécessités de la vie, mais à l'opulence, les arts libéraux ainsi que les produits industriels ¹.

Bien qu'il soit impossible de classer parmi les « sources » proprement dites les travaux d'exégèse entrepris pour élucider les textes et les monuments, les classer, les éclairer les uns par les autres, on ne saurait néanmoins les passer sous silence. Nous ne mentionnerons aucun ouvrage en particulier parce que les titres et références de ceux qui nous ont rendu le plus de services se rencontreront souvent dans notre travail. Il n'existe pas aujourd'hui d'ouvrage d'ensemble sur l'Afrique chrétienne. Les travaux anciens de Melch. Leydecker, Emm. de Schlestrate, St. Morcelli, Fr. Münter, Cel. Cavedoni doivent toujours être consultés, mais vérifiés et complétés ou parfois même suppléés et refaits entièrement. Chaque année voit apparaître des documents nouveaux et des commentaires ingénieux; on les trouvera mentionnés et appréciés dans la *Chronique africaine* de M. Stéphane Gsell dont l'information et la critique sont depuis dix années la providence de tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'Afrique chrétienne ².

1. Il est impossible d'entreprendre à cette place une bibliographie. Espérons qu'il se trouvera un jour un homme ou une académie qui fasse les frais d'un *Corpus rei archeologicae christianae*. Nous avons groupé quelques informations qui nous ont semblé plus typiques que d'autres dans *Archéologie de l'Afrique*, cf. D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 707-742.

2. S. GSELL, *Chronique archéologique africaine*, dans les *Mélang. d'archéol. et d'hist.*, 1895, t. XV, p. 301-350; 1896, t. XVI, p. 441-490; 1898, t. XVIII, p. 69-140; 1899, t. XIX, p. 35-83; 1900, t. XX, p. 79-143; 1901, t. XXI, p. 182-241; 1902, t. XXII, p. 301-345. La *Chronique* de l'année 1893, p. 117-196, est de M. J. TOUTAIN; nous n'avons pu prendre connaissance à temps de la *Chronique* de 1903. H. FOURNEL, *Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*, a su reconnaître l'importance des documents d'origine chrétienne, in-4°, Paris, 1857, préf., p. 1 : « Plus

d'une fois, dit-il, les sources ecclésiastiques me sont venues en aide, tantôt pour fixer la date de certains travaux métallurgiques dont je retrouvais les restes stériles, tantôt pour faciliter la découverte ultérieure de gisements. » Nous n'avons pas à résumer l'histoire de l'incurie et souvent même de l'hostilité de l'administration française à l'égard des monuments de l'Algérie. Les administrations municipales et les corps réputés savants, uniquement préoccupés d'intérêts matériels, se sont fait un divertissement de ruiner des monuments, principalement des textes épigraphiques, dans un pays où on les pourrait croire soucieux d'émulation à l'égard des seuls Vandales dont ils ont dépassé quelquefois les méfaits. Cf. G. DOUBLET et P. GAUCKLER, *Musée de Constantine*, in-4°, Paris, 1892, p. 6, 13; L. RENIER, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1880, p. 484; J. SCHMIDT, *Bericht über eine epigraphische Reise nach Alger und Tunis*, in-8°, Halle, 1883, p. 7-8; R. CAGNAT, dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, p. 238; L. BERTRAND, *Catalogue du musée de la ville de Philippeville et des antiquités existant au théâtre romain*, in-16, Philippeville, 1890-1892, p. 6; DE LA BLANCHÈRE, *Rapport à M. le Ministre de l'instr. publ. et des beaux-arts*, dans G. DOUBLET, *Musée d'Alger*, 1890, p. 6-9. On peut juger du respect porté aux monuments par ce fait que le temple romain de Tébessa fut affecté successivement depuis la conquête à une fabrique de savon, un bureau du service du génie, un prétoire pour le juge musulman, une cantine, un cercle militaire, une prison, une église; il est enfin revenu à la direction des beaux-arts. G. DIEHL, *La conquête archéologique de l'Algérie, 1831-1881; Le vandalisme contemporain dans l'Afrique du Nord*, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, 1893.

CHAPITRE III

LES ORIGINES

Origine historique. — Légendes. — Prétention à l'apostolicité. — Les synagogues. — La nécropole du Djebel-Khaoui. — Expansion rapide du christianisme. — Il pénètre chez les tribus indigènes. — Statistique. — Les *areae* et les premiers édifices du culte chrétien.

L'Église d'Afrique entre dans l'histoire, en l'année 180, avec deux groupes de martyrs, l'un à Scilli ¹, l'autre à Madaure ². Quelques années plus tard, on s'aperçoit que le christianisme avait fort prospéré puisque, au dire de Tertullien, il poussait ses conquêtes au delà des frontières de l'empire ³, chez les Gétules et chez les Maures, au sud et au sud-est de l'Aurès. Il semble qu'après les deux faits de persécution relevés en l'année 180, une longue accalmie ait favorisé le développement des communautés ⁴; ce n'est que pendant les années 198 à 200 (ou 201) que nous sommes avertis de nouvelles violences. A cette

1. Pour la bibliographie assez étendue de cette pièce, cf. H. LECLERCQ, *Les temps néroniens et le deuxième siècle*, in-8°, Paris, 1901, p. 108 sq. Les origines de l'Église d'Afrique sont rapidement exposées par L. DUCHESNE, *Les origines chrétiennes*, in-8°, Paris, s. d., lithogr., p. 397 sq.

2. *Epist. XVI, inter Augustinianas, P. L.*, t. XXXIII, col. 82.

3. TERTULLIEN, *Adv. Iudaeos*, 7.

4. *Ad Scapulam*, 4.

date apparaît l'Église de Carthage, nombreuse, organisée, opulente. En l'année 197, Agrippinus est évêque de cette ville ¹; on ne saurait dire avec certitude s'il en fut le premier évêque ²; il semble toutefois le plus ancien de ceux qui nous sont connus ³ puisque sous son épiscopat se serait tenu un concile que saint Cyprien qualifie de « très ancien » ⁴. A ce moment, le christianisme est assez répandu pour que Agrippinus puisse grouper autour de lui soixantedix évêques venus de la Proconsulaire et de la Numidie ⁵. Ainsi au début du III^e siècle, l'évangélisation est assez ancienne pour avoir donné le temps de fonder une Église importante, de pénétrer dans l'inté-

1. MORCELLI, *Africa christiana*, t. II, p. 44.

2. PONTIUS, *Vita Cypriani*, 5, parle d'une série d'évêques de Carthage : or il écrivit au milieu du III^e siècle, il est donc possible qu'en cinquante ans le siège ait vu se succéder plusieurs évêques; il peut se faire qu'on doive reporter au début de la liste un nom que nous ne connaissons pas, mais plus ancien que celui d'Agrippinus. On a voulu rajeunir Agrippinus de quelques années et le donner pour successeur à Optatus, mentionné dans les Actes de sainte Perpétue, cf. A. HARNACK, *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, in-8°, Leipzig, 1893, t. I, p. 687 sq.; C. SCHMIDT, dans *Götting. gel. Anzeig.*, 1893, p. 210; mais cette opinion est fondée sur une fausse interprétation d'un passage de Tertullien, cf. P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, in-8°, Paris, 1901, t. I, p. 19. On a voulu aussi vieillir Agrippinus jusqu'à la fin du I^{er} siècle. Cf. A. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, t. I. *Proconsulaire*, in-8°, Montreuil-s.-Mer, 1891, p. 13, sans plus de succès.

3. TERTULLIEN, *De jejuniis*, 13 : *Aguntur praeterca per Graecias illa certis in locis concilia ex universis ecclesiis, per quae et altiora quaeque in commune tractantur, et ipsa repraesentatio totius nominis Christiani magna veneratione celebratur*. On a conclu de là que jusqu'après 213, date du traité, les réunions d'évêques étaient inconnues en Afrique et que, par suite, il fallait reporter les synodes et l'épiscopat d'Agrippinus après cette date. Le texte n'autorise pas cette explication puisqu'il parle de *concilia ex universis ecclesiis*.

4. S. CYPRIEN, *Epist.* LXXIII, 3 : *Quando anni sint jam multi et longa aetas ex quo sub Agrippino*.

5. S. CYPRIEN, *Epist.* LXX, 4 : S. AUGUSTIN, *De unic. baptism. contr. Petilian.*, XXI, 22.

rieur et d'y établir un grand nombre de sièges, d'aller plus loin encore et de s'infiltrer dans les tribus indépendantes. Il est superflu de chercher une date, on ne la lira nulle part. Le bon sens des Africains les a préservés de la prétention à l' « apostolicité » ; il leur suffisait d'être chrétiens. Ils ne semblent pas avoir souhaité autre chose sinon d'établir que l'Église africaine dépendait du siège de Rome pour la doctrine seulement et la hiérarchie ecclésiastique ¹. En ce

1. Le texte connu de TERTULLIEN, *De praescript. haeret.*, 36, rapproché du même traité, 20, ne dira rien de plus que si d'autres textes, qui restent à découvrir, le disent eux-mêmes. Cf. A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den drei ersten Jahrhunderten*, in-8°, Leipzig, 1902, p. 514, note 2. Cf. FR. MÜNTER, *Primordia Ecclesiae Africanae*, in-4°, Hafniae, 1829, p. 10. S. CYPRIEN parle de l'Église de Rome qu'il qualifie de *radix* et *matrix*, mais c'est pour l'Église entière, *Ecclesiae catholicae*, qu'il la reconnaît telle ; or il est clair que nul ne songeait à attribuer à l'Église de Rome la fondation de celle d'Antioche, par exemple ; les termes de *radix* et *matrix* ne peuvent donc être pris au sens qu'une lecture hâtive leur a fait donner. La question fut soulevée au IV^e siècle ; elle est résolue par saint Augustin, *Epist.* XLIII, 7 : *Erat etiam (Carthago) transmarinis vicina regionibus et fama celeberrima nobilis : unde non mediocris utique auctoritas habeat episcopum, qui posset non curare multitudinem inimicorum quum se videret et Romanae Ecclesiae, in qua semper apostolicae cathedrae viguit principatus, et ceteris terris, UNDE EVANGELIUM AD IPSAM AFRICAM VENIT, per communicatorias litteras esse coniunctum...* Dans l'*Altercatio cum Pascentio ariano* on lit au contraire : *Si enim licet dicere non solum barbaris lingua sua, sed etiam romanis : si hora armen, quod interpretatur : Domine, miserere ! cur non liceret in conciliis Patrum, in ipsa terra Graccorum UNDE UBIQUE DESTINATA EST FIDES, lingua propria homousion confiteri...* Münter à qui nous empruntons ce texte le fait suivre d'un autre plus clair encore : *Addamus, dit-il, convicium eiusdem Augustini in donatistarum sectam quam accusat : UT PRAECISAM AB ILLA RADICE ECCLESiarUM ORIENTALIUM, UNDE EVANGELIUM IN AFRICAM VENIT. Epist.* XLIII, 7. F. MÜNTER, *op. cit.*, p. 12. Il est assez remarquable que dans la lettre du pape Innocent à Decentius de Gubbio, on ne réclame pour Rome que l'honneur d'avoir établi des Églises en Afrique, il n'y est pas question de la foi ; la lettre du pape saint Grégoire 1^{er} à l'évêque de Carthage Dominique est tout à fait décisive : « Sachant fort bien, dit-il, où l'ÉPISCOPAT de vos Églises a pris son point de départ, vous avez raison de hériter notre chair apostolique d'y re-

qui concerne les origines proprement dites du christianisme africain et la question de savoir si les premiers missionnaires de l'Évangile qui mirent le pied en Afrique étaient envoyés par Rome, nous n'avons aucun parti à prendre. On a parlé du culte des apôtres Pierre et Paul ¹, mais nulle part la dévotion pour ces saints n'a été plus vive qu'en Angleterre où l'on ne peut songer à y voir un sentiment de reconnaissance pour une évangélisation personnelle; les analogies liturgiques et épigraphiques entre les formules romaines et les formules africaines se réduisent à quelques mots et à quelques rites dont on retrouverait ailleurs des équivalents. Ce qui est historique et ce que nous devons retenir, c'est le lien intime qui n'a cessé pendant des siècles d'attacher l'Église d'Afrique, autant par la sympathie que par le sentiment du devoir, à l'Église de Rome.

Le christianisme a dû pénétrer en Afrique par Carthage, nous ne savons rien de plus. L'activité commerciale de cette ville et ses relations avec les ports syriens peut donner lieu de penser que l'un des convertis orientaux de la première heure venu de Jérusalem, d'Antioche ou d'Alexandrie, y aura le premier introduit le christianisme ². Cette distinction entre l'envoi des évangélistes et l'établissement de la hiérarchie ne doit jamais être perdue de vue. Malgré

courir comme à la source de votre ministère et de vous y tenir constamment unis par une affection bien justifiée. *Epist.*, l. VIII, n. 33.

1. P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 4, note 4.

2. Il suffit de rappeler en note que, d'après un récit grec anonyme, saint Pierre serait venu deux fois en Afrique et y aurait fait élire son disciple Crescent évêque de Carthage : ... τῇ Καρχηδονέων πόλει τῆς Ἀφρικῆς ἐπιβαίνει· ἐν ἧ τὸν Κρήσκεντα ἐπίσκοπον χειροτονήσας, εἰς Αἴγυπτον ἔρχεται... Ἐπειτα εἰς Αἴγυπτον ἐπιστρέψας, διὰ τῆς Ἀφρικῆς αὐθις εἰς Ῥώμην ὑπέστρεψεν. ANONYME, *De ss. Petro et Paulo*, 3,

l'obligation où l'on se trouve de ne pas accepter sans restrictions les indications fournies par les Pères et les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles en matière d'histoire, on ne peut se refuser à prendre en considération quelques paroles très claires, mais malheureusement bien tardives et relevant peut-être plus de l'ardeur de la polémique que de la sérénité de l'histoire. Tertullien ne paraît pas avoir reçu l'écho d'une tradition sur l'origine directement apostolique de l'Église locale ¹. Saint Cyprien parle d'une manière peu précise. Saint Augustin est très net d'abord, puis il hésite ². Salvien appelle Carthage

11, dans *Acta sanct.*, juin, t. V, p. 416. Ps. FLAVIUS DEXTER, *Chronicon*, ad ann. 50 : *Petrus ut Christi vicarius, Hispanias adiit..... Multis cum comitantibus... Barnaba Judaque. Hinc ad Africam et Ægyptum migrat.* Cf. TILLEMONT, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. I, p. 525; P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 5, note 1. Ces voyages des apôtres mériteraient une étude. NICÉPHORE CALLISTE, *Hist. eccl.*, l. II, c. XL, découvre tout un itinéraire : ... τῆ Ἀφρικῆ προσβαλὼν, Μαυριτανίαν τε καὶ ὅσον τῆς Λιβύης ἐστὶ τῷ Εὐαγγελίῳ διαδραμὼν καὶ πρὸς ἑσπέριον ὠκεανὸν εἰσβαλὼν. Dans le *Martyrolog. Hieronym.*, édit. DE ROSSI-DUCHESNE, V Kal. Nov. = 28 octobre, p. 136 : *Et in Carthagine..... Natal. apostolorum Simonis Cananei et Judae Zelotis.* Il ne serait pas impossible que l'on ait même songé à dépouiller les Alexandrins de saint Marc, malgré leur modestie à se contenter d'un simple évangéliste. NICÉPHORE, *op. cit.*, l. II, c. XLIII : ἐπὶ δὲ Τιβερίου Καίσαρος τῆ Αἰγύπτῳ καὶ Λιβύῃ, ἔτι δὲ καὶ τῆ Βαρβαρικῆ πάσῃ τὸν Χριστοῦ λόγον εὐαγγελισάμενος.....

1. Cf. la note avant la précédente. *De prescript.*, 36 : *Romam unde nobis quoque auctoritas praesto est... Videamus quid didicerit, quid docuerit, cum Africanis quoque ecclesiis contesserit.*

2. S. AUGUSTIN, *De unitate ecclesiae*, 15, 37, cite les paroles de l'évêque donatiste de Cirta, Petilianus, affirmant que « l'Évangile est arrivé tard en Afrique » ; S. Augustin répond : « Certainement l'Afrique n'est pas la dernière dans l'ordre de la foi ». A la conférence de Carthage il est beaucoup plus affirmatif : *Quacris autem a me unde communio mea sumat exordium..... Coepit ista praedicatio ab Hierusalem, inde se ab illustissimo exordio diffudit, diffundens Ecclesiam quam tenemus : primo per vicina, deinde per longinqua etiam in Africam venit.* MANSI, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, p. 229. Cf. *Enarrat. in Psalm. XLIV*, 23, 32 ; *Enarr. in Psalm. XLIX*, 3.

« une ville chrétienne, une ville ecclésiastique, que les apôtres ont jadis instruite ¹ ». Au vi^e siècle, nous voyons les évêques de Numidie solliciter officiellement du pape Grégoire I^{er} le maintien de toutes leurs vieilles coutumes « qui s'étaient maintenues jusque-là, pendant si longtemps, depuis les premières ordinations faites par saint Pierre, prince des apôtres ² ». Leur demande fut accordée ³. Il n'y a rien à conclure historiquement de ces indications tardives et vagues. Nous pouvons grouper d'autres faits et, cette fois, avec un profit plus réel pour l'étude des origines de la chrétienté africaine.

Il n'est pas possible de s'occuper de l'expansion du christianisme sans tenir compte du rôle joué par les synagogues. Les Actes des Apôtres ne nous laissent rien à apprendre sur la tactique des premiers missionnaires de l'Évangile; il n'y a pas de raison de croire que l'on usa ailleurs qu'en Syrie et en Asie Mineure d'un procédé différent. Il semble que partout, ce soit par les communautés juives qu'on ait amorcé la prédication évangélique. Les Juifs étaient nombreux alors dans l'Afrique du Nord ⁴. Nous y

1. SALVIEN, *De gubernatione Dei*, édit. HALM, l. VII, n. 18, 79 : ... *quam quondam doctrinis suis apostoli instituerant.*

2. S. GREGOIRE I^{er}, *Epist.*, l. I, n. 77 : *Gregorius universis episcopis Numidiae..... Petistis etenim per Hilarum chartularium nostrum a beatae memoriae decessore nostro, ut omnes vobis retro temporum consuetudines servarentur, quas a beati Petri apostolorum principis ordinationum initiis hactenus vctustas longo servavit.*

3. M. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 6, voit dans cette concession l'apparence d'un fondement quelconque dans la demande; nous croyons, au contraire, que dans une circonstance semblable, la concession ne saurait acquérir cette portée.

4. Un des monuments les plus curieux est le cimetière situé à Carthage entre Marsa et Gamart qui remonte à l'époque des empereurs. A. DELATTRE, cité par DE VOGÜÉ, dans la *Revue archéol.*, 1889, t. XIII, p. 178 sq.; E. DE SAINTE-MARIE, *Mission à Carthage*, in-8°, Lyon, 1895.

connaissions l'existence de plusieurs synagogues ¹ et de quelques colonies juives ² et Ibn Khaldoun donne une longue liste des tribus berbères de Tripoli et du Maroc qui observaient les rites du judaïsme ³.

Sur les établissements des Juifs en Afrique, cf. *Talmud de Jérusalem*, tr. Schebtovoh, ol. 36; tr. *Qiddousehim*, fol. 61, col. 111; *Talmud de Babylone*, tr. *Berakhoth*, fol. 29 a; tr. *Menachoth*, fol. 110 a; CAZES, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'établissement du protectorat de la France en Tunisie*, in-8°, Paris, 1888; LAPIE, *Les civilisations tunisiennes*, in-8°, Paris, 1898, p. 52-60, 123-135, 164-170, 220-226; ISAAC BLOCK, *Inscriptions tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger*, in-8°, Alger, 1888; WAHL, *L'Algérie*, in-8°, Paris, 1889, p. 214 sq.; P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. I, p. 8, 9.

1. A. Volubilis (Maroc), cf. P. BERGER, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 64; à Sétif, cf. *C. I. L.*, n. 8423, 8499; à Hammam-Lif (= Naro), cf. *Journal officiel tunisien*, 18 et 29 mars, 11 mai 1883; A. J. DELATTRE, *Ruines d'une antique synagogue à Hammam-Lif*, dans *Le Monde*, 11 mai 1883; SCHLUMBERGER, dans la *Rev. archéol.*, 1883, t. I, p. 157 sq.; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1883, p. 15; E. RENAN, dans la *Revue archéol.*, 1884, t. I, p. 273 sq., fig. pl. VII-X; D. KAUFMANN, dans la *Revue des Etudes juives*, 1886, p. 46 sq.; REINACH, dans la même revue, p. 217 sq.; DE ROSSI, dans les *Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 452; R. CAGNAT et P. GAUCKLER, *Les monuments historiques de la Tunisie*, in-fol., Paris, 1898, p. 152 sq.; *C. I. L.*, n. 12457 a, b, c.; R. DE LA BLANCHÈRE et P. GAUCKLER, *Collections du musée Alaoui*, in-4°, Paris, 1890, t. I, p. 12, n. 15-18; *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1895, p. 150 sq.

2. A Auzia, cf. *C. I. L.*, n. 20760; à Tipasa, cf. S. GSELL, dans les *Mém. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 804; à Césarée de Maurétanie, cf. S. GSELL, *Cherchel, Tipasa*, in-8°, Alger, 1896, p. 25; à Oea, en Tripolitaine, S. AUGUSTIN, *Epist.* LXXI, 3, 5; à Cirta, *C. I. L.*, n. 7150, 7155. Pour les textes il faut d'ailleurs se reporter à REINACH, dans SAGLIO, *Dict. des antiq. gr. et romaines*, t. III, p. 622. Cf. *C. I. L.*, n. 4321 et additann. p. 956; DELATTRE, *Lampes chrétiennes*, dans la *Rev. de l'Art chrétien*, 1890 et *Revue des Etudes juives*, t. XIII, p. 219 sq.; *C. I. L.*, n. 8423, 8499, 7155; *Ephem. epigr.*, t. V, n. 537; *Rev. des Etudes juives*, t. XIII, p. 46, 217.

3. *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes*, trad. DE SLANE, 4 vol. in-8°, Alger, 1855-1858, t. III, p. 208; en Tripolitaine, dans l'Aurès et dans les Ksour. IBN KHALDOUN, *Hist. des Berbères* (trad. DE SLANE), in-8°, Alger, 1852, t. I, p. 208, nous dit qu'une partie des Berbères professait le judaïsme. Parmi les Berbères juifs, on distinguait les Djeraoua, tribu qui habitait l'Aurès. Les autres tribus juives étaient les Nefouça, Berbères de l'Ifrikia; les Feudelaoua, les Mediouna, les Behlouloua, les Ghiatha et les Fazaz, Berbères du Maghreb-el-Asca.

La colonie juive de Carthage fut probablement florissante; c'est du moins ce que les souvenirs qui nous en restent autorisent à penser. On peut juger de son importance par l'étendue de son cimetière qui ne paraît pas cependant avoir été l'unique; il ne comporte que quelques centaines de caveaux, taillés dans le calcaire, distribués et décorés d'après les procédés en usage en Palestine¹. La colonie de Carthage

1. Hypogées rectangulaires ayant accès par des escaliers. Les corps étaient logés dans les niches percées dans les parois. L'épigraphie n'y a trouvé que peu de chose; la plupart des épitaphes sont gravées sur le marbre, quelques-unes sont peintes en rouge. Cf. R. CAGNAT et J. SCHMIDT, dans *C. I. L.*, n. 14097-14114; A. DELATTRE, dans le *Cosmos*, 1888, fasc. 167, p. 16 sq.; 1890, fasc. 258, p. 132. Ajouter l'inscription du *C. I. L.*, n. 14191. Pour la description de cette nécropole et l'indication des peintures et épitaphes, cf. A. DELATTRE, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage*, in-4°, Lyon, 1895; DE VOGŪÉ, dans la *Rev. archéol.*, 1889, t. 1, p. 163 sq.; BABELON, *Carthage*, in-12, Paris, 1896, p. 175 sq.; H. LECLERCQ, *Afrique*, dans D. CABROL, *Diet. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 745.

M. P. MONCEAUX a étudié récemment *Les colonies juives dans l'Afrique romaine*, dans la *Revue des Etudes juives*, 1902, t. XLV, p. 1-28. Son travail laissera probablement peu de chose à ajouter au sujet d'ici très longtemps. La colonie juive de Carthage nous est mieux connue que les autres : outre les textes d'auteurs, les tombeaux, les épitaphes, les *tabellae devotionis*, les lampes en terre cuite et un témoignage du Talmud, nous la voyons fréquemment mentionnée par les auteurs chrétiens. Tertullien met en scène, *Adv. Judaeos*, 1, un prosélyte juif qu'il avait lui-même entendu discuter. Le Talmud mentionne à plusieurs reprises les noms des rabbins de Carthage, qui paraissent avoir vécu entre le II^e et le IV^e siècle de notre ère. Cf. MÜNTER, *Primordia Eccl. africanae*, p. 165; NEUBAUER, *La géographie du Talmud*, in-8°, Paris, 1868, p. 411; HAMBURGER, *Real. Encyclopädie für Bibel und Talmud*, art. *Karthago*. La littérature chrétienne mentionne la présence de groupes juifs ou de juifs isolés dans plusieurs localités. Outre celles où nous avons mentionné l'existence d'une synagogue, nous rencontrons un *archon* à Utique, *C. I. L.*, n. 1205 = *Additam.*, p. 931; un sorcier juif à Uzali, près d'Utique, cf. S. AUGUSTIN, *De civit. Dei*, XXII, 8, 21; des israélites à Simittu, S. AUGUSTIN, *Appendix, Sermo XVII*, 9, *P. L.*, t. XLVI, col. 881; des judaïsants habitaient à Thusurus (= *Tozeur*) sur les bords du lac Triton dans la Proconsulaire, et l'évêque local était avec eux, cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* 196. Tertullien nous parle de païens judaïsants, *Apolog.* 16, dont on relève peut-être une trace épigraphique, cf. P. MONCEAUX, *Païens*

n'avait dégénéré en rien des usages et des sentiments du reste de la nation. Mais il n'en avait pas été ainsi dès la première heure et là nécropole du Djebel-Khaoui en a gardé bon témoignage. Juifs et chrétiens y sont enterrés côte à côte ¹. S'il en était ainsi, « c'est donc que l'on avait vécu en bons termes; car deux reli-

judaisants, essai d'explication d'une inscription africaine, dans la *Revue archéologique*, 1902, dans une inscription de Henschir-Djouana, à l'est de Kairouan, localité voisine de Henschir-Joudia. Hadrumète avait aussi sa colonie juive qui a fourni bon nombre de *tabellae devotionis*, cf. DE LA BLANCHÈRE, *Collections du Musée Alaoui*, in-4°, Paris, 1890, p. 57 sq., p. 101 sq.; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1892, p. 226, 231; WÜNSCH, dans le *Rheinisches Museum*, t. LV, 1900, p. 246 sq.; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1901, p. 205; H. DE VILLEFOSSE, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, séance du 11 décembre 1901. En Tripolitaine, nous connaissons deux communautés juives, à Oea, cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* LXXI; au S.-E. d'Oea, à Iseina, ou Scina qui porte dans la *Table de Peutinger* le nom de *Locus Judacorum Augusti*, cf. TISSOT, *Géogr. comp.*, t. II, p. 237. Plusieurs localités portent les noms *Ioudi*, *Ioudia*, en composition de leur dénomination. Un peu à l'Est de Leptis Magna, dit M. P. MONCEAUX, près de l'emplacement de Simnuana, un petit cap s'appelle Ras-el-Ihoudi. C. TISSOT, *op. cit.*, t. II, p. 223. Entre Iseina et la frontière du pays de Barca, une localité qui répond à la station antique du Presidio, porte encore le nom de *Ichoudia*. C. TISSOT, *op. cit.*, t. II, p. 238. De l'autre côté de la frontière, en Cyrénaïque, la première ville qu'on rencontrait, Borion, renfermait beaucoup d'Israélites au témoignage de Procope, *De aedificiis Justiniani*, VI, 2; depuis la petite Syrte, toute une série de colonies juives jalonnait le chemin des grandes communautés de Cyrène et d'Alexandrie. Il faut, pour bien comprendre ce système, lire les voyages du juif Benjamin de Tudela, *Voyages en Europe, en Asie et en Afrique depuis l'Espagne jusqu'à la Chine*, 2 vol. in-8°, Amsterdam, 1734. La Numidie avait une communauté juive à Hippone, cf. S. AUGUSTIN, *Sermo CXCVI*, 4; à Cirta, cf. *C. I. L.*, n. 7150, 7155, 7530 (= p. 965), 7710; à Henschir-Fuara, près de Morsott, cf. *C. I. L.*, n. 16701; au Ksour-el-Ghennaia, entre Lambèse et Diana, cf. *C. I. L.*, n. 4321 (= p. 956). Dans les Maurétanies nous trouvons des communautés à Sétif, *C. I. L.*, n. 8423, 8499, cf. 8640 qui se rapporterait à un juif devenu chrétien; à Auzia, cf. *C. I. L.*, n. 20760; à Tipasa, cf. *Passio s. Salsae*, 3; à Césarée de Maurétanie, cf. *Acta Marciacae*, 4; à Volubilis, cf. P. BERGER, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 64-66; M. P. MONCEAUX a résumé ce que nous savons dans un tableau, *op. cit.*, p. 10, fort bien fait.

1. A. DELATTRE, *Gamart*; E. BABELON, *Carthage*, p. 176-177.

gions en guerre ne se réconcilient pas autour d'un cercueil ¹ ». Cette circonstance jette un jour assez vif sur les origines du christianisme en Afrique; elle est le seul fait contemporain de l'événement et a droit à plus d'attention de la part de l'historien que tous les textes que nous avons eu l'occasion de citer. Le mot le plus juste qui semble avoir été prononcé sur cette question se trouve chez saint Augustin. Carthage, dit-il, était alors une ville importante et célèbre; ses évêques étaient en relations épistolaires ininterrompues non seulement avec l'Église de Rome, mais aussi « avec toutes les autres régions, d'où l'Évangile est venu dans l'Afrique elle-même ² ». « Aucune base historique un peu solide ne prête donc à supposer que les pays compris dans l'espace que nous traitons aient vu s'établir une église proprement dite, c'est-à-dire un épiscopat fixe avant le 11^e siècle. Tout concourt plutôt à prouver que, dans leurs instants de prétentions les plus hautes, ils n'ont jamais songé à se chercher des droits de résistance en faisant valoir des traces quelconques d'origine précisément apostolique ³. »

1. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 9.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.* XLIII, 7. Cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 7. C. CAVEDONI observe que l'on pourrait rattacher la prédication primitive de l'Évangile en Afrique au texte de *Act. Apost.*, II, 10, qui comprend dans l'énumération des convertis du jour de la Pentecôte : et *partes Libyae quae est circa Cyrenen...* des Africains ou Libyens qui durent rapporter la foi dans leurs familles en revenant de Jérusalem. Mais ce texte ne peut concerner que des habitants de la Marmarique et de la Cyrénaïque appartenant à la civilisation gréco-égyptienne. Toutefois ces deux contrées sont voisines du golfe de la Grande-Syrte et celui de la Tripolitaine et les relations commerciales étaient alors assez actives entre ces diverses provinces.

3. [C. CAMIER] *Souvenirs de l'ancienne Église d'Afrique*, ouvrage traduit en partie de l'italien, in-12, Paris, s. d., p. 80; d'après C. CAVE-

L'expansion du christianisme dut se faire de proche en proche, mais ici encore nous sommes réduits à n'enregistrer le premier fait de statistique qu'à l'époque du synode d'Agrippinus que nous voyons entouré de soixante-dix évêques venus de la Proconsulaire et de la Numidie¹. A ce moment, et dans la profonde obscurité où elle est encore plongée, l'Église d'Afrique donne un pape à l'Église de Rome, c'est saint Victor I^{er} qui occupe le siège de saint Pierre de l'année 189 à l'année 199². Il semble à peine douteux que cette circonstance ait contribué à mettre l'Église d'Afrique en état de faire grande figure, alors même que Tertullien qui, pour cette première période, concentre presque exclusivement sur lui l'attention, n'aurait pas paru vers le même temps. Quoi qu'il en soit, ici comme sur d'autres points, le christianisme semble avoir gagné de proche en proche assez rapidement. « Il n'est pas impossible, pense M. P. Monceaux, que le caractère tout particulier des vieilles religions indigènes y soit pour quelque chose. Les dieux africains n'avaient pas une physionomie bien arrêtée; souvent une divinité locale a été successivement assi-

DONI, *Memorie dell' antica Chiesa africana desunte dell' Africa cristiana di Stefano Antonio Morcelli*, dans *Memorie di religione, scienze e letteratura di Modena*, II^e série, t. VIII, p. 305-365; t. IX, p. 5-51; 225-272; t. X, p. 5-30, 185-248. En Afrique, on songea à accaparer Simon le Cyrénéen, cf. S. AUGUSTIN, *Sermo XLVI*, 41, sur Ezéchiel, c. XXXIV.

1. Nous avons dit plus haut les raisons que nous avons de placer Agrippinus dans les dernières années du II^e siècle. Morcelli donne au concile de Carthage la date 198, Mûnter donne 215; HÉFÉLÉ, *Conciliengeschichte*, in-8°, Freiburg, 1855, t. I, p. 48 sq., donne 218-222. Nous avons adopté cette date dans un autre travail; nous croyons devoir revenir à celle de Morcelli. Cf. S. AUGUSTIN, *De unico baptismo contr. Petilian.*, 13, 22.

2. S. JÉRÔME, *De scriptoribus ecclesiasticis*, 53; édit. Richardson, in-8°, Leipzig, 1896, cf. TILLEMONT, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, in-4°, Bruxelles, 1734, t. III, p. 44. *Liber pontificalis* (édit. DUCHESNE), t. I, p. CCLX.

milée à plusieurs divinités gréco-romaines. On adorait volontiers ces dieux par couples ou par triades; et, dans chacun de ces groupes, les êtres divins qu'on associait n'étaient, en réalité, que des aspects divers d'un même être¹. De là, ces innombrables et curieux ex-voto de Carthage à Tanit « face de Baal »². Au fond du polythéisme africain, se cachait donc une involontaire profession de foi monothéiste. A l'un des conciles de Carthage que présida saint Cyprien, l'évêque de Tucca, Saturninus, prononça ces paroles remarquables : « Les païens, quoiqu'ils adorent des idoles, reconnaissent pourtant et adorent un Dieu souverain, père et créateur³. » Plus tard, un païen, Maxime de Madaure, déclarait à saint Augustin qu'il croyait à « un Dieu unique, un Dieu souverain⁴ ». Sans doute on pourrait observer en d'autres pays, chez les païens éclairés, les mêmes tendances au mo-

1. P. BERGER, *La triade carthaginoise*, dans la *Revue archéologique*, 1884, t. 1, p. 209. *Stèles d'Hadrumète*, dans la *Gazette archéol.*, 1884; TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie*, in-8°, Paris, 1895, p. 227 sq. Cf. p. 224 sq. : « Pas plus que les noms nouveaux et multiples donnés aux dieux et aux déesses, les métamorphoses progressives subies par les monuments religieux de toute sorte ne doivent nous induire en erreur. Lorsqu'ils invoquaient Saturne, Jupiter, Mercure, Pluton, Esculape, Hercule, Cérès, Diane ou Vénus, les Africains du II^e et du III^e siècle de l'ère chrétienne priaient les mêmes divinités que leurs aïeux, dont les supplications ou les actions de grâces étaient adressées à Baal, à Baal Hammon, à Eschmoun, à Melqart, à Tanit, à Astarté. L'introduction de la mythologie gréco-romaine en Afrique fut beaucoup plus apparente que réelle. » A. AUDOLLENT, dans l'*Association française pour l'avancement des sciences*, 1896, t. II, p. 802, affirme que la Déméter grecque a été identifiée à Tanit; S. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1898, p. 91, repousse cette identification.

2. *C. I. Semiticarum*, pars I, ch. XIII. Cf. P. BERGER, *Les ex-voto du temple de Tanit à Carthage; Inscription dédicatoire des sanctuaires d'Astarté et de Tanit à Carthage*, dans la *Revue d'Assyriologie*, 1898.

3. *Sententiae episcoporum de haeret. baptism.*, n. 52. *P. L.*, t. III, col. 1107.

4. S. AUGUSTIN, *Epist.* XVI, 1.

nothéisme; mais nulle part elles ne semblent avoir été aussi marquées, surtout aussi habituelles et aussi populaires qu'en Afrique. La propagande chrétienne a dû profiter des profondes affinités du christianisme avec les religions locales; elle trouvait un secret auxiliaire jusque dans la conscience de ses ennemis. On est tenté du moins de l'admettre pour expliquer un fait que nous ont révélé des fouilles récentes : la brusque désertion des sanctuaires de Baal, le Saturne africain, vers le milieu du III^e siècle¹, juste au moment où le christianisme s'étend et s'organise dans tout le pays à la voix de saint Cyprien. Coïncidence très significative, qui paraît annoncer des conversions en masse : si des foules pouvaient passer si facilement au christianisme, c'est donc que leur instinct religieux n'y était point dépaysé. Voilà qui peut-être aussi aide à comprendre les

1. J. TOUTAIN, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, in-8°, Parisii, 1896, p. 138-139; LE MÊME, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1892, t. XII, p. 112; LE MÊME, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 228 sq. : « Ce fut le peuple, ce furent les humbles et les pauvres qui se convertirent d'abord. Les premiers évêques africains furent, sauf de très rares exceptions, des plébéiens. La religion du Christ fut surtout accueillie et confessée dans les classes sociales qui étaient restées les plus fidèles à l'antique religion carthaginoise. » Nous trouvons dans les textes épigraphiques des preuves matérielles de cette « contiguïté » entre la terminologie africaine et la terminologie chrétienne. J. TOUTAIN attribue aux fidèles de Saturne des dédicaces qui nous paraissent pouvoir faire l'objet d'un doute au profit de l'épigraphie chrétienne. Selon lui, les inscriptions du *C. I. L.*, n. 14554 : *Deus Sanctus Aeternus*; n. 796 : *Aeternum numen praestans propitium*; n. 12003, 11344 : *Deus patrius*; *Bull. du Comité*, 1893, p. 233, n° 50 : *Invictum numen* appartiendraient à la religion africaine. Nous serons moins affirmatifs. Une inscription trouvée à Oued-el-Hammam (Maurétanie Césarienne) et datée de l'année 261, est ainsi libellée : *Deo aeter* || *no votum* || *quot prom-* || *isit Roga-* || *tus Sabinit(tus?* || *ta?)* || *fecit.* [anno] *pr* [ovineiae] || CCXXII. Cf. L. DEMAEGHT, dans le *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1884, p. 100, n. 345. Il faut rapprocher cette formule de celle d'un autel chrétien trouvé à Orléansville, *C. I. L.*, n. 9704 : *Aram Deo* || *Sancto Aeterno*.

progrès rapides de l'évangélisation au 11^e siècle ¹. »

Il n'est pas aisé de délimiter les frontières ecclésiastiques de l'Église d'Afrique; sans doute ici, comme presque partout ailleurs, le christianisme marchait dans le sillon tracé par l'administration romaine, adaptant ses circonscriptions embryonnaires aux divisions provinciales ². Au 11^e siècle, l'Afrique était divisée en trois provinces : 1^o l'Afrique propre, comprenant la Tripolitaine, la Byzacène et la Proconsulaire; 2^o la Numidie; 3^o les Maurétanies. Cette division apparaît dans les actes d'un Concile tenu à Carthage, en 258 : *Quum in unum Carthagini convenissent episcopi plurimi ex provincia Africa, Numidia, Mauretania* ³. Elle a dû faire place, dans l'organisation chrétienne, à une division nouvelle adaptée à celle que Dioclétien imposa et que nous avons indiquée ⁴. Quoi qu'il en soit, il est probable que nous ne saurons jamais avec précision le détail de l'organisation ecclésiastique en Afrique pendant le 11^e siècle. Nous devons sans doute laisser une part à l'imprévu, mais nous ne croyons pas préjuger à l'aventure en prêtant à l'Afrique chrétienne, d'une façon générale, les mêmes divisions qu'à l'Afrique

1. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 10.

2. Aucun document ne nous donne lieu de croire que l'Église d'Afrique ait agi différemment de ce qui se passait ailleurs.

3. En l'an 27, lors du partage de l'Empire en Provinces de César et Provinces du Peuple, l'Afrique et la Numidie firent partie des dernières. Mais d'Auguste à Dioclétien les changements se multiplièrent. Cf. H. FOURNEL, *Les Berbers*, t. I, p. 50 sq. Nous ne savons rien d'assez précis sur le christianisme africain au 11^e siècle pour espérer établir un rapprochement à cette époque entre les divisions civiles et les divisions ecclésiastiques. S. CYPRIEN, *Opera*, in-fol., Parisiis, 1726, p. 329. Cf. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. I, p. 62, note 3.

4. La répartition provinciale de Dioclétien aboutit dans l'ensemble à un morcellement des anciennes divisions. En ce qui concerne l'Afrique, nous voyons que l'on songea à se prémunir contre le danger des grands

telle que l'avait divisée l'administration impériale¹. Il faut néanmoins réserver la part de cet esprit d'apostolat, inhérent au christianisme, qui entraînait ses adeptes et bientôt sa hiérarchie dans des directions que les civilisations phénicienne et romaine n'avaient pas abordées. Car il s'en faut que ces civilisations eussent conquis toute la région de l'Atlas. La Maurétanie conserva toujours quelque chose d'indépendant ; la région montagneuse à l'ouest de l'Aurès et les plateaux qui dominent le Tell ne devinrent guère romains. Des tribus berbères et maures, à l'égard desquelles Rome se contentait d'une alliance avec les cheikhs nationaux, couraient dans l'immense

commandements et à rendre plus facile le maniement des populations indigènes. Un passage de LACTANCE, *De mortib. persecut.*, 7, ne laisse pas de doute à ce sujet. Ce calcul ne réussit guère. Cf. H. FOURNEL, *op. cit.*, t. 1, p. 63, note 3. La « Liste de Vérone » qui date, d'après MOMMSEN, de l'année 297, nomme les provinces d'une façon un peu différente, mais cette liste ne peut être utilisée qu'après une forte opération critique. Cf. PALLU DE LESSERT, *Rec. de Const.*, 1888, t. XXV, p. 171 ; *Revue archéol.*, t. XIV, p. 393 ; C. JULLIAN, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1882, t. II, p. 85 ; MOMMSEN, *C. I. L.*, Introd., p. xvii sq. ; C. TISSOT, *Géogr. comparée de l'Afr. rom.*, t. II, p. 42 ; F. FERRÈRE, *La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IV^e siècle jusqu'à l'invasion des Vandales (429)*, in-8°, Paris, 1897, p. 4 sq. Cf. L. GODARD, *Observations sur la formation des diocèses dans l'anc. Egl. d'Afrique*, dans la *Revue africaine*, t. II, p. 399 sq. ; L. RENIER, dans G. BOISSIÈRE, *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaine dans le nord de l'Afrique, principalement en Numidie*, in-8°, Paris, 1878, p. 424. Appendice H : *Les diocèses*.

1. Il importe de ne pas faire de confusion entre ce qui est dû à Rome et aux races précédemment établies dans le pays. Il faut distinguer entre l'Africa et la Maurétanie Césarienne. Cf. J. TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 2, 16 sq. ; E. CAT, *Essai sur la province de Maurétanie Césarienne*, in-8°, Alger, 1891. Pendant les premiers siècles de notre ère, villes romaines et villes indigènes vécurent à côté les unes des autres, mais il n'y eut guère de mélange entre les institutions des unes et des autres ; c'était le cas en Maurétanie. Dans l'Africa, l'assimilation a été réelle entre les traditions locales et les méthodes importées par les vainqueurs. Partout on remarque la prépondérance et très vite la prédominance du système romain. C'est ce qu'il nous importait de constater.

plaine du Tell; les hauts plateaux, le Sahara et tout l'ouest de l'Atlas, c'est-à-dire la Tingitane, étaient occupés par les Gétules, qui descendaient jusqu'à la côte, tantôt pour le commerce, tantôt pour le pillage. Au dire de Tertullien, quelques tribus gétules avaient entendu annoncer l'Évangile avant le commencement du III^e siècle¹. « L'évangélisation de cette frontière n'a pas d'histoire distincte de celle de l'évangélisation de l'Afrique en général. On ne connaît aucun apôtre des Maures; on ne trouve nulle part une Église, une organisation ecclésiastique spéciale à ce peuple. Le christianisme s'y est infiltré de proche en proche, comme dans la province elle-même; les évêchés se sont fondés au milieu des groupes de population, à une distance plus ou moins grande vers l'intérieur. Mais c'est toujours l'Église d'Afrique². » Si nous tenons compte de ces « enfants perdus », nous ne pouvons cependant les faire entrer dans l'étude du développement régulier qui fait l'objet de notre recherche.

Tertullien est le premier écrivain qui nous parle de l'Église d'Afrique³. Il écrit dans les dernières années du II^e siècle et le début du III^e et, à cette époque, il est manifeste que l'Église de Carthage est le centre et le foyer du christianisme africain. A Carthage, nous dit Tertullien, on voyait chaque jour, en temps

1. TERTULLIEN, *Adv. Iudaeos*, 7.

2. L. DUCHESNE, *Eglises séparées*, in-12, Paris, 1896, p. 286. Cf. Y. GESLIN DE BOURGOGNE, *Note sur l'occupation des Aurès par les Romains*, dans les *Mém. de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1873-1874; E. MASQUERAY, *De Aurasio monte*, in-8°, Paris, 1886. On trouverait peut-être dans les idiomes barbares des tribus actuelles quelques indications utiles. Les Touaregs appellent un bon génie *enjelous*. Cf. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *L'Année géographique*, 1863, p. 126.

3. Il n'est pas le premier Africain chrétien qui ait écrit, ainsi que nous l'allons voir plus loin.

de persécution, plusieurs chrétiens jugés et mis à mort ¹, les fidèles isolés en péril, les propriétés des chrétiens saccagées ². Chaque jour aussi quelque assemblée chrétienne, dénoncée par un traître, était envahie et pillée ³, les cimetières étaient violés ⁴. Ce que nous savons de plus précis se lit dans un texte célèbre qu'on ne saurait omettre de citer. S'adressant à la population païenne, Tertullien lui dit : « Sans prendre les armes, sans nous révolter, nous pourrions vous combattre, simplement en nous séparant de vous ; car, si cette multitude d'hommes vous eût quittés pour se retirer dans quelque contrée éloignée, la perte de tant de citoyens de tout état aurait décrié votre gouvernement et vous eût assez punis : vous auriez été effrayés du silence de votre solitude, du silence, de l'étonnement du monde, qui aurait paru comme mort ; vous auriez cherché à qui commander ; il vous serait resté plus d'ennemis que de citoyens. A présent, la multitude des chrétiens fait que vos ennemis paraissent le petit nombre... Nous ne sommes que d'hier ⁵ et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos châteaux, vos bourgades, vos conseils, vos camps ⁶,

1. TERTULLIEN, *Exhort. ad martyres*, 1-6.

2. *Apologeticus*, 37.

3. *Ibid.*, 7.

4. *Ibid.*, 37. Les fouilles du R. P. DELATTRE, à Carthage, ont rendu au jour des cimetières païens de l'époque impériale, mais on n'a pas retrouvé la trace de cimetières chrétiens d'une si haute antiquité, bien qu'ils aient très probablement existé. Les émeutes, dont parle Tertullien, les ont sans doute fait disparaître et des actes semblables ont pu se renouveler pendant le III^e siècle.

5. Il se pourrait que cette expression concernât surtout le christianisme en Afrique ; il semble difficile, même à un avocat, de qualifier deux siècles écoulés comme un seul jour.

6. Il y a ici, du moins en ce qui concerne l'Afrique, une inexactitude manifeste. En dehors du soldat célébré par le *De Corona* et qui se trouvait au camp de Lambèse, nous ne connaissons qu'une seule inscription

vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le fo-

chrétienne relevée jusqu'à ce jour dans tout le camp de Lambèse et dans ses cimetières. Cf. R. CAGNAT, *Le Musée de Lambèse*, in-4°, Paris, 1895, p. 25. Cette inscription, publiée par POULLE dans le *Rec. de Constantine*, t. XXII, p. 400, n. 161 et *C. I. L.*, n. 18488, est déposée aujourd'hui au *prætorium*. Elle offre une belle formule; lign. 7 : *In Cristo vivas et in me[lius crescas]*. Le fait est d'autant plus remarquable que la présence des chrétiens dans les armées a été un des facteurs de l'expansion du christianisme. M. R. CAGNAT, *L'Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, in-4°, Paris, 1892, p. 413, a parlé du *Culte des dieux dans le corps d'occupation d'Afrique*; il n'a pas abordé la question du culte chrétien ni des soldats chrétiens. L'armée d'occupation comportait des légions et des troupes auxiliaires indigènes que fournissaient les tribus établies dans le pays. La Numidie possédait la légion III^e Auguste et des corps auxiliaires, les Maurétanies Césarienne et Tingitane n'avaient pas de légionnaires. Ce n'est donc qu'à Lambèse (qui fournissait la cohorte de garnison en détachement à Carthage), *C. I. L.*, n. 2532, que nous devons chercher la trace de chrétiens venus de contrées lointaines et important le christianisme en Afrique, car, outre la *legio III^a Augusta*, nous savons que les légions IX^a Hispana, VI^a Ferrata, I^a Macriana Liberatrix, VII^a Gemina, III^a Cyrenaica, XXII^a Primigenia, IV^a Flavia, V^a Macedonica, III^a Gallica, I^a Italica, II^a.....?, III^a Italica, III^a Parthica, XX^a Valeria Victrix, ont envoyé à différentes époques des détachements en Afrique. Or les épitaphes chrétiennes mentionnant en Afrique la profession militaire sont extrêmement rares; *C. I. L.*, n. 5229 : *miles*; 9248 : *tribunus numeri Primanorum*; 9255 : *ex præpositis equitum armigerorum juniorum*; 16655 : *veteranus*; P. BLANCHET, dans *Nouv. arch. des miss. scientif.*, 1899, p. 112, n. 7 : *centurio*; et toutes ces épitaphes ne sont pas préconstantiniennes. Nous ne croyons pas que l'épisode du martyr-conscrit Maximilien. RUINART, *Acta sincera martyrum*, in-4°, Paris, 1689, p. 309, dénote un état d'esprit assez général en Afrique, pour expliquer historiquement le fait archéologique que nous signalons; d'autre part, il nous paraît avéré que l'Afrique s'est trouvée dans des conditions tout à fait analogues à celles de la Gaule ou de la Grande-Bretagne. Or, ni l'un ni l'autre de ces pays qui ont hébergé des légions pendant les trois premiers siècles du christianisme n'ont rendu une seule pierre qui mentionne la profession militaire d'un chrétien. Cf. G. WILMANN, *Die römische Lagerstadt Africas*, dans les *Commentationes in honorem Mommsenii*, in-8°, Berlin, 1877, p. 190 sq., trad. H. THÉDENAT, *Etude sur le camp et la ville de Lambèse*, dans le *Bull. des antiq. afric.*, 1884; DELAMARE, *Recherches sur l'ancienne ville de Lambèse*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 2^e série, t. I, p. 30 sq. W. PFITZNER, *Geschichte des römischen Legionen von Augustus bis Hadrianus*, in-8°, Leipzig, 1881; M. FIEGEL, *Historia Legionis III^e Augustae*, in-8°, Berlin, 1882. PALLU DE LESSERT, *Les briques légionnaires. Contribution à la géographie militaire de l'Afrique romaine*, dans la *Rev. de l'Afrique*

rum ¹. L' « Apologétique » fut écrite vers l'année 197 ²; le livre « A Scapula », qui est de l'année 212 ³, nous donne des chiffres : « Que ferez-vous de tant de milliers d'individus de tout sexe, de tout âge, de tout rang, qui s'offriront à vos coups ? Qu'il faudra de bûchers et de glaives ! Que souffrira Carthage que vous devrez décimer ⁴. » Il dit encore que « dans chaque ville plus de la moitié des habitants sont chrétiens ⁵ », et il y avait dans l'Afrique septentrionale des centaines de villes ⁶ dont quelques-unes très peuplées. Ailleurs il raille le fisc dont l'ingénieuse rapacité n'a pas songé à exploiter une source d'abondants revenus en imposant les consciences chrétiennes ⁷. Malgré l'habituelle exagération des paroles de Tertullien, son témoignage paraît, en l'espèce, recevable. Il écrit dans le pays même dont il parle et où il sera lu,

française, 1888. Pour être complet ou, du moins, pour ne soustraire aucun détail à la discussion, nous devons signaler la découverte, en 1856, au sud-est des ruines de Lambèse, d'une *area* rectangulaire de 60^m × 50^m, close par un mur de 0^m,50 d'épaisseur. Elle renfermait un grand nombre de sépultures, tombes en briques disposées en triple étage et sarcophages en pierre isolés ou par groupes; un de ces groupes comprenait de 70 à 80 tombes sur trois rangs. Il n'y avait aucun mobilier funéraire. « Ce cimetière, dit MOLL, *Ann. de Constantine*, 1858-1859, p. 216 sq., pl. XI, est d'origine chrétienne, cela nous paraît probable. » « Je serai comme auteur, enclin à le croire », ajoute S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1902, t. II, p. 400, note 1.

1. TERTULLIEN, *Apologeticum*, 37.

2. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Ecclés. liturg.*, in-4°, Paris, 1902, t. I, praef., p. CXCIV; P. MONCEAUX, *Chronologie des œuvres de Tertullien*, dans la *Revue de Philologie*, 1898, t. XXII, p. 77, adopte la date 197.

3. D. CABROL et D. LECLERCQ, *op. cit.*, p. CXIV; MONCEAUX, *op. cit.*, p. 77.

4. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 5.

5. *Ibid.*

6. Pour l'Afrique et la Numidie, voir p. 8, note. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, in-8°, Montreuil-sur-Mer, 1894.

7. TERTULLIEN, *De fuga in persecutione*, 12.

il s'occupe de la situation présente, il paraît donc tenu à observer quelque précision dans ses évaluations; en outre, si on le juge d'après ce qu'il a écrit sur l'expansion du christianisme dans les autres contrées de l'Empire, il semble avoir eu, en ces matières, quelque souci de l'exactitude ¹. Mais les monuments ne nous permettent pas d'en vérifier le degré. Nous ne savons d'après quelles données Münter a cru pouvoir fixer pour l'Afrique romaine, au début du III^e siècle, le chiffre de la population chrétienne à 100.000 âmes; aucun texte, à notre connaissance, n'appuie ou n'infirme ce calcul ² que B. Aubé croit un peu trop élevé ³.

Si la période préconstantinienne a fourni quelques épitaphes, elles sont en trop petit nombre pour présenter les éléments d'une statistique et nous croyons devoir nous abstenir d'attribuer à des sépultures chrétiennes, violées ou désaffectées, toute une catégorie de marbres funéraires d'où les formules païennes sont absentes. Nous ne pouvons songer à recueillir ici les épitaphes que leur formulaire place parmi les plus anciens monuments du christianisme en Afrique ⁴;

1. Nous avons eu l'occasion de nous en expliquer dans *Les Martyrs, Recueil de pièces authentiques*, in-8°, Paris, 1904, t. III, préf., p. LXXXV. Cf. P. MURY, *Le nombre des chrétiens de Néron à Commode*, dans la *Rev. des Quest. hist.*, 1877, t. XVII, p. 522.

2. F. MÜNTER, *Primordiu Ecclesiae Africanæ*, in-4°, Hafniæ, 1829, p. 24.

3. B. AUBÉ, *L'Église d'Afrique et ses premières épreuves sous le règne de Septime-Sévère*, dans la *Revue historique*, 1879, t. XI, p. 246.

4. Il ne faudrait pas toutefois se confier absolument au laconisme des formules pour revendiquer une antiquité imaginaire à l'épitaphe. C'est ainsi que le nom d'une défunte suivi des seuls mots : *in pace* se rencontre jusqu'au V^e siècle, P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1901, p. 140, n. 67; ce qui dépasse la mesure ordinaire du retard des provinces sur le formulaire de Rome, cf. C. BAYET, *De titulis Atticæ christianis antiquissimis*, in-8°. Lutetiae, 1878; E. LE BLANT, *Manuel d'épigraphie*

nous ferons exception pour deux d'entre elles qui nous révèlent les noms de deux chrétiennes. L'une est celle de Rasinia Secunda, morte à Tipasa en l'année 238 :

RASINIA
 SECVNDA
 REDD·XVI
 KAL·NOVEM
 P·CLXXXVIII

Rasinia Secunda redd(idit spiritum), XVI kalend. Novembr. [anno] p(rovincia) 199¹.


L'autre est celle d'une chrétienne enterrée à Giufi (= *Henschir Mscherga*), dont l'épithaphe rappelle en même temps que sa mémoire celle de cinq jeunes enfants. Le christianisme de cette femme est attesté par son nom de *Quod vult deus*. L'épithaphe rédigée par les soins du mari survivant nous apprend qu'elle dut mourir avant l'année 227. Aucun signe de christianisme ni de paganisme sur cette pierre que fit graver un proconsul romain C. Quintilius Marcellus semble une raison suffisante de présumer que ce personnage

d'après les marbres de la Gaule, in-12, Paris, 1869, p. 29. Au IV^e siècle, on trouve : *in pace* et l'ancre à Damous-el-Karita, *C. I. L.*, n. 13471. La formation du type épigraphique chrétien en Afrique se fit très lentement et par conséquent l'épigraphie ne nous apporte qu'un secours minime pour l'étude de la période des origines. Les épithapes de *Magna Crescentina*, S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 407 et de *Rasinia Secunda*, *C. I. L.*, n. 9289, se comptent bien vite et n'apprennent guère autre chose que des noms et des dates.

1. A. BERBRUGGER, dans la *Revue africaine*, 1867, t. XI, p. 487; *C. I. L.*, n. 9289; *addenda*, p. 974; *supplem.*, n. 20856; L. DUCHESNE, dans les *Précis historiques*, 1890, p. 523-531, et dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1890, p. 116; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 72, 150; S. GSELL, *Tipasa*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, p. 313; P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. II, p. 121, note 3.

était chrétien; nous en avons une autre preuve dans l'éloge qu'il consacre à l'épouse défunte *Pescennia Quod vult deus, honestae memoriae femina, bonis natalibus nata, matronaliter nupta*. On remarquera que ces mots sont empruntés à un célèbre document chrétien, la « Passion de sainte Perpétue », écrite quelques années auparavant : *Vibia Perpetua, honeste nata, liberaliter instituta, matronaliter nupta*¹.

Voici l'épithaphe de Pescennia² :

PESCENNIA QVODVVLDEVS
 H · M · F · BONIS NATALIBVS
 NATA · MATRONALITER
 NVPTA · VXOR CASTA
 5 MATER PIA GENVIT FILI
 OS · III · ET FILIAS · II · VIXIT
 ANNIS · XXX · P̄ · VICTORI
 NA · VIXIT · ANNIS · VII · P̄ ·
 SVNNIVS · VIXIT · ANNIS
 10 III · P̄ · MARCVS VIXIT
 ANNIS · II · P̄ · MARCEL
 LVS · VIXIT · ANNV · I · P̄ · FO
 RTVNATA · VIXIT · ANNIS
 XIII · M · VIII · P̄ MARCEL
 15 LVS  CONIVGI DIGNAE
 SED ET FILIS FILIABVS
 QVE NOSTRIS ME VI
 VO MEMORIAM FECI
 OMNIBVS ESSE PERENNEM

1. ARMITAGE ROBINSON, *The Passion of S. Perpetua*, § II, dans *Texts and Studies*, t. I, n. 2, 1891, p. 62.

2. *C. I. L.*, n. 870; ligne 15 : PROCONSCIV.... ; XIMENES, *Historia*, fol. 246; PROCOS...; SHAW, *Travels*, p. 138. C. CAHIER, C. CAVEDONI, *Souvenirs de l'Egl. d'Afrique*, p. 84. A la dernière ligne, il faut suppléer :

Le « liber ad Scapulam » nous apprend que parmi les fidèles se trouvaient « des chevaliers et des dames romaines, nobles comme [le proconsul], peut-être ses plus proches parents et ses amis les plus intimes ¹ », dont la vaillance dans les supplices provoquait un mouvement continu de conversions. « Bien des hommes, écrit Tertullien, frappés de notre courageuse constance, se prennent à s'enquérir d'une si admirable patience, et, sitôt qu'ils connaissent la vérité, ils sont des nôtres et marchent dans nos voies ². » La période qui s'étend de l'année de 198 à l'année 212 paraît avoir été signalée par plusieurs persécutions et les documents s'accordent à parler de nombreux martyrs ³, parmi lesquels les uns furent torturés avant le jugement ⁴, d'autres relégués dans les îles ⁵, d'autres décapités ⁶, d'autres encore livrés aux bêtes ⁷.

Tous ces faits rapprochés et additionnés donnent

quam volo. Cf. ROSSI, dans *Spicil. Solesmense*, t. IV, p. 507 ; SCHWARZE, *op. cit.*, p. 64, note 1. MORCELLI, *Africa christiana*, in-fol., Brixiae, 1167, t. II, p. 91.

1. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 5.

2. *Ibid.* C'était son cas à lui-même, celui de Justin l'Apologiste et ce sera celui d'Arnohe. Un peu plus tard, vers le milieu du III^e siècle, l'auteur d'un traité attribué à saint Cyprien dira de même : « Lorsque des mains cruelles torturaient les membres du saint, lorsque le bourreau lui déchirait les chairs sans pouvoir abattre sa constance, j'ai entendu parler les assistants. L'un disait : « C'est une grande chose dont je me trouble fort que de voir maîtriser ainsi la douleur. » D'autres reprenaient : « Cet homme doit avoir des enfants, car une épouse est assise à son foyer et cependant l'amour des siens est impuissant à le fléchir. Il faudra pénétrer et connaître le mystère qui fait sa force. » Ps. CYPRIEN, *Liber de laude martyrii*, 15. Cf. E. LE BLANT, *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 99.

3. *Passio s. Perpetuae*, 13, dans RUINART, *Acta sincera*, 1689, p. 92.

4. TERTULLIEN, *Apologeticum*, 12.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

la preuve de l'existence d'une Église d'Afrique, étendue, florissante; mais dont il ne nous est pas possible, en l'état de nos connaissances, de dresser la statistique pas plus que d'en faire une description précise. Si l'Église d'Afrique se dérobe à la curiosité, l'historien ne se trouve pas cependant réduit à tout ignorer de ce qui la concerne. Fort heureusement, la métropole de cette Église, la communauté de Carthage, nous est parfaitement connue vers la fin du II^e siècle. Nous devons nous y arrêter quelque temps puisque, à cette période des origines, elle est notre sujet tout entier.

C'est une question de savoir si les Églises ont été organisées et traitées d'après les lois qui réglaient l'existence des collèges funéraires¹; mais il n'est pas douteux que la communauté chrétienne de Carthage n'ait formé de très bonne heure un groupe fermé ayant ses lieux de réunion dans lesquels elle n'admettait que les seuls fidèles. Il semble que ces lieux de réunion aient été établis dans les cimetières qui attireraient particulièrement l'attention². Ces cimetières ne ressemblaient pas à ceux dans lesquels s'assemblaient les communautés à Rome, à Naples, à Clusium, à Syracuse, à Malos³ et dans d'autres régions où la nature du sol invitait à y pratiquer des excavations. En Afrique, les catacombes sont

1. MOMMSEN, *De collegiis et sodaliciis Romanorum*, in-8°, Kiliae, 1843; DE ROSSI, *I collegii funeraticii famigliari e privati, e le loro denominazioni*, dans *Commentationes philologicae in honorem T. Mommsenii*, in-8°, Berolini, 1877, p. 705-711; J. E. KEATING, *Roman legislation on collegia and sodalicia and its bearing on the history of the Agapè*, dans *The Agapè*, in-12, London, 1901, p. 180; H. LECLERCQ, au mot *Agape* dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 788 sq.

2. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 3: *Arcae non sint!*

3. Il va sans dire que nous ne prétendons pas introduire des communautés chrétiennes dans toutes ces villes dès la fin du II^e siècle.

exceptionnelles¹; les cimetières étaient à ciel ouvert, on les appelait *areae*. Celles de la communauté de Carthage nous sont connues. Elles étaient situées, ainsi que l'exigeaient les lois romaines², hors de l'enceinte des villes que ne devait pas souiller le contact des cadavres. Dans les grandes agglomérations, à Rome, à Carthage, à Alexandrie³, les cimetières des chrétiens se trouvent dans le voisinage immédiat des cimetières païens; mais ils en sont isolés par des clôtures⁴. Il était scandaleux de laisser enterrer un chrétien parmi les membres d'une association païenne⁵; aussi pouvons-nous croire qu'on excluait avec rigueur de l'*area* tous ceux qui n'avaient pas

1. Catacombe : 1° à Sullethum, dans le *Bull. du Comité*, 1886, p. 216; 1889, p. 107; 1895, p. 371; 2° près de Khenchela, au Djebel Djabba, cf. VARS, dans le *Rec. de Constantine*, 1898, t. XXXIII, p. 362-370. Elle consiste en une galerie circulaire dans laquelle d'autres galeries viennent déboucher. « Ces couloirs sont taillés dans un tuf assez friable; leurs parois présentent des *loculi* superposés, que ferment des briques séchées au soleil. On n'a vu dans cet hypogée aucune inscription chrétienne, ni aucun monogramme du Christ; mais les dispositions en sont assez caractéristiques pour qu'on y reconnaisse une catacombe creusée par des chrétiens. » S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*; 3° peut-être se trouve-t-il une catacombe dans l'une des basiliques de Kherbet-bou-Addoufen: elle consisterait en une galerie longue d'au moins 60 mètres, large de 2 mètres environ. Des cases « en forme de mangeoire de cheval » sont creusées par étages superposés dans les parois. Les cases étaient fermées par des briques. RAGOT, dans le *Rec. de Constantine*, 1873-74, t. XVI, p. 252; S. GSELL, *Recherches archéol. en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 181; LE MÊME, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 184.

2. H. LECLERCQ, *Ad Sanetos*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 479.

3. LE MÊME, *Alexandrie*, *Ibid.*, t. I, col. 1125.

4. Il existait aussi des *areae païennes*, par exemple à Carthage, les deux *areae* dans lesquelles furent ensevelis les gens de la maison impériale.

Pour les cimetières chrétiens de Carthage, cf. A. L. DELATTRE, *Découverte d'un cimetière chrétien dans les ruines de Carthage*, dans *Les Missions catholiques*, 10 mars 1882; *Fouilles et découvertes dans un ancien cimetière chrétien de Carthage situé près de La Malga*, dans *même revue*, févr.-mars 1883.

5. S. CYPRIEN, *Epist.* LXVII, 6 (édit. HARTEL).

appartenu de leur vivant à la communauté¹. Les fidèles de Carthage se trouvaient ainsi rassemblés pour dormir le dernier sommeil dans un terrain au nord de Byrsa, le long et en dehors d'un vieux mur d'enceinte qui séparait de la ville proprement dite le faubourg de Mégara. L'*area* s'étendait depuis le village actuel de la Malga jusqu'au Bordj-Djedid. Là reposèrent des milliers de chrétiens² parmi lesquels il a dû s'en trouver d'illustres³; nous sa-

1. Nous connaissons d'autres *areae* que celle de Carthage, malheureusement nous ne pouvons faire autre chose ici que de les indiquer. Il existait à Cirta une *area martyrum*. Le texte qui nous renseigne à son sujet est fort intéressant. Appendice à S. OPTAT (édit. ZIWSA), p. 194, ligne 25, 27, p. 196, ligne 16, parce qu'il mentionne l'existence d'un édifice situé sur ce cimetière des martyrs. Il dit que les évêques s'y réunirent, en mars 305, *in casa maiore*. Par suite de la persécution, on avait transporté dans ce lieu la chaire épiscopale, *Ibid.*, p. 194, ligne 7-8, cf. p. 195, ligne 28. A Césarée de Maurétanie, autre *area* célèbre. Cf. C. I. L., n. 9585; G. DOUBLET, *Musée d'Alger*, in-4°, Paris, 1890, pl. II, fig. 1; DE ROSSI, *Roma sotterr.*, t. I, p. 86, 96, 97, 105-106; t. III, p. 411; *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 28; 1878, p. 73; 1881, p. 120; *Inscript. christ. urb. Romae*, t. II, p. XXIV; H. LECLERCQ, au mot *Agape*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 810 sq., 813, note 1; P. MONCEAUX, dans le *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1901, p. 253, 256; LE MÊME, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. II, p. 125-129; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXII, 1902, p. 342, note 5. L'inscription nous apprend que cette *area* fut d'abord propriété privée de Severianus, qu'il la mit à la disposition de ses coreligionnaires; puis elle devint propriété de l'Église de Césarée. KUNSTLE, dans *Theolog. Quartalschrift*, 1885, p. 441; LAVIGERIE, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, in-8°, Alger, 1881, p. 42 sq., rapporte des fouilles exécutées dans cette *area*, située à l'ouest de la ville, près de la voie qui conduisait à Cartennae (= Tenes); malheureusement ces fouilles furent faites sans méthode et interprétées plutôt que décrites. Aujourd'hui le terrain a été bouleversé; cf. S. GSELL, *Cherchel-Tipasa*, p. 67 sq. SCHWARZE, *op. cit.*, p. 124.

2. A.-L. DELATTRE, *L'épigraphie chrétienne à Carthage*, in-8°, Paris, 1891; C. I. L., n. 13393-14096; cf. 14415-14269, en tenant compte des indications topographiques pour chacun des tituli de cette 2^e série. Les tombes les plus anciennes sont du côté de l'ouest.

3. Quoiqu'il faille se montrer d'une extrême réserve en fait d'identifications, rappelons celles qu'a proposées le R. P. DELATTRE touchant

vons que saint Cyprien fut enterré « dans les *areae* du proeurateur Maerobius Candidianus, situées rue des Mappales, à côté des Piseines ¹ », et son tombeau devint un centre où l'on apportait les morts d'assez loin, par exemple : le martyr Maximilien dont une dame de Théveste, nommée Pompeiana, apporta les restes pour les ensevelir en ces lieux ².

On s'explique les colères de la populace contre les cimetières de Carthage si on observe que les documents les plus anciens nous font voir l'usage d'élever dans ces cimetières un édifice servant de lieux de réunion aux fidèles ³; on appelait très modestement

les martyrs scillitains, cf. *Cosmos*, 27 févr. 1894, et les saintes Perpétue et Félicité. Cf. LAVIGERIE, *op. cit.*, p. 52; DELATTRE dans le *Bull. du Comité*, 1886, p. 220 sq.; *Cosmos*, 14 janv. 1888, 19 mars 1892, 27 janv. et 3 févr. 1894.

1. *Acta proconsularia Cypriani*, 5; cf. A.-L. DELATTRE dans le *Cosmos*, 7 déc. 1889; P. MONCEAUX, *Le tombeau et les basiliques de S. Cyprien à Carthage*, dans la *Rev. archéol.*, 1901, t. XXXIX, p. 190 sq.

2. *Acta S. Maximiliani*, 3, dans RUINART, *Acta sincera* (1713), p. 301.

3. Pour le III^e siècle, les témoignages ne manquent pas. Outre la *cella* de Cherchel dont nous allons parler, *C. I. L.*, n. 9585, nous mentionnerons celle de Cirta : *casa maior*, cf. supra, p. 56, note 1, ce qui indique l'existence dans le même cimetière d'une *casa minor* et peut-être d'autres encore; quand ces édifices étaient vastes, ils prenaient le nom de *Basilicae*. Ainsi, à Carthage, au début du IV^e siècle, la *basilica novarum* était construite sur un cimetière, les *areae novae*, cf. *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1901, t. XXI, p. 207. Ceci est absolument conforme au sens du mot *basilica* en Gaule, cf. H. LECLERCQ au mot *Againe*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 851 sq. L'inscription de Césarée concernant la *cella* construite par le propriétaire légal de l'*area* porte une indication de propriété. Ce point est important à noter pour l'étude de la condition légale des communautés chrétiennes. S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, retarde l'inscription jusqu'à l'époque constantinienne à cause de la présence des sigles α . ω . Cf. H. LECLERCQ, α . ω . dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 11 sq. Le titulus de Cherchel ayant été probablement retranscrit d'après celui qui avait été détruit, cela nous reporte assez haut et la *cella* de Cherchel pourrait faire mention d'un martyr Sévérianus, cf. *Martyrol. hieronym.* (édit. DE ROSSI, DUCHESNE), in-fol., Bruxelles, 1894, au 23 janvier, contemporain de la persécution de Valérien, ou même de Septime-Sévère qui y aurait été

cette salle, *cella*, mais il ne faut pas songer à retrouver jamais rien de la *cella* qui dut entendre sans aucun doute les ardentes prédications du prêtre Tertullien. Les *areae* africaines comprenaient deux parties distinctes : l'*hortus*, où se pressaient les tombes, et l'*area martyrum*¹ qui contenait sous un édicule les corps des martyrs. Les dimensions ont dû varier beaucoup suivant les localités et le développement que prenaient les communautés. A Césarée de Maurétanie, l'enclos n'aurait eu, paraît-il, que 30 mètres de long sur 15 mètres de large. « Au centre s'élevait un édicule de 2 mètres de côté, ainsi qu'un autre plus petit; ils étaient voûtés et montés sur quatre murs à cintres ouverts². » Autour de l'édicule on avait accumulé les cadavres et, en certaines parties, on trouva six corps superposés; plus loin ils s'espaçaient dans l'*area* et en dehors de l'enclos, dans l'*hortus*, qui ne communiquait avec l'enclos que par une seule porte.

C'était là primitivement et en temps de persécution, lorsque les domaines funéraires restaient seuls accessibles, que les fidèles se réunissaient³. Là se

enseveli cf. P. MONCEAUX dans le *Bull. de Soc. des Antiq. de France*, 1901.

1. On trouve aussi *casa maior, arca muro cincta*.

2. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique chrétienne. Maurétanies*, p. 26, cf. S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 399-400. D'après A. TOULOTTE, les deux édicules seraient ceux de Sévérianus et du prêtre Victor dont l'inscription a été trouvée tout à côté et qui mentionne la construction d'un *accubitorium* renfermant plusieurs corps. *C. I. L.*, n. 9586; G. DOUBLET, *Musée d'Alger*, p. 23, 62, pl. II, fig. 4; DE ROSSI, *Roma Sotterranea*, t. I, p. 106.

3. *Gesta apud Zenophilum*, en appendice à S. OPTAT, dans *Corpus script. eccl. latin.*, 1893, t. XXVI, p. 194; *Cives in area martyrum fuerunt inclusi*; et plus loin : *Populus Dei in casa maiore fuit inclusus*. L'isolement de la *cella* était facile à obtenir d'après le texte que nous rapportons ici.

trouvait la *mensa* du martyr, c'est-à-dire la dalle en forme de table qui recouvrait son tombeau. Il est possible que, malgré les bouleversements subis par l'Église de Carthage, il nous soit resté quelque chose de l'une de ses anciennes *areae*. On a remarqué que le grand *atrium* annexé à la basilique de Damous-el-Karita récemment fouillée, offre les mêmes éléments que nous avons rencontrés à Cherchel, quoique avec des dispositions différentes; c'est-à-dire, « un enclos demi-circulaire, à ciel ouvert, entouré de portiques et un *trichorum* où chacune des absides renfermait une *mensa* de martyr.

« Évidemment, cet *atrium* de Carthage a été reconstruit au moment où l'on éleva la basilique; mais, selon toute apparence, pour ne point toucher aux tombes des martyrs, on y a reproduit le plan de l'*area* primitive¹ ». Peut-être la décoration de ces édicules était-elle inspirée des modèles qui obtenaient la vogue dans l'Église de Rome; on a tout lieu de le supposer. Qui sait si quelque riche fidèle n'avait pas fait appel à un peintre nommé Hermogène, qui exerçait à Carthage sa profession et tomba dans l'hérésie². Quelques épitaphes auxquelles on hésite à

1. P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. I, p. 15; A. L. DELATTRE, *Basilique de Damous-el-Karita, Carthage*, 1892, in-8°. Constantine, 1892, 17 pp. et 1 pl.; LE MÊME, *La basilique de Damous-el-Karita*, dans le *Recueil de Constantine*, 1890-1891, t. XXVI, p. 185-202; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, t. XX, p. 118; 1901, t. XXI, p. 211, note 2, au sujet de l'identification proposée dans le *Nuovo bull. di arch. cristiana*, 1898, t. IV, p. 219-226; FR. WIELAND, *Ein Ausflug ins altchristliche Afrika*, in-12, Stuttgart, 1900, p. 24-36, et pl. p. 27; G. STUHLFAUTH, *Bemerkungen von einer christlich-archäologischen Studienreise nach Malta und Nord-Afrika*, dans *Mitteilungen des K. deutsch. archäol. Instituts. Römische Abtheilung*, 1898, p. 275-304; H. LECLERCQ, au mot *Afrique*, dans D. CABROL, *Diet. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 692 sq.

2. TERTULLIEN, *Adv. Hermogenem*, l sq. Il professa l'éternité de la matière.

fixer une date, mais assurément très anciennes¹, portent les symboles chers aux fidèles : la colombe, l'ancre, la palme, le *chrismon*. De semblables images auront pu tapisser les murailles des premières *cellae*.

La communauté de Carthage paraît ne s'être pas contentée d'une simple *cella*; elle avait un local sans doute plus proche du centre de la ville; ce serait celui que Tertullien nomme l'*ecclesia*² et qui semble avoir comporté une maison entière³. Nous ne savons rien de plus sur sa situation, sa distribution intérieure; à peine peut-on dégager des textes quelques traits que confirment d'ailleurs les usages connus d'autres églises. Cette église possédait un autel⁴ et lorsque les frères s'y rassemblaient, il était facile de distinguer les fidèles demeurant debout du clergé autorisé à s'asseoir⁵. Mais ces lieux de réunions étaient connus de tous⁶ et il est probable qu'il existait des refuges dissimulés avec cette ingéniosité qu'inspire une foi ardente aux jours de danger. Ce fut parmi des alternatives de paix et d'angoisses que grandit la communauté. Nous les raconterons bientôt, mais l'histoire ne se compose pas seulement du récit des événements, elle s'intéresse aux épisodes de la croissance et de

1. Épitaphe de *Magna Crescentina*, à Tipasa, cf. S. GSELL, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 407. Cf. *C. I. L.*, n. 791; 13471, 13550; P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 92, n. 7. Il faut sur ce terrain se montrer assez circonspect, car il y avait des « amateurs d'antiquité » alors comme de nos jours. On rencontre au v^e siècle une formule du type le plus archaïque, P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1901, p. 140, n. 67.

2. TERTULLIEN, *De virginibus velandis*, 13.

3. *De pudicitia*, 4.

4. *De oratione*, 28. Cf. *ibid.*, 11, 19.

5. *De exhortatione castitatis*, 7.

6. *Ad Nationes*, 1, 7.

l'évolution morale, au progrès des institutions et des arts, à toutes les directions que l'activité de l'homme aborde et parcourt avec un succès dont elle demeure juge. Ceci semblerait étendre indéfiniment notre sujet; nous nous efforcerons de rester bref.

On ne saurait apprécier exactement la première période de l'histoire de l'Afrique chrétienne à l'aide des seules circonstances qui ont marqué quelques-unes des années de ce début. Nous savons peu de chose, mais nous pouvons combler nos lacunes au moyen des renseignements de toute sorte que nous apportent les institutions fondées dès cette époque des origines et maintenues ou développées dans la suite. Dès les premières années du III^e siècle, l'Afrique chrétienne se montre vivante et viable. Il se peut que l'efflorescence de ses institutions ne lui soit pas particulière et que d'autres Églises aient vu des commencements non moins sages et prospères, mais nous n'avons à nous intéresser qu'à l'Afrique, elle suffira à notre tâche. Ses institutions ayant été l'ossature qui a servi de soutien à tout ce grand corps, il y a lieu de les exposer avec quelque détail¹.

1. Sur les institutions dont nous allons exposer l'origine et le progrès on peut consulter : PAMELIUS, *Liturgica latinorum*, 2 vol. in-4°, Coloniae Agrippinae, 1571; P. LE BRUN, *Explication des prières de la Messe*, in-8°, Paris, 1777, t. III, p. 131 sq.; J. BINGHAM, *The Antiquities of the christian Church*, in-8°, Oxford, 1855, t. 1 sq.; WARREN, *The Liturgy and Ritual of the antenicenc Church*, in-8°, London, 1897; L. DUCHESNE, *Les origines du culte chrétien*, in-8°, Paris, 1898; MONE, *Lateinische und griechiesche Messen aus dem zweiten bis sechsten Jahrhundert*, in-8°, Frankfurt am Mein, 1850. C. J. BUNSEN, *Analecta antenicacna*, in-8°, London, 1854, t. III, p. 237-242; M. GERBERT, *Vetus liturgia alcmannica*, in-4°, San Blasii, 1776, t. I, p. 63; KRAZER, *De apostolicis necnon antiquis Ecclesiae occidentalis liturgiis*, in-8°, Augustae Vindelicorum, 1786; E. SCHLESTRATE, *De fide et ritibus ecclesiae Africanae*, dans *Antiquitates Ecclesiae*, in-fol., Romae, 1692; GRANCOLAS, *L'ancien sacramentaire de l'Église*, t. I. *Les anciennnes liturgies*, in-8°, Paris, 1704; MORCELLI, *Africa*

christiana, in-4°, Brixiae, 1816; C. CAVEDONI, *Memorie dell'antica Chiesa africana*, dans les *Memorie di Modena*, II^e série, t. VIII, p. 305-365; t. IX, p. 5-51, 225-272; t. X, p. 5-30, 185-248. C. CAHIER, *Souvenirs de l'ancienne Église d'Afrique*, in-12, Paris, s. d. F. PROBST, *Liturgie der drei ersten christlichen Jahrhunderte*, in-8°, Tübingen, 1870; D. CABROL, *Liturgie de l'Afrique*, dans le *Dict. d'arch. et de liturg.*, 1903, t. I, col. 591-657; D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccl. liturg.*, in-4°, Parisiis, 1902, t. I, n. 1578-2144; 2149-2172; 2808-2824, 3933-4042, 4168, 4353, 4353 a, b.

CHAPITRE IV

LES INSTITUTIONS

Formation de la semaine et de l'année chrétiennes. — Fêtes du Seigneur. — Périodes privilégiées. — Les jours de « station ». — Le culte des morts. — La hiérarchie. — Le métropolitain de Carthage. — Les circonscriptions ecclésiastiques.

Il faut se garder d'attribuer aux origines des institutions sociales une consistance et une prévoyance qui sont les résultats d'un développement dont nous pouvons suivre les phases principales. A l'origine, les fidèles introduisent parmi les occupations de leur journée l'assistance à une réunion remplie par des exercices religieux ; le caractère quotidien ou hebdomadaire de ces réunions n'est pas absolument déterminé, peut-être a-t-il varié suivant les Églises et les circonstances. Chaque réunion est isolée de celles qui l'ont précédée et de celles qui la suivront ; elle n'a aucun rapport avec l'année civile ou avec l'année religieuse¹. Les frères gardent leur année civile,

1. Et cela aussi bien pour les Juifs que pour les Gentils. Comme le point peut sembler obscur, nous renvoyons à la démonstration que nous avons faite de l'impossibilité d'attribuer une valeur de repas pascal liturgique à l'Eucharistie, à cause de sa réitération fréquente dans le cours de l'année. II. LECLERCQ, *Agape*, dans F. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 780-783.

juive pour les Juifs, grecque ou romaine pour les Gentils; de là sortira l'année ecclésiastique, combinaison des deux usages, juif et gréco-romain¹. Mais ceci suppose un temps plus ou moins long. Au début, tout se réduisait au sacrifice qui « a été le centre de formation, et dans toute la rigueur du terme, le noyau de la liturgie catholique² », et à la réunion synaxaire occupée par la lecture des écrits des apôtres et le chant des psaumes. Sacrifice et réunion synaxaire se soudèrent en un épisode unique qui ne laisse pas cependant de montrer aujourd'hui le point de suture de ses deux parties³. Le *cursus cottidianus* s'était ainsi constitué et, tel quel, il pouvait s'adapter à n'importe quel jour de la semaine. L'influence juive paraît avoir conduit vers une fixation plus stable de l'institution nouvelle. Depuis une époque très ancienne, un groupement de sept jours, dont le dernier consacré à la prière et au repos, existait chez les Juifs. Les chrétiens se conformèrent à cette périodicité jusqu'à ce qu'ils aperçussent une convenance qui tôt ou tard ne pouvait manquer de les frapper. Il s'en fallait d'un jour seulement pour que la solennité hebdomadaire coïncidât avec la commémoration du jour de la résurrection du Seigneur⁴. La réunion chrétienne se tenait le jour du sabbat au soir, comme dans la synagogue; on y priait, on y prêchait; après cela avait lieu la fraction du pain; la cérémonie s'achevait à l'aurore, le *dimanche*. La synaxe et le sacrifice se firent donc le dimanche matin; cela devint une cou-

1. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccl. liturg.*, t. I, p. 193*.

2. D. CABROL, *Les origines de la messe et le canon romain*, dans la *Revue du Clergé français*, 1900, t. XXIII, p. 585.

3. D. CABROL et D. LECLERCQ, *op. cit.*, t. I, p. LXXXIII sq.

4. *Ibid.*, t. I, n. 623, 684, 815, 844, 1701.

tume chrétienne. Le dimanche fut le jour *liturgique* par excellence; il devint ainsi le pivot de la semaine, et, d'autres causes aidant, il remplaça le sabbat. Il fut appelé le jour du Christ, le jour du *Seigneur*, κυριακή, dont c'était la fête¹. Ce fut un nouveau pas dans la voie de la formation d'une année chrétienne².

La préoccupation toute sentimentale de la commémoration d'où était sorti le dimanche paraît avoir conduit à un nouveau stade. Il est possible qu'au retour de l'époque de la fête de Pâques, les frères aient éprouvé un besoin plus vif de célébrer le grand événement dont la commémoration hebdomadaire était devenue un fait consacré. Ainsi par une sorte de parallélisme, la fête hebdomadaire servit de type à la fête annuelle. De l'*octave* sortit l'*anniversaire*. A ce point le cycle chrétien avait reçu son caractère essentiel et définitif³.

Puis la fête annuelle qu'on appela la pâque⁴ se dé-

1. Il se produisit donc une sorte de glissement qui entraîna la solennité du sabbat jusqu'au lendemain, mais le sabbat ne fut probablement pas aboli, pas plus que le dimanche ne fut décrété. Quand le déplacement fut un fait accompli, le sabbat ne laissa pas de retenir une dignité particulière, surtout en Orient, ainsi qu'en témoignent CASSIEN et ÉTHÉRIA, *Peregrinatio ad loca sacra*.

2. Cf. en faveur de cette théorie, *Act*, XX, 7 sq.

3. Il va sans dire que nous nous abstenons de toute fixation chronologique pour l'histoire de ce développement.

4. Ce qui tendrait à montrer que tout ce développement s'est accompli de bonne heure, pendant les années où l'Église naissante se trouva sous l'influence presque exclusive du judaïsme. Remarquons que Jésus n'avait pas imposé de nom, il dit : τούτο, MATTH. XXVI, 26, 28; MARC. XIV, 22, 24; LUC. XXII, 17, 19. Pour la liturgie, nous retrouvons l'influence asiatique que nous avons constatée déjà. La lettre de Firmilien à saint Cyprien concernant la procédure à suivre pour le baptême des hérétiques et pour les jours de station, concorde avec l'Asie et diffère de l'usage romain. L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, in-8°, Paris, 1898, p. 220 sq. Par contre, LE BLANT signale des analogies verbales, telles que : *qui nos precesserunt, refrigerium*, mais elles prêtent à des objections.

veloppa, gagna de proche en proche sur le cours de l'année qui se mit à graviter autour d'elle; elle s'annexa une préparation, le carême, et un complément, le temps pascal, qui isolèrent trois mois de l'année. La Pentecôte, autre solennité juive, entra dans la dépendance de la Pâque; puis survinrent d'autres anniversaires, mais ceux-ci consacrés aux martyrs. A partir de ce moment, nous rencontrons les textes positifs, c'est cet état de choses que nous décrivent les écrivains africains.

A la fin du 11^e siècle, c'est-à-dire à l'heure où elle entre dans l'histoire, l'Église d'Afrique a rompu toute attache avec le culte et le calendrier juifs : *Nobis quibus sabbata extranea sunt et neomeniae et feriae a Deo aliquando dilectae* ¹, écrit Tertullien, et ailleurs : *Per Jesum nunc quoque concussum est sabbatum* ². Il est intéressant de rapprocher de ces paroles une lampe trouvée à Carthage représentant le serpent infernal et le chandelier à sept branches renversé, foulés aux pieds par le Christ ³. Le samedi n'a cependant pas perdu tous ses privilèges, car certains fidèles prétendent que ce jour-là, comme le dimanche, on ne doit pas fléchir les genoux ⁴. Un privilège ana-

1. TERTULLIEN, *De idololatria*, 14.

2. ID., *Adv. Marc.*, IV, 12. Attestation analogue chez S. CYPRIEN, *Testim. adv. Judaeos*, I, 16.

3. E. LE BLANT, *La controverse des chrétiens et des Juifs aux premiers siècles de l'Église*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1896, p. 249, planche en regard de la p. 47. On sait combien le chandelier est fréquent sur les épitaphes juives, *C. I. G.*, t. IV, n. 9910, 9903, 9907, 9910, 9912, 9914, 9916, 9917, 9919-9921, 9923, 9926; à Venouse, cf. *C. I. L.*, t. IX, n. 6199, 6204, 6212, 6219, 6221, 6224, 6225, 6236. A Carthage, cimetièrre juif de Gamart, *C. I. L.*, n. 14102, 14104. E. LE BLANT, *Inscr. chrét. de la Gaule*, in-4^o, Paris, 1856-1865, t. II, p. 621, et *Nouveau recueil*, in-4^o, Paris, 1892, n. 284 a, 292.

4. TERTULLIEN, *De oratione*, 23. On trouve cet usage prescrit par les canons, mais seulement à une époque postérieure, en ce qui concerne l'Afrique.

logue consacre dès lors officiellement la période du temps pascal. La Pâque qui se célèbre au premier mois est suivie d'une série de 50 jours, pendant lesquels on prie debout et on supprime toute pénitence¹. D'autre part, la semaine avec son jour de pénitence² semble avoir de bonne heure une institution correspondante dans le carême annuel; en outre, la nuit de Pâques se passe en veilles et en prières et la passion répond au premier jour des azymes³. On est surpris de ne rencontrer nulle part la fête de Noël à la date où nous la célébrons, mais un écrit, peut-être africain, le livre *De Pascha computus*, dont la composition remonte au milieu du III^e siècle⁴, assigne la date de naissance du Christ au 28 mars.

L'importance prise dans le férial africain par le culte des martyrs ne doit pas nous induire en erreur. En réalité, les solennités attribuées aux martyrs sont demeurées très longtemps sans influence sur la formation du cycle ordonné exclusivement d'après les éléments que nous avons dégagés; aussi étudierons-nous séparément ce culte simplement intercalé dans les périodes laissées libres par d'autres périodes privilégiées, exclusives de tout autre culte⁵. Le dimanche

1. TERTULLIEN, *De jejunio*, 14; *De idololatria*, 14; *De oratione*, 23.

2. TERTULLIEN, *De jejunio*, 14.

3. TERTULLIEN, *Ad uxorem*, II, 4; *Adv. Iudaeos*, 8.

4. En la 5^e année du règne de Gordien (= 242-243 apr. J.-C.). A. HARNACK, *Gesch. der altchr. Litteratur*, t. I, p. 720, n. 15; E. HUFMAYR, *Die pseudocyprianische Schrift « De Pascha computus »*, in-8°, Augsburg, 1896, revendique cet écrit pour un membre du clergé romain; P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. II, p. 97-102, écarte également cet écrit de la littérature africaine; *Corp. script. eccl. lat.*, édit. HARTEL, t. III, p. 267. Notons que S. AUGUSTIN, *Sermon CCII*, reprochera aux donatistes de ne pas observer cette fête.

5. C'est le cas pour le Carême qui, au VI^e siècle, dans le calendrier de l'Église de Carthage, demeure exempt de fêtes de martyrs.

prenait une importance croissante : *Ethnicis semel annuus dies, quisque festus est : tibi octavus quisque dies* ¹; il avait pris définitivement son titre de « jour du Seigneur », *Dominicus dies* ²; il avait ses privilèges et ses rites d'institution. Le jeûne et l'agenouillement sont interdits ³; de plus, il y a vigile et célébration de l'eucharistie ⁴. Dans le cours de la semaine, nous voyons apparaître, à une époque dont la fixation reste fort difficile, deux jours particulièrement signalés, le mercredi et le vendredi, jours de jeûne et de pénitence que les fidèles ont coutume d'appeler jours de *station*. Il semble que ces jours n'aient pas obtenu en Afrique une approbation universelle, on chicane sur leur origine, ou bien on les représente comme des rigueurs purement montanistes; dans tous les cas, on souhaite voir un adoucissement de la discipline à leur endroit, et on réclame que le jeûne ne soit pas, en ces jours, prolongé au delà de none (3 heures de l'après-midi) ⁵. Ces stations sont indiquées dans les documents anciens et dans la *Didachè*, mais on ne se montrait satisfait que si on parvenait à leur donner une interprétation quelconque. Peut-être ne faut-il pas chercher autre chose sinon dans la station du vendredi un *memento* de la passion, une sorte de carême hebdomadaire; dans la station du mercredi un mouvement de ferveur attribuant au jour central de la semaine un privilège destiné à le signaler ou simplement à satisfaire quelques esprits désireux de pénitence et imaginant par

1. TERTULLIEN, *De idololatria*, 14.

2. *De corona*, 3, 11.

3. *Ibid.*, 3.

4. *Ad uxorem*, II, 4.

5. *De jejunio*, 2, 10, 13.

rigueur de s'abstenir en ces jours de station de recevoir le corps du Seigneur dans la crainte que les espèces eucharistiques ne rompent le jeûne. Tertullien conseille en pareil cas de réserver l'eucharistie jusqu'à l'heure où le jeûne est terminé¹⁵. Comme les dimanches, les jours de station eurent leur cérémonial. Ces jours-là, on priait toujours à genoux¹⁶ et, si la persécution devenait menaçante, on redoublait d'austérités¹⁷. Cette organisation n'est encore qu'embryonnaire, mais tous les linéaments de l'organisme définitif existent et fonctionnent : la passion, la fête de Pâques, le carême, le temps pascal, le dimanche, les jours de station, quelques anniversaires de martyrs et des défunts de la famille, et c'est tout.

Pendant une longue période d'un siècle environ, de 258 à 380, c'est-à-dire de saint Cyprien à saint Augustin, les documents deviennent rares et laconiques. Nous ne pouvons pas suivre le développement régulier des germes que nous avons observés, mais nous pouvons constater l'importance des institutions nouvelles qui en sont sorties. Tout d'abord, on a maintenu les solennités existantes, on y a même ajouté quelque chose. Pâques conserve ses privilèges ; son caractère festival se caractérise de plus en plus et se fixe dans tous les textes qui lui sont attribués, tels que le psaume : *Haec dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea*, et l'acclamation : *Alleluia*¹. Pâques continue à attirer à elle le

1. *De oratione*, 19.

2. *Ibid.*, 13, 23.

3. *De fuga*, 1.

4. S. AUGUSTIN, *Sermo* CCXXV, cf. *Sermones* CXXV, CCX, CCXLIII, CCLII, CCLIV, CCLV, etc. *Epist.* XXXVI. Les moines eux-mêmes quittent leur solitude pour venir célébrer cette fête, *Epist.* CCXIV, CCXV.

carême et le temps pascal. Le début du carême est maintenant fixé à quarante jours avant la fête; on diminue le nombre des jours de pénitence de tous les dimanches qui se rencontrent dans ce temps¹ et auxquels on conserve le caractère de joie. Pendant le courant de la semaine, on se livre au jeûne, à la prière, à la lecture et aux œuvres de charité²; ces exercices absorbent presque entièrement les journées du vendredi et du samedi saints, consacrés par des cérémonies longues et solennelles³.

Plusieurs fêtes gravitent autour de la fête de Pâques. Ce sont la Pentecôte, pourvue d'une vigile⁴; l'Ascension qui est fêtée, dit saint Augustin, *toto orbe terrarum* et qu'il met sur le même rang que les grandes solennités de Pâques, de Pentecôte, de Noël⁵. D'autres fêtes sont fixes; ce sont : la Noël et l'Épiphanie, bien nettement distinguées l'une de l'autre⁶.

Le 1^{er} des calendes de janvier, commencement de l'année civile, était consacré par des réjouissances païennes d'un caractère licencieux. L'Église institua un jeûne à pareil jour et, dès le iv^e siècle, cette pratique de pénitence était répandue *in univsum mundum*⁷; elle devait finalement abolir l'usage qu'elle était destinée à combattre.

1. *Sermo* CCV; cf. *Sermones* CXXV, CCIX, CCX.

2. *Epist.* LV.

3. *Sermones* CCXVIII, CCXIX, CCXXI.

4. *Sermones* CCLIX, CCLXVI.

5. S. Augustin semble considérer les fêtes de Noël et de l'Ascension comme d'institution apostolique. c'est une erreur; elles étaient inconnues de Tertullien et de S. Cyprien. Quant à l'Ascension, il paraît démontré que son institution était fort récente au début du v^e siècle. Cf. *Serm.* XCVI, CCLXII; *Epist.* LIV; *Paléographie musicale*, t. V, p. 102.

6. *Sermones* GLXXXIV, GLXXXV, GLXXXVI, GLXXXVIII, GLXXXIX, etc.

7. *Sermo* CXCVIII.

L'apparition du culte des martyrs dans le cycle chrétien est attestée à une date certaine dès l'année 155¹, à Smyrne. En Afrique, nous rencontrons une attestation non moins formelle dès l'année 250². Saint Cyprien écrit aux confesseurs de la foi : « Marquez le jour de la mort (de ceux qui périssent en prison) afin que nous puissions célébrer leur commémoration parmi les mémoires des martyrs. Ce jour-là, nous ferons des oblations et des sacrifices en souvenir d'eux. Vous n'avez pas oublié que nous offrons des sacrifices chaque fois que nous célébrons la mort et l'anniversaire des martyrs³. » Ce culte des martyrs n'a pas toujours été nettement distinct du culte des morts et les honneurs à rendre à la dépouille des fidèles n'incombent pas moins gravement que lorsqu'il s'agit de la dépouille des martyrs⁴. On garde le souvenir des uns et des autres : *adhibe sororum nostrarum exempla*⁵, et leurs noms sont écrits auprès de Dieu : *quorum nomina penes Deum*⁶, parfois lui seul les connaît : *quorum nomina scit is qui fecit*⁷, mais il suffit, puisqu'on reste en communion avec eux : *sancti Dei memoramini in conspectu*

1. *Martyrium Polycarpi*, c. XVIII, dans *Opera patr. apost.*, édit. F. X. FUNK, t. I, p. 302.

2. D. CABROL et D. LECLERCQ, *op. cit.*, t. I, p. CXC.V.

3. S. CYPRIEN, *Epist.* XXVIII, 2; XXXIV, 3.

4. S. CYPRIEN, *Epist.* II, 3 : *Corpora medicata condimentis sepultura mausoleis et monumentis sequestrantur..... corpora martyrum aut caeterorum si non sepeliantur, grande periculum imminet eis quibus in cumbit hoc opus.*

5. TERTULLIEN, *Ad uxorem*, I, 4.

6. *Ibid.*

7. *C. I. L.*, n. 7924, cf. H. LECLERCQ, *Actes des Martyrs*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 416; E. LE BLANT, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 563; D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Ecclésiast. liturg.*, t. I, p. CLX.

*Domini*¹; formules qui se retrouveront sur les diptyques, dans les oraisons, dans les inscriptions, dans les martyrologes. On emploie l'encens lors de la sépulture², on prie pour ceux qui ne sont plus, on sollicite pour eux l'obtention d'un lieu de rafraîchissement et l'admission parmi les élus : *pro anima ejus orat et refrigerium interim adpostulat et ei in prima resurrectione consortium*³. Ces derniers mots nous font entrevoir la distinction la plus grave que l'on commença à faire entre les morts et les martyrs. Tertullien enseigna que les martyrs entraient dans le paradis sans aucun délai⁴; quant aux fidèles qui n'avaient pas confessé le Christ dans les supplices, les opinions étaient partagées. Deux courants d'opinions divisaient les esprits : suivant les uns, l'âme ou juste ou purifiée était admise près de Dieu dès l'instant où elle quittait la terre; suivant d'autres, le ciel lui restait fermé jusqu'au jour de la résurrection. « Le ciel n'est ouvert à personne tant que la terre subsiste, » écrit Tertullien⁵; et il développe sa pensée dans sa réfutation de l'hérétique Marcion qui enseignait que ceux qui avaient cru à la Loi et aux prophètes étaient tourmentés en enfer, tandis que ceux qui avaient cru et obéi à Dieu et à Jésus-Christ étaient portés dans le sein d'Abraham. Or, être reçu dans le sein d'Abraham, c'est le rafraîchissement dans l'attente du dernier jour et de

1. *C. I. L.*, n. 7924.

2. TERTULLIEN, *De idololatria*, 11; *Apologeticum*, 42.

3. TERTULLIEN, *De monogamia*, 10.

4. *De Resurr. carnis*, 17; E. LE BLANT, *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 104.

5. *De anima*, 55; *De resurrectione carnis*, 43. Cf. MAÏ, *Script. vet. nova collectio*, in-4°, Romae, 1831, t. V, p. 34, n. 2.

la résurrection du corps ¹. Mais cette résurrection n'est elle-même que la « première résurrection », signal d'une période de bonheur matériel et spirituel dont les élus seuls doivent jouir. Cette doctrine fut adoptée par Tertullien ², Commodien ³, Lactance ⁴ et saint Augustin ⁵; elle nous révèle l'opinion la plus importante pour notre recherche puisque l'idée d'un état intermédiaire des âmes des fidèles inaugurerait une distinction féconde en conséquences dont la principale et la première qui se dégagait concernait le culte des martyrs admis dans le paradis par anticipation du jugement dernier ⁶.

La pensée de solliciter le *refrigerium*, « rafraîchissement » ou « soulagement » quelconque, témoigne de la croyance à un échange de services entre les vivants et les défunts, et c'est d'après cette idée que s'introduisirent des usages liturgiques basés sur la préoccupation ordinaire de l'anniversaire : *Offert annuis diebus dormitionis ejus* ⁷... *pro dormitione ejus apud vos fiat oblatio, aut deprecatio aliqua nomine ejus in Ecclesia frequentetur* ⁸. *Pro cujus spiritu postulas, pro quo oblationes annuas reddis..., in oratione commemoras, offeres, et commen-*

1. *Adv. Marcionem*, IV, 34.

2. *Ibid.*, III, 24.

3. *Instructiones*, II, 3.

4. *Instit. divinae*, VII, 14.

5. *De civitate Dei*, XX, 7.

6. Plusieurs liturgies de l'Orient et de l'Occident s'accordaient à enseigner la rémunération tardive des âmes. Pour le détail de cette question dans les liturgies, cf. H. LECLERCQ, *Ame*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*; L. ATZBERGER, *Geschichte der christliche Eschatologie innerhalb der vorcänischen Zeit*, in-8°, Freiburg, 1896, p. 137, 245, 276, 277, 303 sqq., 307, 309, 314, 393, 396, 401, 532.

7. TERTULLIEN, *De monogamia*, 10.

8. S. CYPRIEN, *Epist.* LXVI, 1, 2.

dabis per sacerdotem et ascendet sacrificium tuum ¹.
Oblationes pro defunctis, pro natalitiis, annua die facimus ².

Outre la prière officielle pour les morts, nous avons un exemple de la prière privée ³ et d'assez bonne heure nous entrevoyons des catégories pour lesquelles on ne prie pas. Ce sont d'abord les indignes dont le nom ne doit pas être prononcé dans la prière des prêtres à l'autel : *neque enim apud altare Dei meretur nominari in sacerdotum prece qui ab altari sacerdotes et ministros noluit avocari* ⁴. Puis viennent ceux qui sont morts dans le Christ et qui vivent en Dieu : *quos vivere apud Deum dicimus* ⁵; ce sont les martyrs au sujet desquels saint Augustin est catégorique. On doit, dit-il, prononcer leur nom, on ne doit pas prier pour eux ⁶, ce serait leur faire injure de prier pour eux ⁷; au contraire, l'Église se recommande à leurs prières ⁸. En ce qui concerne les enfants, il semble que leur jeune âge ne les dispense pas du secours des prières. *Lugere (quod fas est) nolite, tamen orate pro illis* ⁹, dit à leur propos Commodien.

Une inscription trouvée à Rome, mais qui doit être

1. TERTULLIEN, *De Exhort. castitatis*, 11.

2. *De corona*, 3.

3. *Passio s. Perpctuac*, 7; cf. *Monum. Eccl. liturg.*, t. I, n. 3962-3964, 3978.

4. S. CYPRIEN, *loc. cit.*

5. *De mortalitate*, 20.

6. S. AUGUSTIN, *Sermo CLIX*, 1 : *Cum martyres eo loco recitantur ad altare Dei, ubi non pro ipsis oretur : pro cacteris autem commemoratis defunctis oretur.*

7. *Sermo CLIX*, 1 : *Injuria est enim pro martyre orare, cujus nos debemus orationibus commendari.*

8. *Sermo CCLXXXIV*, 5.

9. *Instructiones*, II, 32 : *Filios non lugendos.*

très probablement restituée à l'Afrique, nous apprend que, vers la première moitié du iv^e siècle, on ne laissait pas de rencontrer des personnes qui croyaient à l'admission immédiate des âmes — de celles des enfants du moins — dans la béatitude ¹ :

MAGVS PVER INNOCENS

ESSE IAM INTER INNOCENTIS COEPISTI

+ QVAM STAVILES TIVI HAEC VITA EST

QVAM TE LETVM EXCIPET MATER ECLESIA DE OC

5 MVNDO REVERTENTEM. COMPREMATVR PECTORVM

GEMITVS · STRVATVR FLETVS OCVLORUM

Magus puer innocens esse iam inter innocentis
 (= ntes) *coepisti quam stavilestivi* (= ista vile tibi^p)
haec vita est. Quam te letum excipet Mater e(c)cle-
sia de (h)oc mundo revertentem. Comprématur
pectorum gemitus. Struatur fletus oculorum.

A partir du iv^e siècle, les commémoraisons de martyrs augmentent en nombre et en solennité. On leur donne encore les noms anciens de *natalitia*, *anniversaria*, *patrocinia* ², mais on tend à substituer à ces appellations les termes plus pompeux de so-

1. DE ROSSI, *De titulis carthaginiensibus*, dans PITRA, *Spicil. Sotense*, t. IV, p. 535, 536; cf. GUASCO, *Musaei capitolini antiquae inscriptiones*, in-fol., Romae, 1775, t. III, p. 138; ADAMI, *Del culto dovuto ai santi martiri*, p. 111. Il n'est pas douteux qu'il s'agisse d'un enfant en bas âge, c'est le sens ordinaire du mot *innocens* dans l'épigraphie africaine; cf. *C. I. L.*, n. 5491, un an; 5492, huit ans; 8636, trois ans; ces formules sont tirées de S. CYPRIEN, *De lapsis*, 2: *Quam vos tacta excipit mater ecclesia de praelio revertentes*, et *Ibid.*, 16 : *Comprématur pectorum gemitus, struatur fletus oculorum*. L'inscription permet de corriger la leçon inintelligible des mss. qui portaient *statuatur*. C'est la deuxième fois qu'un texte africain permet de rétablir la leçon altérée d'un ms. Cf. E. LE BLANT, *L'Épigraphie en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 417-419.

2. S. AUGUSTIN, *Sermones* III, XIII, CCLXXXV; *In psalmum LXXXVIII*.

lemnia, solemnitates, festivitates ¹. Le jour de la fête de saint Cyprien est désigné comme le *sanctissimus*, le *solemnissimus dies* ². Le culte des martyrs tend à prendre des proportions excessives. Le férial se charge de noms et il semble qu'on ait, dès le début du v^e siècle, adopté le système des fêtes renvoyées ³. Évidemment, si on agit de la sorte, nous pouvons conclure à une tendance marquée vers l'extension du sanctoral et probablement, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, aux dépens du temporal ⁴.

Le culte des martyrs tourna finalement à l'abus. Les édicules et les basiliques se multiplièrent à tel point qu'on en rencontrait en tous lieux, en rase campagne, le long des routes, et la plupart d'entre eux ne se rapportaient à aucun épisode de la vie des martyrs, ne contenaient parfois aucune relique. Le canon 34^e du concile tenu à Carthage en 438 régla ce point de discipline et décida que ces édifices non pourvus de reliques seraient démolis; si les dispositions du peuple ne permettaient pas de le faire sans danger, on avertirait, en sorte que les fidèles s'abstinsent d'y venir ⁵.

La hiérarchie ecclésiastique en Afrique n'offre rien de particulier; elle est conforme à ce que nous rencontrons partout dans le christianisme primitif.

1. S. AUGUSTIN, *Sermones* III, CCLXXX, CCXCV.

2. *Sermones* CCCIX-CCCXIII.

3. *In psalm. LXXX, P. L.*, t. XXXVII, col. 1046 : *Sed quoniam perendino die, id est quarta sabbati non possumus ad mensam Cypriani convenire quia festivitas est sanctorum martyrum; crastino die ad ipsam mensam conveniamus.*

4. P. BATIFFOL, *Histoire du bréviaire romain*, in-12, Paris, 1893, p. 121 sqq.

5. MANSI, *Concil. ampliss. coll.*, t. III, col. 971; cf. t. IV, col. 494. Peut-être avons-nous un édifice de cette catégorie à Aïn-Mechira; cf. S. GRAILLOT et S. GSELL, dans *Ies Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 591.

Nous avons vu à Carthage deux évêques, Agrippinus et Optatus¹, et nous savons que ceux qui président les réunions des fidèles sont des hommes éprouvés, des *seniores*, dont la charge ne s'achète pas, mais se donne à l'élection². Les noms d'évêque, de prêtre, de diacre sont, à cette époque, d'un usage déjà ancien, et nous voyons que ceux de veuve, de vierge, de docteur et de martyr sont également connus³, ce qui suppose que les rangs eux-mêmes existent dès lors. Il n'est pas tout à fait clair que par le titre de docteur, Tertullien ne désigne un personnage orné de la grâce des charismes⁴. On saisit bien, surtout dans la correspondance de saint Cyprien, quelques froissements entre les membres des divers degrés de la hiérarchie qui cherchent à s'affranchir de la subordination⁵, mais cela même prouverait l'existence de cette subordination. On trouve, vers le milieu du III^e siècle, le titre de sous-diacre⁶, des acolytes, un exorciste, un lecteur; il y a même une charge, tombée plus tard en désuétude, le *doctor audien-*

1. A lire le texte de *Passio S. Perpetuæ*, on ne trouve rien qui rattache ce personnage à l'Église de Carthage; nous irons même un peu plus loin et nous dirons qu'il pourrait plus probablement avoir été évêque de *Thuburbo*. En effet, Perpétue le voit dans une de ses visions et lui reproche la façon dont il laisse s'introduire le désordre parmi les fidèles à la sortie des assemblées chrétiennes. Le texte ajoute que l'évêque disputait, suivant sa coutume, avec un de ses prêtres, nommé *Aspasius*. Or Perpétue n'habite pas Carthage, mais elle habite *Thuburbo*; elle a bien plus de chances de savoir ce qui se passe dans sa ville que partout ailleurs. En outre, elle lui reproche la sortie tumultueuse des fidèles, or elle était catéchumène et sortait avant la fin de la réunion; c'est donc ce qui se passe et ce qu'elle a appris parce qu'elle habite la ville.

2. TERTULLIEN, *Apologeticum*, 39.

3. *De præscriptionibus*, 3.

4. *Ibid.* : *Est utique frater aliquis doctor gratia scientiæ donatus*.

5. S. CYPRIEN, *Epist.* 65.

6. *Epist.* 24, 78, 79, 80 (*inter Cyprianicas*); cf. COMMODIEN, *Instructiones*, II, 26.

tium ¹. Peu de modifications sont intervenues après la paix de l'Église; on voit, dans saint Augustin, la mention des chantres et, à l'époque de la persécution vandale, l'Église de Carthage compte un archidiaacre désigné sous le nom de *secundus in officio ministrorum* ².

Ce qui, dans cette hiérarchie, mérite de retenir l'attention, c'est la place qu'y tenait l'évêque de Carthage, qui avait, sans en porter officiellement le titre, le rang et les prérogatives de primat d'Afrique.

Le primat de Carthage jouissait d'une situation considérable. Les Africains se flattaient eux-mêmes en relevant son prestige. Il semble que, jusqu'à la paix de l'Église, la situation, quoique florissante, des Églises provinciales ait pu être connue directement par le primat d'Afrique ³. A partir du iv^e siècle, on commence à relever les mentions de primats provinciales. Dès 305, il y avait un primat de Numidie ⁴; peut-être, dès 314, la Byzacène, la Tripolitaine et les Maurétanies en sont-elles pourvues ⁵; en 349, la Byzacène a son primat ⁶; en 393, la Mau-

1. *Epist.* 24.

2. VICTOR DE VITE, *De persecutione vandalica* et *C. I. L.*, n. 58 a.

3. On ne relève nulle trace de primats provinciaux dans la correspondance de saint Cyprien ni dans les actes des conciles tenus sous son épiscopat. MORCELLI, *Africa christiana*, t. 1, p. 30. Le texte grec de la Passion des martyrs scillitains donne à Carthage le titre de « métropole » *πλησίον Καρθαγέννης μητροπόλεως*, et ce titre se lit encore au vi^e siècle dans la *Notitia Alexandrina*, édit. GELZER dans le *Byzantinische Zeitschrift*, 1892, p. 22 sq. : *Καρχηδὼν μητρόπολις μεγάλη τῆς Αἰθουῆς τῆς δυτικῆς*.

4. *Secundus*, évêque de Thiges (= *Kourbata*), qui présida le concile de Cirta, contre les Donatistes. Cf. S. OPTAT, *De schism. Donatist.*, 3; S. AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, III, 26.

5. C'est douteux, car la lettre de Constantin au proconsul d'Afrique prescrit l'envoi de délégués à Arles, choisis par les évêques. Pour la Tripolitaine et une des Maurétanies, le fait semble bien prématuré.

6. Le synode pour lequel l'évêque d'Iladrumète réclame la confirma-

rétanie Sitifienne en obtient un¹. Rien ne nous apprend que la Tripolitaine qui ne possédait que sept évêques et la Tingitane qui ressortissait ecclésiastiquement de la Maurétanie Césarienne, aient jamais possédé de primats. Cette organisation s'explique eu égard au nombre des évêchés qui, soudainement accru au iv^e siècle dans une proportion considérable, demeura stationnaire. Les listes épiscopales africaines comptent parmi les plus précieux documents historiques de ce pays, mais elles ont subi le sort de tant d'autres pièces; altérées d'abord par les copistes ignorants du moyen âge, elles ont été dans la suite mal interprétées par les commentateurs². Ellies Dupin porte le nombre des évêchés d'Afrique à 690³, Morcelli à 720⁴. L. de Mas-Latrie à 768⁵, F. Ferrère à 632⁶. Nous croyons qu'il serait prématuré de tenter ici un classement des anciens évêchés de l'Afrique septentrionale; des recherches entreprises dans ce but nous ont permis de juger

tion du concile provincial de 349, témoigne de l'existence d'un primat provincial convocateur du synode. Sur les primats provinciaux, cf. HINSCHIUS, *Kirchenrecht* (1878), t. II, p. 2.

1. *Synod. Hippon.* (392), can. 3.

2. Il faut se garder d'en faire à ces derniers un reproche trop sévère, car ils avaient tout à deviner et savaient si peu de choses avec certitude; ils ne soupçonnaient même pas l'épigraphie — quoique dès le xvii^e siècle, Jacques Spon eût dû leur entr'ouvrir les yeux. — Le P. Hardouin, Ellies Dupin, Morcelli ont fait presque tout ce qu'ils pouvaient faire à l'époque où ils ont travaillé.

3. S. OPTATI MILEVITANI *Opera*, édit. E. DUPIN, in-fol., Parisiis, 1700, *Praefatio*. Sur les sièges épiscopaux cf. KUHN, *Die städtische und bürgerliche Verfassung des römischen Reichs*, t. II, p. 437. A. HARNACK, *Die Mission*, in-8°, Leipzig, 1902, p. 516, note 5. Pour les évêques des *Saltus*, cf. *C. I. L.*, t. VIII, suppl. 1, p. 1171; L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 59.

4. MORCELLI, *op. cit.*, t. I, au commencement.

5. L. DE MAS-LATRIE, *Les anciens évêchés de l'Afrique septentrionale*, in-8°, Alger, 1887, 19 pp.

6. F. FERRÈRE, *op. cit.*, p. 359-376.

que les questions multiples qui s'attachent à ce sujet n'autorisent pas encore un travail définitif ¹.

Les primats provinciaux étaient nommés par les synodes de leurs provinces respectives dont ils faisaient connaître la décision au primat de Carthage ²; leur autorité se réduisait à peu de chose. Ils présidaient le synode provincial, désignaient les délégués au concile de Carthage ³, jugeaient les appels des prêtres, diacres et clercs de la province condamnés par leur évêque à moins que les appelants n'eussent préféré s'adresser immédiatement eux-mêmes à Carthage ⁴; enfin ils donnaient à ceux qui allaient en Italie des *litterae formatae* ⁵.

Le lien très étroit qui attachait l'Église d'Afrique à l'Église de Rome ne faisait de doute pour personne, malgré l'attitude très indépendante — parfois même jusqu'à la résistance ouverte — du clergé africain à l'égard du pape ⁶. Des textes bien connus

1. Il faudra tenir compte de quelques identifications heureuses de A. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique chrétienne, Numidie*, p. 151, en ce qui a trait aux *Gubzatenses*. Une observation de M. F. FERRÈRE, *op. cit.*, p. 14, domine les recherches à faire. « Il est probable que les listes d'évêchés ont été grossies... On verra qu'il n'y avait pas tout à fait, en Afrique, 500 évêchés. Ce qui explique l'exagération des chiffres donnés par Ellies Dupin et par Morcelli, c'est qu'ils ont dressé leurs listes en relevant tous les noms d'évêques cités dans les monuments de l'histoire ecclésiastique africaine. Or, beaucoup d'évêchés n'ont pas existé simultanément; beaucoup d'autres n'ont pas eu une place déterminée et fixe, quand un disparaissait, un autre était constitué ailleurs. »

2. *Synod. Hippon.*, can. 5.

3. *Cone. Carthag. XVI*, can. 11. Ce concile était annuel, ou peu s'en faut, jusqu'en 407. On déclara alors qu'il se réunirait dans le cas d'absolue nécessité seulement et dans une ville à désigner d'après la commodité du plus grand nombre.

4. *Cone. Carthag. XVI*, can. 17.

5. *Synod. Hippon*, can. 27. Ces lettres rendaient à peu près les mêmes services que le *celebret* de nos jours.

6. Cf. J. CHAPMAN. *The holy See and Pelagianism*, dans *Dublin Review*, t. CXX, p. 88-112; t. CXX, p. 41-60. LE MÊME, *Apiarius*, dans la

et souvent cités de saint Augustin, de saint Cyprien, et même, dans une certaine mesure, les attaques de Tertullien, établissent cette prépondérance de l'Église romaine sur celle d'Afrique. Cependant un ensemble de circonstances avait contribué à grandir le primat de Carthage aux yeux de toute l'Église d'Afrique et les titulaires ne semblent avoir rien tenté, à notre connaissance du moins, pour modérer la tendance à exalter l'influence de l'évêque de Carthage, fût-ce au détriment de la subordination nécessaire à l'égard de l'évêque de Rome. L'un d'eux disait qu'il portait le fardeau de toutes les Églises d'Afrique : *Ego cunctarum Ecclesiarum, dignatione Dei, sollicitudinem sustineo* ¹. C'était ce qu'on lui répétait parmi ses collègues : « Vous êtes chargé de soutenir les Églises ». *Necesse habes omnes Ecclesias suffulcire* ². Le primat visitait les provinces chaque année, principalement à l'approche des conciles ; s'il y manquait, on réclamait sa présence ³. Ses pouvoirs étaient assez étendus. Il avait le droit de choisir un prêtre dans un diocèse différent du sien et de l'ordonner évêque, ou bien encore il pouvait imposer à un diocèse la mutation d'un clerc dans un autre diocèse ⁴. C'était à lui qu'il appartenait de convoquer les conciles de l'Afrique entière, de ratifier les élections épiscopales ⁵, de signer au nom de tous les lettres

même revue, t. CXXIX, p. 98-122 ; LE MÊME, *S. Augustin and his anglican Critics*, dans la même revue, juillet 1890, p. 89-109, cf. *Anal. bolland.*, 1891, t. X, p. 488.

1. *Codex Canonum Africae*, 55. Sur ce recueil, formé en 419, cf. HÉFÉLÉ, *Hist. des Conciles* (trad. DELARC), t. II, p. 304 sq.

2. *Ibid.*, 41.

3. *Ibid.*, 52.

4. *Conc. Carthag. III*, can. 7.

5. *Synod. Hippon.* (393), can. 4.

synodales ¹ ; de fixer, une année à l'avance, le jour de la célébration de la fête de Pâques ².

Quand on voit la façon dont saint Cyprien exerçait les droits de sa charge dans son Église ³, on constate l'existence, au moins transitoire, d'une sorte de régime représentatif, mais il se peut que la modération apportée par ce grand homme n'ait pas été toujours suivie par ses successeurs ; ainsi la primatie dégénéra parfois en une sorte de patriarcat indépendant dont les sentences étaient sans appel. C'est contre cet abus que tentait de réagir un concile qui conférait aux clercs le droit de soumettre leur cas au concile général de Carthage ⁴.

Les canons de l'Église d'Afrique témoignent de la jalousie avec laquelle elle garda ses privilèges et portent parfois même la trace d'une volonté arrêtée d'entraver la liberté d'un recours à Rome ⁵. Un

1. *Conc. Carthag. V*, can. 19.

2. *Ibid.*, can. 19.

3. BEAUCHET, dans la *Nouvelle Revue historique du Droit*, 1883, p. 395.

4. *Conc. Carthag. XVI*, can. 17. Cf. L. DE MAS-LATRIE. *L'épiscopus Gumnitanus et la primauté de l'évêque de Carthage*, dans la *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1883, p. 72 sq.

5. En droit, les évêques pouvaient s'adresser au pape, mais il semble bien qu'on ne s'y soit résigné en fait qu'en raison de l'amointrissement croissant que les rivalités intérieures infligeaient au siège de Carthage. Ces dispositions peuvent être le résultat du foisonnement des évêchés et de la valeur fort différente de ceux qui occupaient les sièges. Déjà saint Cyprien trouve matière aux observations suivantes : « Les évêques qui doivent instruire les autres et leur montrer l'exemple, méprisent l'administration des choses saintes pour se mêler des affaires séculières, et plusieurs, abandonnant leur chaire et leur peuple, courent de province en province, pour se livrer à de honteux trafics. Au moment même où leurs frères meurent de faim, ils ne songent qu'à amasser beaucoup d'argent ; ils s'emparent par fraude des héritages d'autrui et font profiter leur argent par l'usure. » *De lapsis*, et toute la fin de ce passage est reprise et citée par S. AUGUSTIN, *Epist. CVIII, 10, ad Macrobium*. On s'étonne moins de ces réeriminations en apprenant qu'Aurélius, primat de Carthage, dit avoir un évêque à ordonner tous les dimanches, *Cod. canon. Afric.*, can. 49.

prêtre excommunié, fût-il réintégré par « un jugement d'outre-mer », demeure exclu du clergé d'Afrique; bien plus, lorsque prêtres, diacres ou clercs croiront avoir à se plaindre du jugement rendu par leur évêque, ils pourront, avec le consentement de ce dernier, s'adresser aux évêques voisins qui prendront connaissance du différend. S'ils veulent en appeler de nouveau, la cause sera portée devant leur primat ou devant le concile d'Afrique, mais quiconque fera appel à un tribunal d'outre-mer doit être exclu de la communion dans l'intérieur de l'Afrique. Ce n'était là d'ailleurs que l'extension au bas clergé d'une mesure qui avait atteint depuis longtemps les évêques, au moins sous la forme des obstacles amoncelés sur leur chemin dès que, sans l'aveu du primat, ils songeaient au voyage de Rome ¹.

Il importe à la suite de notre travail, de fixer les limites des circonscriptions ecclésiastiques, qui, à

Comme toujours, les textes canoniques expliquent bien des choses. La multiplication des sièges était amenée dans bien des cas par les vieux sentiments païens sur la cité antique, indépendante. Il semble que saint Léon le Grand soit le premier pape qui ait essayé une réforme sur ce point. *Illud sane inter omnia volunus statuta canonum custodiri, ut non in quibuslibet locis, nec in quibuslibet castellis, et ubi ante non fuerunt episcopi consecrentur. Ubi minores sunt plebes, minoresque conventus, presbyterorum cura sufficiat; episcopalia autem gubernacula non nisi majoribus populis et frequentibus civitatibus oportet praesidere.* S. LÉON, *Epist.* LXXXVII, 2. Il y avait des évêques ruraux en assez grand nombre, principalement dans les *fundi*, les *saltus*, cf. *Collat. Carthag.* (411), dies I, ch. CLXXXI : *Alypius Thagastensis dixit : Scriptum sit omnes istos in fundis, vel in villis esse episcopos ordinatos, non in aliquibus civitatibus. — Petilianus respondit : Sic etiam tu multos habes per omnes agros dispersos.*

1. Ces mesures avaient d'ailleurs un côté utile. Osius de Cordoue disait publiquement devant les Pères de Sardique (347) : « Beaucoup d'évêques vont constamment à la cour impériale, surtout les évêques africains, qui n'acceptent pas les conseils salutaires de notre collègue et frère bien-aimé Gratus (de Carthage). Ces intrigues inconsidérées nous font du tort et sèment des rancunes ». *Concil. Sardicense*, can. 7.

partir de l'an 393, vont s'identifier avec les circonscriptions civiles, sauf un petit nombre d'exceptions, notamment la Tingitane qui, au point de vue ecclésiastique, fut réunie à la Maurétanie Césarienne. Il semble que, jusqu'à la fin du III^e siècle, on ne se soit guère préoccupé de calquer exactement le dispositif adopté par l'état romain. Saint Cyprien mentionne l'existence des trois provinces civiles auxquelles il oppose l'unique province religieuse concentrée sous le gouvernement du métropolitain de Carthage ¹. Il est possible que l'on ait eu l'idée préconçue de n'adopter le cadre des grandes circonscriptions civiles que lorsque le nombre et la prospérité des Églises permettraient de le remplir. Ainsi, à mesure qu'on s'éloignait de Carthage, l'apparition des circonscriptions se fait de plus en plus tardive². La Proconsulaire avait pour métropole Carthage, et pour limites : au nord, la mer ; à l'ouest, une frontière passant par

1. S. CYPRIEN, *Epist.* XLV : *Latius fusa est nostra provincia, habet enim Numidiam et Mauritaniam sibi coherentes*. De nombreuses éditions disent : *et Mauritanias duas*; BALUZE, *Notae ad Cyprianum*, p. 434, a expliqué que cette faute remonte à l'édition de Paul Manuce, 1563, et elle est reproduite dans les éditions d'Alde dont Ellies Dupin a dû faire usage, ce qui l'a induit en erreur dans sa *Geographia sacra*. Sur le texte du concile de 256 : *Cum in unum Carthagini convenissent kalendis septembris episcopi plurimi ex provincia Africa, Numidia, Mauritania, cum presbyteris*, cf. H. FOURNEL, *Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*, t. I, p. 62, note 3, note c et notes 1*, 2*.

2. S. AUGUSTIN, *Epist.* LVIII, parle des deux Numidies, ainsi que les actes du concile de Carthage, en 419; néanmoins rien ne permet de supposer que la hiérarchie ecclésiastique se fût conformée alors, par la nomination de deux primats, aux deux Numidies, la *consularis* et la *proconsularis*. D'ailleurs la distinction civile ayant pris fin en 313, ou au plus tard en 320, cf. GOYAU, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. XIII, p. 251 sq., p. 277, il reste douteux qu'elle se fût maintenue près d'un siècle dans la hiérarchie ecclésiastique. C'est le contraire, avec la Maurétanie Sétifienne, qui, dès le temps de Dioclétien, a son existence propre et sa métropole; on attendra jusqu'en 393 pour la détacher de la

Ammaedera ¹, la région de Simittu et Naraggara et contournant Thala qu'elle laissait à la Numidie. Celle-ci était bornée au nord par le rivage de la mer de Tucca à Thabraca; à l'ouest par une ligne partant de l'embouchure de l'Ampsaga et enfermant les villes de Cuicul, Zaráï et Bagaï ². La Byzacène se terminait aux points suivants : entre Altiburus-Tugga et Mactaris-Aggar, Leptis Minor, entre Putput et Upenna. Les villes de Upenna, Horrea Cœlia, Hadrumète, Ruspina lui appartenaient; à l'ouest, ses limites passaient à Cilium, Thelepte, Capsa, Thiges, Tuzurus; au sud, Nepte, le lac Triton; au sud-est, la région des Arzu-

circonscription ecclésiastique de la Numidie. Ce n'est qu'au synode d'Hippone (393) qu'on lui concède un primat.

1. Il faut remarquer que les circonscriptions civiles et ecclésiastiques ne coïncident pas toujours rigoureusement. L'administration civile avait placé Calama et Theveste dans la Proconsulaire; la répartition épiscopale les met en Numidie, mais par contre elle dépouille la Numidie de Sicca et Bulla-Regia qu'elle attribue à la Proconsulaire. A. SCHWARZE, *Zur Entwicklung der kirchlichen Provinzen, dans Untersuchungen über die aussere Entwicklung der afrikanischen Kirche, mit besonderer Verwertung der archäologischen Funde*, in-8°, Göttingen, 1892, p. 18-28 et pour les provinces civiles, *ibid.*, p. 2-18.

2. Ces indications sont souvent soumises à des variations; c'est ainsi qu'une inscription a permis une rectification topographique qui n'est pas sans importance. Cette inscription, découverte en 1895 à Kherbet-el-Ma-el-Abiod, à mi-chemin entre Aziz-ben-Tellis et Bordj-Mamra, est datée de l'anno provinciae 435 = 474 apr. J.-C. On faisait donc usage en ce lieu de l'ère de Maurétanie. « Ce document, écrit M. Cagnat, permet de rectifier le tracé de la province de Numidie vers l'ouest. On admettait jusqu'ici que cette frontière, après avoir suivi l'Oued-Enja, passait entre Cuicul et Mons et descendait en ligne droite jusqu'au Chott Beida (entre *Perdiccs* et *Nova Sparsa*). Nous voyons maintenant que la région voisine d'Aziz-ben-Tellis et de Bordj-Mamra était comprise dans la Maurétanie puisqu'on s'y servait pour la supputation des années de l'ère maurétanienne. » R. CAGNAT, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 319 sq. Cf. E. MICHON, *Nouvelles ampoules à eulogies*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1897, p. 299; CH. CLERMONT-GANNEAU, *Le culte de saint Mennas en Maurétanie*, dans *Recueil d'arch. orientale*, t. II, p. 180-181; *C. I. L.*, n. 13423.

ges¹ qui s'étendait de la Tripolitaine au pied de l'Aurès. La Tripolitaine était comprise entre le lac Triton et la petite Syrte, au nord; la mer et la grande Syrte, à l'est; la région des Arzuges, à l'ouest; le désert et la Cyrénaïque, au sud. La Maurétanie Sétifienne avait la Numidie pour frontière orientale, la mer pour frontière septentrionale; enfin une ligne tirée à l'ouest du Sinus Numidicus, à gauche de l'embouchure de l'Usar, passant au sud de Zabi, au nord de Tubuna et s'enfonçant au désert, marquait sa limite avec la Maurétanie Césarienne. Celle-ci était séparée de la Tingitane à l'est par une ligne droite allant de l'embouchure du Malva à l'Atlas; la mer et le désert formaient ses limites au nord et au sud².

1. C'est le Belad-el-Djerid. AURELIUS, *Epist. Carthag. ad omnes episcopos per Byzacenam et Arzugitanam provinciam constitutos*, dans HARDOUIN, *Concilia*, t. I, col. 1232; d'après OROSE, *Histor.*, I, 2, elle aurait fait partie de la Tripolitaine.

2. Un autre point de dissemblance entre circonscriptions civiles et circonscriptions ecclésiastiques. Celles-ci n'avaient pas de métropole en dehors de Carthage, métropole de toute l'Eglise d'Afrique. Dans chaque circonscription, le primat était l'évêque le plus âgé, il demeurait dans son siège, on le qualifiait de *senex*, ou bien de *primae sedis episcopus*. Ce n'était, en définitive, qu'un doyen. « Quand saint Augustin dominait l'Afrique par son génie, le primat de Numidie était Mégalius, obscur évêque de Calama. » F. FERRÈRE, *La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IV^e siècle jusqu'à l'invasion des Vandales* (429), in-8°, Paris, 1897, p. 9; THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, in-8°, Bar-le-Duc, 1875, t. V, ch. XX, paraît croire qu'on eût été embarrassé pour désigner des villes primatiales dans chaque circonscription; la raison véritable est probablement plus *disciplinaire*. Il y avait ici ou bien un souvenir de l'ancien usage qui interdisait à l'évêque de changer d'Eglise, ou bien une remontrance à l'usage nouveau qui voulait qu'un évêque pût échanger son siège contre celui d'un archevêque. S. LÉON I^{er}. *Epist.* IV, nous apprend qu'on comptait les années d'ancienneté pour la primatie d'après le temps de la consécration. Ceci concorde bien avec la mention de quelques épitaphes d'évêques. *C. I. L.*, n. 2009, mort à 52 ans, dont 12 années d'épiscopat; R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1895, n. 328, mort à 60 ans, dont 18 années d'épiscopat. Plus ordinairement on supprime la mention des années de la vie pour se borner

aux années d'épiscopat, *C. J. L.*, n. 9286, 9709, 11893, 11894, H. CHARDON, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 145, pl. V. Le pape GRÉGOIRE I^{er}, *Epist. LXXIV*, écrivit à Gennadius, prescrivant que désormais le primat résiderait dans une ville déterminée après avoir été élu par l'assemblée des évêques. Mais il ne fut pas tenu compte de ces prescriptions.

CHAPITRE V

LES DIALECTES

Existence d'une littérature chrétienne primitive en Afrique.

— Dialectes en usage. — Le grec. — Influence du pape Victor. — Le punique. — Le libyque. — Le latin.

L'expansion du christianisme nous apparaît en Afrique dès les premiers documents qui nous parlent de son existence : à Madaure ¹, à Scilium, à Carthage, dans la Proconsulaire, la Numidie, la Byzacène, à Hadrumète, à Thysdrus, à Lambèse, à Uthina, à Tipasa en Maurétanie. Ces débuts font présager le pullulement de la période qui va du iv^e au vi^e siècle ; mais, à vrai dire, la conquête chrétienne de l'Afrique est

1. La nomenclature et l'onomastique ne doivent pas être négligées dans la recherche des origines. Parmi les premiers martyrs africains se trouvent des noms puniques. Cet élément punique doit être au moins rappelé, puisqu'on ne peut faire plus, dans ces débuts de l'Eglise d'Afrique. Cf. T. ZAHN, *Geschichte des neutestamentliche Kanons*, in-8°, Erlangen, 1881, t. I, p. 40 sq. Bon nombre de noms indigènes sont d'autant plus intéressants qu'ils permettent de se faire une idée de la composition de l'Eglise de l'Afrique. Ce sont des noms puniques ou berbères demeurés inaltérés ; il y en a aussi de libyques : *Baric, Jader, Mettun, Namfamo, Namgedde, Gudden, Miggin, Sanaë*. La rareté des noms patronymiques dans les inscriptions chrétiennes d'Afrique n'est pas telle qu'on ne puisse espérer gagner quelques autres noms. Sur toute cette question, cf. TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 167-196.

faite, sinon achevée, dès le début du 1^{er} siècle¹. Nous avons dit les éléments ethniques sur lesquels elle s'est exercée. De leur diversité surgissait une difficulté considérable. Quel idiome adopter avec les convertis ?

Aussi longtemps qu'il ne s'agissait que de fonder des Églises ou d'envoyer en avant des missionnaires, il suffisait d'avoir sous la main des hommes possédant les notions du langage employé par ceux qu'ils allaient rencontrer ; mais dès qu'il s'agissait de fonder des provinces ecclésiastiques, de les rattacher à la métropole, la question devenait complexe. N'était-ce pas rebuter à tout jamais les indigènes, ces insaisissables Berbères, que d'espérer les convertir assez à fond pour les amener à employer la langue de conquérants détestés ; d'autre part, fallait-il subordonner à leur conversion très problématique les chances d'établissement solide qu'on trouvait en s'appuyant sur la population coloniale gréco-romaine² ? Incontestablement et à première vue, la province d'Afrique était une terre latine³.

1. A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, p. 520-527. Cette liste est la plus récente ; nous y renvoyons provisoirement sous réserve des additions et des références à faire.

2. Nous ne mentionnons pas l'élément punique parce qu'il se conservait principalement dans les basses classes qui offraient de sérieuses ressemblances avec l'élément libyque ou berbère et, par conséquent, formait comme une annexe très voisine de l'élément autochtone, quant aux mœurs, aux passions, aux intérêts. Il peut, à ce point de vue, sans qu'on s'écarte trop de la réalité historique, être considéré comme peu différent de celui-ci. Les classes élevées conservaient le punique, mais c'était sans doute affaire d'élégance, comme on se pique de savoir le celté ou le provençal ; la bourgeoisie en usait couramment.

3. Nous verrons qu'elle a fourni les premiers monuments latins de la littérature chrétienne ; en ce qui concerne la littérature païenne, cf. P. MONCEAUX, *Les Africains. Étude sur la littérature latine d'Afrique*, in-12, Paris, 1894.

Nous savons peu de chose sur les origines de la littérature chrétienne en Afrique en dehors des ouvrages qui nous ont été conservés. Tertullien parle d'improvisations qui se faisaient dans les repas communs des frères et il est probable qu'elles avaient la forme ou, du moins, l'allure lyrique ¹. Peut-être même s'essaya-t-on parfois à des compositions sur un thème marqué d'avance, comme par exemple : les souffrances et le triomphe des martyrs ². On ne peut rien dire de ces ouvrages, mais on peut croire qu'ils se ressentaient des goûts et des préoccupations ordinaires des communautés naissantes. On repensait la Bible, avec la vigueur et l'exaltation qu'une foi nouvelle met au cœur des hommes ; peut-être aussi, avec cette hauteur et cet emportement de sentiment avec lesquels ces hommes se donnaient à leur nouvelle religion. « Si vous aimez le théâtre pour les leçons qu'on y trouve, disait Tertullien, nous avons, nous chrétiens, une assez belle littérature, assez de vers, assez de sentences, assez même de cantiques, assez de chants ; et ce ne sont pas des fables, ce sont des vérités ³. » Ils avaient donc dès lors une littérature. De quoi se composait-elle ? Nous l'ignorons.

Nous ne sommes pas beaucoup plus avancés au sujet de la langue dont on usait dans les réunions et dans laquelle les communautés célébraient la liturgie. Nous savons que les dialectes grecs et latins et les idiomes indigènes se partageaient l'Afrique, mais

1. TERTULLIEN, *Apologeticum*, 39 : *Post aquam manualetn et lumina, ut quisque de Scripturis sanctis vel de proprio ingenio potest, provocatur in medium Deo canere.*

2. *Scorpiace*, 7 : *cantatur et exitus martyrum.*

3. *De spectaculis*, 29 ; P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afriq. chrét.*, t. I, p. 50, croit qu'il s'agit ici de la Bible ; c'est assez possible, c'est même probable, mais la phrase de Tertullien n'est pas limitative.

rien ne donne lieu de supposer qu'ils se soient trouvés limités à des circonscriptions nettement localisées; c'est le contraire que les faits semblent insinuer.

L'Afrique fut témoin d'un essai d'hellénisme; il dura peu, et il n'en resta rien ¹. Pendant le règne du roi de Maurétanie, Juba, la ville de Cæsarea (= *Cherchel*), sa capitale, devint une cité grecque. Après sa mort et celle de son fils Ptolémée, leur création tomba aux mains des empereurs et Césarée se transforma en une ville romaine. Le latin conquit tous les esprits cultivés de Carthage à Tanger. Il ne faudrait pas en conclure que l'Église d'Afrique n'ait eu ni la connaissance, ni aucune impression des sources, des rites et des usages qui faisaient alors l'illustration des Églises de l'Orient.

Le grec était, au ¹¹^e siècle, parlé couramment à Carthage ². Quatre traités de Tertullien furent écrits

1. Nous entendons ceci, au point de vue de la culture générale, et du tour intellectuel de la société africaine, car au point de vue archéologique le règne de Juba laissa un monument d'un grand intérêt, son tombeau élevé sur une crête du Sahel algérien. Les Arabes le désignent sous le nom de *Kbour-cr-Roumia*, mais il est plus connu sous le nom de *Tombeau de la chrétienne* (au sud-ouest de Koléa), et ce nom n'a pas laissé de provoquer plusieurs méprises, cf. S. GSELL, *Les monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1901, t. 1, p. 69. Sur Juba et son essai de royaume helléniste, cf. C. MÜLLER, *Fragm. hist. græcorum*, t. III, p. 465 sqq. C. DE LA BLANCHÈRE, *De rege Juba*; P. MONCEAUX, *Statues de Cherchel provenant du musée grce des rois maures*, dans la *Gazette archéologique*, 1886.

2. L. DUCHESNE, *En quelle langue ont été écrits les actes des saintes Perpétue et Félicité*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1891, séance du 23 janvier, p. 41. Sur toute cette question du grec et des idiomes indigènes, cf. W. BERNHARDY, *Grundriss der römischen Literatur*, in-8°, Halle, 1850, note 53. Voir une hypothèse ingénieuse de M. P. MONCEAUX, *Hist. litt.*, t. I, p. 83, au sujet de la conversation en grec de sainte Perpétue avec l'évêque Optat. Perpétue, croit-il, parlait grec ordinairement; elle aura écrit en grec. Saturus, lui, était pour le latin puisqu'il a remarqué que sa compagne parlait grec, donc il y aurait eu un premier récit en grec, un autre en latin et les deux ont été complétés par le montaniste qui a rédigé la Passion en latin.

en grec et il est remarquable que c'étaient ceux qui s'adressaient au grand public; d'autres furent traduits en cette langue ¹. Le texte latin de la Passion de sainte Perpétue contient un certain nombre de mots grecs et nous montre la jeune femme s'entretenant en grec avec son évêque Optatus. Le récit de son martyre et celui des martyrs de Scilli a été écrit primitivement en latin, mais traduit en grec de bonne heure ². Un autre fait nous montre à quel point la

1. C'étaient les traités *De spectaculis*, *De baptismo*, *De vclandis virginibus*, *De corona militis*. Cf. C. P. CASPARI, *Om Tertull graeske Skrifter* dans *Forhandlinger in Vcrdensk. Selsk. i Christiana*, 1875, p. 403 sq.; A. HARNACK, *Gesch. der altchristl. Literatur*, in-8°, Leipzig, 1893, t. I, p. 673 sq. On pourrait citer des témoignages non moins probants empruntés à la littérature païenne. Nous possédons encore l'esquisse d'une leçon d'Apulée qui fut commencée dans une langue et achevée dans l'autre. A Carthage en particulier (et cette ville dut sur bien des points donner le ton aux autres communautés), l'influence helléniste était prépondérante au II^e siècle de notre ère. Cf. PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, in-4°, Paris, 1885, t. III, p. 453 sq.; PH. BERGER et H. SALADIN, *Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique*, 1890, p. 78-95. P. MONCEAUX, *Les Africains*, p. 81 sq. Le trafic avec les Asiates avait attiré ceux-ci près des comptoirs de Carthage. Cf. pour ces relations de l'ancienne Carthage avec le monde grec., POLYBE, *Hist.*, XXII, 4; TITE-LIVE, *Hist.*, XLI, 22; *C. I. G.*, n. 1565, 2322 b, 5365, 5496; VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Le nord de l'Afrique dans l'antiquité gr. et rom.*, in-8°, Paris, 1863, p. 326 sq.; LENORMANT, *Monnaies et médailles*, in-8°, Paris, 1883, p. 141-144. Par la Numidie s'étaient produites des infiltrations sur un autre point, car les relations étaient fréquentes dès le temps de Massinissa, cf. *Bull. de corresp. hellénique*, t. II, p. 400; t. III, p. 469; Cirta avait une colonie de Grecs; STRABON, XVII, p. 832; SALLUSTE, *Jugurtha*, 26; L. MÜLLER, *Numism. de l'anc. Afrique*; E. BABELON, *Recherche des antiq. du nord de l'Afrique*, p. 174-195; P. MONCEAUX, *Grecs et Maures d'après les monnaies grecques du musée d'Alger*, dans le *Bull. de corr. africaine*, 1884. Césarée de Maurétanie fut un autre point d'infiltrations helléniques.

2. A. ROBINSON, *The Passion of Perpetua*, dans *Texts and Studies*, in-8°, Cambridge, 1891, t. I, p. 47 sq. M. HARRIS et GIFFORD avaient émis l'opinion que le texte grec découvert par eux dans la bibliothèque du patriarcat grec de Constantinople était l'original; cette opinion avait été adoptée par A. HARNACK dans *Theologische Literaturzeitung*, 1890, p. 423.

langue grecque était répandue dans la communauté de Carthage. Une incantation amoureuse dont l'auteur paraît être une esclave chrétienne d'une instruction assez négligée est écrite en latin, avec des caractères grecs ¹. Cependant il semble que le grec était moins répandu que le latin ²; ce dut être la raison qui engagea Tertullien à traduire en latin les traités qu'il avait d'abord édités en grec et à abandonner cette dernière langue dans les écrits qu'il publia dans la suite. Le pape Victor devait être assez peu familier avec la langue grecque, quoique africain de naissance, pour que, devenu chef d'une Église dans laquelle le grec était encore la langue officielle, il ait écrit ses quelques ouvrages en latin ³, ce qui semble avoir été une innovation ⁴. C'était le premier des Africains qui fît figure dans l'Église et, en véritable Africain, il montait au premier rang. Il n'est pas douteux que sa présence à Rome n'ait exercé une influence considérable et définitive sur l'Église d'Afrique. Ce pape latin sut tourner ses compatriotes africains vers le génie latin et la langue latine. Quoique n'entrant dans l'histoire qu'après avoir quitté l'Afrique, il ne cesse de lui appartenir par ce

1. Nous l'avons publié et commentée, D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccl. liturg.*, t. I, n. 4353; *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 527 au mot *Adjuration*. On y trouvera la littérature de ces curieux documents.

2. Peu d'épigraphie grecque à Carthage et dans les quelques villes du littoral, presque rien dans les villes de l'intérieur. Il faut y regarder de bien près avant d'accueillir comme témoignages *africains* les estampilles doliaires qui peuvent venir d'officines étrangères. Cf. P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. chrétienne*, t. I, p. 51, notes 2, 3; J. TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 200.

3. S. JÉRÔME, *De vir. illustribus*, 53. La première épitaphe papale en latin est celle de Cornille (258).

4. *Ibid.* Cf. *Liber pontificalis* (édit. DUCHESNE), t. I, 1886, p. 137. Cf. p. 61.

qu'il avait d'immuable, son tempérament. C'était un lutteur, actif, énergique, tenace. Son pontificat ne nous paraît si rempli d'obstacles que parce qu'au lieu de les tourner, il les enfonçait. Il excommunia Théodote de Byzance ¹, et les montanistes ². Ayant rencontré une opposition considérable sur la question de la date de la Pâque ³ et les évêques d'Asie lui résistant, il les excommunia ⁴ et les fit céder. Ceux qui tinrent bon devinrent hérétiques ; c'était bataille gagnée. Il écrivait mal, dit saint Jérôme, qui était bon juge ⁵, mais il écrivait quand même et il écrivait en latin. Dans son orbite, on rencontre un certain Archeus ⁶, évêque de Leptis en Tripolitaine, dont il reste une phrase ou deux.

Le progrès de la colonisation romaine en Afrique amenait l'abandon graduel de la langue grecque. Au début du III^e siècle, un citoyen de Leptis s'exprimait plus aisément en grec qu'en latin ⁷ ; vers le milieu du siècle, l'empereur Gordien, l'élu de Carthage, a pour auteurs favoris Platon et Aristote ⁸ ; on nous dit qu'un siècle plus tard, le professeur de philosophie de saint Augustin commente avec emphase les *Catégories* d'Aristote, mais saint Augustin et le poète Dracontius sauront fort mal cette langue ⁹. La domination by-

1. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, V, 28.

2. TERTULLIEN, *Adv. Praxeum*, 1.

3. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccl. liturg.*, t. I, p. 193*.

4. L. DUCHESNE, *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans la *Revue des questions historiques*, juill. 1880.

5. S. JÉRÔME, *Chron. ad ann. 2209* : *Victor... cujus mediocria de religione extant volumina*.

6. MAI, *Specilegium romanum*, t. III, p. 707 ; A. HARNACK, *Gesch.*, t. I, p. 776 ; P. L., t. V, col. 1490 ; P. MONCEAUX, *Hist. litt.*, t. I, p. 54.

7. AURELIUS VICTOR, *Epitome*, 20.

8. CAPITOLIN, *Gordianus*, 7.

9. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, I, 14 ; *Contra Petilianum*, I, 91 ; *De Trinitate*, III, 1. « Nous n'avons pas, nous autres Africains, assez d'habitude de

zantine réveillera dans les villes de l'Atlas les traditions helléniques, mais le Tell oriental et la côte mauretaniennne seront seuls atteints; encore pourrait-on se demander si le byzantinisme du vi^e siècle doit être considéré comme un prolongement de l'hellénisme. A cette dernière phase de son existence, le grec offre quelques productions parce que les Africains ne se déshabituèrent jamais complètement d'écrire. Les littérateurs, somme toute, sont seuls avec les membres des administrations venus de la métropole à savoir le grec et peut-être à le parler et à l'entendre ¹.

Il ne nous est demeuré aucun monument punique de la littérature chrétienne², bien qu'il ne soit pas douteux que pendant toute sa durée l'Église d'Afrique ait eu à employer cette langue. C'était surtout, semble-t-il, dans les villes du littoral de la Proconsulaire, anciens comptoirs de Carthage, que le punique était répandu. La bourgeoisie y avait gardé sa langue, sa religion, ses coutumes³. Le peuple et la classe moyenne parlaient punique : on n'entendait

la langue grecque pour être capables de lire et d'entendre les livres que les Grecs ont écrits sur la Trinité. » Au contraire S. Fulgence de Ruspe et Facundus d'Ilermiane savaient assez de grec pour suivre toutes les subtilités des théologiens grecs.

1. Voyez l'œuvre de Priscien de Césarée, de Junilius, de Victor de Tunis et surtout de Corippus.

2. HILGENFELD a proposé une conjecture touchant un original punique des actes de sainte Félicité; elle était inacceptable. Cf. L. DUCHESNE, *En quelle langue ont été écrits les Actes de sainte Perpétue?* dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1891, p. 41.

3. Les villes africaines avaient conservé quelque chose de leurs anciennes coutumes, par exemple, Carthage et plusieurs autres villes étaient gouvernées par des *sufètes*, *C. I. L.*, n. 7, 10525; t. V, n. 4922; L. MÜLLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 149; on trouve même des *sufètes* à Calama, *C. I. L.*, n. 5306, 5369; à Thibiuca, à Avitta Bibba, *C. I. L.*, n. 765, 797. Il y aurait lieu de s'assurer que l'organisation ecclésiastique en Afrique ne s'est pas ressentie, elle aussi, pour quelque chose de ces vieux usages.

guère de latin qu'à l'école¹. L'épigraphie témoigne à quel point le vieil idiome était répandu. A Maktar, à Masculula, à Thugga, à Smitthu, à Mididi² ont été retrouvées des épitaphes; en Byzacène et en Tripolitaine et même à Tingis en Maurétanie, on a battu monnaie avec des légendes puniques jusqu'au temps de Tibère³. Nous savons par ailleurs que Septime-Sévère, né à Leptis, était fort disert en cette langue dont il avait gardé quelque chose de rauque dans la voix, *afrum quiddam*, et la sœur de cet empereur ayant continué d'habiter Leptis, ville de la Tripolitaine restée phénicienne, ne quitta sa cité pour Rome qu'après l'élévation de Sévère; mais elle y parla un tel jargon qu'on fut contraint de la renvoyer à Leptis, au grand regret de la cour qui s'en amusait fort⁴. La prédication chrétienne a donc dû se faire souvent en punique. Il n'y a pas lieu d'être surpris que nous ne possédions aucun monument technique de la liturgie en cette langue, car on sait que l'Afrique n'a livré jusqu'à ce jour aucun de ces anciens livres, même en langue latine⁵; mais ceci n'enlève rien au fait principal et nous savons qu'au temps de saint Augustin, dans le diocèse d'Hippone, la connaissance du punique était indispensable aux prêtres de certaines localités⁶. A la fin du v^e siècle et au vi^e, Arnohe le

1. TOUTAIN, *op. cit.*, p. 202.

2. *C. I. L.*, n. 5209, 5216-5218, 5220, 5225, 17317, 17319, 17320.

3. L. MÜLLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, in-4^o, Paris, 1860-1874; E. BABELON, *Recherche des antiquités*, p. 175-184. Il était admis dans les tribunaux, cf. *Digeste*, XXXII, XI, 1; XLV, 1, 1.

4. SPARTIEN, *Severus*, 15; *C. I. L.*, p. 2; R. BASSET, *Études sur les dialectes berbères*, in-8^o, Alger, 1894, n. 7, 15, 16.

5. Il est possible que les Églises de langue punique aient été, au point de vue du langage liturgique, dans le même cas que celle de Scythopolis, cf. RUINART, *Acta sincera*, 1689, p. 372.

6. S. AUGUSTIN, *Epist.* CVIII, 14; CCIX, 3; *Sermo* CLXVII, 3.

jeune¹ et Procope² mentionnent encore son existence³. Parmi les derniers et les plus célèbres partisans de la langue punique, il faut mentionner les Circoncellions⁴.

L'idiome libyque ou berbère⁵ est presque totalement ignoré des écrivains de l'Afrique, à l'exception de saint Augustin qui en dit quelques mots et traite cette langue comme un idiome à l'usage des tribus barbares. Dès le règne de Massinissa, le libyque avait vu consommer sa déchéance au profit du punique. Les progrès du punique en Numidie n'y effacèrent cependant pas le souvenir du libyque dont on a retrouvé autour de Cirta un grand nombre de fragments épigraphiques. D'autres ont été relevés dans la vallée de la Cheffia, à quelques lieues d'Hippone. « A partir de Massinissa, beaucoup de Numides parlèrent à la fois le libyque et le punique, comme leurs descendants usent de l'arabe et du berbère, puis le latin vint par-dessus, comme aujourd'hui le français, et il eut sa place entre les deux autres langues, sans les faire tout à fait oublier⁶. »

1. ARNOBE LE JEUNE, *Comment. in Psalm. CIV.*

2. PROCOPE, *Bell. vandal.*, II, 10.

3. Cf. MOVERS, *Die Phönizier*, in-8°, Breslau, 1841-1846, t. II, p. 476-478.

4. TILLEMONT, *Mém. hist. eccl.*, in-4°, Bruxelles, 1731, t. VI, p. 38, col. 2; cf. H. FOURNEL, *Les Berbers*, in-4°, Paris, 1875, t. I, p. 64.

5. Berbère est le nom qu'on lui donne aujourd'hui. Il s'est conservé jusqu'à nos jours presque sans altération parmi plusieurs tribus du Sahara et peut-être fut-il refoulé par le latin et le néo-punique dans les districts montagneux et d'un accès difficile, en particulier dans le massif qui sépare la Tunisie de l'Algérie. Quant au punique, il n'a pas disparu, mais il s'est fondu lors des invasions arabes dans la langue des conquérants. Les affinités très étroites qui existaient entre les deux idiomes d'origine sémitique expliquent sans peine cette fusion. Cf. H. LECLERCQ, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. chrét. et de liturg.*, t. I, col. 754.

6. G. BOISSIER, *L'Afrique romaine*, in-12, Paris, 1901, p. 350.

D'après ce que nous venons de dire, on peut sentir que la langue officielle de l'Église d'Afrique a été le latin. Mais cette question du latin d'Afrique demeure, après beaucoup de solides travaux, assez obscure. Et tout d'abord nous ignorons jusqu'aux éléments d'une statistique partageant les africains qui employaient les vieux idiomes indigènes et le grec et ceux qui parlaient latin; nous savons même qu'au temps d'Apulée, qui avait fait cependant de fortes études à Carthage, ce latin était assez mauvais pour qu'on ne pût se risquer à le parler à Rome sans l'avoir corrigé ¹. Ce qui paraissait impoli dans ce latin, c'étaient souvent de vieux termes ou des tours archaïques qu'on eût retrouvés dans les campagnes d'Italie et dans les ruelles misérables du Transtévère et de la Suburre ²; mais le fond archaïque demeura toujours un peu trop à la surface du latin africain, même policé ³. Il eut encore à supporter le contact et même certains compromis philologiques avec les idiomes punique et libyque. La résistance obstinée de ces deux idiomes à toute tentative de suppression ou d'assimilation était telle que leur connaissance avait fini par s'imposer même aux fils des colons nés

1. APULÉE, *Métam.*, I, 1. Cela tenait à ce que « ce ne furent point les beaux esprits de Rome qui, au lendemain de la conquête, partirent pour Utique et s'établirent dans les comptoirs de la côte et dans les plaines de l'intérieur. Ce furent de pauvres gens, anciens soldats, métayers ou marchands ruinés, aventuriers en quête de la fortune. Ils emportèrent avec eux et répandirent autour d'eux la langue qu'ils avaient toujours parlée, le patois des carrefours ou des municipes italiens, comme aujourd'hui nos zouaves et nos tirailleurs acclimatent dans nos colonies l'argot de nos faubourgs ». P. MONCEAUX, *Les Africains*, p. 100.

2. Voir dans plusieurs inscriptions chrétiennes les traces de ce latin populaire; par exemple, *Marturorum*.

3. Cet aspect archaïque du latin d'Afrique a été mis en lumière par K. SITTL, *Die lokalen Verschiedenheiten der lateinische Sprache*, in-8°, Erlangen, 1882, p. 120-140.

en Afrique. On ne pouvait songer à se faire entendre du peuple des campagnes sans ces idiomes; de là cette action des patois indigènes, plus sensible chez les chrétiens « contraints par la nécessité et habitués à prêcher en libyque ou en punique, comme nos prêtres aujourd'hui encore se servent du flamand dans les campagnes du Nord, du celtique en Bretagne et du provençal dans le Midi ¹ ». D'autre part, les exigences de la polémique et de l'exégèse à soutenir contre les colonies juives nombreuses en Afrique ont laissé, elles aussi, leur empreinte sur la langue ². Ajoutez la déformation lente produite par une prononciation fautive et sur plusieurs points, semble-t-il, irréformable. On transportait dans la langue des mots non pas nouveaux, mais d'une physionomie nouvelle ³. On reconnaissait un Africain à

1. P. MONCEAUX, *op. cit.*, p. 103.

2. P. SITTL, *op. cit.*, p. 92-109.

3. A. AUDOLLENT, *De l'orthographe des lapicides carthaginois*, dans la *Revue de philologie*, 1898, t. XXII, p. 213-222. Ce très judicieux travail ne dispense pas de recourir aux auteurs qui l'ont précédé, cf. K. SITTL, *op. cit.*; C. W. MOELLER, *Titulorum africanorum orthographia*, in-8°, Gryphiswaldae, 1875; M. HOFFMANN, *Index grammaticus ad Africae provinciarum Tripolitanae, Byzacenaë, Proconsularis titulos latinus*, formant le t. 1 des *Dissert. philol. Argent. selectae*, in-8°, Argentorato, 1879; B. KUEBLER, *Die latein Sprache auf afrik. Inschriften*, dans *Archiv. für lateinische Lexik und Grammatik*, 1892, t. VIII, p. 161-202; H. LECLERCQ, au mot *Afrique*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 752. Sur les infiltrations indigènes dans la langue latine il faut remarquer qu'à mesure qu'avança la colonisation romaine, l'élément sémitique se fit une place plus large dans le vocabulaire et les procédés d'expression. A cet égard, observe M. Monceaux, il est fort curieux de comparer entre elles les différentes inscriptions trouvées dans le pays. On y voit le latin se déformer de plus en plus, au contact des idiomes indigènes, à mesure que s'étend son domaine géographique; il s'altère progressivement non seulement d'un siècle à l'autre, mais encore de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud. C'est qu'à chaque étape de la colonisation augmentait dans l'ensemble du pays la proportion d'indigènes parlant ou essayant de parler latin.

son langage, à ce *stridor punicus* dont parle saint Jérôme ¹, ou bien au *labdacisme* ² qui « fourmille en Afrique où il est rare d'entendre bien prononcer un L ³ ».

Ce latin avait donc une physionomie singulière, mais ce n'est qu'à partir de l'époque chrétienne et dans son rapport avec l'Eglise d'Afrique que nous devons faire entrer notre recherche. Ce qui paraît l'avoir préservé d'une absorption complète ou d'une pénétration trop dissolvante par les idiomes indigènes, c'est le goût très vif des choses littéraires qui s'empara des Africains dès la fin du 1^{er} siècle de notre ère. L'instruction, la grammaire, la rhétorique prirent en Afrique un subit développement. L'élite s'attarda au style, mais l'élan était donné. Apulée avait laissé la formule définitive à l'usage des cerveaux africains, un mélange de baroque et de puissant avec la recherche à tout prix de l'effet violent. Le succès fut grand et durable; ce n'était plus, comme avec le grec, le punique ou le libyque, un moyen de transaction, c'était l'expression du tempérament africain. De là son expansion et sa pénétration parmi les masses.

Cependant, vers le début du 5^e siècle, il existait encore des *christiani punici*, mais nous ne saurions préjuger de leur nombre. La langue latine dut être en Afrique, comme dans les autres provinces de l'Empire, la langue officielle imposée avec une cer-

1. S. JÉRÔME, *Epist.* CXXX, 5. *P. L.*, t. XXII, col. 1109.

2. S. ISIDORE, *Orig.*, I, 38, 8; SCHULTEN, *Die römische Africa*, in-8°, Leipzig, 1900.

3. POMPÉE LE MAURE, *Comm. art. Donat.*, p. 286, dans les *Gramm. latini* de KEIL, t. V, p. 95 sq. Nous ne pouvons faire un grand nombre de citations, nous renvoyons à P. MONCEAUX, *Les Africains*, p. 110 sqq. et à la *Bibliographie* que nous avons donnée, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 774 sq.

taine ostentation par l'administration romaine : *Opera data est*, dit saint Augustin, *ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus imponeret*¹.

Toutefois cette exigence ne dépassait pas le cercle toujours assez restreint de ceux qui doivent régler leur façon d'agir d'après les volontés du pouvoir ; le *sermo plebeius, vulgaris, cottidianus*, ne subit que lentement l'infiltration de la langue classique et cette infiltration s'opéra principalement par le mouvement qui poussait en masse vers les écoles la jeunesse de ce temps. Ces générations d'hommes instruits ont dû puissamment aider l'administration romaine à refouler les partisans du *sermo vulgaris* dans l'obscurité. Ces jeunes lettrés, précisément afin de faire montre de leur science, ont pris à tâche d'employer les mots recherchés qu'une érudition, mieux préparée de nos jours qu'elle ne l'était jadis, à pu restituer à leurs légitimes inventeurs ; et ce sont ces jeunes lettrés, Apulée, saint Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Augustin qui, rhéteurs de profession, ont constitué le fond caractéristique de la littérature africaine.

Après tant d'essais infructueux pour dresser un catalogue des termes relevant certainement de l'*africitas*, nous nous bornerons à constater que, dans l'état actuel de la philologie, les « africanismes » semblent réduits à n'être plus que des phénomènes au lieu de constituer un idiome complet. Ce qui paraît vraisemblable, c'est que le latin *classique* et *officiel* ne se laissa guère pénétrer par les patois africains

1. S. AUGUSTIN, *De civitate Dei*, XIX, 7. Cf. PLUTARQUE, *Cato*, 12 ; SUÉTONE, *Claudius*, 16.

qu'il poussa devant lui à mesure que s'étendait la civilisation et la puissance romaines. Nous avons vu que, du temps d'Apulée, on parlait à Madaure un si méchant latin que cet écrivain fut obligé, à son arrivée à Rome, d'apprendre à nouveau la langue; deux siècles plus tard, la petite ville numide avait bien changé, on s'y était à ce point latinisé que les noms puniques sonnaient d'une manière étrange aux oreilles de Maxime le grammairien. Les sons latins sont maintenant les premiers qui frappent les oreilles d'un jeune enfant qui n'a besoin que d'écouter pour apprendre cette langue ¹.

Le christianisme devint un moyen puissant d'expansion de la langue latine. A défaut de livres liturgiques qui semblent tous perdus, les traités catéchétiques des Pères ne nous sont parvenus qu'en latin; de plus, les inscriptions qui ornaient les églises, frontons de marbre ou pavements de mosaïque, présentent presque exclusivement l'emploi du latin. Sans doute, il fallait faire effort pour être entendu; saint Augustin commet volontairement des fautes de grammaire et emploie des mots incorrects, aimant mieux, dit-il, mécontenter les savants que de rester incompris de son peuple, et l'ensemble des inscriptions païennes et chrétiennes des derniers siècles de l'empire nous prouve que les personnes de la condition la plus modeste choisissaient pour leur tombe une épitaphe latine; en effet, les *tituli* grecs ou rédigés dans l'idiome indigène sont si rares qu'ils méritent à peine une mention. « Si les inscriptions, observe justement M. Gaston Boissier, étaient d'une correction

1. Pour les locutions vicieuses et l'*Appendix Probi*, cf. H. LECLERCQ, au mot *Afrique*, dans *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 743, n. 37.

irréprochable, on pourrait supposer qu'elles n'ont été rédigées que par des lettrés de profession, et qu'au-dessous d'eux on ne connaît que les idiomes du pays. Les impropriétés de termes, les erreurs de grammaire, les solécismes et les barbarismes qu'on y rencontre presque à chaque ligne, nous montrent que nous avons affaire à des ignorants, qu'ils parlent mal latin, mais qu'au moins ils le parlent. Il faut donc croire que les Africains ont fini par se rendre maîtres d'une langue qui leur était d'abord étrangère, puisqu'ils s'en servent pour exprimer les sentiments qui leur tiennent le plus ¹. » Enfin si les « africanismes » se sont trouvés faire partie de la langue classique, on peut en dire autant des termes barbares. Il n'y avait pas deux façons de parler mal le latin, mais une seule, qui se retrouve dans toutes les provinces; l'Afrique, l'Espagne, la Gaule, l'Italie et Rome même commettent des fautes semblables, et sur ce point encore l'*africitas* ne nous donne rien de positif. « Où est le latin vulgaire qui soit différent du latin de l'Église d'Afrique? Dans toutes les provinces de l'Empire, le latin fut la langue du peuple romain, la langue de la maison, de la famille, du marché, de la rue, de l'atelier et des camps. Mais pourquoi parler donc du latin africain? Le voici : cette langue commune à toutes les provinces devint d'abord, en Afrique, la langue *écrite* et la langue *littéraire*. A Rome, en Italie et dans les autres provinces, elle fut seulement *parlée* et n'eut pas de littérature. L'Afrique seule eut des Tertulliens, des Cypriens et des Augustins. Voilà pourquoi il est permis de prononcer le nom de latin africain et

1. G. BOISSIER, *L'Afrique romaine*, in-12, Paris, 1901, p. 341 sq.

d'appuyer cette dénomination sur le caractère spécial de ces grands écrivains, mais non sur la langue elle-même ¹. »

1. J. AYMERIC, *Origine africaine du Codex Lugdunensis*, dans les *Lettres chrétiennes*, t. IV, p. 255.

L'HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉPOQUE DE TERTULLIEN

Les cultes païens en Afrique. — Attitude du christianisme à leur égard. — Calomnies contre les fidèles. — Hostilité ouverte. — Tactique des Églises pour obtenir la tolérance de l'État romain. — Les martyrs scillitains (180). — Malveillance des proconsuls (197-8). — L'« Apologétique » de Tertullien. — Premiers martyrs. — La fuite pendant la persécution. — L'édit de Sévère (202?). — Le martyre des saintes Perpétue, Félicité et de leurs compagnons (203). — L'incident de Lambèse (211). — Proconsulat de Scapula Tertullus (212). — Le rôle et l'influence de Tertullien. — Son passage au montanisme.

La prédication du christianisme en Afrique provoqua une opposition dont le sentiment populaire fut, beaucoup plus que les lois impériales, le véritable motif. L'Afrique n'était pas moins tolérante que Rome à l'égard des importations religieuses, à condition que celles-ci s'accommodassent de l'état de choses existant. Le christianisme y eût trouvé sa place aussi bien que toute autre religion nouvelle sans son exclusivisme qui, en Afrique comme partout ailleurs, le rendait intolérable aux partisans des

vieux cultes. Or, en Afrique plus qu'ailleurs, cet exclusivisme se heurtait à des positions acquises et à des convictions tenaces. Tout le pays, aussi bien dans les villes du littoral que dans les cités de l'intérieur, était livré à ce qu'on pourrait appeler le *bigotism*. Les dieux pullulaient. C'étaient d'abord les vieilles divinités indigènes : Monna à Thignica (= Aïn-Tounga) ¹, Mathamos à Masculula (= Henschir-Guergour) ², Draco dans la région de Thignica et de Thubursicum (= Teboursouk) ³, Haos et Jocolon aux environs de Naragorra (= Ksiba-Mraou) et de Thagaste (= Souk-Arras) ⁴, Lilleus à Madaure (= Mdaourouch) ⁵, Ieru près de Cirta ⁶, Medaurus à Lambèse ⁷, Baldir à Calama (= Guelma) ⁸, Bacax dans la grotte du Taïa ⁹. En Maurétanie, on adorait les dieux maures ¹⁰, la divinité de Maurétanie ¹¹, la déesse maure ¹² ou la Diane des Maures ¹³, Auliswa à Tlemcen ¹⁴; Hiempsol ¹⁵, Ptolémée ¹⁶ et

1. *C. I. L.*, n. 14911. On trouvera un grand nombre de détails précieux sur l'Afrique dans E. DE RUGGIERO, *Dizionario epigrafico di antichità romana*, t. I, p. 346 sq.

2. *Ibid.*, n. 15779.

3. *Ibid.*, n. 15247, 15378; cf. 9326 et *Passio S. Salsae*.

4. *C. I. L.*, n. 16759 (= 4641); 16809.

5. *Ibid.*, n. 4673.

6. *Ibid.*, n. 5379.

7. *Ibid.*, n. 2642; cf. 2581.

8. *Ibid.*, n. 5279, 21481; cf. 19121-19123; S. AUGUSTIN, *Epist.* XVII, 2 : *habere tuos..... in numinibus Abaddires*.

9. *C. I. L.*, n. 5504-5518; 18828-18857.

10. *Ibid.*, 2638-2641; cf. 9327, 21486.

11. *Ibid.*, n. 8926.

12. *Ibid.*, n. 21665.

13. *Ibid.*, n. 8436; cf. TERTULLIEN, *Ad. nation.*, II, 8, *Varsutina Maurorum*.

14. *C. I. L.*, n. 9906-9907.

15. *Ibid.*, n. 8834, 17159; cf. 9007, 20731.

16. *Ibid.*, n. 9342, 8927, 20977.

Juba¹, anciens rois du pays, y avaient des autels.

Ce personnel mythologique avait fait bon accueil à celui des envahisseurs puniques dont les idoles avaient survécu à la puissance de leurs adorateurs². Les noms de Tanit³, la *Juno Caelestis*, *Virgo Caelestis*, *Caelestis*, et de Baal étaient révéérés dans toute la Proconsulaire, dans la Numidie⁴ et jusqu'en Maurétanie⁵. Baal-Hammon⁶, identifié avec Saturne, l'emportait sur tous les autres dieux puniques; on l'adorait dans un grand nombre de sanctuaires, principalement à Thugga⁷, à Thignica⁸ et sur le Djebel-bou-Kerneïn, en face de Carthage⁹.

D'autres dieux s'étaient associés à ceux-ci et ils

1. MINUCIUS FELIX, *Octavius*, 21 : *Juba Mauris volentibus deus est*; LACTANCE, *Divin. instit.*, I, 15; DE LA BLANCHÈRE, *De rege Juba*, p. 107; P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, p. 20; *C. I. L.*, n. 20627. D'autres rois des dynasties indigènes étaient l'objet d'un culte, cf. TERTULLIEN, *Apologeticum*, 24; S. CYPRIEN, *Quod idola dii non sunt*, 2.

2. P. BERGER, *Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique*, 1890, p. 62 sq.

3. *C. I. Semit.*, part. I, c. XIII; *C. I. L.*, n. 2226; cf. CARTON, *Le sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga*, in-8°, Paris, 1896; DE LA BLANCHÈRE et GAUCKLER, *Musée Alaoui*, G. 754-764.

4. *C. I. L.*, n. 993, 999, 1318, 1424, 8241, 12376, 14850, 15512, 16411, 16415, 16417. Cf. CAGNAT, GAUCKLER, SADOUX, *Les monuments historiques de la Tunisie*, I. *Les temples païens*, p. 24-34; DOUBLET et GAUCKLER, *Musée de Constantine*, in-4°, Paris, 1890, p. 58, 82-84, pl. III.

5. *C. I. L.*, n. 9796; G. DOUBLET, *Musée d'Alger*, in-4°, Paris, 1890, p. 63 sq., pl. III-IV.

6. P. MONCEAUX, *Hist. litt. d. l'Afr. chrét.*, t. I, p. 31, note 4.

7. CARTON, *op. cit.*, cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1891, p. 437; 1893, p. 357; *Bull. d'Oran*, 1893, p. 63 sq.; *C. I. L.*, n. 15515; CAGNAT, GAUCKLER et SADOUX, *op. cit.*, p. 82-85, pl. XXV-XXVII.

8. P. BERGER et R. CAGNAT, *Le sanctuaire de Saturne à Aïn Tounga*, dans *Bull. du Comité*, 1889, p. 207 sq.; *C. I. L.*, n. 14912-15199; CAGNAT, GAUCKLER et SADOUX, *op. cit.*, t. I, p. 79; DE LA BLANCHÈRE et P. GAUCKLER, *Musée Alaoui*, G. 113-650, D. 15-301.

9. TOUTAIN, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1892, p. 19 sq.; CAGNAT, GAUCKLER et SADOUX, *op. cit.*, t. I, p. 81-82; DE LA BLANCHÈRE et GAUCKLER, *op. cit.*, C. 651-655, D. 302-357.

étaient sans nombre ; car le monde antique tout entier contribuait à remplir ce Panthéon éclectique. La statistique ne pourra en être dressée d'ici longtemps, car les fouilles continuent à apporter des indications inconnues jusqu'à nos jours, mais on peut prévoir que la conclusion à laquelle il faudra s'arrêter, c'est que l'Afrique n'était pas moins hospitalière aux cultes des Latins, des Grecs et des Orientaux qu'à d'autres cultes qui étaient en droit de se réclamer d'une antiquité plus lointaine. « Sérapis, écrit M. Monceaux, avait ses adorateurs non seulement à Carthage ¹, mais encore dans de simples bourgades de l'intérieur ² ; la Grande Mère des Dieux avait les siens dans beaucoup de villes de la Proconsulaire et des autres provinces, à Sicca Veneria, à Zama-Regia, à Mactaris, à Lambèse, à Thibilis, à Mileu, à Caesarea ³. Puis l'Afrique avait adopté presque toutes les divinités gréco-romaines ⁴. Chaque culte avait ses temples ou ses autels, et ses prêtres ⁵. Même des associations particulières de dévots s'étaient formées

1. *C. I. L.*, n. 1002-1007 ; 12491-12493.

2. *Ibid.*, n. 14792, 21487 ; *Musée Alaoui*, C, 863 ; GSELL, *Musée de Philippeville*, in-4°, Paris, 1898, p. 53, pl. V ; *Musée de Cherchel*, in-4°, Paris, p. 135, pl. XIV. Plusieurs monuments africains se rapportent au culte d'Isis ; R. CAGNAT, *Musée de Lambèse*, in-4°, Paris, 1893, p. 23 ; à Cherchel, *Musée de Cherchel*, p. 95 et 137, pl. III et XIV ; à Bulla-Regia, *Musée Alaoui*, K. 134-135.

3. *C. I. L.*, n. 1649, 2633, 5524, 8203, 9401, 15848, 16440 ; *Bull. du Comité*, 1891, p. 529. Sur le temple de Mactaris, cf. CAGNAT, GAUCKLER et SADOUX, *op. cit.*, t. 1, p. 60-61.

4. Cf. TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 206 sq. Signalons encore des monuments du culte de Mithra, trouvés dans diverses localités, *C. I. L.*, n. 2675, 6975, 9256, 18025, 18235, et surtout à Philippeville, cf. *Musée de Philippeville*, p. 44-51, pl. VI. *Revue critique*, 9 mars 1903.

5. Il y avait souvent plusieurs prêtres pour un même dieu. *C. I. L.*, n. 998, 11796, 12001, 12003.

en bien des endroits : des collèges de *Dendrophores* en l'honneur de la Mère des Dieux ¹, de *Martenses* en l'honneur de Mars ², de *Venerii* ³ ou de *Cereales* ⁴ en l'honneur de Vénus ou de Cérès, surtout ces mystérieuses *curies*, si nombreuses dans la région, et qui correspondaient probablement à des divisions municipales ⁵. Au milieu de tous ces dieux étrangers, arrivés à la suite des marchands ou des soldats, des administrateurs ou des colons, brillait au premier rang la Triade Capitoline, composée de Jupiter, Junon et Minerve que l'on associait dans un temple triple ou dans trois temples voisins. A l'exemple de Rome et de Carthage, la plupart des cités importantes paraissent avoir eu leur Capitole ⁶ : c'était le cas à Thugga ⁷, à Sufetula ⁸, à Thamu-

1. *Dendrophores* : à Thugga, *C. I. L.*, n. 15527; à Mactaris, *Bull. du Comité*, 1891, p. 529; à Cirta, *C. I. L.*, n. 6940-6941; à Rusicade, *Ibid.*, 7956; à Sitifis, *Ibid.*, n. 8457; à Caesarea, *Ibid.*, n. 9401, 21070; à Thamugadi, *Ibid.*, n. 17907.

2. *Martenses* à Uccula, *C. I. L.*, n. 14365.

3. *Venerii* à Sicca, *C. I. L.*, n. 15881.

4. *Cereales* ou *Cerealicii*, à Bisica, Vaga, Mustis, El-Oust, *C. I. L.*, n. 12300, 14394, 15585, 15589, 16417. Sur les temples africains des *Cereres*, cf. CAGNAT, GAUCKLER et SADOUX, *op. cit.*, t. I, p. 35-38.

5. *C. I. L.*, n. 629, 826, 829, 974, 1828, 2712, 2714, 2596, 3302, 11008, 11201, 11340 sqq., 11774, 11813 sqq., 12353 sqq., 14613, 14683. Sur ces *curies* africaines qui sont mentionnées par les inscriptions d'une foule de villes en Proconsulaire et en Numidie, cf. TOUTAIN, *op. cit.*, p. 278 sq.; S. GSELL, dans *Bull. du Comité*, 1900, p. XVII.

6. Sur ces capitoles africains, cf. l'article *Juppiter*, dans le *Lexikon der griech. und roem. Mythol.* de ROSCHER, t. II, p. 470 sq.; P. GAUCKLER, *L'archéologie de la Tunisie*, 1896, p. 43 sq.; BOESWILLWALD, CAGNAT et BALLU, *Timgad*, in-4°, Paris, 1896-1897, p. 156-157; CAGNAT, GAUCKLER et SADOUX, *op. cit.*, t. I, p. 1-18, pl. I-IX.

7. *C. I. L.*, n. 15513-15514, cf. H. SALADIN, dans les *Nouvelles archives des Missions scientif.*, t. II, p. 490 sq.; CAGNAT, GAUCKLER et SADOUX, *op. cit.*, t. I, p. 1-4, pl. I II.

8. H. SALADIN, dans les *Archives des Miss. sc.*, 3^e série, t. XIII, p. 66 sq.; CAGNAT et SALADIN, *Voyage en Tunisie*, in-8°, Paris, 1894, p. 140 sq.; CAGNAT, GAUCKLER et SADOUX, *op. cit.*, p. 14-18, pl. VIII-X.

gadi ¹, à Théveste et Lambèse ², à Cirta ³, en bien d'autres endroits, même dans de très petites villes ⁴.

« Au-dessus de toutes ces religions, le culte officiel des empereurs, qui, peu à peu, allait envelopper tout le reste. En mainte cité, plusieurs *Divi* avaient leur temple distinct ⁵; bientôt l'on allait élever partout des autels à Septime-Sévère, un enfant du pays, dont les Africains devaient garder un long souvenir ⁶. Pour n'oublier personne, la plupart des villes avaient institué un culte collectif des empereurs divinisés. Enfin, chacune des provinces africaines possédait sa religion provinciale : culte des *Divi*, d'après quelques savants; culte de Rome et d'Auguste ⁷, suivant l'hypothèse la plus vraisemblable ⁸. »

Qu'on juge d'après cette énumération — et elle est loin d'être complète — de la multitude de croyances, d'habitudes, d'intérêts que le christianisme devait froisser et alarmer. Il y a plus. Contrai-

1. *C. I. L.*, n. 2388. Le capitol de Thamugadi a été déblayé récemment par le Service des Monuments historiques, cf. BOESWILLWALD, CAGNAT et BALLU, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain*, in-4°, Paris, 1896-1897, p. 153-182; G. BOISSIER, *L'Afrique romaine*, in-12°, Paris, 1895, p. 203 sq.

2. *C. I. L.*, n. 1858; R. CAGNAT, *Lambèse*, in-8°, Paris, 1893, p. 56 sq.

3. *C. I. L.*, n. 6981, 6983-6984; A. AUDOLLENT, dans la *Revue archéol.*, 1890, t. I, p. 72 sq.

4. *C. I. L.*, n. 906, 6339; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1891, p. 447; 1892, p. 232. *Bull. du Comité*, 1892, p. 154.

5. *C. I. L.*, n. 6948, 7963, cf. n. 993, 1494; E. KORNEMANN, *Beiträge zur alten Geschichte*, 1901, t. I, p. 112, 127, 128, 139, 140-142.

6. SPARTIEN, *Severus*, 13; *C. I. L.*, n. 19121.

7. PALLU DE LESSERT, *Les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, in-8°, Paris, 1884; LE MÊME, *Nouvelles observations sur les assemblées provinciales dans l'Afr. rom.*, 1890; cf. GUIRAUD, *Les assemblées provinciales*, in-8°, Paris, 1886, p. 74 sq.; BEURLIER, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, in-8°, Paris, 1890, p. 120 sq.

8. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 32 sq. N'oublions pas Mithra, S. GSELL, *Musée de Philippeville*, in-4°, Paris, 1898, p. 48.

rement à ce qui se passait sur d'autres points de l'empire où les âmes étaient abandonnées au plus profond scepticisme par suite de la déchéance de la religion officielle, les Africains possédaient ce que nous devons appeler, faute d'une autre expression, une vie spirituelle. Il en était pour eux comme pour les Orientaux. Les cultes sémites recélaient une part d'inexprimable béatitude dans leurs formules et leurs théologies mystérieuses. L'engouement qui accueillit le judaïsme au 1^{er} siècle, le mithriacisme au siècle suivant dans les milieux occidentaux comme la Gaule et Rome répondait à la solitude désespérée où les religions esthétiques de la Grèce et du Latium avaient plongé leurs affiliés. Cette émotion d'âme que les hommes de ce temps voulaient connaître, ils ne la trouvaient pas dans les charmants enfantillages municipaux auxquels se réduisait le paganisme officiel. Et s'il en était ainsi sur le sol natal de ce paganisme, à plus forte raison la situation était-elle la même et plus accentuée encore dans la province d'Afrique toute imprégnée des religions sémites sur lesquelles le contraste du culte officiel avait jeté un nouvel attrait. Les Africains respectueux de ce culte se soumettaient à ses prescriptions, mais les hommages rendus à Esculape, à Saturne, à Junon, étaient détournés de leur destination et s'en allaient à Eschmoun, à Baal-Hammon, à Tanit avec lesquels on les identifiait.

Le christianisme ne pouvait et ne voulait entendre parler à aucun prix d'un semblable compromis de conscience et si, nonobstant sa résistance, il en profita lui-même dans la suite, ce fut parce que le vieux germe punique survécut et opéra quand même, pour lui, quoique malgré lui. Ce qui exaspéra les

Africains fut la prétention du christianisme à s'isoler et à remplacer ; car il ne s'agissait pas de la réforme des vieux cultes, mais de leur destruction. Et cette destruction impliquait non seulement le désaveu de la croyance, mais encore l'abandon des espoirs indigènes, toujours vivaces, d'indépendance et de liberté conjoints à cette croyance.

Il est possible que cette doctrine des chrétiens — la seule chose qu'en voulussent voir les païens — ait été exposée ou pratiquée avec une certaine maladresse ; qu'on ait fait usage d'affirmations trop catégoriques, d'anathèmes trop offensants ; on peut le croire puisqu'il s'agit d'Africains — mais on ignore tout de ces premières polémiques et de l'accueil qui fut fait généralement à la nouvelle secte. Si les chrétiens firent des avances, elles furent probablement reçues avec défiance ; car, en Afrique comme dans le reste de l'Empire, la prétention à s'isoler indisposait à leur égard. La société au milieu de laquelle on vit est ordinairement assez mal disposée pour ceux qui la dédaignent. Tertullien répétera bien haut que les chrétiens ne se distinguent des autres citoyens que par une morale plus sévère ; il fera remarquer qu'on les voit au forum, aux thermes, au marché, dans les boutiques, qu'ils exercent tous les métiers ; cela ne servira de rien. Pour les anciens, la pierre de touche était la vie domestique ; là se célébrait le culte, là se réunissait la famille. Or, à mesure que cette famille voyait ses membres s'affilier au christianisme, ses rangs s'éclaircissaient à l'heure des réunions, les rites devenaient difficiles à remplir ; peut-être parfois, faute de la voix d'une jeune fille ou d'un adolescent, fallut-il omettre les hymnes sacrés ; le culte en souffrait, la prospérité

de la famille était menacée. S'il s'agissait des sacrifices publics, on remarquait les mêmes vides, ou bien, le jour des jeux, le cirque et l'amphithéâtre étaient délaissés, dédaignés. Et, pendant ce temps, on savait que les nouveaux sectaires se réunissaient, usant d'artifices pour demeurer à l'abri des investigations. On ignorait ce qu'ils faisaient, mais des bruits circulaient avec persistance qu'on chuchotait avec dégoût. Ces gens, si empressés à condamner toutes les pratiques saintes qui étaient comme l'histoire même de la patrie, eux qui fuyaient toutes les pratiques innocentes que leurs parents, leurs amis, observaient avec bonheur, et même avec consolation; eux enfin qui repoussaient toutes ces pratiques nobles qui avaient donné la richesse et la liberté dans le passé; ces chrétiens qui refusaient de faire acte de croyant, acte de citoyen, se livraient à des plaisirs d'un dévergondage inouï; ces moralistes étaient des athées, des traîtres, des infâmes.

Parmi ceux qui exploitaient et colportaient avec le plus d'acharnement ces calomnies se trouvaient les Juifs, et on les croyait.

Les plaisanteries d'un tour grivois ou obscène avaient presque toujours accueilli les Juifs dans la société romaine, leur rendant inabordables certains lieux de réunion, les thermes et les bains plus particulièrement¹. Habiles à détourner l'attention, surtout lorsque de gênante elle devenait dangereuse, les synagogues paraissent avoir trouvé, grâce à l'impé-

1. RENAN, *Marc-Aurèle*, in-8°, Paris, 1883, p. 556, note 1; HILD, *Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature*, dans la *Revue des études juives*, 1884, t. VIII, p. 1; 1885, t. XI, p. 18, 161; P. LEJAY, *Le sabbat juif et les poètes latins*, dans la *Revue d'hist. et de litt. religieuses*, 1903, t. VIII, p. 305-335.

ratrice Poppée, dans le christianisme débutant, le nouveau bouc émissaire ¹. La distinction entre Juifs et chrétiens mit longtemps à se faire aux yeux de l'État romain, quoique dans chaque camp on s'efforçât de dissiper cette confusion volontaire. En Afrique, où le nombre des Juifs était considérable ², Tertullien les considérait comme une des forces ennemies qu'il avait à combattre. Leur influence ne put prévaloir pendant les années de calme qui suivirent la persécution de l'an 180. Les proconsuls se montrèrent tolérants, parfois même bienveillants ³; Pudens, sous le règne de Sévère, pendant les années où cet empereur africain témoigna des sentiments favorables aux chrétiens ⁴, avait appliqué à ceux-ci ce que contenaient de favorable les rescrits de Hadrien ⁵ et d'Antonin ⁶; il avait même renvoyé libre un chrétien

1. Ce point particulier est trop étranger au sujet du présent travail pour être traité ici avec les développements qu'il exige; nous y reviendrons.

2. PITRA, *Spicilegium Solcsmense*, in-4°, Parisiis, 1852, t. I, p. XX-XXI; E. NOELDECHEN, *Tertullian's Gegen die Juden auf Einheit, Echtheit. Entstehung*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XII, 2^e partie, in-8°. Leipzig, 1894, p. 3-14.

3. Pertinax (188-189); Didius Julianus (189-190); Cincius Severus (190-191); cf. PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines*, 1896, t. I, p. 223-224 et Vespronius Candidus (191-192). *Ibid.*, t. I, p. 230-233. La démonstration faite par J. SCHMIDT, *Ein Beitrag zur Chronologie der Schriften Tertullians*, dans le *Rheinisches Museum*, 1891, 77 sq., ne laisse aucun doute sur la qualité de proconsul de tous ces personnages.

4. Sévère était né à Leptis, SPARTIEN, *Severus*, 15; pendant son gouvernement dans la Lyonnaise (186). naquit l'aîné de ses fils, Antonin, plus connu sous le nom de Caracalla; il lui donna une nourrice chrétienne. Pendant le règne de Sévère, le nombre d'esclaves et d'affranchis impériaux professant le christianisme est assez considérable. On est fondé à croire que les Africains y étaient représentés.

5. G. CALLEWAERT, *Le rescrit d'Hadrien à Minucius Fundanus*, dans la *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1903, t. VIII, p. 152-190, et la bibliographie, p. 152, note I. CH. GUIGNEBERT, *Tertullien, étude sur ses sentiments à l'égard de l'empire et de la société civile*, in-8°, Paris, 1901, p. 73-94.

6. A. HARNACK, *Das Edikt des Antoninus Pius*, in-8°, Leipzig, 1895;

qui n'était pas accusé régulièrement¹. Cependant les bruits les plus calomnieux circulaient sur les fidèles. Le peuple qui de tout ne comprend que les dehors accueillait avidement les récits infâmes qu'on colportait; plus l'accusation était monstrueuse ou ridicule, plus elle obtenait de crédit : « Tel commence à calomnier, dit Tertullien, puis vient un second qui ajoute aux mensonges du premier; bientôt un troisième va renchérir sur les fables débitées par ses devanciers, et ainsi de suite. Le vulgaire accepte tout les yeux fermés et se fait l'écho docile des infamies qu'on invente sur notre compte². » La calomnie s'exerçait en particulier au sujet des calamités physiques qui ravageaient les provinces (peste, fièvre, épizootie)³, et des infamies dont les assemblées chrétiennes passaient pour être le théâtre. « Si le Tibre inonde Rome, si le Nil n'inonde pas les campagnes, si le ciel est fermé, si la terre tremble, s'il survient une famine, une guerre, une peste, un cri s'élève aussitôt : « Les chrétiens au lion! à mort les chrétiens⁴! » Tel était le premier mouvement de la foule; parfois sa fureur avait une cause différente. Depuis longtemps, les païens se divertissaient à tourner en ridicule la dévotion des Juifs

L. SALTET, *L'édit d'Antonin*, dans la *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1896, t. I, p. 383-392.

1. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 4 : *Pudens etiamque missum ad se christianum in elogio concussionem ejus intellecta, dimisit, scisso elogio, sine accusatore negans se auditurum hominem secundum mandatum*. Il semble que le proconsul brusqua le débat et que, personne ne se présentant pour soutenir la plainte, il déchira le rapport de police et refusa de procéder à l'interrogatoire. Les mots *secundum mandatum* indiquent qu'on appliquait encore la législation du rescrit de Trajan interdisant de recevoir une accusation anonyme.

2. TERTULLIEN, *Ad nationes*, I, 7.

3. *Ibid.*, I, 9; *Apologeticum*, 40.

4. *Ibid.*

qu'ils accusaient d'adorer une tête d'âne ¹. Ceux-ci, vexés, s'étaient ingéniés à reporter sur les chrétiens cette imputation, et ils y avaient réussi ². Un jour, un Juif apostat, valet d'amphithéâtre ou bestiaire, imagina de se promener dans les rues de Carthage portant un tableau sur lequel on avait peint un personnage vêtu de la toge, tenant un livre, ayant des oreilles d'âne et un pied fourchu; on lisait au-dessous : « Le Dieu des chrétiens, *onocoitès* ³ ». Calomnie dont l'expression obscène dépasse la mesure de ce que l'on peut écrire, mais qui devait peu surprendre et dégoûter les païens habitués à l'extrême licence de leurs divinités ⁴.

1. TACITE, *Hist.*, V, 5.

2. Parmi les monuments qui nous sont parvenus de cette calomnie, on connaît le « crucifix du Palatin », reproduit très souvent. F.-X. KRAUS, *Das Spott-crucifix vom Palatin*, in-8°, Wien, 1869, trad. CH. DE LINAS, *Le crucifix blasphématoire du Palatin*, in-8°, Arras, 1870; D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccl. liturg.*, t. I, n. 3802. Une intaille publiée par STEFANONI, *Gemmae antiquae*, Veueltis, 1646, pl. XXX, représente un âne faisant le maître d'école devant quelques enfants respectueusement inclinés; republiée par FR. MUNTER, *Primordia Ecclesiae Africanae*, in-4°, Hafniae, 1829, p. 218; cf. p. 167 sq. Le musée de Luynes (*Biblioth. nationale, cabinet des antiques, terres cuites*, n. 779) possède une terre cuite venant de Syrie, représentant un petit homme vêtu d'une longue robe, tenant un livre; il a la tête d'âne, de longues oreilles; détail obscène. Cf. E. RENAN, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1770, p. 32-36.

3. TERTULLIEN, *Ad nationes*, I, 14; *Apologeticum*, 16. DE ROSSI, *Roma sotterranea*, t. III, p. 854, a fait observer qu'il y avait eu deux courants différents, l'un simplement ridicule, mais qui ne faisait que rapprocher le christianisme des sectes égyptiennes, adoratrices de figures kunocéphales, leontocéphales, etc.; l'autre était rigoureusement monstrueux ainsi que le prouve la lecture $\delta\nu\omicron\chi\acute{o}\tau\eta\varsigma$ = Cf. *Dictionn. d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. I, au mot *Ane*.

4. En dehors des esprits attachés au sens graveleux que les grands mythes païens étaient susceptibles de recevoir et de la foule ignorante, les dieux avaient conservé pour de bons esprits une signification assez voisine des hautes conceptions morales dont ils avaient été, dans les temps plus anciens, l'expression concrétisée. Cette manière de considérer dieux et déesses a été exposée avec toute la clarté et l'exacti-

Il semble que toutes les classes de la société fussent conjurées dans la haine à l'égard des chrétiens. Le rhéteur Fronton, dont le talent n'égalait pas la réputation, avait pris parti contre eux. Il débita un grand discours *Contre les chrétiens*¹, qui ne valait sans doute ni plus ni moins que ses autres ouvrages, mais Fronton était à la mode et on dut trouver qu'il avait raison. Après lui, Apulée imagina, dans ses *Métamorphoses*, une femme ayant une passion folle pour un âne. « C'était, dit-il, une ennemie de la foi, une ennemie de toute pudeur; elle méprisait et foulait aux pieds nos divinités saintes; en revanche, elle était initiée à une certaine religion sacrilège, elle croyait à un Dieu unique; par ses dévotions hypocrites et vaines, elle trompait tous les hommes² ». Pour ceux qui avaient vu le valet juif portant son tableau obscène dans la ville, l'allusion était bientôt comprise. Il n'était bruit alors dans la ville entière, dit Tertullien, que de ce Dieu des chrétiens engendré par un âne; on ne parlait que de cela³. On donnait des détails sur les assemblées, détails obscènes, comme le sont d'ordinaire les accusations qu'on porte contre les novateurs religieux. C'était l'inceste d'Œdipe et le festin de Thyeste; car de la part des chrétiens, toutes les abominations semblaient possibles.

Nous ne savons pas tous les heurts que chrétiens et païens eurent entre eux pendant cette période; mais il est probable que, pendant les années de paix, quelques difficultés se produisirent, qui pouvaient

tude désirable par PAUL DE SAINT-VICTOR, *Les deux Masques*, in-8°, Paris, 1883, t. I, et *Les grandes Déeses*, dans *Hommes et Dieux*, in-12, Paris, 1883.

1. MINUCIUS FELIX, *Octavius*, 9 et 31.

2. APULÉE, *Métamorph.*, IX, 14.

3. TERTULLIEN, *Ad Nationes*, I, 14.

faire présager les violences qui suivirent. Sous le proconsulat de Pertinax, son historien enregistre un grand nombre de séditions provoquées par les prophétesses du temple de *Caelestis* ¹. Peut-être les chrétiens faisaient-ils l'objet de ces prédictions menaçantes? En toutes circonstances, il leur fallait se tenir sur leurs gardes. A la première bagarre il y avait toujours quelques pierres qui leur étaient réservées. Pendant les bacchanales, on envahit leurs cimetières et on viola les tombes ²; c'était un des divertissements de la populace de Carthage que d'extraire ainsi de la tombe des corps en putréfaction et de les mettre en pièces ³. Les fidèles s'en vengeaient par des épigrammes ⁴.

Ce qu'il y avait de grave et vraiment menaçant dans tout ceci, c'était que les chrétiens se trouvaient, de fait, hors la loi. Celle-ci attribuait au terrain où un mort était inhumé le caractère de « lieu religieux »; elle le prenait sous sa protection, le rendait inviolable, inaliénable, imprescriptible ⁵. Or nous ne voyons pas que les dévastateurs aient été punis ⁶; on se contenta probablement de prévenir de nouveaux désordres.

Les chefs des Églises s'efforçaient sans doute de

1. JULES CAPITOLIN, *Pertinax*, 4.

2. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 3.

3. *Ibid.* Mêmes intentions, pendant l'intérim d'Illirianus, de la part de la foule, qui réclame l'abolition du caractère religieux des cimetières, c'est-à-dire l'impunité pour les violateurs.

4. *Ibid.* Après cette violation des *areae* cémétériales survint une famine et Tertullien fit observer que les *areae* des païens, dans lesquelles on battait le blé, étaient devenues également inutiles.

5. MARCIEN, au *Digeste*, I, VIII, 6; cf. P. ALLARD, *Les Domaines funéraires des chrétiens*, dans *Hist. des perséc.*, t. II, p. 457 sq.

6. Tertullien n'eût pas manqué d'en tirer un argument contre de nouvelles émeutes.

calmer cette effervescence. Il semble que, malgré quelques esprits remuants, la direction adoptée en Afrique ait été sage et pleine de modération. Une opinion se répandait alors qui tendait à prévaloir, et l'illustre catéchiste d'Alexandrie, Clément, devait l'enseigner sans doute, puisqu'il la pratiquait¹. On professait que celui qui ne se sent pas la force d'affronter la confession de sa foi au milieu des tourments, doit prendre la fuite. En Afrique, les fidèles recevaient cet enseignement, ou bien on leur conseillait d'acheter à prix d'argent le silence des officiers subalternes chargés de la recherche des fidèles². Non seulement les particuliers, mais des Églises entières espéraient par ce moyen détourner le coup³. Cette conduite ne recueillait pas que des applaudissements et, ainsi qu'il arrive trop souvent, au moment où le danger devenait imminent, la dissension se mettait parmi les fidèles.

La Passion de sainte Perpétue nous fait voir un évêque Optatus et un prêtre Aspasius occupés par leurs perpétuelles disputes, et dans le même temps le clergé de Carthage comptait en Tertullien un de ces hommes dont le talent entraîne toujours — quels que soient leurs sophismes — ce groupe de brouillons et de mécontents qu'on rencontre partout. Tandis qu'on s'efforçait de calmer les ressentiments qui grondaient, ces fanfarons bravaient le peuple et irritaient les magistrats dont les dispositions étaient devenues moins favorables. Tertullien lui-même avait, en un temps, partagé l'opinion de ceux qui

1. CLEMENT, *Stromata*, IV, 4.

2. TERTULLIEN, *De fuga*, 12.

3. *Ibid.*, 13.

parlaient de fuite ¹; mais il ne pouvait pas être bien longtemps modéré.

Il avait cependant d'autant plus de raisons de ménager les susceptibilités qu'on avait déjà senti s'appesantir le bras de l'administration romaine. Pendant la première année du règne de Commode en 180, le proconsul d'Afrique Vigellius Saturninus² fit comparaître devant son tribunal douze chrétiens envoyés de Scillium³. Ils étaient sept hommes et cinq femmes et, si on en juge d'après leurs noms, plusieurs d'entre eux étaient d'origine punique⁴. Tous s'effacèrent devant l'un d'entre eux, qui parla au nom des autres. On leur proposait un délai pour réfléchir. « Dans une cause si juste, il n'est pas besoin de délai, répondirent-ils, qu'on le tienne donc pour écoulé. » On les prit au mot et on leur coupa la tête. Ils fu-

1. TERTULLIEN, *Ad uxorem*, 1, 2.

2. TISSOT, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, in-8°, Paris, 1885, p. 121-122; PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines*, in-8°, Paris, 1896, t. 1, p. 221-223.

3. Les Actes des martyrs de Scillium sont le plus ancien document daté de la littérature latine chrétienne. Ils ont une littérature assez considérable et qu'on trouvera énumérée dans H. LECLERCQ, *Les temps néroniens et le deuxième siècle*, in-8°, Paris, 1902, p. 108 sq. Comme il existe cinq recensions latines et une recension grecque du texte, cette pièce fournit un autre genre d'intérêt. Cf. H. LECLERCQ, au mot *Aetes des martyrs*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 378. Ces martyrs sont inscrits au *Martyrologium hieronymianum*, p. LXX et 92 et dans le *Kalendarium carthaginense* au XV[1] k. Aug. = 17 juillet. Leur lieu d'origine n'est pas définitivement identifié. Il a existé une *Ecclesia Scillitana* dans la Proconsulaire; elle est mentionnée par la liste de 411 et par la lettre de 646. Cf. C. TISSOT, *Géogr. comp. de la prov. rom. d'Afr.*, t. II, p. 636 et 775. Noter que cette *Ecclesia Scillitana* est certainement distincte de *Cillium* (= Kassrine) en Byzacène.

4. *Speratus, Nartzatus, Cittinus, Veturius, Felix, Aquilinus, Lactaneius, Januarina, Generosa, Vestia, Donata, Secunda*. Dans la version grecque des Actes, *Laktantius* est remplacé par *Kelestinos*; dans d'autres textes latins on lit *Venerius* au lieu de *Veturius* et *Vestigia* pour *Vestia*.

rent ensevelis près de la ville ¹ et une basilique fut, dans la suite, élevée sur leur tombeau ². On a cru en retrouver l'emplacement à l'ouest de Carthage, près du hameau de Douar-el-Chott ³.

Ces Actes sont d'un grand intérêt historique, malgré leur forme littéraire dialoguée et l'absence de toute prétention littéraire, ils nous font voir le niveau moral des premières chrétientés de l'Église d'Afrique. L'autorité dont jouit Speratus parmi ses compagnons donnerait lieu de croire que ce personnage a été évêque ou prêtre, mais c'est là une simple conjecture. Speratus est visiblement préoccupé des accusations qui se colportent contre les frères. Il y répond au lieu de répondre à celles du proconsul. « Je n'ai pas volé, dit-il, et quand j'achète quelque chose, je paie l'impôt. » Manifestement lui et ses compagnons ont fort à cœur de déclarer qu'ils honorent l'empereur, qu'ils l'honorent en tant que César.

On voit que dans leur ville de Scillium, eux aussi et dès avant cette première date de 180 avaient été molestés; « mais, quand on nous maltraitait, nous avons rendu grâce; car nous honorons notre empereur ⁴ ». Ils sont condamnés — et probablement

1. Κατάκεινται δὲ πλησίον Καρθαγέννης μητροπόλεως, dit le Μαρτύριον Σπεράτου, *The Passion of s. Perpetua, with an Appendix on the Scillitan martyrdom*, édit. ROBINSON, in-8°, Cambridge, 1891, p. 117.

2. VICTOR DE VITE, *Hist. persec. vand.*, I, 3, 9 (édit. HALM). S. AUGUSTIN, *Sermo CLV*.

3. A. L. DELATTRE, dans le *Cosmos* du 27 février 1894. Pour la discussion critique des textes et la priorité à accorder au texte latin sur la recension grecque. Cf. P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. I, p. 66 sq.

4. Le mot *car* semblerait insinuer qu'il s'agit de sévérités des empereurs, c'est-à-dire de l'administration, et non de brutalités populaires. Il est possible qu'il y ait là une allusion à quelque persécution sous Marc-Aurèle. Malheureusement nous ne savons rien de précis sur l'esclave Namphamo, martyr à Madaure. On a parlé du 5 décembre 180, P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 43; du 4 juillet de la même année, P. ALLARD,

poursuivis — en vertu de la législation de Trajan ; voici le verdict : « Speratus, Nartzalus, Cittinus, Donata, Vestia, Secunda et les autres ont confessé qu'ils vivaient suivant le rite chrétien. Attendu qu'on leur a offert la faculté de revenir à la religion des Romains, et qu'ils ont refusé avec obstination, nous les condamnons à périr par le glaive. »

Calomnies et bravades amenaient un état d'exaspération qui se satisfaisait dans quelques brutalités populaires, mais les hommes de sens, les esprits rassis, réservaient leur irritation pour une accusation plus grave et qui touchait plus profondément les vieux Romains et les loyalistes provinciaux. On imputait aux fidèles l'abandon, et qui plus est, la haine des traditions nationales ¹ et, au moment où les frontières de l'empire commençaient à devenir le théâtre d'incursions sans cesse renaissantes, dans cette Afrique où l'on s'occupait déjà peut-être de tracer le fossé de Sévère, il fallait peu de chose pour alarmer un patriotisme aussi ombrageux que sincère. Les protestations de fidélité, de dévouement aux empereurs, n'entraînaient guère la conviction, et la suspicion officielle se montrait déjà plus menaçante, lorsqu'un acte inconsidéré vint probablement hâter la persécution ouverte.

op. cit., t. I, p. 436 : du 4 décembre, NEUMANN, *Die römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian*, in-8, Leipzig, 1900, t. I, p. 76. 286. Tout cela est conjecture. Rien n'indique que le Namphamo du *non-Decembr.* au *Martyrol. hieron.* (1894), p. 150, soit celui dont nous parlons. Ce nom se retrouve p. 154, *XV Kal. Jan.* et p. 155, *XIV Kal. Jan.* et *C. I. L.*, n. 540, 642, 1529, 11681, 11696, 14418, 14606, 14617, 14644, 15599, 15712. Cf. TOUTAIN, *Les cités romaines*, p. 176, et S. AUGUSTIN, *Epist.* XVII. On n'a rien de plus sûr pour le martyr Miggin, nom très commun en Afrique ; *C. I. L.*, n. 11476, 15794, 18656, 20600.

1. H. LECLERCO, *Comment le christianisme fut envisagé dans l'empire romain, dans Le Deuxième siècle. Dioclétien*, in-8°, Paris, 1902, p. 1-51.

Depuis quelques années, l'Église d'Afrique jouissait de cette paix troublée lorsqu'en 197 ou 198, les proconsuls se montrèrent tout différents de leurs prédécesseurs. Des fidèles furent arrêtés pour délit de religion et mis en prison¹. Tertullien leur écrivit : « Bienheureux martyrs désignés, pendant que l'Église, notre mère et notre maîtresse, vous nourrit du lait de la charité et que le dévouement de vos frères vous apporte dans la prison de quoi soutenir la vie du corps, permettez-moi de contribuer à la nourriture de votre âme..... Vous habitez un séjour ténébreux, mais vous êtes vous-mêmes lumière. Des liens vous enchaînent, mais vous êtes libres pour Dieu. Vous respirez un air infect, mais vous êtes un parfum de suavité. Vous attendez la sentence d'un juge, mais vous-mêmes vous jugerez les juges de la terre². » Deux livres du même auteur, écrits vers le même temps³, sont certainement antérieurs à la jurisprudence introduite par l'édit de 202 et il semble que ce soit encore d'après les lois ou rescrits des deux premiers siècles que les fidèles aient alors été inquiétés⁴. La publication de l'*Apologétique* marque

1. Probablement à Carthage.

2. TERTULLIEN, *Ad Martyres*, 1. Comparer ce traité avec celui d'Origène portant le même titre et qui n'est qu'une pesante dissertation sur le martyre. J'ai fixé ailleurs à l'année 202 la date de cet écrit ; il me semble qu'il faut remonter plus avant de quelques années. Rapprocher les derniers mots de la citation des paroles de sainte Perpétue et de ses compagnons à Hilarianus dans l'amphithéâtre : « Tu nous juges, mais Dieu te jugera. »

3. *Ad Nationes* et *Apologeticum*. Le premier de ces écrits en février, le deuxième vers la fin de l'année.

4. La situation juridique décrite par Tertullien dans l'*Apologeticum*, qui est postérieure aux livres *Ad Nationes*, nous reporte exactement à celle contre laquelle réclame le premier groupe apologiste : Justin, Méliton, Athénagore. L'accroissement considérable de l'élément chrétien dans l'empire paraît être la principale raison du rescrit ou de l'édit de

un instant solennel dans l'histoire du christianisme africain. Ce livre, composé avec un art et une passion égale, rempli d'une amertume et d'une logique troublantes, va devenir pour les fidèles tout autre chose qu'une arme défensive, ainsi que semblerait l'y destiner son nom; mais une arme offensive. Telle sera le plus souvent désormais l'attitude des chré-

Sévère devenu une nécessité puisque l'application de l'ancien droit était rendue impossible à raison des multitudes contre lesquelles il eût fallu sévir. Nous voyons que, jusqu'à cette année 202, les chrétiens condamnés sont les seuls qui, traduits devant les magistrats, ont trahi leur foi. *Perducimur ad potestates. TERTULLIEN, Ad Nationes, 1, 1; Christianus... interrogatus, confitetur; damnatus, gloriatur. Apolog., 11.* On emploie l'exil et la mort non pour obtenir les aveux, mais pour l'apostasie, *Apolog., 9, 11*; enfin on fait usage de voies extraordinaires, *Apolog., 12, 31, 50.* Ce droit ne fut pas abrogé, mais l'ordonnance de 202 prévoyait un cas nouveau, jusque-là ignoré ou négligé par la jurisprudence : la conversion. Si l'on admet — et il faut bien l'admettre — que les lois répondent à une situation donnée, on reconnaît à cette seule observation combien le mouvement de conversions devait être devenu inquiétant pour les partisans des dieux de l'État. Ils voyaient déjà les chrétiens en majorité, ruinant ces divinités qui pour eux se confondaient avec les destins de l'Empire : *Obsessam vociferantur civitatem.* C'était à ce péril que prétendait s'opposer et remédier l'ordonnance de Septime-Sévère dont SPARTIEN, *Severus, 17*, nous a conservé la disposition intéressante pour nous : *Judaeos fieri sub gravi poena vetuit, item etiam de christianis sanxit.* A cette époque, la propagande juive était presque réduite à rien; plusieurs écoles rabbiniques l'interdisaient même. Les chrétiens étaient donc particulièrement visés et un délit spécial se trouvait introduit contre eux. Dans le cas de conversion, ils tombaient sous le coup de la jurisprudence nouvelle; le *conquirendi non sunt*, de Trajan, ne leur était pas applicable. C'est le cas pour sainte Perpétue et ses compagnons. Mais la violence et l'arbitraire ne peuvent facilement se fixer une limite. Le péril de l'ordonnance de Sévère est d'inaugurer le droit de recherche. Ce n'est encore, à vrai dire, que contre une catégorie d'individus et, somme toute, la catégorie sur laquelle, si on fait abstraction du droit supérieur de la conscience, l'État pouvait réclamer comme sur des transfuges de son culte à lui; mais le principe est posé, on ne s'y tiendra pas, ou bien on s'y tiendra, mais en imaginant de nouvelles catégories. Après celle des déserteurs du paganisme, ce sera celle des embaucheurs du christianisme. A l'ordonnance de 202 contre les convertis fera écho l'édit de 257 contre les chefs officiels des communautés chrétiennes.

tiens indigènes ou créoles africains à l'égard de l'État intolérant ou persécuteur. Il ne s'agit plus dans cette Apologie, comme dans celles des écrivains plus anciens, de faire appel à la raison, au bon sens, à l'humanité. Tertullien invoque le Droit romain¹.

Jamais chez les chrétiens on n'avait lu pareil livre. On ne peut songer à le résumer, car, s'il avait pu l'être, Tertullien lui-même l'eût résumé; mieux vaut le lire tel qu'il l'a écrit. On a cité mille fois quelques-uns de ses mots éclatants qui sont entrés dans le fonds commun de la défense du christianisme; ils sont encore dans toutes les mémoires, comme ils furent sur toutes les lèvres dès l'heure de leur apparition². Tout de suite, les Églises s'aperçurent qu'une chose grave venait de se passer. Désormais il ne s'agissait plus de tolérance, mais de droits.

L'*Apologétique* n'était pas le coup d'essai du maître. Cet Africain était né à Carthage vers l'an 160³, d'une famille païenne⁴. Les ouvrages témoignent de la bril-

1. Cela fit entrer la polémique religieuse dans une phase nouvelle : Méliton aboutissait à une pastorale, Théophile à un concordat. L'*Apologétique* de Tertullien eut pour premier résultat d'écarter l'ancienne méthode apologétique : cf. C. FERRINI, *Die juristischen Kenntnisse des Arnobius und des Laktantius*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Roman. Abtheilung*, t. XV, 1894, p. 343-352. Pour les connaissances et la carrière juridiques de Tertullien, cf. TEUFFEL-SCHWABE, *Gesch. der altchristl. Liter.* (5^e édit.), p. 938; SCHANZ, *Gesch. der röm. Liter.* (1896), t. III, p. 182; P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.* (1901), t. I, p. 180 sq.; EUSÈBE, *Hist. eccl.*, II, 2; I. A. PAGENSTECHER, *De jurisprudentia Tertulliani*, in-4^o, Harderoviae, 1743.

2. Sur la traduction grecque de l'*Apologétique*, cf. A. HARNACK, *Die griechische Uebersetzung des Apologeticus Tertullians*, in-8^o, Leipzig, 1892. Cf. O. BARDENHEWER, *Geschichte des altkirchlichen Literatur*, in-8^o, Freiburg, 1903, p. 333.

3. Ou même vers l'an 150, cf. NOELDECHEN, *Tertullians Geburtsjahr*, dans *Zeitschrift für wissensch. Theol.*, 1886, t. XXIX, p. 207 sq.

4. Son père aurait été centurion. S. JÉRÔME, *De viris illustr.*, 53. Pour

lante culture littéraire qu'il avait reçue; la langue grecque ne lui était pas moins familière que la langue latine¹. Il s'adonna à l'étude du droit² et y prit sans doute le goût des arguments juridiques et du style oratoire dont il devait faire un fréquent usage. Doué d'une originalité du meilleur aloi, d'un esprit ironique, d'une imagination vive, il exalta tous ces dons jusqu'à la bizarrerie, la méchanceté et la fantaisie pure; mais non pas à tel point qu'il ne put ressaisir son génie, le conduire à son gré et lui faire produire des ouvrages du plus rare mérite. Cependant la fougue de son âme l'emportait sans cesse. Il pensait trop vite et trop fort; sa conviction était toute de passion; on ne s'aperçoit pas qu'il ait aimé rien ni personne. C'était un lutteur et un convaincu, il se trompa, changea de camp et apporta soudain à l'attaque le même entrain, la même fougue, qu'il avait mis à la défense. Il ne devait guère avoir de cœur, car il vécut très vieux, dit-on, et il disputa trop. On l'a comparé au grand Arnauld à qui il ne ressemblait guère et à Lamennais à qui il ne ressemblait pas. Les hommes de cette qualité ne sont qu'à un seul exemplaire. A cet âge, où les hommes commencent à apprécier leurs aïses, il se fit montaniste, peut-être

ses noms, cf. RÖNSCH, *Das Neue Testament Tertullians*, in-8°, Leipzig, 1871, p. 3 sq.

1. Les traités qu'il écrivit en grec sont perdus; les suivants nous sont parvenus traduits par lui-même en latin : *De spectaculis*, *De baptismo*, *De velandis virginibus*.

2. Il y a eu un juriste du nom de Tertullien qu'on reste libre d'identifier avec le prêtre de Carthage, dont EUSÈBE, *Hist. eccl.*, II, 2, nous dit τὸς Ῥωμαίων νόμους ἡκριθὼς ἀνὴρ. Cf. TEUFFEL, *Hist. de la litt. rom.*, trad. BONNARD, in-8°, Paris, 1883, t. II, p. 61, n. 6. A. HARNACK, *Tertullian in der Litteratur der alten kirche*, dans *Sitzungsberichte der philol. hist. Klasse*, Berlin, 13 juin 1895, p. 550, se déclare pour l'identification.

par besoin de dispute, fatigue de la modération. Son caractère ne se démentit pas, tous ses écrits sont écrits du même ton, tous ses raisonnements sont raisonnés de la même manière. Il avait lu beaucoup et mal. Son style paraissait à Renan « le phénomène littéraire le plus étrange : un mélange inouï de talent, de fausseté d'esprit, d'éloquence et de mauvais goût¹ ».

1. E. RENAN, *Marc-Aurèle*, in-8°, Paris, 1883, p. 456. Nous devons répéter ici ce que nous avons dit au début de ce livre : nous ne pouvons tout dire et nous exposons l'enchaînement psychologique qui forme l'histoire de l'Afrique chrétienne. Nous omettons donc bien des points qui ont leur intérêt et leur importance, mais qui, selon nous, ne modifient pas *essentiellement* nos conclusions. Il va sans dire que chaque point de détail, un traité, un pamphlet, une question gardent leur valeur, mais nous ne nous arrêtons pas. Quant aux sources d'information pour la critique textuelle, littéraire et le commentaire historique des écrits de Tertullien, nous renvoyons à la notice de cet écrivain dans O. BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchl. Literatur*, in-8°, Freiburg im B., t. II, p. 332-394. La partie bibliographique y est traitée avec un soin qui rend superflu tout essai de ce genre d'ici quelques années; il suffira de la tenir « au courant ». Nous nous bornerons à quelques indications : UHLHORN, *Fundamenta chronologiæ Tertullianæ*, in-8°, Göttingen, 1852; BONWETSCH, *Die Schriften Tertullians nach der Zeit ihrer Abfassung*, in-8°, Bonn, 1878; SMITH, *Dictionary of christian Biography*, au mot *Tertullianus*; NOELDECHEN, *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians*, in-8°, Leipzig, 1888; J. SCHMIDT, *Ein Beitrag zur Chronologie der Schriften Tertullians* dans *Rheinisches Museum*, 1891, p. 77 sq.; KELLNER, *Chronologiæ Tertullianæ supplementa*, in-8°, Bonn, 1890; SCHANZ, *Gesch. der röm. Liter.*, in-8°, München, 1896, p. 241 sq.; P. MONCEAUX, *Chronologie des œuvres de Tertullien*, dans la *Revue de Philologie*, 1898, p. 77 sq.; LE MÊME, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. I, p. 193 sq. Sur le personnage lui-même, cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 177 sq. Les bibliographies de CHEVALIER et DONALDSON, et H. GOMPERZ, *Tertullianea*, in-8°, Vindobonæ, 1895; A. HAUCK, *Tertullian's Leben und Schriften*, in-8°, Erlangen, 1877; A. KROYMANN, *Quæstiones Tertullianæ*, in-8°, Göttingue, 1893; I. VAN DER VLIET, *Studia Ecclesiastica, Tertullianus*, in-8°, Lugd. Batav., 1891; C. H. WIRTH, *Der Verdienst. Begriff in der christlichen Kirche*, in-8°, Leipzig, 1892; G. A. SCHNEIDER, *Tertullian*, Lugd. Batav., 1896; J. KAYE, *The Ecclesiastical History of the second and third Centuries illustrated from the Writings of Tertullian*, in-8°, Edinburg, 1898; C. GUIGNEBERT, *Tertullien. Étude sur ses sentiments à l'égard de l'empire et de la société civile*, in-8°, Paris, 1901. Ce dernier écrit est trop excellent dans son ensemble et sauf quelques réserves, pour

C'est trop dire. Si médiocre que fût la société, si grossier que fût le peuple de Carthage à la fin du 11^e siècle, il fallut plus que cela pour forcer l'attention et commander l'enthousiasme ; car ce fut par son seul talent que Tertullien gagna l'ascendant et l'autorité qu'il exerça sur les esprits. Il avait les habitudes de la composition classique. Il commençait par exposer la question, réfutant ce qu'il jugeait erreur, proclamant ce qu'il tenait pour vérité et poursuivant sa démonstration, absolvant et condamnant tour à tour au nom des principes qu'il a posés, et qu'on ne discute pas. Comme son œuvre, celle du moins que nous possédons, est avant tout polémique, il faut s'attendre à une certaine force de langage. Pour y atteindre, Tertullien se fait un style très personnel, comme d'un homme qui veut à tout prix être lu¹. Ce style tient à son tempérament et à son milieu. Il emprunte presque sans démarquer et prend son bien où il le trouve, chez Apulée surtout. Il pratique l'art pour produire l'image, pour le beau littéraire, au moins autant que pour la vérité. Sa langue est faite du latin des rhéteurs, de celui du peuple, et du grec ; à cela il ajoute tout ce qui s'entend alors et peut servir à sa démonstration : mots techniques, néologismes, mots vulgaires, il accepte tout, et lorsque, malgré cela, il en manque, sur-le-champ il improvise un mot nouveau ; on le croirait du moins. On ne sait où en était le latin chrétien avant lui et il n'est pas prudent de lui rien attribuer en propre. Il

qu'on s'acquitte de l'éloge dont il est digne en le signalant ainsi au passage. Il est l'introduction indispensable à l'étude du christianisme en Afrique et dans les provinces occidentales de l'Empire.

1. Comparez *Les philosophes français du XIX^e siècle*, de TAINE, pour le procédé littéraire.

est possible qu'il n'ait fait que rajeunir de vieux mots, qu'il en ait composé d'autres d'après les règles de l'analogie. Est-ce lui qui a inauguré les verbes en *izare* calqués sur les verbes grecs en ἰζειν, lui qui a augmenté le nombre des adverbes, altéré le sens de certaines prépositions et qui doit être tenu pour responsable de quelques autres violences grammaticales? Tout cela est possible, mais rien de tout cela n'est assuré. Ce qui est bien à lui, mais non à lui seul, c'est l'emphase : l'accumulation des mots équivalents : *male ac pessime, magistri et praepositi*; accouplements de synonymes : *justitia innocentiae, fides obsequii*; abus du pluriel pour les mots abstraits : *concatenationes temporum, simplicitates, enormitates*; comparatifs et superlatifs renforcés : *extremius, extremissimi, magis proxima*.

Ce style ardu, souvent obscur et bientôt fatigant, avec son intarissable flux de mots éclatants, d'images brutales, de pensées trop rapprochées par une logique sans trêve, une élocution précipitée; ces pamphlets haletants, faits pour être tournés en harangue, ont, malgré la logique qui les mène, quelque chose de disloqué dans l'exécution; une accumulation de termes qui ne laisse aucun repos à l'esprit et qui remplace la conviction par la surprise; une rapidité de diction qui laisse des inconnues dans la phrase et contraint parfois à interrompre l'auteur pour reprendre dans l'énigme de sa parole la suite de sa pensée.

Nature trop puissante, logicien, poète, il eut des clartés sur tout, même sur le Beau, ce qui est presque sans exemple parmi les chrétiens de ce temps. Érudit, orateur, trop fort pour être très bon, il eut quelques partisans, beaucoup d'admirateurs : on ne parle nulle part de ses amis.

Un tel homme venait au moment le plus dange-reux. La position des chrétiens, nous l'avons vu, était redevenue intolérable. Un grand nombre de fidèles étaient en prison. Parmi eux se trouvaient sans doute quelques-uns des « nombreux frères martyrs » dont parlent les Actes de sainte Perpétue¹, peut-être aussi deux apostats repentants Castus et Æmilius. « Vaincus dans un premier combat, rapporte saint Cyprien, Dieu les rendit victorieux au second. D'abord ils cédèrent aux flammes; les flammes leur cédèrent ensuite. Ils terrassèrent l'ennemi par les mêmes armes qui avaient servi à les terrasser auparavant². » L'exorde de l'*Apologétique* montre la condition des chrétiens. Plusieurs d'entre eux comparaissaient chaque jour devant les tribunaux³. La cause ne traînait pas en longueurs; accusés, ils ne se défendaient pas; interrogés, ils avouaient; condamnés, ils s'en faisaient gloire⁴. Quelques-uns furent torturés avant le jugement⁵; il y en eut de relégués dans les îles⁶; d'autres furent décapités⁷; d'autres encore déchirés par les bêtes féroces⁸, par les crocs de fer⁹; des fidèles furent brûlés¹⁰; il y en eut de crucifiés¹¹; une chrétienne fut condamnée à subir les derniers outrages¹². Des frères furent lapidés

1. *Passio S. Perpetuae*, 13.

2. S. CYPRIEN, *De lapsis*, 13.

3. TERTULLIEN, *Apologet.*, 1.

4. *Ad Nationes*, 1, 1.

5. *Apologeticum*, 11.

6. *Id.*, 12.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. *Id.*, 50.

à coups de pierres dans les rues, et leurs maisons furent brûlées¹.

Le paganisme, qui ne voyait le plus souvent dans les actes religieux qu'une démonstration d'ordre civique et à qui l'inviolable asile de la conscience était mal connu, croyait venir à bout de son dessein contre ces opiniâtres en obtenant d'eux une participation purement extérieure aux sacrifices. Il arriva souvent que, ne pouvant obtenir l'abjuration, on introduisait de force dans la bouche des fidèles des boulettes de pain trempées dans le sang des victimes immolées aux idoles².

Ce revirement soudain d'une paix relative à une persécution ouverte ne trouvait pas toutes les âmes préparées à l'épreuve. Beaucoup de chrétiens prirent la fuite au début de la persécution, ainsi que les y autorisait la condescendance de l'Église, qui disait : « Mieux vaut encore fuir de ville en ville que de renier le Christ dans la prison ou dans la torture. Plus heureux cependant ceux qui sortent de ce monde avec la gloire du martyr³ ». Mais les fugitifs rencontraient souvent tant de privations dans les lieux où ils se cachaient que, n'y tenant plus, ils rentraient dans les villes, escomptant une indulgence qu'ils ne rencontraient pas toujours⁴. Un Africain, nommé Rutilius, avait fui et, craignant d'être découvert, changeait souvent de retraite ; cependant, ne se sentant pas en sécurité, il préféra

1. *Apotogeticum*, 37.

2. *Id.*, 9.

3. *Ad uxorem*, I, 2. Le traité *De fuga in persecutione*, qui soutient l'opinion opposée, est de l'an 213.

4. *Passio S. Theodoti Ancyran*, avec les réserves qui s'imposent depuis la critique de cette pièce par H. DELEHAYE, dans *Analecta bollandiana*, 1903, t. XXII.

payer rançon, mais il fut arrêté quelques jours plus tard, torturé et brûlé vif¹. Un écrit de Tertullien, daté de l'année 212, nous montre les épreuves auxquelles les chrétiens étaient soumis. « Aujourd'hui, dit-il, nous sommes dans le feu même de la persécution. Ceux-ci ont attesté leur foi par le feu, ceux-là par le glaive, d'autres par la dent des bêtes. Il en est qui, ayant trouvé sous les fouets, dans la morsure des ongles de fer, un avant-goût du martyre, soupirent maintenant dans les cachots après sa consommation. Nous-mêmes, nous nous sentons traqués de loin, comme des lièvres destinés à tomber sous les coups du chasseur². » Les morts eux-mêmes furent persécutés. Non seulement la foule se précipita dans les cimetières au cri de : *Areae non sint*³, mais on fouilla les tombeaux pour lacérer ou jeter à la voirie les cadavres des chrétiens⁴.

L'édit de Sévère avait commencé à s'exécuter⁵. On ignore les raisons qui modifièrent l'attitude d'abord bienveillante prise par l'empereur à l'égard des chrétiens. Il semble toutefois que ce prince fut un esprit trop avisé pour qu'on ne doive pas chercher à sa détermination un calcul fondé sur la situation respective des chrétiens et de l'État. L'antagonisme irréductible que nous avons signalé n'existait pas seulement entre les fidèles et les partisans des cultes indigènes. Presque vers le même temps où la religion chrétienne apparut, une religion d'Etat avait été inaugurée : le culte de Rome et d'Auguste. Il

1. TERTULLIEN. *De fuga*, 5.

2. *Scorpiace*, 7.

3. *Ad Scapulam*, 3.

4. *Apologeticum*, 37.

5. Cf. P. ALLARD, *Hist. des perséc.*, t. II, p. 55 sq.

ne devait plus s'agir désormais de prier pour l'Empereur, il fallait prier l'Empereur. Toute tentative d'accommodement avec les chrétiens devenait dès lors impossible et ils tombaient sous l'accusation de lèse-majesté¹. Mais il y a plus; des mots imprudents, des écrits d'où la modération était absente, des invectives ardentes et même des paroles à double entente qu'on pouvait sans peine transformer en menaces, circulaient parmi les chrétiens; et on leur prêtait au besoin ce qu'ils n'avaient pas dit. La secte religieuse devait, aux yeux d'un politique et d'un administrateur peu enclin aux rêves mystiques et au langage imagé, apparaître surtout comme un parti politique dans lequel la religion était un prétexte et la morale une fanfaronnade. Marc-Aurèle la jugeait à peu près de la sorte et Sévère n'avait ni les lumières ni la bonhomie de Marc. Il n'était plus possible à un chef d'État d'esquiver le problème social et politique que le christianisme avait posé. A Rome et dans toutes les provinces et surtout dans cette Afrique si voisine et dont il était sorti, Sévère voyait se constituer un parti qui, accru de jour en jour, constitué en corporation, riche, agissant, présentait des garanties et inspirait des inquiétudes auxquelles ne s'appliquait plus une législation caduque. Le fait qui paraît avoir frappé le plus l'attention de l'empereur fut l'accroissement numérique des chrétiens; il y voyait un péril et prétendit l'étouffer. Depuis la législation nouvelle, reconnaissant à la propriété ecclésiastique le titre de corporation funéraire, le

1. H. LECLERCQ, *Le deuxième siècle. Dioclétien*, in-8°, Paris, 1903 : *Comment le christianisme fut envisagé dans l'empire romain*, p. 1-65.

christianisme était devenu un collège, ou si l'on le veut, un groupement de *collegia funeraticia*. Il en avait les bénéfices, il les garda ; cependant il dut se soumettre aux conséquences de la suspicion qu'il avait inspirée dès la première heure. La corporation existait légalement, mais ses membres étaient tous individuellement suspects, et suspects au titre même qui les attachait à la corporation. Cependant le nombre même des chrétiens qui inquiétait l'empereur, les préservait d'une persécution qui eût dépeuplé l'empire ; on s'y prit différemment pour les atteindre : l'édit de 202¹ visa principalement l'accroissement des communautés. Les Églises se recrutaient alors, au témoignage de Tertullien, beaucoup moins par les naissances que par les conversions d'adultes². Ce fut cette propagande que l'empereur prétendit interdire. « Pendant son voyage [en Palestine],

1. La date de la persécution fait quelque difficulté. Il faut tenir compte pour la discussion des travaux suivants : CEULENEER, *Essai sur la vie et le règne de Septime-Sévère*, in-4°, Liège, 1884, p. 222 ; GELLENS WILFORD, *La famille et le « cursus honorum » de Septime-Sévère*, dans le *Bull. trim. des antiq. africaines*, 1884, t. I. PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, in-4°, Paris, 1896, t. I, p. 238, note 3, dit « qu'il y a en effet quelque incertitude sur la date exacte de la persécution de Sévère. On hésite entre 200, 201 et 202. Cf. WIRTH, *Quaestiones Severianae. Dissertatio historica, quam ad summos in philosophia honores impetrandos scripsit*, in-8°, Lipsiae, 1888, p. 33. NEUMANN, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian*, t. I, p. 162, adopte la date 202, au commencement de l'année.

2. TERTULLIEN, *Apologeticum*, 48 : *Fiunt, non nascuntur christiani*. Cette constatation s'explique par la fécondité limitée d'un grand nombre de mariages. De là était peut-être sortie une rivalité entre chrétiens de naissance et convertis. C'était à qui se ferait de sa situation individuelle un titre d'honneur, cf. LUPI, *Dissertatio et animadvers. ad nuper inventum Severae martyris epitaphium*, in-4°, Panormi, 1735, p. 136 ; BAYET, *De titulis Atticae christianis antiquissimis*, in-8°, Lutetiae Parisiorum, 1877, n° 75 ; E. LE BLANT, *Les Actes des martyrs*, in-4°, Paris, 1882, p. 237, § 95.

rapporte Spartien, il donna de nombreuses lois aux habitants de ce pays. Il défendit, sous de grandes peines, de se faire juif et rendit le même décret par rapport aux chrétiens¹. » Si l'on s'en tient aux expressions du biographe : *christianos vetuit fieri*, cet acte frappait, non seulement les convertis, mais ceux qui avaient provoqué les conversions. Il y a donc désormais une double législation à l'égard des chrétiens. Les fidèles nés dans le christianisme resteront soumis au droit, tel que l'a réglé le rescrit de Trajan²; les autres, convertisseurs et convertis, seront soumis à un droit d'exception, et le magistrat pourra agir d'office contre eux.

Ce fut ce droit d'exception qui frappa un groupe de martyrs africains, illustre entre tous³. La persécution commença en Afrique sous le proconsulat de Minutius Timinianus, mais ce magistrat étant mort pendant son année de gouvernement, le procureur Hilarianus⁴ remplit par intérim, pendant la vacance, les fonctions de gouverneur. Peut-être celui-ci paraissait-il au peuple de Carthage n'avoir

1. SPARTIEN, *Severus*, 17 : *In itinere Palaestinis plurima jura fundavit. Iudaeos fieri sub gravi poena vetuit, item etiam de christianis sanxit.* Cf. B. AUBÉ, *Les chrétiens dans l'empire romain, de la fin des Antonins au milieu du III^e siècle*, in-8°, Paris, 1881, p. 70 sq.; P. ALLARD, *op. cit.*, t. II, p. 37 sq.

2. PLINE, *Epist.*, l. X, 96, 97.

3. On distingue malaisément à cette date entre les victimes atteintes en vertu de l'édit de 202 et celles qui furent peut-être l'objet de dénonciations conformes au rescrit de Trajan. Dans une telle pénurie de renseignements, mieux vaut s'en tenir à quelques noms.

4. C'est du moins ce qu'affirment TERTULLIEN, *Ad Scapul.*, 3, et la *Passio Perpetuae*, 6 : *Hilarianus procurator, qui tunc loco proconsulis Minuci Timiniani defuncti jus gladii acceperat*; cf. C. TISSOT, *Fastes des prov. rom. d'Afr.*, p. 135-136; PALLU DE LESSERT, *Fastes des prov. afric.*, t. I, p. 236-239; P. ALLARD, *Hist. des perséc.*, t. II, p. 85, note 1.

pas l'autorité qui peut se faire craindre; toujours est-il que : « Sous le gouvernement d'Hilarianus, dit Tertullien, la foule, parlant de nos sépultures, s'écriait : « Qu'il n'y ait plus pour eux de cimetières; *areae non sint*¹. » Comme il arrive souvent, le peuple interprétait la pensée des édits dont le pouvoir central entendait, pour son compte, ne pas dépasser la lettre. En réclamant la suppression des cimetières, c'était la suppression de la corporation et la mise hors la loi qu'on demandait. On ne se sentait pas libre d'agir dans cette plèbe, superstitieuse à l'excès, aussi longtemps que les cimetières conservaient leur caractère religieux et légal. Quelle que soit la fermeté qu'ait déployée en la circonstance le procureur, il donna à la populace une mesure de satisfaction. Parmi les chrétiens dont le martyre inaugura le droit nouveau se trouvaient, dit un récit contemporain, Jucundus, Artaxius, Saturninus; ils furent brûlés vifs, et Quintus, qui mourut en prison². L'écrit que nous citons ajoute qu'il périt « beaucoup d'autres martyrs », *multos fratres martyres*³. Parmi eux ont pu se trouver Laurent et Ignace avec leur mère Celerina⁴. C'était une famille de martyrs : le petit-fils de Celerina, le neveu de Laurent et d'Ignace, devait confesser la foi sous la persécution de Dèce. Le 22 mai 203, moururent Æmilius et Castus, d'abord apostats, ensuite martyrs⁵.

1. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 3.

2. *Passio S. Perpetuae*, 11.

3. *Ibid.*, 13.

4. S. CYPRIEN, *Epist.* 34, 3. Dès le temps de saint Cyprien, l'Église de Carthage célébrait leur anniversaire; plus tard, on éleva à Carthage la *basilica Celerinae*. Cf. S. AUGUSTIN, *Sermo XLVIII*; cf. VICTOR DE VITE, I, 3. Cependant le nom de ces martyrs n'est pas inscrit dans le *Kalendarium Karthaginense*, de Mabillon.

5. S. CYPRIEN, *De lapsis*, 13; S. AUGUSTIN, *Sermo CCLXXXV*; *Kalend.*

Le 18 juillet, sous le proconsulat de Rufinus¹, mourut une vierge du nom de Guddène². Pendant deux années on poursuivit et on condamna les chrétiens jusque sous le proconsulat de Julius Asper³ dont la magistrature marque un temps d'arrêt dans la persécution.

Ce fut pendant cette crise que l'amphithéâtre de Carthage fut à jamais illustré par le martyre d'une jeune femme de 22 ans, nommée Perpétue, et de ses compagnons. Aucune littérature ne possède de morceau plus émouvant que celui dans lequel la martyre écrivit le récit de ses derniers jours. Lorsque le temps fut venu pour elle de mourir, la plume qu'elle déposa fut ramassée par un témoin qui nous a laissé le récit de cette mort⁴. Les diverses copies de la re-

Karthag., XI Kal. Junias; *Martyrol. hieronym.*, XI Kal. Jun. (édit. ROSSIDUCHESNE), p. LXX et 64.

1. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, t. I, p. 239-241; WIRTH, *op. cit.*, p. 50.

2. Ce nom, ses dérivatifs et ses composés ne sont pas rares en Afrique. *Gadaeus*, *C. L. I.*, n. 793; *Gadaia*, n. 877; *Gadaïs*, n. 11307; *Gaddaeus*, n. 12378; *Guddem*, n. 1266; *Gyddem*, n. 15124; cf. n. 378, 759, 902; *Guduis*, n. 12087; *Gududis*, n. 1152; *Gududia*, n. 439; *Gududio*, n. 1944; *Gududianus*, *Bull. du Comité*, 1892, p. 173, n. 35; *Gudulus*, n. 1907, 2033; *Gudula*, n. 11238; *Cududus*, n. 11918, 12167, 15995; *Cudulus*, n. 15902; *Cutullus*, n. 11573; *Nargendud*, n. 284. Cette martyre est mentionnée au *Martyrol. Adonis*, XV Kal. Aug., *P. L.*, t. CXXIII, col. 304; TILLEMONT, *Hist. des Empereurs*, t. III, p. 102; MORCELLI, *Africa christiana*, t. II, p. 62, et NEUMANN, *Die Römische Staat*, t. I, p. 177, identifient cette martyre avec le *Guddens* du *Sermo CCXCIV* de S. AUGUSTIN : *Habitus in basilica majorum, in natali martyris Guddentis, V. Kal. Julii*. Identification fort douteuse. Cf. P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. I, p. 45. E. LE BLANT, *Les Actes des martyrs*, p. 5.

3. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, t. I, p. 241-244.

4. La date du martyre au 7 mars 203 a été discutée. Le jour ne fait pas de difficulté; l'année a fait hésiter TILLEMONT, *Mém. hist. cccl.*, 1693-1712, t. III, p. 641 sq., qui parle de 203 ou 205; P. ALLARD, *op. cit.*, t. II, p. 96, s'attache aux environs de 202; AUBÉ, *Les chrét. dans l'emp. rom.*, en 202; NEUMANN, *op. cit.*, t. I, p. 171, en 202 ou 203; P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 72, en 203. C'est cette date qui nous paraît la véritable. L'édit étant de 202 et les martyrs ayant séjourné longtemps en prison,

lation de sainte Perpétue présentent des variantes dont l'étude approfondie nous entraînerait trop loin. Nous nous en tiendrons à ce qui ne peut soulever de véritable objection.

Les martyrs étaient au nombre de six, dont deux femmes, une matrone, *Vibia Perpetua*, et une esclave, *Felicitas*. Les autres étaient deux jeunes hommes, Saturninus et Secundulus, l'esclave Revocatus et leur catéchiste, Satorus, qui, absent au moment de l'arrestation, vint se constituer prisonnier afin de ne pas abandonner, dans un moment si grave, ceux qu'il avait commencé d'instruire. Ces gens, de conditions si différentes, que rapprochait un même attrait et un même délit, habitaient *Thuburbo minus* (= Tebourba¹), ville peu éloignée de Carthage², où ils furent conduits et où ils devaient mourir³. La célébrité qu'obtinent dans l'Église

ef. *Passio Perpetuae*, 3, 5, 7, 9, il ne semble pas possible de placer les martyrs dans les premiers jours de mars. Les *Fasti Vindobonenses* rapportent le martyre au consulat de Plautianus et Geta (203) : *His cons. passae sunt Perpetua et Felicitas nonas Martias*, cf. *Monum. Germaniae historica; Auctor. antiquiss.*, t. IX, p. 287.

1. Le *Μαρτύριον Περπετούας*, 2 (édit. HARRIS et GIFFORD), p. 41, le dit expressément : *Ἐν πόλει Θουβουρβιτάνων τῆ μικροτέρα.*; même affirmation dans les Actes abrégés (édit. AUBÉ), p. 521, 525 : *Apud Africam in civitate Tuburbitanorum*. Cf. DUCHESNE, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1891, p. 53.

2. La « Table de Peutinger » compte 36 milles (= 53 kil.) entre ces deux villes, cf. *Recherche des antiq. dans le nord de l'Afrique*, p. 236; tandis que l'« Itinéraire d'Antonin » compte 46 milles (= 68 kil.), *Ibid.*, p. 245, ce qui n'est pas exact.

3. La chronique de PROSPER TIRO porte ces mots : *Perpetua et Felicitas pro Christo passae sunt non. Mart. apud Carthaginem Africae. in castris bestiis deputatae*. Cf. *Monum. Germ. hist., Auctores antiquissimi*, t. IX, p. 434. Pour tout ce qui a trait à l'étude critique du document, nous nous abstenons absolument d'en parler ici, cette question relevant de l'histoire de la littérature latine. Nous espérons avoir l'occasion de l'étudier en publiant les Actes de martyrs qui ont fait partie du *Lectionnaire primitif*, lorsque nous aborderons ce sujet

d'Afrique et dans plusieurs autres Églises d'Occident les saintes Perpétue et Félicité, a laissé un peu dans l'ombre leurs héroïques compagnons. Nous devons ici rapporter brièvement l'histoire des souffrances et du martyre de tous.

Les accusés furent probablement gardés à vue pendant les jours qui suivirent leur arrestation, dans les maisons des magistrats municipaux de Thurburbo; c'est du moins ce qui se faisait parfois en Afrique¹ et le récit de la martyre nous apprend que les confesseurs utilisèrent ces jours de demi-liberté pour recevoir tous le baptême². C'était braver les

dans nos *Monumenta Ecclesiae liturgica*. La Passion, telle que nous la lisons, en tenant compte des divers documents qu'elle contient, a subi des retouches tendancieuses d'un écrivain montaniste. C'est ce que M. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 81, a clairement fait voir : « L'intention polémique est visible dans tout son ouvrage et a même décidé de la proportion de ses développements. Il a presque entièrement supprimé l'interrogatoire et les faits étrangers à sa cause. Au contraire, il a insisté sur deux choses qui tenaient le plus à cœur aux montanistes : l'appétit du martyre et les visions. Il nous montre Saturus se livrant lui-même, Félicité implorant une mort prompte, Perpétue résistant à toutes les sollicitations des siens. Il raconte avec le plus grand détail les visions; et, s'il y a joint les épisodes de l'amphithéâtre, c'est surtout qu'il y reconnaît la réalisation de ces visions. Aussi, la *Passio* présente-t-elle un frappant contraste avec tous les autres documents martyrologiques. Ce n'étaient point, à proprement parler, des Actes; c'était un livre d'édification et de polémique, destiné à prouver aux fidèles, par un exemple décisif, la vérité de la doctrine montaniste. »

1. Cf. *Passio ss. Montani, Lucii et socci.*, 3; *Passio s. Felicitis Tubiacensis*, 3; RAMBAUD, *Le droit criminel romain dans les Actes des martyrs*, in-8°, Lyon, 1885, p. 30. Ajouter à ces exemples la *Vita et passio s. Cypriani*, 15.

2. Il faut noter que cette *custodia libera* était assez conciliante puisque les confesseurs purent se rendre au lieu d'assemblée des fidèles. C'est du moins ce qu'il faut conclure de ces mots de Perpétue : « Tandis que j'étais plongée dans l'eau ». Il est vrai que la discipline se montrait accommodante sur ce point. Une vasque quelconque suffisait. Dans les *Recognitiones clémentines* on trouve une petite anse au bord de la mer et on y baptise. A la rigueur, le baptême aura pu avoir lieu dans le *tepidarium* d'une maison privée.

lois, mais ils ne ménageaient plus rien, ni personne. Le père de Perpétue se flattait de ramener sa fille au culte des dieux et de lui épargner le sort qui la menaçait. N'écoutant que son affection, il lui parlait, la pressait, lorsque la jeune femme lui dit : « Mon père, vois-tu à terre ce vase ou cette fiole, ou de quelque nom qu'il te plaira de l'appeler? — Je vois, » dit-il. — Elle reprit : « Peux-tu lui donner un autre nom que celui de vase? — Non. — Eh bien! moi, dit-elle, je ne puis me dire autre chose que chrétienne. » A ces mots, il se jeta sur elle, la brutalisa. Il ne revint plus pendant plusieurs jours.

Il est probable que le baptême reçu par les prisonniers provoqua les mesures sévères qu'on prit alors à leur égard. On les conduisit à Carthage où ils furent mis en prison. « J'en étais épouvantée, dit Perpétue, car jamais je n'avais enduré de pareilles ténèbres. O jour pénible! Par suite de l'entassement des prisonniers, on vivait dans une chaleur épaisse; de plus, il fallait endurer les bourrades des soldats¹. » Cet instant de dégoût fut surmonté² lorsque, par l'entremise des diacres Tertius et Pomponius³, on

1. *Passio s. Perpetuae*, 3. Le régime des prisons dans l'antiquité s'est perpétué aussi insalubre et immoral pendant le moyen âge et jusqu'au commencement de ce siècle. En Afrique, les haines religieuses ne se montrèrent pas plus compatissantes que la raison d'État à l'égard des victimes. VICTOR DE VITE, *Hist. persec. vand.*, II, 10, rapporte que les hérétiques entassaient les prisonniers catholiques dans un réduit étroit et infect, « comme s'entassaient les sauterelles ». Bientôt une odeur épouvantable se dégage de cette masse pressée et lorsque, à prix d'or, en secret, des fidèles peuvent pénétrer jusqu'à leurs frères, il leur faut s'enfoncer jusqu'aux genoux dans le fumier humain.

2. Un autre martyr africain disait : *Nec exparimus faedam loci illius caliginem*, *Passio s. Montani*, 4. Cf. H. LECLERCQ, *Les temps néroniens et le deuxième siècle*, p. LXXVIII sq.

3. S. CYPRIEN, *Epist.* 5 : Ce fut la coutume de tous nos prédécesseurs d'envoyer dans les prisons des diacres qui subvenaient aux besoins des martyrs et leur lisaient l'Écriture sainte.

autorisa les accusés à faire chaque jour une promenade de quelques heures. Durant ce répit, Perpétue recevait la visite de sa mère, de son frère; on lui apportait son petit enfant à demi mort de faim, afin qu'elle lui donnât le sein. « Cela se prolongea de la sorte pendant de longs jours; enfin j'obtins que l'enfant demeurât avec moi dans la prison; alors je ne souffris plus, toutes mes peines et mes inquiétudes se dissipèrent et le cachot devint pour moi comme une maison de plaisance que je préférais à tout autre séjour. » Cependant on avait conservé quelque lueur d'espoir dans l'entourage de Perpétue. Un jour, son frère lui dit : « Madame ma sœur, tu es maintenant élevée à une grande dignité : demande à Dieu de te faire voir si tout ceci se terminera par votre mort ou par votre acquittement. — Je te dirai cela demain, » répondit-elle. Cette confiance s'expliquait par le commerce intime dans lequel la jeune femme vivait avec Dieu. Il est impossible de faire intervenir ici des hallucinations ou des interpolations. Nous savons par d'autres récits que, vers cette époque, Dieu jugea fréquemment devoir fortifier ses fidèles par des visions¹. L'Église d'Afrique a conservé le

1. PONTIUS, *Vita s. Cypriani*, 12, 13; *Passio ss. Mariani, Jacobi et aliorum plurimorum martyrum in Numidia*, 6, 7; *Passio ss. Montani, Lucii et aliorum*, 9; EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VI, 5. Nous avons à ce sujet une importante attestation d'Origène, *Contra Celsum*, I, 68 : « Je ne doute pas, écrit-il, que Celse, ou le Juif qu'il fait parler, ne se moque de moi, mais cela ne m'empêchera pas de dire que beaucoup ont embrassé le christianisme comme malgré eux, leur cœur ayant été tellement changé par quelque apparition, soit de jour, soit de nuit, qu'au lieu de l'aversion qu'ils avaient pour notre doctrine, ils l'ont aimée jusqu'à mourir pour elle. Nous connaissons beaucoup de ces changements, nous en sommes témoins, nous les avons vus nous-mêmes. Il serait inutile de les rapporter en particulier, puisque nous ne ferions qu'exécuter les railleries des infidèles qui voudraient les faire passer pour des fables et des inventions de notre esprit. Mais je prends Dieu à témoin de la vérité

récit de plusieurs de ces faveurs divines¹. « J'en sais plusieurs, disait saint Cyprien, qui regardent ces révélations comme choses misérables et ridicules; et je ne saurais m'en étonner, puisque les frères de Joseph disaient de lui : « Voici venir le rêveur; tuons-le ». Cependant ce que le « rêveur » avait annoncé s'accomplit; ceux qui voulaient l'égorger et le vendirent demeurèrent confondus et il leur fallut croire aux faits, eux qui avaient dédaigné les paroles². »

Sur la prière de Perpétue, Dieu lui accorda deux visions qu'elle raconta le lendemain à son frère. « Je vis, dit-elle, une échelle d'or, très haute, puisqu'elle montait jusqu'au ciel, et très étroite; on n'y montait qu'un seul de front; sur les montants de l'échelle étaient attachées des ferrailles de toute sorte. On voyait des glaives, des lances, des crochets, des coutelas, disposés de façon que si quelqu'un fût monté avec négligence et sans regarder au-dessus de sa tête, il eût été mis en lambeaux et sa chair fût restée accrochée à toutes ces ferrailles. Au pied de l'échelle se tenait couché un énorme dragon, qui préparait des embûches à ceux qui gravissaient l'échelle et les épouvantait pour les empêcher de monter. Saturus monta le premier — il s'était livré lui-même à cause de nous, car il était absent lorsque nous fûmes arrêtés —; il arriva au sommet de l'échelle, se tourna vers moi et me dit : « Perpétue, je veille sur toi; mais prends garde que le dragon ne te

de ce que je dis : il sait que je ne veux pas accréditer la doctrine toute divine de Jésus-Christ par des narrations fabuleuses, mais seulement par la vérité, l'évidence et des arguments incontestables. »

1. PONTIUS, *Vita Cypriani*, 12.

2. S. CYPRIEN, *Epist.*, 69, 10, ad *Pupianum*. Cf. E. LE BLANT, *Les persécuteurs et les martyrs*, p. 89 : *Les songes et les visions des martyrs*.

morde. » Je répondis : « Au nom de Jésus-Christ il ne me fera pas mal. » Comme s'il m'eût craint, le dragon leva lentement la tête, mais une fois arrivée sur le premier échelon, je la lui écrasai. Je montai donc, et je découvris un immense jardin au milieu duquel était un homme à cheveux blancs, vêtu en pasteur, de haute taille¹ ; il était assis et occupé à traire ses brebis, autour de lui plusieurs milliers de personnes en robes blanches. Le pasteur leva la tête, me regarda et dit : « Te voilà venue sans encombre, mon enfant. » Il m'appela et me présenta un morceau de lait caillé² ; je joignis les mains pour le recevoir et je le mangeais pendant que tous les assistants répondaient : *Amen*. Le bruit qu'ils firent me réveilla et j'avais encore dans la bouche une saveur très douce. Je rapportai aussitôt tout cela à mon frère et nous comprîmes que c'était le martyr qui nous attendait ; dès lors nous commençâmes à ne plus rien espérer des hommes. »

Lorsque le bruit se répandit que les accusés allaient passer en jugement, ce furent de nouvelles scènes de larmes entre Perpétue et son père, mais rien n'ébranlait plus sa résolution. L'interrogatoire eut lieu et nous y voyons à quel point les fidèles étaient disciplinés. Ainsi que cela était arrivé lors de l'interrogatoire des martyrs de Scillium, les accusés char-

1. E. LE BLANT, *op. cit.*, p. 90 : « Chez les chrétiens des premiers siècles, le Christ est un géant. C'est ainsi que le nomme saint Damase, *Car-men VI*, et que le peint l'auteur du IV^e livre d'Esdras, c. II, 43-45 ; c'est ainsi que levoient des martyrs illustres, sainte Perpétue, saint Montan, *Passio ss. Montani, Lucii*, 8 ; c'est ainsi qu'il se montre à un prêtre dont saint Cyprien raconte la mort, *De mortalitate*, 19. Dans le rêve d'un saint d'Afrique, le Seigneur est un jeune homme dont la tête se perd dans les hauteurs du ciel. *Passio ss. Jacobi et Mariani*, 7. »

2. Il est possible que nous ayons ici une interpolation montaniste. L'interpolateur aurait appartenu, dans ce cas, à la fraction des *Artotyrites*.

gent le plus qualifié d'entre eux de répondre au nom de tous :

« *Le procureur Hilarianus.* — Sacrifiez aux dieux, conformément à l'ordre des immortels Empereurs.

« *Saturus.* — Mieux vaut sacrifier à Dieu qu'aux idoles.

« *Hilarianus.* — Réponds-tu en ton nom ou au nom de tous ?

« *Saturus.* — Au nom de tous, car nous n'avons qu'une même volonté.

« *Hilarianus* (s'adressant à Saturninus, Revocatus, Félicité et Perpétue). — Et vous, qu'en dites-vous ?

« *Tous.* — C'est vrai, nous n'avons qu'une même volonté.

« Le magistrat donna ordre d'éloigner les femmes. »

On trouve dans l'interrogatoire de Félicité quelques paroles un peu vives, mais qui ne doivent pas surprendre. « As-tu un mari ? lui demande-t-on. — Oui, mais aujourd'hui, je le méprise. » Cela ne voulait rien dire de plus que ceci : Aujourd'hui je ne songe qu'à Dieu¹.

L'interrogatoire de Perpétue fut particulièrement émouvant :

1. Comme on interrogeait saint Pierre Balsame : « As-tu des parents ? dit le juge. — Je n'en ai point. — Tu mens, car on m'a dit que ton père et ta mère existent. — L'Évangile, répond le saint, m'ordonne de tout renier à l'heure de la confession. RUINART, *Acta sincera*, 1713, p. 502. Même réponse chez saint Hiérax, *Ibid.*, p. 59 ; chez saint Vincent d'Agen, *Acta sanct.*, t. II, p. 167. Les parents de saint Irénée de Sirmium étaient présents au premier interrogatoire. A l'audience suivante, le martyr dit : « Je n'ai point de parents. — Et qui donc, réplique le juge, étaient ces deux vieillards qui pleuraient à la dernière audience ? » — Irénée répond : « Le Seigneur a dit : Celui-là n'est point digne de moi qui me préfère son père, sa mère, son épouse, ses frères ou ses enfants. » RUINART, *Acta sincera*, 1713, p. 402, 403.

« Quand mon tour d'être interrogée fut venu, dit-elle, mon père apparut tout à coup, portant mon fils; il me tira de ma place et me dit d'un ton suppliant : « Aie pitié de l'enfant. » — Et le procureur Hilarianus, qui avait reçu le droit de glaive à la place du défunt proconsul Minutius Timinianus : « Aie pitié des cheveux blancs de ton père; aie pitié de la jeunesse de ton fils. Sacrifie pour le salut des empereurs. » — Je répondis : « Je ne sacrifie pas. » — Hilarianus : « Es-tu chrétienne? » — Je répondis : « Je suis chrétienne. » — Et comme mon père se tenait toujours là pour me faire renier, Hilarianus commanda de le chasser, et il fut frappé d'un coup de verge. Je ressentis le coup comme si j'eusse été frappée moi-même, tant je plaignais mon pauvre vieux père. Alors le juge prononça la sentence qui nous condamnait aux bêtes, et nous descendîmes joyeux dans la prison. Comme mon enfant était accoutumé à prendre le sein et à demeurer avec moi dans la prison, j'envoyai aussitôt le diacre Pomponius pour le réclamer à mon père, mais mon père le lui refusa. Il plut à Dieu que l'enfant ne demandât plus le sein et que je ne fusse pas incommodée de mon lait, de sorte que je restais sans inquiétude et sans souffrance. » Les jours qui s'écoulèrent entre la condamnation et les jeux au cours desquels les martyrs devaient être mis à mort furent signalés par de nouvelles visions. L'une d'elles, souvent citée, concernait un jeune enfant de sept ans, Dinocrate, frère de la martyre, « mort d'un cancer à la figure dans des circonstances qui avaient fait horreur à tous ». L'enfant avait été entrevu une première fois, triste et languissant, le visage encore pâle et défiguré, faisant effort pour se désaltérer à une piscine pleine d'eau qu'il ne pou-

vait atteindre. Perpétue commença à prier pour son cher mort, elle priaït jour et nuit, lorsqu' « un jour que nous avons les ceps, dit-elle, voilà ce que je vis : Le lieu que j'avais vu plein de ténèbres était plein de lumières et Dinocrate, bien vêtu, bien soigné, joyeux. La plaie du visage paraissait cicatrisée et la margelle de la piscine s'était abaissée, elle lui arrivait à mi-corps; l'enfant puisait librement. Sur le rebord de la margelle était un vase rempli d'eau, Dinocrate buvait de cette eau, mais elle ne diminuait pas. Quand il fut désaltéré, il s'éloigna et se mit à jouer comme un enfant qu'il était. Mais je m'éveillai et je compris que mon frère avait quitté le lieu de souffrance pour une demeure de joie. »

Les condamnés avaient été transférés dans la prison *castrensis*, où un soldat nommé Pudens, commençant à comprendre la grandeur morale de ceux qu'il gardait, facilita l'entrée à un grand nombre de fidèles. Cependant le jour du combat approchait. La veille de ce jour, Perpétue eut une dernière vision. Elle se vit changée en homme, elle avait une *cuadrilla* qui l'oignit d'huile comme un athlète; quand les jeunes gens de la *cuadrilla* eurent achevé, elle se roula dans le sable, toujours à la manière des athlètes. Il s'agissait pour elle de combattre un Égyptien hideux. Ils s'aperçurent et marchèrent l'un à l'autre. La lutte commença. L'Égyptien s'efforçait de prendre son adversaire par les pieds, mais Perpétue lui labourait le visage à coups de pieds, elle le piétinait de son mieux lorsqu'elle s'aperçut d'un instant où il n'était pas sur ses gardes. « Je joignis les mains, dit-elle, entrelaçant les doigts entre eux, je lui pris la tête entre les paumes, il tomba sur la figure et, vite, je lui broyai la tête. »

Un des condamnés mourut en prison, c'était le jeune Secundulus. « Si son âme fut peu sensible à cette grâce, dit Perpétue, son corps du moins en profita. » A mesure que les fêtes approchaient, les martyrs se voyaient menacés d'être abandonnés par une de leurs compagnes. Félicité était grosse de huit mois et son chagrin allait grandissant chaque jour, car elle craignait que son état ne fit remettre son supplice à une autre époque ; il lui faudrait donc se séparer de ses compagnons pour mourir avec des repris de justice. Ses compagnons de martyre n'étaient pas moins attristés qu'elle-même à la pensée de laisser toute seule, sur le chemin de l'espérance, une compagne si agréable, une amie. Trois jours avant les jeux, tous s'unirent dans une même supplication. Aussitôt après, les douleurs la prirent. Ainsi qu'il arrive dans les délivrances à huit mois. Félicité ressentit de vives douleurs. Tandis qu'elle gémissait, un geôlier lui dit : « Si tu ne peux en ce moment supporter la souffrance, que sera-ce en face des bêtes que tu as bravées cependant en refusant de sacrifier ? » Félicité répondit : « Aujourd'hui, c'est moi qui souffre ; mais alors il y en aura un autre en moi qui souffrira pour moi, parce que, moi aussi, je devrai souffrir pour lui ¹. » Félicité donna le jour à une petite fille, qu'une chrétienne adopta.

1. Il est intéressant de rappeler que ce mot n'est pas l'affirmation isolée d'une esclave, mais la doctrine même de l'Église d'Afrique, doctrine que nous voyons formulée cinquante ans plus tard à l'abri du grand nom de saint Cyprien. Le martyr Flavien vit en songe l'évêque Cyprien, à qui il demanda si le coup de la mort était très douloureux : « Le corps ne sent rien, répondit l'évêque, quand l'âme s'est donnée toute à Dieu ». *Passio ss. Montani, Lucii, etc.*, 21. Cf. GÖRRES, *La Mystique*, t. I, ch. IV : *La mystique considérée dans les martyrs*.

Enfin se leva le jour du triomphe. Les martyrs s'avancèrent de la prison dans l'amphithéâtre, et ce fut comme une entrée dans le ciel. Ils étaient gais et leurs visages étaient beaux, émus, sans doute, non de crainte mais de joie.

Perpétue marchait la dernière. Elle s'avancait seule; les traits étaient calmes, la démarche grave, comme il sied à une matrone chérie du Christ. Elle tenait les yeux baissés pour en dérober l'éclat aux spectateurs.

Félicité, radieuse de son heureuse délivrance qui lui valait de combattre en ce jour, était avide de se purifier dans un second baptême. Arrivés à la porte de l'amphithéâtre, on voulut faire revêtir aux hommes le costume des prêtres de Saturne, aux femmes celui des prêtresses de Cérès. Mais, inébranlables jusqu'à la fin, ils refusèrent. « Nous sommes venus ici, disaient-ils, de notre plein gré, pour conserver notre liberté. C'est pour cela que nous avons livré nos vies. Voilà le seul contrat conclu entre nous. » L'injustice reconnut la justice, le tribun céda et consentit à ce qu'ils entrassent avec leurs habits.

Perpétue chantait; Revocatus, Saturninus et Satorus menaçaient les spectateurs de la vengeance divine. Quand ils passèrent devant la loge d'Hilarianus, ils dirent : « Tu nous juges, mais Dieu te jugera. »

Le peuple, exaspéré, demanda qu'on les fit passer entre deux rangées de belluaires, armés de fouets. Les martyrs rendirent grâces. On ouvrit les jeux. Revocatus et Saturninus furent attaqués par un léopard; ils furent ensuite, sur l'estrade, déchirés par un ours. Satorus avait pour l'ours une horreur extrême; aussi espérait-il déjà que d'un coup de dent le léopard lui enlèverait la vie. On fit sortir un san-

glier qui se jeta sur son gardien et lui fit une blessure dont eelui-ci mourut peu de jours après. Satorus fut simplement traîné sur le sable par le léopard. On l'exposa sur l'estrade à un ours, l'ours refusa de quitter sa fosse. Pour la seconde fois, Satorus fut emmené sauf.

On avait préparé pour les deux femmes une vache furieuse. On les dépouilla de leurs vêtements, on les mit dans un filet et dans eet état on les exposa. Un frisson d'horreur secoua le peuple à la vue de ees femmes, dont l'une était si frêle et l'autre, récemment délivrée, perdait le lait de ses seins. On les fit rentrer, et on leur rendit leurs vêtements. Perpétue revint la première. Elle fut enlevée par la vache, lancée en l'air et retomba sur le dos. Dans sa chute, sa tunique fut largement fendue, elle la rapprocha afin de se eouvrir les jambes, plus attentive à la pudeur qu'à la douleur. Rappelée par les arénaire, elle s'aperçut que sa ehevelure s'était dénouée, et elle rattaeha sur son front l'agrafe qui la retenait, ear une martyre ne doit pas avoir les eheveux éparés en mourant; il ne faut pas que l'on puisse eroire qu'elle s'afflige au milieu de sa gloire. Ainsi parée, Perpétue se relève et, apereevant Félicité qui gisait comme brisée, elle s'en approche, lui tend la main et la soulève de terre. Elles étaient debout. Le peuple, ému de compassion, cria qu'on les fit sortir par la porte des vivants. Perpétue trouva là un eatéehumène qui lui était très attaché : il avait nom Rusticus. Pour elle, elle semblait sortir d'un profond sommeil, — elle regarda autour d'elle et, à la stupeur générale, elle demanda : « Quand donc nous exposera-t-on à cette vache ? » On lui dit que la passe avait eu lieu; elle n'y put eroire et ne se rendit qu'en eonstatant

sur son vêtement et sur elle-même les traces matérielles de ce qu'elle avait enduré. Elle fit alors appeler son frère et Rusticus, et leur dit : « Soyez fermes dans la foi. Aimez-vous les uns les autres, et ne vous scandalisez pas de nos souffrances. »

Pendant ce temps, on avait amené Saturus à une autre porte ; il causait avec le soldat Pudens et lui disait entre autres choses : « Me voici, et comme je te l'avais prédit, les bêtes ne m'ont pas encore touché. Mais hâte-toi de croire de tout ton cœur. Voici que d'un seul coup de dent un léopard va me tuer. » Et, à l'instant même, pour clore les jeux, on l'exposa à un léopard, qui, d'un coup de dent, le couvrit de sang. « Oh ! le bon bain ! le bon bain ! » cria la foule. Saturus dit à Pudens : « Adieu, ne m'oublie pas, que ce spectacle ne t'ébranle pas, mais te fortifie. » Il lui demanda son anneau, qu'il trempa dans son propre sang et le lui tendit, lui donnant tout à la fois le gage et le souvenir de sa mort. Puis il s'évanouit, on le transporta dans le spoliaire, où se trouvaient déjà les autres martyrs, pour y être achevés. Mais le peuple réclamait le retour des condamnés. Il semblait vouloir se donner le régal homicide d'une épée qui s'enfonce dans la chair. Les martyrs se levèrent et se rendirent au désir du peuple ; auparavant ils se donnèrent le baiser, afin de consommer leur martyre dans la paix et, immobiles, silencieux, ils attendirent le fer. Saturus, qui venait en tête, mourut le premier. Perpétue était réservée à une nouvelle douleur. Frappée entre les côtes, elle poussa un cri ; puis, comme son bourreau était un gladiateur novice, elle prit la main tremblante de l'apprenti et appuya elle-même la pointe du poignard sur sa gorge. Il semblait que cette vaillante femme ne pût mourir

que de sa propre volonté et que le démon ne la pût toucher sans qu'elle le lui eût permis.

Tel fut ce drame, qui n'est pas inférieur à tout ce que l'antiquité classique nous a laissé de plus beau et qui est plus vrai peut-être au sens de la vérité historique. Parmi les martyres qui ont jeté sur l'Église chrétienne naissante l'éclat le plus radieux et le plus pur, sainte Perpétue a pris l'une des premières places, la postérité la lui a reconnue et le Ciel lui-même l'aura ratifiée.

Indépendamment des faits historiques que nous avons rapportés, la Passion de sainte Perpétue nous révèle un aspect complètement ignoré des premières communautés africaines. Nous y voyons d'abord l'existence d'un petit groupe de chrétiens à Thuburbo et un type de missionnaire passionné dans ce Satorus qui, pouvant échapper à la mort, s'y livre volontairement afin de soutenir jusqu'à la fin le courage des catéchumènes qu'il avait instruits. Dans la prison et jusque dans l'amphithéâtre, il ne cesse de prêcher Jésus-Christ et il parvient à convertir un soldat. La composition du petit groupe de martyrs est curieuse : une matrone, deux esclaves et deux hommes libres sans doute, puisqu'on ne dit rien de leur condition. Seule la matrone paraît avoir des attaches à ce monde ; elle a une famille dans laquelle l'introduction du christianisme jette un profond bouleversement. Cependant la religion nouvelle a déjà bien entamé l'intérieur de la société. Sur cette famille composée de cinq membres, il y a deux chrétiens, peut-être deux catéchumènes ; le père de la martyre est certainement païen. Nous ignorons tout sur le mari de Perpétue et ce n'est le lieu de conjecturer.

Dans toute la scène du martyre, la foule apparaît

mobile comme il faut s'y attendre, mais accessible à l'émotion vraie, même devant ces chrétiens qu'on hait et qu'on méprise généralement; un homme de garde se montre bienveillant, le procureur est poli et visiblement contrarié du rôle qu'il a à remplir.

Les visions de Perpétue ne nous laissent pas douter que, dès leur initiation, les confesseurs avaient dû participer hâtivement, avant leur envoi à Carthage, à la célébration d'une synaxe liturgique dont Perpétue connaît bien le rite de la communion.

Toutefois c'est Saturus qui, comme il faut s'y attendre, est le plus au fait des choses liturgiques. Un rapprochement s'établit naturellement entre la vision dont il fut favorisé et les récits similaires de l'Apocalypse. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la réduction du type liturgique laissé par le livre canonique. Le matériel et le personnel se ressentent évidemment de la modestie des ressources d'une petite Église comme celle de *Thuburbo minus*. Les vingt-quatre vieillards y sont réduits au nombre de quatre, la synaxe décrite paraît appartenir au type qu'on a nommé *aliturgique*, c'est-à-dire la réunion qui n'était pas suivie du sacrifice; enfin elle ne se poursuit pas sans fin, jour et nuit, et le baiser de paix suit le *Trisagion*, ce qui marque encore un peu plus l'écart existant dès cette époque entre l'usage oriental et le type liturgique romano-africain.

Une des visions de Perpétue nous laisse entrevoir quels maux commençaient à se glisser dans les premières communautés africaines. « Comme nous revenions [du Paradis], dit-elle, nous vîmes, occupant les deux côtés de la porte, l'évêque Optatus et le prêtre Aspasius, celui-ci à gauche, l'autre à droite. Ils paraissaient brouillés ensemble et affligés, ils se

jetèrent à nos pieds et dirent : « Mettez l'union entre nous; voilà que vous partez et nous, nous restons, mais en eet état. » Nous dûmes : « Vous n'êtes donc pas, vous, notre évêque, et vous, notre prêtre, pour vous mettre ainsi à nos pieds? » Nous les relevâmes et les embrassâmes. Perpétue entama la conversation en grec et nous les conduisîmes dans le verger sous un rosier. Tandis que nous leur causions, les anges leur dirent : « Permettez à ceux-ci de se rafraîchir; si vous avez des difficultés entre vous, pardonnez-vous mutuellement. » Ce qui ne laissa pas de les troubler. Ils ajoutèrent, s'adressant à Optatus, l'évêque : « Corrige ton peuple, tes assemblées ressemblent à la sortie du cirque où les factions se disputent. »

La persécution passait par des alternatives de calme et de crise. C. Julius Asper fit preuve de tolérance ¹, nous ignorons la conduite que tinrent plusieurs de ses successeurs : M. Ulpius Arabianus ², M. Claudius Macrinus Vindex Hermogenianus ³, M. Valerius Bradua Mauricius ⁴, T. Flavius Decimus (209) ⁵. Le proconsul Valerius Pudens ⁶ (entre 209 et 211) est un de ces *praesides* cités par Tertullien, comme ayant fait preuve de modération envers les fidèles. Ce magistrat s'efforçait de découvrir dans les reserits des empereurs les clauses favorables aux chrétiens et il lui arriva, dans le procès de l'un d'eux, d'annuler la dénonciation, sous prétexte qu'on avait

1. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 4; cf. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, t. I, p. 241 sq.

2. *Ibid.*, p. 244.

3. *Ibid.*, p. 245.

4. *Ibid.*, p. 247.

5. *Ibid.*, p. 248.

6. *Ibid.*, p. 249.

employé l'intimidation à l'égard du prévenu. L'accusation n'étant pas soutenue, le fidèle fut renvoyé. Le successeur de cet homme équitable fut Scapula Tertullus (211-213) ¹, dont on ignore le prénom et le gentilice. Le proconsulat de Scapula a été rendu célèbre par l'épître que lui adressa Tertullien à l'occasion de la recrudescence de persécution qui signala sa magistrature. La date de ce pamphlet est certainement postérieure à la mort de Sévère (févr. 211) ² et de Géta. Il est facile d'entrevoir dans quelles circonstances la persécution recommença, écrit M. Pallu de Lessert. La mort de Septime-Sévère et l'avènement de ses fils furent l'occasion de fêtes en l'honneur du prince défunt et de ses héritiers. Ce fut sans doute au cours de ces cérémonies que se produisit l'incident du soldat chrétien qui refusa de ceindre la couronne et qu'on conduisit à Rome pour subir le supplice. Tertullien écrivit alors son livre *De Corona* ³; la persécution n'était encore que menaçante, comme il le constate. Elle éclata plus tard et c'est quand elle sévit depuis quelque temps déjà et fait de nombreuses victimes que paraît la *Lettre à Scapula*. La succession de ces événements suppose un certain laps de

1. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, p. 252.

2. *Ibid.*, p. 253. Cf. J. SCHMIDT, *Ein Beitrag zur Chronologie der Schriften Tertullians und der Proconsulen von Africa*, dans *Rheinisches Museum*, 1891, p. 77 sq.; *C. I. L.*, n. 41999; BONWETSCH, *Die Schriften Tertullians nach der Zeit ihrer Abfassung untersucht*, in-8°, Bonn, 1878; NÖLDECHEN, *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians*, in-8°, Leipzig, 1888; K. J. NEUMANN, *op. cit.*, 1890; C. A. H. KELLNERS, *Chronologiae Tertullianae supplementa*, Bönner Universitäts-Program, vom 3 Aug. 1890.

3. Il convient de noter que l'opinion ancienne donnait au *De Corona* une date plus reculée, le plaçant en 198, cf. P. ALLARD, *op. cit.*, t. II, p. 41. La date de 211 est également proposée par M. NÖLDECHEN. *op. cit.* Il semble qu'on doive considérer cette date comme définitivement établie.

temps qui conduit facilement à 212; le martyre de Mavilus d'Hadrumète ¹ que rappelle la *Lettre à Scapula* et qui est inscrit à la date du 11 mai dans les martyrologes, ne peut donc avoir eu lieu en 211, mais doit être reporté au 11 mai de l'année suivante. Le libelle doit être de la seconde moitié de 212, d'où il résulte que les pouvoirs du proconsul prorogés s'étendent aussi à l'année 212-213. Tertullien parle en effet d'une éclipse de soleil qui se produisit pendant le *conventus* d'Utique (ce qui n'implique nullement qu'elle fut visible seulement dans cette ville) après le commencement de la persécution; l'auteur l'énumère parmi les signes de la colère divine ² : *nam et sol ille in conventu Uticensi extincto paene lumine adeo portentum fuit ut non potuerit ex ordinario deliquo hoc pati, positus in suo hygromate et domicilio.* Il est possible que l'argument ait frappé quelques païens, mais il était imprudent d'en faire usage. Les ennemis du christia-

1. C'est incontestablement, dit J. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 83, le *Mavilus* de l'ancien *Kalendarium Karthaginense* et du *Martyrolog. hieronymianum*.

2. Les nombreuses tentatives faites pour déterminer la date de cette éclipse ont donné des résultats contradictoires. J. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 86 sq., s'est à son tour adressé à l'observatoire de Berlin. Les calculs qui lui ont été fournis et qu'il reproduit sont curieux. Deux éclipses totales de soleil auraient eu lieu, l'une le 2 mars 211, peu avant le coucher du soleil et, à Utique, les cinq douzièmes de l'astre parurent couverts; l'autre le 14 août 212, le phénomène atteignait son maximum quarante-deux minutes après le lever du soleil à Utique et les onze douzièmes de celui-ci furent y paraître couverts. Si l'on tient compte conclut J. Schmidt, de ce que l'astre, au dire de Tertullien, fut presque complètement caché, *extincto paene lumine*, et de ce fait que les audiences du *conventus* se tenaient le matin au lever du soleil, il faut admettre que c'est à cette dernière éclipse que fait allusion l'apologiste chrétien et qu'il ne peut pas avoir écrit son libelle avant la seconde moitié de 212. Sur cette éclipse cf. NOELDECHEN, *op. cit.*, p. 97, 163 sq. et *Zeitschrift für wissenschaftl. Theologie*, 1889, t. XXXII, p. 429.

nisme n'étaient que trop portés à leur imputer des maléfices, des influences désastreuses sur les êtres et même sur les éléments; montrer la part que eux-ei prenaient aux violences exercées contre leurs évocateurs pouvait être une maladresse dont on aurait à subir un jour ou l'autre les conséquences.

Tertullien avait heureusement qualifié la persécution lorsqu'il l'appelait la *théomachie*¹, car c'était bien en effet une lutte contre Dieu qu'avait inaugurée Sévère et que toutes les persécutions du III^e siècle allaient, marchant sa voie, continuer.

L'incident qui vint donner à la persécution légale le prétexte qu'elle cherchait peut-être sans que les chrétiens le lui eussent encore fourni, bientôt inventé par la malignité publique et cette sorte d'irritation latente qu'on éprouvait à l'égard des chrétiens, prit une importance considérable. En face des païens haineux se trouvait chez les fidèles un parti intransigeant qui s'efforçait d'introduire dans la discipline des Églises des maximes de conduite en contradiction absolue avec la modération qui, de plus en plus, devenait la règle. Le représentant le plus autorisé — le seul que nous connaissions — des intransigeants en Afrique, était Tertullien. Tout excès, toute imprudence, toute provocation obtenait son approbation. Il arriva qu'à l'occasion d'un événement politique qui ne nous est pas connu avec certitude, probablement l'avènement de Caracalla et Géta, on accorda une distribution extraordinaire à toutes les armées, c'était ce qu'on appelait alors un *donativum*. Or voici ce qui se passa au camp de Lambèse, en Numidie. « L'histoire est toute récente,

1. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*.

dit Tertullien. Par ordre des très puissants empereurs, on faisait largesse aux troupes. Les soldats, couronnés de laurier, venaient tour à tour recevoir le *donativum*. L'un d'eux, plus soldat de Dieu, plus intrépide que ses frères qui s'étaient flattés de pouvoir servir deux maîtres, seul, tête nue, s'avancait tenant à la main son inutile couronne et manifestant par là qu'il était chrétien. Tous de le montrer au doigt : de loin on le raille, de près on s'indigne. La clameur arrive jusqu'au tribun; le soldat se présente à son tour. « Pourquoi, lui dit le tribun, es-tu si différent des autres? — Je ne puis faire comme eux. » Et comme on lui en demandait la cause : « Je suis chrétien, » répondit-il. On délibère sur ce refus, on instruit l'affaire; l'accusé est traduit devant les préfets. Là, prêt à revêtir un joug plus léger, il dépose son lourd manteau, quitte sa chaussure incommode pour marcher plus librement enfin sur la terre sainte, rend son épée qui n'avait pas été jugée nécessaire à la défense du Seigneur et laisse tomber la couronne de sa main. Maintenant, vêtu de la pourpre du martyr espéré, chaussé comme le demande l'Évangile, prenant pour glaive la parole de Dieu, revêtu de toute l'armure dont parle l'Apôtre, et sur le point de recevoir la blanche couronne, plus glorieuse que l'autre, il attend dans la prison le *donativum* du Christ¹. »

Cet exalté n'était pas le seul chrétien de la légion², ceux-ci ne se crurent pas obligés d'imiter leur camarade. En dehors de l'armée, on blâma ouver-

1. TERTULLIEN, *De corona militis*, 1.

2. *Ibid.* : *Solus constantior fratribus... inter tot fratres commilitones solus. Ad Scapulam*, 4 : *Nam et nunc a præside Legionis vexatur hoc nomen.*

tement le légionnaire. « C'est une précipitation dangereuse, disait-on, un amour immodéré de la mort. Pour un serupule de costumes et de mots, il compromet la société chrétienne tout entière, comme s'il était le seul qui eût du cœur, et que parmi tant de frères qui servent comme lui, il fût seul chrétien. Il vient sans raison mettre en péril une bonne et longue paix ¹. »

La fanfaronnade du légionnaire de Lambèse n'avait tant plu à Tertullien que parce qu'elle lui fournissait un exemple éclatant en faveur de la doctrine qu'il soutenait. Après avoir été, comme nous l'avons dit, partisan de la fuite devant les menaces des persécuteurs ², il avait abandonné toute modération et adopté le sentiment contraire. « Je ne sais, écrivit-il alors dans un pamphlet intitulé *De la fuite pendant la persécution*, je ne sais s'il faut pleurer ou rougir en lisant sur les registres des soldats bénéficiaires et des agents de police, mêlés aux noms de gens qui paient pour exercer des métiers inavouables, les noms de chrétiens qui acquittent une contribution pour échapper au martyre ³. » Dans cet écrit qui nous permet, par la violence du langage, de mesurer la gravité du dissentiment qui partageait les fidèles en deux camps, Tertullien écrit encore : « La fuite est un rachat gratuit, le rachat à prix d'argent est une fuite; l'un et l'autre est une apostasie ⁴. » « Mieux vaut renier la foi au milieu des supplices; on a du moins le mérite d'avoir lutté. J'aime mieux pouvoir vous plaindre qu'avoir à rougir de vous. Un soldat

1. *Ad Scapulam*, 4.

2. *Ad uxorem*, I, 2.

3. *De fuga*, 13.

4. *Ibid.*, 12.

perdu sur le champ de bataille vaut mieux qu'un soldat sauvé par la fuite ¹. »

Tandis qu'il invoquait le cas du légionnaire, ses adversaires lui opposaient sans doute celui du martyr Rutilius dont nous avons parlé ². Et du sein même de ces polémiques regrettables l'Église de Carthage se trouvait obligée de faire face à d'autres perturbateurs de la discipline. Les Basilidiens niaient l'obligation pour les chrétiens de confesser le Christ. Ils enseignaient la nécessité de renier la foi en temps de persécution. C'est du moins ce dont leurs contradicteurs les ont accusés. Ils accordaient qu'on pouvait se prêter aux actes, indifférents en eux-mêmes, que la loi civile exigeait, qu'on pouvait maudire le Christ à condition de distinguer dans son esprit entre l'éon Νοῦς et l'homme Jésus. Il est possible qu'avec la subtilité de son esprit, Tertullien ait aperçu quelque rapport entre cette doctrine et celle qui autorisait la fuite, mais il semble plus vraisemblable que le traité qu'il écrivit, sous le nom de *Scorpisce*, pour réfuter l'erreur gnostique répondait à l'objection qu'on entendait soulever dans les rangs des fidèles de la jeune Église d'Afrique.

« Les souffrances des apôtres, leur répondait-on, nous montrent clairement quelle est leur doctrine sur ce point; il suffit, pour la comprendre, de parcourir le livre des *Actes*. Je n'en demande pas davantage; j'y rencontre partout des cachots, des fers, des fouets, des pierres, des glaives, des Juifs qui insul-

1. *De fuga*, 10.

2. *Ibid.*, 5 : *Rutilius, sanctissimus martyr, cum totiens fugisset persecutionem de loco in locum, etiam periculum, ut putabat, nummis redemisset, post totam securitatem quam sibi prospexerat ex inopinato apprehensus, et præsidii oblatus, tormentis dissipatus... Dchinc ignibus datus, passionem quam vitarat miserieordie Dei retulit.*

tent, des nations en fureur, des tribuns qui diffament, des rois qui interrogent, des proconsuls qui dressent leurs tribunaux, le nom de César qui retentit. Pierre est mis à mort, Étienne lapidé, Jacques immolé, Paul décapité; voilà des faits écrits avec le sang. L'hérétique veut-il des preuves à l'appui de ce commentaire? Les annales de l'Empire parleront comme les pierres de Jérusalem. J'ouvre la vie des Césars : Néron, le premier, ensanglante à Rome le berceau de la foi. C'est alors que Pierre, attaché à la croix, est ceint par une main étrangère; que Paul obtient le titre de citoyen romain, en renaissant par la noblesse de son martyr. Partout où je lis des faits de ce genre j'apprends à souffrir ¹. »

Le proconsulat de Scapula Tertullus fut une épreuve principalement pour les chrétiens de la Proconsulaire, car les légats de Numidie et de Maurétanie ne firent usage que du droit de glaive et dans la mesure prescrite par l'édit de Sévère ². Sous le gouvernement de Scapula reparurent les plus mauvais jours. Les délateurs se montrèrent et opérèrent à coup sûr; on vécut sous la « loi des suspects », les haines privées trouvèrent à se satisfaire sous le prétexte de l'intérêt public, il fallut supporter les violences des gens de guerre, *concussiones militum* ³, peut-être quelque chose d'analogue aux garnisaires. « On nous brûle vifs pour le nom du vrai Dieu, se disait-on, traitement qu'on n'inflige ni aux véritables ennemis publics, ni aux criminels de lèse-majesté ⁴. »

1. *Scorpiace*, 15.

2. *Ad Scapulam*, 4. Sur le *praeses Numidiae*, cf. SHWARZE, *op. cit.*, p. 9.

3. *Ad Scapulam*, 5.

4. *Ibid.*, 4. A cette persécution se rattache tout un groupe d'écrits,

La lettre à Scapula est un des meilleurs écrits de Tertullien. Malgré sa date, elle ne se trouve déparée par aucune exagération montaniste; le bon sens s'y fait seul remarquer. Tour à tour, Tertullien raisonne, prie, menace. Mais on retrouve l'argument qui avait fait la nouveauté de l'*Apologétique*; la revendication des droits de la conscience : « Il est de droit humain, dit-il, et de droit naturel que chacun puisse adorer ce qu'il veut : la religion d'un individu ne nuit ni ne sert à autrui. Il n'appartient point à une religion de contraindre une religion ¹. » Ce qui n'est pas moins nouveau, c'est le passage de la défensive à l'offensive. Non plus cette fois contre le personnel mythologique que les fidèles raillaient avec une verve qui n'a pas toujours le mérite de la finesse, mais l'offensive contre le magistrat persécuteur. Tertullien veut l'amener à la justice par la peur. Les circonstances le favorisaient. Aussitôt après la condamnation du martyr Mavilus, le proconsul s'était senti frappé ². Tertullien s'efforce d'effrayer Scapula par l'idée d'un châtiment surnaturel qui le menace, et rappelle aussitôt la triste fin de quelques magistrats persécuteurs. C'était une idée destinée à faire fortune parmi les futurs apologistes ³.

Nous ne savons si le proconsul accueillit le libelle et s'il modifia sa ligne de conduite à l'égard des

parmi lesquels se trouve le *De fuga* dans lequel l'auteur parle du martyr Rutilius comme d'un événement assez récent. C'est le seul fondement chronologique de l'attribution que nous faisons de ce martyr à la persécution de Scapula.

1. *Ad Scapulam*, 2.

2. *Ibid.*, 3.

3. Voyez le traité de LACTANCE, *De mortibus persecutorum*. Cf. H. LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. III.

chrétiens. A partir de ce moment, l'histoire de l'Afrique chrétienne ne présente plus aucun événement pendant une trentaine d'années. C'était un long répit, trop long peut-être, puisque le réveil nous montrera que pour un grand nombre de fidèles, ce répit fut véritablement un engourdissement. Le taux du christianisme s'abaissa dans beaucoup d'âmes. Depuis que sa profession était sans danger, on était chrétien encore, mais toujours prêt à ne l'être plus.

Dans ce profond silence qui va de l'an 220 environ à l'an 249, il n'est pas aisé de dire quelle influence morale prépondérante se manifesta dans l'œuvre commencée. Malgré le discrédit qui avait dû atteindre la personne de Tertullien, il semble que la tournure de son esprit était trop parfaitement africaine pour n'avoir pas continué d'exercer une autorité sur les esprits. Nous voyons que l'homme de la génération suivante qui lui ressemble le moins, saint Cyprien, subit complètement le prestige du grand Africain dont il lisait chaque jour quelque ouvrage. « Donne-moi le maître, » disait-il, en réclamant le volume à son secrétaire.

C'est que Tertullien a été un de ces esprits dont l'action laisse dans l'histoire des hommes une empreinte que le temps n'efface pas. On a vu en lui et on a étudié le polémiste, le théologien doctrinaire, le moraliste, le satirique. Il a été tout cela, mais il a été plus que cela lorsqu'il a été apologiste. Non que son ouvrage soit vraiment meilleur ou pire que beaucoup d'autres ; là n'est pas le secret de la grandeur durable. Mais l'*Apologétique* inaugura une idée et une action nouvelles ; l'offensive chrétienne. Jusqu'à ce moment, on rencontre l'héroïsme un peu partout chez les chrétiens, Tertullien leur apprend la bra-

voué. Ce fut fini alors des timidités, des essais d'accommodement et de ralliement au pouvoir politique; on se compta et on découvrit que l'on était nombreux, les plus nombreux; alors on songea qu'il pourrait se faire qu'un jour, on fût les maîtres. On le devint en effet, et cela avait commencé ainsi. Toutes les luttes se ressemblent un peu, luttes de la force et luttes de l'esprit, luttes de la plume, de la parole ou de l'épée, parce qu'elles mettent en présence les mêmes facteurs : la confiance et la défiance. Tertullien, à force de sonner son air de bravoure, de se jeter tête baissée sur le paganisme, prit confiance, l'inspira autour de lui, jusqu'à ce qu'on l'eût si grande et si forte que ce fût le paganisme qui en eût moins. Celui-ci avait l'avantage de la position; en le forçant à discuter ses dieux, on le tira de cette position qui n'était forte qu'à condition qu'il n'en sortît jamais et, quand il fut dehors, on vint à bout de lui assez vite. Il y avait dans l'*Apologétique* le germe des écrits de Commodien, de Lactance, d'Arnobé, et des autres¹; ce fut l'arsenal où se ravitailla l'ardente colère des martyrs lorsque, comparaisant devant les juges, ils les

1. Les Grecs l'ont peu connue, bien qu'on la leur eût traduite presque aussitôt après son apparition. Cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, II, 2. HARNACK, *Die griechische Uebersetzung des Apolog. Tertullians*, in-8°, Leipzig, 1892 et *Gesch. der altchr. Litt.*, t. I, p. 669. Eusèbe cependant parle souvent de lui, *Hist. eccl.*, II, 21, 25; III, 20, 33; V, 5. En Occident, l'influence de Tertullien est incontestable. Cf. A. HARNACK, *Tertullian in der Litteratur der alten Kirche*, dans les *Sitzungsberichte der Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1895, p. 545-579; SCHULTZEN, *Die Benutzung der Schriften Tertullian's, De monogamia und De jejuniis bei Hieronymus Adversus Jovinianum*, dans les *Neue Jahrb. für deutsche Theol.*, 1894, p. 485-502; PUECH, *Prudence*, in-8°, Paris, 1888, p. 174 sq., 245 sq.; KLUSMANN, *Excerpta Tertulliana in Isidori Hispalensis Etymologiis*, in-8°, Hamburg, 1892; P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. I, p. 459 sq.

Nous ne nous arrêtons à Minucius Félix que pour le rappeler. Il était d'origine africaine et ne l'avait pas oublié, mais son *Octavius* ne

lassaient de sarcasmes sur les dieux en déroute. Tel fut le rôle de Tertullien dans l'histoire intellectuelle du ehristianisme et on peut le dire aussi dans son histoire morale. A peine née, l'Église d'Afrique prenait la tête du mouvement des esprits et ee ne sera pas sa moindre gloire que d'avoir donné deux fois en trois siècles, au ehristianisme, sa direction intellectuelle. Au 1^{er} siècle, Rome apparaît comme la plus signalée de toutes les Églises; au 11^e siècle, sans que Rome perdit ses droits, l'Asie Mineure semble avoir été « le eentre spirituel du ehristianisme ». Au 111^e siècle, l'Église d'Alexandrie entre en pleine lumière historique et avec elle surgissent les grandes initiatives dans le domaine des idées. Au v^e siècle, saint Augustin donnera une im-

présente rien de particulièrement spécial à l'Église d'Afrique. Rien ne permet de croire que les calomnies des païens qu'il rapporte ne fussent pas courantes à Rome. L'antériorité ou la postériorité à Tertullien est toujours en question. Suivant F. WILHELM, *De Minuci Felicis Octavio et Tertulliani Apologetico*, in-8°, Breslau, 1887, p. 86, leur source commune serait un ouvrage de Proclus le Montaniste; ceci est purement gratuit. Pour la date, on peut consulter : 1°, avant 161 : SCHANZ, dans le *Rheinisches Museum*, 1895, p. 11-126; *Gesch. der röm. Litt.*, 1896, t. III, p. 233-236; 2°, sous Marc-Aurèle : G. KRUEGER, *Gesch. der altchr. Litt.*, p. 88; 3°, vers 177 : AUBÉ, *La polémique païenne à la fin du 11^e siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 79 sq.; 4°, vers 180 : KEIM, *Celsu's Wahres Wort*, in-8°, Zurich, 1873, p. 156; 5°, entre 180 et 190 : EBERT, *Tertullians Verhältniss zu Minucius Felix*, dans les *Abhandl. der Sächs. Gesellsch. der Wiss.*, 1870, t. V, p. 319 sq.; 6°, avant Tertullien : SCHWENKE, *Ueber die Zeit des Minicius Felix*, dans *Jahrb. für protest. Theol.*, 1883, t. IX, p. 263 sq.; RECK, *Minucius Felix und Tertullian* dans *Theol. Quartalschr.*, 1886, p. 64 sq.; REINACH, dans la *Rev. archéol.*, 1895, t. I, p. 319; 7°, vers 215 : G. BOISSIER, *La fin du paganisme*, t. I, p. 308; 8°, entre 238 et 246 : MASSEBEIAU, « *L'Apologétique* » de Tertullien et « *l'Octavius* » de Minucius Felix, dans la *Rev. de l'histoire des relig.*, 1887, p. 316-346; 9°, vers 248 : NEUMANN, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diokletian*, in-8°, Leipzig, 1890, t. I, p. 241; 10°, entre 200 et 303 : SCHULTZE, *Die Abfassungzeit der Apologie Octavius der Minucius Felix*, dans *Jahrb. für protest. Theol.*, 1881, t. VII, p. 485-506; 11°, entre 213 et 250 : P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 478.

pulsion nouvelle ; mais, avant lui, Tertullien a inauguré une tactique qui doit régler pendant plus de deux siècles l'attitude des fidèles et, dans une large mesure, contribuer à la défaite du paganisme sous Constantin et sous Théodose.

A cause de cela et malgré tout ce qu'il y eut chez lui d'instinctivement étroit et de volontairement borné, Tertullien reste très grand et à la taille des plus grands. Ce qu'il importe de dire encore avant de se séparer de lui, c'est que, par lui, tomba dans la pâte du christianisme, alors en pleine fermentation, une goutte subtile de *l'esprit africain*. Il y eut décidément après lui quelque chose qui ne s'y trouvait pas avant lui. On demeura aussi dignes et on ne fut pas plus vaillants, mais on parut l'être.

Pour bien comprendre Tertullien, il faut le voir dans cette Afrique dont il incarnait le génie et les défauts. Toujours bataillant, hardi, rusé, féroce, voulant vaincre et briller, comptant les ennemis pour rien et les amis pour peu de chose, il ressemble assez à ses compatriotes pour qu'on le leur compare. Si les circonstances s'y fussent prêtées et que Dieu l'eût permis, il eût fait un chef de bande, une sorte de révolté farouche et superbe, un Matho, un Faraxen ou un Tacfarinas.

Il y eut une contradiction à laquelle Tertullien n'échappa pas. Ce pourfendeur d'hérétiques et de schismatiques tomba dans l'hérésie et le schisme et il y tomba par amour de la discipline et de la tradition. L'hérésie montaniste avait débuté par l'Asie Mineure ¹, pays d'imaginations ardentes et de rêves

1. G. HICKES, *The Spirit of Enthusiasm exorcised : in a sermon [on I Cor. XII 4] preached before the University of Oxford, in-4°, London, 1680 ; — Primitive Christianity vindicated in a second letter to the author*

infinis. Un petit groupe d'enthousiastes et de prophétesses s'exalta à l'idée d'une vie de renoncement et de perfection absolues. Il n'est pas tout à fait certain que la pratique de la secte répondit de point en point à ses théories. Montan et les siens ne parlaient que de jeûnes, d'austérités de tout genre; afin d'ajouter quelque crédit à celui qu'ils pouvaient avoir, ils imaginaient des doctrines dont les révélations du du Paraclet rendaient témoignage. Il semble que les gens de sens rassis en Asie Mineure les aient tenus pour des « convulsionnaires », ou quelque chose d'approchant; le service qu'on jugea pouvoir leur rendre fut de les exorciser. Exclus de l'Église, ils en fondèrent une et se décernèrent le nom de *Pneumatiques*, Πνευματικοί, donnant aux fidèles celui de Psychiques, Ψυχικοί. Très combattus en Orient, ils le furent moins en Occident où leur secte n'obtint pas le succès sur lequel ils comptaient. Vers la fin du 1^e siècle, ils furent condamnés à deux reprises par les papes de Rome, Eleuthère (?) et Victor (?); ce fut vers le même temps que la secte forma une communauté à Carthage. Ce début ne nous est pas très bien connu. Les montanistes, pense M. Monceaux¹, ne devaient pas

of the History of Montanism against the Arian misrepresentations of it, and Mr Whiston's bold assertions in his late books. With an appendix concerning the incommunicable name of God. By the author of the Considerations on Mr Whiston's historical Preface, in-8°, London, 1712; SCHWEGLER, Der Montanismus, in-8°, Tübingen, 1841; CAUCANAS, Tertullien et le Montanisme, in-8°, Genève, 1876; BONWETSCH, Geschichte der Montanismus, in-8°, Erlangen, 1881; T. ZAHN, Die Chronologie des Montanismus, dans les Forschungen zur Geschichte des neutestamentl. Kanons und der altkirchlichen Litteratur, in-8°, Erlangen, t. V, p. 1-57; A. HARNACK, Gesch. der altchristl. Litteratur, in-8°, Leipzig, 1893, t. II, p. 363-381; ROLLFS, Urkunden aus dem antimontanischen Streite der Abendlandes, in-8°, Leipzig, 1895; P. A. KLAP, Tertullianus en het Montanisme, dans Theol. Studien, 1897, p. 1-26, 120-158.

1. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 104.

y être nombreux ; car Tertullien aime à répéter que l'on doit considérer, non la quantité, mais la qualité des fidèles ¹. Ils formaient cependant un groupe, défendaient ouvertement leurs idées, tenaient à jour leur recueil de prophéties ou de visions ². Or les sectaires de Carthage, en ces années 207 à 212, n'étaient nullement exclus de la communauté catholique. Les visionnaires et les vierges montanistes assistaient aux offices ³. Pendant longtemps, Tertullien a pu invoquer les révélations et les prescriptions du Paraclet, sans rompre avec l'Église, et il parlait encore au nom de tous les chrétiens en 212, dans sa lettre au proconsul Scapula. On pouvait donc alors, au moins à Carthage, être fortement suspect de montanisme sans cesser d'être officiellement catholique.

Est-ce bien assuré ? La situation ne laisse pas de paraître un peu nouvelle et l'Église de Carthage était bien déçue si elle tolérait ces dissidents condamnés récemment, à Rome, par le pape Victor. Qu'on ait montré à leur égard une longue tolérance, qu'on les ait contraints à une rétractation ou du moins à un acquiescement à la condamnation de Victor, qu'on ait tenu les visionnaires et les vierges montanistes un peu à l'écart, tout ceci est possible et nous croyons qu'il ne faut pas trop se hâter de résoudre une question de discipline ecclésiastique sur laquelle nous sommes assez mal instruits. Quoi qu'il en soit, malgré la recrue qu'il fit, le groupe montaniste de Carthage paraît avoir végété. Tertullien d'ailleurs n'y demeura qu'un temps, puis en sortit et forma

1. TERTULLIEN, *De fuga*, 14 ; *De exhort. castit.*, 7 ; cf. *De jejuniis*, 11.

2. TERTULLIEN, *De virgin. velandis*, 17 ; *De anima*, 9.

3. TERTULLIEN, *De virgin. velandis*, 1 sqq. ; *De anima*, 9.

autour de lui un parti de « Tertullianistes ¹ ». Il dut mourir peu après, sinon il les eût assurément quittés eux aussi.

Il n'y a pas lieu de parler plus longtemps du montanisme en Afrique, il disparut de très bonne heure : saint Cyprien ne le mentionne pas ² et saint Optat en parle comme d'une hérésie disparue ³. Vers le temps de saint Augustin, quelques Tertullianistes subsistaient encore, ils se réconcilièrent alors avec l'Église catholique et lui cédèrent leur basilique de Carthage ⁴.

1. S. AUGUSTIN, *De haeres.*, 68.

2. S. CYPRIEN, *Epist.* 74, 7. Il s'agit ici des montanistes de l'Asie Mineure.

3. S. OPTAT, *De schism. Donatist.*, I, 9. La tendance reparut avec le Novatianisme.

4. S. AUGUSTIN, *De haeres.*, 86.

CHAPITRE II

L'ÉPISCOPAT DE SAINT CYPRIEN (249-258)

Statistique religieuse de l'Afrique vers le milieu du III^e siècle. — Prospérité de l'Église de Carthage. — La persécution de Dèce (250). — Les « lapsi ». — Les confesseurs. — Les fugitifs. — Fuite de saint Cyprien. — Son retour et son rôle pendant la peste de Carthage. — Menaces de persécution. — Péril créé par le retour en masse des « lapsi ». — Les « libelli indulgentiae ». — Schisme de Felicissimus. — Le Novatianisme. — Conflit entre l'Église d'Afrique et l'Église de Rome au sujet de la rebaptisation (255-257). — La persécution de Valérien (257). — Les évêques, prêtres et diacres condamnés aux mines. — Le caractère, l'œuvre et la mort de saint Cyprien (258).

Depuis le proconsulat de Tertullus Scapula jusqu'au temps de saint Cyprien, l'Église d'Afrique s'organisa sans bruit, sans laisser d'autres traces que l'organisation elle-même qui va nous apparaître à la sortie de cette période. Ce fut une longue suite d'années de paix ¹, occupées sans doute par la propagande et l'organisation. A mesure qu'on approche de l'épiscopat de saint Cyprien, on recueille quelques

1. S. CYPRIEN, *De lapsis*, 5. Cf. O. RITSCHL, *Cyprian von Karthago und die Verfassung der Kirche. Eine kirchengeschichtliche und kirchenrechtliche Untersuchung*, in-8°, Göttingen, 1885; E. BENSON, *S. Cyprian. His Life, his Times, his Works*, in-8°, Oxford, 1897.

indications grâce aux réminiscences contenues dans la correspondance. C'est ainsi que nous apprenons que son prédécesseur immédiat sur le siège de Carthage, Donatus ¹, confirma la déposition d'un hérétique prononcée par un concile de 90 évêques ², tenu probablement à Carthage ³. L'épiscopat de saint Cyprien s'étend de 249 à 258, et c'est une des périodes les mieux connues de l'histoire de l'Église d'Afrique. On peut parler en effet à ce moment d'une *Église* d'Afrique, car l'expansion du christianisme a fait des progrès considérables. Les évêchés se sont multipliés. Au concile de 252 assistent 42 évêques ⁴ et il en existe d'autres puisque à ce moment l'hérétique Privatus, de Lambèse, se fait fort de grouper 25 évêques numides de son parti ⁵. Au concile de 253, 66 évêques ⁶; au concile de 254, 37 seulement ⁷; en 255, 31 évêques réunis à Carthage écrivent à 18 de leurs collègues numides ⁸; en 256, un premier concile réunit 71 évêques ⁹, un autre 87 évêques ¹⁰. Et il faut compter les absences que l'âge et la maladie ne rendent pas douteuses.

Il n'est pas possible, nous l'avons dit, d'entreprendre encore la géographie définitive de l'Afrique chrétienne, c'est un travail qui réclame une distinction par épo-

1. *Epist.* 59, 10 (édit. HARTEL).

2. Sur ce soi-disant concile de Lambèse, cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 5, note 4.

3. Cette déposition de Privatus fut confirmée en outre par le pape Fabien.

4. S. CYPRIEN, *Epist.* 57.

5. *Ibid.*, 59, 11.

6. *Ibid.*, 61.

7. *Ibid.*, 67.

8. *Ibid.*, 70.

9. *Ibid.*, 73.

10. *Sententiæ episc. de hæret. baptiz.*, 1-87.

ques tout à fait rigoureuse et qui ne peut être tentée dès maintenant par suite de l'incertitude chronologique persistante de plusieurs documents. On peut toutefois essayer de donner une idée d'ensemble de la situation religieuse : « Suivons d'abord la côte, depuis la grande Syrte jusqu'à la frontière de Maurétanie. Nous y rencontrons près de 20 évêchés : Leptis Magna, Sabrata, Oea, Girka, dans le district de Tripolitaine ¹ ; Macomades, Thenae, Leptis minor, Hadrumète, Ilorrea Caelia, dans le district de Byzacène ² ; Neapolis et Carpis, sur la presqu'île du Cap Bon ³ ; puis au nord de Carthage, Utique, Thinisa, Hippo Diarrhytus ⁴ ; sur le littoral de la Numidie Proconsulaire, Thabraca et Hippo Regius ⁵ ; dans la Numidie propre, Rusiccade et peut-être Tuca ⁶. Pénétrons maintenant dans l'intérieur du pays. Les évêchés se pressent dans la banlieue de Carthage : au sud, dans la vallée de l'Oued-Melian ou la région voisine, Uthina, Thimida Regia, Sejermes, Medeli ⁷ ; à l'ouest, dans la vallée inférieure de la Medjerda ou de ses affluents, et sur les plateaux voisins, Thurburbo, Furni, Sicilibba, Membressa, Abitina, Thucabor, Vaga, Thibaris, Aghia, Thugga, Zama, Ausafa ⁸. Plus loin vers le sud-ouest, sur les plateaux de Byzacène, voici les évêchés de Mactaris, Ammaedera, Sufès, Marazana, Sufetula, Germaniciana ⁹ ;

1. *Sententiae episc. de haeret. baptiz.*, 83-85, 10.

2. *Ibid.*, 22, 29, 36, 3, 67.

3. *Ibid.*, 86, 24.

4. *Ibid.*, 87, 41, 49, 72.

5. *Ibid.*, 25, 14.

6. *Ibid.*, 70, 52.

7. *Ibid.*, 26, 58, 9, 45.

8. *Ibid.*, 18, 59, 39, 62, 61, 17, 30, 37, 65, 77, 53, 73.

9. *Ibid.*, 38, 32, 20, 46, 19, 42.

et plus au sud, à l'entrée du désert, Thelepte, Gemellae, Capsa¹. Dans la Numidie proconsulaire, outre les cités maritimes de Thabraca et Hippo Regius, cinq villes ont déjà des évêques : Bulla, Sicca, Lares, Obba, Assuras². Enfin, la Numidie du légat, outre Rusiccade et Tucca, renferme dès lors de nombreux évêchés : dans les districts du nord et du centre, Mileu, Cuicul, Cirta, Nova, Gazaufala³; sur le versant septentrional de l'Aurès, Tubunac, Lamasba, Lambèse, Thamugadi, Mascula, Bagai, Cédias, Théveste⁴; au sud de l'Aurès, Badis⁵. A ces 63 évêchés, dont l'emplacement est connu⁶, il faut joindre encore 24 évêchés non identifiés, dont 12 en Proconsulaire⁷, 6 en Numidie⁸ et 6 entièrement indéterminés⁹. Cette simple statistique est fort instructive, et jette une vive lumière sur la marche du christianisme dans le nord de l'Afrique. C'est un total de 59 évêchés, dont 47 identifiés en Proconsulaire, et de 22 évêchés, dont 16 identifiés dans la Numidie du légat. On remarquera d'abord que les Églises sont nombreuses, principalement sur le littoral : 18 ou 19. Dans l'intérieur, le christianisme rayonne autour de Carthage, de l'ouest

1. *Sententiae episc. de haeret. baptiz.*, 57, 82, 69.

2. *Ibid.*, 61, 28, 21, 47, 68.

3. *Ibid.*, 13, 71, 8, 60, 76.

4. *Ibid.*, 5, 75, 6, 4, 79, 12, 11, 31.

5. *Ibid.*, 15.

6. Sur l'emplacement et l'identification de toutes ces villes avec des localités modernes, cf. le t. VIII du *C. I. L.*, avec les *suppléments*; BABELON, CAGNAT et REINACH, *Atlas archéol. de la Tunisie*, Paris, 1892 sq. TISSOT, *Géogr. comparée*; TOULOTTE, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, 1891; TOUTAIN, *Les cités rom. de la Tunisie*, 1895, p. 401 sq.

7. *Sentent. episc. de haeret. rebapt.*, 1, 2, 16, 27, 34, 35, 40, 43, 48, 50, 55, 74.

8. *Ibid.*, 7, 23, 33, 51, 56, 78.

9. *Ibid.*, 44, 54, 63, 66, 80, 81.

au sud-ouest : une vingtaine d'Églises dans la banlieue de la capitale, dans la vallée inférieure de la Medjerda ou de ses affluents, ou dans la Numidie proconsulaire. Loin de Carthage ou de la côte, les églises se font plus rares. On n'en rencontre qu'un petit nombre sur les plateaux de Byzacène et trois seulement dans le bassin des *chotts* tunisiens. En Numidie, on constate la présence d'un groupe d'évêchés autour de Cirta. Mais le christianisme paraît surtout en progrès dans la Numidie méridionale, sur les plateaux qui dominent l'Aurès : il y a déjà 7 évêchés dans la région de Lambèse et de Théveste, et même une Église s'est fondée au sud de l'Aurès, en plein désert. Des statistiques résumées plus haut il semble résulter que l'évangélisation de l'Afrique romaine se faisait autour de Carthage, soit par la côte, soit par la vallée de la Medjerda et ses affluents, surtout le long de la voie militaire qui reliait Carthage à Théveste et à Lambèse ¹. »

Dès le début du III^e siècle, nous entrevoyons l'existence de chrétiens en Maurétanie ²; ils avaient dû se développer beaucoup puisqu'à l'époque où nous sommes arrivés, nous y constatons la présence de communautés complètement organisées ³, dont les évêques assistent au concile de Carthage, en 256 ⁴. Césarée de Maurétanie paraît posséder son cimetière chrétien dès le temps de Septime-Sévère ⁵; à Tipasa,

1. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 9-10.

2. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 4.

3. *Sententiae episcoporum de haeret. baptiz.*, prooem.

4. *Ibid.* L'un d'eux était Quintus, cf. S. CYPRIEN, *Epist.* 71, 72, et ce Jubianus auquel est adressée une lettre, cf. *Epist.* 72, paraît être Mauretaniën, puisque son éloignement de Carthage lui interdit de s'y rendre en 256. Cf. *Sentent. episc.*, prooem.

5. *C. I. L.*, n. 9585, 9586. La même ville a fourni des épitaphes portant

on rencontre une inscription chrétienne datée de l'année 238¹ et on a trouvé dans la chapelle funéraire d'Alexandre une sorte d'estrade disposée au fond de l'église, à laquelle on montait par deux petits escaliers. Elle est en majeure partie constituée par neuf sarcophages en pierre dans lesquels, à ce que nous apprend la grande inscription commémorative tracée sur la mosaïque du vaisseau central, se trouvaient les restes des « *justi priores* » : selon une remarque de M^{sr} Duchesne, les *justes* dont il est ici question étaient peut-être d'anciens évêques de Tipasa². Leur successeur Alexandre ayant occupé le siège de Tipasa vers la fin du iv^e ou le commencement du v^e siècle, ceci reporte l'établissement d'une communauté organisée à Tipasa à une date assez lointaine.

Pendant toute cette période, embryonnaire somme toute, de l'histoire de l'Église d'Afrique, on n'aperçoit distinctement aucun des groupements futurs qui formeront les provinces ecclésiastiques. La métropole unique est Carthage, et les primaties provinciales ne sont pas encore bien dessinées³. On voit cependant

le symbole de l'ancre ; ce qui semble indiquer le III^e siècle. Cf. P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, in-4^o, Paris, 1895, p. 36. La liste épiscopale connue de cette ville ne remonte pas avant Constantin, cf. MANSI, *Concil. ampliss. coll.*, t. II, col. 477.

1. S. GSELL, *Tipasa*, dans *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 313 ; cf. A. BERBRUGGER, dans la *Revue Africaine*, 1867, t. XI, p. 487 ; *C. I. L.*, n. 9289 ; addenda, p. 974 ; supplém., n. 20856 ; L. DUCHESNE, dans les *Précis historiques*, 1890, p. 523-531, et dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1890, p. 116 ; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 72-150 ; P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 121, note 3.

2. *C. I. L.*, n. 20903 ; L. DUCHESNE, *loc. cit.*, 1890, p. 116 ; S. GSELL, *Les monuments antiques de l'Algérie*, in-8^o, Paris, 1902, t. II, p. 335.

3. Il ne faut pas, croyons-nous, arguer de la présence des évêques des provinces de Proconsulaire, Numidie et Maurétanie au concile de 256, car ils se retrouveront à des conciles postérieurs de Carthage, alors que les groupements provinciaux seront définitivement établis, par exemple en 419.

un premier essai de groupement de la part des évêques de Numidie autour de l'évêque Januarius, de Lambèse ¹, et il paraît probable que ce fait a dû tenir à diverses causes. Le mérite personnel de Januarius, peut-être; la situation prépondérante de sa ville épiscopale, capitale politique de la province; la tendance constante des Africains au fractionnement. Jamais cependant aucun de ces groupements futurs ne balancera l'autorité du métropolitain de Carthage dont l'Église grandissait en importance de jour en jour. Elle se trouvait, vers l'an 250, établie sur un pied analogue à celle de Rome. Au point de vue de l'organisation hiérarchique, elle semble n'avoir rien à envier à la mère des Églises. L'organisme est complet et fonctionne très régulièrement, ainsi qu'en témoigne la correspondance de saint Cyprien. Outre les ordres majeurs, nous y trouvons tous les ordres mineurs ², sauf celui de *portier*, qui a pu exister néanmoins, et les laïques semblent être, eux aussi, organisés ³.

La persécution provoquée par l'édit de l'empereur Dèce se rapporte au début de l'année 250 ⁴. Nous

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 62, 70.

2. *Hypodiaconi*, S. CYPRIEN, *Epist.* 29, 34, 35, 77, 78, 79; *acoluti*, *Epist.* 7, 34, 45, 52, 77, 78; *exorcistae*. *Ibid.*, 23, 69.

3. Catéchumènes : *Epist.* 8, 73; pénitents : *ibid.*, 55; fidèles : *ibid.*, 66; *De mortalitate*, 15; *De opere et elemos.*, 8; veuves : *Epist.* 7-8; *Testimonia*, III, 74, 113; vierges : *Epist.* 4, 55; *De habitu virginum*, 3; confesseurs : *Epist.* 10, 12, 15, 76. Dès la fin du II^e siècle, le clergé formait une classe à part dans la communauté; on le qualifiait d'« *ordre sacerdotal* ». TERTULLIEN, *De exhort. castit.*, 7; cf. *De idololatria*, 7 : *ordo ecclesiasticus*; *De monogamia*, 11 : *ordo ecclesiae*; *De exhort. castit.*, 7 : *Differentiam inter ordinem et plebem constituit ecclesiae auctoritas*. Ce n'était qu'une conséquence de l'*ordinatio*, mot et chose. L'évêque portait le titre de *papa*, cf. S. CYPRIEN, *Epist.* 8, 30, 31, 36. Cf. *Acta proconsularia Cypriani*, 3, et TERTULLIEN, *De pudicitia*, 13.

4. L'avènement de Dèce est du mois d'octobre 249 et le martyre du

ignorons le texte de l'édit, mais nous pouvons connaître ses dispositions d'après les détails qui nous sont parvenus sur son exécution¹. C'était pour la première fois un édit de proscription universelle, réglant la procédure de manière à abolir la part d'initiative qui, dans les poursuites antérieures contre les chrétiens, avait été laissée aux magistrats. A jour fixe², dans toute l'étendue de l'Empire, les citoyens dont la religion paraissait douteuse furent convoqués à l'effet de faire déclaration de leur foi. Dans les plus grandes villes, comme dans les moindres localités, l'épreuve eut lieu. Il nous est resté quelques lamentables témoignages de l'apostasie des chrétiens³. Amenés devant une commission locale, composée de magistrats et de notables⁴, les suspects étaient requis de faire un sacrifice. On procédait par voie d'appel nominal⁵. Chacun devait se présenter, offrir une victime⁶, ou, si ses

pape Fabien remonte au 20 janvier 250. *Catalogue libérien* : « Passus XII Kal. Febr. » A. HARNACK, *Die Briefe des römischen Klerus aus der Zeit der Sedisvacanz im Jahre 250*, dans *Theol. Abhandl. Weizsäcker gewidmet*, in-8°, Freiburg, 1892.

1. E. PREUSCHEN, *Kürzere Texte zur Geschichte der alten Kirche und des Kanons*, in-8°, Freiburg, 1893, p. 35-60.

2. S. CYPRIEN, *De lapsis*, 2, 3. J. GREGG, *The decian Persecution*, in-12, London, 1897, p. 84, a essayé de restituer le texte de l'édit.

3. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VI, 42; voir les papyrus de libellatiques publiés par KREBS (1893) et WESSELY (1894). D'après *The Daily Graphic*, 13th novembre 1903, un nouveau papyrus de cette catégorie viendrait d'être découvert. Cf. D. FRITZ KREBS, dans *Sitzungsberichte der Königl. Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1893, 30 nov., t. XLVIII, p. 1007; A. HARNACK, dans la *Theologische Literaturzeitung*, t. XIX, 20 janv. 1894, 17 mars, p. 137, 162; B. DE SALISBURY, dans *The Guardian*, 31 janv. 1894, p. 167; D^r A. J. M(ASON), dans *The Guardian*, 21 march 1894, p. 431; E. W. BENSON, *Cyprian, his Life, his Times, his Work*, in-8°, London, 1897, p. 541-544; P. FRANCHI DE' CAVALIERI, dans le *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 68-73, pl. VIII. P. ALLARD, *Le christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose*, in-12, Paris, 1897. p. 98.

4. S. CYPRIEN, *Epist.* 43.

5. EUSÈBE, *loc. cit.*

6. S. CYPRIEN, *De lapsis*, 8.

moyens ne le lui permettaient pas, brûler sur un autel quelques grains d'encens et faire une libation¹. On remettait alors au suspect une formule blasphématoire dans laquelle il reniait le Christ². Quand la cérémonie était terminée, on offrait un repas comportant la chair et le vin consacrés aux idoles³. Puis chacun retournait chez soi avec un certificat de soumission à l'édit dûment légalisé.

La soudaine persécution de Dèce jeta l'Église d'Afrique dans un trouble et une angoisse terribles. Les fidèles n'avaient que trop hérité du tempérament indigène et du goût excessif pour l'indépendance. De là des partis, des sectes apportant dans leurs discussions toute la fougue, tout l'emportement le mieux faits pour envenimer et rendre irrémédiables des dissentiments dans lesquels il n'est pas aisé de répartir les torts entre les uns et les autres. Depuis de longues années, on avait abandonné et même oublié la discipline des jours de persécution. L'édit de Dèce fit l'effet d'un coup de foudre. Grâce à la correspondance de l'évêque de Carthage, saint Cyprien, nous connaissons pour cette ville, plus complètement que pour beaucoup d'autres, les incidents de toute nature amenés par la persécution. Cependant on ignore si le proconsul était présent à Carthage au moment où la population suspecte fut soumise aux épreuves que nous avons décrites⁴. Il suffisait d'ailleurs des *duumvirs*, magistrats municipaux auxquels furent associés, soit dès le début, soit plus tard,

1. *Epist.* 52.

2. *De lapsis*, 8.

3. *Ibid.*, 8, 9, 10, 15, 24, 25.

4. MASSEBIEAU, *Les sacrifices ordonnés à Carthage au commencement de la persécution de Dèceius*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, janv.-fév. 1884, p. 68.

quelques citoyens notables ¹. La solennité de l'épreuve avait lieu au Capitole ². Là, chaque matin, jusqu'à l'expiration du délai, s'alluma le feu des sacrifices ³. Les riches amenaient soit des chèvres, ou des brebis (*hostia*), soit des bœufs (*victima*) ⁴; les pauvres se contentaient de brûler l'encens. Tous portaient la couronne sur la tête et le voile. Le repas suivait, copieux et bruyant.

Le nombre des apostats fut immense. Ceux qui avaient succombé n'avaient pas l'excuse de la souffrance ou de la torture menaçante, ainsi qu'il arrivait dans les persécutions antérieures. Cette fois, le respect humain, la peur et, pour tout dire de ce mot si dur, la lâcheté, avaient tout fait. Ce fut parmi les chrétiens d'Afrique une émulation dans l'avisement. Les magistrats furent contraints de remettre au lendemain des fidèles trop empressés à abjurer ⁵. On voyait comme une interminable procession traversant le *forum* ⁶ et montant les degrés du Capitole ⁷; c'étaient des chrétiens chargés de fleurs, de victimes, d'encens. Tout ce monde se hâtait, se coudoyait, dans son empressement à satisfaire à l'édit. Les riches suivis de troupes d'esclaves, d'affranchis et de colons ⁸; des mères apportant leurs enfants, et des parents conduisant les leurs par la main ⁹; des maris traînant de force leur femme qui résiste ¹⁰. On y vit de

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 40.

2. *De lapsis*, 8, 24.

3. *Ibid.*, 8.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Epist.* 10, 52.

9. *De lapsis*, 9.

10. *Epist.* 19.

lamentables scènes; des familles divisées; le fils et le frère conduits en prison tandis que la mère et la sœur vont sacrifier¹. Parfois on en vint à la violence; on vit une femme conduite au temple malgré elle; son mari et ses parents lui tenaient les mains et lui firent jeter de l'encens sur l'autel; la malheureuse se débattait en criant : « Je n'y suis pour rien, c'est vous². » Saint Cyprien rapporte qu'un jeune couple avait pris la fuite, confiant un petit enfant à une nourrice. Celle-ci porta l'enfant au temple et lui fit manger du pain trempé dans le vin consacré aux idoles³.

Il y eut pis encore. On vit beaucoup de membres du clergé de Carthage se joindre aux apostats⁴. A Saturnum, dans la Proconsulaire, l'évêque Repostus conduisit lui-même au temple une partie de son peuple⁵. L'évêque d'Assur⁶, Fortunatus, et deux de ses collègues, Jovinus et Maxime, dont les sièges ne sont pas connus, apostasièrent⁷.

Saint Cyprien qui vivait au milieu de tant de tristesses, a rapporté un certain nombre de faits extraordinaires survenus alors à l'occasion des apostasies. Nous n'aurons pas la mauvaise grâce de les mettre en doute. Ceux qui ont pris quelque connaissance du caractère et de la portée intellectuelle de l'évêque de Carthage ne peuvent qu'être persuadés qu'il a dit ce qui est arrivé et qu'il a jugé sagement ce qu'il a rapporté. Des signes non équivoques de la punition

1. *Epist.* 22.

2. *Epist.* 19.

3. *De lapsis*, 25.

4. *Epist.* 5, 35.

5. *Epist.* 64.

6. *Epist.* 55.

7. *Epist.* 64.

du crime accompli par tant de chrétiens purent inspirer à quelques-uns l'appréhension de le commettre ou le repentir de leur faiblesse. Un apostat, après avoir prononcé la formule blasphématoire, fut frappé de mutisme ¹. Une femme fut prise au bain d'atroces douleurs; dans sa fureur, elle mâchait sa langue qu'avaient souillée les viandes profanes et mourut peu de temps après dans d'horribles souffrances ². On nommait des apostats devenus démoniaques ou fous ³. Certains d'entre eux, espérant que leur crime était demeuré inconnu des fidèles, essayaient de se joindre encore aux frères et de participer à leurs assemblées et à leurs sacrements. Une jeune fille qui avait sacrifié expira après avoir reçu l'eucharistie ⁴; une renégate vit sortir une flamme du coffret où elle conservait le corps du Seigneur ⁵. Un apostat tendit la main pour recevoir l'eucharistie et la porter ensuite à sa bouche; au moment de la consommer il ne trouva plus qu'une poignée de cendres ⁶. Il n'y eut pas jusqu'à cette pauvre enfant que sa nourrice avait souillée en lui faisant boire le vin idolâtrique qui ne parût rejetée par Dieu. Tout le monde ignorait la participation matérielle au crime de la nourrice. Lorsque celle-ci l'apporta à la réunion des fidèles, l'enfant s'agitait, paraissait mal à l'aise; quand le diacre s'approcha de lui avec le calice contenant le vin consacré, l'enfant détourna le visage et ferma résolument sa petite bouche; le diacre s'obstina, ouvrit de force les lèvres

1. *De lapsis*, 24.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, 26.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

et fit pénétrer quelques gouttes du sang du Christ, mais l'enfant ne put les retenir et les vomit. Son corps et sa gorge souillés, dit saint Cyprien qui vit le fait de ses yeux, n'avaient pu recevoir le corps du Seigneur ¹.

On peut juger par ces quelques exemples de l'émotion qui ébranla l'Église d'Afrique privée en quelques jours d'un grand nombre de ses membres de la manière la plus honteuse pour eux ; désorganisée, amoindrie, flétrie. Dès qu'on commença à se reconnaître et à calculer l'étendue et la profondeur du mal, on s'aperçut que la situation était plus embarrassée encore qu'on ne l'avait jugée tout d'abord. D'une part, ceux qui avaient tenu bon ne montraient pas tous la condescendance dont un grand nombre d'apostats étaient dignes, et, d'autre part, il se trouva que ces apostats s'étaient à tel point multipliés que leur situation les constituait, quoique hors de l'Église et séparés d'elle, un danger intérieur pour elle et, qui plus est, un problème tout nouveau.

Beaucoup étaient en proie au remords, à la honte ; d'autres, au contraire, présentaient dans une forme hautaine des explications spécieuses. Les apostats pouvaient être répartis en plusieurs catégories. C'était d'abord les *sacrificati* et les *thurificati* dont le crime avait été public. Puis venaient les *libellatici*. Ceux-ci s'étaient, à prix d'argent, fait inscrire en qualité d'apostats, en obtenant dispense de tout acte idolâtrique ². La culpabilité de ces derniers ne pouvait être mise en doute, car « c'est être criminel, disaient les prêtres de Rome, que de se faire passer pour apos-

1. *De lapsis*, 25.

2. *Epist.*, 67.

lat, alors même qu'on n'a pas apostasié ¹ ». Mais saint Cyprien reconnaissait que leur faiblesse avait su être ingénieuse et que leur trahison gardait trace d'un scrupule. Il fallait, selon lui, bien préciser les cas afin d'établir les responsabilités et ne pas confondre dans une même réprobation « celui qui, à la première injonction, vola au-devant d'un sacrifice impie et celui qui n'accomplit un acte si funeste que par contrainte et après une longue résistance; celui qui obligea sa famille, ses amis, ses colons à sacrifier et celui qui sacrifia seul pour en dispenser les siens ² ».

Mais l'Église d'Afrique n'eut pas sous les yeux que ces lamentables exemples. Des fidèles en grand nombre résistèrent à l'édit. Dès le mois de janvier, les suspects, devenus des révoltés par leur refus, commencèrent à remplir les prisons. Les nouvelles qu'on recevait des diverses provinces ne laissaient cependant pas de doute sur le sort qui attendait les confesseurs.

Parmi les Africains qui résistèrent à l'édit de Dèce dans divers pays, nous connaissons quelques martyrs. Grâce à l'active correspondance existant entre le clergé de Rome et celui de Carthage, nous savons qu'un jeune Africain, nommé Céléstinus, fut jeté dans une prison de Rome en expiation de l'apostasie d'une de ses sœurs ³. Il avait comparu devant l'empereur lui-même. « Par la volonté de Dieu, lui écrivait un ami, tu as comparu devant le grand serpent, précurseur de l'Antéchrist; en sa présence, tu n'as pas seulement confessé le Christ, mais tu as effrayé le persécuteur en proférant ces paroles, ces

1. (*Inter Cypr.*) *Epist.* 21.

2. *Epist.* 52.

3. (*Inter Cypr.*) *Epist.* 20.

clameurs divines, par lesquelles je sais que tu l'as vaincu ¹. » Sa véhémence et peut-être sa jeunesse le sauvèrent. Après avoir passé dix-neuf jours étendu immobile sur le sol de la prison ², les pieds engagés dans les ceps, épuisé de faim et de soif ³, le corps tuméfié et les membres brisés des suites de la torture ⁴, Célérinus fut remis en liberté. Dès le printemps de l'année 250, il rentra à Carthage, où saint Cyprien l'admit dans la cléricature avec le grade de lecteur ⁵.

L'héroïsme des Romains stimulait celui des Carthaginois. Saint Cyprien nous apprend que l'exemple donné à Rome fut le signal de la résistance dans sa propre Église ⁶. L'administration romaine avait, cette fois encore, provoqué ou accepté tacitement le concours de l'émeute. A la suite d'un mouvement populaire, le prêtre Rogatianus et un laïque nommé Felicissimus furent saisis et emprisonnés ⁷, puis on entassa pêle-mêle tout ce qui tomba sous la main, clercs, laïques, femmes, enfants. Ces malheureux avaient tout à attendre de la pitié des fidèles demeurés libres, et ceux-ci, dont l'évêque avait dû modérer l'emportement de charité, leur fournissaient l'indispensable. Une institution que nous voyons à plusieurs reprises fonctionner dans l'Église de Carthage, la caisse ecclésiastique, était destinée à subvenir à l'assistance des captifs ⁸; grâce à la prévoyance et à

1. (*Inter Cypri.*) *Epist.* 21.

2. *Epist.* 34.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Epist.* 25.

7. *Epist.* 81.

8. TERTULLIEN, *Apologet.*, 39.

l'esprit exact de l'évêque Cyprien, elle se trouvait en mesure de fournir aux distributions nécessaires ¹.

On a peine à croire, en lisant les documents de l'antiquité, à certains détails qui nous sont rapportés. L'ignorance ou la méchanceté humaines y paraissent si manifestement exagérées, que l'on hésite à admettre l'existence de passions si basses entravant l'exercice des institutions les plus dignes d'admiration. Mais il doit suffire de rapprocher ces choses de celles de notre temps pour s'expliquer et comprendre ce qui paraît odieux et même impossible ².

Nous avons vu sainte Perpétue et sainte Félicité secourues par l'ingénieux dévouement des diacres de Carthage. Ce n'était pas par l'effet d'une charité spontanée que Tertius et Pomponius secouraient les fidèles, mais par une attribution de leur charge. On voit la martyre charger le diacre de lui apporter son enfant. Les diacres avaient une mission officielle à remplir à l'égard des prisonniers, mais ils étaient

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 4.

2. *Epist.* 37, *Ad Clerum*. Ailleurs on rappelle que l'Eglise fait à ses membres une loi de s'imposer, des sacrifices afin de parvenir jusqu'aux captifs. Cf. GRABE, *Spicilegium veterum Patrum*, t. 1, p. 102; S. JEAN CHRYSOSTOME, *Homil. XXI*, in *Acta Apostot.* §4, *Constit. apost.*, V, 1. Les fidèles avaient la dévotion de baiser les chaînes des confesseurs, TERTULLIEN, *Ad uxorem*, II, 4; accomplir cette œuvre bénie, c'était, croyait-on, prendre sa part du martyre, *Const. apost.*, V, 1. De fait, cela n'était pas toujours sans danger. Au temps de Licinius, il était interdit, sous peine de mort, de visiter les chrétiens prisonniers. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, X, 8; *Vita Constantini*, I, 54. Plus d'une fois les juges condamnent les fidèles au secret, EUSÈBE, *op. cit.*, VII, 11; *Acta s. Tarachi, Probi et Andronici*, 6. Un texte du ^ve siècle nous montre ce qu'il en était en Afrique pendant les querelles religieuses. On chargeait de coups ceux qui venaient pour assister les détenus épuisés par la faim et la soif; les vases qu'on leur portait étaient brisés, les aliments jetés aux chiens. Empêchés de voir une dernière fois leurs enfants, les pères et les mères demeuraient éplorés, étendus sur le sol devant les portes qu'ils ne pouvaient franchir. *Appendix ad acta S. Saturnini*, 16; en appendice aux œuvres de S. OPTAT, *Opera*, in-fol., Paris, 1700, p. 242.

soulagés dans la fatigue qu'elle leur eût imposée par le dévouement des fidèles. Ceux-ci s'ingéniaient à faire parvenir aux confesseurs des aliments délicats, quelques friandises destinées à procurer un instant de détente et de satisfaction aux frères mal nourris ou affamés par le régime que l'État romain accordait aux prisonniers. Déjà sainte Perpétue faisait honte au tribun de garde de l'insuffisance des rations qu'il accordait aux détenus. C'était, semble-t-il, un principe, de n'accorder aux prisonniers qu'une alimentation insuffisante. Plusieurs Africains moururent de ces privations. Un détenu écrivait : Fortunio, Victorinus, Victor, Herennius, Credula, Herena, Donatus, Firmus, Venustus, Fructus, Julia, Martial, Ariston « sont morts en prison. Nous les suivrons bientôt, car depuis huit jours nous venons d'être remis au cachot. Auparavant, on nous donnait tous les cinq jours un peu de pain et de l'eau à volonté ¹ ». Les Actes des saints Montan et Lucius nous apprennent qu'on ne donnait même pas aux confesseurs de l'eau froide et du *solon*, qui était une nourriture dont nous ignorons la composition ², en quantité suffisante. S'il faut en croire les auteurs, la charité des fidèles avait parfois engendré des inconvénients. C'était surtout le manque de modération qui, en précipitant la foule des fidèles autour des prisons, aggravait l'hostilité des païens et menaçait les communautés de nouvelles vexations. Saint Cyprien dut

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 12. Cf. CICÉRON, *II Ferr.*, 5, 45; SALLUSTE, *Hist. fragm.*, III, X; LIBANIUS, *De vincit. Contra Tisamen*.

2. H. LECLERCQ, *Le deuxième siècle. Dioclétien*, p. 136, 491-492. Cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, X, 8; *Vita Constantini*, I, 54; S. JEAN CHRYSOSTOME, *Homil. XLVI, De S. Luciano*, 2; S. DAMASE, *Carmen XVII; Passio s. Perpetuae*, 16; *Passio s. Montani*, 6, 9, 13, 21; *Acta s. Felicis*, 5; *Passio s. Vincentii*, 3.

s'opposer à ce zèle excessif : « Je vous en prie, écrivait-il à son clergé, appliquez votre soin à nous assurer la paix. Quel que soit chez les frères le désir de visiter les saints confesseurs, qu'ils le fassent avec prudence, qu'ils ne viennent point tous ensemble et en grande troupe. Ce serait éveiller le soupçon et nous faire refuser l'accès des cachots. Nous pourrions tout perdre en voulant tout avoir. Faites donc en sorte que ces visites s'accomplissent avec réserve ¹. »

Les contemporains hostiles aux catholiques n'ont pas manqué de blâmer l'usage des fidèles, dont le pieux empressement à baiser les chaînes et à reconforter les confesseurs faisait l'objet de plaisanteries ou de récriminations qu'il est difficile de prendre au sérieux. « Dès le matin, disait Lucien, les vieilles, les veuves et les orphelins assiégeaient les portes des prisons. Les principaux d'entre les chrétiens corrompaient les geôliers et passaient la nuit près du captif. On apportait des mets de toute sorte. Rien ne s'épargne alors et la détention valut beaucoup d'argent à Pérégrinus qui se créa un revenu considérable ². » Il semble que dans certaines Églises, à Carthage notamment, on ait songé à porter aux prisonniers leur portion de l'agape ³. C'était là au

1. S. CYPRIEN, *Epist.* IV, 2.

2. LUCIEN, *Peregrinus*, 12.

3. TERTULLIEN, *Ad Martyres*, 4. Cf. A. CHARPENTIER, *Les lettres de saint Cyprien, ou l'Église de Carthage au III^e siècle*, in-8°, Paris, 1859. Tertullien nous apprend que dans le séjour de la prison l'esprit profite plus que la chair ne perd, celle-ci d'ailleurs, grâce à la prévoyance de l'Église, reçoit son dû, l'agape des frères. Cependant cette portion n'eût pas suffi aux prisonniers, car l'agape, encore qu'on y mangeât, dit Tertullien, « à la mesure de sa faim », n'était qu'un repas; aussi les fidèles riches pourvoient à augmenter la ration que l'Église faisait parvenir à ses enfants : *Inter carnis alimenta, benedicti martyres designati, quae*

jugement des montanistes, et de Tertullien devenu leur porte-parole, un odieux abus dont l'effet le plus clair était d'amollir le martyr et de rendre sa victoire sinon douteuse du moins plus difficile. A l'en croire, et il est fort probable que ses paroles n'ont pas été lettre morte pour tous ses compatriotes, rien ne remplace le jeûne. « Voilà, disait-il, comment on s'endurcit à la prison, à la faim, à la soif, aux privations et aux angoisses; voilà comment le martyr sortira du cachot, tel qu'il y est entré, n'y rencontrant point des douleurs inconnues, mais ses macérations de chaque jour; certain de vaincre dans le combat, parce qu'il a tué sa chair et que, sur lui, les tourments ne trouveront point à mordre. Son épiderme desséché lui sera comme une cuirasse, les ongles de fer y glisseront comme sur une corne épaisse. Tel sera celui qui, par le jeûne, a vu souvent de près la mort et s'est déchargé de son sang, fardeau pesant et importun pour l'âme impatiente de s'échapper. Il vous appartient bien, continue-t-il, en s'adressant aux catholiques, il vous appartient bien de changer, pour des martyrs irrésolus, les prisons en cabarets, afin qu'ils ne regrettent point leur vie accoutumée, ne prennent point d'ennui et ne s'épouvantent pas

vobis et domina mater Ecclesia de uberibus suis et singuli fratres de opibus suis propriis in carcerem subministrant. Nous avons, précisément à l'époque où vécut Tertullien, un exemple historique de ce fait. Une coutume voulait que les gladiateurs et les bestiaires fussent gratifiés, la veille du combat, d'une orgie suprême, c'était ce qu'on nommait le repas libre, *caena libera*. Dans la soirée du 6 mars 203, la martyre Perpétue et ses compagnons désignés pour combattre les bêtes le lendemain dans l'amphithéâtre, jouirent de cette permission, mais ils transformèrent le repas libre en agape : *Pridie quoque cum illa caena, quam liberam vocant, quantum in ipsis erat, non caenam liberam, sed agapen caenarent.* Peut-être était-ce la sportule apportée de l'assemblée chrétienne qu'ils mangèrent à ce moment.

d'une abstinence nouvelle pour eux. Il n'avait jamais essayé de se soumettre aux austérités, votre Pristinus, qui n'a rien du martyr chrétien. Gorgé de tout, durant le cours d'une détention nominale, il fréquenta les bains, il épuisa toutes les jouissances d'ici-bas, préférables, pensait-il, au baptême, aux biens de la vie éternelle. Tout cela fait, apparemment, pour le mieux détourner de mourir; le soir du dernier jour des assises, il parut devant le tribunal; mais le vin d'aromates que vous lui aviez versé pour soutenir ses forces l'avait énervé. Sous les ongles de fer dont son ivresse ressentait à peine les morsures, il ne put répondre au proconsul et se dire l'esclave du divin Maître. Il ne confessa point, et les tourments ne tirèrent de sa bouche que des hoquets ¹. »

Les donatistes renouvelleront ces accusations. A les entendre, plusieurs, dans la persécution, se faisaient mettre en prison afin de ramasser un pécule au moyen des aumônes qu'on leur prodiguait ².

Tandis que les fidèles de Carthage allaient remplir les prisons de la ville, l'instruction semble avoir été retardée par suite de l'absence du proconsul dont l'intervention ne paraît pas plus ancienne que le mois d'avril 250 ³. A partir de ce moment, la torture et les supplices ne s'interrompent plus jusqu'à la fin de l'année. Les procès se succédaient presque sans relâche, dit M. Paul Allard, procès insidieux, où, à la suite d'une torture demeurée sans effet, le confesseur était ramené en prison, pour en être extrait de nouveau après quelque temps : on ne se

1. TERTULLIEN, *De jejunió*, 12.

2. S. AUGUSTIN, *Breviculum collat. contr. Donatist.*, dies III, c. XIII, n. 25.

3. TILLEMONT, *Mém. hist. eccl.*, t. III, art. III, sur saint Mappalique.

hâtait pas d'arriver au dénouement, on le reculait, au contraire, le plus loin possible; mais par les tourments, par les menaces, par la fatigue d'une instruction criminelle toujours continuée, jamais finie, par l'ennui, les dégoûts et les souffrances de la prison, par les rigueurs de la mise au secret, par une obsession continuelle, le proconsul se flattait d'user la résistance, et de faire tomber le chrétien avant le martyr, comme un voyageur à bout de force tombe sur la route au moment de toucher au terme. Plus d'une fois le calcul réussit. Tel fut le cas de Ninus, de Clémentianus et de Florus. « Malgré leur ardent désir de la mort, on n'avait pas voulu les tuer, et lentement, par des tourments sans cesse répétés, on n'avait point vaincu leur foi, demeurée invincible; on avait contraint leur chair infirme de succomber à la fatigue ¹. » Mais dans cette multitude de prisonniers il y eut place pour toutes les gloires comme pour toutes les misères. Un adolescent, nommé Aurelius, vit finir la persécution sans avoir faibli ²; Paul ³, Fortunion ⁴, Bassus ⁵, Mappalique ⁶ moururent des suites de la torture. La foule n'avait pu s'empêcher d'admirer la vaillance de ce dernier martyr.

Ceux qui échappaient à ces horreurs étant plus que des hommes, saint Cyprien en faisait des prêtres. Nous avons nommé Célérianus le lecteur; bientôt le clergé de Carthage compta parmi ses membres Numidicus. Celui-ci s'était trouvé, un jour d'émeute,

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 53.

2. *Epist.* 33.

3. *Epist.* 21.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Epist.* 8.

cerné par le peuple avec d'autres fidèles. On lapida les uns, on brûla les autres : Numidicus meurtri, les vêtements en feu, prêchait la résistance, tandis que sa femme brûlait à ses côtés. Laissé pour mort avec les autres, il fut, le lendemain, retrouvé par sa fille sous les pierres et les cadavres; il respirait encore, on le ranima et, quelque temps après, saint Cyprien annonça à son peuple l'élévation de Numidicus au sacerdoce ¹.

Le proconsul varia les peines, afin sans doute de varier les douleurs. Un nombre considérable de chrétiens fut condamné à l'exil, *relegatio*, avec des aggravations particulières. La peine de *relegatio*, quand elle s'appliquait aux chrétiens, entraînait pour eux la confiscation complète des biens ². Parmi ces bannis, nous connaissons le confesseur Aurélius ³, deux autres Carthaginois, Sophronius et Repostus ⁴; un prêtre Félix, sa femme Victoria et le laïque Lucius, d'abord apostats, puis soumis, nous ignorons pour quelle cause, à une nouvelle épreuve et confesseurs cette fois, furent exilés et ruinés ⁵; enfin, une femme nommée Bona, que son mari et ses proches avaient, comme nous l'avons dit, contrainte à sacrifier et dont on punit la résistance par l'exil ⁶. Nous connaissons encore un groupe de soixante-cinq bannis qui fut envoyé à Rome ⁷. On compta aussi bon nombre de bannis

1. *Epist.* 35.

2. S. CYPRIEN, *Epist.* 13. Par une autre mesure exceptionnelle, les magistrats municipaux avaient reçu le droit de prononcer la *relegatio*. *Epist.* 33.

3. *Ibid.*

4. *Epist.* 39.

5. *Epist.* 18.

6. *Epist.* 18.

7. *Epist.* 20

volontaires, plus à plaindre que les exilés, ear ils vivaient dans un dénûment très grand et dans une appréhension eontinuelle d'être découverts et arrêtés. « Ils erraient, dit saint Cyprien, traversant montagnes et solitudes, à la merci des brigands, des bêtes féroees, exposés à la faim, à la soif, au froid ¹. » A peine moins dignes de eompassion que les martyrs et dignes de porter le titre de eonfesseurs. Le plus illustre de ces fugitifs avait été l'évêque lui-même de la métropole, saint Cyprien, donnant par sa conduite un illustre exemple de sagesse et de modération que devaient suivre Denys d'Alexandrie, Grégoire de Néo-Césarée, Athanase le Grand. Il en dut eoùter d'autant plus à Cyprien d'adopter ce parti qu'il se savait désigné pour le martyre. Ainsi qu'il était arrivé jadis à l'évêque Polyearpe, la foule païenne avait réelamé sa mort.

Sa réputation était si bien établie qu'on savait que l'issue de la lutte entreprise eontre les ehrétiens demeurerait douteuse aussi longtemps que l'évêque serait en vie. Aussi entendait-on, soit au *forum*, soit à l'amphithéâtre, la clameur de la foule : « Cyprien au lion ² ! » Ce ne fut, nous apprend-il, que sur l'ordre direct de Dieu qu'il se déeida à fuir ³, mais auparavant il assura le fonctionnement de l'administration de son Église. Avec eette prévoyance et ee calme qui faisaient le fond de son caraetère, il arrêta l'emploi à faire des sommes d'argent destinées à subvenir aux diverses eatégories de déshérités que l'Église avait à sa charge; ensuite, en esprit avisé, il s'employa à soustraire à l'État les débris de sa fortune person-

1. *Epist.* 56.

2. PONTIUS, *Vita s. Cypriani*, 7.

3. *Epist.* 10, cf. *Vita*, 7.

nelle. « L'histoire de cette fortune est curieuse. Lors de sa conversion au christianisme, Cyprien s'en était dépouillé; il avait vendu tous ses biens pour en donner le prix aux pauvres ¹. Une partie de son patrimoine, nous apprend son biographe, lui fut ensuite rendue, probablement par la reconnaissance des fidèles, qui rachetèrent, pour les lui restituer, les terres mises en vente. Il n'osa pas les vendre de nouveau, de peur d'attirer l'attention malveillante des païens ². On peut donc supposer qu'il était encore riche au moment où éclata la persécution. Il emporta en exil des sommes importantes, qu'il fit peu à peu passer à ceux qu'il avait chargés de l'administration de la caisse ecclésiastique ³; il en déposa d'autres, à titre de fidéicommiss, entre les mains d'un prêtre investi de sa confiance ⁴. Probablement réussit-il à mettre également ses immeubles sous le nom d'un tiers, car on les retrouve en sa possession quelques années plus tard ⁵. Ces précautions étaient nécessaires; l'édit ordonnait la confiscation du patrimoine de tout chrétien fugitif, et, dès que le départ de Cyprien fut connu, l'autorité fit apposer sur les murs de la ville des affiches portant ces mots : « Quiconque possède ou détient des biens de Cyprien, évêque des chrétiens, est obligé de le déclarer ⁶. » Mais Cyprien, administrateur habile, avait déjoué l'avidité du fisc et assuré, par la conservation de sa fortune privée, l'alimentation de la caisse ecclésiastique pendant les mauvais jours. Il pouvait maintenant s'éloigner : les affaires tempo-

1. *Vita*, 2.

2. *Vita*, 15.

3. *Epist.* 6, 36.

4. *Epist.* 36.

5. *Vita*, 15.

6. *Epist.* 69.

relles et spirituelles de l'Église restaient en bon ordre : il laissait, pour le remplacer pendant son absence, deux évêques voisins et plusieurs prêtres dont la fidélité et l'énergie lui étaient connues ¹. »

On devait espérer que, prenant exemple sur le clergé de Rome, celui de Carthage tirerait parti de la persécution pour resserrer l'union entre ses membres. Il n'en fut rien. Parmi les prêtres qui avaient combattu l'élection épiscopale de saint Cyprien et pris ombrage de sa personne, se trouvaient cinq hommes remuants et méchants qui saisirent l'occasion du départ de l'évêque pour intriguer contre lui.

La persécution de Dèce cessa complètement au printemps de 251 et saint Cyprien put rentrer dans Carthage quelques jours après Pâques ². L'empereur mourut dans le courant de l'été et, dès l'année suivante, on eut une nouvelle persécution en perspective. Précisément la peste commençait alors ses ravages. Elle venait d'Éthiopie et d'Égypte et devait, pendant vingt ans, planer tantôt sur une province, tantôt sur une autre. On n'avait pas oublié les années terribles où le fléau avait dévasté l'empire, en 66, en 77, en 80; depuis lors, il était devenu endémique, parfois bénin, parfois redoutable avec de terribles éclats. En l'an 252, ce fut au tour de Carthage d'en être atteinte. « Soudain, raconte un témoin oculaire, le diacre carthaginois Pontius, soudain éclata un terrible fléau, un mal qui dévastait tout. Chaque jour il emportait d'innombrables victimes et fondait à l'improviste sur chacun en son logis. L'une après l'autre, à la suite, il envahissait les maisons où chacun tremblait. Alors, pris

1. *Epist.* 6, 37-40, cf. P. ALLARD, *op. cit.*, t. II, p. 337 sq.

2. S. CYPRIEN. *Epist.* 43.

de panique, tous s'enfuirent pour éviter la contagion, jetèrent indignement leurs parents à la voirie : comme si, avec le moribond atteint de la peste, on pouvait expulser la mort elle-même. Par toute la ville, dans les rues, gisaient, non des corps, mais des cadavres sans nombre qui imploraient la pitié des passants, spectateurs de cette infortune. Personne ne se retournait, excepté pour s'enrichir par quelque cruauté. Nul ne s'empressait à la pensée qu'un sort semblable le menaçait ¹. » On se battait pour enlever les bijoux des morts ², on volait, on assassinait impunément. Ceux qu'épargnait la maladie n'étaient pas à l'abri du poison; enfin, et ce n'était pas un moindre danger, des gens se rencontrèrent qui exploitant l'abandon des malades, firent métier de les accaparer et d'en obtenir de plein gré ou en usant de contrainte des testaments en leur faveur ³.

Dans ce trouble et ce désordre sans frein, beaucoup de chrétiens, atteints par le découragement général ⁴, croyaient la fin du monde arrivée ⁵ et s'étonnaient que Dieu frappât ses ennemis et ses fidèles indistinctement ⁶. Mais saint Cyprien soutint tout le monde.

« Là, mes très chers frères, disait-il, là se trouvent l'utilité, la nécessité de ce terrible fléau; il dévoile le fond des cœurs ⁷. » Non seulement il prêchait, mais, afin que tous pussent recevoir sa parole, il écrivait. Le fidèle Pontius raconte qu'il entretenait son peuple des

1. *Vita Cypriani*, 9.

2. *Ibid.*

3. S. CYPRIEN, *Ad Demetrianum*, 11.

4. *De mortalitate*, 1.

5. *Ibid.*, 25.

6. *Ibid.*, 8.

7. *Ibid.*, 16.

œuvres de miséricorde, lui apprenant, par les exemples des Livres saints, les récompenses réservées par Dieu à la pitié.

Il ajoutait que secourir les nôtres était un faible mérite : la vraie perfection appartenait à celui qui assiste aussi le publicain et le païen, rend le bien pour le mal, prie pour les ennemis et les persécuteurs. Dieu fait luire son soleil et tomber ses pluies sur les semences jetées en terre par l'homme vertueux et par l'impie : le serviteur de Dieu doit suivre l'exemple de son maître et rivaliser de bonté avec le Père céleste. Cyprien ajoutait bien d'autres belles et grandes paroles ; s'il avait pu tenir de tels discours à la tribune du Forum, peut-être, ajoute Pontius, tous les païens se seraient-ils convertis ¹. Non ! car ils ne l'eussent pas laissé dire, ils l'eussent écharpé ! Toujours imbu des vieilles haines, le peuple s'agitait et imputait à l'impiété des chrétiens la colère des dieux tombant aveuglément sur leurs adorateurs ² ; la foule réclamait le principal coupable, elle criait : « Cyprien au lion ³ ! » Quelques-uns cependant se laissèrent toucher et crurent au Christ ⁴.

Ces jours furent, comme ceux qui précédèrent son martyre, les plus beaux jours de la vie de Cyprien. Son âme grandit avec les circonstances et s'y révéla tout entière. D'instinct il aimait les choses grandes et difficiles. A voir l'aisance avec laquelle il se meut au milieu d'elles leur difficulté nous échappe ; il s'y montre si simple et si calme qu'on est tenté de les croire facile. Était-il question de parler et d'écrire, il

1. *Vita Cypriani*, 9, 10.

2. *Ad Demetrianum*, 2-5, 7.

3. *Epist.* 55.

4. *De mortalitate*, 12.

se trouvait à la hauteur des circonstances ou bien il s'y haussait; était-il question d'agir, il se trouvait soudain à la mesure de tout. Il fallait alors non seulement provoquer la charité et le courage, mais, pour ainsi dire, forcer les fidèles à vivre, les faire triompher d'eux-mêmes et du fléau; il le fit. « On assigna à chacun son rôle, dit Pontius, selon la qualité des gens et leur rang. Beaucoup de fidèles qui, en raison de leur pauvreté, ne pouvaient donner d'argent, donnaient plus que de l'argent. Ils apportaient leur travail personnel, plus précieux que toutes les richesses. Aussi, grâce à la merveilleuse abondance des œuvres, on pouvait faire ce qui était utile à tous, et pas seulement aux fidèles ¹. » Et cependant, au début, certaines personnes ne s'étaient pas conduites en chrétiennes ²; on ne voit pas que, à partir de ce moment, il se soit produit de nouvelles faiblesses. Suivant un mot dont on a quelque peu abusé, Cyprien avait « galvanisé » ses chrétiens. Il répétait : « Le royaume de Dieu approche. » La peste, fléau aux païens, délivrance aux chrétiens, « la peste dont beaucoup d'entre nous sont morts, la peste qui tue Juifs, Gentils, adversaires du Christ, la peste, c'est la porte du salut. La peste frappe sans regarder, mais ceux qu'elle frappe ne périssent pas, bons et méchants, de la même manière. Les justes vont en paradis, les coupables en enfer ³ ». Qu'on ne se plaigne pas du martyre dont elle nous prive. L'eût-on mérité, ce martyre? L'eût-on supporté? Heureux ceux que la peste

1. *Vita Cypriani*, 10. Ces dernières paroles réduisent à néant les insinuations de E. HAVET, *Revue des Deux-Mondes*, 15 sept. 1885. Il n'y a pas lieu d'ailleurs d'accorder plus d'attention à cet écrivain sur l'œuvre duquel nous espérons revenir un jour.

2. *De mortalitate*, 1.

3. *Ibid.*, 15.

renverse, les délices du siècle ne les ont pas renversés. Heureuses les femmes et les vierges, la peste qui les emporte leur épargne la violence qui, peut-être, les attend. »

C'était comme une claire sonnerie, un air de bravoure éclatant sur un charnier. Sénèque n'avait rien trouvé de mieux et la *Consolation à Marcia*, écrite dans une villa très élégante, paraît moins vive et un peu fade comparée à ce « Sermon sur la mort ». L'évêque de Carthage formulait à l'usage de tous des maximes qui, jusqu'à ce moment, n'avaient pas encore été aussi bien frappées; grâce à lui, elles allaient avoir un cours plus général et devenir l'expression ordinaire du courage chrétien. « Sois prêt à tout au nom de Dieu et de ta foi. — Ruiné, mutilé, seul au monde, sois sans trouble et ne te bats que mieux. — La lutte n'ébranle pas la foi, elle la fortifie et la révèle; méprise ce qui est pour ce qui sera ¹. »

Était-ce une doctrine nouvelle, ou bien une évolution du stoïcisme? L'un et l'autre peut-être, car ce qu'il y avait d'emprunts incontestables à la philosophie des stoïques se mélangeait à une intention si neuve, à une préoccupation si absolument inconnue du stoïcisme, le surnaturel, l'au-delà du tombeau, qu'on peut bien dire qu'il y avait plus encore de nouveauté que de réminiscence dans les maximes que nous avons rappelées.

Pendant cette crise, tout faisait présager le retour prochain des violences. Saint Cyprien écrivait aux fidèles de l'Église de Thibarîs : « Le jour de l'épreuve est déjà sur nos têtes; ce qui va venir sera plus terrible encore que les luttes passées; à cette guerre

1. *Ibid.*, 12.

nouvelle doivent se préparer les soldats du Christ, comprenant qu'ils boivent tous les jours le calice du sang du Seigneur, afin de répandre à leur tour leur sang pour lui.

« Les hommes s'exercent aux combats du siècle et considèrent comme un grand honneur d'être couronnés à la vue du peuple et en présence de l'empereur. Voici le combat sublime qui aura Dieu pour témoin et où la couronne sera décernée par le Christ. Que les soldats de Dieu s'avancent, que ceux dont la foi est intacte s'arment afin de ne pas perdre le mérite de leur fermeté passée; que ceux qui, naguère, sont tombés, s'arment aussi, afin de reconquérir tout ce qu'ils ont perdu. Que l'honneur excite les uns au combat, que le repentir y anime les autres ¹. »

En effet, Gallus, effrayé des progrès de l'épidémie, espéra les conjurer en prescrivant l'accomplissement de sacrifices solennels dans toutes les villes. Les chrétiens n'y pouvaient participer; et ce fut l'occasion de nouveaux emportements populaires contre ceux dont l'abstention était cause de si grands maux. A Carthage, le sacrifice eut lieu au cirque; ni Cyprien ni les chrétiens n'étaient présents, la foule s'en aperçut et cria : « Cyprien au lion ² ! » Nul dans la ville n'entendait cette clameur avec plus de satisfaction que Démétrianus, magistrat romain, ennemi acharné de l'Évangile. Son hostilité était si connue que l'évêque lui adressa une lettre publique dans laquelle il cherchait à le faire revenir de ses préventions et le gourmandait fort de sa haine. « Prends garde, Démétrianus, lui disait-il, au sort

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 56.

2. *Epist.* 55.

qui t'attend, vieux comme tu l'es et proche de ta fin ¹. Tu ne crains pas d'insulter et d'opprimer les disciples du Christ. Toi, en particulier, tu les chasses de leur demeure, tu les charges de chaînes, tu les jettes en prison, tu les livres au glaive, aux bêtes, au feu. Non content des supplices rapides, tu prends plaisir à les faire périr en détail, à déchirer lentement leur corps : ton ingénieuse cruauté invente de nouveaux tourments ². » Il est tout à fait probable que la lettre, ayant été écrite après la mort de Dèce, fait allusion aux méfaits présents de Démétrianus; cependant nous ne connaissons aucun cas particulier de violence en Afrique ayant rapport à la persécution de Gallus. Toutefois, il semblait que les chrétiens ne dussent pas jouir d'un moment de relâche.

Tandis que l'Église de Carthage confessait la foi du Christ, les églises de Numidie, subissant le contre-coup de la politique incohérente des empereurs du III^e siècle, se trouvait livrée à la rapacité des tribus indigènes. Le licenciement de la *legio III Augusta* stationnée au camp de Lambèse avait eu pour conséquence l'affaiblissement de la garnison et pour résultat l'envahissement de la Numidie. Les tribus firent une importante *razzia* et disparurent, emmenant du butin et des prisonniers parmi lesquels se trouvaient des fidèles et même des vierges consacrées à Dieu. Ruinés, les évêques de Numidie ne pouvaient rien; ils s'adressèrent à l'évêque de Carthage qui ordonna une quête dans sa ville épiscopale. On recueillit 100.000 sesterces, environ 25.000 francs de notre monnaie, et en faisant parvenir cette somme à

1. *Ad Demetrianum*, 25.

2. *Ibid.*, 12.

ses collègues, saint Cyprien leur écrivait : « C'est le Christ que nous contemplons dans nos frères captifs; il nous a rachetés par son sang de l'esclavage du démon : à nous de le racheter par notre or des mains des barbares. Nous devons faire pour les autres ce que nous voudrions qu'on fit pour nous-mêmes si nous tombions en captivité. Quel père, quel époux ne doit trembler en songeant à ces fils envoyés au loin, à ces épouses dont l'honneur est en péril? et qui de nous ne serait ému de tant de vierges qui ont moins à craindre les fers des barbares que la violence et l'ignominie de la prostitution ¹. »

A peine le péril créé par la persécution de Dèce était-il passé, qu'un grand nombre de *lapsi* — c'était le nom qu'on donnait aux apostats — demanda l'admission à la pénitence et la réintégration dans l'Église. Leur bonne volonté évidente et leur impatience louable furent malheureusement exploitées par le groupe de mécontents qui, par haine de l'évêque, s'était fait un devoir d'entraver tout bien et toute discipline dans l'Église de Carthage. Les cinq prêtres opposés à l'élection épiscopale de Cyprien, suivis peut-être de quelques autres dévoyés, s'ingénièrent à entraver l'administration pendant l'absence de Cyprien ². Mettant à profit la situation anormale issue du retour en masse des *lapsi*, ils s'efforcèrent de constituer deux partis : celui des indulgents, disposé à recevoir les coupables sans presque les faire attendre sous prétexte de hâter la paix, et celui des puritains, qui refusait tout par-

1. *Epist.* 60.

2. S. Cyprien s'était réfugié aux environs de Carthage, mais on ignore le lieu exact de sa retraite. C'est de là qu'il adressa treize lettres pastorales à son Église.

don. A ces deux partis extrêmes et irréductibles s'ajoutait un troisième parti, celui qui retardait la solution après l'accomplissement de la pénitence. Les tiraillements, grâce au tempérament africain, dépassèrent la mesure de ce qu'on pouvait redouter. Tandis que des *lapsi* allaient visiter les confesseurs dans les prisons, pleuraient à leurs pieds, les comblaient de prévenances, de compliments et revenaient de leur expédition avec des billets dans lesquels la paix leur était donnée ¹, que d'autres achetaient ou vendaient ces billets ², et que des confesseurs surpris ou irréflechis distribuaient des formules telles que celle-ci : « Qu'un tel soit admis à la communion avec les siens ³ » ; tandis que ces abus s'introduisaient, on voyait d'autres coupables qui, forts de leur multitude, se refusaient à toute pénitence, exigeant impérieusement l'oubli du passé et leur réintégration ⁴. Afin d'ajouter au désordre, les meneurs, au lieu de soumettre — suivant la volonté des confesseurs — les *lapsi* à la pénitence, les admettaient immédiatement à la communion ⁵. Si le clergé se refusait à admettre le porteur d'un billet de communion, on s'efforçait par tous les moyens, y compris l'émeute, de venir à bout de ces scrupules ⁶. Saint Cyprien, mis au courant de ces excès, écrivit de sa retraite trois lettres pastorales. L'une était adressée aux confesseurs, elle était

1. *Epist.* 10, 14, 16. Le cas n'était pas nouveau; cf. TERTULLIEN, *Ad martyras*, 1; *De pudicitia*, 22.

2. *Epist.* 10.

3. *Ibid.* Il y eut des jours où on distribua jusqu'à mille billets, *libelli*, parfois plusieurs milliers en un jour. On en sollicitait de loin et même de Rome. Cf. P. BATIFFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, in-12, Paris, 1902, p. 119.

4. *De lapsis*, 30.

5. *Epist.* 9, 40.

6. *Epist.* 27.

pleine d'aménité, et leur recommandait de ne donner de billets qu'aux chrétiens « dont la pénitence approcherait d'une entière satisfaction ¹ » ; une autre lettre au clergé, très ferme, menaçait d'interdiction les prêtres qui admettraient les *lapsi* à la communion ² ; la troisième lettre, au peuple, l'invitait à modérer l'impatience des *lapsi* et à ne pas suivre ceux d'entre eux qui manquaient de respect à l'évêque ³.

Dans cette circonstance, tous cherchaient à se ménager l'appui de l'évêque de Rome. Le clergé romain, chargé de gouverner l'Église de Rome depuis la mort du pape, fit savoir que tous les *lapsi* devaient faire pénitence et être reçus à la communion en cas de danger de mort ⁴. Le parti rigoriste accepta sous certaines conditions, les indulgents refusèrent. Le confesseur Lucien s'enhardit et, au nom de tous les confesseurs, signifia à saint Cyprien, par une lettre insolente, l'absolution accordée par eux aux *lapsi* en l'invitant à communiquer leur décision aux autres évêques africains ⁵.

L'évêque de Carthage répondit par une fin de non-recevoir. La querelle s'envenimait, il y eut des excommunications portées et à mesure que la persécution s'assoupissait, le schisme devenait plus obstiné et plus audacieux. Il obtint des recrues bien inattendues dans la personne des confesseurs sortis de prison après une année de captivité. Plusieurs d'entre eux, saisis d'orgueil et d'une sorte de vertige, s'abandonnèrent, parmi les meneurs du schisme, à une conduite

1. *Epist.* 10.

2. *Epist.* 9.

3. *Epist.* 11.

4. *Epist.* 2 (*inter Cyprianiccas*).

5. *Epist.* 16 (*int. Cypr.*).

avilissante. Pendant ce temps, l'évêque Cyprien négociait avec ses collègues et avec le clergé de Rome et on s'arrêta à la convocation d'un concile africain, qui se réunit en effet à Carthage, au printemps de 251. On se décida à pardonner aux *libellatici* et à soumettre les *sacrificati* à la pénitence, sauf le cas de danger de mort. Un concile tenu à Rome dans l'automne de 251 approuva ces décisions; enfin, en 252, un nouveau concile de Carthage concéda l'absolution à tous les *lapsi* qui se seraient soumis à la pénitence. On fit une exception pour le clergé : à tout apostat on interdit le sacerdoce.

On pouvait croire fini cet épisode lamentable, il allait renaître. Certains clercs apostats ne se soumettant pas à la mesure qui les atteignait, prétendirent reprendre leurs fonctions. Thérapius, évêque de Bulla, accepta dans son clergé un prêtre apostat et l'évêque apostat Fortunatianus remonta sur son siège d'Assuras. Vers le même temps, deux Églises d'Espagne, Legio et Asturica, avaient vu des évêques *libellatiques*, Basilide et Martial, reprendre le gouvernement de leurs communautés et le pape Étienne, consulté, avait pris le parti de ces deux personnages. Consternées, les Églises en appelèrent aux évêques africains et le concile de 254 se prononça pour l'incapacité des deux évêques.

Deux hommes avaient trouvé dans les événements que nous avons exposé une regrettable célébrité; c'étaient Novatus et Felicissimus. Le premier paraît avoir été un franc scélérat. On a à son sujet les plus fâcheux renseignements et rien, dans ses actes connus et publics, ne corrige l'impression qu'on prend de lui dans la correspondance de son antagoniste, saint Cyprien. Il fut le premier auteur des troubles que

nous avons rappelés; lorsque la situation lui parut assez compromise, il s'embarqua pour l'Italie (début de 251) et laissa la conduite des affaires à Felicissimus, un laïque qu'il avait récemment ordonné ou fait ordonner diacre. Celui-ci avait mauvaise réputation et montra plus de rudesse que d'habileté. Dès les premiers mois de 251, il était excommunié. L'année suivante, il réunit son parti à celui de Privatus, de Lambèse, et de concert avec quatre autres évêques schismatiques, Privatus ordonna Fortunatus (un des cinq prêtres du groupe dont nous avons parlé), malgré sa récente excommunication, en qualité d'évêque de Carthage. Felicissimus partit pour Rome afin d'obtenir la reconnaissance de Fortunatus par le pape et il fallut toutes les instances et l'activité de Cyprien pour éclairer à temps Corneille et amener la rupture entre l'Église de Rome et Fortunatus. Le parti ne s'en releva pas et disparut très rapidement. Les obstinés se joignirent à un autre schisme qui naissait alors, le Novatianisme.

Celui-ci devait son nom et sa consistance à un prêtre romain d'un esprit distingué, Novatianus ¹, que l'influence de l'Africain Novatus acheva de jeter en pleine révolte. Il y eut alors un pape et un antipape à Rome et tous deux songèrent à s'assurer l'appui de l'Église de Carthage. Un concile siégeait à Carthage. Il envoya à Rome deux délégués, les évêques Caldonius et Fortunatus, afin de savoir à quoi s'en tenir sur le schisme romain. En attendant leur rapport, il refusa de transmettre aux Églises provin-

1. H. JORDAN, *Die Theologie der neuentdeckten Predigten Novatians. Eine dogmengeschichtliche Untersuchung.*, in-8°, Leipzig, 1902. Je ne mentionne ce livre paradoxal que pour ne rien soustraire à l'information bibliographique.

ciales les libelles diffamatoires du parti de Novatianus. Quand arriva le rapport des évêques, le doute n'était plus possible, en conséquence le concile excommunia Novatianus et reconnut officiellement Corneille. Loin de se soumettre, Novatianus organisa une Église distincte qu'il s'efforça de répandre de tous côtés et, en effet, soit au moyen des intrigues des envoyés, soit parce que sa morale austère plaisait à beaucoup, il eut des partisans nombreux en Gaule, en Orient et en Afrique. C'était sur ce pays que s'était porté l'effort des « apôtres » novatianistes. Ils se nommaient Augendus, Machaeus et Longinus, tous trois diaques, et Maximus, prêtre. Ils se présentèrent au concile tenu à Carthage au printemps de 251, mais ils furent écartés ; aussitôt ils commencèrent leur propagande. On les voyait, dit-on, aller de ville en ville et dans chaque ville de porte en porte ¹, recruter des partisans. Il est probable qu'ils ne fussent pas arrivés à un résultat aussi considérable que celui qu'ils obtinrent s'ils n'avaient été rejoints, vers la fin de cette année 251, par une mission envoyée de Rome par Novatianus et comprenant le prêtre carthaginois Novatus, le diaque Nicostratus, l'évêque déposé Evaristus, Primus et Dionysius ².

Grâce à l'entente qui régnait entre Corneille et Cyprien, celui-ci fut averti de la mission et connut à quelle qualité d'hommes il allait avoir affaire ³. La lettre du pape Corneille fut remise à l'évêque de Carthage, le lendemain du jour où la mission novatianiste avait pris terre en Afrique. Aussitôt Cy-

1. S. CYPRIEN (édit. HARTEL), *Eqist.* 44.

2. *Ibid.*, 50.

3. *Ibid.*, 50.

prien prévint ses collègues de l'intérieur du pays¹, ce qui ne laissa pas de contribuer à entraver le succès obtenu par les novatianistes², encore que, dans certaines localités, ils aient pu recevoir de l'évêque catholique un accueil très bienveillant³. S'enhardissant, les novatianistes instituèrent des évêques de leur parti dans plusieurs villes⁴; l'un d'eux, Maximus, fut ordonné évêque de Carthage⁵; un autre fut Nicostratus le diacre, qui passait pour avoir volé la caisse de secours de la communauté de Rome⁶. Ce début ne se soutint pas et il semble que, de très bonne heure, le novatianisme fut abandonné d'une partie de ses adhérents puisque, dès 255, on discuta la question de savoir s'il fallait rebaptiser les novatianistes revenus à l'orthodoxie et ce fut, comme nous le dirons, l'origine de nouveaux débats⁷.

La nouvelle difficulté qui allait sortir du schisme au moment où celui-ci cessait d'être un danger fut d'autant plus regrettable qu'elle mit un instant en péril l'unité catholique. Dans les premiers mois de l'année 255, l'évêque Cyprien reçut une lettre d'un certain Magnus qui lui posait cette question : « Entre autres hérétiques, il en est qui nous viennent de Novatianus après avoir reçu son baptême profane : faut-il les baptiser, eux aussi, et les sanctifier dans l'Église catholique, par le baptême légitime, véritable et unique, de l'Église⁸? » C'était en effet une cou-

1. *Epist.* 52.

2. *Ibid.*, 55.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, 59.

6. *Ibid.*, 50.

7. *Ibid.*, 69.

8. *Ibid.*, 69.

tume de l'Église d'Afrique, établie dès le temps de Tertullien, de rebaptiser les hérétiques ou schismatiques qui voulaient rentrer dans l'Église¹. Le premier concile connu de Carthage, sous Agrippinus, avait approuvé cet usage², généralement observé dans l'Afrique Proconsulaire et la Numidie³. Une tradition et une pratique semblables existaient en Asie

1. TERTULLIEN, *De baptismo*, 15. Cf. HOENSBROECH, *Zur Auffassung Cyprians von der Ketzertaufe*, dans *Zeitschrift für kathol. Theolog.* 1891, p. 737; ERNST, *Zur Auffassung Cyprians von der Ketzertaufe*, même revue, 1893, p. 79; HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles* (trad. DELARC). t. II, p. 98-115; L. DUCHESNE, *Les Églises séparées*, in-12, Paris, 1896, p. 145 sq.; J. ERNST, *Die Ketzertaufangelegenheit in der altchristlichen Kirche nach Cyprian*, in-8°, Freiburg, 1901; LE MÊME, *Die Busslehre Cyprians*, in-8°, Königsberg, 1895. L'étude de la discipline ecclésiastique, spécialement pénitentielle, à Carthage, au milieu du III^e siècle, d'après les lettres de S. Cyprien et son traité *De lapsis*, a été reprise par K. MULLER, *Die Bussinstitution in Karthago unter Cyprian*, dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (Gotha), t. XVI, n. 1 et 2. Cette étude complète et modifie quelques-uns des résultats acquis par RETTBERG, FECHTRUP, O. RISTENL et GÖTZ, *Die Busslehre Cyprians. Eine Studie zur Geschichte des Buss sacraments*, in-8°, Königsberg, 1895, ouvrage dans lequel l'auteur « vieux catholique » fait rejaillir sur l'histoire des préoccupations persouelles. Cf. LE MÊME, *Das Christenthum Cyprians. Eine historisch. kritische Untersuchung*, in-8°, Giessen, 1896, et *Geschichte des cyprianischen Litteratur bis zu der Zeit der ersten erhaltenen Handschriften*, in-8°, Basel, 1891. D'après l'auteur, il faut distinguer entre les martyrs qui ont souffert ou qui sont morts et les confesseurs incarcérés ou bannis. Les premiers auraient eu seuls le droit d'accorder des *libelli pacis*; l'abus consista dans la concession de ces billets par les confesseurs au nom d'une délégation expresse ou tacite. Les uns et les autres doivent être en tous cas ratifiés par l'évêque, sauf dans le cas de danger de mort. L'autorité de l'évêque sur les martyrs n'était pas la même dans toutes les Églises. Cf. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VI, 42. Le synode de 251 consacra les prétentions de saint Cyprien. Comparez avec SCHANZ, *Die Lehre der heil. Augustinus über das Sakrament der Busse*, dans *Theolog. Quartalschr.* 1895, t. LXXVII, fasc. 3^e. Pour toute cette question de la pénitence on consultera avec un réel profit une étude sur *les origines de la pénitence* dans P. BATIFFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, in-12, Paris, 1902, p. 111 sq.

2. S. CYPRIEN, *Epist.* 71-73.

3. *Ibid.*, 70, 73.

Mineure ¹, tandis qu'à Rome et à Alexandrie on se bornait, après la pénitence, à réconcilier les transfuges par l'imposition des mains ².

Telle était la situation. A la question de Magnus, Cyprien répondit : « Nous déclarons que tous les hérétiques et schismatiques, tous, sans exception, n'ont aucun pouvoir et aucun droit. C'est pourquoi Novatianus ne doit ni ne peut être excepté. Lui aussi, il est hors de l'Église, il combat la paix et la charité du Christ : il doit donc être compté au nombre des adversaires et des antéchrists ³. » Quelque temps après, le concile siégeant à Carthage, en 255, reçut une lettre collective, signée par dix-huit évêques numides, relative au même objet. Le concile répondit qu'il fallait se conformer à la coutume d'Afrique ⁴. Au printemps de 256, nouveau concile confirmant la solution adoptée et qui en donne communication au pape Étienne ⁵. Celui-ci paraît avoir eu peu de goût pour les hommes et les choses d'Afrique; bien que son principal antagoniste, l'évêque de Carthage, se soit montré d'une intransigeance outrée, on ne peut manquer de constater chez le pape Étienne, dans toute cette querelle, une irritabilité et une vivacité de ton qui impressionnent défavorablement. Dès qu'il eut connaissance de la décision du congrès de Carthage, le pape fit réponse qu'il s'en tenait, quant à lui, à la pratique romaine ⁶, ce qui était bien; mais il le dit probablement en termes blessants. Quoique cette réponse ne nous soit pas parvenue, on

1. *Ibid.*, 75. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VII. 7.

2. S. CYPRIEN, *Epist.* 74.

3. *Ibid.*, 69.

4. *Ibid.*, 70. Cf. 71-73.

5. *Ibid.*, 72.

6. *Ibid.*, 74.

peut juger du ton et du contenu par l'irritation qu'elle souleva en Afrique et dans les provinces orientales de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Syrie, d'Arabie, qui suivaient l'usage africain et auxquelles le pape fit communiquer sa décision ¹. Il y déclarait son intention d'établir l'unité de l'usage romain dans toutes les Églises, dùt-il en venir, pour dompter les résistances, à l'excommunication ². Le concile d'Afrique, voyant où tout cela menaçait d'aboutir, envoya des délégués; le pape ne les reçut pas ³.

Ni Cyprien ni les prélats africains n'étaient d'humeur à reculer; ils s'occupèrent seulement de se donner toutes les apparences de la raison. Un diacre de Carthage, Rogatianus, fut envoyé aux Églises d'Asie Mineure ⁴ dont l'usage était d'accord avec celui de l'Église d'Afrique ⁵. Pendant ce temps, les partisans du pape s'efforçaient de retourner l'opinion en Afrique contre la tradition locale ⁶, mais sans aucun succès, car si, au début de leur campagne, quelques évêques en Tripolitaine ou en Maurétanie se montraient hésitants, les lettres de Cyprien à Jubaïanus et à Pompéius ⁷ rallièrent l'épiscopat entier en une masse compacte qui, le 1^{er} septembre 256, adopta à l'unanimité la tradition africaine ⁸. C'étaient quatre vingt-sept évêques, réunis en concile à Carthage, représentant l'Afrique du Nord tout entière, qui se

1. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VII, 5.

2. S. CYPRIEN, *Epist.* 74, 75.

3. *Ibid.*, 75.

4. *Epist.* 75.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, 73.

7. *Ibid.*, 73, 74.

8. *Scntentiae episcoporum.*

séparaient ouvertement de l'Église de Rome. Il semble que, dans les Églises d'Asie Mineure, on ait partagé les idées et les ressentiments des Africains; l'évêque de Césarée de Cappadoce, Firmilien, manifestait son sentiment avec une vivacité vraiment excessive¹.

Le pape Étienne donna-t-il suite à ses menaces d'excommunication ou bien, s'apercevant qu'il s'était montré peu mesuré, se ressaisit-il et montra-t-il une longanimité dont il n'avait pas donné la preuve jusqu'à ce moment? Nous l'ignorons². Ce qu'on peut arguer de plus clair pour soutenir l'hypothèse d'une excommunication lancée contre les prélats rebaptisants d'Afrique et d'Asie Mineure, c'est un passage virulent d'une lettre de Firmilien, de Césarée, qui apostrophe le pape Étienne en ces termes : « Combien de querelles et de discussions tu as soulevées dans les Églises du monde entier ! Et quel grand péché tu as commis, quand tu t'es séparé de tant de troupeaux ! C'est toi-même, en effet, que tu as retranché de l'Église, ne t'y trompe pas : car celui-là est vraiment schismatique, qui, en s'écartant de la communion de l'unité ecclésiastique, s'est fait apostat. Tu crois que tous peuvent être excommuniés par toi ; et c'est toi seul, en te séparant de nous, que tu as excommunié³. » A s'en tenir au sens obvie de ces paroles, il y avait eu excommunication en masse ; mais on est en droit d'être surpris qu'un acte

1. *Epist.* 75.

2. H. GRISAR, *Cyprians Oppositionsconcil gegen Papst Stephan*, dans *le Zeitschrift für Kathol. Theol.* 1881, p. 193 ; ERNST, *War der III. Cyprian excommunicirt*, dans même revue, 1894, p. 474 sq. Cf. A. HARNACK, *Ueber verlorene Briefe und Actenstücke die sich aus der Cyprianischen Briefsammlung ermitteln lassen*, in-8°, Leipzig, 1902.

3. S. CYPRIEN *Evist.* 75.

aussi retentissant n'ait été marqué clairement, ni insinué d'une manière historique, nulle part que dans la diatribe de Firmilien, alors que la correspondance et la biographie de saint Cyprien ne contiennent rien à ce sujet. Quoi qu'il en soit, le malaise dura peu, le pape mourut le 2 août 257 et son successeur Sixte, « bon et pacifique », vécut en bons termes avec Cyprien ¹. Somme toute, l'Afrique avait gain de cause, son usage fut maintenu et ce fut d'elle-même qu'elle y renonça au concile d'Arles, en 314. L'incident avait été vif, il dura peu et n'eut pas les suites qu'un instant on avait pu redouter. Cyprien avait choisi un terrain qui, malheureusement pour lui, ne valait rien, et toute sa vaillance avec toute son habilité ne purent rendre bon ce qui ne l'était pas. L'usage romain devait finalement triompher, comme c'était justice, mais ce qui ne laisse pas d'être piquant, c'est que la plus solide justification de cet usage devait être donnée par un Africain, au v^e siècle, l'évêque d'Hippone, dans une formule inoubliable : *Et [baptisma] quod dabatur a Paulo, et quod dabatur a Petro, Christi est; et si datum est a Juda, Christi erat* ².

Dans la solennelle séance du 1^{er} septembre 256, Cyprien semblait avoir donné la mesure de son influence; il avait incarné l'épiscopat africain dans sa personne. Le procès-verbal de cette journée nous est demeuré. Il est intitulé : « Votes des évêques, au nombre de quatre-vingt-sept, sur la nécessité de rebaptiser les hérétiques ³ ». Après un préambule don-

1. *Epist.* 81; *Vita Cypriani*, 14.

2. S. AUGUSTIN, *Tract. V in Johannem*, 18, P. L., t. XXXV, col. 1423.

3. *Sententiae episcoporum numero LXXXVII de haereticis baptizandis*, édit. HARTEL, t. I, p. 435, 461.

nant un résumé historique des circonstances qui ont provoqué la réunion du concile auquel assistaient des évêques, des prêtres et des diacres, en présence « de la plupart des fidèles », on lit plusieurs communications, entre autres, semble-t-il, la lettre menaçante du pape Étienne. Saint Cyprien prend alors la parole : « Vous avez entendu, mes très chers collègues, dit-il, ce que notre co-évêque Jubaïanus m'a écrit pour me consulter, malgré mon insuffisance, sur le baptême illicite et profane des hérétiques. Vous avez entendu également ma réponse : j'ai été d'avis, conformément à nos deux décrets, que les hérétiques venant à l'Église devaient être baptisés et sanctifiés par le baptême de l'Église. On vous a lu encore une lettre de Jubaïanus : dans la réponse qu'en homme sincère et pieux il m'a faite, non seulement il s'est rangé à mon avis, mais encore il a confessé qu'il était maintenant bien armé et m'a rendu grâces. Il nous reste à déclarer, chacun à notre tour, ce que nous pensons sur cette affaire, et cela, sans prétendre juger personne ni excommunier personne pour une divergence d'opinion. En effet, aucun d'entre nous ne se constitue évêque des évêques ; aucun, par des menaces de tyran, ne cherche à contraindre ses collègues ni à forcer leur adhésion. Tout évêque est libre et exerce, comme il l'entend, son pouvoir ; il ne peut pas plus être jugé par un autre, qu'il ne peut lui-même juger un autre. Attendons tous le jugement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, seul au monde, a le pouvoir et de nous préposer au gouvernement de son Église, et de juger notre acte ¹. »

1. Cet important passage nous paraît avoir été interprété plus que compris dans une dissertation de J. DELAROCHELLE, *L'idée de l'Église dans saint Cyprien*, dans la *Rev. d'hist. et de litt. religieuses*, 1896, t. I, p. 524 sq.

Le reste du procès-verbal contient la suite des motifs apportés par chaque évêque pour justifier son vote ¹.

Telle fut la dernière des polémiques qui remplirent l'épiscopat de saint Cyprien. On peut dire que toutes ces luttes étaient sorties des événements qui accompagnèrent la persécution de Dèce; elles eurent une portée considérable sur l'avenir de l'Afrique chrétienne dont elles habituèrent le corps épiscopal à s'organiser en groupe compact sous la discipline du grand évêque de Carthage. Au moment où les premières Églises apparaissaient en Gaule et en Espagne, et même dans la plus grande partie de l'Italie, l'Afrique atteignait l'apogée de l'organisation hiérarchique et ecclésiastique. Elle se montrait l'égale des grandes et antiques Églises d'Asie Mineure et de Syrie et, la première en Occident, donnait le modèle de ces institutions si glorieuses qui ne sont plus que des souvenirs : les Églises gallicane et wisigothique.

On ne s'aperçoit nulle part que ces ardentes querelles théologiques aient grandement surpris ni scandalisé les fidèles. On déplorait, mais on ne s'étonnait pas. Une subtilité dont chaque parti faisait usage expliquait toutes les défaillances, celles des sectes aussi bien que celles des individus. Le corps du Seigneur est double, disait-on; il y a un côté droit resplendissant et un côté gauche qui représente le nom

Il y a ici opposition entre la conduite de l'évêque de Rome et celle de l'évêque de Carthage, mais y a-t-il négation formelle de la subordination hiérarchique à l'Église de Rome, cette *Ecclesia principalis unde unitas sacerdotalis orta est*, ainsi qu'il la nomme ailleurs (S. CYPRIEN, *Epist.* 55)? Sur toute cette question, cf. J. CHAPMANN, *Les interpolations du traité de Saint Cyprien sur l'Unité de l'Église*, dans la *Revue bénédictine* 1902, p. 246-251, p. 357-373; 1903, p. 26 sq.

1. Pour la destinée du document, cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 63 sq.

de Dieu blasphémé parmi les nations¹. Il va sans dire que la moindre secte entendait bien représenter le côté droit, c'est ce qui explique la conviction persévérante des Africains sur la nécessité d'une Église et la préoccupation de n'en pas être exclus; au besoin, lorsque toute entente devenait impossible, on fondait, dans Rome même, Église contre Église, on se substituait à l'Église véritable, on s'attribuait l'orthodoxie, afin d'être ou de paraître, à tout prix, coûte que coûte, le côté droit.

Le règne de Valérien devait apporter à l'Église d'Afrique de nouvelles tribulations. Après les menaces de Gallus, les chrétiens s'étaient réjouis de posséder un prince qui « était doux et bon pour les serviteurs de Dieu. Aucun de ses prédécesseurs, pas même ceux qui passent pour avoir été ouvertement chrétiens, ne témoigna aux fidèles un accueil aussi affectueux et aussi familier. Sa maison, remplie d'hommes pieux, ressemblait à une église² ». Ces sentiments s'altérèrent peu à peu et passèrent de la bienveillance manifeste à la persécution ouverte. Le motif véritable de ce changement était des moins excusables. Devant le gouffre de la dette publique, Valérien effrayé avait vu miroiter la confiscation des biens considérables de l'Église chrétienne comme une ressource intarissable. Les Églises particulières ne cachaient pas leurs libéralités. On savait que celle de Rome, outre ses dépenses ordinaires : entretien des ministres du culte, frais du service divin, dépenses des cimetières, soulagement des captifs, des détenus, des forçats et des

1. TYCHONIUS, *Regulae*. Regula II^a, *De Domini corpore bipartito*, P. L., t. XVIII, col. 15 sq.

2. S. DENYS D'ALEXANDRIE, *Epist. ad Hermannonem*, dans EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VII, 10.

exilés, des infirmes et des veuves, nourrissait encore quinze cents indigents ¹. Carthage venait de faire une quête qui avait rapporté 25.000 francs et son évêque, dont la sollicitude semblait n'avoir pas plus de limites que ses ressources pécuniaires, proposait à un de ses collègues de prendre à la charge de sa communauté un comédien converti, qui n'ayant pas d'autre gagne-pain, continuait à donner les leçons de son art ². Tous ces faits étaient connus et on savait que ce que les chrétiens épargnaient sur les jeux et les spectacles, ils le dépensaient en aumônes. « Les païens s'enorgueillissent de donner des jeux devant un empereur ou un proconsul, disait saint Cyprien : on n'épargne alors aucune dépense; on engage ou l'on vend ses biens afin de subvenir aux frais énormes : on s'expose, en cas d'échec, aux injures, aux sifflets, aux projectiles; et, si l'on réussit, qu'a-t-on gagné? la faveur mobile du peuple, la promesse d'un consulat. Chrétiens, votre charité est donnée en spectacle à Dieu et à son Christ, les anges et les vertus du ciel y applaudissent; dans ces jeux, les hommes ne meurent pas, mais ils sont consolés, assistés, nourris, vêtus; votre patrimoine n'est pas dissipé, il va grossir votre trésor dans le ciel ³. » On ne cherchait pas à s'expliquer que le malaise public et le désordre des finances de l'État exigeaient d'autres remèdes que la confiscation, si productive qu'elle dût être, des biens des Églises. C'est d'ailleurs une tentation à laquelle il était trop facile de succomber pour que Valérien, obéré, s'en défendît longtemps; d'autres influences s'exercèrent

1. EUSEBE, *Hist. eccl.*, VI, 43.

2. S. CYPRIEN, *Epist.* 61.

3. S. CYPRIEN, *De opere et eleemosyna*, 21, 22.

autour de lui, jusqu'à ce que l'édit de persécution fût promulgué (257).

Pour la première fois, le christianisme était traité en association illicite. Bien que le texte de l'édit ne nous soit pas parvenu, on peut aisément reconstituer les dispositions qu'il contenait ¹. Il ordonne de traduire devant les tribunaux les principaux membres du clergé. « Les empereurs ont daigné m'écrire au sujet non seulement des évêques, mais aussi des prêtres », dit à saint Cyprien le proconsul d'Afrique. Les uns et les autres sont mis en demeure de sacrifier aux dieux ; s'ils refusent, ils doivent être exilés. Quant à ceux qui persistent à faire revivre l'association dissoute, ils tombent sous le coup des lois rendues contre les fauteurs de collèges illicites ². « Les empereurs, dit encore le proconsul d'Afrique, ont défendu de tenir des réunions et d'entrer dans les cimetières. Celui qui n'observera pas ce principe salutaire encourra la peine capitale. » Celle-ci a deux degrés, la mort ou la condamnation aux travaux forcés ³. Cette dernière était une des peines les plus terribles ; les anciens la tenaient pour à peine moins cruelle que la mort ; *proxima morti*, dit à son sujet Callistrate, et Ulpien fait observer que les gouverneurs des provinces ont le droit de porter cette condamnation ⁴. La correspondance de saint Cyprien nous a conservé les plus précieux détails sur un groupe de confesseurs africains, évêques, prêtres et diacres, condamnés aux mines en exécution de l'édit de 257. De Curube, où l'évêque de Carthage était relégué, il avait établi des

1. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VII, 11 ; *Acta proconsularia S. Cypriani*.

2. *Digeste*, XLVII, XXII, 2 ; XLVIII, IV, 1, 3.

3. CALLISTRATE, *Digeste*, XLVIII, XIX, 28.

4. *Digeste*, XLV, XIX, 28.

relations épistolaires et confiait à des intermédiaires sûrs ses lettres et les secours dont elles étaient accompagnées. Une de ces lettres porte la suscription suivante : « A Nemésianus, Felix, Lucius, un autre Félix, Litteus, Polianus, Victor, Jader, Datif, mes collègues dans l'épiscopat, et aussi à mes collègues dans la prêtrise, et aux diacres, et à tous les autres fidèles qui, dans les mines, rendent témoignage à Dieu le Père tout-puissant et à Jésus-Christ, Notre-Seigneur, notre Dieu, notre protecteur ¹. »

Les lettres écrites par les confesseurs à saint Cyprien nous laissent entendre qu'ils avaient été séparés les uns des autres et répartis entre plusieurs mines. « La première est de Nemésianus, Datif, Félix et Victor : ils remercient saint Cyprien des encouragements qu'il leur donne, ils lui accusent réception des secours qu'il leur a envoyés, en son nom et en celui de Quirinus, par le sous-diacre Herennianus et par les acolythes Lucianus, Maximus et Aman-tius ²; ils terminent en lui parlant « au nom de tous ceux qui sont avec eux ³ ». La lettre suivante est écrite par Lucius « au nom de tous ses compagnons d'infortune ⁴ »; il ne s'y trouve pas un mot qui indique que saint Cyprien ait déjà pu avoir de leurs nouvelles par Nemésien; bien plus, Lucius accuse aussi réception des lettres qu'il a reçues des mains du sous-diacre Herennianus et des trois acolythes ⁵, ainsi que les objets qu'ils lui remettaient ⁶, exactement comme si Nemésianus n'avait pas accusé récep-

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 77.

2. En 258 probablement.

3. *Epist.* 78.

4. *Epist.* 79.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

tion de ces offrandes. La troisième réponse est de Félix (il y avait aux mines deux évêques de ce nom), Jader, Polianus, tant en leur nom qu'au nom des prêtres « et de tous ceux qui sont avec eux dans la mine de Sigus ¹ » : comme les précédents, ils accusent réception des lettres et de l'offrande qu'ils ont reçues du sous-diacre Herennianus et de leurs frères Lucain et Maxime ². Le troisième acolythe Amantius n'est pas nommé; il paraît qu'il n'avait pas suivi ses collègues jusqu'à Sigus. Les trois réponses portent de la manière la plus complète le cachet d'actes émanant d'individus qui agissent isolément, qui sont éloignés les uns des autres, qui ignorent les réponses faites par leurs coreligionnaires : leur analyse prouve donc l'existence d'au moins trois mines ³, entre lesquelles les martyrs étaient distribués. L'absence d'Amantius aux mines de Sigus fait supposer que ce point avait été le terme de l'itinéraire suivi par les courageux consolateurs des condamnés. Nous supposons qu'ils s'étaient rendus d'abord à des mines à l'est de Bagaï (= *Bár'âi*), ensuite aux mines de cuivre au pied du *Djebel-Sidi-Rgheïs*, et, en dernier lieu, aux mines de *Rgheïs*. Celles-ci sont nommées dans la source où nous avons puisé ces détails; il n'y a donc pas d'incertitude quant à elles.

Quelle était la nature des mines de Sigus? Le texte ne le dit pas. Quelques auteurs ont cru pouvoir conclure d'un passage de saint Cyprien ainsi conçu : « Quelle merveille y a-t-il qu'étant, comme vous êtes, des vases d'or et d'argent, on vous ait envoyés aux mines, c'est-à-dire au lieu qui recèle l'or et l'ar-

1. *Epist.* 80.

2. *Ibid.*

3. La réponse de l'évêque Litteus n'est pas connue.

gent ¹? » que c'étaient des mines de ces métaux ²; mais véritablement ce passage ne saurait être considéré comme la preuve du fait en question, et nous pourrions même dire, maintenant qu'il est bien établi que Nemésianus et ses compagnons travaillaient dans trois mines différentes, qu'évidemment ces paroles ne doivent pas recevoir le sens qu'on leur a donné. Il n'est pas impossible toutefois que les Romains aient exploité une mine d'argent à l'est de Bagaï; celle du *Djebel-Sidi-Rgheïs* était certainement une mine de cuivre. Quant à la mine de Sigus, si véritablement le nom de *'Aïn-Nh'âs* vient, comme le veut la tradition, du voisinage de mines de cuivre dans cette région, on pourrait en conclure que le *metallum siguense* était une mine de cuivre, et il faudrait en rechercher avec soin les traces entre *Gonça* (= Sigus) et *Bir-St'al* ou *'Aïn-Nh'âs*, intervalle qui n'embrasse pas un espace considérable. Si les grès plongeant au nord entre Constantine et Sigus, en approchant de cette dernière ville, sont réellement les grès qui jouent un rôle important entre Philippeville et Constantine, c'est-à-dire le *maçigno* ou grès à fucoïdes, il pourrait se faire que les anciennes mines de Sigus se trouvassent dans les couches de cette formation ³. » A Chemtou (= *Simitthu*), « la carrière était exploitée surtout à ciel ouvert; on y voit cependant la trace de deux grandes galeries, à l'entrée de l'une desquelles se trouve une inscription ⁴ ».

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 77.

2. *Vie de S. Cyprien*, in-4°, Paris, 1717, l. VI, c. VII, p. 505.

3. H. FOURNEL, *Richesse minérale de l'Algérie*, in-4°, 1849, t. 1, p. 270-71.

4. On peut encore se rendre compte aujourd'hui de la façon dont cette exploitation était conduite. On commençait par déterminer à l'aide de

Nous savons quelque chose du traitement enduré par les évêques et le clergé africain dans ces mines. Une des lettres de remerciement envoyée à Cyprien disait entre autres choses : « Les autres forçats s'unissent à nous pour te remercier, très cher Cyprien, de ce que par tes lettres tu as réconforté les cœurs accablés, guéri les membres déchirés par les verges, brisé les entraves des pieds, aplani la chevelure des têtes rasées par moitié, éclairé les ténèbres de la prison, nivelé les mines, présenté un parfum de fleurs exquises aux narines (empestées) et fait évaporer l'épaisse fumée (qui emplît les galeries de mine). » Ces doléances ne nous disent pas toute l'étendue des privations imposées aux confesseurs. Avant d'être descendus dans la mine, les fidèles avaient été marqués au front avec le fer rouge et leur existence, aussi bien pendant les heures de travail que pendant celles du repos, était un véritable enfer. Mêlés aux condamnés de droit commun, ces

sondages la partie de la carrière qu'on se proposait d'attaquer, puis on commençait le travail; mais il semble qu'on ait procédé autrement qu'on le fait actuellement à Chemtou : au lieu de jeter à terre un bloc de marbre informe et de le tailler ensuite, ce qui a l'avantage d'éviter le travail de l'équarrissage pour les morceaux que l'on reconnaît contenir des défauts, mais l'inconvénient de perdre une certaine quantité de marbre, les Romains taillaient le bloc sur la place et ne le détachaient qu'après lui avoir donné la forme à peu près définitive qu'il était destiné à recevoir dans la carrière. Cette méthode était appliquée pour les colonnes mêmes, et l'on en voit encore la trace sur les flancs de la montagne. Il y a là une immense niche mesurant environ 4 mètres de hauteur sur autant de largeur, d'où ont été tirées des colonnes dont on peut aisément se représenter la dimension : la courbe en est encore marquée dans le marbre de la carrière. R. CAGNAT, *Rapport sur une mission en Tunisie*, dans les *Archiv. des miss. scientif.*, 3^e série, t. XI, 1885, p. 103 sq. Nous avons traité la plupart des questions ayant trait à la condamnation *ad metalla* dans une dissertation spéciale : *Les Chrétiens condamnés aux mines*, dans H. LECLERCQ, *Le troisième siècle. Dioclétien*, in-8°, Paris, 1903, p. 28.

évêques et ces prêtres se trouvaient entassés pêle-mêle avec des jeunes filles, des enfants¹, dans une obscure moiteur que ne dissipait pas la lueur fumeuse des torches². Ils recevaient une ration de pain insuffisante³, point de vêtements⁴; pour la nuit ils s'allongeaient sur le sol⁵; jamais de bains⁶ et surtout nul moyen de célébrer le saint sacrifice⁷. Une inscription chrétienne de la mine de Chemtou a pu être tracée par quelqu'un des confesseurs dont nous avons parlé; elle est ainsi libellée⁸.

P
✱
OFFINVE
NTAADIO
TIMO
a]YG^PNL 
INRI
i]DIBVS 

Off(icina) inventa a Diotimo Aug. n(ostrî) l(liberto)...
ou bien *ag(e)n(t)e in rebus.*

On sait que, dès l'époque qui nous occupe, la mine

1. S. CYPRIEN, *Epist.* 77; peut-être s'y trouvaient-ils depuis la persécution de Dèce.

2. *Epist.* 77.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Ibid.* Sur les mines, cf. *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. XIII, p. 371, note.

8. A. J. DELATTRE, *Inscriptions de Chemtou* (Simittu), Tunisie, dans la *Revue archéologique*, avril, juill. 1881, mai, octobre 1882, p. 244; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 54; 1883, p. 82; *C. I. L.*, n. 14600; cf. *Jahrbücher d. Vereins von Alterthumsfr. im Rheinland*, t. LVIII, p. 87; BRUZZA, dans les *Studi e documenti di Storia e Diritto*, 1889, 2^e fascicule.

de Chemtou s'appauvriissait ¹ et on cherchait des gisements nouveaux, comme le prouve notre inscription dont le *chrismon* aura pu réjouir quelqu'un des misérables condamnés qui l'aura entrevu.

La situation considérable que saint Cyprien s'était acquise le désignait aux persécuteurs. A partir de l'édit de 257, sa vie apparaît, pendant le peu de temps qu'elle dura encore, dans une vive lumière d'histoire. Grâce aux actes de sa comparution et au récit que le diacre Pontius, son compagnon d'exil, écrivit de la dernière année de l'évêque qui lui avait fait l'honneur de l'attacher à sa personne, nous pouvons le suivre sans avoir presque rien à souhaiter de savoir de plus que ce que nous savons ².

Tout ce qui, dans la vie de saint Cyprien, précéda son élévation à l'épiscopat nous est connu par ces quelques pages de Pontius. Nous savons qu'il était riche, rhéteur, mondain, lorsqu'il se convertit. Étant encore néophyte, il fut élevé sur le siège de Carthage. On ne sait trop ce qu'était devenu ce siège au moment où il y monta, mais on peut dire que le jour où il en descendit, il le laissait un des trois ou quatre plus illustres du monde chrétien. Lorsqu'on s'attache à reconnaître son tempérament et le caractère de sa vie et de son œuvre, on s'aperçoit qu'il ne manquait pas de plusieurs vertus fort glorieuses, telles que la prudence, la patience, la charité ; il les

1. S. CYPRIEN écrit à Démétrius : *Minus de effossis et fatigatis montibus eruuntur marmorum crustae*; cf. J. TOUTAIN, dans *l'Association française pour l'avancement des sciences*, Tunis, II, 1896, p. 792.

2. Pour la bibliographie, il n'y a pas lieu de transcrire ici celle qu'on trouvera dans POTTHAST, *Bibliotheca Medii Aevi*, 1896 ; RICHARDSON, *Bibliographical Synopsis*, p. 60-63 ; CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques. Bio-Bibliographie*, et O. BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchl. Litteratur*, in-8°, Freiburg im B., 1903, t. II, p. 394-464.

possédait même à un degré éminent; mais ce qui le faisait être ce qu'il fut, c'était la force ou, si l'on le veut, la maîtrise de soi. Il a décrit lui-même l'angoisse de son esprit avant sa conversion. « Étant donné mes mœurs d'alors, je croyais difficile et malaisé ce que la Bonté divine me promettait pour mon salut. Comment un homme pouvait-il renaître pour une vie nouvelle par le baptême de l'eau salubre, être régénéré, dépouiller ce qu'il avait été, et, sans changer de corps, changer d'âme et d'esprit? Comment était possible, disais-je, une telle conversion? Voilà ce que je me demandais souvent. Car, moi-même aussi, j'étais pris et retenu dans les mille erreurs de ma vie passée; je ne croyais point pouvoir m'en débarrasser, tant j'étais l'esclave de mes vices, tant je désespérais du mieux, tant j'avais de complaisance pour mes maux, devenus comme des compagnons familiers. » Un vieux prêtre chrétien, la Bible et la grâce vinrent, avec lui-même, à bout de lui.

D'après la force étymologique du mot, sa vie fut vraiment convertie, c'est-à-dire tournée en sens inverse de ce qu'elle était. Avec cette fougue contenue, qui était chez lui la résultante d'un mélange des tempéraments africain et romain, il se voua à la continence, et distribua une bonne partie de son bien; à cela il ajouta le renoncement aux plaisirs littéraires, plaisirs que son esprit goûtait vivement. Sa vie intérieure comme son rôle extérieur seront ainsi toujours gouvernés par les décisions promptes et nettes de sa tranquille sagesse. On avait fait opposition à son élection épiscopale, il ne laissa rien voir de ce qu'il pensait, il « pardonna et se tut ». On le voulait prendre pour le faire mourir, il régla l'administration de son Église et partit. On l'accusait de lâcheté, il s'en

excusa. Il était parti afin que sa présence, qui eût été une bravade, ne fût pas le prétexte de nouvelles sévérités contre son Église. « L'évêque, expliquait-il, doit en toutes choses veiller sur la paix et la tranquillité; il ne doit pas risquer de paraître avoir lui-même fourni matière au désordre et déchainé la persécution. » Tout cela est bien calculé et fort avantageux en définitive. Quand on est bien assuré qu'on saura, le jour venu, se laisser tuer, on n'a pas d'autre réfutation à préparer.

Il avait ainsi des manières tranquilles de supporter les pires offenses : « Je me suis aperçu, mes très chers frères, écrivait-il un jour aux clercs de Rome, qu'on vous racontait avec peu de sincérité et peu de fidélité ce qu'ici nous avons fait et faisons. J'ai cru nécessaire de vous adresser cette lettre, pour vous rendre compte de nos actes, de nos décisions et de notre activité. » Ce qui le touchait le plus vivement, c'était le soupçon d'avoir agi à la légère. « Puisque tu parais ému de mes actes, dit-il à un collègue, je dois défendre auprès de toi ma personne et ma cause; je ne veux pas laisser croire que j'ai pu, à la légère, m'écarter de mon dessein. » Avec de pareilles dispositions il avait du goût et une véritable aptitude pour l'administration. Pendant près de dix années, il gouverna à sa manière disposant des hommes, gérant les biens, venant à bout de donner de la conscience aux uns, de la pudeur aux autres et du courage à presque tous; voulant être obéi et l'étant, on ne voit nulle part qu'il se soit préoccupé beaucoup d'être aimé. Il était vêtu comme le sont les personnes de sa condition, parlait et écrivait une langue polie, quoique un peu recherchée, à la manière du temps. On n'aperçoit rien de très brillant dans son exis-

tence et son œuvre, elle n'a place que pour le solide. Il obtint un véritable triomphe dans sa vie, et tel qu'il lui convenait de l'obtenir, un triomphe parlementaire; ce fut lorsqu'il réunit l'adhésion unanime de ses 87 collègues, au concile de Carthage. Et il pouvait bien, au soir d'un pareil jour, se rendre cette justice, qu'il « n'avait rien fait à la légère ». Son activité n'avait d'autres bornes que les devoirs de sa charge. Discipline, liturgie, administration, gouvernement, il veillait à tout. Ayant à toucher à tant de choses et à tant d'hommes, il n'est pas surprenant qu'il se fût fait des ennemis. Il était trop sage pour en être surpris, trop sensé pour s'en affliger. Il avait l'impatience de l'action, mais d'une action calculée, tenace, avisée. Ses contemporains ne paraissent pas l'avoir bien compris. Cet homme qui n'agissait pas en vue d'eux, mais en vue de l'avenir et qui agissait comme il l'entendait, leur paraissait trop âpre, trop dédaigneux, trop rêveur. Quant à lui, il ne céda et ne recula sur aucun point; il dut mourir avec la conviction d'avoir toujours eu raison.

Avec cela, il était saint prêtre et grand évêque. En d'autres temps et d'autres lieux, il eût bien pu être un Ximénès ou un Richelieu mais un Richelieu dévot et un Ximénès tolérant. Ce quelque chose d'imperturbable qui faisait le fond résistant de son âme se montra à ses derniers moments. Il mourut de la manière la plus simple, sans affectation, sans discours, comme s'il n'eût fait que répéter un exercice de chaque jour. Il avait été arrêté le 30 août 257 et traduit devant le proconsul Paternus, qui le somma d'observer désormais les cérémonies de la religion romaine. Cyprien refusa. Paternus lui dit : « Tu persévères dans cette volonté? » — « Une volonté bonne qui connaît Dieu.

ne peut être changée. » — « Pourras-tu donc partir en exil pour la ville de Curube ? » — « Je pars. » Il demeura une année à Curube ¹, jusqu'au jour où il apprit que le proconsul Galerius Maximus le faisait chercher pour être amené à Utique et y terminer sa vie par le martyre. Il quitta sa retraite, résolu à demeurer caché jusqu'au retour du proconsul. De là il écrivit à son peuple :

« Cyprien, aux prêtres, aux diacres, et à tout le peuple, salut.

« Quand j'eus appris, très chers frères, que des huissiers avaient été envoyés avec ordre de me conduire à Utique, je me laissai persuader, et je m'éloignai de mes jardins. Il convient qu'un évêque confesse le Seigneur dans la ville où est son Église, et laisse à son peuple le souvenir de sa confession. Car ce que l'évêque dit en ce moment est ensuite, Dieu aidant, répété par tous. J'amointriais l'honneur de notre glorieuse Église, si je confessais la foi et subissais le martyre à Utique, après avoir demandé tant de fois avec vous au Seigneur la grâce de le confesser et de souffrir au milieu de mon peuple, et de partir d'ici vers Dieu. »

Il continuait, prescrivant l'ordre, la discipline : « Quant aux autres avis qu'il me reste à vous donner, je vous les ferai parvenir avant que le proconsul ait prononcé la sentence ². » Dès le retour du proconsul, l'évêque quitta sa retraite et rentra dans sa maison. Le 13 septembre, il fut arrêté ; il était tranquille, le visage souriant. On le conduisit à l'*Ager Sexti*, maison de campagne du proconsul. Celui-ci, se trouvant

1. Sur la description de Curube par Pontius, cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 233, note 1.

2. S. CYPRIEN, *Epist.* 81. _

indisposé, remit l'affaire au lendemain. Cyprien fut ramené à Carthage, où il passa la nuit dans une maison du *Vicus Saturni*¹, chez un des officiers qui l'avaient arrêté et le traita avec égards. L'évêque dîna avec quelques amis et son fidèle compagnon Pontius. Dès que les fidèles connurent l'arrivée de leur évêque, ils entourèrent la maison. Cyprien fit donner ordre d'écarter les jeunes filles afin de leur épargner tout désagrément. La foule veilla toute la nuit autour de son évêque ; c'était déjà comme la vigile d'un martyr. Le lendemain matin, on se mit en route pour Sexti, la foule fit escorte. On introduisit l'accusé dans une salle où se trouvait une chaise drapée de la même manière que les chaires épiscopales. Cyprien s'y assit. Comme il était couvert de sueur, un soldat, chrétien en secret, lui offrit des vêtements secs. « A quoi bon, dit l'évêque. Toute souffrance va probablement cesser aujourd'hui. » On vint chercher l'accusé que le proconsul attendait dans l'*Atrium Sanciolum*. L'interrogatoire commença.

« — Tu es Thascius Cyprien ?

« — Je le suis.

« — Tu t'es fait le pape de ces hommes sacrilèges ?

« — Oui.

« — Les très saints empereurs ont ordonné que tu sacrifies.

« — Je ne le fais pas.

« — Réfléchis.

1. *In hospitio ejus in vico qui Saturni dicitur, inter Veneriam et Satularium mansit.* Ce fut chez le *strator* du proconsul que se passa cette dernière nuit. Nous apprenons par ce texte que le temple de Saturne, à Carthage, se trouvait à proximité du temple de Coelestis, entre ce dernier et le temple d'Esculape ; d'après TERTULLIEN, *Apologeticum*, 9, il était entouré d'un *lucus*. Cf. R. CAGNAT, P. GAUCKLER et E. SADOUX, *Les monuments historiques de la Tunisie*, in-4°, Paris, 1900, t. I, p. 17.

« — Fais ce qui t'a été commandé. En pareil cas, la réflexion est inutile. »

Le proconsul délibéra avec ses assesseurs, et rendit la sentence.

« — Tu as longtemps vécu en sacrilège, tu as réuni
« autour de toi beaucoup de complices de ta redou-
« table conspiration, tu t'es fait l'ennemi des dieux de
« Rome et de ses lois saintes, nos pieux et très
« sacrés empereurs, Valérien et Gallien, Augustes,
« et Valérien, très noble César, n'ont pu te ramener
« à la pratique de leur culte. C'est pourquoi, fau-
« teur de grands crimes, porte-étendard de la secte,
« tu serviras d'exemple à ceux que tu as associés à
« ta scélératesse : ton sang sera la sanction des lois.
« Nous ordonnons que Thascius Cyprien soit mis à
« mort par le glaive. »

« — Grâce à Dieu, » dit l'évêque.

La foule des chrétiens cria : « Et nous aussi, nous voulons être décapités avec lui. » On se mit en route pour la plaine de Sexti, où l'exécution devait avoir lieu. Les arbres se couvraient de curieux. On s'arrêta enfin. Cyprien se mit à genoux, ôta son manteau et pria la face contre terre. Puis il donna son vêtement aux diacres et, couvert seulement de la tunique de lin, attendit le bourreau.

A l'arrivée de celui-ci, il donna ordre qu'il fût compté vingt-cinq pièces d'or à cet homme. Les fidèles entouraient le martyr, étendaient des serviettes autour de lui afin de recevoir son sang. Cyprien se banda lui-même les yeux; un prêtre et un sous-diacre lui attachèrent les mains; alors il permit au bourreau de frapper, et la tête tomba ¹ (14 septembre 258).

1. Tout ce récit des *Acta proconsularia* et de la *Vita* a été étudié par M. P. MONCEAUX avec beaucoup d'attention et de critique. *Op. cit.*, t. II.

Le compagnon d'exil de saint Cyprien, Pontius, a énuméré les sujets sur lesquels son grand et cher évêque s'essaya à instruire son Église. « Imaginez, dit-il, que Cyprien ait obtenu [sous Dèce] la dignité du martyre et nous ait été enlevé. Qui donc aurait montré l'efficacité de la grâce et son progrès par la foi? Qui aurait imposé aux vierges la discipline nécessaire à leur chasteté, la tenue digne de leur caractère sacré, en les soumettant, pour ainsi dire, au frein des paroles du Seigneur? Qui aurait enseigné la pénitence aux apostats, la vérité aux hérétiques, aux schismatiques l'unité, aux fils de Dieu la paix et la loi de la prière évangélique? Qui aurait repoussé les blasphèmes des Gentils et retourné contre eux leurs traits? Qui aurait consolé les chrétiens trop affligés de la perte de leurs parents, ou plutôt, les chrétiens de peu de foi, en leur faisant espérer le bonheur à venir? De qui aurions-nous appris ainsi la miséricorde et la patience? Qui aurait arrêté la jalousie, née de la malignité empoisonnée de l'envie, en lui opposant la douceur d'un remède salutaire? Qui aurait exhorté tant de martyrs, et soutenu leur courage en leur rappelant la parole divine¹? »

Ces écrits de saint Cyprien ont été étudiés souvent à des points de vue divers. Ils offrent moins d'intérêt pour l'histoire des idées que pour celle des événements contemporains. Les grands sujets ne sont pas ceux où l'évêque se sentait le plus à l'aise. Toute sa vie il avait plus observé que pensé et il est vraisemblable que la meilleure part de ce que nous avons admiré en lui, il la devait à la puissante

p. 179-201. Pour ce qui a trait à la sépulture et aux basiliques, cf. *Ibid.*, t. II, p. 369.

1. PONTIUS, *Vita Cypriani*, 7.

faculté psychologique dont il était doué. N'étant ni un penseur original, ni un philosophe, ni un dialecticien, dit excellemment M. Monceaux, il ne peut tirer que des conclusions trop générales, un peu banales par leur généralité même, ou de menus préceptes moraux. Il vaut seulement alors par la forme, par ses fines observations psychologiques, par le soin du détail, par l'onction naturelle de sa parole. Au contraire, que son Église soit décimée par la persécution, troublée par le schisme ou désolée par la peste, l'homme grandit aussitôt, l'évêque court à son poste, l'orateur s'élève sans effort à la haute éloquence. Dans ces occasions, sa nature atteignait à la grandeur véritable sans effort et comme par le jeu régulier de son excellence. Ce qui restait de lui quand il disparut, c'était l'Église d'Afrique sortie de deux persécutions, de deux hérésies et d'innombrables misères, plus forte, plus sage et plus sainte.

Le martyr de Cyprien donna le signal de la persécution en Afrique. Le 26 janvier 259, périt sans doute Théogène, évêque d'Hippone¹; le 30 avril, eut lieu le martyr des évêques Agapius et Secundinus². Une émeute, provoquée par la cruauté du proconsul qui affecta d'y voir la main des fidèles, fut l'occasion d'arrestations nombreuses et d'un massacre dans lequel beaucoup de fidèles furent mis à mort³. Parmi

1. *Passio ss. Montani, Lucii et aliorum*, 2, dans RUINART, *Acta sincera*, 1689, p. 132 sq. S. AUGUSTIN, *Sermo CCLXXXIII*, 7; *Sentent. episc. de rebapt.*, 14.

2. *Passio ss. Jacobi et Mariani*, 3, 11. A ces martyrs il faut ajouter Salvianus de Gazaufala, qui prit part au concile du 1^{er} sept. 256; cf. ELLIES DUPIN, *Geogr. sacra*, dans OPTATI *Opera*, 1700, p. LXXVI; MORCELLI, *op. cit.*, t. I, p. 167.

3. *Passio ss. Montani, Lucii et aliorum*, 21.

eux se trouvaient Paul et ¹ l'évêque Successus², correspondant de saint Cyprien; on mit en prison un groupe de plusieurs clercs : Lucius, Montanus, Flavianus, Julianus, Victoricus, Renus et deux catéchumènes, Primolus et Donatianus. Nous ne pouvons, faute d'espace, qu'indiquer leurs noms et rappeler leur martyre dont ils écrivirent eux-mêmes la relation jusqu'à l'instant où la plume dut passer aux mains de quelque fidèle témoin du supplice final³.

Ce groupe n'était pas seul pour Carthage, mais nous ne connaissons les souffrances d'autres clercs emprisonnés que par une rapide allusion. En Numidie, la persécution fut plus violente. On rappela les évêques exilés afin de les mettre à mort. Un groupe de trois chrétiens, Jacques, Marien et l'auteur anonyme de la relation de leur martyre, nous est connu par un des récits les plus précieux de la littérature martyrologique, mais, cette fois encore, nous ne voulons que rappeler d'un mot ce qui doit être lu dans son entier. Quand Jacques et Marien furent condamnés à mort, on les joignit à d'autres confesseurs; les exécutions durèrent plusieurs jours. Quand le tour de Jacques et de Marien fut venu, le cortège s'arrêta au bord d'un torrent, dans une petite vallée. Comme les condamnés étaient nombreux, on songea que si on les tuait tous au même endroit, leurs cadavres auraient bientôt obstrué le cours du torrent, on les fit donc aligner sur un seul rang et le bourreau passa devant, abattant les têtes. Quand

1. *Ibid.*

2. Cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 165 sq. pour la critique et H. LECLERCQ, *Le deuxième siècle, Dioclétien*, p. 133 sq. pour la traduction et la bibliographie.

3. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 153 sq.; H. LECLERCQ, *op. cit.*

celle de Marien fut tombée, sa mère, Marie, qui l'avait accompagné au lieu du supplice, s'approcha et s'agenouilla; elle prit le tronc mutilé et la tête livide et, remerciant Dieu de lui avoir donné pour fils un martyr, elle les baisa ¹.

Après la mort de saint Cyprien, le grand silence qui avait enveloppé l'Église d'Afrique pendant la période qui précède son épiscopat s'étend de nouveau sur elle jusqu'à la fin du III^e siècle (260-303). Il semble assuré que le successeur de l'évêque de Carthage fut Lucianus; on ne sait rien de plus ².

L'hostilité que de très bonne heure on constate sur presque tous les points du monde romain entre Juifs et chrétiens ³ se retrouve en Afrique ⁴ où les Juifs, nous l'avons vu, sont très nombreux dès le II^e siècle de notre ère et leur propagande assez active pour attirer l'attention de Tertullien, qui se moque des païens judaïsants lesquels « consacrent le jour de Saturne au repos et à la bonne chère, s'écartant eux-mêmes de la coutume juive qu'ils ignorent ⁵ ». Le judaïsme doit avoir connu en Afrique une période de prosé-

1. *Passio ss. Jacobi, Mariani*, in fine.

2. On avait avancé le nom de Carpophorus d'après la lecture d'un manuscrit de S. OPTAT, *De schism. Donatist.*, I, 19, mais la *Passio Montani, Lucii et aliorum*, 23, document contemporain, nous apprend que le successeur de Cyprien fut Lucianus. Il faut donc s'y tenir. Cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, p. 6.

3. Nous en donnerons quelques exemples dans une dissertation qui fait partie de la préface du tome IV de notre recueil, intitulé : *Les Martyrs*.

4. P. MONCEAUX, *Les colonies juives dans l'Afrique romaine*, dans la *Revue des Études juives*, 1902, t. XLV, p. 16-28.

5. *Apologeticum*, 15. Au IV^e siècle, la secte judaïsante des *Coelicolae* paraît avoir des ramifications dans une bonne partie de la Numidie et de la Proconsulaire. Cf. S. AUGUSTIN, *Epist.* XLIV, 6; PHILASTRIUS, *De haeresibus*, 15. Il est probable que le culte de Jéhovah et celui de *Coclestis* s'y trouvaient combinés; c'est toujours la méthode indigène que nous avons signalée.

lytisme puisque, vers le milieu du III^e siècle, Commodien éprouve le besoin de s'attaquer aux judaïsants¹. C'est que, dès cette époque et même plus tôt, la scission irrémédiable s'était produite et cela *par jalousie*². Dès le début du III^e siècle (vers 200-206) paraît le traité *Adversus Judaeos*, qui nous montre un prosélyte discutant avec un chrétien sur la question de savoir si les Gentils étaient exclus des promesses divines. On se passionna, on disputa jusqu'à la nuit et on se sépara sans avoir conclu³. Tertullien reprit la discussion, mais on ne sait avec quel succès. Ce qui est à retenir, c'est la rupture consommée entre les deux religions, en Afrique, dès le début du III^e siècle. Le thème de la discussion est ici identique à ce qu'il est partout, dans saint Paul, chez pseudo-Barnabé. Les Juifs ont volontairement renoncé à leur titre d'enfants de Dieu en repoussant le Christ, leur place est prise par les chrétiens. Il se retrouve encore chez saint Cyprien qui avec sa politesse ordinaire va discuter avec les Juifs dans son livre des *Testimonia* dont il expose ainsi le dessein : « Je me suis efforcé, dit-il, de montrer que les Juifs, suivant les prédictions, se sont écartés de Dieu; qu'ils ont perdu la protection du Seigneur, dès longtemps accordée et pour l'avenir promise à leur race; qu'ils ont eu pour successeurs les chrétiens, fidèles au Seigneur, venus de toutes les nations et du monde entier⁴. »

On retrouve les vivacités et les âpretés de lan-

1. COMMODIEN, *Instructiones*, I, 24, 37.

2. TERTULLIEN, *Apologeticum*, 7 : *Tot hostes quot extranei et quidem proprie ex aemulatione Judaei*. Passage à rapprocher du *διὰ ζῆλον* de CLÉMENT ROMAIN.

3. TERTULLIEN, *Adv. Judaeos*, 1. Notons que l'authenticité de ce traité est contestée.

4. S. CYPRIEN, *Testimonia*, I, prooem.

gage de Tertullien¹ dans les écrits de Commodien qui consacre aux Juifs et judaïsants trois acrostiches de ses *Instructiones*² et le poème presque entier intitulé *Carmen apologeticum*. Manifestement la polémique devait être alors assez vive pour qu'un personnage qui a quelque chance d'avoir été évêque³ se livre à de pareilles invectives. Tout cela nous apprend peu de choses, mais il faut noter un mot qui a sa portée en matière d'histoire. Suivant Commodien, les Juifs font cause commune avec l'antéchrist Néron et les païens⁴, et ils déchainent une persécution terrible contre les fidèles⁵. Peut-être y a-t-il là une réminiscence des accusations qu'inspira le rôle de Poppée, dans la persécution de l'an 66. L'histoire du conflit judéo-chrétien subit depuis 260 jusqu'à 300 les conditions de tout ce qui concerne l'Eglise d'Afrique; nous ne savons rien à son sujet pendant cette période. Au moment où l'histoire générale recommence, nous savons que Lactance a eu l'intention d'écrire un ouvrage contre les Juifs⁶.

1. *Apologeticum*, 21; *Ad nationes*, I, 14; *De baptismo*, 15; *De oratione*, 14; *Adv. Marcionem*, V, 11. Cf. *Ibid.*, III, 7, 8, 12-21, 23; *De resurr. carnis*, 26.

2. I, 38-40. Cf. I, 41, v. 19-20.

3. G. BOISSIER, *Commodien*, dans les *Mélanges Renier*.

4. *Carmen apologeticum*, vs. 835 sq.

5. *Ibid.*, vs. 847-860.

6. LACTANCE, *Divin. Instit.*, VII, 1, 26 : *Sed erit nobis « contra Judaeos » separata materia, in qua illos erroris et sceleris revincemus.*

CHAPITRE III

IDÉES ET USAGES

Relâchement et insubordination du clergé. — La bible africaine. — L'administration ecclésiastique. — Les archives. — Recueil d'Actes des Martyrs. — Le martyrologe africain. — Le culte des saints. — Le culte du sang des martyrs. — Le culte de saint Cyprien. — Abus qu'il entraîne. — Les repas funéraires. — La dévotion à l'Église romaine. — Le loyalisme des chrétiens en Afrique, l'idée de patrie et la ruine de l'esprit municipal.

Il faut, sans aucun doute, faire la part de l'éloquence — de cette éloquence dont Edm. Schérer disait très bien : « l'éloquence est un genre faux », — dans les admonestations et les descriptions au moyen desquelles nous pouvons retrouver quelque chose de la physionomie de l'Église d'Afrique; cependant n'oublions pas que l'orateur est saint Cyprien, esprit exact, plus ami du vrai que du brillant, dont on peut croire généralement toutes les affirmations lorsqu'il les présente sous la forme mesurée qui est naturellement et volontairement la sienne et que par ailleurs son esprit n'est pas ému. Voici ce qu'il nous montre de ses fidèles pendant les années d'insouciance qui précédèrent la persécution de Dèce : « Chacun, dit-il, ne songeait qu'à augmenter son patrimoine. On ou-

bliait ce que les croyants faisaient jadis sous les apôtres ou auraient dû ne jamais cesser de faire. On brûlait d'une insatiable cupidité, et l'on ne travaillait qu'à grossir sa fortune. Plus de dévotion chez les prêtres, plus de foi chez les ministres du culte, plus de miséricorde dans les œuvres, plus de discipline dans les mœurs. Les hommes se teignaient la barbe, les femmes se fardaient; on altérait l'ouvrage de Dieu en se peignant les yeux, en altérant la couleur de ses cheveux. Pour tromper les cœurs des simples on usait d'artifice et de fraude; pour circonvenir les frères on ne reculait pas devant la fourberie. On s'unissait aux infidèles par le lien du mariage, prostituant aux Gentils les membres du Christ. Non seulement l'on jurait témérairement, mais encore l'on se parjurait, on méprisait orgueilleusement les chefs de l'Église, on s'injuriait avec des mots empoisonnés, on était séparés l'un de l'autre par des haines tenaces¹. » Le clergé africain paraît surtout profondément déchu de ses vertus primitives. Dans l'Église même de Carthage, l'élection de Cyprien avait provoqué une opposition qui, l'élection faite, n'avait pas désarmé et était devenue une cabale²; dans une autre Église, un diacre se met en révolte contre son évêque³; ailleurs, des vierges consacrés scandalisent les frères⁴. Quant à « la plupart des évêques, écrit saint Cyprien, eux qui devraient exhorter tous les autres et leur donner l'exemple, ils méprisait leurs divines fonctions, et se faisaient les intendants des grands de ce monde. Ils quittaient leur chaire, abandonnaient leur peuple,

1. S. CYPRIEN, *De lapsis*, 6.

2. PONTIUS, *Vita Cypriani*, 5; S. CYPRIEN, *Epist.* 14-17.

3. *Ibid.*, 3.

4. *Ibid.*, 4.

pour voyager dans des provinces étrangères et chercher à s'enrichir dans un commerce lucratif. Tandis que leurs frères avaient faim dans l'Église, ils voulaient avoir de l'argent en abondance, ils s'approprièrent les biens-fonds par ruse et par fraude, ils augmentaient leur gain par l'usure¹ ».

Si de ces récriminations trop générales nous passons aux faits, nous constatons la présence à côté de l'épiscopat africain d'un grand nombre de membres schismatiques. Privatus, de Lambèse, amène à Carthage pour l'ordination de Fortunatus quatre évêques de son parti et affirme pouvoir en amener vingt-cinq, rien que de la Numidie². Les catholiques le niaient, mais il est de fait que l'évêque de Carthage dressait, par mesure de sûreté, la liste complète des évêques catholiques reconnus comme tels par les conciles africains, et l'envoyait au pape Corneille³. Ce qui est plus caractéristique encore, c'est qu'en 251-252, on voit en présence, à Carthage, trois évêques : Cyprien pour les catholiques, Fortunatus pour le parti de Felicissimus, Maximus pour les novatianistes⁴.

Nous avons dit l'attitude prise par un confesseur du nom de Lucianus dans l'affaire de la réconciliation des *lapsi*. Il nous est resté de cet étrange personnage deux billets qui doivent être rappelés ici. Voici celui qu'il adressait à l'évêque de Carthage, au printemps de l'année 250 : « Les confesseurs, tous sans exception, au pape Cyprien, salut. — Sache que, tous sans exception, nous avons donné la paix à ceux qui te rendront compte de ce qu'ils ont fait après leur faute.

1. *De lapsis*, 6.

2. *Epist.* 59.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

Et nous voulons aussi que cette décision soit transmise par toi aux autres évêques. Nous souhaitons que tu sois en paix avec les saints martyrs. En présence des membres du clergé, d'un exorciste et d'un lecteur, Lucianus a écrit cette lettre ¹. » Saint Cyprien ne dut pas lire ces lignes sans quelque amertume et sans cette involontaire surprise que les personnes distinguées éprouvent toujours au contact des gens grossiers.

Il jugeait d'ailleurs Lucianus avec un léger dédain : « Notre frère Lucianus, lui aussi un des confesseurs, disait-il, est sans doute un homme de foi ardente et de vertu robuste ; mais il est beaucoup moins solide dans la connaissance des leçons du Seigneur ². » Ce pauvre homme était devenu la proie des intrigants qui l'exploitaient. Il avait à peu près le monopole des *libelli* d'indulgence, mais sa clientèle devint tellement nombreuse que, pour suffire à la demande, il imagina d'accorder des indulgences « en bloc », par familles, sans même s'occuper de faire mention du nombre et du nom des intéressés ³. Bientôt sa réputation dépassa l'Afrique : il reçut de Rome de nouveaux chalands. L'un d'eux était intermédiaire de deux dames qui avaient l'une sacrifié, et l'autre acheté un certificat. Ce correspondant était africain. Nous l'avons vu admettre par saint Cyprien dans le clergé de Carthage avec le titre de lecteur, en récompense de sa confession en présence de l'empereur Dèce. Il se nommait Célélinus. Il écrivit donc de Rome à Lucianus, avec lequel il avait jadis

1. *Epist.* 23.

2. *Ibid.*, 27.

3. *Ibid.*, 27 : *Ut manu ejus scripti libelli gregatim multis nomine Paul, darentur.*

été lié, quelque temps avant de revenir en Afrique. La correspondance des deux confesseurs existe encore, elle est curieuse à bien des titres ¹. Célérinus se montre fort modeste et ose à peine donner à Lucianus le nom de frère, il espère qu'il lui fera l'honneur d'une réponse. Puis il sollicite le pardon pour les dames repentantes dont la cause a été ajournée par les clercs de Rome jusqu'après l'élection du pape. Célérinus se montre élogieux pour son ami qui a toujours été, dit-il, « l'exemple et le témoin des saints ». En lisant cette lettre, Lucianus ne s'en cache pas, il « exulta ». Afin de relever encore les éloges qu'on lui donnait, il exalta la personne de Célérinus qui les lui donnait et conclut sans autre explication : « C'est pourquoi, mon frère très cher, salue Numeria et Candida. » On voit par cet exemple la profondeur du trouble où les *libelli* d'absolution avaient jeté l'Église de Carthage.

Nous pouvons prendre quelque idée de l'intensité de vie surnaturelle des fidèles des Églises africaines en jetant un rapide coup d'œil sur tout un groupe de documents que nous ne ferons que signaler. Les écrits des auteurs africains, surtout ceux de Tertullien et de saint Augustin, sont remplis de citations des Livres saints. « Ces textes primitifs sont les plus anciens témoins de la Bible latine. Et ils intéressent directement la littérature chrétienne du pays ; car ils ont exercé une influence très profonde sur la pensée des écrivains, comme sur leur vocabulaire et leur style ². » C'est à ce seul point de vue que

1. MIODONSKI, *Anonymus adv. Aleatores und die Briefe an Cyprian, Lucian, Celerinus, und an den karthaginensischen Klerus*, in-8, Erlangen, 1889.

2. P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. I, p. 97. Pour cette étude

nous les considérerons puisque l'étude critique de la littérature latine ancienne sera faite ailleurs.

Il paraît aujourd'hui à peu près certain que l'Afrique est représentée par un groupe de textes qui nous a conservé une version « africaine » du Nouveau Testament dont on retrouve sensiblement l'influence et la trace dans les citations bibliques de saint Cyprien. En ce qui concerne l'Ancien Testament, on reconnaît l'existence d'un groupe primitif, antérieur au iv^e siècle, représenté surtout par les citations des auteurs africains ¹. Les textes africains sont assez nombreux ² et ont permis d'admettre aujourd'hui

l'ouvrage fondamental est toujours SABATIER, *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ*, 3 in-fol., Reims, 1743, auquel il faut joindre BIANCHINI.

D'innombrables fragments du vieux latin paraissent exister dans les bibliothèques; ils viennent au jour au fur et à mesure des trouvailles; on trouvera une bibliographie dans FRITZSCHE, *Lateinische Bibelübersetzungen*, dans la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 1881, t. VIII, p. 433-472, mise à jour par NESTLE, dans la *Realencyklopädie*, 1897, t. III, p. 24-58, au mot *Bibelübersetzungen* et reproduite dans *Urtext und Uebersetzungen der Bibel*, in-8°, Leipzig, 1897. Cf. SCHANZ, *Geschichte der römischen Litteratur*, in-8°, München, 1896, 3^e partie, p. 395-401; P. CORSESSON dans les *Jahresbericht von Ivan Müller*, 1899, t. XCVIII; PH. THIELMANN dans les *Sitzungsberichte der Akad. der Wiss. zu München*, 1899. En outre, il y a lieu de suivre annuellement les découvertes et les travaux dans les *Jahresbericht*, de P. KRÜGER.

1. Cf. L. ZIEGLER, *Die lateinischen Bibelübersetzungen vor Hieronymus und die Itala des Augustinus*, in-8°, München, 1879; HORT, *The New Testament in Greek*, in-8°, Cambridge, 1881, t. II, p. 78 sq.; S. BERGER, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, in-8°, Nancy, 1893, p. 5 sq.; KENYON, *Our Bible and the ancient Manuscripts*, in-8°, London, 1895, p. 77 sq., p. 166 sq.; BURKITT, *The Old Latin and the Itala*, in-8°, Cambridge, 1896, p. 5, 15; WORDSWORTH, SANDAY and WHITE, *Old Latin biblical Texts*, in-4°, Oxford, 1883-1888; WORDSWORTH and WHITE, *Novum testamentum latine*, in-4°, Oxford, 1889-1893.

2. Citations d'auteurs. Fragments manuscrits. Epigraphie. Cf. P. DELATTRE, *Les citations bibliques dans l'épigraphie africaine*, dans le *Compte rendu du 3^e congrès scientif. internat. des catholiques*, tenu à

d'hui comme démontré qu'il n'a jamais existé en Afrique de texte latin officiel, commun à toutes les Églises, ni même adopté par tous les fidèles à l'exclusion de tout autre texte. Les évêques africains montrent une grande liberté à l'égard de leur texte et la préférence qu'ils témoignent à telle ou telle version n'a rien d'exclusif; ils admettent fort bien qu'on en discute la valeur, eux-mêmes introduisent parfois de leur autorité privée une correction, et pour les difficultés principales ils recourent aux textes grecs¹. Et ces textes sont eux-mêmes assez peu fixés, car ils n'appartiennent pas à un exemplaire complet de la Bible grecque, mais ils forment autant de groupes isolés qu'il y a de livres ou de séries de livres constitués par suite des lois de l'affinité : Évangiles, Épîtres, Pentateuque, Prophètes, etc. Sauf exception, c'est le texte des Septante qui prévaut, au moins jusqu'au iv^e siècle, pour l'Ancien Testament et ce sont, pour le Nouveau Testament, les manuscrits du type « occidental ». Mais sur cette base s'édifient des constructions variées; les traductions sont nombreuses et les interprètes différents². Quoi qu'il en soit, le fait acquis est la pluralité des versions en Afrique sans préjudice d'une version

Bruxelles en 1894. — 2^e section, *Sciences religieuses*, p. 210 sq.; E. LE BLANT, *L'épigr. chrét. en Gaule et dans l'Afrique romaine*, in-8^o, Paris, 1890, p. 111 sq. Les fragments mss. ont été jusqu'à ce jour peu étudiés en ce qui concerne l'Afrique, cf. WORDSWORTH, SANDAY and WHITE, *Portions of the Gospels from the Bobbio manuscript, together with other fragments of the Gospels*, in-4^o, Oxford, 1886; S. BERGER, *Le Palimpseste de Fleury, fragment du Nouveau Testament en latin*, in-8^o, Paris, 1889.

1. S. AUGUSTIN, *De doctrina christiana*, II, 15; cf. TERTULLIEN, *Adv. Marcionem*, II, 9; *De monogamia*, 11.

2. Cf. S. JÉRÔME, *Epist. ad Damasum*; S. AUGUSTIN, *De doctrina christ.*, II, 11, 12, 13, 14, 15.

plus répandue que les autres, « celle qui apparaît, déjà presque complète, chez saint Cyprien. Mais cette version a eu des rivales. Sans parler des divergences considérables que présentent fréquemment, pour d'autres parties de la Bible, les citations parallèles des auteurs, nous connaissons aujourd'hui, pour deux livres au moins, des exemples de traductions indépendantes : au III^e siècle, circulent en Afrique trois versions différentes de Daniel ¹; au milieu du IV^e siècle, le donatiste Tychonius emploie concurremment et compare deux versions de l'Apocalypse ² ».

1. BURKITT, *op. cit.*, p. 18-29.

2. HAUSSLEITER, *Die lateinische Apokalypse der alten afrikanischen Kirche, dans Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons und der attkirchlichen Litteratur*, 1891, t. IV, p. XIII sq. Cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 105. On trouvera, dans ce dernier ouvrage, t. I, p. 97-173, une étude, comme il en paraît trop rarement en France, sur « la Bible en Afrique ». Le premier témoignage d'une traduction est celui qu'on lit dans les Actes des martyrs de Scillium qui, lors de leur arrestation, emportèrent avec eux leurs Livres saints. Le proconsul leur dit : « Qu'y a-t-il dans votre boîte ? » C'étaient les Évangiles et les Épîtres de saint Paul. Pour la bible de Tertullien, cf. RÖNSCH, *Das Neue Testament Tertullians aus den Schriften desselben reconstituirt*, in-8°, Leipzig, 1871; *Itala und Vulgata*, in-8°, Marburg, 1875, p. 2; KENYON, *op. cit.*, p. 78; NESTLE, *Urtext*, p. 25. Pour saint Cyprien, cf. RÖNSCH, *Die alttestamentliche Itala in den Schriften des Cyprian*, 1875 et WORDSWORTH, SANDAY and WHITE, *Old Latin*, t. II; S. BERGER, *Le Palimpseste*; HAUSSLEITER, *op. cit.*; CORSSSEN, *Der Cyprianische Text der Acta Apostolorum*, in-8°, Berlin, 1892. Pour la valeur des citations de Commodien, empruntées pour la plupart aux *Testimonia* de S. Cyprien, cf. B. DOMBART, *Commodianus und Cyprians Testimonia*, dans *Zeitschrift für wissenschaftl. Theologie*, t. XXII, 1879, p. 374 sq. et l'appareil critique de son édition *Commodiani carmina*, dans *Corp. script. eccl. latin.*, in-8°, Vindobonae, 1886, t. XV, prae f., p. IV et *passim*. Cette influence des *Testimonia* se retrouve chez Laetance, cf. RÖNSCH, *Beiträge zur patristischen Textgestalt und Latinität*, II, *Aus Lactantius* dans *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1871, t. XLI, p. 531 sq. Cf. *Firmiani Lactantii opera omnia* (édit. BRANDT) dans le *Corp. script. eccl. lat.*, t. XIX, 1890, p. XCVII sq. Les donatistes et saint Optat mettent eux aussi le recueil à contribution. Cf. BURKITT, *The Rules of*

L'un des services que pourront rendre les travaux sur les versions bibliques africaines sera de nous

Tychonius, in-8°, Cambridge, 1894, et HAUSSLEITER, *Der Ursprung der Donatismus and die Bibel der Donatisten*, in-8°, 1884. Enfin saint Augustin et les polémistes du v^e et du vi^e siècle en font usage, cf. S. BERGER, *Le Palimpseste*, etc.; HAUSSLEITER, *Die latein. Apok.*; BURKITT, *The Old Latin.*, p. 67 sq. En ce qui concerne les manuscrits, quatre mss. africains seulement ont, jusqu'à ce jour, été étudiés à fond; ce sont : — 1° *Cod. Bobiensis*, à Turin, iv^e-v^e siècle; cf. Biblioth. de Turin, G. VII, 15, édit. FLECK, 1837; TISCHENDORF, 1847; WORDSWORTH, SANDAY and WHITE, *Portions of the Gospels according to S. Mark and S. Matthew, from the Bobbio manuscript*, in-4°, Oxford, 1886, p. VII sq., XLII sq., 1-54; — 2° *Codex Palatinus*, à Vienne, v^e siècle; cf. Bibl. roy. de Vienne, *Mss. lat.*, n. 1185; Édition TISCHENDORF, Leipzig, 1847; cf. WORDSWORTH, etc., p. LXVII sq.; p. XCIV sq.; — 3° *Cod. Sangallensis*, à Saint-Gall, v^e siècle, n. 1394. Édit. P. BATIFFOL, *Fragmenta Sangallensia*, Paris, 1884, cf. WHITE dans *Old Latin biblical Texts*, 1886, t. II, p. XXIII sq.; p. CLXVII sq.; p. 57 sq.; — 4° *Cod. Colbertinus*, à Paris, xiii^e siècle; Bibl. nationale, *fonds latin*, n. 254; édit. SABATIER, 1743, t. III; BELSHEIM, *Cod. Colb. parisiens. Quatuor Evangelia*, in-8°, Christiania, 1888, cf. BURKITT, *On Old Colbertinus*, dans *The Old Latin and the Itala*, p. 35 sq. Pour la comparaison de ces textes cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 125 sq. Enfin « plusieurs savants reconnaissent un texte « africain » dans le célèbre *Pentateuque* de Lyon (ULYSSE ROBERT, *Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi*, in-4°, Paris, 1881), devenu l'*Heptateuque* par la découverte récente de *Josué* et des *Juges* (ULYSSE ROBERT, *Heptateuchi partis posterioris versio latina antiquissima e codice Lugdunensi*, in-4°, Lyon, 1900). La question est controversée. Renan était tenté de croire à une origine africaine, cf. *Marc-Aurèle*, 7^e édit., p. 446; M. GASTON PARIS admettrait plutôt une origine gallo-romaine, cf. *Journal des savants*, 1883, p. 390 sq. M. Robert dans sa dernière publication (Lyon, 1900) maintient son hypothèse et l'appuie d'un argument assez fort, tiré du vocabulaire (*Introduction*, p. XXIII sq.). Mais il reconnaît en même temps que le texte biblique du *Codex* diffère entièrement de celui de Cyprien et se rapproche beaucoup de celui de Lucifer de Cagliari (*ibid.*, p. XXVII sq.). A vrai dire, la question nous paraît insoluble pour le moment; car jusqu'ici le critérium principal, presque unique, qui permet de reconnaître un texte « africain » sur les manuscrits, c'est précisément l'identité ou l'étroite parenté avec le texte biblique de saint Cyprien. Pour l'étude de la Bible de S. Augustin cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 146 sq.; RÖNSCH, *Die lateinischen Bibelübersetzungen im christlichen Afrika zur Zeit des Augustinus* dans *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1867, p. 606 sq.; 1870, p. 91 sq.; DOUAIS, dans la *Revue biblique*, 1893, p. 62 sq., p. 351 sq.; BURKITT, *The Old Latin and the Itala*, 1896, p. 55 sq.; ZIE-

rendre une partie considérable de la langue populaire du pays. C'est là un des caractères de cette Bible d'origine probablement locale et qui ne laissait pas de surprendre un peu par ses formes originales les esprits cultivés ¹. Saint Augustin avoue que ce parler populaire du livre divin l'avait longtemps choqué et il trouvait dans cette répugnance un prétexte à de nouveaux atermoiements, alors même que sa conversion était prochaine ². Avant lui, le rhéteur Arnobe avouait que les livres sacrés étaient rédigés « en termes populaires et de tous les jours ³ ». Et cette littérature vulgaire qu'il déclare, malgré son enthousiasme de converti, « triviale et sordide ⁴ », n'a pas

GLER, *Die lateinischen Bibelübersetzungen vor Hieronymus und die Itala des Augustinus*, in-8°, München, 1879; S. BERGER, *Hist. de la Vulgate*, p. 5 sq.; KENYON, *Our Bible*, p. 168 sq.; WEHRICH, *Die Bibelexcerppte De divinis Scripturis und die Itala des Augustinus*, 1894, et *Liber qui appellatur Speculum*, édit. WEHRICH, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XII, 1887, praef., p. xv sq. Pour se renseigner sur l'état de la question, cf. P. MONCEAUX, *loc. cit.* Voir encore un texte biblique apparenté à celui de S. Cyprien dans l'*Exhortatio ad paenitentiam*. Cf. WUNDERER, *Bruchstücke einer afrikanischen Bibelübersetzung in der pseudo-cyprianische Schrift Exhortatio ad paenitentiam*, in-8°, Erlangen, 1889. Pour l'origine africaine de saint Zénon de Vérone, cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 134, note 1.

1. Pour l'étude des éléments qui entrent dans ce langage, cf. RÖNSCH, *Itala und Vulgata*; SITTL, *Die lokalen Verschiedenheiten der latein. Sprache*, p. 120-140; RÖNSCH, *Die alttestamentliche Itala in den Schriften des Cyprian*, 1875; *Die ältesten lateinischen Bibelübersetzungen nach ihrem Werte für die lateinische Sprachwissenschaft*, dans les *Collectanea philologica*, in-8°, Bremen, 1891; WORDSWORTH, etc., *Old Latin*, t. II, p. xcix sq.; HAUSCHILD, *Einige sichere Kennzeichen des afrikanischen Latein*, in-8°, Frankfurt, 1889; KÜBLER, *Die lateinische Sprache auf afrikanischen Inschriften* dans l'*Archiv für lat. Lexikogr.*, 1893; A. AUDOLLENT, *L'orthographe des lapicides carthaginois*, dans la *Revue de Philologie*, 1898. On trouvera une bibliographie des principaux travaux philologiques dans H. LECLERCQ, *Langues parlées en Afrique*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. chrét. et de liturg.*, t. I, col. 774 sq.

2. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, III, 5; VI, 5.

3. ARNOBE, *Adv. nat.*, I, 45.

4. *Ibid.*, I, 58.

laissé d'exercer une action réelle sur la formation intellectuelle et la production littéraire des Africains chrétiens. « Ces fragments des *Évangiles*, des *Actes des Apôtres*, de l'*Apocalypse* qui nous ont été conservés par le *Codex Bobiensis* ou le palimpseste de Fleury, ces citations si nombreuses et si variées dans l'œuvre de Tertullien ou de saint Cyprien, comptent parmi les plus vieux et les plus fidèles témoins de la langue nouvelle, façonnée à son usage par le christianisme. Ces textes bibliques sont contemporains des premiers efforts tentés pour l'évangélisation systématique de la contrée, ou, tout au moins, pour l'organisation des Églises; ils sont antérieurs à la littérature ou sont nés avec elle. Matériellement, ils occupent une place considérable, parfois prépondérante, dans les apologies, dans les traités de polémique, de discipline ou d'exégèse; car ils étaient la parole divine, l'instrument des conversions, l'arme toujours prête des grands combats, contre les païens, les Juifs ou les hérétiques. En fait, ils n'ont cessé d'agir sur le vocabulaire, sur le style et la pensée des écrivains. Involontairement on retenait des Livres saints, non seulement l'esprit mais la *lettre*; et, par là, les anciens rhéteurs devenus évêques s'affranchissaient de la routine classique, s'enhardissaient aux façons de parler populaires. Saint Augustin lui-même l'a très finement observé : « Telle est, dit-il, la force de la coutume, même pour apprendre. Les gens qui ont été, pour ainsi dire, nourris et élevés dans la lecture des saintes Écritures, trouvent plus naturelles, et considèrent comme plus latines, les locutions qu'ils ont apprises dans les Écritures, et qui pourtant ne se rencontrent pas chez les vrais auteurs de langue

latine ¹. » Ces vieilles traductions, si étrangères au goût classique, mais si exactes, si bien calquées sur le grec et imprégnées de poésie biblique, ont contribué à orienter vers de nouveaux horizons l'imagination des écrivains, même à façonner leur style. Elles ont développé chez eux l'habitude et le goût de certains procédés, visibles déjà chez Apulée et d'autres païens du pays, mais encore plus frappants chez les chrétiens : hardies métaphores, accumulations d'images, phrases courtes et symétriques, opposées deux à deux comme dans un verset des *Psaumes*. Pour le style comme pour la langue, presque tous les chrétiens de la contrée relèvent plus ou moins de la Bible africaine ².

L'Église africaine était trop profondément pénétrée de l'esprit latin pour n'en avoir pas appliqué chez elle quelques caractères. L'un d'eux fut le goût et le talent de l'administration. Mais l'administration ne va pas sans un certain appareil encombrant et nécessaire, comportant des rôles, des matricules, des états, des notes, etc., etc., en nombre plus ou moins disproportionné aux besoins auxquels ils ont pour but de pourvoir. L'administration romaine était passablement compliquée, et aussi loin que nous puissions remonter, nous constatons dans la « bureaucratie » ecclésiastique une tendance à un état de choses analogue. Il semble qu'on ait de très bonne heure attaché de l'importance à la conservation de tout ce qui touchait de près ou de loin à la gestion, au gouvernement et à l'histoire des Églises. Le seul regret que nous devons formuler, c'est qu'il ne nous en soit parvenu que si peu de débris.

1. S. AUGUSTIN, *De Doctr. christ.*, II, 14.

2. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. I, p. 173.

Les Églises, et celle de Carthage comme les autres, possédaient des archives, grâce auxquelles nous pouvons dérober quelques secrets à l'histoire des origines du christianisme. Tertullien nous apprend qu'on conservait dans ces archives : *census*, c'est-à-dire sans doute les registres matricules d'un recensement général embrassant les personnes et les biens ; on conservait aussi les *fasti*, ce qui serait, au sens le plus général du mot, des annales ou, si l'on le veut, une sorte de chronique, ce qu'on appelait peut-être les « traditions » des Églises. Compilations de faits et de dates, sans préoccupation, sans grand choix. A cette double catégorie se rattache, on le voit, l'existence de bureaux ecclésiastiques, le goût et le désir de l'ordre, la tenue d'inventaires, les rédactions de listes groupant les membres de la communauté suivant leur rang et leurs besoins. Il n'est pas plus possible de préciser la nature des pièces qu'il ne le serait de nier l'existence de ces rudiments dont nous trouvons l'indice dans des tours de phrase plus encore que dans une mention positive ¹. Parmi ces listes, une de celles qui paraissent tenues avec le plus d'attention, à en juger par l'importance qu'on lui accorde, c'est la liste épiscopale de Carthage ². En outre, on possédait les livres composant le canon des Écritures, probablement aussi des livres de li-

1. TERTULLIEN, *De exhortatione castitatis*, 7, 13 ; *De monogamia*, 12 ; *De idololatria*, 7.

2. *De praescriptionibus*, 32 : *Edant ergo origines ecclesiarum suarum, evolvant ordinem episcoporum suorum, ita per successione[m] ab initio decurrentem... Hoc enim modo ecclesiae apostolicae census suos deferunt..... Perinde utique et ceterae exhibent quos ab apostolis in episcopatum constitutos apostolici seminis traduces habeant.* Cf. PONTIUS, *Vita S. Cypriani*, 19 : *Ex quo enim Carthagini episcopalis ordo numeratur.*

turgie ¹. On pressent qu'en Afrique, plus qu'ailleurs encore, les décisions prises par les assemblées d'évêques devaient être transcrites et conservées. Nous voyons en effet saint Cyprien faire allusion à des canons dont il proclame l'ancienneté ². Le traité *De praescriptionibus* nous en dit long sur la tendance vers laquelle le génie de Tertullien eût poussé l'Église de Carthage; tendance toute historique et objective, dont la haute intelligence de l'apologiste avait saisi la portée et dont il donnait l'esquisse malheureusement peu comprise, peu suivie et bientôt effacée, oubliée même, quand commence la vogue du symbolisme à outrance, procédé tout subjectif qui permettra aux esprits de briller, mais avec un moindre profit pour l'acquisition de la vérité définitive.

Les préoccupations polémiques donnèrent naissance à une catégorie spéciale de documents. La communauté de Carthage conservait avec grand soin une profession de foi autographe de l'hérétique Praxéas, qui prêchait alors dans la ville le Patripasianisme qu'il avait solennellement condamné quelques années auparavant. D'autre part, la communauté montaniste possédait des recueils de prophéties, de visions, de prières improvisées par les dévots en extase. Cette collection, dit M. Monceaux, inaugurée sans doute par les fondateurs de la secte, s'enrichissait, au jour le jour, du procès-verbal des nouveautés. Tertullien nous conte une de ces visions, qui s'était produite justement pendant un de ses sermons; et il remarque à ce propos qu'on notait régulièrement ces manifestations divines : « On en rédige

1. *Adv. Praxeam*, 1. Le traité *De rebaptismate*, 10, nous permet de constater l'existence d'une liturgie écrite, un rituel baptismal, dès le III^e siècle.

2. *Adv. Marcionem*, V, 8.

le récit avec le plus grand soin, pour en faire, au besoin, la preuve ¹. »

D'une préoccupation identique et aussi du désir de glorifier Dieu et ses saints naquit la pensée de recueillir les Actes des Martyrs. Ceux des Scillitains nous montrent ce qu'on entendit dès le début par cette littérature manipulée au moyen âge avec la désinvolture que l'on sait ².

Les Actes des Martyrs jouirent dans l'Église d'une autorité considérable. On sait par quels moyens les fidèles se procuraient les documents indispensables à la composition de ces Actes ³. Plusieurs d'entre eux

1. *De anima*, 9.

2. H. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, dans la *Revue des quest. hist.*, 1903, t. LXXIV, p. 56-122, donne sur les productions de la période médiévale un avis motivé dont le dernier paragraphe nous paraît d'une indulgence périlleuse si elle devenait la mesure de nos jugements. Il ne faut pas oublier, croyons-nous, que les documents hagiographiques falsifiés au moyen âge sont dans une situation très différente de celle des ouvrages des *quattrocentisti*. Personne ne songe à invoquer à l'heure présente un tableau de l'Angelico ou de Van Eyck, à titre de preuve *historique* sur un point en discussion. Or il n'en est pas de même pour les légendiers médiévaux et tels écrits récents montrent assez que l'on peut s'attendre à tout, puisque des rapsodies du XIV^e siècle et du XV^e sont invoquées, de la meilleure foi du monde, en preuve *historique* de faits contestés des trois premiers siècles. S'il y a dans ces compositions légendaires « un degré de vérité plus élevé que l'histoire » (p. 122), c'est donc elles qu'il faudra consulter, et exclusivement. Nous ne croyons pas qu'il y ait des degrés dans la vérité : elle est ou elle n'est pas. Quant « à la beauté de l'âme ornée de la grâce de Dieu », quoiqu'on nous dise que « l'antiquité ne l'a point connue », on pourra faire exception pour la *Passio s. Perpetuae*, bien qu'elle ne soit pas passée par la *Légende dorée*. En ces questions, d'ailleurs rigoureusement subjectives, « de la poésie mystérieuse et sublime » exprimant « la beauté de l'âme et l'idéal de la sainteté », c'est affaire d'appréciation.

3. *Passio s. Perpetuae*, praef. Cf. H. LECLERCQ, *Les temps néroniens et le II^e siècle*, in-8°, Paris, 1902, p. XIII-XXXVIII. Les Actes des Martyrs de l'Église d'Afrique comptent parmi les plus nombreux et les plus sincères. Ceux de la première époque ont été étudiés par P. MONGEAUX, *Hist. litt.*, t. II, principalement la *Massa Candida*, p. 144 sq. (et *Revue archéol.*, 1900, p. 400-410); les actes de Jacques et Marien, p. 153-165; de Montan et Lucien, p. 165-179; de saint Cyprien, p. 179-201; Apollonius,

sont de simples procès-verbaux transcrits au greffe et portés à l'archive de l'église; mais toutes les pièces n'ont pas la forme dialoguée, ou bien elles renferment des détails qui n'ont pu faire partie du procès-verbal d'audience. Ce sont alors des relations dues aux martyrs eux-mêmes, comme c'est le cas pour sainte Perpétue et pour saint Montan, ou bien ce sont des notes prises à l'audience par les fidèles, le récit de ce qu'ils ont vu de leurs yeux dans l'amphithéâtre. Malheureusement la plupart ont été soumises à un travail de rédaction qui a pu se réduire à très peu, mais qui enlève néanmoins quelque chose à l'autorité des pièces originales.

On voit parfaitement le dessein qui inspirait la confection des Actes et devait provoquer à de légers remaniements dans le prologue de la passion de sainte Perpétue : « Si les anciens exemples de foi qui témoignent de la grâce de Dieu et opèrent l'édification parmi les hommes, ont été mis par écrit, afin que, par leur lecture et leur méditation, Dieu soit honoré et l'humanité fortifiée, pourquoi ne publierait-on pas les documents nouveaux qui peuvent aider à atteindre ce double résultat? Car si maintenant leur autorité est moindre, parce que l'on porte un plus grand respect à l'antiquité, ils deviendront

ibid., t. I, p. 470. On ne peut que renvoyer le lecteur aux volumes suivants de cette *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, dans lesquels les pièces concernant les persécutions de Dioclétien, de Geiserich et de Hunerich seront étudiées. Il y a lieu également de souhaiter le rapide achèvement de la *Geschichte der altkirchliche Litteratur*, de O. BARDENHEWER, dont la bibliographie ne laisse presque rien à désirer. Enfin il y aurait lieu de dépouiller la *Revue des publications hagiographiques* dans les *Analecta bollandiana* depuis 1891, afin de ramasser un grand nombre de remarques importantes qui malheureusement sont difficilement abordables.

vieux à leur tour et serviront la postérité. » Le biographe de saint Cyprien, le diacre Pontius, écrit à son tour : « A de simples fidèles, à des catéchumènes qui avaient obtenu le martyre, nos ancêtres ont fait tant d'honneur, par vénération pour le martyr lui-même, que dans le récit de leurs *Passions*, ils ont inséré beaucoup de détails et, pour ainsi dire, presque tous les détails. Ils ont voulu nous transmettre ainsi la connaissance de ces faits, même à nous qui n'étions pas encore nés¹. »

Une autre préoccupation avait inspiré un recueil d'une nature différente. Au plus fort d'une persécution, saint Cyprien, exilé de Carthage, écrivait aux clercs de son Église : « Notez sur la liste les jours où meurent les confesseurs, pour que nous puissions célébrer leur anniversaire au milieu des tombeaux des martyrs². »

Nous pouvons essayer de retrouver quelques-uns de ces *natalitia* célébrés par l'Église d'Afrique. Il faut toutefois se garder de croire que la forte discipline qui groupait les églises locales sous le gouvernement du primat se soit étendue au ferial de ces églises ; aucun texte ne le prouve, aucun même n'insinue rien de semblable. Aussi, en réunissant les noms des martyrs honorés en Afrique, nous ne prétendons aucunement attribuer une portée provinciale à des attestations locales.

Nous avons énuméré plus haut les fêtes du temporel qui constituent comme l'ossature de l'année ecclésiastique. Dans les intervalles de ces grandes solennités liturgiques, il faut faire place aux com-

1. PONTIUS, *Vita s. Cypriani*, 1.

2. S. CYPRIEN, *Epist.* 12, 2 (édit. HARTEL).

mémoraisons suivantes : saint Étienne, le 26 décembre¹ ; les saints Innocents² ; saint Jean-Baptiste, pourvu de deux fêtes : l'anniversaire de sa naissance et l'anniversaire de sa mort³ ; les saints apôtres Pierre et Paul⁴ ; la fête des Macchabées⁵ ; celle de saint Laurent⁶ ; celle de saint Vincent de Saragosse⁷ ; la fête des martyrs milanais saints Gervais et Protais⁸ ; celle des saintes Perpétue et Félicité⁹ ; des saints Jacques et Marien¹⁰ ; des saints Castus et Émile¹¹ ; des *martyres Bolitani*¹² ; des *martyres Massilitani*¹³ ; des martyrs de la « Masse blanche¹⁴ », de sainte Guddène¹⁵.

L'épigraphie nous a conservé le souvenir de quelques martyrs, dont plusieurs ne nous sont pas connus, par les martyrologes. Quelques-unes de ces inscriptions semblent rédigées cependant sur le modèle des *laterculi*, qui conservaient la mention des saints et l'abrégé de leur confession. A Henschir-Certouta, on lit ceci¹⁶ :

1. S. AUGUSTIN, *Sermo* CCCXV. Cf. A. TOULOTTE, *Le culte de saint Étienne en Afrique et à Rome*, dans le *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, t. VIII, p. 211-216.

2. *De libero arbitrio*, l. III, c. XXIII.

3. *Sermones* CCLXXVIII, CCCLXXX; cf. *Sermones* CCLXXXVIII-CCXC, CCXCII, CCXCIII.

4. *Sermones* CCXCV, CCXCVIII, CCXCIX.

5. *Sermo* CCC.

6. *Sermo* CCCIV.

7. *Sermo* CCLXXVI.

8. *Sermo* CCLXXXVI.

9. *Sermo* CCLXXX.

10. *Sermo* CCLXXXIV.

11. *Sermo* CCLXXXV.

12. *Sermo* CLVI.

13. *Sermo* CCLXXXIII.

14. *Sermo* CCCVI.

15. *Sermo* CCXCIV.

16. P. TOUSSAINT, dans le *Bull. du Comité*, 1898, p. 215, n. 49.

II IDVS SEPTEMBI

MEMORIA BEA

NOMINA BEATES

QVI PASSI SVNT

ID EST FORTVNIV

 [m] E ROBAVDDES

5

Une inscription célèbre de Constantine (= *Cirta*) semble plus étroitement encore apparentée aux formules du calendrier ou du martyrologe ¹ :

†IIII·NON·SEPT·PASSIONE MARTVR

ORVM HORTENSIVM MARIANI ET

IACOBI DATI IAPIN RVSTICI CRISPI

TATI METTVNI BICTORIS SILBANI EGIP

5 TII SCI DI MEMORAMINI IN CONSPECTV DNI


CVARVM NOMINA SCIT IS QVI FECIT IND XV

« La date que nous lisons ici n'est pas celle du

1. L. CARETTE, *Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine et d'un passage des actes des Martyrs fournissant une nouvelle preuve de l'identité de Constantine et de Cirta*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, II^e série. *Antiquités de la France*, in-4^o, Paris, 1843, t. I, p. 206; DELAMARE, *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-1845*; *Archéologie*, in-fol., Paris, 1850, pl. 193; G^{al} CREULY, dans l'*Ann. de la soc. arch. de Constantine*, 1853, t. I, p. 79, n. 85, pl. XVII; L. RENIER, *Recueil*, n. 2145; C. CAHIER, *Souvenirs de l'anc. Église d'Afrique*, p. 301 sq., avec une juste critique du commentaire de cette inscription par HASE à la suite du mémoire de CARETTE, *loc. cit.*; B. AUBÉ, *L'Église et l'État dans la seconde moitié du III^e siècle*, p. 406; G. WILMANN dans *C. I. L.*, n. 7924. Cf. DE ROSSI, dans PITRA, *Spicil. Solesm.*, t. IV, p. 518. Malgré le mémoire de E. CARETTE dont les conclusions sont adoptées par A. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique ancienne. Numidie*, p. 30, on a proposé récemment de rendre à Lambèse l'honneur d'avoir vu le martyr des saints Marien, Jacques et leurs compagnons, cf. S. GSELL, *Observations sur l'inscription des martyrs de Constantine*, dans *Rec. de la soc. arch. de Const.*, 1895-6, t. XXX, p. 214. 215. Nous avons résumé toute cette question ailleurs, cf. II. LECLERCQ, *Actes des Martyrs*, dans D. CABROL, *Diet. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 414-417. Aux arguments fournis par S. GSELL en faveur de Lambèse il faut ajouter celui qu'a exposé C. TISSOT, *Géogr. comp.*, t. I, p. 55; d'après lequel le Pagida devrait être identifié avec l'*Oued-Tazzout* qui traverse Lambèse.

martyre des saints Marien, Jacques et leurs compagnons, mais d'une translation de leurs reliques ou de la construction d'un oratoire en leur honneur¹. » La formule acclamatoire : *Quorum nomina scit Deus*, est fréquente dans le martyrologe².

Nous ne pouvons entreprendre ici le commentaire des inscriptions d'Afrique concernant le calendrier³; nous devons nous borner à signaler ces *tituli* :

A Aïn-Ghorab, *memoria* de Emeritus⁴; linteau de porte dans la région entre Meskiana et Timgad⁵; entre Guelma et Constantine : stèle élevée aux martyrs Nivalis, Matrona, Salvus dont le *natale* se célébrait le 9 des ides de novembre⁶; à Constantine, sur les bords du Rummel : Jacques, Marien et leurs compagnons⁷; à Meschta-el-Bir, *memoria* de saint Étienne⁹; à Sétif, *memoria* de saint Laurent⁸, *memoria* des martyrs Justus et Decurius¹⁰; *memoria* des saints Étienne, Laurent, Julien et Nabor¹¹; à Sidi-Feredj, entre Alger, Blidah et Tipasa : *memoria* du martyr TIO¹²; à Tanaramusa Castra,

1. P. ALLARD, *Hist. des persécutions*, t. III, p. 134.

2. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccles. liturg.*, t. 1, p. CLX.

3. Nous ferons toutefois observer combien il est surprenant que l'on n'ait pas songé jusqu'à ce jour à grouper ces inscriptions pour le monde gréco-romain et à déterminer exactement la somme de détails nouveaux ou de faits précis qu'elles apportent à l'histoire des cultes locaux et à la composition des martyrologes. Le mémoire de G. RABEAU, *Le culte dans l'Afrique chrétienne d'après les inscriptions et les monuments figurés*, in-8°, Paris, 1903, n'est qu'une indication sur l'étendue du sujet.

4. *C. I. L.*, n. 17614 et 17714 qui remplaient le n. 2220; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 8; 1884-5, p. 37; *La Capsella*, p. 17.

5. *C. I. L.*, n. 2334, et *additam.*, p. 951.

6. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 167; *C. I. L.*, n. 5664, 5665.

7. *C. I. L.*, n. 7924.

8. *C. I. L.*, n. 8431.

9. *C. I. L.*, n. 8630.

10. *C. I. L.*, n. 8631.

11. *C. I. L.*, n. 8632.

12. *C. I. L.*, n. 9271.

un évêque (?) mis à mort *in bello maurorum* (?)¹; à Cartenna, *memoria*²; à Orléansville : Ciaceselia, Secundilla, qui souffrirent le jour des nones de mai³; Getula⁴; à Ammaedera : Pantaléon, Ju(l)ien et leurs compagnons⁵; dans la campagne de Theveste, à Henschir-el-Hamarcha : un groupe de martyrs, parmi lesquels : Mettun, Secundus, Donatus, Miggin, Baric, Felix, Crescentien, Ader, Mirmeus, Stiddin, Miggin, Stiddin⁶; à Kherbet Madjuba, un inconnu⁷?; à Henschir-Djezza, un groupe important de martyrs dont les noms transcrits avec des abréviations multiples. Ce catalogue paraît contenir un grand nombre de personnages ecclésiastiques que De Rossi, se basant sur la paléographie du monument, considère comme des martyrs de la persécution vandale. On aurait pris, d'après J. Schmidt, l'habitude de les célébrer par une homélie dans la localité d'Aubuzza (*Hr. Djezza*)⁸ :

- Lign. 1. —
 Lign. 2. — *n(us) tr(ibunus) m(ilitum) Fo[rtensium (?)]*
Benen[atus].
 Lign. 3. — *Abdi(a); Bictor m(artyr ?); Romanus*
*d(ia)c(onu)s p(resby)t(eros)*⁹.

1. *C. I. L.*, n. 9286.

2. *C. I. L.*, n. 9692.

3. *C. I. L.*, n. 9716, cf. n. 9714.

4. *C. I. L.*, n. 9717, cf. n. 9719.

5. *C. I. L.*, n. 10515. Pantaléon de Nicomédie et Julien d'Antioche, cf. S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1899, t. XIX, p. 68, n. 1; LEONTIUS, *Vie de S. Grég. d'Agriente*, c. x. *P. G.*, t. XCVIII, col. 563.

6. *C. I. L.*, n. 10686.

7. *C. I. L.*, n. 10933.

8. *C. I. L.*, n. 16396. Cette pierre se trouvait tout en haut du fort byzantin; il est tout à fait probable qu'elle était destinée à protéger le fort contre les démons et les ennemis; il faut en rapprocher une autre pierre portant ces mots : IN NOMINE MARTYRYM. Cf. L. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 106.

9. Peut-être *Petros*.

- Lign. 4. — *Fel(ix), Rog(a)l(u)s;.... tr(?ibunus); Fel(ix); Cin(?amus); Fel(ix); Gr(e)g(o)ri(us).*
- Lign. 5. — *Fel(ix); R(o)ga(tu)s; Donat(us) m(artyr) n(?oster); Liber(a)tus; F(el)l(c)l(u)s; Cre(s)conius.*
- Lign. 6. — *P(ater)ni[?]; Rog(atu)s Contro(ver)sarius; Filaria, Bu..da.*
- Lign. 7. — *Donat(a)n(u)s; Maricl(u)s; Bi(ct)or; M(?a)ri; Fuzon; Kadizon (?).*
- Lign. 8. — *Dona(t)u(s); Bonifat(i)u(s); Natalic(u)s; Bict(o)rian(us).*
- Lign. 9. — *Natalic(u)s; Tinu(s); Gauzio(s)u(s); Romanu(s) Inulus.*
- Lign. 10. — *(Ha)ec nomina in omilia; no(min)is patria singul(a).*

A Youks-les-Bains (= *Aquae Caesaris*), *memoria* de saint Calendion ¹; à Thabraca, *memoria* d'Anastasia ²; à Khenschela (= *Mascula*), *memoria* d'Emeritus ³; à El-Hassi : Paul, Pierre, Donat, Miggin, Baric ⁴; près de Bîr Fradj : Natalis (?) Rena[tus] ⁵; à Tipasa, Salsa ⁶; à Dar-Ali-el-Hochani, entre Aïn Kemouda et Thala : saint Julien ⁷;

1. *C. I. L.*, n. 16743.

2. *C. I. L.*, n. 17382. Cf. L. DUCHESNE, dans le *Bull. trim. de corresp. africaine*, 1884, p. 130, n. 369.

3. *C. I. L.*, n. 17714. Cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1884-85, p. 35.

4. *C. I. L.*, n. 18656. Cf. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 234, n. 40; J. SCHMIDT, dans *Ephem. epigr.*, 1880, t. VII, p. 261, n. 790.

5. *C. I. L.*, n. 19102. Cf. SAURET, dans le *Bull. du Comité*, 1888, p. 137.

6. S. GSELL, *Recherches archéologiques*, pl. V, p. 23.

7. « C'est une *memoria* en l'honneur d'un saint Julien, écrit M^{sr} DUCHESNE, exécutée aux frais d'un diacre appelé *Bicemalos*. Ces monuments en l'honneur des saints sont extrêmement communs en Afrique, et notamment dans la région numide, à laquelle se rattache géographiquement la partie occidentale de la Byzacène, d'où provient la *memoria* qui nous occupe. Le diacre *Bicemalos* (le nom semble être *Vincomalus* estropié) appartenait peut-être à l'Église de Thélepte; on en jugerait plus sûrement si l'on était mieux édifié sur l'emplacement du monument. Le saint auquel celui-ci est consacré doit être le grand saint Julien d'Antioche, dont le culte, opposé par l'autorité ecclésiastique à celui du temple de

près d'Aïn-el-Bab : *mensa* de.... Felix ¹; à Henschir Falloux, *memoria*..... *Juliani*? ²; à Guelma : la Masse blanche, saint Isidore, les trois enfants, saint Martin, saint Romain ³; à Mediûna, *memoria* de Rogatus, Malentus, Nasseus, Maxima ⁴; à Tixter, *mensa* de Datien, Donatien, Cyprien, Nemesien ⁵; à Kherbet-el-Ma-el-Abiod, *memoria* des saints Laurent, Hippolyte, Eufémie, Mennas ⁶; à Aïn-Zarira : Pierre, Paul, Laurent, Syxte, Hippolyte, Gargilius ⁷; à Guelma : saint Pierre, les saints Félix et Vincent ⁸; à Sétif : *memoria* de.... ⁹; à Rouffach : les martyrs de Milève ¹⁰.

Nous pourrions étendre beaucoup cette liste par le dépouillement des épîtres de saint Cyprien, des écrits ayant rapport aux polémiques du donatisme, des ouvrages de Victor de Vite et, en général, de toutes les pièces composant la littérature de l'Église d'A-

Daphné, parvint très vite à un éclat extraordinaire. Il y a bien des martyrs du nom de Julien dans diverses listes de martyrs africains; un, en particulier, figure au nombre des compagnons des saints Montanus et Lucius exécutés à Carthage en 259 ou 260. Mais aucun des saints Julien d'Afrique n'a été, que je sache, l'objet d'un culte spécial, à l'état isolé, en dehors du groupe auquel il appartient. Du reste, le monument offre des traits paléographiques de la période byzantine et il est tout naturel qu'il se ressente de la dévotion aux saints d'Orient. » L. DUCHESNE ap. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1889, p. 136, n. 4.

1. R. CAGNAT, *même recueil*, 1891, p. 523, n. 117.

2. P. GAUCKLER, *même recueil*, 1896, p. 298, n. 19.

3. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 39.

4. H. DE VILLEFOSSE, dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, 1882, t. II, p. 149.

5. S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXI, 1901, p. 231.

6. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 319.

7. TOULOTTE, ap. DE ROSSI, *La Capsella*, p. 15-18.

8. S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 451, n. 3 : *Vincentius et Felix, martyres Abitinenses*(?) † 12 febr. 304.

9. S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1895, t. XV, p. 50, n. 8.

10. *C. I. L.*, n. 6700, 19353. Il suffit de rappeler la martyre Robba, donatiste, et Digna, qui le fut peut-être. Cf. GSELL, *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, p. 141; 1901, p. 236, note 2; *C. I. L.*, n. 19913.

frique, mais un travail de cette étendue ne saurait trouver sa place ici et il doit nous suffire pour l'instant d'avoir montré quelque chose de ce que renferment des textes que l'on n'a pas encore pris l'habitude de consulter autant qu'il serait nécessaire¹ pour en tirer tout ce qu'ils renferment d'histoire.

Les documents que nous possédons relativement aux fastes martyrologiques de l'Église africaine sont peu nombreux. Le plus important est un calendrier de l'Église de Carthage, publié par Mabillon² et par Ruinart³. « Ce calendrier ne présente point encore les noms des victimes de la persécution vandale, mais il marque ceux des évêques de Carthage jusqu'à saint Eugène inclusivement († 505); ainsi, dans sa rédaction actuelle, il ne remonte que jusqu'à la première moitié du vi^e siècle⁴ », probablement à l'épiscopat de Boniface (523-535)⁵. Nous avons donc dans ce document un témoin du culte sous le règne de Hildéric, au moment où la paix fut rendue aux Églises. Tel qu'il est, il pourrait être développé à l'aide des noms nouveaux que nous apporteront les textes épigra-

1. En mentionnant les lieux du culte, nous ne prétendons pas faire autre chose que donner des points de repère pour l'histoire de chaque culte particulier et la composition du calendrier sanctoral des églises locales.

2. MABILLON, *Vetvra analecta*, in-fol., Luteciae Parisiorum, 1682, t. III, p. 398-401. EGLI, *Calendarium Carthaginense*, dans *Altchristl. Studien*, in-8°, Zürich, 1887, p. 108.

3. RUINART, *Acta sincera*, in-4°, Parisiis, 1689, p. 693. L'édition de MABILLON est reproduite par E. PREUSCHEN, *Kürzere Texte zur Geschichte der alten Kirche und des Kanons*, in-8°, Freiburg im Breisgau, 1893, p. 123. L. DUCHESNE, *Martyrologium hieronymianum*, in-fol., Bruxellis, 1894, p. LXX sqq.

4. L. DUCHESNE, *Les sources du martyrologe hieronymien*, dans *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1885, t. V; A. HARNACK, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1888, p. 351.

5. DUCHESNE, *De laterculis africanis*, dans *Martyrologium hieronymianum*, in-fol., Bruxellis, 1894, p. LXX.

phiques, patristiques et autres; néanmoins le calendrier ainsi obtenu resterait notablement inférieur en étendue aux listes africaines entrées dans la composition du martyrologe hiéronymien. Quelles étaient ces listes?

Un exemplaire du calendrier de l'Église de Carthage dont nous venons de parler, et qu'on peut reconnaître malgré certaines différences de détail, a été intercalé jour par jour dans le martyrologe général que l'on mit sous le nom de saint Jérôme¹. Il reste à déterminer l'origine de longues séries de saints africains dans lesquelles M^{gr} Duchesne croit retrouver les catalogues des églises locales, tandis que M. Achelis y voit ou bien l'ouvrage d'un faussaire, ou bien des martyrs contemporains de l'invasion vandale. L'hypothèse d'une supercherie est trop gratuite pour être recevable en critique²; celle des martyrs de l'invasion vandale paraît peu vraisemblable. On ne s'explique guère le soin apporté à dresser des catalogues de martyrs au milieu d'un désordre inouï et en un temps où les violences exercées furent telles que trois Églises seulement demeurèrent debout³, alors que nous savons le soin apporté,

1. S. GSELL, *Chronique archéologique africaine*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1901, t. XXI, p. 207-209, admet la possibilité d'un exemplaire plus ancien que celui que nous possédons depuis Mabillon. L'hypothèse des listes provenant d'églises locales et fondues dans le martyrologe général a été présentée par L. DUCHESNE, *loc. cit.*, combattue par H. ACHELIS, *Die Martyrologien, ihre Geschichte und ihr Werth*, dans *Abhandlungen der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philol.-histor. Klasse; neue Folge*, t. III, n. 3 (1900), et défendue par S. GSELL, *loc. cit.*

2. M. ACHELIS d'ailleurs né paraît pas y tenir.

3. Cirta (= Constantine) était imprenable. Hippone soutint un siège de 14 mois; ses habitants l'abandonnèrent, on la brûla; mais la ville ne fut pas entièrement détruite, car Possidius nous apprend que la biblio-

en pleine période des persécutions romaines, par les évêques pour recueillir les noms des martyrs¹. En outre, rien ne nous apprend — nous parlons des textes, non des conjectures — qu'on ait généralement tenu pour martyrs les Africains qui périrent lors de l'invasion des Vandales. Les intérêts matériels étaient au moins aussi souvent en cause que les intérêts religieux et, dans ces conditions, il ne pouvait être question de martyre. « Il faut encore remarquer que l'on retrouve dans ces listes des martyrs antérieurs à l'entrée des Vandales en Afrique; par exemple, sainte Salsa (VI des kalendes d'octobre, cf. XIII des kalendes de juin) qui périt dans le cours du iv^e siècle; sans doute aussi deux des martyrs de Renault² qui furent victimes de la persécution de Dioclétien³. » Hypothèse pour hypothèse, celle des catalogues locaux nous paraît plus conforme à la vérité des faits. La suscription du calendrier de Carthage tend à insinuer l'existence d'une liste locale : *Hic continentur dies nataliciorum Martyrum, et depositiones Episcoporum, quos Ecclesia Cartagenis anniversaria celebrant*⁴. L'inscription de Henschir Djezza (= *Aubuzza*)⁵ semble corroborer cette observation par un nouvel exemple. « Pour ne pas multiplier les jours fériés⁶, on célébrait souvent

thèque de saint Augustin ne périt pas. *Vita Augustini*, c. XVIII; la troisième Église épargnée fut Carthage.

1. CYPRIEN, *Epist.* XXVIII, 2; cf. L. DUCHESNE, dans le *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, t. VI, p. 81.

2. XII des kal. de nov.; les noms de *Matheri*, *Dissei* paraissent répondre à *Maienti*, *Nassei*.

3. S. GSELL, *loc. cit.*

4. E. PREUSCHEN, *op. cit.*, p. 123.

5. *C. I. L.*, n. 16396. Cf. p. 255.

6. Remarquons que dans le calendrier de Carthage le carême n'a aucune fête.

le même jour des martyrs morts à des dates différentes. Ainsi s'expliquent, d'une part, ces longues kyrielles d'Africains ¹; d'autre part, la répétition à des dates diverses de beaucoup de saints qui figuraient sur divers catalogues. Ces listes, envoyées sans doute à Carthage, ont pu y être réunies en une sorte de catalogue général qu'un copiste aura utilisé et intercalé dans le martyrologe universel, dit hiéronymien. Il a malheureusement négligé d'indiquer l'Église à laquelle chaque liste se rapportait et il s'est contenté d'ordinaire de la rubrique *in Africa*, qui parfois même manque. Souvent aussi ce copiste (ou le compilateur qui l'a précédé) paraît avoir reculé devant l'ennui de transcrire ces interminables listes : il s'est borné à ajouter un chiffre à quelques noms, par exemple : *et aliorum CXXII*; on trouve même le chiffre de 330 ². » Parfois, lorsque la rubrique *in Africa* fait défaut, ce sont les formes des noms qui permettent l'identification. On ne rencontre les dénominations provinciales que rarement et ces indications ne paraissent pas exemptes d'erreur ³. On peut d'ailleurs saisir sur le vif le procédé du compilateur en comparant le calendrier de Carthage avec les jours correspondants du martyrologe hiéronymien ⁴.

Nous rencontrons chez les chrétiens d'Afrique les mêmes préoccupations que dans le reste de

1. « Il est possible d'ailleurs que le copiste, soit par négligence, soit par insuffisance de renseignements, ait attribué fréquemment à un seul jour des martyrs que les églises célébraient à diverses dates. »

2. S. GSELL, dans les *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1901, t. XXI, p. 207-209.

3. *Numidia* a pu être confondu avec *Nōmedia* (= Nicomedia). Pour le détail des mentions géographiques, cf. L. DUCHESNE, *Martyrolog. hieronym.*, p. LXIX.

4. La démonstration a été faite intégralement pour le calendrier par L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. LXX-LXXI.

l'Église. En ces siècles où les invasions faisaient courir à toute ville, à toute bourgade, de terribles aventures depuis que le gouvernement central de Rome ou de Byzance ne pouvait plus les protéger, les fidèles qui, depuis le iv^e siècle, formaient généralement la majorité de la population des cités, prétendirent étendre à celles-ci la protection des martyrs. C'était une croyance païenne que chaque ville possédait ses divinités tutélaires¹; croyance adaptée par les chrétiens aux exigences de leur foi. On racontait que, lors du siège de Rome par les Goths, saint Pierre avait écarté l'ennemi d'un pan de mur ruiné pouvant servir de brèche²; on attribuait aux martyrs Jean et Paul la garde d'une partie de l'enceinte³. Vienne⁴ et Ivree⁵ avaient également leurs défenseurs. Ils s'étaient, disait-on, montrés. C'étaient saint Pierre et saint Paul escortant le pape saint Léon I^{er} quand il se rendit devant Attila⁶; saint Félix

1. BURMANN, *Anthologia*, t. II, p. 547, donne un poème contenant l'énumération des dieux protecteurs de Dodone, Samos et de plusieurs autres villes de la Grèce. Le nom du dieu protecteur de Rome était tenu caché afin que les ennemis ne pussent acquérir sa défection en lui offrant des sacrifices. PLINE, *Hist. nat.*, XXVIII, IV; SERVIUS, *In Georg.*, l. V, vs. 409. Le fait n'était pas sans exemple, à ce que nous apprennent DION CASSIUS, *Hist. rom.*, LXV, IX, 8; LAMPRIDE, *Commode*, XVI; aussi MACROBE, *Sat.*, III, 9, donne-t-il la formule de l'évocation adressée à la divinité protectrice de l'ennemi, formule qui contient la promesse de jeux à instituer et de sanctuaire à construire. ZOSIME, *Hist.*, l. V, c. VI, rapporte qu'au moment où Alaric allait mettre le siège devant Athènes, Minerve apparut au barbare. La déesse était armée et menaçante. Achille l'accompagnait, ils parcoururent les murailles de la cité.

2. PROCOPE, *De bello gothico*, l. 1, c. 23.

3. MURATORI, *Liturgia romana vetus*, in-fol., Venetiis, 1748, t. I, p. 339.

4. E. LE BLANT, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 420.

5. GAZZERA, *Iscriz. del Piemonte*, in-4^o, Torino, 1849, p. 80.

6. *Acta sanct.*, 11 avril : Vita s. Leonis.

s'était laissé voir menaçant les barbares du haut de la muraille de Nole ¹; sainte Eulalie avait, elle aussi, protégé visiblement Mérida ²; à Trèves on avait, d'après l'aveu du diable en personne, un saint à chaque porte, saint Euchaïre à l'une, saint Maximin à l'autre ³. Les gens de Guelma (= *Calama*) partageaient ces idées lorsqu'ils firent inscrire sur un ouvrage militaire les paroles suivantes ⁴ :

VNA ET BIS SENAS TVRRRES CRESCEBANT IN ORDINE TOTAS
MIRABILEM OPERAM CITO CONSTRVCTA VIDETVR POSTICIVS
SVB TERMAS BALTEO CONCLVDITVR FERRO NV[]VS MALORVM
POTERIT ERIGERE MĀN PATRICI SOLOMŌN• INSTI[]TIONĀ• NEMO
5 EXPVGNARE VALEVIT DEFENSIO MARTĪR• TVET[]R POSTICIVS IPSE
CLEMENS ET VINCENTIVS MARTĪR• CVSTŌD• IN[]ROITVM IPSV

*Una et bis senas turres crescebant in ordine totas
Mirabilem operam cito constructa videtur.
Posticius sub termas balteo concluditur ferro.
Nu[ll]us malorum poterit erigere man(us).
Patrici Solomon(is) insti[tu]tionem nemo expugnare valevit.
Defensio martir(um) tuet[ur] posticius ipse.
Clemens et Vincentius, martir(es), custod(iunt) in[t]roitum
ipsu(m).*

L'enceinte élevée par ordre du patrice Solomon se composait d'une muraille épaisse de 3 mètres, flanquée de treize tours carrées. La dédicace aux saints Clément et Vincent se trouvait au-dessus d'une

1. SAINT AUGUSTIN, *De cura pro mortuis gerenda*, c. 16.
2. IDACE, *Chronicon*, n. 456.
3. GRÉGOIRE DE TOURS, *Vitæ Patrum*, c. XVIII, 4.
4. *C. I. L.*, n. 5352. S. GSELL, *Les monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 364. Cf. PROCOPE, *De bello vandatico*, II, XIX : Σολόμων... πόλιν ἐκάστην περιέβαλλε τείχει. L. RÉNIER avait, par erreur, considéré *Posticius* comme un martyr; c'est simplement un nominatif pour l'accusatif : *posticium* = παράθυρα, ou *posterula*, comme on disait à Rome pendant la décadence. Cf. l'inscription d'Aubuzza, *C. I. L.*, n. 16396.

porte qui s'ouvrait auprès des thermes romains. L'inscription remonte à l'année 539 ¹.

Une coutume répandue dans toute l'Afrique, répond à une préoccupation analogue. Bien des fidèles, avant qu'ils fussent complètement familiarisés avec la religion nouvelle, continuèrent à croire pendant plusieurs siècles que la résurrection du corps des élus était subordonnée à la conservation intacte de leur cadavre. De là était sortie une législation fort originale et fort sévère destinée à sauvegarder les tombeaux de toute violation. Mais comme les malfaiteurs pouvaient échapper à la police, les fidèles éprouvaient le besoin de renforcer la défense soit en prodiguant l'anathème, soit en faisant rejaillir sur leurs restes l'immunité qui protégeait les tombeaux des martyrs ². La dévotion et l'intérêt contribuèrent à donner à cette coutume une grande extension. Dès le temps des persécutions, la pensée de l'ensevelissement auprès des saints commence à se faire jour. Une nécropole chrétienne se forma dans un faubourg de Carthage, au bord de la route de Mappala, autour de la tombe de saint Cyprien ³; ce fait n'est pas isolé et c'est l'Afrique qui nous fournit dans une

1. Voici la restitution métrique :

Una et bis senas turres cresccbant in ordine totas.

Mirabilem operam cito constructa videtur.

Posticius sub terminas balteo concluditur ferro.

Nu[t]lus malorum poterit crigere man(us).

Patrici Solomon(is) insti[tu]tion(em) nemo expugnare valevit.

Defensio martir(um) tuet[u]r posticius ipse.

Clemens et Vincentius, martir(es), custod(iunt) in[t]roitum ipsu(m).

2. H. LECLERCQ, *Ad sanctos*, dans F. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 479 sq.

3. C. A. LAVIGERIE, *De l'utilité d'une mission archéol. à Carthage*, p. 47; *Acta s. Maximiliani*, dans RUINART, *Acta mart.*, in-4°, Parisii, 1689, p. 311; P. MONCEAUX, *Le tombeau et les basiliques de saint Cyprien à Carthage*, dans la *Revue archéol.*, 1901, t. XXXIX, p. 183-201.

inscription de Aïn-el-Bab, l'un des rares documents ¹ portant la mention classique : *Ad sanctos*, pour désigner la sépulture à proximité des martyrs ² :

....]HENOVAI[.....
]DEDERAT DATVS[.....
]NS AD SANCTOS[.....
]POS·VIXIT·M·X·V[.....
]VII

.....ns ad sanctos.... pos(itus) vixit m(enses)X.....
 (horas ?) VII

La dévotion aux martyrs a laissé sa trace dans un assez grand nombre de textes épigraphiques africains. On se l'explique aisément si on remarque que beaucoup de fidèles, et non des moins éclairés, s'imaginaient que le fait de la sépulture *ad sanctos* rachetait les péchés d'une vie dissipée. Saint Augustin fut amené à écrire son traité *De cura pro mortuis gerenda, ad Paulinum*, vers l'année 421, pour rectifier les idées d'un de ses correspondants, l'évêque de Nole, qui lui avait demandé si la sépulture *ad sanctos* procure par elle-même quelque soulagement à l'âme du défunt ³. Cette confiance excessive nous a peut-être valu quelques inscriptions tout à fait précieuses.

Nous apprenons, en autres choses, de ces inscriptions, l'usage très répandu de faire des vœux aux martyrs. Lorsque le vœu était acquitté, on composait

1. E. LE BLANT, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 41 : *positu est ad sanctos*; GERMER-DURAND, dans le *Cosmos*, 7 sept. 1895, p. 169-171.

2. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1891, p. 523, n. 118.

3. S. AUGUSTIN, *De cura gerenda*, P. L., t. XL, col. 591 sq. Cf. II. LECLERCQ, *Ad sanctos*, col. 497.

une inscription commémorative avec une formule analogue à celle-ci : *Quod promisi, feci*. A Kenschela, vœu à saint Montan : *Quod promisit, complevit* ¹; à Henschir Gessès, entre Meskiana et Timgad, on lit sur un pavement de mosaïque dans les ruines d'une basilique chrétienne ² :

PVBLIVS PETRONIVS TVNNINVS VOTVM QVOD
 [DEO ET CRISTO
 EIVS IPSI PROMISERVNT ET CONPLEVERVNT
 [FAVENTE DEO GADINIANA FLORE

Sur la route de Cirta à Calama, à Aïn-Regada, on a relevé deux cippes portant des inscriptions en caractères cursifs ³ :

P ✕	P ✕
NOMI NA MAR TVRYM NIVALIS 5 MATRONE SALVI NA TALIS NONV IDVS NOVEMBRES	◦ NOMINA ◦ MARTVR ROV NIVALIS MATRONE 5 SALVI ◦ FORTVNATV ◦ QVOT PROMISIT FECIT

Ces inscriptions paraissent sépulcrales et datent probablement des débuts du règne de Constantin. Nous ignorons la nature de la promesse dont s'acquittait Fortunatus à l'égard des martyrs; peut-être

1. *C. I. L.*, n. 2272.

2. *C. I. L.*, n. 2335 : *Favente Deo, Candidiana (domus) flore(at)*; cf. S. GSELL, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1893, p. 539.

3. *C. I. L.*, n. 5664, 5665; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, D1875, pl. XII, n. 2, 3. *Nomen* = relique. Cf. AUDOLLENT, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1890, p. 526-529. *Nomen martyris Calendionis*, *C. I. L.*, n. 16743. Cf. GSELL, *Musée de Tébessa*, p. 10.

consistait-elle à élever un mémorial sur le lieu où ils reposaient. Une inscription provenant de Sétif mentionne un vœu fait par des époux à deux martyrs inconnus ¹:

MARTIRIB SANCTIS PROMISSA COLONICVS INSONS
SOLVIT VOTA SVA LAETVS CVM CONIVGE CARA
HIC SITVS EST IVSTVS HIC ATQ DECVRIVS VNA
QVI BENE CONFESSI VICERVNT ARMA MALIGNA
PRAEMIA VICTORES CRISTI MERVERE CORONAM

Ce ne sont pas les seuls souvenirs que nous puissions citer. A Sétif, nous trouvons les *memoriæ* des célèbres martyrs Étienne et Laurent, auxquels est associé saint Julien ²; c'est un véritable « authentique », et nous pouvons en citer d'autres :

HIC MM SCOR
STEFANI ET
LAVRENTI
LVLIANI

HIC HABENTVR
MEMORIE SANC M
PANTALEONTI
IVLIANIE·COMITV ⁴

5 POSSV Y
XII KL APRL
ABORI ET
SCI STEFANI ³

1. *C. I. L.*, n. 8631. DE ROSSI, *op. cit.*, 1875, p. 171; 1876, pl. III, n. 1. En rapprochant les termes mêmes de l'inscription des paroles de S. OPTAT, *De schism. Donat.*, l. III, c. VIII, on constate qu'il ne peut s'agir ici de martyrs donatistes.

2. L. DUCHESNE a démontré l'importance du culte de ce martyr en Afrique. Cf. S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1899, p. 68, n. 1. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1889, p. 136, n. 4.

3. *C. I. L.*, n. 8632: *Hic m(e)m(oriæ) s(an)c(t)or(um) Stefani et Laurenti [et] Juliani pos(itæ) su[nt] XII k(a)l(endas) Apr(i)l(es) [N]abori et s(an)c(t)i Stefani.* A rapprocher une feuille de plomb opistographe trouvée à Bir-Haddada (Maurétanie Sitifiennne); la face du recto est indéchiffrable, le verso laisse lire ces mots : *cuius memorie...*, *C. I. L.*, n. 8731.

4. *Hic habentur memori(a)e sanc(toru)m Pantaleonti(s) Juliani e(t)*

« L'adverbe initial *hic* fut adapté, à ce que nous apprend Rossi, à deux sortes bien distinctes d'épigraphes monumentales dans les églises d'Afrique; à celles de l'autel et du petit sépulcre contenant ses reliques et à celles des façades soit intérieures, soit extérieures des églises ¹. » Donnons d'abord un exemple de ce dernier cas, d'après une inscription d'Aïn-Ghorab ² :

✠ HC DOMVS D̄I NOS [tri xqi] HC AVITATIO SPS SCI P [aracteti]
 + HC MEMORIA BEATI MARTIRIS DEI CONSVLTI VEI
 + HC EXAVDIETVR OMNIS Q̄I INVOCAT NOMEN DNI DI OMNIPOT [entis]
 † VR HOMO MIRARIS D̄O IVBANTE MELIORA VIDEVIS A

cornitu(m). Inscription provenant d'Ammaedera, dans la Byzacène. « Elle devait être placée en avant de l'espace réservé au clergé, entre les pîcs de l'autel et recouvrir les reliques des saints qu'elle mentionne. » S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 450-451, n. 1. Cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 107, pl. IX, fig. 2; *C. I. L.*, n. 10515. Les [martyrs dont il est ici question sont Pantaléon de Nicomédie et Julien d'Antioche. Voyez encore d'autres *memoriæ* de martyrs : *C. I. L.*, n. 9714, 10991, 10686, 10693, 11725, 16743; celle-ci présente simplement le souvenir du martyr Calendion dont on réclame le secours pour ceux qui *rotum compleverunt*; *C. I. L.*, n. 17382, 17608, 17714, 17715, 17746, 18656, 19102. DE ROSSI, *La capsella argentea*, p. 30; R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1889, p. 136, n. 4; P. GAUCKLER, dans le même recueil, p. 143, n. 72; *Ibid.*, 1896, p. 298, n. 19; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 39; *Ibid.*, 1884-1885, p. 35; P. TOUSSAINT, dans le *Bull. du Comité*, 1898, p. 215, n. 49; FABRE, dans le *Bull. d'Oran*, 1900, p. 399-408. S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1895, t. XV, p. 50, n. 8 (?). En dehors des inscriptions sur marbres, nous avons deux *memoriae* qui sont véritablement des « authentiques » : l'une est sur un carreau de terre cuite, *C. I. L.*, n. 8632; l'autre sur un feuillet de plomb, *C. I. L.*, n. 8731. Cf. L. DELISLE, *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1884, t. IV, p. 3 sq.

1. DE ROSSI, *La capsella argentea africana*, in-fol., Roma, 1889, p. 16.

2. *C. I. L.*, *addit.*, p. 948, cf. POULLE, dans le *Rec. de la soc. arch. de Constantine*, 1871-72, p. 421; *C. I. L.*, n. 2220, 17614, 17714; BOSREDON, dans le *Rec. de Constantine*, 1876-77, p. 378; MASQUERAY, dans la *Revue africaine*, 1878, p. 466; 1879, p. 93; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 8; GATTI, dans le même recueil, 1884-85, p. 37; DE ROSSI, *La capsella*, p. 17.

On trouve encore des formules dans le genre de celles-ci :

HIC E[st dom]VS [dei hic]MEMO[riæ] APOSTOLO[r] et BEATI...¹
(h)IC SEDES SANCTI²

Revenons aux *memoriae* des reliques. La plus curieuse des inscriptions de cette catégorie est un *titulus* du v^e ou du vi^e siècle, trouvé à Guelma, dans la Numidie. Nous apprenons que les *memoriae* n'étaient pas toujours disposées dans un *loculus* sous l'autel³, mais sur la table même de l'autel que recouvrait, comme de nos jours, une nappe⁴ :

+ SVB HEC SACRO
SCO BELAMINE ALTA
RIS SVNT MEMORIAE
SCOR MASSAE CANDI
5 DAE SCI HESIDORI
SCOR TRIV PVERORV
SCI MARTINI SCI ROMANI+

L'inscription, dite des « martyrs de Renault », est trop célèbre pour n'être pas rappelée ici⁵ :

1. FARGES, dans le *Bull. de l'acad. d'Alger*, t. XVIII, p. 43; ROUQUETTE, dans le même recueil, t. XXI, p. 93; GATTI, *loc. cit.*; DE ROSSI, *La capsella*, p. 17.

2. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 22.

3. H. LECLERCQ, *Archéologie de l'Afrique*, dans F. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. 1, col. 713. fig. 449.

4. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 39. *Sub hec sacro sancto velamine altaris sunt memoriae s(an)c(t)or(um) massae candidae. S(an)c(t)i(I) sidori, s(an)c(t)or(um) triu(m) pueroru(m), s(an)c(t)i Martini, s(an)c(t)i Romani.* Parfois ils sont ensevelis sous l'autel. TERTULLIEN, *Scorpiace*, 12 : *Scd et interim sub altare martyrum animae placidum quiescunt.*

5. TROUPEL, dans le *Bull. d'Oran*, série 1^{re}, n. 41 (1882), p. 424; L. DEMAECHT, dans le même recueil, 1882, p. 12, p. 2; *Ibid.*, 1883, p. 210, n. 57.

MEMORIA BEATISSIMO
 RVM MARTYRVM IDEST
 ROGATI MATENIE NASS
 EI MAXIMAE QVEM PRI
 5 MOSVS CAMBVS GENITO
 RES DEDICAVERVNT PAS
 SI XII KAL NOV^PM^{CCXC} PROV

Memoria beatissimorum martyrum, id est, Rogati, Maienti, Nassei, Maximae, quem Primosus, Cambus genitores dedicaverunt. Passi XII k(a)l (endas) No(ve)m(bres) ✕ (Anno) CCXC prov(inciae) (= 329 apr. J.-C.), et au-dessous on lit encore :

MEMORIA BENAUGI EI SEXTI KLAS [(*novembres*)]

c'est-à-dire : *Memoria Bennagi e[t] Sexti k(a)l (end)as (novembres)*, c'est-à-dire qui sont morts douze jours après les martyrs dont il vient d'être fait mention.

Peut-être était-ce en souvenir de la sainteté du lieu consacré par la présence des reliques et de l'autel que nous voyons dans l'Église d'Afrique un usage digne d'être noté. Si les circonstances exigeaient des modifications dans un édifice, son abandon, sa désaffectation, on tenait à garder le souvenir de la *memoria*. Une pierre de Guelma porte ces mots ¹ :

HÉRON DE VILFOSSE, dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, 1882, t. II, p. 149; J. SCHMIDT, *Ephemeris epigraphica*, t. V, n. 1041; R. DE LA BLANCHÈRE, dans le *Musée d'Oran*, p. 27; LE MÊME, dans la *Revue archéologique*, 1893, t. II, p. 87; L. DUCHESNE, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1885, t. V, p. 148; DE ROSSI-DUCHESNE dans le *Martyrol. hieronym.*, 1894, p. 6; S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 458, n. 8; LE MÊME, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1901, p. 235; FABRE, dans le *Bull. d'Oran*, 1900, p. 399-408.

1. REBOUD, dans le *Rec. de la soc. arch. de Constantine*, t. XXII, p. 48; R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1887, p. 105; DE ROSSI, *La Cap-*

+ H I C
MEMORIA
PRISTINI
ALTARIS+

Hic memoria pristinii altaris

Une inscription de Rouffach (= *Mastar*), plusieurs fois publiée, nous offre une indication sur les *memoriae*, d'autant plus utile à recueillir que les découvertes archéologiques ont apporté sur cette pratique de vives lumières¹ :

TERTIV IDVS ✱ IVNIAS ΔEPOSI

TIO CRVORIS SANCTORVM MARTVRVM.

QVI SVNT PASSI SVB PRESIDE FLORO IN CIV

ITATE MILEVITANA IN DIEBV5 TVRIFI

CATIONIS INTER QVIBVS HIC INNOC

EST IFCE IN PAC[e]

Cette inscription nous amène à dire quelques mots du culte rendu au sang des martyrs. On sait que les

scilla, p. 32; *C. I. L.*, n. 17580. On verra ailleurs que la table même de l'autel porte en effet le nom de *memoria*, mais on spécialise cette *memoria* comme à Henschir-el-Begueur : *memoria* || *sācti mo* || *ntani*, cf. HÉRON DE VILLEFOSSE, dans le *Bull. de la soc. des antiq. de France*, 1880, p. 270.

1. *Terti(o) idus Junias, depositio cruoris sanctorum mart(y)rum qui sunt passi sub pr(a)eside Floro in civitate Milevitana, in diebus t(h)urificationis inter quibus hic Innoc[en]s est (ipse) in pac[e]*. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 163, 177; 1876, p. 59, pl. III, n. 2; *C. I. L.*, n. 6700, 19363; S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 452, n. 4; LE MÊME, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 251; HÉRON DE VILLEFOSSE, *Rapport sur une mission archéol. en Algérie*, in-8°, Paris, 1875.

loculi des catacombes de Rome présentaient en assez grand nombre, fixées à la paroi extérieure, des fioles remplies d'une matière sur la nature de laquelle les analyses chimiques présentèrent des conclusions différentes¹. Les uns soutinrent que ces fioles renfermaient le sang du martyr enfermé dans le *loculus*; d'autres y virent un souvenir du repas funèbre ou de la célébration eucharistique. On apporta quelques textes du IV^e siècle pour résoudre un problème qu'ils ne visaient même pas, car les écrivains invoqués mentionnaient l'usage d'enfermer une fiole de sang à l'intérieur du tombeau et non sur la paroi extérieure. Les catacombes romaines offrirent plusieurs exemples de cet usage. Le P. Marchi y rencontra deux sépultures munies de l'ampoule et dans chacune d'elles il trouva deux squelettes entiers ainsi que des ossements ayant appartenu à d'autres corps². Une autre découverte fut plus décisive encore : On trouva à l'intérieur d'un *loculus* deux squelettes, celui d'un adolescent et celui d'un enfant à demi consumé par les flammes, ainsi qu'un vase de sang³. En outre, « Boldetti et le P. Marchi observèrent aux catacombes des fioles de verre scellées entre plusieurs tombeaux sans paraître se rattacher à aucun d'eux⁴; d'autres vases isolés de même, se trouvèrent aux extrémités, au milieu des galeries ou dans le centre des chapelles souterraines⁵.

1. H. LECLERCQ, *Ampoules*, dans F. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I.

2. G. MARCHI, *Monumenti delle arte cristiana primitive*, in-4^o, Roma, 1844, p. 118, 119, 270.

. *Ibid.*, p. 119, 123, 270.

4. BOLDETTI, *Osservazioni*, in-fol., Roma, 1720, p. 180-182; MARCHI, *op. cit.*, p. 112, pl. XV.

5. BOLDETTI, *op. cit.*, p. 181. On lit dans les papiers de MARANGONI recueillis par DANZETTA, ms. *Vatic.*, n. 8324 : *In coemeterio s. Saturnini*,

On a pensé qu'alors la marque devenait collective et indiquait des réunions de martyrs; mais le fait s'est produit ailleurs sous une forme nouvelle et dégagée de toute équivoque. Boldetti rencontra encore, scellé entre quatre tombes, un vase de terre fermé d'une plaque de marbre. Des ossements se trouvaient dans cette urne et l'antiquaire romain y vit des restes de martyrs ¹. Je ne saurais en juger autrement, écrivait Edmond Le Blant, car, devant la forme connue des sépultures des Catacombes, toute autre explication semble impossible. Ces reliques, que l'on peut croire prélevées, comme le serait du sang, sur les cadavres qu'elles avoisinent, étendaient, cette fois sans doute, [leur protection] sur une réunion de tombeaux ² ». Les fouilles africaines ont apporté à cette solution une confirmation qui paraît définitive et qui nous montre une fois de plus l'identité de coutumes rituelles entre Rome et l'Afrique. A Matifou (= *Rusguniae*) près d'Alger, une église, fouillée en 1900, avait été dévastée à une époque que nous ignorons et reconstruite au temps de la domination byzantine par les soins d'un nommé Mauritius, commandant un corps de troupes en garnison à *Rusguniae* ³. Dans la

die 29 novembris a. 1742, reperi in parte superiori ampullam vitream sanguine liquido fere plenam, cujus pars superior est serum, in fundo autem croceus liquor. Erat apposita in medio quatuor loculorum, in quorum uno aderant tria corpora martyrum. Collum est vivo sanguine undique respersum. Cf. DE ROSSI, Roma sotterr., t. III, p. 619.

1. BOLDETTI, *op. cit.*, p. 291.

2. E. LE BLANT, *La question du vase de sang*, in-8°, Paris, 1858, p. 34 sq.

3. Pour l'épithaphe de Mauritius, cf. H. CHARDON, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 144, pl. V. Il n'est pas possible d'attribuer à ce personnage la qualité de martyr, son épithaphe dit formellement : *requiebit in pace*. Les épithaphe de ses deux filles sont fort différentes; celle de Patricia mentionne simplement l'indication patronymique, cf. H. CHARDON, *op. cit.*, p. 146; celle de Constantina nous apprend qu'elle est fille de

tombe de ce *magister militum*, on trouva une fiole de verre à côté du corps ¹.

Aucun de ces faits n'est aussi décisif que l'inscription de Rouffach dont la lecture n'offre de difficultés qu'à la dernière ligne qu'on peut lire : *hic Innocens est ipse in pace*. Nous avons donc ici un exemple incontestable de l'usage dont arguait Edm. Le Blant. Innocens aura été enseveli en un lieu où était déposé le sang de plusieurs martyrs suppliciés à Milève en 304 ou en 305 ². L'inscription a été

celui qui *cdificia circumlapsa diu in hanc sca basilica restauravit*, CHARDON, *op. cit.*, p. 146. Si le restaurateur de l'église était mort martyr, on n'eût sans doute pas omis de le dire.

1. S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 227. Peut-être une autre découverte appartient-elle au même ordre de faits. A Aïn-Zarira, région d'Aïn-Beïda, dans l'église où fut trouvée la célèbre *Capsella argentea* et qui ne peut guère être antérieure au v^e siècle, on a découvert « entre quatre briques plates..... une coupe en verre et sept petits verres de même matière, mais la chute d'une pierre a malheureusement tout anéanti ». DE ROSSI, *La Capsella*, p. 10. Cf. *C. I. L.*, n. 8632 et p. 972. BERBRUGGER parle de « vases dans lesquels il y avait du sang ». Dans la *Capsella* d'Aïn-Zarira on a cru voir des traces de sang, mais c'est très douteux. DE ROSSI, *La Capsella*, p. 29. M. BERTHELOT, *Analyse d'un vin antique conservé dans un vase de verre scellé par fusion et Nouvelle note sur un liquide renfermé dans un vase de verre très ancien*, dans la *Revue archéol.*, 1877, t. I, p. 397 sq., dit que même pour les chimistes, il est impossible de reconnaître la nature exacte de dépôts contenus dans les vases antiques non bouchés. Une formule lue sur une tombe en mosaïque de Thabraça indique peut-être la préoccupation de suppléer au manque d'ampoule de sang :

PORTESI † SIIN PAC
EINOCESINOMINEM
ART VR

Port(u)c(n)si(s)? in pace. In(n)oce(n)s. In (n)omine martur(um); E. LE BLANT ap. R. DE LA BLANCHÈRE, *Mosaïque de Thabraça*, p. 18.

2. On lit dans S. OPTAT, *De schismate Donatistarum*, l. III, c. VIII; *P. L.*, t. XI, col. 1018, une attestation concernant le magistrat dont parle l'inscription. Cf. encore, l. I, c. XIII, *P. L.*, t. XI, col. 908. Enfin nous retrouvons ce Florus et la *thurificatio* lors des débats du concile de Cirta, en 305; cf. S. AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, III, 27; *P. L.*, t. XLII, eo l. 511.

relevée à une soixantaine de mètres d'un petit édifice décoré de colonnes jadis enclos dans un cimetière. Ce fait, si probant qu'il soit, n'est pas unique. « Je citerai à cette occasion, écrit M. S. Gsell, une découverte faite, il y a quelques années, à Fériana, dans une basilique située au sud-ouest de la ville antique de Thélepte au milieu d'un cimetière chrétien. MM. Lavoignat et de Poudrayguin ont trouvé dans le chœur, à 2 mètres en avant de l'abside, le soubassement d'un autel avec une inscription sur mosaïque concernant un saint Januarius et ses compagnons ¹; puis, par-dessous, une fosse creusée dans le roc. Ce tombeau « renfermait des ossements d'adultes et d'enfants placés par faisceaux, perpendiculaires à l'axe du cercueil. Un vase allongé, en verre, se trouvait au centre et contre la paroi orientale ² ». Il est permis de supposer que ce vase, dressé à la place d'honneur du sépulcre, avait servi à recueillir le sang d'un chrétien mis à mort (peut-être de ce Januarius). Il y aurait donc eu dans ce tombeau : 1° des corps de plusieurs [personnages]; 2° le sang d'un martyr ³. »

Le culte des martyrs avait pris, en Afrique, un développement si considérable qu'il entraîna à de graves abus; ce fut principalement le culte de saint

1. C. I. L., n. 11270; DE ROSSI, *La Capsella*, p. 17-18, n. 8.

2. LAVOIGNAT et DE POUDRAYGUIN, dans le *Bull. du Comité*, 1888, p. 178-180.

3. S. GSELL, dans le même recueil, 1899, p. 452. Nous trouvons ailleurs encore l'usage de transporter au loin et comme sauvegarde le sang d'un martyr. Une homélie sur saint Polyeucte, conservée dans deux mss. de la Bibliothèque nationale, *fonds grec*, n. 513, 1449, nous apprend qu'après la mort de ce martyr, « Néarque recueillit son sang précieux et sacré, et, l'ayant enfermé dans un linge brillant, le transporta dans la ville de Cananéotes ». P. ALLARD, *Hist. des perséc.*, in-8°, Paris, 1886, t. II, p. 509.

Cyprien qui provoqua la dévotion la plus vive et les excès les plus regrettables. Ce culte fut, jusqu'aux invasions arabes, une sorte de patronage invoqué par toute l'Église d'Afrique et dont le centre se trouvait à Carthage ¹. La fête du martyr y était l'occasion de solennités brillantes ², aussi bien chez les catholiques que chez les hérétiques ³. Divers lieux de pèlerinage en son honneur avaient été établis; d'abord, sur l'emplacement de son martyr ⁴, puis à son *martyrium* ⁵, enfin dans plusieurs basiliques dédiées à sa mémoire ⁶. Les Actes du martyr de saint Cyprien ⁷ nous apprennent que son corps ne fut pas inhumé sur le lieu de l'exécution : *Inde per noctem sublatum cum cereis et scolacibus* ⁸ *cum voto et triumpho magno deductum est* ⁹.

1. PROCOPE, *De bello vandalico*, I, 1, c. 21, Κυπριανόν, ἅγιον ἄνδρα, μάλιστα πάντων οἱ Καρχηδόνιοι σέβονται.

2. *Ibid.*, I, 1, c. 20; cf. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat.* XXIV.

3. S. AUGUSTIN, *Sermo* CCCX, 1; cf. *Sermones* CCCIX-CCCXIII : *In natali Cypriani martyris* et *Sermones* XIV-XV de l'*Appendix*, P. L., t. XLVI, col. 862 sq. A l'époque vandale, cf. S. FULGENCE DE RUSPE, *Sermo* VI, 1 : *De s. Cypriano martyre*, P. L., t. LXV, col. 740 et *Homilia de s. Cypriano episcopo et martyre*, 1; P. L., t. LVIII, col. 265. Pour l'expansion de ce culte : en Espagne, cf. PRUDENCE, *Peri Stephanón*, hymn. XII, vs. 237; à Rome, cf. *Chronographe de 354*, édit. MOMMSEN, dans *Monum. Germ. Historica. Auctores antiquissimi*, in-4°, Hannoverae, t. IX, p. 72.

4. S. AUGUSTIN, *Sermo* CCCX, 2; *Enarr. in Psalm.* LXXX, 4, 23.

5. *Sermo* CCCXI, 5; *De miraculis s. Stephani*, II, 2, 9, P. L., t. XLI, col. 848; *Acta s. Maximiliani*, 3, dans RUINART, *Acta sincera*, 1689, p. 311.

6. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, V, c. 8, 15; VICTOR DE VITE, *Hist. persec. vandal.*, I, 1, c. 5, 16.

7. Cf. P. MONCEAUX, *Examen critique des documents relatifs au martyr de s. Cyprien*, dans la *Revue archéol.*, 1901, t. XXXVIII, p. 249-272.

8. Pour une expression semblable et un rite funéraire identique au III^e siècle, en Italie, cf. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccles. liturg.*, t. 1, n. 4178.

9. *Acta s. Cypriani*, 5.

Immédiatement après le supplice le corps avait été transporté de l'*Ager Sexti*¹ dans une maison du voisinage pour le soustraire à la curiosité des païens ; ce fut pendant la nuit suivante que le cortège funèbre porta les restes « aux *areae* de Macrobius Candidianus, le procurateur, qui sont situées sur la *Via Mappalensis*, près des *Piscines*² ». Tous ces lieux ont pu être identifiés aujourd'hui avec une précision suffisante³ et les *areae* de Macrobius Candidianus nous ont donné quelques-unes des plus anciennes tombes chrétiennes de Carthage. En ce lieu, comme à l'*Ager Sexti*⁴, se tinrent des réunions liturgiques⁵ dont nous parle saint Augustin. Les Carthaginois avaient pris peu à peu l'habitude d'aller, le soir, danser et chanter autour du tombeau de saint Cyprien. C'était pour les vrais fidèles un sujet de scandale et de tristesse. Pour venir à bout de détruire cet usage, l'évêque de Carthage, Aurelius, imagina l'institution de *vigiliae*, de « veillées », c'est-à-dire d'une sorte de garde d'honneur nocturne autour du tombeau, dont la présence gênerait les danseurs et les contraindrait à chercher abri ailleurs ; ce qui arriva. Depuis ce temps, disait saint Augustin, on a célébré les vigiles en ce lieu⁶ qui, « il y a quelques années, avait été envahi par

1. *Acta s. Cypriani*, 5,

2. *Ibid.*, cf. VICTOR DE VITE, *loc. cit.*, l. I, c. 5, 16.

3. P. MONCEAUX, *Le tombeau et les basiliques de s. Cyprien, à Carthage*, dans la *Revue archéol.*, 1901, t. XXXIX, p. 183-201 ; cf. A. DELATTRE, dans le *Cosmos*, 7 décembre 1889, p. 19 ; E. BABELON, *Carthage*, in-12°, Paris, 1896, p. 148 ; E. DE SAINTE-MARIE, *Mission à Carthage*, in-8°, Paris, 1884, p. 35.

4. S. AUGUSTIN, *Sermo CCCX*, §2 ; cf. *Sermones inediti*, XIV, 5. *P. L.*, t. XLVI, col. 862.

5. *Sermo CCCXI*, 5 ; *CCCXIII*, 5.

6. *Sermo CCCXI*, 5.

l'effronterie des danseurs. Pendant toute la nuit, on chantait ici des chansons criminelles et en chantant, on dansait ¹ ».

La dévotion des Carthaginois ne se soutint pas. En 807, les ambassadeurs de Charlemagne apportèrent en France les corps de saint Cyprien et de saint Speratus le Scillitain avec le chef de saint Pantaléon, et Florus, de Lyon, écrivait à ce propos :

*Hi dum basilicas Deo dicatas
Et Christi subeunt verenda templi
Cernunt ut tua Cypriane martyr,
Servaret locus neglectus ossa* ².

Nous trouvons dans l'archéologie et l'épigraphie d'Afrique des vestiges bien conservés de cette dévotion populaire envers les martyrs qui remontait aux origines de l'Église. Tertullien, à la fin du 11^e siècle, ne distinguait guère, en fait d'antiquité, entre diverses institutions se rattachant à des traditions en vigueur de temps immémorial; il énumère ces rites traditionnels, ce sont : le baptême, l'eucharistie, les oblations pour les défunts et les anniversaires du *natale* au jour de la mort ³. Ainsi donc, dès cette époque, on assimile au rite eucharistique la célébration des commémorations funèbres et des anniversaires. Il est difficile de n'être pas frappé de cette analogie entre le sacrifice mémorial de la mort du Christ et les oblations annuelles en mémoire des

1. *Ibid.*

2. FLORUS, *Qualiter ss. mm. Cypriani, etc., reliquiae Lugdunum advectae sint*; édit. E. L. DUEMLER, *Poetar. latin. medii aevi*, in-4°, Hannoverae, 1881, t. II.

3. TERTULLIEN, *De corona*, c. 3, *P. L.*, t. II, col. 78-79; *De exhortatione castitatis*, c. 11. *P. L.*, t. II, col. 975.

défunts. Tertullien ne fait aucune distinction entre ces défunts, quoique l'on soit en droit de conjecturer que l'oblation ne regarda d'abord que ceux d'entre eux dont la mort rappelait celle du Christ. La liturgie d'Éphèse, à la fin du 1^{er} siècle, admet un intime rapprochement entre la commémoration du Christ et celle des martyrs : l'autel du sacrifice eucharistique leur est commun désormais ; le corps du Christ se consacre sur la pierre qui contient les reliques de ses témoins sanglants ¹. Nous ne croyons pas nous écarter de la vérité en avançant que le culte des martyrs a dépendu, dans une certaine mesure, de la place donnée à leurs reliques dès la plus haute antiquité. De là à établir en l'honneur des martyrs des pratiques à peu près semblables à celles qui accompagnaient la commémoration eucharistique, il n'y avait qu'un pas à faire. Nous avons essayé d'établir, dans un autre travail, que cette commémoration comportait un repas profane et un repas sacré ²; cette coutume semble avoir pris en Afrique un grand développement et principalement le repas profane, qui eut bientôt une importance disproportionnée. Sous l'épiscopat de saint Cyprien, il semble que le point capital, peut-être même exclusif, de la célébration du culte des martyrs soit le sacrifice ³;

1. Apoc., VI, 9. Cf. S. MAXIME DE TURIN, *Sermo* LXXVII, P. L., t. LVII, col. 690; Ps. CYPRIANUS, *De aleatoribus*, dans le *Corp. script. eccl. lat.*, in-8°, Vindobonae, 1870, t. I, pars 3, p. 103.

2. H. LECLERCQ, *Agape*, dans D. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, p. 775.

3. S. CYPRIEN, *Epist.* XXXIV, n. 3, P. L., t. IV, col. 331 : *Sacrificia pro eis semper, ut meministis, offerimus quoties martyrum passionis et dies anniversaria-commemoratione celebramus*; LE MÊME, *Epist.* XXXVII, n. 2, P. L., t. IV, col. 337 sq. : *Denique et dies eorum quibus excedunt annotatae, ut commemoratione eorum inter memorias martyrum celebrare possimus..... celebrantur hic a nobis oblationes*

mais au iv^e siècle les banquets turbulents et les repas modestes sont bien établis ¹. Sainte Monique avait coutume d'aller visiter les « mémoires des saints » en mangeant* auprès de leur tombeau les provisions qu'elle portait dans son panier afin de se rassasier et de faire quelques distributions ² : c'était du vin, du pain et de la bouillie de farine; au contraire, les réunions du peuple étaient fort bruyantes, on y mangeait des fritures et l'on buvait de bons coups ³. Vers la fin du iv^e siècle, l'usage avait pris une extension nouvelle; on ne se bornait plus à célébrer la mémoire des martyrs dans les cimetières et dans les églises par des festins déréglés; on y avait joint la mémoire des défunts ⁴ et les désordres se reproduisaient tous les jours ⁵. Saint Augustin proposait d'interdire cet abus et de mettre à sa place des oblations pour les âmes des défunts, offertes sur leur propre tombeau : *oblaciones pro spiritibus dormientium super ipsas memorias* ⁶.

L'archéologie et l'épigraphie vont nous fournir le commentaire de ce que nous venons de dire. Ces mo-

et sacrificia ob commemorationes eorum. Il n'est pas question d'*epulae* et, d'autre part, il est remarquable que la correspondance de l'évêque, si soucieux de discipline, ne dit rien d'un abus s'il existait et d'un usage s'il pouvait prêter à l'abus, ce qui était le cas pour l'agape.

1. S. AUGUSTIN, *Contr. Faustum*, l. XX, c. 21, P. L., t. XLH, col. 384.

2. S. AUGUSTIN, *Confessiones*, l. VI, c. 2 : *Canistrum cum solemnibus epulis prægustandis atque largiendis.*

3. *Sermo CCLXXIII*, 8 : *Oderunt martyres lagenas vestras, oderunt martyres sartagenas vestras, oderunt martyres sobrietates vestras.*

4. *Epist. XXII* : *In coemeteriis ebrietates et luxuriosa convivia non solum honores martyrum a carnali et imperita plebe credi solent, sed etiam solatia mortuorum.*

5. *Epist. XXII*, 3 : *Sed etiam quotidie celebrentur.*

6. *Ibid.*

numents, ainsi que leur emplacement, — leur structure où leur suscription le démontre, — se rapportent à l'institution de l'agape des saints ou des défunts, en ce que celle-ci avait de louable et de conforme à la discipline canonique. Plus qu'aucune autre contrée, l'Afrique romaine nous a rendu des monuments aptes à nous fournir des données certaines relativement à la question qui nous occupe.

On a trouvé à Matifou (= *Rusguniae*) près d'Alger, parmi les ruines de la basilique, une table d'agapes. Les ruines actuelles recouvrent les substructions d'une basilique antérieure pouvant remonter au III^e siècle ; c'est à ce niveau qu'on découvrit un « bloc de maçonnerie semi-cylindrique de 1^m,30 de largeur et de 0^m,70 de hauteur, surmonté d'une sorte de cuvette peu profonde, en ciment très dur. La surface de cette cuvette était polie et bordée d'une feuillure de 0^m,07 de hauteur. Les cailloux roulés qui servent d'assise à la mosaïque recouvraient entièrement cet édicule. Le bloc entier, jusqu'à la tablette de ciment, était entouré d'un mur s'adaptant exactement aux formes extérieures. La maçonnerie de ce mur était composée de pierres plates reliées entre elles par un mortier assez friable, de couleur rouge. Le tout s'appuyait sur une sellette de même nature. La feuillure émergeait seule au-dessus du mur d'enveloppe. Cette construction n'était autre chose qu'une table d'agapes, *mensa*¹ ».

A Tipasa, on a découvert deux tables d'agapes.

1. H. CHARDON, *Fouilles de Rusguniae*, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 147, fig. 4 ; S. GSELL adopte cette opinion, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 222-223 ; cf. H. CHARDON, dans le *Bull. de la Soc. de géogr. d'Alger*, 1900, p. 157-184 ; GRANDIDIER, *Une basilique chrétienne à Rusguniae*, in-8°, Alger, 1900.

A quelques mètres au sud de la basilique de Sainte-Salsa, se trouve un bâtiment d'une bonne conservation¹. Il comporte un couloir long de 10^m,20 et de largeur inégale; une abside bâtie entièrement en blocage, parois et voûte, et éclairée par trois petites fenêtres; une grande salle de 10^m,20 sur 6^m,20, dont le sol est bétonné. On y a trouvé des sarcophages et « dans la partie orientale un grand massif trapézoïdal en maçonnerie, recouvert de mortier; il mesure 3^m,60 de longueur et 2^m,85 de largeur sur le côté principal; la hauteur *maxima* est de 0^m,73. La surface supérieure n'est point plane, mais elle s'incline dans la direction des bords; au nord, elle présente un grand creux à fond uni, profond de 0^m,18, qui avait sans doute la forme d'un hémicycle. Cette petite construction est une table d'agapes : les convives, accoudés, s'allongeaient autour de la partie creuse, dans laquelle on plaçait les mets. Elle paraît être plus ancienne que la salle². A une date postérieure, une tombe fut établie vers le milieu de la table qui avait cessé d'être utilisée pour les repas³ ». La chapelle funéraire de l'évêque Alexandre, à Tipasa⁴, qui semble dater de la fin du iv^e

1. S. GSEEL, *op. cit.*, pl. XCIV.

2. « La face verticale de l'est, qui n'est séparée du mur de la salle que par un espace de quelques centimètres, est pourtant recouverte, comme les autres faces, d'un enduit de mortier : or, il eût été impossible d'étendre cet enduit si le mur en question avait déjà existé. » S. GSELL, *op. cit.*, p. 333. La basilique de Sainte-Salsa étant de la première moitié du iv^e siècle, on peut attribuer la table d'agapes au siècle précédent.

3. S. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 333 : « Cet édifice a servi de lieu de sépulture, mais telle n'était pas évidemment sa destination première. Il faut y voir une annexe du sanctuaire de Salsa, nous ne saurions préciser davantage.

4. L. DUCHESNE, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1892, p. 411-414; SAINT-GÉRAND, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 466-

ou du commencement du v^e siècle, présente à droite de la nef, entre deux piliers, un monument, « qui était sans doute une table d'agapes. C'est un massif en maçonnerie, presque semi-circulaire, mesurant 3^m,35 de diamètre et 0,70 de hauteur *maxima*. Il est revêtu d'une couche de mortier. Comme la table analogue retrouvée près de la basilique de Sainte-Salsa, la surface supérieure s'incline vers les bords. Elle offre au milieu un creux semi-circulaire d'un mètre de diamètre, à fond plat (profondeur 0^m,18)¹ ». Cette dernière table d'agapes a d'autant plus d'importance à nos yeux, qu'elle se trouve dans un édifice dont la destination ne peut faire l'objet d'aucun doute. La chapelle fut construite par l'évêque Alexandre pour abriter neuf tombeaux de personnages, dont la dignité ou la sainteté était si bien avérée qu'on éleva l'autel par-dessus leurs sarcophages et qu'on les qualifiait de *justi priores*. Nous avons bien ici un témoignage d'agape funéraire et l'aménagement spécial qu'elle comportait. Il nous reste maintenant à étudier les tables d'agapes pourvues d'inscriptions.

Dans la controverse avec saint Augustin, le manichéen Faustus disait : « Vos idoles, à vous chrétiens, ce sont les martyrs, vous leur rendez un culte semblable. C'est aussi par du vin et des viandes que vous apaisez les ombres des morts² », et son

474, pl. XXXII-XXXIII, réimprimé dans le *Bull. de la Soc. diocésaine d'archéol. d'Alger*, 1895, t. I, p. 1-32; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 90-94; S. GSELL, dans les *Mém. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 389-392; F. WIELAND, *Ein Ausflug ins altchristliche Afrika*, in-12, Stuttgart, 1900, p. 186-189; S. GSELL, *Monum. ant. de l'Algérie*, t. II, p. 334, fig. 151; H. LECLERCQ, *Agapes*, dans F. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, p. 825, fig. 177.

1. S. GSELL, *op. cit.*, t. II, p. 336 sq.

2. S. AUGUSTIN, *Contr. Faustum*, l. XX, c. XXI.

contradicteur répondait : « Nous ne travestissons pas les sacrifices païens en agapes, mais les pauvres viennent s'y nourrir de viande et de fruits¹. » Les repas célébrés en l'honneur des martyrs et des défunts sous la surveillance du clergé offraient en effet une certaine ressemblance avec les banquets funèbres des païens. Une inscription de Sétif (= *Satafis*), de l'an 299 de notre ère, mentionne la fondation d'un de ces banquets funèbres à la mémoire d'une païenne; on verra combien ce repas paraît décent et combien une telle institution offrait de garanties aux sentiments de bienfaisance et de fraternité que les fidèles s'efforçaient d'introduire dans les réunions chrétiennes² :

MEMORIAE AELIAE SECUNDULAE

**FUNERI MV[*l*]TA QVID(e)M CONDIGNA IAM MISIMVS OMNES
INSUPER AR(a)EQV(e) DEPOSIT(a)E SECUNDULAE MATRI(s)
LAPIDEAM PLACVIT NOBIS ATPONERE MENSAM
IN QVA MAGNA EIVS MEMORANTES PLVRIMA FACTA
DVM CIBI PONVNTVR CALICESQ(ue) E[*l*] COPERTAE
VVLNVS VT SANETVR NOS ROD(ens) PECTORE SAEVVM
LIBENTER FABVL(as) DVM SERA RED(d)IMVS HORA
CASTAE MATRI BONAE LAVDESQ(ue) VETVLA DORMIT
10 IPSA O NVTRIT IACES ET SOBRIA SEMPER V(ixit) A(nnis)
LXXV. A(nno) P(rovineiae) CCLX STATVLENIA IVLIA FECIT**

Memoriae Aeliae Secundulae

*Funeri multa quidem condigna iam misimus omnes
Insuper araeque depositae Secundulae matris
Lapideam placuit nobis a(d)ponere mensam
In qua magna eius memorantes plurima facta*

1. S. AUGUSTIN, *Contr. Faustum*, l. XX, c. XXI. SALVIEN, *De Gubernat. Dei*, VIII, 2, dit que la plupart des chrétiens professaient ostensiblement un culte pour *Dea Caelestis*.

2. S. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1895, t. XV, p. 49, n. 7, ligne 6 : le mot *copertae* est notre mot français « couverts » ; ligne 10 ; lire : *nutrix* ; ligne 11, le texte porte : *sobriacae*.

*Dum cibi ponuntur calicesque et copertae
 Vulnus ut sanetur nos rodens pectore saevum
 Libenter fabutas dum sera reddimus hora
 Castae matri bonae laudesque vetula dormit.
 Ipsa o nutri(x) iaces et sobria semper vixit annis, etc.*

Plusieurs textes nous aident à comprendre ce qu'était la *mensa*, et en particulier la *mensa Cypriani*¹ qui se trouvait à l'*Ager Sexti*, au lieu même où saint Cyprien avait été mis à mort. Dans un sermon prêché pour l'anniversaire du célèbre martyr, saint Augustin s'exprime ainsi : « Vivant, il a gouverné l'Église de Carthage ; par sa mort, il l'a honorée. C'est là qu'il a exercé son épiscopat, c'est là qu'il a consommé son martyre. En ce lieu même où il a déposé les dépouilles de sa chair, une cruelle multitude s'assemblait alors pour verser le sang de Cyprien par haine du Christ ; en ce lieu, aujourd'hui, s'assemble une multitude recueillie, qui à cause de l'anniversaire de Cyprien, boit le sang du Christ. Enfin, comme vous le savez, vous tous qui connaissez Carthage, dans ce lieu même a été construite une *mensa* consacrée à Dieu ; et pourtant on l'appelle la *mensa Cypriani*. Non pas que Cyprien ait jamais banqueté en cet endroit, mais parce qu'il y a été immolé. Par son sacrifice même, il a préparé cette *mensa*, non pour y nourrir personne ou s'y nourrir ; mais afin qu'on y offrît le sacrifice à Dieu, à ce Dieu à qui lui-même s'est offert. Mais cette *mensa* qui est consacrée à Dieu, est appelée aussi la *mensa Cypriani* ; en voici la raison : De même qu'elle est entourée maintenant par les fidèles, de

1. S. AUGUSTIN, *Sermones* XIII, CCCV, CCCX, 2; P. L., t. XXXVIII, col. 107, 1397, 1413; *Enarr. in Psalm. LXXX*, 4, 23, P. L., t. XXXVII, col. 1035, 1046.

même alors, Cyprien y était entouré par les persécuteurs. Là où maintenant cette *mensa* est honorée par des prières amies, là Cyprien était foulé aux pieds par des ennemis en fureur. Enfin là où cette *mensa* se dresse, là succomba Cyprien¹. »

Les *mensae* sont ordinairement des dalles de pierre assez épaisses dans lesquelles on a ménagé une ou deux cavités. La dalle était posée sur les reliques des martyrs et les cavités étaient destinées à recevoir les écuelles qu'on emplissait en l'honneur des saints dont on distribuait le contenu aux pauvres. A Duperré (= *Oppidum novum*), on a trouvé une *mensa* ainsi libellée² :

1. *Sermo* CCCX, 2. Cf. P. MONCEAUX, *Le tombeau et les basiliques de saint Cyprien à Carthage*, dans la *Revue archéol.*, 1901, t. XXXIX, p. 190. S. Augustin prêcha au moins trois fois, à des jours différents de l'anniversaire ou *Cypriana*, à la *mensa Cypriani*. Carthage possédait en outre le tombeau proprement dit du martyr. Cf. S. AUGUSTIN, *Sermo* CCCXI, 5; CCCXII, 6; CCCXIII, 5. D'après certaines coïncidences, on pourrait songer à identifier le tombeau et la *mensa* en un seul monument. A cela on objecte deux textes dont le témoignage donnerait lieu de penser que le corps était resté aux *Mappales* et que la *mensa* ne recouvrait que des reliques. Un de ces textes, celui de Victor de Vite, distingue, à la fin du v^e siècle, la basilique élevée sur le lieu même où Cyprien a versé son sang d'une autre basilique où a été enseveli son corps, au lieu appelé les *Mappales* (*Hist. pers. vand.*, l. I, c. v). C'est bien le lieu en effet où, au témoignage des Actes, le corps fut transporté pendant la nuit qui suivit l'exécution, mais Victor de Vite ne dit pas que le tombeau se trouvât en ce lieu à l'époque où il écrivait et saint Augustin ne nous apprend pas non plus si, de son temps, le corps était encore aux *Mappales*, mais seulement que la *mensa* se trouvait au lieu du martyr. L'autre texte, un passage du *De miraculis sancti Stephani*, écrit en 420 par un clerc d'Uzalis, rapporte qu'une matrone guérie miraculeusement se rendit aux *Mappales*, le jour de Pâques, pour s'acquitter d'un vœu fait à saint Cyprien. *P. L.*, t. XLI, col. 848. « Ce texte, dit P. MONCEAUX, *loc. cit.*, semble bien prouver qu'au commencement du v^e siècle, le corps de saint Cyprien était encore aux *Mappales*. » Je serai moins affirmatif, car on se rappelle que, suivant saint Grégoire 1^{er}, les saints opèrent parfois des miracles en des lieux où leurs corps ne reposent pas. *Dialog.*, l. II, c. 38, *P. L.*, LXVI, col. 202.












2. *Bull. du Comité*, 1897, p. 573, n. 47.

FIORAS

 VITA
 LIO
 NIS
 TIPASI MAR
 CIAE ET CESALIAE

Fioras (—*floreas*??) *Vitalionis, Tipasi, Marciae et Cesaliae.*

D'autres *mensae* portent des représentations de plats, soit en creux, soit en relief, symboles des repas funèbres accomplis sur les sépultures. La pierre dont nous allons donner l'inscription a été trouvée à Mdaourouch (= *Madaure*); on ne peut la dater du iv^e siècle; elle montre, dans les angles de gauche, deux patères; dans les angles de droite, la palme et la *phiala*¹.


 I P ✱ A M
 FELIX PATER HABES
 DIGNA TVAE PREMIA 
 UI  OPTIMA CVM RESONAT
 PERPETUO NOMINE FAMA PRE
 CONIUMQ TUM MERITO COMMU
 ORE P  R PER BENIGNA TIBIQ
 P  NI PECTORA DUM
 ANDO CUNTIS AMO
 I PONIANVS
 Q FELIX UIX AN 
 LXXIII

1. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, dans les *Archives des miss. scientif.*, 1874, p. 489, n. 221; S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 178, n. 59. Cercles en saillie sur des tables à Germanilla et à Henschir-el-Guiz. Cf. *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1890, t. X, p. 441; *Rec. de Constantine*, 1882, t. XXII, p. 320; *Bull. du Comité*, 1887, p. 174-175, n. 788; GSELL, *Recherches*, p. 269, n. 319.

I p(er) [Christum] a(d) m(artyrcs) ¹.
Felix, pater, habes digna tuae pr(o)cmia vi[tae],
Optima cum resonat perpetuo nomine fama,
Pr(a)econiumq(ue) tu(u)m merito communi ore [probatu]r
Per bc[n]igna tibi[que].....
Pectora dum..... ando cun(c)tis amo[rem]
[Pom]ponianus, q(ui) felix vixit an(nis) LXXIII.

Ici encore nous rencontrons la survivance d'une vieille coutume païenne. Au-dessus de la tombe et en avant de la stèle on voyait fréquemment une table rectangulaire ² sur laquelle étaient figurées des images de plats, de patères, d'aiguières, de cuillers. A l'intérieur des vases on représentait quelquefois des poissons, des œufs, peut-être quand l'habitude se perdit d'y déposer des aliments réels ³. A une basse époque, probablement à partir du iv^e siècle, on supprima la stèle; dès lors, la *mensa* porta l'épithaphe et les images de plats et d'aliments disparurent peu

1. E. LE BLANT, dans une note à A. HÉRON DE VILFOSSE, *loc. cit.*, p. 490, propose la lecture : *pater habes innocentiae*; S. GSELL, *loc. cit.*, interprète les sigles de la première ligne : *I per Christum ad meliora*; à ce dernier mot nous substituons *martyrcs* en rappelant le vers de Commozien : *Si refrigerare cupis animam, ad martyres i!* (*Instruct.*, t. II, c. XVII, vs. 19, dans *Corp. script. lat.*, t. XV, p. 82).

2. Exceptionnellement de forme semi-circulaire. Cf. S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 47.

3. Ces *mensae* ont été signalées dans la région de Tébessa : *Rec. de la soc. arch. de Constantine*, t. XII, 1868, p. 459 sq.; t. XXIII, 1883-1884, pl. I, II; dans la région de Souk-Ahras : S. GSELL, *Recherches*, p. 355-356; FAIDHERBE, *Collection des inscr. numidiques*, p. 14; au nord de l'Aurès : *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XIII, 1893, p. 501 sq.; *Annuaire de Const.*, 1860-1861, pl. I; R. CAGNAT, *Musée de Lambèse*, p. 35; à Sétif et aux alentours : DELAMARE, pl. LXXVI, LXXVII, XCI, XCVII; *Revue africaine*, t. V, 1861, p. 454; *Rec. de la soc. arch. de Const.*, t. XXXIII, 1899, p. 265 sq., pl. IV; à Ziama : *Revue africaine*, t. IX, 1865, p. 51; dans la région d'Aumale : *Revue africaine*, t. IV, 1859-1860, p. 101; à Cherchel : P. GAUCKLER, *Musée de Cherchel*, p. 48, n. 7; à Milianah : *Revue africaine*, t. IX, 1865, p. 51; à Saint-Leu : L. DEMAEGHT, dans le *Bull. des antiq. afric.*, t. II, 1884, p. 115; R. DE LA BLANCHÈRE, *Musée d'Oran*, p. 37.

à peu ¹. Parfois la *mensa* faisait l'objet de stipulations analogues à nos « fondations perpétuelles ». Sur une pierre de Aïn-Kabira, au nord de Sétif, on lit ² :

FLORE BONE M
EMORIE CON
IVGI QVETVS
MARITVS MNSAM
5 PERPETVAM POSV
IT QVAE VICSIT AN
NIS LX DECESSIT O
CTAV·KAL MARTIAS
ANNO PROVIN CIAE
10 CCCX

La plus importante des *mensae* africaines a été découverte près de Tixter, entre Sétif et Alger, à Oued-oumm-Lahdam ³ :

1. On peut en signaler quelques-unes : *C. I. L.*, 4763; *Bull. du Comité*, 1896, p. 178, n. 59; S. GSELL, *Recherches*, p. 394, n. 627; *Bull. du Comité*, 1897, p. 572, n. 42; *Ephemeris epigraphica*, t. VII, 479; *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XV, 1895, p. 61.

2. A. AUDOLLENT, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1890, p. 239. La date est celle du 22 ou du 23 février 349. Afin de faciliter l'étude de cet important sujet, nous donnons ici un catalogue des *mensae* : *C. I. L.*, n. 2189 [5490 (?)], 8633, 8706, 8767, 8769, 8770, 8771, 10927, 16660, 16665, 16738, 16755, 16756; R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1891, p. 523, n. 117; POULLE, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, t. XXVI, 1890-1891, p. 384, n. 79; p. 385, n. 80; p. 386, n. 81; p. 402, n. 95; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, p. 580, n. 47, 48; LE MÊME, *Recherches*, p. 268, n. 318; p. 269, n. 319; R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1889, p. 136 f; POULLE, *loc. cit.*, 1873-1874, p. 444.

3. POULLE, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, t. XXVI, 1890-1891, p. 371, n. 63; *Catalogue sommaire des marbres antiques du musée du Louvre*, n. 8023; A. AUDOLLENT et LETAILLE, *Mission épigraphique en Algérie*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1890, t. X, p. 440 sq. et fig., p. 441; *Bulletin des musées*, 1890, p. 312; R. CAGNAT, dans l'*Année épigraphique*, 1890, n. 114; S. GSELL, *A propos de quelques inscr. chrét. d'Afrique*, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 455-458; LE MÊME, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XXI, 1901, p. 231.

VICTORINVS
MIGGIN



SEPTIMVID
VS SEPT MR
B DV

ITDABVLA IT DE LIGNV CRVCIS
DE TER PROMISONIS VBE NATVSEST CRISTVVS
APOSOLI PETRI ET PAVLI NOMI
NAM TVRV DATIANI DON
TIAN IPRIANI NEMESANI
ITINI ET VICIO
AS ANO PROV
ECENTI VICES

Sur la tranche inférieure on lit :

POSVIT BENE
NATVS ET PEQVAR LA

Memoria sa(n)cta. — Victorinus, septimu(m) idus sept(e)m(b)r(es)¹, Miggin idu(s) et Dabula et de lignu (= ligno) crucis, de ter(ra) promis(s)ionis ube (= ubi) natus est C(h)ristus, apostoli Petri et Pauli, nomina m(a)rt(y)rum Datiani, Donatiani, C(y)priani, Nemes(i)ani, [C]itini et Victo[ri]as.

An(n)o prov(inciae) (tr)ecentivi(g)es(imo).

Sur la tranche inférieure :

Posuit Benenatus et Pequarla.

1. Serait-ce la date de leur martyre ? La pierre mesure 1^m,30 de long et 1^m,30 de large. La saillie qui forme rebord à la cavité contient un *chrismon*, même détail à Ain-el-Ksar ; S. GSELL, *Recherches*, p. 269, n. 319.

Cette inscription est datée de l'année 359. L'étude du marbre original montre qu'elle a été gravée à plusieurs reprises, mais il n'en est que plus malaisé de décider si le monogramme et les mots *Memoria sa(n)cta* se rattachent au texte principal; c'est toutefois extrêmement probable. Victorinus et Miggin apparaissent fréquemment dans l'onomastique du martyrologe africain; on les rencontre au martyrologe hiéronymien les 17, 18 et 27 avril, les 2, 4 et 10 décembre. A ces deux dernières dates leurs noms se trouvent rapprochés. Au 10 décembre, nous les trouvons en compagnie de Héraclius, Pudens, Paulus, Urbanus, qualifiés d'*Erumentium* et au 11 décembre, le calendrier de Carthage mentionne la fête *sanctorum martyrum Eronensium*. C'était, on le sait, un usage assez répandu en Afrique que celui de désigner les martyrs par leur lieu d'origine : *martyres Scillitani*, au 17 juillet; *Masculitani*, au 22 juillet; *Volitani*, au 17 octobre; *Rubrenses*, au 17 janvier; *Carterienses*, au 2 février. Jusqu'à ce jour l'ethnique *Eronenses*, *Erumentes* reste douteuse; la localité elle-même n'est pas identifiée¹. Le culte de Miggin était assez répandu²; si les inscriptions se réfèrent à un seul et même personnage vénéré à Baridj, à Henschir-el-Haurecha, à Tébessa, à Tixter, c'est-à-dire dans la Numidie et la Maurétanie. Ici encore les textes épigraphiques commentent à merveille les témoignages littéraires. Ceux-ci nous apprennent en effet que le

1. Peut-être le *Maximianus episcopus Erumminensis* du concile de Cabarsussi, en 393, offre-t-il une nouvelle variante du même nom? Cf. Morcelli, *Africa christiana*, t. II, p. 311.

2. C. I. L., n. 10686; DE ROSSI, *La Capsella*, in-fol., Roma, 1889, p. 16, n. 2; A. AUDOLLENT, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1890, t. X, p. 530, n. 97; cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 97, n. 1.

culte de Miggin était un de ceux dont l'expansion irritait le plus les païens. Dans une lettre adressée à saint Augustin, le rhéteur païen, Maxime de Madaure, s'exprimait ainsi : « Quelle raison de préférer Miggin à Jupiter tonnant, Sanaë à Junon, à Minerve, à Vénus, à Vesta et l'archimartyr Namphamo, ô désespoir, à tous les dieux immortels ¹. » C'est une de ces solennités irritantes pour les païens obstinés que commémore notre inscription qui fait très probablement allusion à une déposition de reliques.

La paléographie du monogramme permet de le faire remonter à la première moitié du iv^e siècle. Le texte nous apprend que la basilique de Tixter possédait une relique du bois de la vraie croix ; gravée en 359, cette inscription illustre d'une manière intéressante les paroles de saint Cyrille de Jérusalem qui atteste, dès 347, que des parcelles de la relique se trouvent répandues dans toute la catholicité ². Une inscription de Matifou mentionne également le culte de la vraie croix ³, mais le texte de Tixter est le plus ancien monument épigraphique concernant cette relique. Une autre mention, celle de la terre apportée de Bethléem, remet en mémoire une anecdote conservée par saint Augustin touchant un de ses concitoyens, Hespérius, propriétaire d'un domaine situé à Fussala, à 40 milles d'Hippone. Hespérius, croyant sa maison hantée par le démon, la fit exorciser par un prêtre. S'étant souvenu qu'un ami lui avait apporté de Jérusalem quelques pincées de terre sainte prise au lieu même de la sépulture du Christ, il la suspendit dans un sachet

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* XVI, P. L., t. XXI, col. 82.

2. S. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catechesis*, IV, n. 10; X, n. 19; XIII, n. 4.

3. C. I. L., n. 9255.

dans sa chambre afin d'écarter tout malheur. Lorsque sa maison fut entièrement délivrée de l'invasion diabolique, Hespérius songeait à ce qu'il ferait de cette terre sainte qu'il ne pouvait déceimment conserver plus longtemps dans sa chambre. Il se trouva que l'évêque d'Hippone et son collègue l'évêque Maximin vinrent dans les environs. Hespérius les pria de l'aller visiter, ce qu'ils firent. Il leur raconta tout ce qu'il avait fait et sollicita la construction d'un oratoire destiné à recevoir la terre sainte et dans lequel les fidèles pussent se réunir pour servir Dieu. Sa demande lui fut accordée¹. L'inscription de Tixter rappelle en outre le culte des apôtres Pierre et Paul sur lequel l'épigraphie africaine nous fournit de nombreux témoignages²; les documents littéraires confirment ce qu'ils nous apprennent de cette dévotion³ dont nous trouvons les monuments dans toutes les directions, à Orléansville, à Aïn-Khadra (Maurétanie), à Henschir-Magroun et à Aïn-Ghorab (Numidie), à Henschir-Ziara, à Henschir-Taghfaght, près de Khenchela, au Djebel-Djabba.

Nous ne pouvons citer tous ces textes, mais un curieux monument nous montrera les sentiments

1. S. AUGUSTIN, *De civit. Dei*, l. XXII, c. 8, 6. P. L., t. XXX, col. 764.

2. C. I. L., n. 9714, 9715, 9716; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 105; LE MÊME, *La Capsella*, p. 30; C. I. L., n. 10693, 10707; *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 17 sq.; *La Capsella*, p. 15; *Ephem. epigr.*, t. V, p. 381, n. 674; t. VIII, p. 105, n. 333; C. I. L., n. 9716, ce dernier *titulus* et le suivant : DE ROSSI, *La Capsella*, p. 18, trouvés à Orléansville et à Baridj, renversent les noms des saints. « Dans ce cas, pense ROSSI, l'inversion de l'ordre normal des noms des apôtres est un sérieux indice qu'il ne s'agit pas des noms des deux princes du collège des apôtres. »

3. *Acta sanct.*, janv., t. I, p. 44; *Vita S. Fulgentii Ruspensis : Saecrodum manibus ad Ecclesiam invitatis, quae Secunda dicitur, ubi etiam reliquijs Apostolorum constitucrat, deportatus, sortitus est honorabile monumentum.*

des Africains à l'égard de Rome; c'est ainsi que l'épigraphie et la sculpture viennent témoigner de l'état d'esprit général sur lequel nous pourrions être tenté de nous abuser si nous ne trouvions que, de loin en loin des incidents isolés, comme le conflit de saint Cyprien et du pape saint Étienne et, beaucoup plus tard, celui d'Apiarius.

Un sarcophage chrétien, qui n'est pas antérieur au dernier tiers du iv^e siècle et plus probablement du début du vi^e, se conserve au musée de Tébessa; il mérite une description particulière ¹. « Taillé dans un énorme bloc de marbre numidique des carrières de Chemtou ², il ne mesure pas moins de 2^m,48 de long, 1^m,05 de large et 0^m,68 de haut ³. Il a été trouvé, il y a une trentaine d'années, dans la salle en forme de trèfle construite sur le côté droit de la basilique ⁴. Aujourd'hui, il sert d'autel dans l'église française.

« La face est ornée de trois figures, enfermées dans de larges cadres. Au centre, une femme est assise sur un trône, garni d'un coussin et pourvu d'un

1. Il a déjà été publié dans le *Rec. de la soc. de Const.*, 1870, t. XIV, pl. IX et X, et dans le *Tour du Monde*, 1880, 2^e semestre, p. 10. Les trois figures sont dessinées dans le livre de WIELAND, *Ein Ausflug ins altchristliche Afrika*, p. 100, 101, 102.

2. Nous avons la preuve que ces carrières étaient encore exploitées à l'époque chrétienne. Cf. *C. J. L.*, 17600: TOUTAIN, *Association française pour l'avancement des sciences*, Carthage, 1896, t. II, p. 795.

3. La cuve est recouverte par la table d'autel. CLARINVAL, *Rec. de la soc. de Const.*, t. XIV, p. 606, n. 1, et DUPRAT, même revue, t. XXX, 1895-1896, p. 39, s'accordent à dire que le bloc est évidé à l'intérieur.

4. *Rec. de la soc. arch. de Const.*, t. XII, 1868, p. 476; t. XIV, 1870, p. 606; t. XXX, 1895-1896, p. 39; *Tour du Monde*, 1880, II, p. 10. Cette salle, contemporaine de la basilique, fut peut-être à l'origine un baptistère. Plus tard, semble-t-il, on y établit un autel, dont l'emplacement est marqué par un cadre carré en pierre affleurant le sol; cf. BALLU, *Le monastère byzantin de Tébessa*, p. 27 et pl. II; DUPRAT, *Rec. de la soc. arch. de Const.*, t. XXX, p. 40.

dossier très élevé. Elle porte une robe qui laisse le sein droit découvert; ses pieds sont chaussés de bottines; un casque, très grossièrement représenté, couvre sa tête. La main droite est ouverte; la main gauche, levée, tient un objet de forme conique, qui paraît être un gobelet ou un calice. A gauche, se voit un personnage debout, dans l'attitude de la prière. Il est assez difficile de dire si c'est un homme ou une femme : la disposition du costume (qui comporte une tunique ou un manteau) et la taille des cheveux indiqueraient plutôt un homme. Un autre personnage se tient debout, à droite. Sa chevelure, abondante et soigneusement frisée, est rendue avec minutie. Son costume, assez compliqué, consiste en une longue tunique, en une sorte de camisole, faite de plusieurs morceaux d'étoffes superposés et découpés comme des écailles, en un manteau qui est attaché sur l'épaule droite par une fibule ronde et dont le bout pend sur le bras gauche; une sorte de bande (?) paraît se détacher aussi de l'épaule droite et elle passe sur le devant de la poitrine; le personnage la tient de la main gauche. On ne voit pas trop ce que signifie cette bande, ainsi qu'une autre pièce d'étoffe (?) rayée de stries ou de plis obliques qui se courbe en demi-cercle sur la poitrine, dans un sens opposé. La main droite tient un rouleau. Il serait difficile de trouver quelque chose de plus laid que ces trois personnages, mal dessinés, mal proportionnés, aux visages grimaçants, aux mains énormes.

« Chacun d'eux est flanqué de deux flambeaux allumés, qui, dans le tableau central, sont un peu plus grands que dans les deux tableaux voisins ¹. La fi-

1. Cet usage paraît avoir existé chez les païens, cf. *C. I. L.*, n. 9052 : *ita ut statuum meam et uxoris meae tergeat et unquat et coronet et*

gure principale de notre sarcophage est facile à nommer : c'est Rome, représentée, selon l'usage, en costume d'amazone et avec un casque ¹. Mais au lieu de tenir les attributs que lui donnent d'ordinaire les artistes profanes (lance ou sceptre, bouclier, globe ou statue de la Victoire), elle élève bien haut le signe de la foi, le calice du salut. C'est à la Rome chrétienne, mère de la catholicité, que les Africains rendent ici un hommage solennel, peut-être pour affirmer leur orthodoxie contre les donatistes, qui, malgré les édits d'Honorius, continuèrent à exister en Numidie jusque sous la domination byzantine ², ou contre les Vandales ariens, qui furent maîtres de l'Afrique du Nord pendant plus de cent ans ³. Il est plus difficile d'expliquer les deux autres figures, allégoriques ou non, qui décorent le front du sarcophage de Tébessa.

cer(eos) II accendat. On retrouve ces flambeaux, ou plus simplement des cierges, à côté d'images des défunts ou de saints sur plusieurs monuments d'Afrique et d'Italie, mais principalement à Naples; cf. DE ROSSI, *La Capsella*, p. 22-24; DE LA BLANCHÈRE, *Tombe en mosaïque de Thabraca*, p. 5, 6, 9, pl. 1, II; *Bull. du Comité*, 1900, p. 151 et *Bull. de corresp. afric.*, 1884, t. II, p. 72, bas-relief de Sour-Djouab, représentant un calice flanqué de deux flambeaux et surmonté de deux colombes.

1. DE ROSSI, *La Capsella*, p. 23; F. X. KRAUS, *Geschichte der christlichen Kunst*, in-4°, Freiburg, 1899, t. I. p. 250.

2. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, p. 508.

3. Cette dévotion à l'égard de l'Église de Rome paraît assez répandue en Afrique. A Aïu Ghorâb et à Henschir Adjedj on copie les inscriptions dédicatoires de Saint-Pierre du Vatican et de Saint-Pierre aux Liens, *C. I. L.*, n. 10707 (= 17615), 10708, 10698; à Feriana, on élève en 418 une *ecclesia apostolorum*, cf. MANSI, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, col. 379; on trouve dans de simples villages des chapelles contenant les reliques des apôtres; *C. I. L.*, n. 10693, 17714, 17715. Enfin on se met en pèlerinage pour aller à Rome, *ad limina apostolorum*. Cf. *Vita s. Fulgentii, P. L.*, t. LXV, col. 130; ORELLI, *Inscript.*, n. 528, et on rapporte de là des formules que l'on a grand soin d'introduire dans les monuments que l'on orne d'une dédicace. Cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 26; *Ibid.*, 1874, p. 147; 1878, p. 16.

Celle de droite, avec sa coiffure et son costume compliqués, qu'on pourrait croire africains, ne serait-elle pas une personnification de l'Église catholique d'Afrique, ou de l'Église de Théveste? Le rouleau qu'elle tient symboliserait la fidélité avec laquelle elle observe la loi divine, donnée par Jésus-Christ? Quant au personnage en prières, représenté à gauche, ne pourrait-on pas y voir l'image du défunt (peut-être un évêque) qui fut déposé dans ce tombeau ¹? »

On ne doit pas s'attendre à trouver ici une étude, pas même une mention, de tout ce qui, dans l'histoire des premiers siècles chrétiens, se rapporte particulièrement à l'Afrique. Dans des études approfondies sur Tertullien ² et sur Lactance ³, on a montré, sans qu'il soit de longtemps nécessaire d'y revenir, tout ce que ces deux représentants distingués de la culture la plus achevée de leur époque, ont introduit dans les idées de leurs compatriotes africains d'idées nouvelles et de points de vue originaux. Rien ne peut dispenser de recourir à ces enquêtes auxquelles leur étendue permet une précision que la brièveté qui nous est imposée ne saurait atteindre. Entre plusieurs innovations que le christianisme africain présenta et développa avec une suite et une rigueur qui ne purent manquer de contribuer beaucoup à leur expansion, nous nous arrêterons à la plus grave, celle qui heurtait le plus violemment les idées reçues et devait produire les plus rapides conséquences.

La victoire du christianisme marque la fin de la

1. S. GSELL, *Musée de Tébessa*, in-4°, Paris, 1902, p. 30-32, pl. IX, n. 2.

2. C. GUIGNEBERT, *Tertullien. Étude sur ses sentiments à l'égard de l'empire et de la société civile*, in-8°, Paris, 1901.

3. R. PICHON, *Lactance. Étude sur le mouvement philosophique et religieux sous le règne de Constantin*, in-8°. Paris, 1901.

société antique. Son apparition inaugure le commencement de troubles dont on peut s'expliquer la profondeur par la considération de tout ce dont il mettait l'existence en question. Au début de notre ère, le droit, la politique et la morale s'étaient presque complètement dégagés des liens de la vieille religion qui, maîtresse absolue dans la vie privée et dans la vie publique, faisait de l'État une communauté religieuse, du roi un pontife, du magistrat un prêtre, de la loi une formule sainte, du patriotisme un acte de piété, de l'exil une excommunication¹. Tout cela n'était plus, mais de tout cela il était demeuré quelque chose. Supposez la persistance des mêmes institutions après avoir substitué à la base l'incrédulité à la croyance, il restera des formes anciennes soutenues par un sentiment superstitieux de leur excellence et un dessein arrêté de les conserver. Le christianisme proposait à la croyance de reprendre l'empire de l'âme, et aussitôt se posait la question de savoir si la forme chrétienne allait réintroduire l'antique confusion du gouvernement et du sacerdoce, de la foi et de la loi.

Quelles étaient les prétentions politiques du christianisme? Elles étaient entièrement nouvelles. L'humanité jusqu'alors n'avait guère conçu la divinité que comme s'attachant spécialement à une race. Les Juifs avaient cru au Dieu des Juifs², les Athéniens à la Pal-

1. FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*, in-12, Paris, 1895, p. 457.

2. Nous ne voulons pas comparer ici la conception juive de la Divinité avec les conceptions helléniques et autres. Elle s'en distinguait par ce fait que le « Dieu des Juifs » était aussi le « seul vrai Dieu » d'après l'affirmation des Juifs eux-mêmes. Il y avait donc une différence essentielle entre lui et Pallas ou Baal-Hannon dont on peut dire qu'ils étaient des dieux *topographiques*, tandis que Jéhova était le Dieu de l'univers. Cette réserve faite, on constatera qu'il se mêlait cependant à la concep-

las athénienne, les Romains au Jupiter capitolin, les Carthaginois à Baal-Hannon. Cet exclusivisme paraissait excessif; on commençait à y déroger, mais ce n'était que le fait des initiatives isolées. Or le christianisme proposait un Dieu non seulement unique, mais universel, un Dieu qui était à tous et à qui tous appartenaient. Cela modifia complètement la théorie des relations entre les peuples et celle du gouvernement des Etats.

Du même coup l'étranger cessait d'être haïssable et l'État cessait d'être saint. Le principe allait plus loin encore. Les cultes locaux et domestiques disparaissaient. De tout l'édifice séculaire du passé il ne demeurait rien, ni l'organisme, ni l'apparence.

Mais on n'avait pas démoli sans reconstruire. En dehors de quelques esprits dont les dispositions à l'égard de l'État romain ne peuvent être données comme la mesure commune ¹, les docteurs du chris-

tion juive de la divinité une idée d'exclusivisme national. Les degrés du prosélytat suffiraient à eux seuls à l'indiquer, mais nous avons des faits plus précis. On sait qu'une fraction notable de l'Église naissante de Jérusalem estimait que l'Évangile était destiné aux seuls Juifs et faisait de la circoncision une condition pour être admis dans le christianisme. Or la circoncision était un témoignage d'affiliation à la nationalité juive et il fallut les efforts persévérants de saint Pierre et de saint Paul pour enseigner ouvertement que les nationalités n'existaient plus au point de vue religieux et que la profession chrétienne n'entraînait aucune affiliation à un peuple en particulier. « Il n'y a ni gentil, ni Juif; ni circoncis, ni incirconcis; ni barbare, ni Scythe. Tout le genre humain est ordonné dans l'unité », écrivait saint Paul. Et ce qui achève de montrer combien cette doctrine paraissait nouvelle, malgré l'ancienne conception juive d'un « Dieu de l'univers » qui n'est pas seulement le Dieu du peuple élu, mais celui de tous les hommes, c'est que le même apôtre fait remonter à Jésus-Christ, et point au delà, la rupture « de la muraille de séparation et d'inimitié ». En effet, les masses n'ont guère connu cette conception d'un Dieu unique avant la prédication du christianisme et son expansion.

1. H. LECLERCQ, *Le troisième siècle. Dioclétien*, in-8°, Paris, 1903, p. 27 sq.

tianisme se montraient ordinairement disposés à reconnaître l'Empire. Tertullien fondera son argumentation dans l'*Apologétique* sur le droit qu'ont les chrétiens d'être traités de la même manière que les autres citoyens de l'Empire.

Mais il ne faut pas s'y méprendre, Tertullien comme ses contemporains (et les générations suivantes ne diffèrent guère sur ce point) acceptent la domination romaine, subissant l'impression de la force et de l'étendue sans précédent de cette puissance. Ils ne conçoivent pas qu'elle puisse périr et ils croient qu'elle durera autant que le monde; ce qui, pour un grand nombre de chrétiens, millénaristes convaincus, ne conduit pas très loin. Cette attitude loyaliste n'est pas, du reste, celle de tous. Tatien et Commodien appellent de tous leurs vœux la ruine de l'Empire.

On a bien des chances d'errer si on entreprend de faire l'histoire des idées d'une époque sans tenir compte des courants multiples qui n'ont laissé que des traces à peine visibles ou même aucune trace. En ce qui concerne l'Afrique, ce qui paraît probable, c'est que « la romanisation n'a véritablement atteint que les bourgeois et les propriétaires. Au-dessus d'eux, il dut toujours rester une grosse masse d'hommes inaccessibles aux idées générales, uniquement menés par leurs préjugés héréditaires et trop préoccupés de vivre pour s'inquiéter beaucoup du maître et du régime sous lequel ils vivaient. Ces humbles, qui gardaient sans doute, à l'égard du gouvernement, la méfiance malveillante qu'ont souvent les petites gens à l'endroit de la force publique, pouvaient être assez facilement gagnés par le christianisme. Celui-ci était susceptible, en effet, de s'adapter à leur état d'es-

prit, à leurs aspirations religieuses et sociales. Le même pour tous, du moins en apparence, exaltant les espérances d'une vie future meilleure, adoucissant les souffrances d'ici-bas, dégagé des cadres et des préoccupations de l'État, parfois même en conflit violent avec lui, en même temps assez souple pour s'accommoder à tous les tempéraments, il avait ce qu'il fallait pour être populaire, particulièrement en Afrique. Divers témoignages nous prouvent que tel y fut, en effet, son caractère aux premiers siècles et nous permettent de croire, en nous fondant sur Commodien, que les chrétiens des basses classes y étaient pleinement détachés de l'Empire ¹ ».

Des événements politiques se précipitèrent pendant toute la seconde moitié du III^e siècle qui eurent pour résultat d'affirmer rapidement et irrémédiablement les conséquences de l'introduction du christianisme en Afrique. L'état d'esprit nouveau n'a pas tenu à ce que les écrivains et les rhéteurs ont pu faire lire ou faire entendre, mais il a eu des sources plus profondes dans le malaise ininterrompu, le gouvernement abusif et parfois tyrannique, l'insécurité chronique de l'existence même dans les plus grandes villes. Ces conditions appartiennent trop à l'histoire pour que nous ne devions, à leur sujet, entrer dans le détail.

La renaissance de Carthage avait marqué le retour de la vie municipale en Afrique; toutefois il ne semble pas qu'au I^{er} siècle de notre ère, elle y eût fait de grands progrès. C'est au II^e siècle, qu'à la période de renaissance succède la période d'extension de proche en proche; et, à l'époque des Sévè-

1. C. GUIGNEBERT, *op. cit.*, p. 19 sq.

res, les villes de la Proconsulaire semblent atteindre l'apogée de leur prospérité et de leur développement¹. A partir du règne d'Alexandre-Sévère, c'est-à-dire à partir de l'époque de la grande expansion du christianisme en Afrique, cette prospérité se ralentit. Les documents sont rares et peu explicites jusqu'au début du iv^e siècle, mais il semble qu'on remarque un temps d'arrêt. « Les villes ne s'embellissent plus; les ressources publiques et privées sont bien plutôt consacrées à relever d'anciens édifices ruinés par le temps ou par la violence humaine qu'à construire de nouveaux monuments. Les temples, les curies, les théâtres sont alors réparés²; ici on termine, après une longue interruption, des thermes qui étaient restés inachevés³; là, faute de pouvoir élever un arc de triomphe en l'honneur des empereurs Constantin et Licinius, on leur en consacre un plus ancien, et, tandis que l'inscription primitive avait été gravée sur l'entablement, la dédicace, plus récente, se lit immédiatement au-dessus de la clef de voûte⁴.

« De même que la richesse et l'éclat matériels des cités, au iv^e siècle, le patriotisme municipal avait disparu. Chacun s'empresse alors de fuir sa ville natale; et surtout on invente mille expédients pour se soustraire aux anciens honneurs », jadis si prisés

1. J. TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 293 sq.

2. *C. I. L.*, n. 17327 : *templum dei Mercurii vetustate delapsum..... restituerunt*; n. 14436 : *Curiam a fundamentis cont(apsam).....*; n. 12272 : *Fanum dei Mercurii ruina min(ante....) restauravit*; n. 11932 : (*aedem* ou *porticum*) *vetustate contlapsam*; n. 11532 : *Porticus theatri sumptu publico coloniae Ammaedarensium restitulae*; n. 11217 : *Templum Plu(t)o(n)is lapsum [restitutum (?)] et dedicatum*; n. 16400 : *Balneae quae.... redintegratae sunt devotione totius ordinis*.

3. *C. I. L.*, n. 16812.

4. *Ibid.*, n. 210.

et recherchés avec tant de convoitise, devenus maintenant des charges écrasantes. Le sacrifice de leur patrimoine, quelquefois de leur liberté, effraye moins les provinciaux que l'entrée dans la curie ou l'exercice des fonctions municipales. Ils se font les uns soldats, les autres prêtres; ils essayent de forcer l'entrée des grandes administrations publiques; ils achètent des titres officiels; ils n'hésitent même pas à s'affubler de fausses dignités pour éviter, à tout prix, d'être décurions ou duumvirs. Il faut que les empereurs interviennent, pendant tout le IV^e siècle, pour assurer le recrutement des assemblées municipales, pour empêcher de s'éteindre tout à fait le peu qui reste de l'antique vie urbaine, autrefois si intense et si brillante ¹. La fréquence même et la répétition des mesures prises par le gouvernement central prouvent que ces efforts furent dépensés en pure perte ².

On ne doit pas hésiter à reconnaître, dans l'épisode de la proclamation et de la chute des Gordiens suivie des vengeances exercées par Capellien, un des facteurs qui entamèrent la ruine de l'Afrique. Cependant, même après la dévastation exercée par les troupes de l'ancien légat de Numidie, rien n'était perdu, rien n'était même définitivement compromis. Mais ce qui rendait impossible le retour de l'ancienne prospérité et des vertus civiques qui en étaient comme l'efflorescence, ce furent, d'une part,

1. *Code Théod.*, XII, 1, lois 7, 9, 15, 26, 27, 41, 44, 45, 46, 59, 73, 95, 133, 143, 144, 149; VI. XXII, 2.

2. J. TOUTAIN, *op. cit.*, p. 363 sq. LE MÊME, *Organisation municipale du haut empire*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1898; La « paix romaine » en Afrique a été fortement niée par M. MONCEAUX et affirmée par J. TOUTAIN, *Les cités romaines*, p. 303-308.

l'incertitude qui ne cessa de planer sur les cités dont la protection était de plus en plus compromise par l'incurie et les vicissitudes de l'Empire; d'autre part, l'état de fanatisme et d'exaspération qui naquit des rivalités entre païens et chrétiens. Il y eut dès lors, et pendant deux siècles environ, deux partis ennemis, dont l'inimitié s'entretenait par des émeutes, des supplices, des exils, des confiscations. Que l'on se figure une nation moderne soumise, pendant deux siècles, à un régime analogue à celui de nos guerres de religion de 1560 à 1600. Les villes italiennes du *xiv^e* siècle pratiquèrent ce régime un peu plus d'un siècle durant : elles s'y épuisèrent et ne s'en sont pas relevées.

Il en arriva de même à l'Afrique, dont la population la plus saine, la plus prolifique et, en un certain sens, la plus industrielle, fut soumise, pendant tout le *iii^e* siècle, à des coupes réglées qui firent plus que de raréfier les hommes, mais qui bouleversèrent les fortunes, jetèrent le trouble là où le calme était rigoureusement indispensable. L'étude des documents de cette époque, dégagée de toute préoccupation confessionnelle, ne nous permet pas d'hésiter sur le parti auquel incombe la responsabilité du déchirement social qui se produisit à cette époque et qui ressort, avec une évidence indéniable, de l'étude des textes et des monuments. Au moment même, dit excellemment M. Toutain¹, où se faisait le plus vivement sentir le besoin de la sécurité, de la paix et de l'union, cette sécurité, cette paix, cette union avaient disparu. Les Africains avaient le droit d'être sans cesse inquiets : des montagnes boisées qui fermaient, à

1. TOUTAIN, *op. cit.*, p. 370.

l'ouest et au nord-ouest, la vallée moyenne du Bagrada, des bandes de pillards pouvaient fondre soudain sur Thuburnica, Simitthu, Bulla-Regia; par les routes de Thagaste à Sicca Veneria, de Théveste à Ammaedera, de Théveste à Capsa, pouvaient s'avancer un jour des tribus berbères, soulevées contre la domination romaine, et qui, plus heureuses ou mieux servies par les circonstances que les *Babari* et les *Quinquegentanei*, auraient vaincu les troupes impériales en Numidie. La richesse privée n'est guère moins menacée que la fortune publique, en ces temps de troubles perpétuels, où les empereurs mouraient presque tous assassinés, victimes de complots domestiques ou de conspirations ourdies par d'impatients rivaux. La concorde n'existait pas plus que la sécurité ou la confiance dans l'avenir; la guerre s'était déclarée au cœur même du pays; toute l'activité qui se dépensait jadis pour l'exploitation pacifique et féconde de la nature était maintenant tournée vers les luttes religieuses. Il ne suffisait pas à ces provinciaux d'être menacés par des périls extérieurs; ils se déchiraient encore entre eux.

Dans ces conditions, faut-il s'étonner que les ruines accumulées par Capellien n'aient pas été relevées ni réparées, que la terre elle-même ait paru souffrir de tous ces bouleversements? « En hiver, s'écrie saint Cyprien ¹, vers l'année 253, il ne tombe plus assez d'eau pour nourrir les semences déposées au fond des sillons; en été, les rayons du soleil ne sont plus assez chauds pour mûrir les moissons; au printemps, la campagne n'est plus riante, et, pendant l'automne, les arbres ne sont plus chargés de fruits

1. S. CYPRIEN, *Ad Demetrianum*, § 3.

comme jadis. Les carrières, fatiguées et trop fouillées, deviennent pauvres en marbre¹; on trouve moins d'or et moins d'argent dans les filons épuisés...; il n'y a plus de laboureurs dans les champs; il n'y a plus de marins sur les flots. »

Cette crise économique coïncidait avec les premiers périls véritables que les Barbares faisaient courir à l'Empire, périls qui se répercutaient par l'aggravation des charges financières qui pesaient sur la bourgeoisie municipale. L'Empire entraît dans une voie où il ne devait pas s'arrêter; il battait monnaie de tout et en toute occasion. Pour lui échapper, la bourgeoisie, celle du moins qui était passible d'exercer les charges écrasantes, cette bourgeoisie, identifiée avec les destinées de la cité, s'en détacha violemment et la quitta. La tyrannie et l'insécurité collaboraient sans le savoir avec le christianisme à introduire un esprit nouveau bien différent de l'ancien.

« Ainsi², les villes africaines ruinées par Capelien, sans cesse bouleversées par les querelles violentes des païens et des chrétiens, dépeuplées et délaissées, tombèrent dès lors dans une décadence profonde. L'esprit, assurément exclusif, mais très vif et très fécond, qui les avait animées pendant plus de deux siècles, disparut rapidement. Avec lui la vie municipale s'éteignit; les cités n'existèrent plus par elles-mêmes, toute activité se retira d'elles; ceci ouvrit la voie à la centralisation administrative.

1. Cf. J. TOUTAIN, dans *l'Association française pour l'avancement des sciences*, Tunis, t. II, p. 792.

2. J. TOUTAIN, *op. cit.*, p. 372 sq. Sur ce remarquable ouvrage, cf. R. CAGNAT, dans le *Journal des Savants*, 1896, p. 259-273 et 403-412; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1896, t. XVI, p. 454-459; BEAUDOUIN, dans la *Revue générale du Droit*, 1896, t. XX, p. 193-229; C. JULLIAN, dans la *Revue historique*, 1897, t. I, p. 320.

« Jadis, les habitants et le sol lui-même avaient étroitement collaboré avec le gouvernement impérial; la richesse était sortie de la terre que fécondait le travail des hommes, sûrs de récolter la moisson future. L'œuvre tentée par Dioclétien, continuée après lui, fut au contraire artificielle; l'administration centrale crut que tout pouvait émaner d'elle; dans son orgueil monarchique, le fondateur du régime nouveau pensa que sa seule volonté suffisait à faire jaillir la vie de partout. En donnant à l'Afrique romaine une administration nouvelle, en détruisant l'autonomie municipale, en menaçant des peines les plus sévères les décurions et les curiales qui tentaient de se soustraire aux charges dont ils étaient accablés, Constantin et les empereurs du quatrième siècle étaient sans doute de très bonne foi.

« L'échec complet de leurs efforts démontre que la prospérité d'un pays ne se crée ni ne se rétablit par voie administrative, et, qu'à vouloir tout faire par lui-même, un gouvernement central, si fortement constitué qu'il soit, ne témoigne que de son impuissance.

« A la fin du troisième siècle de l'ère chrétienne, le régime municipal était bien mort en Afrique. Après cette date, assurément, toute vie ne disparut pas du pays. Des monuments s'y construisirent, des statues y furent élevées en l'honneur des maîtres du monde ou de ceux qui les représentaient; ci et là, les habitants agirent encore de leur propre initiative. Mais c'étaient les dernières étincelles d'un feu qui s'éteignait; la plus brillante période de l'histoire d'Afrique était définitivement close ¹. »

1. A la suite des désordres survenus à Calame, le 1^{er} juin 408, et de l'intervention pacifique de saint Augustin au moment où on pouvait s'at-

Il est aisé de constater, en comparant ainsi deux époques, un contraste qui doit avoir sa raison quelque part. Une chose a disparu, le patriotisme municipal. Nous avons montré quand et comment ; il reste à dire pourquoi.

La machine très compliquée de l'État romain ne paraît avoir provoqué nulle part des sentiments identiques à ceux que nous qualifions aujourd'hui de patriotisme. Il y eut à cela une raison assez simple, c'est que l'Empire romain, pas plus que l'Empire de Charlemagne et celui de Napoléon vers 1810, ne représentaient une patrie, c'était des groupements de patries. Il s'agissait donc moins des devoirs à l'égard de l'Empire qu'à l'égard de la province ou de la ville à laquelle on appartenait, alors même qu'on parlait de patriotisme. Or, ce patriotisme provincial et municipal, si vif, si profond, si exubérant chez les païens, disparaît dès les premières années du christianisme dans les communautés. Qu'on se rappelle

teudre à une sévère répression, nous trouvons une correspondance fort instructive sur le sujet qui vous retient. Un vieillard païen de Calame écrit à saint Augustin : « Vous savez combien est vif dans les cœurs l'amour de la patrie, au point de l'emporter sur la piété filiale. Il s'accroît en nous avec l'âge, et, plus nous approchons du terme fatal, plus nous sommes animés du désir de laisser notre patrie florissante. Aussi je me réjouis de pouvoir implorer en faveur de Calame un homme versé dans toutes les sciences, capable de me comprendre. Beaucoup de liens m'attachent à cette ville : j'y suis né, j'y ai rempli de hautes charges. Je vous supplie donc de toutes mes forces, intercédez pour nous. » C'est le vieux point de vue, et Nectarius s'exprime comme on le fait dans les inscriptions et dans l'*Anthologie* ; mais la réponse de saint Augustin est bien différente et montre le point de vue nouveau : « Je ne suis pas surpris, dit-il, de cet attachement à la patrie, qui vous anime dans les glaces de la vieillesse. Mais accordez un peu moins à votre patrie d'ici-bas, portez vos pensées plus haut. Citoyen de la terre, aspirez à devenir un citoyen du ciel. Votre patrie, je la connais moins par ses grands hommes que par ses guerres, moins par ses guerres que par les incendies qu'elle a allumés autour d'elle. » S. AUGUSTIN, *Epist.* XCI.

le départ de l'Église de Jérusalem en l'an 68, au moment où Jérusalem va être investie et son installation à Pella. Un cas analogue se produit lors du siège de Bruchion : les chrétiens profitent de la bienveillance des assiégeants pour sortir de la ville dans laquelle les païens s'obstinent à demeurer. C'est vers ce temps que nous voyons disparaître sur les épitaphes chrétiennes la mention de la patrie et que les martyrs ne répondent autre chose à l'interrogatoire, sinon qu'ils sont chrétiens ; ce titre leur tient lieu de tout. Il y a plus : dans la *Lettre à Diognète*, nous lisons que pour les chrétiens tout pays leur est une patrie et que toute patrie leur est une terre étrangère : *πᾶσα ξένη πατρίς ἐστὶν αὐτῶν, καὶ πᾶσα πατρίς ξένη* ¹, mais c'est en Afrique que nous trouvons l'expression la plus complète de l'esprit nouveau. Il faut s'y arrêter quelques instants. Une des peines qui se rencontrent le plus fréquemment à l'époque impériale est la relégation dans une île, et l'exil. La possession de la patrie doit être bien précieuse, puisque les anciens n'avaient pas imaginé de châtiment plus cruel que d'en priver l'homme. La punition ordinaire des grands crimes était l'exil. C'est que l'exil entraînait avec soi une sorte de mort. L'exilé était hors de la religion, sa présence souillait une demeure, son contact rendait impur. « Qu'il fuie, disait la sentence, et qu'il n'approche jamais des temples. Que nul citoyen ne lui parle ni ne le reçoive, que nul ne l'admette aux prières, ni aux sacrifices, que nul ne lui présente l'eau lustrale ². » « Il faut bien songer que, pour les anciens, Dieu n'était pas partout. S'ils avaient quelque vague idée d'une divinité de l'uni-

1. *Epist. ad Diognetum*, V, 5.

2. SOPHOCLE, *OEdipe roi*, 239 ; PLATON, *Leges*, IX, 881.

vers, ce n'était pas celle-là qu'ils considéraient comme leur Providence et qu'ils invoquaient. Les dieux de chaque homme étaient ceux qui habitaient sa maison, son canton, sa ville. L'exilé, en laissant sa patrie derrière lui, laissait aussi ses dieux. Il ne voyait plus nulle part de religion qui pût le consoler et le protéger; il ne sentait plus de Providence qui veillât sur lui; le bonheur de prier lui était ôté ¹. »

Cependant les chrétiens que frappait l'exil paraissaient s'en accommoder; il y avait des exilés volontaires : l'un d'eux fut saint Paul, le premier ermite, et on sait les multitudes qui imitèrent sa conduite. Manifestement l'arme de l'exil est émoussée dès qu'elle frappe les chrétiens. Le proconsul dit à saint Cyprien : « Pourras-tu aller en exil? » — « Je pars, » répond l'évêque. Et il part. Et c'est à l'occasion de cet exil que le compagnon et le confident du grand homme va écrire ces choses sans précédent : « Vivre hors de la cité est une dure peine pour les païens; pour les chrétiens, le monde entier est leur demeure. Fussent-ils relégués dans quelque recoin caché et inabordable, s'ils communiquent avec Dieu, l'exil ne leur est rien. Le véritable serviteur de Dieu est un étranger dans sa propre cité ². » Que l'on s'imagine, si on le peut, l'émoi, l'indignation, la fureur que, selon les tempéraments, de telles paroles devaient produire chez les païens, et l'on pourra mieux comprendre la profondeur de scandale et parfois la sincérité de la haine qui en rejaillissait sur le christianisme africain avec toutes les conséquences qui en devaient sortir et que nous avons signalées.

Il est probable que cette conception nouvelle de la

1. FUSTEL DE COULANGES, *op. cit.*, I, III, c. XIII.

2. PONTIUS, *Vita s. Cypriani*, 11.

société a été, avec son intransigeance absolue à l'égard des cultes païens, ce que la religion chrétienne a introduit d'irréconciliable entre elle et les institutions existantes, toutes établies sur la tolérance religieuse mal définie et l'esprit municipal : ce n'est pas maintenant le lieu de développer cette constatation; il suffit d'avoir remarqué que c'est en Afrique qu'elle trouve sa première expression complète¹ et comme sa formule définitive.

1. Outre que la date de l'Épître à Diognète est toujours en question, le texte que contient cet écrit n'offre pas la précision de celui qui se formula dans l'entourage de saint Cyprien. S. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, p. 101 : la décadence du régime municipal ne serait « imputable que dans une faible mesure au triomphe du christianisme. Les vraies causes de cette décadence furent l'extension de la grande propriété aux dépens de la petite et l'ascension de l'aristocratie municipale à la classe sénatoriale ». Cf. E. BAUDOIN, *Les grands domaines de l'Empire romain d'après des travaux récents*, in-8°, Paris, 1899; SCHULTEN, *Die Lex Malacitana, eine afrikanische Dömanenordnung*, dans *Abhandl. der Königl. Gesells. der Wissensch. zur Göttingen. Philol.-histor. Klasse*, t. II, in-4°, Berlin, 1897; J. JUNG, *Zur Würdigung der agrarischen Verhältnisse in der römischen Kaiserzeit*, dans *Historische Zeitsch. von Sybel*, n. f., t. XLII; CUQ, *Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine*, dans les *Mém. prés. à l'Acad. des inser.*, t. XI, p. 83-146; cf. S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1899, p. 49-52.

CHAPITRE IV

LE DONATISME

Préludes de la dernière persécution. — Les martyrs d'Abitène. — Les « traditeurs ». — Procès-verbal de « tradition » à Cirta. — Conversion d'Arnobé et de Lactance. — Débuts du Donatisme. — Violence des dissidents et modération plus ordinaire des orthodoxes. — Liaisons du donatisme et des partis indigènes. — Ruine apparente en 349. — Les passions confessionnelles. — Politique de Julien. — Réapparition du Donatisme. — Violences. — Le soulèvement de Firmus. — Rogatistes et Maximianistes. — La polémique et la littérature donatiste.

L'influence exercée par Tertullien sur ses compatriotes ne fut pas exclusivement littéraire¹; les opinions défendues par lui continuèrent longtemps à inspirer la conduite de beaucoup de fidèles. Les situations tranchées qu'il affectionnait et les principes absolus qu'il formulait étaient trop conformes au tempérament africain pour qu'il ne faille pas s'attendre à retrouver leur influence sur ceux-là mêmes qui n'ont fait peut-être autre chose que de vivre, sans penser beaucoup, sur cette terre d'Afrique, dans cette ambiance où Tertullien avait vécu. Les difficultés graves et fréquentes que soulevait dans

1. Cf. P. MONCEAUX, *op. cit.*, t. II, 2^e partie.

les armées la pratique du christianisme avaient inspiré à une partie des chrétiens plus que de l'aversion pour le service militaire : sa condamnation absolue.

En 295, un épisode nous montre que la prévention de certains chrétiens d'Afrique à l'égard du métier des armes pouvait, à l'occasion, aller jusqu'au martyre. Le fils d'un vétéran, se trouvant contraint d'entrer au service, s'y refusa absolument. La scène nous a été conservée dans un rapide récit. Tandis qu'on faisait passer le jeune homme à la toise, il déclara : « Je ne puis servir, je ne puis faire le mal, car je suis chrétien ¹. » Quand on voulut passer outre et lui imposer la marque au fer rouge qu'on imprimait à tout soldat, il refusa de nouveau. On lui objecta que « dans la sacrée compagnie des empereurs Dioclétien et Maximien, Constance et Galère, servaient des soldats chrétiens ». Tout fut inutile, et il fut décapité. Une matrone obtint d'emporter son corps : le plaçant dans sa litière, elle le conduisit à Carthage où il fut enterré près de saint Cyprien ².

Il n'est pas douteux que la qualité de chrétien avait singulièrement aggravé le refus d'obéissance du jeune conscrit. « Ceux qui se refusaient au recrutement, dit un jurisconsulte du III^e siècle, étaient punis autrefois de la servitude, comme traîtres à la liberté; mais, les conditions du service militaire ayant été changées, on ne prononce plus la peine capitale, parce que les cadres des légions sont le plus souvent remplis par des volontaires ³. »

Vers cette époque éclata, à l'instigation de Galère,

1. *Acta s. Maximiliani*, 1.

2. *Ibid.*, 3.

3. *ARRIUS MENANDER*, au *Digeste*, XLIX, XVI, 4.

une persécution contre les chrétiens de l'armée¹. Nous connaissons les noms de plusieurs martyrs à Durostorum, en Mésie²; il y en eut en Afrique. Tandis qu'on célébrait à Tanger l'anniversaire de Maximien Hercule, un centurion de la *Legio II^a Trajana* s'approcha du faisceau de drapeaux devant lequel on offrait l'encens, jeta sa ceinture militaire, le cep de vigne, insigne de son grade, et ses armes, se déclarant chrétien et décidé à ne plus servir les empereurs (298)³. Pendant qu'on jugeait le cas de cet homme devant le tribunal du vicaire à Tanger, le greffier Cassianus, en entendant prononcer la peine capitale qu'il estimait injuste, envoya rouler stylet et tablettes devant le tribunal. Il fut également condamné à mort.

Un des récits les plus intéressants de la dernière persécution concerne un groupe de fidèles, accusé d'avoir tenu une réunion religieuse en contravention avec l'édit de 303. Ces fidèles, les uns d'Abitène, les autres de Carthage, étaient parvenus à reformer une petite congrégation dont les assemblées se tenaient à Abitène. L'évêque de cette ville, qu'on tenait pour *traditeur*, ne paraît pas avoir été admis dans la communauté qui obéissait à un prêtre nommé Saturninus⁴. Les réunions avaient lieu tantôt chez un nommé Félix, tantôt chez le lecteur Eméritus. Un

1. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VIII, 18.

2. *Acta s. Julii*, 2; *Acta ss. Marciani et Nicandri*, 1.

3. *Acta s. Marcelli*, 1. Pour la chronologie de la persécution qui va suivre, cf. MASON, *The persecution of Diocletian*, in-8°, Cambridge, 1876; A. SCHWARZE, *Zur Geschichte der Verfolgungen und der Verhältnisses zwischen Staat and Kirche*, 1891, p. 101-176. PALLU DE LESSERT, *Fastes des prov. afric.*, t. II, p. 365-366.

4. *Acta ss. Saturnini, Dativi et aliorum*, 3. Cf. HÉRON DE VILLESFOSSE, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1896, p. 192.

dimanche, pendant que l'on était chez Félix à célébrer l'office liturgique, les magistrats municipaux et le chef de la police apparurent (304). Tous les assistants furent conduits au *forum* : c'étaient Saturninus et ses quatre enfants, dont deux lecteurs, le jeune Saturninus et Félix, Marie, vierge consacrée, et le petit Hilarianus. Puis venaient vingt-six hommes et dix-huit femmes. On les dirigea sur Carthage où ils comparurent, le 12 février 304, devant le proconsul Anulinus, sous l'inculpation d'assemblée illicite et de célébration de l'eucharistie (*dominicum*). Quand vint le tour d'interroger Saturninus, il dit : « Nous avons célébré en paix le *dominicum*. — Pourquoi ? — Parce que le *dominicum* ne peut être interrompu ; c'est la loi. » Après les interrogatoires et la torture, les martyrs furent reconduits en prison. On les y laissa mourir de faim.

Pendant cette année 304, la persécution fut plus implacable que jamais dans la province de Numidie. En vertu du quatrième édit, il s'agissait désormais, non de « tradition », mais de « thurification » ou d'encensement¹. Le gouverneur de Numidie était un des ennemis les plus acharnés du christianisme, Florus, dont l'odieux souvenir se conserva longtemps². Il contraignait les chrétiens de venir dans les

1. S. OPTAT, *De schism. Donatist.*, III, 8.

2. Sur Valerius Florus, cf. PALLU DE LASSERT, *Fastes des prov. afric.*, 1901, t. II, 2^e partie, p. 211 : « Qu'il y ait eu plusieurs édits de persécution, ce n'est guère douteux. Mais y eut-il deux périodes successives séparées par un intervalle de plusieurs mois (DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 163 ; 1876, p. 59), c'est ce qui me paraît difficile à admettre pour l'Afrique en présence de l'inscription de Rouffach. Le 20 nov. 303, Aurélius Quintianus avait remplacé Florus. Un très court intervalle a donc dû séparer la publication de l'édit du 23 février en Numidie, et les *dies turificationis* où périrent les martyrs de Mileu. »

temples pour y sacrifier, et ceux qui se croyaient le mieux à l'abri ne lui échappaient pas. « Vous savez, disait un prélat numide qui avait été traditeur, vous savez combien m'a cherché Florus afin de me contraindre à « thurifier », mais Dieu m'a sauvé de ses mains¹. » Nous ne possédons pas d'Actes des martyrs de cette persécution, mais seulement quelques noms relevés sur des épitaphes ou des stèles votives². Dans la Proconsulaire, la persécution ne dut pas être moins redoutable. Saint Optat, qui avait pu connaître les hommes de ce temps, disait qu'alors les uns furent confesseurs, les autres martyrs, d'autres apostats, et ceux-là seuls furent épargnés qui parvinrent à se cacher³. On peut croire que les violences furent nombreuses, car la population chrétienne devait être déjà importante puisque, la persécution finie, le concile de Cirta comptait encore onze évêques⁴.

Tandis que les martyrs d'Abitène étaient enfermés

1. S. AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, III, 30.

2. P. ALLARD, *Hist. des persécutions*, t. IV, p. 427 sq.

3. S. OPTAT, *op. cit.*, I, 8. Eusèbe ajoute à cela qu'on se servit de chrétiens pour bâtir à Carthage les thermes de Maximien. Pour les *Acta martyrum* de cette persécution et les interpolations donatistes dont ils ont souffert, cf. WELTER, *Der Ursprung des Donatismus*, in-8°, Tubingen, 1883, p. 5-10, et L. DUCHESNE, dans le *Bull. crit.*, 1886, t. VII, p. 123. donnant quelques renseignements nouveaux sur la tradition des textes.

4. La date du concile de Cirta peut seule faire quelque difficulté. Le procès-verbal présente plusieurs détails dont l'interprétation est un peu laborieuse, mais sur lesquels on a peut-être trop insisté et qui ne sont pas sans issue. Cf. HÉFÈLÈ, *Hist. des conciles*, in-8°, Paris, 1869, t. I, p. 127; L. DUCHESNE, dans le *Bull. critique*, 1886, p. 129. Quant à la date, on la trouve rapportée de deux manières différentes. Dans S. AUGUSTIN, *Contr. Crescon.*, III, 30, elle est donnée au 4 mars 303 et dans le *Breviculus collationis cum Donatistis*, III, 32, au 5 mars 305. La première date n'est pas soutenable; celle de 305 est douteuse, la discussion de la date probable est bien faite par P. ALLARD, *Hist. des perséc.*, t. V, p. 21, note 1.

à Carthage, les chrétiens de cette grande ville s'assemblèrent autour de la prison et provoquèrent un tumulte dans lequel plusieurs d'entre eux périrent. L'évêque Mensurius chargea son diacre Cécilien de disperser la foule et ne se fit pas faute, dans une lettre à l'évêque de Tigisi, Secundus, de blâmer la conduite de ceux qui provoquaient un martyr qu'on avait le devoir d'attendre. De plus, il insinuait que ces fanfarons du martyr comptaient parmi eux des gens à qui la persécution promettait la liquidation de leurs affaires embarrassées et de leur réputation compromise¹. Ces paroles étaient probablement trop vraies, car on s'en offensa, et, pour créer une diversion, on imagina d'accuser l'évêque de Carthage d'être « traditeur », quoiqu'il n'en fût rien.

Il semblait qu'en Afrique les âmes fussent plus exaltées que dans les autres provinces d'Occident, et les persécutions y devenaient l'occasion, pour les tempéraments violents, de se livrer à leur fougue instinctive. On sait le rôle qu'ont joué dans l'histoire de ce temps les émeutes populaires, qui semblèrent parfois constituer une délégation authentique du pouvoir sénatorial dans l'élection des empereurs. Ces émeutes étaient faciles à provoquer dans les cités populeuses et, dès les premiers temps de l'existence de la communauté chrétienne à Carthage, nous avons vu que les cimetières avaient été saccagés par la populace dans des moments d'effervescence. D'autres communautés s'étaient assez développées, pendant le cours du III^e siècle, pour imiter celle de la capitale et acquérir, elles aussi, un terrain, une *area*, ainsi qu'on disait, dans laquelle les fidèles étaient enterrés

1. S. AUGUSTIN, *Brevic. collat. cum Donatistis*, III, 13.

tous ensemble. Nous connaissons l'existence de ces *areae*, ou cimetières à ciel ouvert, à Abtughi, à Cirta, à Césarée de Maurétanie ¹. Ces enclos, remplis de tombeaux et d'édifices, ne furent probablement pas épargnés, bien que nous ne puissions dire positivement qu'ils furent violés. La persécution de Dioclétien s'exerça en Afrique sous des formes administratives; elle visa particulièrement ce qui servait à la célébration du culte. Les païens réclamèrent les livres et le mobilier des églises avec une insistance le plus souvent inéluctable. Tous ceux auxquels ils s'adressaient ne se conduisirent pas de même. Un grand nombre eut la faiblesse de livrer aux persécuteurs les meubles liturgiques et les Livres saints, bien qu'ils n'ignorassent pas le sort réservé à ces objets sacrés. D'autres refusèrent, quelques-uns s'ingénièrent à sauver leur vie, sans livrer ce qui leur était demandé. Il en résulta un trouble profond, et bientôt surgit ce qui fut appelé la question des « traditeurs », germe du schisme donatiste ².

1. *Arca martyrum*, cf. *Gesta apud Zenophilum consularem*, à la suite des OEuvres de S. AUGUSTIN, édit. GAUME, t. IX, col. 1112; *Area ubi orationes facitis*, cf. *Gesta proconsularia quibus absolutus est Fctix. Ibid.*, col. 1088; *C. I. L.*, n. 9585. La dernière ligne de cette inscription mentionne sa réfection, ce qui semble un indice des dégâts commis dans l'enclos cémétériel de Cherchel, dont l'*arca* a été retrouvée par le cardinal Lavigerie, cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1861, p. 28; trad. franç. du G^{al} CREULY, dans la *Revue archéol.*, 1864, t. II, p. 28-48; *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 73; 1884-1885, p. 45-49; *Roma sotterranea*, t. III, p. 432; LAVIGERIE, *De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, in-8°, Paris, 1881; P. MONCEAUX, dans le *Bull. de la soc. des antiq. de France*, 1901, p. 250-253.

2. La question fut si vite détournée sur la culpabilité des personnes que les désastres matériels qu'entraîna cette persécution ont été peu remarqués. On en prendra une idée en ce qui touche le mobilier liturgique par l'énumération contenue dans le procès-verbal de Cirta, que nous citons plus loin. Quant aux livres, cette même Église en comptait vingt-neuf affectés aux lectures de l'office divin. A Abtughi, où l'on avait

Cette lamentable querelle nous est connue d'autant mieux que ceux qui y furent mêlés poussèrent, dans la suite, leur audace si loin que le pouvoir civil dut intervenir. De là des pièces dans lesquelles l'enquête a été en grande partie conservée et la multitude de faits précis que nous y pouvons relever.

C'est ainsi que nous connaissons la faiblesse d'un trop grand nombre d'évêques et de clercs, parmi lesquels l'évêque de Limata, Purpurius, tenu déjà en fort mauvaise réputation et « traditeur » convaincu ¹; Donat, évêque de Maxula ²; Victor, évêque de Rusicade ³; Fundanus, évêque d'Abitène ⁴; Paul, évêque de Cirta, dont la faute nous permet, grâce à la lit-

onze livres, on brûla la chaire épiscopale; les édifices ne furent pas épargnés. La *domus in qua christiani conveniebant*, à Cirta, contenait une bibliothèque et un mobilier dont nous verrons l'emploi; l'édifice lui-même fut confisqué puisque, en mars 305, nous apprenons que « les basiliques n'ayant pas encore été restituées », des évêques venus à Cirta durent se réunir dans une maison particulière. A la même date, on fit une élection épiscopale *in casa maiore*; c'était ce qui remplaçait l'ancien lieu de réunion; là se trouvait une chaire épiscopale. Cependant l'église n'avait pas été détruite, car après la paix, les chrétiens purent se réunir de nouveau *in basilica apud Constantinam*. *Apud*, dans ce texte en latin vulgaire, paraît signifier à, et non près de. S. GSELL, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 192.

1. S. AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, III, 30. Pour la multitude des non-traditeurs en Afrique, cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1876. p. 63.

2. S. AUGUSTIN, *Ibid.*

3. *Ibid.* Celui-ci, sur l'ordre du curateur de la cité, mit au feu un manuscrit des quatre Évangiles; il s'en excusait en disant que les lettres en étaient devenues presque illisibles.

4. RUINART, *Acta sanct. Saturnini, Davivi*, 3. Au moment où les magistrats jetaient au feu les livres de son Église, il commença à tomber une forte pluie qui éteignit le bûcher. Il est utile de remarquer, pour l'histoire de cette dernière persécution, que le prétexte n'était pas nouveau. Pendant qu'Hannibal campait près de Tarente, le peuple de Rome, épouvanté, s'était laissé aller à des pratiques superstitieuses importées par les magiciens. Le préteur *Emilius* se fit remettre tous les livres, toutes les formules de prières étrangers au culte officiel, qui se trouvaient aux mains du peuple. TITE-LIVE, *Hist.*, XXVI, 1.

térature exceptionnellement conservée de l'Afrique chrétienne, de reconstituer une des scènes de la persécution. L'évêque et le clergé de Cirta se montrèrent faibles et cédèrent aux exigences des agents municipaux, chargés des perquisitions et de la saisie des livres de l'Église. Le procès-verbal nous offre le récit pris sur le vif des opérations. Le voici ¹ :

« Dioclétien étant consul pour la huitième fois, et Maximien pour la septième, le XIV des calendes de juin ², procès-verbal dressé par Munatius Felix, flamine perpétuel, curateur de la colonie de Cirta ³.

« Quand on fut arrivé à la maison où s'assemblaient les chrétiens, Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Paul, évêque : « Apportez les Écritures de votre loi, et tous les autres écrits que vous avez ici, afin d'obéir aux ordres des empereurs. » — Paul, évêque, dit : « Ce sont les lecteurs qui ont les Écritures : ce que nous avons ici, nous vous le donnons. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit : « Montrez les lecteurs, ou faites-les chercher. » — Paul, évêque, dit : « Vous les connaissez tous. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit : « Réservant les lecteurs, que nos officiers produiront, donnez ce que vous avez. » — Paul, évêque, étant assis, entouré de Montan, Victor, Deusatelio, Memorius, prêtres; Mars, Hélius et Mars. diacres; Marcucius, Catulinus, Silvain et Carosus. sous-diacres; Januarius, Meraclus, Fructuosus, Miggin, Saturninus, Victor, fils de Samsuricus, et autres, fossoyeurs; Victor, fils d'Aufidius, rédigea l'inventaire suivant :

1. *Gesta apud Zenophilum consularem*, op. cit., t. IX, col. 1106-1107.

2. 19 mai 303.

3. Sur cette fonction, voir G. LACOUR-GAYET, *Curator civitatis*, dans DAREMBERG-SAGLIO, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, t. I, col. 1621.

« Deux calices d'or, six calices d'argent, six burettes d'argent, un petit chaudron d'argent, sept lampes d'argent, deux grands chandeliers, sept petits chandeliers d'airain avec leurs lampes, onze lampes d'airain avec les chaînes [pour les suspendre], quatre-vingt-deux tuniques de femmes, trente-huit voiles, seize tuniques d'hommes, treize paires de chaussures d'hommes, quarante-sept paires de chaussures de femmes, dix-neuf capes de paysan.

« Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Marcucius, Silvain et Carosus, fossoyeurs : « Apportez ce que vous avez. » — Silvain et Carosus répondirent : « Tout ce que nous avons ici, nous l'avons jeté dehors. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit : « Votre réponse sera inscrite au procès-verbal. »

« On se rendit ensuite à la bibliothèque; mais on en trouva les armoires vides. Là, Silvain présenta un coffret d'argent et une lampe d'argent, qu'il dit avoir trouvés derrière un grand vase. Victor, fils d'Aufidius, dit à Silvain : « Tu aurais été mis à mort, si tu ne les avais pas trouvés. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Silvain : « Cherche soigneusement s'il ne reste rien. » — Silvain dit : « Il ne reste rien, nous avons tout mis dehors. » — Quand le *triclinium* eut été ouvert, on y trouva quatre tonneaux et sept vaisseaux en terre. — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit : « Apportez les Écritures que vous possédez, afin d'obéir aux ordres des empereurs. » Catulinus remit un très gros volume. Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Marcucius et à Silvain : « Pourquoi n'avez-vous donné qu'un volume? Apportez les Écritures que vous possédez. » — Catulinus et Marcucius dirent : « Nous n'en avons pas plus, parce que nous sommes sous-

diacres ; mais les lecteurs ont les volumes. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Marcucius et Catulinus : « Montrez-nous les lecteurs. » — Marcucius et Catulinus dirent : « Nous ne savons pas où ils demeurent. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Catulinus et Marcucius : « Si vous ne savez pas où ils demeurent, donnez au moins leurs noms. » Catulinus et Marcucius dirent : « Nous ne sommes pas des traîtres, nous voilà ; fais-nous tuer plutôt. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit : « Qu'on les arrête. »

« Quand on fut arrivé à la maison d'Eugène, Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à celui-ci : « Donne les Écritures que tu possèdes, afin de montrer ton obéissance. » Il apporta quatre volumes. Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Silvain et à Carosus : « Faites connaître les autres lecteurs. » — Silvain et Carosus dirent : « L'évêque vous a déjà déclaré que les greffiers Edusius et Junius les connaissent tous ; que ceux-ci vous indiquent leurs maisons. » — Les greffiers Edusius et Junius dirent : « Nous vous les indiquerons, seigneur. » Et quand on fut à la maison de Félix le mosaïste, celui-ci remit cinq volumes. Quand on fut arrivé à celle de Victorin, il remit huit volumes. Quand on fut arrivé à celle de Projectus, il en réunit cinq gros volumes et deux petits. Et quand on fut arrivé à la maison du professeur de grammaire Victor, Félix, flamine perpétuel, curateur, lui dit : « Donne les Écritures que tu as afin de te montrer obéissant. » Le professeur de grammaire Victor offrit deux volumes et quatre cahiers. Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Victor : « Apporte tes Écritures, tu en as davantage. » Le grammairien Victor dit : « Si j'en avais

eu d'autres, je les aurais données. » Quand on fut arrivé à la maison d'Euticius de Césarée, Félix, flamine perpétuel, curateur, lui dit : « Obéis, et livre les Écritures que tu possèdes. » — Euticius dit : « Je n'en ai pas. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit : « Ta réponse sera au procès-verbal. » Quand on fut arrivé à la maison de Codéon, sa femme apporta six volumes. » Félix, flamine perpétuel, curateur, dit : « Cherchez si vous en avez d'autres encore, et apportez-les. » — La femme répondit : « Je n'en ai pas. » Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Bos, esclave public : « Entre et cherche si elle en a davantage. » — L'esclave public dit : « J'ai cherché et je n'en ai pas trouvé. » — Félix, flamine perpétuel, curateur, dit à Victorin, Silvain et Carosus : « Si vous n'avez pas fait tout ce que vous deviez, vous en serez responsables. »

Ce récit nous apprend beaucoup de petits détails sur les églises d'Afrique; sans lui, nous n'aurions aucune idée de ces réserves destinées à vêtir les pauvres et à fournir aux provisions du repas en commun. Parmi ces pauvres clercs de Cirta, quelques-uns avaient eu comme un scrupule de tomber trop bas; ils avaient livré les vases sacrés, les Écritures, mais ils n'avaient pu se résoudre à livrer leurs frères¹. Dans d'autres villes, les persécuteurs rencontrèrent la résistance ouverte ou bien des habiletés dont le souvenir ne laisse pas de jeter une note moins sévère dans ces scènes regrettables. Donat, évêque de Calame, fut assez adroit pour faire ac-

1. Cette distinction qui a dû dès lors entraîner une progression de culpabilité est bien marquée par le *Conc. Arelatense* (314), can. 18 : *De his qui Scripturas sacras, vasa dominica vel nomina fratrum tradidisse dicuntur.*

cepter par les magistrats non les Livres saints, mais des ouvrages de médecine¹. L'évêque de Carthage, Mensurius, fut plus ingénieux encore. Il retira de la basilique tous les livres de religion, qu'il remplaça par des ouvrages hérétiques. Les agents les prirent sans s'apercevoir de rien; ce furent quelques décursions qui éventèrent le stratagème et dénoncèrent l'évêque au proconsul. Mais celui-ci refusa d'autoriser une perquisition dans la maison de l'évêque². « Ainsi fut sauvée la bibliothèque de l'Église de Carthage : qui sait si nous ne devons pas à l'adresse de son évêque d'avoir conservé tant d'actes authentiques des martyrs africains³? »

L'évêque Mensurius semblait à plusieurs de ses collègues un tiède, presque un coupable, mais lui-même se montrait sévère pour ceux qui, renouvelant les fanfaronnades montanistes, se proclamaient, avant toute enquête, détenteurs de Livres saints et qui, mis en demeure de les livrer, préféraient subir la mort⁴. À côté, ou plutôt au-dessous de ces exaltés, il y eut les exploiters du martyre. C'étaient, dit l'évêque de Carthage⁵, des gens couverts de crimes ou perdus

1. S. AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, III, 30.

2. S. AUGUSTIN, *Breviculus collat. cum Donatistis*, III, 25.

3. P. ALLARD, *Hist. des persécutions*, in-8°, Paris, 1890, t. IV, p. 202. L'évêque d'*Aquæ Thibititanæ*, Marinus fut moins heureux. Il livra les archives de son Église afin de sauver les livres saints. *Contra Cresconium*, III, 30.

4. Mensurius les blâme ouvertement dans une lettre à Secundus, évêque de Tigisis. Il ne faisait que conformer en cela son jugement à celui qui avait, dès cette époque, définitivement prévalu dans l'Église sur le zèle téméraire. Cf. E. LE BLANT, *Les persécuteurs et les martyrs*, c. X. Le zèle téméraire, p. 123; H. LECLERCQ, *Les temps néroniens et le deuxième siècle*, in-8°. Paris, 1901, p. LXIX sq.

5. S. AUGUSTIN, *Brevic. collat. cum Donatist.*, III, 25 : *Quidam facinorosi et fisci debitores, qui occasione persecutionis vel carere vellent onerosa multis debitis vita, vel purgare se putarent et quasi abluere*

de dettes, qui virent arriver la persécution avec joie à la pensée de l'occasion qui s'offrait à eux de regagner l'estime de leurs concitoyens et, tout en se faisant entretenir abondamment dans la prison par la charité des fidèles, de s'acquérir le crédit indispensable pour faire par la suite de nouvelles dupes. Ce fut, la paix venue, le parti des exaltés et celui des exploiters qui soulevèrent et entretenirent la question des « traditeurs ». Un de leurs porte-parole fut Secundus, évêque de Tigisi, tout fier de sa résistance bruyante aux agents persécuteurs. Il racontait, il écrivait, afin que nul n'en ignorât, ce qui lui était advenu. Un jour donc, un centurion et un soldat bénéficiaire vinrent le sommer de livrer les manuscrits de son Église. « Je répondis, disait-il : « Je suis chrétien et évêque, je ne suis pas traditeur. » Nos gens insistent. Secundus s'obstine ; cependant les visiteurs se contenteraient de n'importe quel objet, mais Secundus refuse tout, il ne songe qu'à renouveler l'héroïsme du vieil Éléazar qui refusa de feindre le mal qu'il lui était interdit de commettre¹. Quelques années plus tard, Secundus se montrait si hautain à l'égard de ses collègues convaincus de faiblesse, qu'il s'attira de l'un d'eux cette question : « Comment, n'ayant pas pris la fuite et étant demeuré longtemps entre les mains des hommes de la police, as-tu été ensuite renvoyé in-

facinora sua, vel certe acquirere pecuniam et in custodia deliciis perfrui de obsequio christianorum. Il est possible que ce passage ait donné naissance à la calomnie des donatistes qui imputaient à l'évêque Mensurius et à son diacre Cécilien d'avoir empêché les fidèles d'assister les martyrs dans la prison. *Acta ss. Saturnini, Dativi*, 17, 20, dans BALUZE, *Miscellanea*, t. I, p. 17-18.

1. S. AUGUSTIN, *Brevic. collat. cum Donatist.*, III, 25.

demne, si tu n'as rien livré ¹? » Secundus ne sut que répondre.

D'autres évêques, parmi lesquels Félix d'Abtughi, furent accusés à tort de tradition; celui-ci avait été abandonné par les fidèles de son Église, ainsi que le raconta, onze ans plus tard, le païen Affius Caecilianus, duumvir d'Abtughi : « Ce furent, déposa-t-il, les chrétiens eux-mêmes qui m'envoyèrent trouver dans le prétoire; ils me demandèrent : Le sacré précepte des empereurs vous est-il parvenu? — Je répondis : Non, mais je l'ai déjà vu exécuter à Zama et à Furnes, où l'on a démoli les basiliques et brûlé les Écritures. Apportez donc celle que vous avez, afin d'obéir au sacré précepte. — Ils envoyèrent alors à la maison de l'évêque Félix, pour en retirer les Écritures et les livrer au feu, conformément à la loi. Galatius m'accompagna au lieu où ils avaient auparavant coutume de se rassembler. Là, nous prîmes la chaire (épiscopale) et des épîtres salutatoires ²; toutes les portes furent brûlées selon l'ordre impérial. Mais les agents que j'avais envoyés à la maison de l'évêque me répondirent qu'il était absent. »

Si grande que fût la lassitude de beaucoup de païens à exécuter les ordres cruels à l'égard de ces chrétiens qui faisaient, la veille, partie de leurs sociétés

1. S. OPTAT, *De schismo donatist.*, I, 14.

2. *Epistolae salutaris*. DE ROSSI, *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecae sedis apostolicae*, in-4°, Roma, 1886, p. xv, voit dans ces *epistolae* les *epistolae formatae*; nous ne serions disposés à agréer cette interprétation qu'après celle qui rapproche *salutaris* des formules finales : *saluto... saluto...* des épîtres paulines que le duumvir aura pu feuilleter afin de se rendre compte de l'identité des volumes qu'on lui remettait. Le récit de l'accusation contre l'évêque d'Abtughi et de sa réhabilitation est dans les *Gesta proconsularia quibus absolutus est Felix*, op. cit., col. 1087-1088.

habituelles, si profonde que fût l'indifférence pour leur doctrine et l'indulgence pour leurs délits, il n'était pas toujours possible aux magistrats d'éviter la violence. Le proconsul Anulinus, que nous avons trouvé si accommodant pour le subterfuge de Mensurius, eût désiré faire preuve d'une semblable largeur d'esprit dans une autre circonstance, mais l'accusé ne s'y prêta pas. C'était l'évêque de Tibiuca, Félix. L'édit avait été affiché à Tibiuca le 5 juin de l'année 303. Le jour même, Magnilianus, curateur de la ville, cita devant lui les anciens de la communauté chrétienne ¹. Précisément l'évêque Félix était absent, il s'était rendu ce jour-là à Carthage, d'où il rentra le lendemain. A son arrivée, il fut cité. Magnilianus lui dit : « Évêque, donne les livres et les archives que tu possèdes. » — « Je les ai et je ne les donne pas. » — « L'édit vaut plus que tes paroles. Donne ces livres afin qu'on les brûle. » — « Mieux vaut me brûler moi-même que les divines Écritures ; il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Le 24 juin, il partit enchaîné pour Carthage où il fut écroué le soir même. Le lendemain, on le mena au proconsul qui lui dit : « Pourquoi ne livres-tu pas les vaines Écritures ? » — « Je les ai, je les garde. » On le mit dans une oubliette d'où on le tira après seize jours. Il était dix heures du soir quand il comparut. « Pourquoi ne donnes-tu pas les Écritures ? » — « Je ne les donnerai pas. » Le proconsul déféra l'accusé au tribunal de Maximien Hercule. »

Quoique placée plus immédiatement sous le regard de l'administration romaine, la Proconsulaire ne fut

1. RUINART, *Acta sincera*, 1689, p. 375, cf. H. LECLERCQ, *Le troisième siècle. Dioclétien*, p. 193 sq. Sur ce martyr et ses actes voir *Analecta bollandiana*, 1903, p. 460.

pas seule à connaître les scènes de tradition. La Numidie, attristée par la chute du clergé de Cirta, montra néanmoins la vaillance habituelle aux hommes de cette province. « Beaucoup, arrêtés à cause de leur refus, souffrirent des maux de toute sorte, affrontèrent les plus cruels supplices, et furent mis à mort : aussi les honore-t-on, à bon droit, comme martyrs, écrit saint Augustin, et les loue-t-on de n'avoir pas donné leurs Bibles, imitant cette femme de Jéricho, qui ne voulut pas livrer à ceux qui les cherchaient les deux espions juifs, figures de l'Ancien et du Nouveau Testament¹. » La persécution, alors même qu'elle semblait ne devoir atteindre que les clercs, allait au delà et frappait — ce fut le cas en Numidie — des gens établis, des personnes du monde, des pères de famille²; ce qui s'explique par le fait que nous avons constaté à Cirta. Les clercs n'étaient pas tous célibataires, principalement dans les rangs inférieurs où les lecteurs, que la persécution visait surtout, étaient nombreux. Leur confession était, semble-t-il, d'un plus grand exemple que celle des évêques ou des prêtres auxquels la vie présente offrait moins de jouissances et par conséquent moins de raisons de s'y attacher³.

Parmi les résultats heureux que procura la vaillance des martyrs, on compta la conversion au christianisme d'un habitant de Sicca, destiné à prendre

1. S. AUGUSTIN, *Brevic. collat. cum donatistis*, III, 25.

2. *Ibid.*, III, 27.

3. L'opinion de TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 5, et de Ps. CYPRIEN, *Liber de laude martyrii*, 15; ORIGÈNE, *Exhort. ad martyres*, 15, manifeste un sentiment analogue lorsqu'il observe que le martyr d'un homme comblé de richesses, époux et père, comme l'était son Mécène Ambroise, serait beaucoup plus méritoire que le martyr d'un pauvre homme comme lui, Origène.

un rang honorable parmi les défenseurs de l'Église. Païen dévot¹, il avait été conquis par l'héroïsme des serviteurs de Jésus et, plus encore, par la divine image de leur Maître, qui le poursuivait nuit et jour, s'offrant à lui « non pas à travers de vaines insomnies, mais sous les traits de la Vérité simple et nue² ». La conversion d'un grammairien, très suivi comme l'était Arnobe, était un événement d'une certaine importance, d'autant plus que, jusqu'à ce moment, le converti avait employé son talent, qui était réel, à combattre ce christianisme qu'il embrassait. Les fidèles n'étaient pas sans une profonde défiance à l'égard du nouveau venu qui, pour donner un gage indubitable de la sincérité de sa conversion, publia une défense de la religion chrétienne, jointe à une critique parfois très vive des croyances et des cultes polythéistes. L'ouvrage était intitulé : *Adversus Nationes libri septem*³. Il n'offrait rien de bien nouveau, mais c'est peut-être la condition de ce genre d'écrits d'être plus sincères que persuasifs. Arnobe reprenait le sujet traité, un demi-siècle auparavant, par saint Cyprien dans son traité *Adversus Demetrianum*. Il présentait les mêmes objections aux-

1. « Et moi aussi, écrit-il, je vénérâis, il y a peu de temps encore, des simulacres qui sortaient de la fournaise, des dieux fabriqués à coups de marteau sur l'enclume, des statues d'ivoire, des tableaux, des bandellettes suspendues à de vieux arbres. Quand je rencontrais quelque part une pierre polie enduite d'huile d'olive, je lui rendais hommage comme si une vertu divine y avait été présente; je lui parlais, je suppliais ce bloc insensible de m'accorder des faveurs. » ARNOBE, *Adv. Gentes*, l. 1, c. XXXIX.

2. *Ibid.*, I, 46. S. JÉRÔME, *In Chron. ad ann. 2342*, a écrit ce qui suit, dont nous lui laissons la responsabilité : *Cum adhuc ethnicus ad credulitatem somniis compelleretur.*

3. Écrit aux environs de l'an 300. Cf. l. 1, 13; la mention des Livres saints jetés au feu, cf. l. IV, 36, concorde avec cette date.

quelles il opposait les mêmes réponses. Non, le christianisme n'est pas responsable des calamités publiques, car ces calamités n'ont aucun rapport avec la colère des dieux délaissés, puisque les dieux n'existent pas. Il emploie deux livres à dire cela, et les trois livres suivants à ridiculiser le polythéisme, ce qui était devenu le divertissement le plus ordinaire des écrivains chrétiens¹. Enfin les deux derniers livres sont consacrés à venger les fidèles de l'accusation d'impiété².

Arnobé n'était pas moins ferrailleur que Tertulien, mais avec de l'esprit, de la verve et du talent il n'approcha pas du grand maître. Il lui manqua cette « suite enragée », cette exaltation farouche à la place desquelles il ne peut mettre que des déclamations de rhéteur ; il est interminable et il le sait, « il parle toujours d'abréger, et reste toujours aussi long³ », mais son mérite littéraire nous intéresse moins que l'influence qu'il a pu avoir sur les esprits. On ne voit pas qu'elle ait été bien forte ou bien profonde. Cela put tenir à ce que, s'écartant de la voie tracée par l'*Apologétique* de Tertullien, Arnobé reprenait la tentative au point où l'avait laissée Minucius

1. RUINART, *Acta sincera* (1689), p. 139, *Acta disputationis sancti Acacii*.

2. Texte dans *P. L.*, t. V; et édit. REIFFERSCHIED, *Corp. script. eccles. lat.*, t. IV, Vindobonae, 1875. La critique du texte a été entreprise et poussée assez avant par FR. WASSENBERG, *Quaestiones Arnobianae criticae*, in-8°, Monasterii, 1877; A. REIFFERSCHIED dans l'*Index scholarum in Univ. litt. Vratislaviensi per hiemem anni 1877-78 habendarum*, et dans l'*Index 1879-1880*; M. BAGSTEN, *Quaestiones de locis ex Arnobii adversus nationes opere selectis*, in-8°, Monasterii, 1887; C. WEYMANN, *Zu Arnobius' Blätter für das baycr. Gymnasialschulwesen*, t. XXIII, 1887, p. 445; LE MÊME, *Zu lateinischen Schriftstellern*, in-8°, München, 1891; LE MÊME, *Zu Arnobius*, dans *Blätter*, t. XXX, 1894, p. 270.

3. R. PICHON, *Histoire de la littérature latine*, in-12, Paris, 1897, p. 761.

et s'efforçait d'introduire la philosophie dans la religion. Cette philosophie lui est toutefois très spéciale : elle n'est pas le spiritualisme composé de platonisme et de stoïcisme dont s'est servi Minucius et dont se servira Lactance; « c'est tout l'opposé, le pyrrhonisme le plus hardi et le pessimisme le plus amer ¹ ».

On a si bien abandonné aujourd'hui l'étude de ces anciens qu'on s'imagine — ce qui est plus flatteur que véritable — avoir les idées dans leur première nouveauté. Il n'en est rien, et l'histoire littéraire nous fait toucher du doigt les origines intellectuelles des hommes que nous avons jugé n'avoir pas eu d'ancêtres. C'est par ce côté que la critique devient elle-même l'histoire et on ne saurait omettre de rappeler ce rôle inspirateur, exercé jusqu'à des époques fort proches de la nôtre par les Africains.

Arnobé veut abaisser la superbe de la raison et, pour la forcer à croire, lui démontrer qu'elle ne peut rien savoir ². « Nous sommes environnés de mystères, et ces secrets que nous ne pouvons trouver, nous ne devons pas même les chercher, car ceux qui concernent Dieu sont insaisissables à nos moyens humains ³; ceux qui touchent aux choses de la nature sont inutiles à connaître ⁴. Arnobé se défie si bien de la raison qu'il la chasse comme auxiliaire de la religion : il soutient qu'il est aussi criminel de

1. R. PICHON, *Lactance. Étude sur le mouvement philosophique et religieux sous le règne de Constantin*, in-8°, Paris, 1901, p. 50.

2. *Adversus nationes*, I, 11 : *Tu audcas dicere : hoc et illud est in mundo matum, cujus explicare, dissolvere neque originem valeas neque causam.*

3. *Ibid.*, II, 57 : *Non enim divina divinis, sed rationibus pendimus et conjectamus humanis.*

4. *Ibid.*, II, 61 : *Quae neque scire compendium neque ignorare detrimentum est ullum.*

vouloir prouver Dieu que de le nier ¹. » Dès lors que la foi est le seul moyen de connaissance sur lequel on puisse compter, pourquoi blâmer les chrétiens d'en faire usage? « Dites-moi s'il y a dans la vie quelque action où l'on ne soit pas obligé de croire sans savoir ². » Les philosophes jurent *in verba magistri*. Pourquoi les chrétiens ne les imiteraient-ils pas? « Remarquez, dit Arnobe, que la question est beaucoup plus grave, elle est essentielle. Il y va de la vie et de la destinée. Suivant que l'on croira ou que l'on ne croira pas à l'immortalité de l'âme, toute la conduite de l'existence change de face. On ne peut, puisque cette existence s'écoule à chaque instant, retarder la décision; il est urgent de choisir. N'est-il pas plus sûr, entre deux partis également incertains, de prendre celui qui offre le plus d'avantages, celui qui fait espérer le bonheur éternel? Ne serait-on pas insensé de nier Dieu au risque d'être pour jamais condamné? *In illo enim periculi nihil est, si quod dicitur imminere cassum fiat ac vacuum; in hoc damnum est maximum, id est salutis amissio, si, cum tempus advenerit, aperiatur non fuisse mendacium* ³. »

Qui ne reconnaît ici le fameux *argument du pari* chez Pascal? Ce serait une assez belle postérité pour Arnobe que celle de Pascal, mais il n'a pas que lui seul. Lactance, saint Jérôme, saint Augustin feront

1. *Ibid.*, I, 32 : *Nec quiequam refert aut discrepat utrumne neges illum an adseras atque existere fatearis, cum in eadem culpa sit et adsertio talis rei et abnegatio refutatoris increduli.*

2. *Ibid.*, II, 8 sq.

3. *Ibid.*, II, 4 : *Cum hæc sit conditio futurorum ut teneri et comprehendendi nullius possint anticipacionis attactu, nonne purior ratio est, ex duobus incertis et in ambigua expeelatione pendentibus id potius credere quod aliquas spes ferat quam omnino quod nullas?*

leur profit du maître peu connu, et, si on n'ose dire qu'il a inspiré Montaigne, on peut assurer qu'Arnobé et lui ont eu du moins une idée commune ¹. On s'est évertué à rechercher lequel des deux, de Pascal et Bossuet, avait imité l'autre; mais il semble qu'ils se soient contentés de puiser tous deux aux mêmes sources; l'une d'elles serait les écrits d'Arnobé ².

Un nom est resté associé à celui d'Arnobé, c'est le nom de Lactance; affaire d'habitude, à peu près comme on rapproche les noms de Turenne et de Condé, de Voltaire et de Rousseau parce que ceux qui portèrent ces noms vécurent dans le même temps et tournèrent leur activité vers un même objet. En dehors de là, on ne voit pas ce que Lactance a de commun avec Arnobé. Lactance était le moins Africain des hommes. « Les Africains sont en général doués d'une forte individualité qu'ils ne craignent pas d'étaler dans leurs œuvres : Lactance met dans la sienne très peu de lui-même; son tempérament s'y révèle à peine; il ne

1. L'égalité entre l'homme et la bête. Cf. MONTAIGNE, *Essais*, II, 12; BOSSUET, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, V, 1.

2. F. BRUNETIÈRE, *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, 6^e série, in-12, Paris, 1899, p. 199 sq. : « Le psaume CXVIII le plus « janséniste » et le plus long de tous; les Épîtres de saint Paul, et les œuvres de saint Augustin [ont également servi à Pascal et à Bossuet]; il n'est pas surprenant qu'en un même sujet l'analogie des idées se soit quelquefois étendue jusqu'aux mots. En voici un exemple, que n'ont signalé ni les auditeurs des *Pensées* ni ceux des *Sermons* de Bossuet : « Qui sait, dit Pascal, si cette autre moitié de la vie où nous pensons veiller n'est pas un autre sommeil un peu différent du premier? » Et Bossuet, à son tour, dans le *Sermon sur la mort* : « Je ne sais si je dors ou si je veille, et si ce que j'appelle veiller n'est pas une partie un peu plus excitée d'un sommeil plus profond. » Ni Pascal ici ne s'inspire de Bossuet, ni Bossuet ne copie Pascal; mais, chacun à sa manière, ils traduisent un même passage d'Arnobé : *Vigilemus aliquando, an ipsum vigilare quod dicitur, somni sit perpetui portio?* Peut-être, lorsque nous connaissons nous-mêmes un peu mieux la Scolastique et les Pères, ne discuterons-nous plus de semblables questions? »

nous fait aucune confiance ; l'impersonnalité des *Institutiones divinae* contraste avec le « moi » exubérant de Tertullien. De cette grande différence en découlent bien d'autres. Les Africains, violents et extrêmes, vont jusqu'au bout de leurs idées et surtout de leurs passions, qui les dominent bien plus que leurs idées ; Lactance est l'homme du juste milieu, dût-il paraître un peu froid, un peu trop purement rationel. Les Africains dédaignent la tradition littéraire pour la modernité la plus aiguë ; Lactance est le plus fervent admirateur de Cicéron, son imitateur le plus fidèle. Le style africain, obsédé par la sensation vive et brusque, est fait de rapidité et de pittoresque avant tout ; le style de Lactance est périodique, oratoire et abstrait. L'origine africaine se trahit peut-être en un point, par le goût de Lactance pour les prophéties âpres et lugubres des Sibyllins ; encore s'en faut-il que son imagination se complaise dans ces spectacles tragiques de la fin du monde comme celle de Comodien ou de Tertullien. Et à part cette unique exception, le contraste se maintient frappant, entre l'homme et le pays. L'exemple de Lactance est un des meilleurs arguments contre la théorie de la race et du climat¹. On trouve Lactance un peu en tous pays, sauf en Afrique ; aussi n'appartient-il à son pays d'origine ni par son tempérament, ni par ses écrits, ni par l'influence qu'il a exercée². Il

1. R. PICHON, *Lactance*, p. 1 sq. Nous ignorons les antécédents de Lactance et il a pu naître en Afrique un peu « par hasard », ainsi qu'il arrive dans les familles des fonctionnaires d'un État très étendu qui envoie ses employés dans des colonies avec lesquelles la famille n'avait encore pris aucune attache ou bien un contact seulement superficiel. En bonne critique, on ne peut faire intervenir ces exemples ni pour ni contre une théorie qui ne doit être combattue ou vérifiée que par des exemples complètement connus et circonstanciés.

2. R. PICHON, *Lactance*, p. 447 sqq.

fallait rappeler son souvenir, mais nous n'avons pas à nous y arrêter. Son écrit sur *La mort des persécuteurs* ¹ est une exception dans son œuvre, mais toute l'aigreur et toute la passion que l'auteur y laisse voir montrent plus que ses autres ouvrages combien il est étranger à l'Afrique. Ce que ce pamphlet contient de dramatique et de réaliste n'est qu'anecdotique. Les choses les plus abjectes y sont découvertes et tranquillement décrites ; c'est une série de sujets effrayants décrits avec précision et sincérité. C'est une chronique bien menée avec quelques lenteurs et des morceaux excellents. Que l'on imagine, si c'est chose possible, un pareil sujet présenté par Tertullien, et l'on aura quelque idée de ce qu'il y a décidément d'étranger à l'Afrique chez Lactance.

Le donatisme couva pendant les années 304 à 311, et il n'est pas bien aisé de marquer son développement au cours de cette période ². Les appréciations rigoureuses de Mensurius avaient déplu au groupe toujours persistant en Afrique des « exagérés » et il est assez probable que les hommes de désordre commencèrent dès lors à exploiter contre l'évêque un mécontentement plus ou moins empreint de malveillance. Dès que la persécution s'arrêta, on vit surgir une question qui, manifestement, visait Mensurius : e'était eelle des *vrais* et des *faux tra-diteurs*. Le mouvement était inspiré ou dirigé par

1. *Ibid.*, p. 337; cf. P. ALLARD, *Mélanges*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1903. Octobre.

2. WOELTER, *Der Ursprung des Donatismus*, in-8°, Leipzig, 1883; M. DEUTSCH, *Drei Aktenstücke für Geschichte des Donatismus*, in-8°, Berlin, 1875. RIECK, *Entstehung und Berechtigung des Donatismus im Hinblick auf verwandte Erscheinungen*, Gymnasialprogramm, in 4°, Friedland, 1877.

l'évêque des Cases-Noires, Donatus, secondé par quelques-uns de ses collègues numides. Ce groupe nomma un *interventor* ou *visitor* dans le dessein d'écartier de son siège l'évêque Mensurius ¹. Ce parti avait d'autant plus de chances de réussite que le nombre des évêques traditeurs avait été plus grand. Les prélats de Numidie s'étant réunis à Cirta, en 305, pour élire un évêque, le primat Secundus, de Tigisi, voulut procéder à la vérification des pouvoirs des électeurs et leur demanda si, pendant la persécution, ils avaient livré les Livres saints. Aucun d'entre eux n'osa affirmer son innocence. On sentait, dès cette époque, le schisme dans l'air ². Il éclata en 311, à la mort de Mensurius. Peu de temps auparavant, l'évêque de Carthage ayant été mandé à la Cour et craignant de ne pas revoir sa ville épiscopale, confia à deux prêtres les ornements et les vases précieux de l'église. Il fit dresser un inventaire et le remit à une tierce personne, chargée de le transmettre à son successeur. Mensurius mourut en effet et le diacre Cécilien, son plus intime conseiller, fut élu à sa place. Celui-ci, muni de l'inventaire qui venait de lui être remis devant témoins, réclama aux deux prêtres le dépôt qu'ils avaient reçu. Ils refusèrent de le restituer ³ et, se sentant perdus d'honneur, passèrent au parti qui s'était organisé, dès l'épiscopat précédent, contre Cécilien. Ce parti s'était

1. S. AUGUSTIN, *Sermo, De pastoribus*, 46.

2. Le neveu de Secundus, de Tigisi, disait à l'évêque afin de le détourner de poser la question à Purpurius, de Limata : *Paratus est recedere et schisma facere, non tantum ipse, sed omnes quos arguis*. S. AUGUSTIN, *Contra Cresconium*, III, 15 : *Ad Donatist. post Collat.*, c. XIV ; *Epist. XLIII* ; S. OPTAT, *De schism. Donat.*, I, 14. En ce qui concerne Secundus, de Tigisi, rien ne prouve qu'il eût livré les Écritures.

3. S. OPTAT, *op. cit.*, I, 18.

fortifié de deux prêtres de Carthage, Botrus et Célestius, qui avaient brigué la succession de Cécilien, et de plusieurs évêques de Numidie, séduits par les libéralités d'une dame nommée Lucilla, d'origine espagnole, qui portait à Cécilien une haine très vive à cause d'une réprimande publique que le diacre lui avait adressée au sujet d'une pratique à laquelle elle tenait beaucoup¹. Le primat de Numidie, Secundus, de Tigisi, se laissa entraîner dans le parti par dépit de n'avoir pas été invité à l'ordination de Cécilien². Lucilla et ses partisans convoquèrent les évêques de Numidie à Carthage, à l'effet de procéder à une nouvelle ordination. Ils s'y rendirent au nombre de 70 et, loin de se réunir aux partisans de Cécilien, allèrent siéger dans une villa particulière. Ils firent mander Cécilien³ qui répondit qu'il se rendrait à leur jugement si on le reconnaissait coupable d'une faute même légère. On lui reprocha alors de s'être laissé ordonné par Félix d'Abtughi accusé d'avoir été traditeur. Cécilien déclara qu'il consenti-

1. Elle portait sur elle et baisait avant de faire la communion les reliques des personnages mis à mort pour la foi, mais dont le martyre n'avait pas encore été proclamé officiellement. Le texte qui nous donne ce renseignement est le plus ancien de ceux sur lesquels on puisse fonder l'existence d'une *vindicatio martyrum*, analogue à nos « procès de canonisation ». Il donne lieu à quelques objections, mais ce n'est pas ici le lieu de les éclaircir.

2. Ce qui n'entraînait d'ailleurs aucun vice de forme. L'évêque de Carthage, comme celui de Rome, était ordonné par un prélat du voisinage. S. AUGUSTIN. *Epist.* XLIII, 17; *Brevic. Collat.*, III, 5. PALLU DE LESSERT, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LX, étudie au point de vue de la compétence respective du proconsul et du vicaire d'Afrique les documents relatifs à l'élection de Cécilien et sa consécration par Félix d'Abtughi. Le ressort du vicaire embrassait la Numidie, la Byzacène, la Tripolitaine et les Maurétanies Sitifiennne et Césarienne, mais pas la Proconsulaire. L'enquête sur Félix fut terminée par le proconsul chargé de l'intérim pendant la maladie du vicaire.

3. S. OPTAT, *op. cit.*, I, 18.

rait à être ordonné par un évêque pur de tout soupçon. L'évêque de Limata, Purpurius, se contenta de répondre : « Qu'il vienne pour l'imposition des mains, et nous lui casserons la tête. » Les fidèles empêchèrent leur évêque de se livrer à ces forcenés qui élurent à sa place Majorin, favori de Lucilla.

Ces événements coïncidaient à peu près avec l'avènement de Constantin et l'intervention du pouvoir civil dans les affaires intérieures de l'Église. Peu de mois après son avènement, Constantin s'occupa des affaires religieuses de la province d'Afrique, elles lui parurent plutôt anodines ¹. Il recommandait la surveillance des perturbateurs et permit, au besoin, de demander main-forte aux pouvoirs publics. Il adressa en même temps une somme d'argent, 3.000 *folles*, à répartir entre les Églises et enjoignait au proconsul d'exempter de toutes les charges publiques les prêtres partisans de Cécilien. Les évêques donatistes, voyant leurs affaires compromises, firent solliciter de l'empereur la convocation d'un concile en Gaule pour juger le différend ². Le concile se tint à Rome (2 octobre 313), au Latran. On y consacra trois journées. Le premier jour, le concile refusa d'entendre la lecture du dossier donatiste, œuvre impersonnelle, par conséquent irresponsable. Donat ayant proposé aussitôt de faire entendre des témoins, ceux-ci, introduits, déclarèrent ne savoir que dire contre Cécilien ³, qui accusa Donat à l'instant d'avoir préparé le schisme à Carthage du vivant de Mensu-

1. *Epistola Constantini ad Caccilianum*; cf. EUSÈBE, *Vita Constantini*, I, 45.

2. S. OPTAT, *op. cit.*, I, 22, 23. *Epist. Constantini ad Melchiadem*; EUSÈBE, *Hist. eccles.*, X, 5.

3. S. OPTAT, *op. cit.*, I, 24; S. AUGUSTIN, *Brevic. collat.*, III, 12.

rius. Donat ne sut que répondre. Le deuxième jour, nouveau libelle, repoussé pour les mêmes raisons. Le troisième jour, on étudia les opérations du soi-disant concile qui avait élu Majorin et, réservant la question de droit, le pape jugea la question de fait et annula la sentence du concile qui « avait condamné un absent ». Les donatistes eussent voulu soulever alors la question de l'évêque consécrateur, Félix d'Abtughi, mais c'était trop manifestement une échappatoire. Le pape Melchiade, afin de ne pas pousser les choses à l'excès, se borna à condamner le seul Donat ; il conserva leurs fonctions aux prêtres ordonnés par Majorin ; enfin, il établit que, dans les localités où se trouvaient deux évêques, le plus jeune céderait la place au plus ancien et serait envoyé dans une autre église ¹. A peine de retour en Afrique, les donatistes attaquèrent le concile de Rome et obtinrent la convocation d'un nouveau tribunal.

L'assemblée se tint à Arles (1^{er} avril 314). Cécilien fut absous et les donatistes condamnés ; on renouvela les dispositions prises par le concile de Rome à l'égard des ordinations faites par Majorin et on porta deux canons qui décidaient : 1^o qu'à l'avenir les ecclésiastiques seraient exclus du clergé, mais après la constatation du crime dans les registres publics et 2^o que l'ordination faite par un évêque traîtreur était valable. Quelques évêques se rallièrent à Cécilien ; les autres reprirent l'agitation religieuse en faisant appel au pouvoir civil. Après divers ordres et contre-ordres, Constantin jugea à Milan, au mois de novembre 316, la cause des donatistes. Ils furent

1. S. AUGUSTIN, *Epist.*, XLIII, 16.

condamnés et la sentence fut communiquée à Eumalus, vicaire d'Afrique ¹. Loin de se soumettre, les schismatiques commencèrent les violences ouvertes : ils envahirent une basilique catholique à Constantine et résistèrent, sans se dissimuler désormais, au pouvoir civil. Le donatisme recevait, en cette année 320, un coup qui eût dû l'abattre et qui paraît l'avoir à peine effleuré. L'énormité de ce scandale qui l'atteignait sans entraîner sa ruine, suffirait à faire voir que l'estime n'était pour rien dans les sentiments qui lui attiraient ses partisans. Le diacre Nundinarius, irrité contre l'évêque Sylvain, un des adversaires de Cécilien, rendit publiques des lettres qui dénonçaient ce prélat comme traditeur ². Sur la demande du diacre, le consulaire Zénophile ³ convoqua, en qualité de témoins, les clercs et les laïques qui avaient vu Sylvain pendant la persécution. On interrogea le grammairien Victor. Celui-ci hésitant à répondre : on apporta les actes de Munatius Félix, flamine perpétuel à Cirta, dont on donna lecture (voir p. 320). Le rôle joué par Sylvain, alors sous-diacre, n'était que trop clair. On lut alors les lettres écrites par le violent évêque de Limata, Purpurius, à Sylvain et aux anciens de Cirta, les invitant à régler le différend survenu entre Sylvain et Nundinarius, « de peur que ce différend ne tournât contre les traditeurs ». Ce n'était pas tout. Il fut prouvé que Sylvain avait volé le trésor des pauvres de 400 bourses données par Lucilla et destinées à payer l'ordination

1. *Contra Cresconium*, III, 71.

2. *Epist.* LIII, 2.

3. PALLU DE LESSERT, *Fastes de la Numidie sous la domination romaine*, in-4°, Paris, 1888, p. 190-192 ; cf. M. DEUTSCH, *Drei Aktenstücke für Geschichte des Donatismus*, in-8°, Berlin, 1875, p. 46-91.

de Majorin; qu'il avait ordonné un certain Victor pour le prix de 20 bourses; enfin qu'il avait volé, de concert avec Purpurius, dans le temple de Sérapis, les coupes et le vinaigre.

Vers 330, le donatisme comptait en Afrique 270 évêques; ils étaient inspirés et gouvernés par un homme d'une rare énergie et d'une habileté qui ne s'étonnait de rien. Il avait succédé à Majorin en qualité d'évêque intrus de Carthage et avait mérité le nom de Donat *le Grand* qu'il reçut de son parti. Le donatisme lui dut son organisation et sa durée bien plus qu'à Donat des Cases-Noires, simple fauteur du schisme. Donat était arrivé à cette popularité un peu malsaine qui fait d'un homme distingué le compagnon du plus bas peuple. Celui-ci ne lui donnait pas son titre d'évêque, mais l'appelait par son nom : Donat. L'évêque n'avait d'autre préoccupation que l'intérêt de son parti. Ses visiteurs n'avaient pas le loisir d'abuser de ses audiences pour perdre le temps en compliments et en banalités. Donat ouvrait l'entretien par ces mots, toujours les mêmes : « Qu'y a-t-il de nouveau chez vous en ce qui concerne...? » Les affaires faites, on était congédié.

Un homme de ce caractère savait imprimer à son parti une audace dont les catholiques eurent parfois à souffrir. Optat de Milève, qui est contemporain des événements et apporte dans le récit qu'il en fait une impartialité qu'on a mise en doute sans raisons sérieuses, a insisté sur les violences que les catholiques eurent à subir de la part des dissidents. Il est assez probable que tous les torts ne furent pas du même côté, mais c'est un fait que les excès des donatistes nous sont connus et paraissent dépasser de beaucoup ceux dont le parti aura pu avoir à se plaindre de

la part de catholiques peu endurants, quoique, au dire d'Optat, les catholiques ne se soient point départis de la modération. Aux accusations trop vagues l'évêque de Milève répondait comme nous le ferions de nos jours : « Les noms ! Donnez les noms ! » La littérature de chaque parti est bien conservée et nous ne voyons pas que les noms aient jamais été donnés. Il y a eu, sans doute, des martyrs donatistes, mais ils étaient martyrs d'un genre particulier. Leur cas n'est pas absolument éclairci, même aujourd'hui, parce que les passions du temps sont parvenues à jeter sur les documents qui les concernent une obscurité persistante. Il paraît certain que, parmi les donatistes honorés en qualité de martyrs, tels que Marculus, entré depuis au Martyrologe romain, nous avons des suicidés ; mais il a pu y avoir des victimes des catholiques, comme un évêque à Carthage en 317 et la nonne Robba à Bébian ².

1. S. OPTAT, *De schismate Donatistarum*, l. II, c. XIV : « *Et tu hujus vocis oblitus, ad invidiam catholicis faciendam, his locutus es verbis : Neque enim Ecclesia illa dici potest quae cruentis morsibus pascitur, et sanctorum sanguine et carnibus opimatur.* » *Certa membra sua habet Ecclesia episcopos, presbyteros, diaconos, ministros, et turbam fidelium : dicite cui generi hominum in Ecclesia nostra hoc possit adscribi quod objicere voluisti? specialiter nomina aliquem ministrum, ostende aliquem diaconum nomine suo; indica hoc ab aliquo factum esse presbytero; proba hoc episcopos admisisse; doce aliquem nostrum cuiquam insidiatum esse. Quis nostrum quemquam persecutus est? quem a nobis persecutum esse aut dicere poteris aut probare? »*

2. Le sermon donatiste intitulé *Sermo de passione ss. Donati et Advocati*, P. L., t. VIII, col. 754, rapporte diverses violences dont les catholiques se seraient rendus coupables en 317 dans les églises donatistes de Carthage et finit par le récit du meurtre d'un évêque à l'autel où il officiait. Ce personnage est désigné sous le nom d'*episcopus ex Abiocatensi oppido*. Il faut probablement corriger *Abiocatensi* en *Avioccatensi*; ce qui autoriserait la correction proposée par S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1899, p. 60, note 5 : *Sermo de passione S. Donati ep(iscopi)*

D'autre part, il est avéré que les donatistes se laissèrent aller, en plusieurs circonstances, à leur fougue africaine au préjudice de leurs adversaires ¹. L'empereur Constantin avait fait construire à Cirta, qui venait de prendre en l'honneur du prince le nom nouveau de Constantine, une basilique attribuée aux catholiques; elle fut envahie par les donatistes, qui refusèrent de la rendre, méprisant les réclamations des évêques de même que les décisions des magistrats. La Numidie fut, dès les débuts et pendant toute la durée du schisme, la place d'armes du parti, qui s'oublia parfois jusqu'aux violations flagrantes du droit commun. Il fit décréter par les décurions et les principaux magistrats municipaux qu'à l'avenir les clercs catholiques, lecteurs, sous-diacres et autres seraient désignés pour exercer le décurionat et les charges municipales. Les évêques numides firent preuve, en la circonstance, d'une mansuétude méritoire. Ils sollicitèrent de l'empereur, non la resti-

Abiocal(cnsis), correction d'autant plus fondée que le texte du sermon ne mentionne ni Donatus, ni Advocatus. Ce sermon rapporte des actes de violence commis, peut-être, dans trois églises distinctes, cf. L. DUCHESNE, dans le *Bull. crit.*, 1886, p. 130. Une première fois, une basilique donatiste est envahie par les catholiques et transformée en lieu de débauche? Une autre fois, les soldats entrent dans une église et se mettent à bâtonner les schismatiques; l'évêque de Sicilibba est effleuré par la pointe d'une épée. Une troisième fois, grand massacre de donatistes, l'évêque d'Avioccala est tué devant l'autel; on enterre toutes les victimes dans l'église. Cf. S. GSELL, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, p. 119 sq. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la conjecture présentée dans le *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1898, p. 219 sq.

1. Pour la date d'apparition des Circumcellions, cf. PALLU DE LESSERT, *Fastes des prov. afric.*, t. II, 1^{re} partie, p. 242, note 3, qui se prononce, non sans hésitation, pour 321; D. VÖLTER, *Der Ursprung des mōnchthums*, in-8°, Tübingen, 1900, p. 41 sq., met en pleine lumière les accointances des circumcellions avec les moines. Cf. M. VON NATHUSIUS, *Zur Charakteristik der Circumcellionen des IV und V Jahrhunderts in Afrika*, dans *Der Protestant*, herausg. v. Staerk, 1900, 38.

tution de la basilique indûment soustraite au culte catholique, mais simplement la concession d'un autre terrain par le fisc, afin de s'y établir, ce qui fut accordé. Constantin mit en outre l'érection de la basilique nouvelle à la charge du fisc impérial et confirma les exemptions de charges dont le clergé bénéficiait ¹ (330) ². On peut rapporter vers cette date de 330 ou à quelques années plus tard ³ un concile donatiste célébré à Carthage et auquel prirent part deux cent soixante-dix évêques et qui se déclara contre la rebaptisation des catholiques passant au donatisme ⁴; mais, dans la pratique, ni Donat ni les donatistes ne tinrent compte de ce canon; ils continuèrent à rebaptiser. La décision prise par le concile donatiste marquait néanmoins une détente des esprits et une tendance vers un accommodement. Il ne serait pas impossible que cette disposition nouvelle eût quelque rapport avec la tentative faite vers ce temps, même un peu plus tôt, ou de constituer à Rome un parti donatiste. Un évêque numide, Victor de Garbes, avait été chargé de la tâche, assurément difficile, de fonder à Rome une communauté dissidente qu'il fut réduit à réunir dans quelque arénaire hors de la ville ⁵. Victor eut quelques successeurs, tous évêques clandestins comme lui; ce furent Boniface,

1. *Code Théodos.*, l. VII, De episcopis : *Lectores divinatorum apicum et hypodiaconi caeterique clerici qui per injuriam haereticorum ad curiam devocati sunt, absolvantur, et de caetero ad similitudinem Orientis minime ad curias devocentur, sed immunitate plenissima potiantur.*

2. ELLIES DUPIN, *Historia Donatistarum*, dans *Opera* de saint OPTAT; in-fol., Parisii, 1700, p. 11.

3. *Ibid.*, p. 12.

4. S. AUGUSTIN, *Epist. ad Vincentium Rogatistum*. XCH, n. 43.

5. On donna à ce groupe donatiste les surnoms de *Montenses*, de *Cam-pitae* et encore de *Rupitae*.

Encolpius, Macrobius qui vivait vers 370; après lui, vinrent Lucianus, Claudianus. Ce dernier attira plus spécialement l'attention de l'Église de Rome, qui fit savoir aux empereurs Gratien et Valentinien qu'en faisant poursuivre en Afrique et même expulser les dissidents, on avait gagné de recevoir Claudianus. On ignore le nom de celui qui succéda à ce personnage, mais à la conférence de Carthage nous voyons un certain Félix porter le titre d'évêque de Rome, non sans provoquer, comme bien on pense, des protestations. Ce Félix était probablement romain d'origine ¹; c'est du moins avec lui que s'éteignit la liste épiscopale des donatistes à Rome. Le parti essaya de se répandre ailleurs encore en dehors de l'Afrique, mais il ne parvint qu'à établir un diocèse fictif en Espagne, diocèse qui paraît n'avoir guère compris qu'un évêque, une dévotion et le domaine de cette dame.

Le donatisme glissa d'assez bonne heure du terrain de la controverse dans celui de l'opposition politique et de la révolte ouverte. Le parti avait donné naissance à un résidu comme il s'en forme toujours à la faveur des troubles religieux. En sortant des classes élevées pour pénétrer dans les classes inférieures, le donatisme avait gagné des auxiliaires auxquels on donna le nom de *Circoncillions* ². C'étaient des pillards qui couraient les campagnes, promenant par-

1. A la protestation soulevée par Aurelius de Carthage touchant ce titre d'évêque de Rome, Petilianus répond : *Quac ratio huc cum detulerit nullus ignorat. Nobilitatem omnem hic esse Romanam, nec ipsi nescitis. Idem igitur turbo eademque necessitas* (la prise de Rome par Alarie, en 410) *cum huc detulit.*

2. S. AUGUSTIN nous donne l'origine de ce nom, *Contra Gaudentium*. l. I, c. 28 : ... *et victus sui causa CELLAS CIRCUMIENS rusticanas, unde et CIRCUMCELLIONUM nomen accepit.*

tout l'incendie et le meurtre. Ces hommes sortaient de la lie du peuple et de l'ancienne race autochtone. Saint Augustin nous apprend que ces fanatiques sortis des campagnes ¹ n'entendaient que le vieil idiome, le punique ². Il semble néanmoins tout à fait probable que ces paysans étaient des Berbères qui, par leur contact prolongé avec les Carthaginois, parlaient la langue de ceux-ci, comme aujourd'hui les Kabyles parlent généralement l'arabe, sans que les Arabes entendent le berbère ³. Ne nous y trompons pas, le léger vernis théologique de la secte était moins que rien; l'origine, les instincts, les procédés et les tendances des Circoncillions le prouvent. Ce ramassis de colons, d'esclaves, de petits propriétaires, pressurés, épuisés par le fisc, dont les exigences grandissaient avec les malheurs de l'époque, voyant une occasion propice pour soutenir par la violence ses revendications, n'y manqua pas. L'insurrection n'eut de religieux que l'apparence, elle fut en réalité une révolte sociale. Elle fut traitée très vite d'après ce qu'elle était. En 347, l'empereur Constance envoya en Afrique deux délégués, chargés de faire de nombreuses aumônes et de travailler à la réconciliation des partis ⁴. Ils furent repoussés par Donat de Car-

1. S. AUGUSTIN, *Epist.* CVIII, *Ad Macrobius*, c. v, § 18, parlant de l'audace des circoncillions, se sert de l'expression *rusticana audacia*.

2. *Ibid.*, c. v, § 14 : *Verborum tuorum, quae in eos per punicum interpretem... jaculatus es*.

3. H. FOURNEL, *Les Berbères*, t. I, p. 64; SAINT-MARC-GIRARDIN, *L'Afrique sous saint Augustin*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 sept. 1842.

4. S. OPTAT, *De schismate Donatist.*, III, 3. La mission avait été précédée d'une première tentative d'union dès le début du règne de Constance. Les propositions d'union furent repoussées avec quelque hauteur, comme pouvait le faire un parti alors très puissant et nombreux à qui on proposait de se dissoudre. Léonce et, avant lui, Ursace qui avaient reçu commission de procurer la réunion des dissidents, en arrivèrent un

thage, mais en Numidie leur arrivée provoqua la révolte ouverte. L'évêque Donat de Bagaï, averti de leur arrivée, avait fait fermer les portes et amener les circoncellions ¹. Paul et Macaire demandèrent secours au comte et la répression paraît avoir été des plus sévères. Donat de Bagaï et le prêtre Marculus périrent ². Donat de Carthage alla mourir en exil

peu vite aux dragomades. Ils exigèrent d'abord la restitution des basiliques orthodoxes dont le parti s'était emparé par la force et cette restitution entraîna des violences à l'égard des plus mutius. On emprisonna, on proscrivit, on exila. Ellies Dupin, qui ne peut pas être suspect de trop de bienveillance pour les orthodoxes, trouve cela fort bon : *quae paenae, dit-il, quamvis ipsorum facinoribus deberentur tamen inde occasione arripuerunt calumniandi Catholicos quasi persecutores et hostes christianorum qui crudeliter in innocentes saevirent*, op. cit., p. 13. On peut lire à ce sujet le sermon donatiste publié par Ellies Dupin et mettre en regard de cette rigueur l'accueil que le parti faisait aux représentants du pouvoir central; c'est ainsi que le successeur d'Ursace et Léonce, un nommé Grégoire, était traité par Donat de *macula senatus et dedecus praefectorum*. Il faut rappeler également les calomnies qui devaient être très sensibles aux hommes de ce temps et dont les donatistes ne se privaient pas, cf. Ellies Dupin, op. cit., p. 14. Pour les opérations militaires de Ursace, de Grégoire, de Léonce, de Taurin, de Silvestre, cf. R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique*, in-4°, Paris, 1892, p. 67 sq.

1. Tout cet épisode de l'envoi des *operarii unitatis*, des difficultés qu'ils rencontrèrent à Bagaï et de l'intervention du comte d'Afrique. Silvestre, est étudié par C. PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines*, 1901, t. II, 1^{re} partie, p. 240-246. On y trouve la distinction entre Taurinus et Silvestre et l'indication des deux tentatives d'unité, l'une vers 320, l'autre après le concile de Sardique (343). Pour cette date, *Ibid.*, p. 244, note 3. « Dès le milieu du III^e siècle, Bagaï, Mascula et Thamugadi possédaient des évêques. Cf. MORCELLI, op. cit., t. I, p. 92, 215, 306. Après la paix de l'Église, le christianisme eut, au nord de l'Aurès, une intensité de vie extraordinaire. Partout s'élèvent des églises et des chapelles que leur architecture et la forme des symboles chrétiens permettent de dater du IV^e ou du commencement du V^e siècle. Cette région fut le centre du donatisme. » GSELL et GRAILLOT, dans *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1893, t. XIII, p. 473. Inscriptions de cette région avec le *Deo laudes*, *C. I. L.*, n. 2308 et *additam.*, p. 950; *Bull. Soc. des antiq.*, 1878, p. 131; *La Capsella*, p. 19, n. 6; *Ephem. epigr.*, t. V, n. 680; *C. I. L.*, n. 2223; *Bull. du Comité*, 1887, p. 80, n. 165; *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1891, t. XI, p. 427.

2. Les catholiques et les donatistes ne s'entendaient pas sur les cir-

avec bien d'autres évêques de son parti. Le donatisme était complètement démembré et le successeur de Cécilien, Gratus, crut pouvoir proclamer au concile de Carthage, en 349, que Dieu « avait rendu à l'Afrique l'unité religieuse ¹ ». Ce même concile porta deux canons ayant trait au donatisme. L'un décrétait que la rebaptisation de ceux qui avaient répondu aux interrogations qui leur étaient posées d'une manière conforme à la doctrine de l'Évangile et des apôtres, était illicite; l'autre interdisait le culte de ceux qui en se précipitant ou de toute autre manière auraient trouvé la mort en cherchant un soi-disant martyr.

Il n'en subsistait pas moins un profond malaise en Afrique, car les violences de 347 avaient pris, à certaines heures, la gravité d'une guerre civile et laissaient des sujets de perpétuelle irritation. La première agression était due à Donat de Bagaï, inspiré et probablement dirigé par Donat de Carthage. Les circoncellions avaient pris, cette fois, une situation officielle. Sous leurs chefs Axidus et Fasir, ils étaient bien les hommes de main du parti. Il y eut, à la nouvelle des excès auxquels ils se livraient, une terreur comme il s'en répandit au moyen âge, en France, lors de la Jacquerie et des Tard-Venus, ou encore au temps de la domination romaine, lors de la révolte

constances de la mort de Donat et de Marculus. Pour le récit donatiste concernant Marculus, cf. S. OPTAT, p. 193 (édit. ZWISZA, p. 193) et son traité *De schismate Donatistarum*, I, III, *passim*; S. AUGUSTIN, *Contra litteras Petilianæ*, II, 32, 46; *Tract. in Johannem*, XI, 15; *Contra Cresconium*, III, 54 sq. Le « martyr » de Maximien et d'Isaac est de la même époque et paraît avoir eu lieu à Carthage, cf. S. OPTAT, *Opera*, 1700, p. 197. Il n'est pas sans utilité de rappeler que Donat de Bagaï et le prêtre Marculus sont inscrits au martyrologe. TILLEMONT, *Mém. hist. eccl.*, t. VI, p. 711, confond Donat de Bagaï avec l'évêque d'Avioccala. Sur ce dernier, cf. C. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, p. 234, note 3.

1. ELLIES DUPIN, *op. cit.*, p. 14.

des Bagaudes. Les évêques, ne pouvant rien, firent appel au comte Taurinus : « L'Église, lui disaient-ils, ne peut corriger ces gens-là. » Taurinus fit marcher un détachement qui parcourut les lieux que ravageaient les circoncillions et en tua le plus qu'il put. Ce fut principalement la Numidie qui eut à souffrir, et le souvenir de la répression devint le thème des reproches les plus véhéments adressés aux catholiques. Tout cela cependant, répondait l'évêque Optat, tout cela est arrivé sans notre provocation, sans nos conseils, sans notre participation; tout pouvait être évité sans cette funeste rebaptisation.

Si instructifs que soient les documents officiels de la querelle du donatisme et des autres hérésies africaines, ils ne peuvent nous donner une idée suffisamment précise de la profondeur des passions soulevées dans tous les rangs du peuple par les débats théologiques. Des textes d'une nature plus familière, les inscriptions vont nous montrer les Africains s'obstinant dans l'affirmation de leurs convictions jusque dans la mort, comme pour nous mieux assurer qu'ils ne varieront point. Quelque aride que doive en paraître le détail, on nous accordera que nous ne pouvions l'omettre.

‡

HIC· IACENT
 VNTANCVS
 ET· INNOCENS
 PARTIS TRIGARI¹

Hic iacent Untancus et Innocens, partis (= sectae) Trigari.

1. C. I. L., n. 8650. Pars, en Afrique, revient à dire : Secta. Rossi dit que le nom de ce personnage était inconnu.

Non moins formelle est l'épithaphe d'une « martyre » donatiste, sœur d'un évêque de ce parti. Le tombeau de Robba était placé dans la crypte de Bénian (= *Ala Miliaria*). Cette crypte se compose d'un vestibule de forme rectangulaire qui donnait accès dans une salle ménagée sous l'abside de la basilique et adoptant elle-même la forme absidale. Au milieu de la courbe que décrit la muraille se trouve une niche quadrangulaire, placée à 1^m,20 au-dessus du sol, qui présente une fenêtre haute de 0^m,60, large de 0^m,50, bordée d'un cadre en pierre encore intact, où se voient les trous qui servaient à assujettir une grille fixe en métal. Cette fenêtre s'ouvre sur un caveau occupant le milieu de tombeaux ou chambres de forme rectangulaire (2^m,10 de long et largeur variable) ayant reçu les corps de divers gens d'église, évêques, prêtres, religieuses, morts entre 422 et 446. Le tombeau du milieu avait servi à Robba, sœur d'Honoratus, évêque d'*Aquae Sirenses*, tuée en 434 par les catholiques, que l'inscription qualifie du nom qu'on leur donnait dans la vivacité de la polémique : « les trahisseurs¹ ».

1. G. BOISSIER, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 12 mai 1899; S. REINACH, dans la *Revue archéol.*, 3^e série, 1899, t. XXXV, p. 162; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900, t. XX, p. 141; 1901, t. XXI, p. 236, note 2; FABRE, dans le *Bull. d'Oran*, 1900, p. 399-408. Une autre inscription de Bénian commémore un évêque donatiste de la même Église, elle renferme une formule à noter :*us ep[iscopu]s Ianno [ec]cl[esi]a Ala[miliarensi], tem..... [requi]vit in fide evange[li]i..... Cf. G. BOISSIER, loc. cit.; A. HÉRON DE VILLEFOSSE, Observations sur une inscription donatiste de Bénian, publiée au Bulletin d'Oran, 1896, p. 374, dans le Bull. de la Soc. des antiq. de France, 1900, p. 114; R. CAGNAT, dans la Revue archéol., 1901, t. XXXIX, p. 139, n. 55; S. GSELL, dans les Mél. d'arch. et d'hist., 1900, p. 141; 1901, p. 237; Jahrbuch des Kaiserst. deutschen Archäolog. Institut., 1900, p. 79.*

MEM · ROBBE SACRE DEI GERMNA
 HONOR████████QVESIREN · EPSI CEB
 TRADI████████V██████XAA MERVIT DIGNI
 TATE MRIIRI · VIXIT ANIS L · ET RED
 5 DIT · ID SPM · DIE · CII · KA · PRILES · PR°CCCXCV

Mem(oria) Robb(a)e, sacr(a)e Dei [ancillae], germana(e) Honor[ati A]qu(a)e Siren(sis) ep(i)s(cop)i c(a)ede tradi[torum] v[e]xata meruit dignitate(m) martiri(i), vixit annis L et reddidit sp(iritu)m die VIII, kal(endas) Apriles, [anno] pro(vincia)e CCCXCV.

On rencontre fréquemment sur des objets fort divers une acclamation qui fut le cri de ralliement des donatistes, nous pourrions dire leur cri de guerre, car le parti se montra toujours fort belliqueux. C'est ce que disait saint Augustin : « Que de crimes le *Deo laudes* de vos partissan a procurés. Vous êtes tellement fanatiques que votre cri *Deo laudes* jette la terreur plus que ne le ferait un cri de guerre ¹. » Les catholiques avaient adopté pour se reconnaître un mot de passe analogue : « Vous riez de notre *Deo gratias*, dit encore saint Augustin, et les hommes pleurent de votre *Deo laudes* ². » Nous mentionnons plus loin l'anneau d'un donatiste portant la devise de la secte ³; nous pouvons y ajouter divers marbres. Sur un cippe grossier, voisin de Tébessa, on lit ⁴ :

DEO LA
 VDES

1. S. AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm. CXXXII*, 6 : *Quantum tuctum derunt Deo laudes armatorum vestrorum. Ita furiosi estis, ut per Dei laudes amplius quam buccina bellica terreatis.*

2. *Ibid.* : *Vos Deo gratias nostrum ridetis, Deo laudes vestrum homines plorant.*

3. VARS, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, 1898, t. XXXII, p. 352

4. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, pl. XII, n. 1, p. 174; *C. I. L.*,

Sur un chapiteau ayant appartenu à une basilique au Ksar-Bagaï, on lit ¹ :

DEO GRATIAS

Sur l'architrave d'une porte à Henschir-el-Begueur, on a paru vouloir dissimuler, sans l'omettre, le cri hérétique : on lit donc en deux cartouches ² :

VDES	D	DLCA
EOLAV	✱	SVVM
Q		

Deo laudēs dicamus.

A Djemma-Titaya, dans la Numidie, on lit une confession : *In nomine [C(h)]risti (f) i [l] i. Deo lau[d]e[s]* ³.

I	N	N	O	M
I	N	E	R	I
T	I	I	I	D
O	L	A	V	E

Les catholiques semblent n'être pas demeurés en retard pour affirmer leur croyance. Une épitaphe de Tanaramusa (près de Mouzaïa-les-Mines) rappelle la confession constante d'un évêque ⁴ :

n. 2046, à Henschir Gôsset; n. 2223, au sud de Kenchela; n. 17718, à Mascula; 17733, à Bagaï; n. 17768, à Aïn-Mtirschu.

1. DE ROSSI, *loc. cit.*, C. I. L., n. 2046, 2308.

2. DE ROSSI, *op. cit.*, 1880, p. 76, pl. IV, n. 1; C. I. L., n. 10694, à Tébessa; à Henschir Sefel Dellaâ on trouve une variante : *Deo lau[de]s a[gi]mus*, C. I. L., n. 2308; à Gasr Ghariân : *[d]o[m]i[n]i [la]udes ca[n]amus*, C. I. L., n. 10689. J'hésite à classer le fragment suivant : *Deo laudes super aquas a no.....*, POULLE, dans le *Rec. de la soc. de Const.*, 1890, t. XXVI, p. 383, n. 77. A Aïn-Blida (Numidie) : *Deo laus et gloria*. *Ephem. epigr.*, 1892, t. VII, p. 105, n. 334.

3. J. TOUTAIN, dans le *Bull. du Comité*, 1894, p. 85, n. 4.

4. A. BERBRUGGER, dans la *Revue afric.*, t. I, p. 52; t. X, p. 354; *Catal. du musée d'Alger*, p. 79, n. 194; L. RÉNIER, *Recueil*, n. 3675, C. I. L., n. 9286; TOULOTTE, *Géogr. de l'Afrique chrét. Byzacène et Tripolitaine*, p. 34.

[*mu*]LTIS EXILIIS [*saepe*(?)]
 PROBATVS ET FIDEI
 CATHOLICAE ADSER
 TOR DIGNVS INVENTVS
 5 INPLEVIT IN EPISCOPATV
 AN·XVIII· M·II·D·XII ET OCCI
 SVS EST IN BELLO MAVRO
 RVM ET SEPVLTVS EST DIE
 VI·ID·MAIAS P̄ CCCCLVI

.....*Multis exiliis saepe probatus et fidei Catholicae adsertor dignus inventus (peut-être Iuventus) i(m)plevit in episcopatu an(nos), XVIII, m(enses) II, d(ies) XII; et occisus est in bello Maurorum et sepultus est die VI id(us) maias (anno) p(rovinciac) CCCCLVI.*

Ce titre de catholique reparait fréquemment sur les marbres ¹, mais il ne semble pas que les fidèles aient porté ou reçu l'épithète de *catholicus*, *catholici* : aucun marbre, du moins parmi ceux qui ont été découverts jusqu'à ce jour, ne témoigne qu'on ait fait usage de ce vocable ². Une expression que nous lisons sur un grand nombre d'épitaphes, témoigne de l'orthodoxie de ceux dont on rappelait le souvenir : c'est la formule *in pace* ³. Il faut observer que nous avons plusieurs types de cette formule ⁴.

¹ 1. A Ksar-el-Kelb, *C. I. L.*, n. 2341; à Cédia, ad n. 2311, p. 951; à Thagaste, n. 5176.

² 2. Notons toutefois un ardent donatiste qui se donne ce titre : *Loquor nomine seniorum Christiani populi catholicae legis. Gesta purgat. Felicis*, à la suite des œuvres de S. OPTAT, p. 255. Cf. S. AUGUSTIN, *Contra Gaudentium*, l. II, 2.

³ 3. A. L. DELATTRE, *La formule fidelis in pace sur les épitaphes chrétiennes de Carthage*, dans le *Bull. trim. des antiq. africaines*, 1886, t. IV, p. 245. sq. Cf. E. LE BLANT, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1881, p. 247.

⁴ 4. Nous classons les formules sans tenir compte des variétés d'orthographe, par exemple : *bixit*, *bicxit*, *vicsit*, etc. En ce qui concerne le mot

On voit par la statistique que la formule que

fidelis isolé de la formule *in pace*, je présume qu'il n'a pas un autre sens que lorsqu'il y est réuni. On pourra s'appliquer à la démonstration à l'aide des textes suivants : *C. I. L.*, n. 5262 où l'épithète de *fidelis* est donnée dans une épithaphe à une chrétienne dont il est dit *recessit in pace*; n. 5263, 5492 : *fidelis in* $\chi\rho\rho$; 5488, 5492, 10540, 10715, 11084. Sur les épithaphe de Carthage (Damous-el-Karita), on trouve fréquemment le mot *fidelis* isolé, mais l'état fragmentaire des *tituli* ne permet pas de décider si le mot appartenait à un des types que nous avons étudiés ou bien s'il était donné seul. Pour ces inscriptions, nous n'utiliserons dans la présente statistique que les textes qu'on peut considérer comme complets. En outre, nous bornons nos dépouillements aux textes recueillis par le *C. I. L.*, afin d'éviter les longues références aux divers périodiques. Remarquons, en terminant, que l'absence de la formule *in pace* paraît le cas le plus général à Sétif, *C. I. L.*, n. 8634, 8636, 8638-8643, 8646-8650, 8652.

In pace; *C. I. L.*, n. 791, 1085, 1090, 1092, 1094-1099, 1391, 2018, 5490, 5492, 5493, 9716, 10509, 10541, 10544, 10545, 11096, 11647, 11906, 13463, 13550.

Vixit in pace: *C. I. L.*, n. 55, 56, 57 (11106), 67, 150, 748, 749, 1769, 2013, 5488 (*vixit ann.... in pace*, n. 11081, 11082, 11088, 11127, 11131, 11897, 11899, 12197, 12198, 12200, 13422).

In pace vixit; *C. I. L.*, n. 181, 252, 453, 670, 673, 880, 984, 1086, 1100, 1101, 1169, 1768, 2014, 2016, 8637, 10636, 10637, 10638, 10687, 11099, 11126, 11134, 11271, 11415, 11896, 11898, 11902, 11903, 12196, 13408, 13521.

Dormit in pace; *C. I. L.*, n. 10548, 11077, 11080, 11083, 11084, 11085, 11089, 11090, 11119, 11120-11122, 11129, 11726.

Reqvievit in pace; *C. I. L.*, n. 457, 458, 460, 2011, 5263, 5491, 8192, 8644, 9271? 11123, 11128, 11648, 11649, 11657.

In pace exhibit; *C. I. L.*, n. 11727.

Fidelis in pace; *C. I. L.*, n. 463, 1087, 1093, 1104, 1169, 9591, 10542, 11895, 12410, 13426, 13516.

Fidelis in pace vixit; *C. I. L.*, n. 671, 672, 983, 1083, 1084, 1089, 1116, 1169a, 1246, 8635, 8651, 9733, 10547, 10927, 11900, 13420, 13430, 13440, 13499, 13518, 13627.

In pace fidelis vixit; *C. I. L.*, n. 2012, 10641.

Fidelis vixit in pace; *C. I. L.*, n. 707, 1390, 2017, 5264.

Vixit in pace fidelis; *C. I. L.*, n. 4762.

In pace depositvs; *C. I. L.*, n. 879.

Depositvs in pace; *C. I. L.*, n. 5489, 9248.

Receptvs in pace vixit¹; *C. I. L.*, n. 1156.

Discessit in pace; *C. I. L.*, n. 9804, 9808, 9810, 9821, 9823, 9870, 11651.

In pace decessit; *C. I. L.*, n. 1389, 1393.

1. Cette lecture pouvant donner lieu à quelques doutes, il y a lieu de rapprocher l'inscription suivante, qui détermine le sens de *receptus* : *memoria Istefanie* || *recepta in pace*. S. GSELL, *Recherches*, p. 60, n. 12.

nous étudions a été répandue par toute l'Afrique; elle est, de beaucoup, la plus fréquemment employée. Nous avons à rechercher maintenant le sens qu'y attachaient ceux qui l'inscrivaient sur les tombes. Un premier point se dégage des textes que nous avons groupés : c'est que *in pace* prend une signification différente du repos de la tombe; nous lisons en effet :

+ HIC REQVIE
BIT BONE ME
MORIE TEODO
RVS IN PACE
5 FIDELIS BIXIT
ANNOS † VII
↓
DEPOSITVS
XI KL OCTOBRES
IN DC XIII †¹
↓

MEDDEN
IN PACE VI
XIT ANNI
S XXXV ::
5 PLVS MIN
RECESSIT
DIE VIII
IDVS ::
IANVA
10 RIAS ::²

Hic requie[v]it bon(a)c memori(a)e Theodorus in pace fidelis[v]ixit annos VII. Depositus XI kal. octobres, ind(i)c(tione) XIII. *Medden in pace, vixit in annis XXXV plus minus, recessit die VIII idus ianuarias.*

Une autre formule nous apprend au sujet d'une jeune fille : *vicsit in pace in hoc mundo annis 21*³. Ceci serait suffisamment clair, mais nous trouvons d'autres éclaircissements dans une inscription qui nous apprend que Dalmatius a été fidèle à Dieu : *in*

Recessit in pace; *C. I. L.*, n. 5262, 455 *et addit.*, p. 926 (?).

Precessit nos in pace; *C. I. L.*, n. 9693, 9709, 9713.

Precessit in pace dominica; *C. I. L.*, n. 9751, 9752, 9793, 9794.

1. *C. I. L.*, n. 10641, cf. 10636, 10637, 10638.

2. *C. I. L.*, n. 11126, cf. 11899.

3. *C. I. L.*, n. 11064.

pace et in paradissu ¹. Ce qui est définitif, c'est l'épithaphe d'une enfant de dix-huit mois qui a vécu *en paix* et qui est morte *en paix* : ²

† REPARATA
FIDELIS VIXIT
IN PACE ANNVM
VNVM MENSES VI
5 ΔIES XIII
QVIEBIT IN PACE
SVB ΔIE QVINTV
IΔVS FEBRVARIAS
INDICTIONE QVAR
10 TA ΔECIMA

Reparata, fidelis, vixit in pace, annum unum, menses VI, dies XIII, quie[v]it in pace sub die quinto idus februarias indictione quarta decima.

Lorsqu'il s'applique à la vie posthume du défunt, *in pace* a une valeur certaine ; c'est la possession du bonheur éternel : *in Christo* ³ :

BONE ME
MORIE PA
LINE BIXIT
MEN·III DO
5 R IN PACE
IN CHRISTO

Bon(a)e memori(a)e Paulin(ae) [v]ixit men(ses) III; dormit in pacc [et?] in Christo.

1. *C. I. L.*, n. 13603. Peut-être faut-il voir une opposition d'idées dans la formule : *in pace et irene*. *C. I. L.*, n. 1091.

2. *C. I. L.*, n. 5264. Nous pourrions citer encore des formules comme celles-ci : *in pace (chrismon) vixit*, n. 11099 ; *dormit in pa-* (chrismon) *ce αω* ; R. CAGNAT, *III^e Rapport*, p. 115, n. 9.

3. *C. I. L.*, n. 11083.

Quant à savoir si cette formule a été réservée aux seuls catholiques nous n'en trouvons aucune attestation chez les Pères comme pour ce qui concerne le *Deo gratias*, mais il ne nous paraît pas possible d'en douter néanmoins lorsque nous lisons cette formule : *precessit nos in pace*, sur l'épithaphe de l'évêque catholique d'Orléansville, Reparatus († 475)¹, et sur la *memoria* d'un groupe de martyrs de la même ville². Nous terminerons ces remarques par une dernière citation qui ne laisse pas de doute sur le sens d'orthodoxie et d'union à l'Église romaine qu'on attachait à *in pace*³ :

I N P A C E
E T C O N
C O R D I A
D E C E S S I T
5 M A R C E L V S
R · H ·
B ·

*In pacc et corcordia decessit Marcus. R(equiescit)
h(ic) b(ene).*

Peut-on avancer que l'absence des mots *in pace* ou *fidelis* sur une tombe soit la marque des dissidents? On peut dire à tout le moins que c'est un indice d'une importance assurée. On pourrait voir la confirmation de ce que nous avançons dans ce fait que les épithaphe d'hérétiques avérés que nous possédons n'ont pas les formules *in pace*, ou *fidelis*⁴, et l'une d'elles porte, au lieu du *requievit in pace* typique des or-

1. *C. I. L.*, n. 9709, cf. n. 879.

2. *C. I. L.*, n. 9716.

3. *C. I. L.*, n. 4794, cf. 18714.

4. *C. I. L.*, n. 8650, G. BOISSIER, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 12 mai 1899.

thodoxes, la formule *requievit in fide evangelii* ¹. On voit par là ce qu'une statistique, que sa longueur seule nous interdit à cette place, pourrait apporter de lumières sur la force numérique des partis religieux qui divisaient l'Afrique chrétienne.

Si l'épigraphie funéraire la plus laconique peut nous fournir les éléments d'une statistique dont la portée historique n'échappe à personne, on devine que les inscriptions à formules développées doivent offrir une somme de renseignements qui ont leur importance pour la recherche des expressions typiques de la controverse religieuse. Il est naturel que catholiques ou dissidents, voulant affirmer leur croyance, aient employé les mots les plus propres à l'exprimer et ceux-là mêmes que les théologiens de chaque parti avaient dû adopter comme interdisant toute équivoque. Les plus caractéristiques de ces formules nous paraissent être celles-ci : *In nomine Patris et Filii* ²; $\alpha + \omega$ *Dei et Chr[isti]* ³; *in nomine Domini Salvatoris* ⁴; *In n(omine) Dei omnipot(entis) [et] Christ)i Salvat(or)is nos(tri)* ⁵; *In Deo veritas* ⁶; *Spes in Deo* ⁷; *Christus regnat* ⁸; *Precatur pro suis peccatis [ut s]alvificetur (= albificetur ?)* ⁹; *Pax Dei Pa-*

1. *Ibid.* Remarquons que la croix ou le *chrismon* ne prouverait rien. Cf. n. 8650. Voir des exemples de ces inscriptions, *C. I. L.*, n. 456, 870, 913, 1292, 2189.

2. *C. I. L.*, n. 2272.

3. *C. I. L.*, n. 4770 et *addit.* p. 957; cf. n. 18704.

4. *C. I. L.*, n. 9695.

5. *C. I. L.*, n. 10787; cf. n. 18705. Cf. GOYT, dans le *Rec. de la soc. de Const.*, 1883, t. XXII, p. 148, n. 38; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 11, la croix arienne.

6. *C. I. L.*, n. 16758.

7. *C. I. L.*, n. 17460, 17609, 17729, 5265; *Spes in Deo et Christo ejus*, n. 2219; *Spes in me*, n. 2215.

8. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1901, p. 118, n. 13.

9. L. DEMAEGHT, dans le *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1884, p. 290, n. 583 :

*tris*¹; *Qui in Deo confidit semper vivet*²; *Deus nobiscum*³; *In Deo vivas*⁴; *Domine salvos fac*⁵; *In Deo et castitas*⁶; *Semper pax*⁷; *Uttere in Christo*⁸; *Hic pax (Christi) eterna moretur*⁹; *multos annos (v)i(v)at*¹⁰; *In Christo vivas et in me[lius crescās]*¹¹; *Si Deus pro nobis nil mihi deerit*¹².

Une épitaphe en mosaïque, provenant de la tombe d'une nonne du monastère de Thabraca et relevée à Bordj-Sidi-Messaoudi, présente une formule toute vibrante des polémiques pélagiennes¹³ :

(navire)

CASTVLA · P
VELLA · ANN
XL · VIII · REDD
VI · IDVS · MAR
TIAS · PROPER
ANS · KASTITA
TIS · SVME
RE PREMI
A · DIGNA
M ERVIT ·
IN MARCIB
ILE CORONA
PERSEVERA
NTIBVS · TRIB
VET · DEVS · GR
ATIA · IN PACE

(agneau)

1. SCHMIDT, dans *Ephem epigr.*, 1884, t. V, p. 564, n. 1309; — 1. *C. I. L.*, n. 1214; — 2. *C. I. L.*, n. 1247. Cf. n. 9712 : *semper pax* et DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 127; — 3. *C. I. L.*, n. 2448; — 4. *C. I. L.*, n. 4473. — 5. *C. I. L.*, n. 4488; — 6. *C. I. L.*, n. 8730; — 7. *C. I. L.*, n. 9712. — 8. *C. I. L.*, n. 10928. — 9. *C. I. L.*, n. 10947. — 10. *C. I. L.*, n. 16249. — 11. *C. I. L.*, n. 18488. — 12. *C. I. L.*, n. 17610.

13. REBORA, dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, 1883, t. III, p. 202; *Bull.*

Castula puella ann(or)um XLVIII. Redd[edit] spiritum] VI idus Mar(tias), properans kasitatis sumere premia digna, meruit in marc [esc]ibile(m) corona(m). Perseverantibus tribuet deus gratia(m). In pace.

Cette question de la grâce troubla longtemps l'Église d'Afrique et les monastères n'en furent pas exempts. C'étaient les moines d'Hadrumète en particulier qui objectaient que l'excitation à l'effort moral est inutile et que l'homme ne saurait être puni à cause de ses crimes, puisqu'il n'a pas pu agir autrement qu'il a agi, que la grâce de la persévérance. *donum perseverantiae*, lui a manqué. Le monastère de nonnes de Thabraca que gouvernait sainte Maxime vers le milieu du v^e siècle, paraît avoir embrassé la doctrine de saint Augustin, à l'époque du moins où Castula y mourut. La formule finale de son épitaphe semble inspirée par le traité de l'évêque d'Hippone ayant pour titre : *De dono perseverantiae*. On y lit cette phrase : *Satis dilucide ostenditur, et inchoandi et usque in finem perseverandi gratiam Dei non secundum merita nostra dari* ¹. Au même ordre d'idées appartient une tablette de marbre de Henschir-el-Hammam (Numidie) ² :

IN CRISTO PERSEVERES
PATER
DAT · 9A
NE ✕^p

Pater dat pan(em) Christi.

des antiq. afric., 1884, pl. VII, p. 128 sq. ; THÉDENAT, dans le *Bull. de la soc. des antiq. de France*, 1883, t. XLIV, p. 243 ; A. HÉRON DE VILLESOSSE, dans la *Revue de l'Afrique française*, 1887, fasc. 32, pl. VIII ; *C. I. L.*, n. 17386.

1. S. AUGUSTIN, *De dono perseverantiae*, 33 ; *P. L.*, t. XLV, col. 1012.

2. S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 194, n. 110.

Nous ne croyons pas dépasser les bornes de l'interprétation en voyant ici une allusion au réconfort et à la grâce que l'Eucharistie, *panis Christi*, distribuée par l'évêque, *pater* ¹, procure à l'âme à qui elle devient un gage de persévérance finale.

Peut-être l'inscription suivante était-elle dirigée contre la doctrine arienne ² :

SPES IN DŌ ET CHRISTO EI[us]

Africa sanctorum corporibus plena est, écrit saint Augustin ³. Beaucoup de noms parmi ceux qui furent illustres alors ont dû périr, car nous voyons que les Martyrologes n'ont pas recueilli certains noms que l'épigraphe est seule à nous faire connaître ⁴. Mais ici la distinction entre hérétiques et orthodoxes devient extrêmement délicate. Saint Optat nous apprend qu'il était facile de compter les fanatiques appartenant à la secte des Circoncellions « par les autels et les inscriptions qui marquent leurs sépultures ⁵ ». Aujourd'hui la distinction ne présente plus les mêmes facilités, et nous savons cependant l'étendue que prit le mal, à un moment donné ⁶. Les Circoncellions se disaient que les martyrs ayant péri de

1. Même emploi de *pater*, pour désigner l'évêque *C. I. L.*, n. 9709, 19913, et R. CAGNAT, dans le *Butt. du Comité*, 1895, p. 328.

2. PIPER, *Drei altchristliche Inschriften mit EIVS Kristlich sicher gestellt gegenüber Reinesius und Mommsen*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XII, p. 67 sq., n. 1.

3. S. AUGUSTIN, *Epist.* LXXVIII, 3.

4. *C. I. L.*, n. 2234, 5352, 5664, 5665, 8631, 9692, 9716, 9717, 10515, 10666, 10686, 10904, à confronter avec les notices martyrologiques.

5. S. OPTAT DE MILÈVE, *De schismate Donatistarum*, I, III, c. 4.

6. S. AUGUSTIN, *Epist.* CLXXXV, c. III, 12; *Contra Gaudentium*, I, I, c. XXVIII; *De unitate Ecclesie*, XIX, 50; *De haeresibus*, c. LXIX, PHILASTRE, *De haeresibus*, c. LXXXV; PAULUS, *De haeresibus*, c. XLII, *Conc. Carthag.*, I, can. 2.

mort violente, c'était devenir un des leurs que de périr comme eux. Ils se précipitaient parfois à corps perdu en pleine fête païenne afin de s'y faire assommer, ou bien il leur suffisait de périr dans une rixe et, à défaut du reste, le suicide leur ouvrait le ciel. Telle était leur étrange persuasion qu'on vit des troupes entières se jeter du haut des rochers. Théodoret raconte, au sujet de ces fanatiques, le fait suivant : « Un jour, dit-il, des Circoncellions rencontrèrent et entourèrent un jeune homme résolu; ils lui présentèrent une épée nue, lui ordonnant de les égorger s'il ne voulait être tué lui-même. — « Je crains, leur objecta celui-ci, qu'en voyant tomber quelqu'un des vôtres, vous ne changiez de sentiment et que vous ne me punissiez de vous avoir obéi. Laissez-moi donc vous lier d'abord, et je consentirai à vous frapper. » Ils l'écoutèrent, et, aussitôt que le jeune homme les eut attachés, il les chargea de coups de verges et les abandonna, sauvant sa vie sans verser le sang de ces malheureux ¹. » Saint Augustin répétait sans cesse à ces frénétiques ces sages paroles : *martyrem non facit poena sed causa* ², mais avec peu de succès. La foule honorait comme autant de martyrs ces fanfarons du martyre; on fêtait leurs *natalitia*, et même on retrouvait chez eux quelque chose d'analogue à la préparation au martyre en usage parmi les fidèles ³.

Nous avons mentionné ailleurs une « martyre » donatiste, la nonne Robba, qui fut très vraisemblable-

1. THÉODORET, *Heretic. fabulae*, t. IV, c. VI, *De Donatistis*.

2. S. AUGUSTIN, *Sermones* CCLXXV; CCLXXV, 2; CCCXXVII, 1; CCCXXXI, 2; CCCXXXV, 2; *Epist.* LXXXIX, 2; CVIII, c. V, 14; CCIV, 4; etc.

3. THÉODORET, *op. cit.*; Συριοὶ γὰρ ἐκ τούτων παραπλησίως τοῖς φασιανοῖς ὄρουσι πιανθέντες.

ment l'objet d'un culte dans la basilique de Benian (= *Ala Miliaria*). La secte, quoique plus modérée que les Circoncellions qui en étaient issus, ne laissa pas d'avoir, elle aussi, ses martyrs. Quelques documents pleins d'intérêt nous sont demeurés, attestant l'importance de leur culte¹. Ils nous apprennent l'existence d'une basilique à l'intérieur de laquelle étaient ensevelis en grand nombre les corps de ceux qui y furent tués; les épitaphes qu'on y pouvait lire devaient attester, jusqu'à la fin des temps, les violences du parti catholique². Ce sont peut-être quelques-unes de ces épitaphes qui sont parvenues jusqu'à nous. Le document que nous citons ajoute : *Nam et anniversalis dies religiosa devotione non immerito celebratur*³. Mais une autre expression doit retenir un instant notre attention. Il est dit, au sujet de Donatus et Advocatus, qu'ils expirèrent sous les verges : *Manus contra innocuas ad Dominum extensas armantur fustibus dexteræ, quasi minus MARTYRIUM DICERENT qui non gladiis, sed impia caede fustibus trucidabantur*⁴. Nous rencontrons ici une expression nouvelle dont il s'agit de fixer la lecture. Voici ce que nous lisons sur deux tuiles romaines provenant d'Orléansville⁵ :

1. *Donatistae cujusdam sermo de vexatione Donatistarum temporibus Leontii et Ursatii*. Le sermon est intitulé : *IV Idus Martii Sermo de passione SS. Donati et Advocati*. P. L., t. VIII, col. 752 sq.; *Passio Marcuti sacerdotis Donatistae, qui sub Macario interfectus a Donatistis pro martyre habebatur*. P. L., t. VIII, col. 758 sq.; *Passio Maximiani et Isaæ Donatistarum, auctore Macrobio*. P. L., t. VIII, col. 767.

2. *Sermo de passione SS. Donati et Advocati*, 8, P. L., t. VIII, col. 756.

3. *Ibid.*, 9.

4. *Ibid.*, 6.

5. AZÉMA DE MONTGRAVIER, *Lettre à M. Hase*, dans la *Revue de bibliogr. analytique*, 1844, p. 59; C. I. L., n. 9716; E. LE BLANT, dans le *Journal des Savants*, 1882, p. 304; LE MÊME, dans *L'épigr. chrét. en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 117 sq.; la seconde inscription a les mêmes références auxquelles il faut ajouter A. BERBRUGGER, dans la

ΑΧΡΩ

DEO

SANCTISSIMO AETE [rno

MARTIRIVM DIX[erunt

5 MEMORIA APOSTO

PETRI ET PAVLI CIA

CESE LIA SECYNDILLA

PER PRESBITER

VLIA CETVLIA FLAVA PAS

10 SI IN NONAS MAII(ju)BENTE

DEO ANNO CCCC

IN PACE S



MORIA

TI·MART

IESI PAS

5

ABICOI

ISSIMO AET[erno

PIVM DIXIT O

10 RIA APOSTOLORVM

RI ET PAVLI·PASSA

I·NON·MAI·ANN

BENTE DEO TE XPC

CTSOI

1

2

L'expression : *martyrium dicere* n'est donc pas douteuse, et elle est jusqu'à ce jour particulière à l'Afrique. Aux témoignages que nous avons pu grouper nous en ajouterons un dernier : c'est la passion d'un groupe de martyrs catholiques de l'année 259. On y lit que l'évêque Successus, mort pour le Christ, apparut à un chrétien prisonnier, qui raconta ainsi sa vision : *Et cum ad praesidem admotus essem produci jussus sum. Et apparuit subito in medio plebis mater mea, dicens : Laudate, laudate, quia*

Revue africaine, t. 1, p. 434; L. RENIER, *Recueil*, n. 3706; A. BERBRUGGER, *op. cit.*, t. IV, p. 113, 114 et *Catal. du musée d'Alger*, p. 34, 35, n. 28.

1. Supplément non douteux, cf. *C. I. L.*, n. 9704.

2. Suppléments, ligne 3 : [marty](r)ium; ligne 4: mmo, ligne 5: Pet, ligne 7 : ju. Rappelons une brique de Tlemcen publiée par BARGÈS, *Souvenirs d'un voyage à Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom, sa topographie, son histoire, description de ses principaux monuments anecdotes, légendes et récits divers*, in-8°, Paris, 1859, p. 119, fig. 1. L'éditeur attribuait ce petit monument à l'époque byzantine.

*nemo sic martyrium duxit*¹. Il est probable que, malgré l'autorité des manuscrits, le dernier mot de notre citation doit être lu *dixit*, ainsi que nous y invitent les textes que nous avons transcrits plus haut. « Si l'on se reporte avec les Pères à l'étymologie, au premier sens du mot *martyrium*, cette expression devient pour nous l'équivalent de *testimonium dicere*, terme de la haute latinité², et que nous signalerons, pour citer ici un écrivain chrétien d'Afrique, dans cette phrase d'un traité de saint Augustin³ : *Cum displiceret ipsum testimonium hominibus adversus quos dicebatur, passi sunt omnia quae passi sunt martyres*⁴. »

C'est parmi les monuments donatistes que nous rangerons une inscription dédicatoire du iv^e siècle, relevée à Philippeville (= *Colonia Veneria Rusiade*⁵ :

MAGNA QVOD ADSVRGVN SACRIS
 FASTIGIA TECTIS
 QVAE DEDIT OFFICIIS SOLLICITVDO PIIS
 MARTYRIS ECCLESIAM VENERAN
 5 DO NOMINE DIGNAE
 NOBILIS ANTISTES PERPETVV
 QVE PATER
 NAVIGIVS POSVIT CRISTI LE
 GISQVE MINISTER
 10 SVSPICIANI CYNCTI RELIGIONIS OPVS

1. RUINART, *Acta sincera*, p. 237 : *Passio ss. Montani, Lucii et aliorum martyrum africanorum*, 21.

2. CICÉRON, *Pro Roscio*, XXXVI; *Pro Sulla*, XXX; *De natura Deorum*, III, XXXIV.

3. S. AUGUSTIN, *Tract. I in Epist. Johannis*, 2.

4. E. LE BLANT, *L'épigr. chrét. en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 419.

5. GOUILLY, dans le *Bull. de corresp. afric.*, 1885, t. III, p. 529; E. LE

*Magna quod adsurgun(t) sacris fastigia tectis,
 Quæ dedit officiis sollicitudo piis :
 Martyris ecclesiam vnerando nomine Dignae
 Nobilis antistes Perpetuu[s]que pater
 Navigius posuit C(h)risti legisque minister.
 Suspiciant cuncti religionis opus.*

« Voici que s'élèvent les hauts faites des toits sacrés, qu'une pieuse sollicitude a donnés pour église à la vénérable martyre Digna. Le noble pontife, celui qui est toujours notre père, le ministre de la loi du Christ, Navigius, les a construits. Que tous contemplent son pieux ouvrage. » Le nom de Navigius et celui de Digna manquent dans les catalogues épiscopaux et martyrologiques de l'Église d'Afrique. L'inscription demeure donc attribuable aux catholiques comme aux donatistes, qui eurent chacun leur évêque à Rusicade¹. Il semblerait plus surprenant que les noms d'un évêque et d'une martyre fissent défaut chez les catholiques sur lesquels nous avons beaucoup de documents plutôt que chez les donatistes que nous connaissons assez peu ; c'est l'unique raison qui nous fait mentionner à cette place l'inscription de Rusicade. A Nova-Petra se trouvait un des plus célèbres sanctuaires du donatisme, c'est celui qui contenait le tombeau de Marculus².

BLANT, dans le *Bull. du Comité*, 1886, p. 371; PAPIER, dans le *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, 1886, fasc. 22, p. 128; DESJARDINS, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1886, p. 227; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 26; J. SCHMIDT, dans *Ephem. epigr.*, 1892, t. VII, p. 138, n. 445; *C. I. L.*, n. 19913. Il faut entendre la phrase dépendant de *posuit* depuis *quod* et non seulement depuis *ecclesiam*, comme quelques-uns l'ont fait : *Magna quod adsurgunt sacris tectis fastigia, quæ officiis piis sollicitudo dedit : ecclesiam Dignae venerando nomine martyris posuit Navigius*, etc.

1. MORCELLI, *Africa christiana*, t. I, p. 265.

2. S. GSELL, *Recherches*, p. 209; LE MÊME, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, p. 507.

Optat fait de l'Afrique chrétienne, après le concile de 349, la description suivante : « Le diable, pour qui l'union des fidèles est un tourment, s'affligeait de voir l'Afrique, l'Orient et les autres pays de l'autre côté des mers unis dans une même paix, et le corps entier de l'Église reconstitué. Alors, sous un empereur chrétien, abandonné et comme emprisonné dans ses simulacres, il ne sortait plus de ses temples. En ce même temps, les chefs et les conducteurs des donatistes se continrent. Plus de schismes dans l'Église, plus de sacrilège chez les païens ; mais la paix douce à Dieu dans toutes les nations chrétiennes ; le diable s'affligeait dans ses temples et les donatistes dans leur exil ¹. » Cet âge d'or ne dura guère ; l'avènement de l'empereur Julien remit tout en question (361). On sait que l'une des premières mesures prises par le nouvel Auguste, quoique infiniment libérale en apparence, était en réalité une mesure de persécution ². Le rappel de tous les exilés pour motif religieux devait entraîner la présence, dans la plupart des villes, de deux chefs de partis irréconciliables. Privés de leur évêque, les opprimés, les vaincus, demeuraient dans une tranquillité relative et la paix était maintenue au prix de rigueurs regrettables, mais nécessaires, car il arrive un moment où ce qu'on appelle « les droits de l'homme » doit céder à la considération du danger inhérent à l'exercice de ces droits. Et ce que nous disons, nous ne pensons pas à l'appliquer aux seuls dissidents du catholicisme. Au degré de haine où quarante années de polémiques furieuses, soutenues par la violence et les abus

1. S. OPTAT, *De schismate Donatistarum*, t. II, c. 15.

2. P. ALLARD, *Julien l'Apostat*, in-8°, Paris, 1903, t. II, p. 286.

de pouvoir, avaient conduit les esprits, le rappel de l'évêque Athanase et de l'évêque Hilaire sur leurs sièges, en ne prenant aucune mesure pour leur assurer l'exercice pacifique de leur autorité légitime, devenait l'occasion de troubles nouveaux et dès lors n'était pas moins répréhensible que le rappel des chefs de la faction donatiste. Il y avait là un acte impolitique qui ne pouvait manquer de donner, à bref délai, ses résultats. Ce qui arriva. Les prélats schismatiques rentrèrent de l'exil et remontèrent sur leurs sièges. L'Afrique était de nouveau livrée aux discordes religieuses.

Les donatistes, connaissant ce qu'ils pouvaient attendre du prince ¹, lui avaient fait présenter une demande en restitution des basiliques qui leur avaient été retirées. On la leur accorda et on leur rendit toute liberté. Le successeur de Donat le Grand put venir occuper son siège de Carthage. Ainsi qu'on devait le prévoir, les donatistes, qui devaient leur nouvelle situation à la même volonté qui restaurait le propre ennemi du christianisme, l'idolâtrie, les donatistes interprétèrent la tolérance comme une invitation à aider le gouvernement de Julien dans sa politique à l'égard des chrétiens. Optat ne ménage pas les expressions pour décrire les violences auxquelles ils se livrèrent : « Vous êtes rentrés en Afrique, leur disait-il, au moment même où le diable avait permission de sortir de prison, et vous ne rougissez pas d'éprouver les mêmes joies que lui et pour le même motif ! Vous revenez, encouragés, furieux, dépeçant les membres de l'Église ; habiles à séduire, intrai-

1. Au moment où Julien promulgua le retour des proscrits religieux, on savait à quoi s'en tenir sur son apostasie et les sentiments qu'il portait au christianisme.

tables pour tuer, provocateurs. Vous expulsez, vous envahissez les basiliques à main armée; nombre d'entre vous — et dans tant de lieux que le temps nous manque pour les énumérer — commettent le meurtre et avec une telle atrocité que la relation en a été envoyée [à l'empereur]. Vous vous en souvenez de toutes ces localités témoins du meurtre des catholiques. Ils étaient des vôtres, ce Félix, évêque de Zabé [dans la Sitifiennne], et ce Januarius, évêque de Flumen piscensis [dans la même province], et tous ces autres qui se précipitèrent dans la ville de Lemellef où ils trouvèrent, quoiqu'ils en eussent, la basilique fermée. Aussitôt on l'escalade, on grimpe sur le toit dont on jette les tuiles sur les diacres groupés autour de l'autel, et deux d'entre eux sont tués : Primus, fils de Januarius, et Donatus, fils de Ninus. Ceci se passait en présence de vos évêques qui viennent d'être nommés, et par leurs ordres.

« En vérité, cela donnerait lieu de croire que c'est de vous qu'il a été dit : « Leurs pieds sont rapides dès qu'il s'agit de répandre le sang. » On tue nos diacres à l'autel en présence et sur l'ordre de vos évêques et on recommence à Carpis. Ne sont-ce pas des abominations que rien ne peut expier? Dans les villes de la Maurétanie, votre entrée est signalée par des massacres et on tue les enfants dans le ventre de leur mère. Ah ! il s'agit bien de Macaire qui a pu se montrer un peu rude, mais au moins avait-il l'excuse de vouloir procurer l'unité, tandis que toute votre conduite tend à aggraver les dissentiments. Rappel-lerai-je ce que vous fîtes à Tipasa de Maurétanie? Deux évêques de Numidie, Urbanus de Formis et Félix d'Idicra, deux flambeaux embrasés, prome-

nèrent leur malignité, jetèrent l'épouvante parmi une population pacifique, et, mettant à profit la complaisance et la malveillance de quelques magistrats ainsi que du *præses* Athenius, ils expulsèrent et battirent les fidèles, mettant les hommes en pièces, violant les matrones, tuant les enfants, faisant avorter les femmes. La voilà votre Église, elle se désaltère et se nourrit avec le sang que ses évêques lui donnent.

« Ce n'est pas tout. Ce qui vous paraît chose sans importance se trouve être un sacrilège. Vous avez fait jeter l'Eucharistie à vos chiens; mais Dieu a fait voir à l'instant sa vengeance. Ces chiens sont devenus soudain enragés, se sont jetés sur leurs maîtres comme ils eussent fait sur des malfaiteurs et les ont mis en pièces. Une ampoule contenant le chrême fut précipitée par la fenêtre, mais la main des anges la déposa intacte sur les rochers¹. » Optat nous a conservé le souvenir de violences plus révoltantes encore, mais que nous ne croyons pas devoir traduire².

Du moins, Optat donnait des noms.

Le règne de Julien fut court. Jovien, son successeur, ne vécut pas assez de temps pour s'intéresser efficacement à l'Afrique. Valentinien eut à s'occuper lui aussi des donatistes, mais ici le conflit s'agrandit et les positions véritables se dessinèrent. A peine Valentinien venait-il de monter sur le trône que les

1. S. OPTAT, *op. cit.*, l. II, c. 17-19.

2. *Ibid.*, l. II, c. XIV : *Revertentes Urbanus Formensis et Felix Idicrensis invenerunt matres, quas de castimonialibus fecerant mulieres. Interea supra memoratus Felix inter crimina sua et facinora nefanda, ab eo comprehensa puella cui mitram ipse imposuerat, a qua paulo ante pater vocabatur, nefarie incestare minime dubitavit.*

tribus des Austuriens¹, encouragées par le succès d'une razzia opérée l'année précédente, peut-être avec la connivence du comte Romanus², revinrent enlever sur le territoire de Leptis ce qu'ils n'avaient pu emporter avec eux. Ils étendirent leurs ravages jusqu'à Oea, et cette fois encore le comte les laissa faire (365). En 366, ils reparurent pour achever la dévastation et le dépouillement du pays. Celui sur la mémoire duquel plane encore l'ombre de la trahison ne borna pas son impuissance ou son infamie à cette inaction sur un théâtre de second ordre. Les contemporains et les auteurs qui nous ont laissé le récit de la guerre de Firmus n'hésitent pas à accuser Romanus d'avoir provoqué les événements qui se transformèrent bientôt d'une simple agitation en guerre ouverte³. Romanus entretenait des divisions dans la famille d'un des chefs barbares que l'Empire tolérait en Maurétanie. Romanus soutenait Zammae, frère de Firmus, roi du pays, lorsque Firmus, afin de couper court à l'opposition de Zammae, le fit assassiner. Romanus accusa Firmus devant l'empereur et, grâce à ses relations de cour, empêcha Firmus de faire parvenir sa justification. Celui-ci, outré par de telles manœuvres, se révolta et déclara la guerre à l'Empire. « Ce récit doit être véridique, dit M. Cagnat, mais on peut se demander aussi s'il ne trouvait pas, dans l'état des esprits en Maurétanie, à ce moment, un terrain tout préparé pour une révolte. Il faut remarquer que l'influence

1. AMMIEN, *Hist.*, XXVI, 4, 5; CORIPPUS, *Johannide*, II, 89 sq., les nomment « Austures ». Cette tribu avait ravagé la Tripolitaine dès 364; elle se retirait dans le voisinage d'Oea et de Leptis magna. Cf. TISSOT, *Géogr. comp. de l'Afrique rom.*, I, I, p. 369.

2. Nouvellement promu au commandement des troupes d'Afrique.

3. AMMIEN, *op. cit.*, XXVIII, 5, 2 sq.

de Donat avait séparé l'Afrique en deux camps ennemis : les uns, partisans de l'orthodoxie, étaient appuyés par l'autorité impériale, comme nous l'avons dit plus haut; les autres, qui s'étaient jetés dans le schisme et se sentaient tenus pour des ennemis publics, devaient être disposés à se laisser emporter aux partis extrêmes avec toute l'ardeur que les discussions religieuses inspirent aux esprits, même les plus calmes. Combien cette ardeur ne devait-elle pas s'accroître alors que la revendication religieuse se doublait d'une revendication de race, et qu'il s'agissait, non plus seulement de faire triompher des idées abstraites, mais de prendre une revanche des défaites passées et des persécutions essuyées! Les donatistes étaient, en grande partie des indigènes, pour qui le schisme avait été l'occasion attendue de protester contre une servitude impatiemment supportée, et qui nourrissaient au fond du cœur l'espoir de secouer le joug quelque jour. Ils firent donc alliance avec Firmus, comme Firmus avec eux; ils lui donnèrent une nombreuse armée qu'il n'avait point et un excellent recrutement indigène, qui lui était indispensable pour soutenir la lutte; lui, leur fournit le chef militaire dont ils avaient besoin ¹. »

1. Cette union entre les donatistes et Firmus nous est surtout révélée par des passages de SAINT AUGUSTIN (*Epist.* LXXXVII) : *Memento quod de Rogatensibus* (c'est-à-dire des sectateurs de Rogatus, évêque de Cartenna) *non dixerim qui vos Firmianus appellare dicuntur, sicut nos Macarianos appellatis. Neque de Rucateni episcopo vestro, qui cum Firmo pactus perhibetur incolumitatem suorum ut ei portae aperientur et in vastationem darentur catholici et alia innumerabilia.* Rogatus de Cartenna, ayant quitté le donatisme, fut persécuté par ses anciens compagnons du schisme, avec l'aide de Firmus. Cf. S. AUGUSTIN, *Contra litt. Pctiliani*, 83; *In Parmen.* 1, 10. La trahison de deux corps de troupes auxiliaires, les *Constantiniani pedites* et les *equites cohort-*

Firmus, n'ayant plus rien à ménager, revêtit la pourpre¹, convoqua ses alliés de la montagne et entra en campagne. Césarée (= *Cherchel*)² et Icosium (= *Alger*)³ furent prises et saccagées, Tipasa bloquée. La position de la ville était forte et le sort qu'avaient subi les villes conquises par Firmus donna aux habitants une vaillance et une endurance qui leur permirent de tenir bon et d'obliger l'ennemi à lever le siège. Firmus avait cependant privé la place de toutes ses communications avec la terre, occupant tous les accès, détournant les cours d'eau qui alimentaient la ville d'eau potable, bouchant les sources. On se battit pendant huit jours, tout était prêt pour l'assaut, machines de guerre, tours roulantes, échelles. Ni force, ni ruse ne triomphèrent⁴. Alors, dit un contemporain, auteur de la *Passion de Sainte Salsa*, Firmus imagina de s'affubler du masque de la dévotion et d'entrer dans le temple de la martyre qui se trouvait en dehors du rempart, sous prétexte d'y accomplir un vœu, comme si la sainte pouvait passer au parti des païens. Il alluma des cierges qui s'éteignirent; il offrit le pain et le vin, ils tombèrent à terre, aucune substance ne se prêta à l'accomplissement de ces cérémonies impies. Pensant que cet échec était dû au hasard, il recommença une seconde et une troisième fois, mais il ne

tis IV sagittariorum (*Not. Dign. Occ.*, V, 103, 252, et VII, 150; VI, 29, 72, et VII, 191) appartenant à l'armée d'Afrique, et par conséquent recrutés parmi les indigènes, qui passèrent à Firmus, doit être sans doute attribuée à des motifs religieux.

1. AMMIEN, XXIX, 5, 48, 49; ZOSIME, IV, 16, 4; AURELIUS VICTOR, *Epist.* XLV, 7.

2. OROSE, *Hist.*, VII, 33, 5.

3. SYMMAQUE, *Epist.* I, 58.

4. *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum qui asservantur in bibliotheca nationali Parisiensi*, t. I, p. 351 sq.

fut pas plus heureux. Alors, dans un mouvement de folie, sa dévotion se changea en blasphème et, comme pour se venger de Dieu, il frappa le sarcophage de la martyre avec colère et sortit pâle, tremblant, les yeux injectés de bile et proférant des malédictions. Dans le vestibule il tomba de son cheval et on y vit, après l'événement, un présage de la ruine dont son parti était déjà menacé.

Valentinien envoya en Afrique le comte Théodose (372)¹ avec quelques troupes empruntées aux effectifs de Mésie et de Pannonie et destinées à compléter les effectifs de l'armée d'Afrique. Une loi conservée au *Code théodosien*² prenait quelques dispositions en vue de faire rentrer le plus grand nombre possible des soldats détachés soit à l'officium d'un gouverneur, soit dans ces autres emplois que les hommes de troupe désignent d'un mot expressif sous le nom d'« embuscades ». Théodose, à peine débarqué, retira au comte Romanus la conduite des opérations et se rendit de sa personne à Sétif dont il fit sa base d'opérations. Firmus, effrayé par la grande réputation militaire de Théodose, chercha à gagner du temps et vint demander la paix. Théodose y consentit, mais réclama des otages ; pendant ce temps, il poussait les opérations. Il s'avança jusqu'à Tupusuctu (= *Tiklat*), au pied du Djurdura. La campagne commençait.

Pour Firmus, elle ne fut qu'une série de déboires. Après l'un d'eux, il envoya au vainqueur des évêques, des donatistes sans doute, demander la paix. Ils amenaient des otages. Il y eut donc une sorte de trêve, mais on sut que Firmus ne cherchait qu'à

1. Ce Théodose était père du futur empereur.

2. *Code Théod.*, VIII, 7, 12, 13.

gagner du temps et méditait une nouvelle révolte. Théodose, brusquant la reprise des hostilités, s'avança jusqu'à Zucchabar (= *Miliana*). Il y rencontra deux corps indigènes appartenant à l'armée d'Afrique qui, très probablement pour motif de religion, avaient pris le parti de Firmus : c'étaient la quatrième cohorte des *Sagittarii* et la légion *Flavia Victrix Constantina* ; chefs et soldats furent passés par les armes ou soumis à de cruels supplices. Firmus allait d'échec en échec. Ainsi qu'il arrive, quand son étoile fut assez obscurcie, ce ne furent même plus des échecs, mais des défections, qui l'atteignirent. Théodose, à force d'énergie, s'était tiré de quelques situations très critiques et tantôt par des combats, tantôt par des marches stratégiques, contraignait les tribus à la soumission. Cependant rien n'était terminé. Firmus restait libre et apparaissait tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; partout sa présence suffisait à ranimer la révolte. Le prestige exercé par Firmus sur les Maures rappelle celui qu'en d'autres temps exerça, dans les mêmes parages, Abd-el-Kader : on pouvait craindre que la guerre ne s'éternisât¹. La trahison fit ce que la victoire ne pouvait faire : Firmus, s'apercevant que son allié Igmazen le faisait surveiller de si près que la fuite était devenue impossible, profita du sommeil de ses gardiens et se pendit. Firmus mort, les montagnards révoltés rentrèrent dans l'obéissance et la situation redevint calme en Maurétanie. C'était pour le donatisme une nouvelle partie perdue.

1. MERCIER, *La population indigène de l'Afrique sous la domination romaine, vandale et byzantine*, dans le *Rec. de Constantine*, 1895-1896, t. XXX, p. 127-211. S. GSELL, dans les *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1898, t. XVIII, p. 95 ; 1900, t. XX, p. 100.

Le donatisme, après avoir complètement dévié dans la politique à l'occasion de la révolte de Firmus, acheva son évolution par l'émiettement de ses forces en un certain nombre de groupes qui, sous des noms variés, amenèrent la dissociation de la secte et sa disparition définitive. Ce furent d'abord les *Rogatistes*, qui ne parvinrent jamais à réunir plus d'une dizaine d'évêques¹. Ce petit nombre n'était pas une infériorité à leurs yeux, et très sincèrement, ils se fussent affligés d'être plus nombreux. C'était toujours le tempérament indigène qui reparaisait, morcelant indéfiniment les groupes sociaux et aboutissant à l'impuissance chronique. A ce point de vue, le donatisme et ses rameaux détachés représentaient vraiment l'élément africain appliqué aux choses religieuses, soucieux de sectionner, de fractionner de plus en plus jusqu'à se réduire à une poussière, et avec cela batailleur, violent et ne concevant toutes choses que dans l'isolement farouche du cheikh vivant de razzias. Le donatisme portait en lui-même, parce qu'il était vraiment national, ce germe de ruine qui n'a pas manqué de faire de lui ce qu'il a fait de tous les autres groupements autochtones. Vers la fin du iv^e siècle, lorsque Donat le Grand eut disparu, commença la dissolution. En 391, Primien, évêque intrus de Carthage, chassa le diacre Maximien², qui organisa un parti, et rassembla un concile auquel il convoqua Primien. Celui-ci n'y vint pas, fut convoqué à un autre concile dont il ne s'inquiéta pas

1. S. AUGUSTIN, *Epist.*, XCH, c. IV, n. 12; c. XXI. 24. Cf. PALLU DE LESSERT, *Fastes des prov. afric.*, t. II, 2^e partie (1901), p. 254, note 5.

2. *Contra Cresconium*, IV, 54; Sur les schismes des *Rogatistes* et des *Maximianistes*, cf. ELLIES DUPIN, *op. cit.*, p. 16.

plus que du premier, mais qui le déposa (24 juin 393)¹.

L'année suivante, Primien eut son concile⁶ et excommunia à son gré. Les *maximianistes* qui ne se soumirent pas, résistèrent, n'ayant pas d'autre ressource. Ils le firent en vrais Africains. Félicien de Mustis et Prétextat d'Assur, ayant reçu l'ordre de quitter leurs sièges, s'y maintinrent. Salvius de Membressa reçut l'ordre de se démettre; il n'en fit rien. Les gens de Membressa étaient pour lui; le proconsul fit venir ceux du bourg voisin, Abitène, et leur abandonna l'évêque. Ceux-ci lui suspendirent au cou des chiens morts et lui ordonnèrent de danser; il dansa, mais garda son siège³. Ceux de Membressa lui bâtirent une basilique en échange de celle qu'on lui retirait. Les *primianistes* étaient dirigés par un nommé Optat, évêque de Thamugadi, connu sous le nom d'Optat le Gildonien, de Gildon, comte d'Afrique⁴, dont il était l'ami. L'Afrique souffrit, pendant les dix années de pouvoir de cet homme, plus qu'elle n'avait souffert depuis le début du donatisme, mais le récit des brutalités, des violences, de la tyrannie apprendrait peu de chose au delà de ce qu'on peut se figurer en attribuant à ces deux maîtres de l'Afrique tout ce dont l'infamie la plus profonde et la plus impudente peut se rendre capable.

1. *Contra litt. Petilianii*, I, 24; *De gestis cum Emerito*, 10; cf. ELLIES DUPIN, *op. cit.*, p. 16.

2. *Ibid.*, III, 53.

3. *Ibid.*, IV, 49.

4. Gildon, 387-398, fils de Nubel. Cf. PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, p. 256 sq. CLAUDIEN, *De bello Gildonico*. Pour l'expédition de Masezel, cf. VOGT, *Kritische Bemerkungen zur Geschichte des Gildonischen Krieges*, dans les *Festschrift der Trierer phil. Vers.*, 1879, p. 69 sq. On trouvera dans CLINTON, *Fasti romani*, in-4^o, Oxford, 1845, sous les années 397-398, la plupart des textes relatifs à la chute de Gildon.

Lorsque Gildon eut rompu avec l'empereur ¹ et que la guerre fut imminente, le général envoyé contre lui avait de son côté tous les catholiques, de même que Gildon avait tous les primianistes.

« Les donatistes ne se contentèrent pas d'opposer aux catholiques la résistance à main armée que nous venons de voir; ils les combattirent aussi par de nombreux écrits; de telle sorte que, vers la fin du iv^e siècle, la lutte, sans jamais cesser d'être sanglante, prit un caractère doctrinal. Le schisme des donatistes était devenu une hérésie ². Dès le début, ils cherchèrent des partisans au delà des mers. Nulle part ils ne firent de prosélytes. En Espagne seulement, une femme s'était déclarée pour eux³. » A Rome, ils échouèrent ⁴.

1. « Il n'avait du reste pas attendu le jour de la révolte ouverte pour embrasser [le parti donatiste], dit M. PALLU DE LESSERT, puisque, au témoignage réitéré de saint Augustin, la persécution de l'évêque de Tingad dura dix ans. » Nous savons que, sous cette persécution, les catholiques portèrent plainte devant le vicaire Seranus et que les *maximianistes* condamnés par le concile de Bagaï furent poursuivis. « A une époque où la question religieuse se trouvait intimement liée à la question politique et où le maintien de l'unité catholique était considéré comme une loi fondamentale de l'empire, le triomphe du schisme ne pouvait évidemment devenir définitif que si l'on n'avait plus à craindre l'intervention impériale dans les affaires d'Afrique et le retour des *operarii unitatis*. » PALLU DE LESSERT, *op. cit.*, t. II, 2^e partie, p. 263, cf. *Vicaires et Comtes d'Afrique*, p. 114. Ce n'est qu'avec le temps et les rudes traitements qu'il eut à subir que le donatisme prit conscience de lui-même; ce ne fut pas, comme on l'a pensé (THÜMMEL, *Zur Beurtheilung der Donatismus, Eine Kirchengeschichtliche Untersuchung*, in-8°, Halle a. S., 1893) par nature et dès le début qu'il épousa les revendications indigènes. Jusqu'au concile de Rome (313) et même jusqu'à celui d'Arles (314) l'hostilité des donatistes contre la papauté n'est pas comparable aux sentiments qu'ils auront après ces conciles; de même l'attitude d'opposition et bientôt de révolte politique paraît avoir été déterminée par la condamnation de Coustantin et les mesures qui la suivirent (S. GSELL, *Chronique africaine*, dans *Mét. d'arch. et d'hist.*, 1895, t. XV, p. 320. (Cf. MASQUERAY, *De Aurasio monte*, p. 86.)

2. S. AUGUSTIN, *De haeresibus*, 69.

3. *Contra litteras Petitioni*, II, c. CVIII, n. 257.

4. F. FERRÈRE, *La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis*

Les donatistes ressuscitèrent une théorie erronée de saint Cyprien et nièrent la validité des sacrements administrés par des hérétiques. L'Église entière, à l'exception du donatisme, étant, selon eux, hérétique, ils furent amenés à rebaptiser tout catholique qui passait dans leur parti. La secte cependant ne posséda jamais l'homme de talent sans lequel les doctrines périssent. Donat de Carthage¹, Vitellius Afer et Parménien, successeur intrus sur le siège de Donat, ne paraissent avoir possédé aucune des qualités qui entraînent les adhésions en grand nombre. Il serait assez surprenant que les catholiques n'aient pas songé à répondre. Cependant nous ne possédons rien. « Entre l'avènement de Constantin et celui de Valentinien, la littérature chrétienne d'Afrique n'est représentée que par quelques productions hagiographiques, quatre en tout, toutes les quatre de main donatiste². En dehors de ces pamphlets martyrologiques, il n'y a aucune œuvre de plume à signaler avant la controverse qui, vers les abords de l'année 370, mit aux prises l'évêque catholique de Milève, Optat, avec le primat donatiste de Carthage, Parménien. »

Cette dispute de l'évêque Optat était habilement conduite. Toute la vogue durable du donatisme était

la fin du IV^e siècle jusqu'à l'invasion des Vandales, 429, in-8°, Paris, 1897, p. 164.

1. S. JÉRÔME, *De viris*, 93.

2. L. DUCHESNE, *Le dossier du Donatisme*, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1890, t. X, p. 591 : « L'une d'elles (*P. L.*, t. VIII, p. 689), bien que consacrée en apparence à honorer le souvenir d'un groupe de chrétiens d'Abitène, victime des édits de 304, n'est au fond qu'un réquisitoire contre les évêques de Carthage, Mensurius et Cécilien. Dans les trois autres (*P. L.*, t. VIII, p. 752 sq.), on célèbre les victimes de la résistance opposée en 317 et en 347 aux mesures que l'autorité impériale prit alors pour réprimer les schismatiques. »

fondée sur une série de méprises qu'il suffisait d'éclaircir pour les réduire à néant. Il fallait une histoire des origines du donatisme. Saint Optat l'écrivit. Et il l'écrivit telle qu'on devait souhaiter qu'elle fût écrite : objective. « Son récit, dit M^{sr} Duchesne, sauf quelques traits qu'il semble avoir empruntés à la tradition orale, ne se compose guère que d'extraits de pièces officielles, procès-verbaux d'enquêtes, lettres impériales, actes de conciles. Tout cela est évidemment tiré d'un dossier déjà formé, auquel, du reste, l'auteur se réfère assez souvent. Non content d'y puiser très largement, il crut devoir en donner la teneur intégrale dans un appendice qu'il joignit à sa publication ¹. » Le livre répondait bien à la situation à laquelle il prétendait remédier ; il obtint, après 384, une seconde édition légèrement remaniée. Un secours vint aux catholiques des rangs du donatisme et, chose étrange, l'auteur qui réfutait les erreurs de sa secte n'en sortit pas. C'était Tychonius dont les *Regulae septem ad investigandam et inveniendam intelligentiam Scripturarum* ² réfutaient la prétention de son parti de constituer à lui seul, dans un coin de l'Afrique, la véritable Église. Il montrait, à l'aide des textes de l'Écriture, que le caractère de l'Église était d'être universel et que cette Église ne pouvait succomber par les péchés des hommes, incapables de s'opposer à l'effet des promesses divines. En outre, il condamnait la rebaptisation.

1. L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 593.

2. S. AUGUSTIN, *De doctrina christiana*, III, c. 20. Cf. F. C. BURKITT, *Tychonius, newly edited from the mss. with an introduction and an examination into the Text of the Biblical quotations*, in-8°, Cambridge, 1894.

APPENDICE

Nous avons eu l'occasion dans les pages qui précèdent de faire un fréquent usage des textes épigraphiques. En dehors du travail de L. Schwarze nous ne croyons pas que l'on ait aussi largement fait appel, jusqu'ici, pour l'étude du christianisme africain, à cette catégorie peu connue de documents. L'emploi en est cependant rendu relativement facile grâce au *Corpus inscriptionum latinarum* (t. VIII, et *Supplementa*)¹; aussi croyons-nous que ce ne sera pas s'écarter du dessein de notre ouvrage que de frayer quelques directions devant les travailleurs désireux de reprendre certaines questions, mais que les difficultés plus apparentes que réelles des sources épigraphiques détourneraient de s'attarder à l'étude des inscriptions. Il en résulterait une infériorité véritable; le nombre et l'importance des renseignements que nous avons tirés des inscriptions montre qu'il n'est plus permis de les négliger.

Le nombre des inscriptions chrétiennes est très inférieur à celui des inscriptions païennes; leur intérêt est également moins varié, tant à raison de la discrétion du formulaire chrétien que des circonstances historiques qui obligèrent les fidèles à une grande circonspection. Ceux-ci s'abstin-


1. Il le sera plus encore lorsque sera terminée l'*Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, par M. P. Monceaux, dans la *Revue Archéologique*, 1903, p. 59 sq., etc.

rent des inscriptions dédicatoires aux dieux et aux empereurs et n'obtinrent la majorité et l'indépendance qu'à une époque où le goût des inscriptions était devenu moins vif; en outre les violences auxquelles les haines religieuses entraînèrent les sectes eurent pour effet la disparition et le sac des églises, cimetières, catacombes. Ce qui a échappé semble peu de chose par rapport à l'expansion du christianisme, mais il n'est pas douteux que parmi les innombrables fragments que l'on rencontre en tous lieux et dont l'identification n'est pas possible, il se trouve des débris de *tituli* chrétiens. Nous ne nous attarderons pas à cette poussière épigraphique, que Rossi qualifiait de *canaglia degli iscrizioni*, et qui défie même la conjecture. Nous pourrions essayer de déterminer leur âge d'après les caractères paléographiques, mais une recherche de cette nature ne doit pas nous retenir ici. En ce qui concerne les inscriptions d'une identification certaine ou probable, nous y remarquerons l'uniformité presque absolue. A très peu d'exceptions près, elles appartiennent au style funéraire; on compterait facilement pour la période postérieure à la paix de l'Église les inscriptions de style profane, dédicaces, milliaires, etc.

Les épitaphes païennes et les épitaphes chrétiennes. — La plupart des épitaphes chrétiennes sont reconnaissables à quelques formules ou à quelques symboles. Parfois cependant, en l'absence de ces moyens de détermination, le contexte est assez ambigu pour laisser des doutes ou réclamer une démonstration touchant l'origine chrétienne. C'est le cas d'une épitaphe de Henschir-bu-Falia, non loin de Théveste ¹.

D M S
 I I I I A I I I I I
 P A V L I N A V A
 X X I I I I H S E

¹ A. FARGES, dans les *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone* (1888), p. XLIII; *C. I. L.*, n. 16674.

5  KA
 RISSIMAE FEC
 SOLA IN TERRIS
 10 OMNIBVS VNO
 EODEMQ. IN DIE
 VITAM ADEP
 TA FVNCTA
 QV EST

Lign. 2 : [T]i[t]ia [T]i[t]i [f]i[t](ia); — lign. 3 : *Paulina v(ixit) a(nnos)*; lign. 4 : XXIV. *H(ic) s(ita) e(st)..*; — lign. 7 : [*coniugi ?*] *ka*; — lign. 8 : *rissimae fec(it)*; — lign. 9 sq. : *Sola in terris omnibus uno eodemqu(e) in die vitam adepta functaqu(e) est.*

Cette épitaphe est classée parmi les *tituli* païens par les collecteurs du *C. I. L.*, mais nous gardons des doutes sérieux à son sujet. L'emploi des sigles DM S et H S E n'entraîne pas l'exclusion du christianisme chez ceux qui en font usage ¹. La formule finale nous semble devoir être expliquée à la défunte Paulina qui mourut le jour même de son baptême.

Une petite tablette de marbre de Tipasa appartient au III^e siècle par sa paléographie; son origine chrétienne n'est pas douteuse; mais supposons qu'une fracture eût isolé le texte des symboles, on n'hésiterait pas à soutenir l'origine païenne de Magna Crescentina ² :

1. H. LECLERQ. *Abréviations*, dans F. CABROL, *Dict. d'archéol. chrét.*, t. I, col. 165 sq.; ajouter à la bibliographie que nous avons donnée : G. GRAEVEN, *Die Siglen DM auf altchristlichen Grabschriften und ihre Bedeutung*, in-8°, Erlangen, 1897, 158 pp. Pour H. S. E. voir un exemple de R. CAGNAT, dans les *Archiv. des miss. scient.* (1882), p. 106, n. 126; *C. I. L.*, n. 55, 78, 4762; P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité* (1897), p. 393, n. 102.

2. S. GSELL, dans les *Mélang. d'archéol. et d'hist.* (1894), p. 407.



MACN
IA CRESC
ENTINA

Parfois c'est l'emplacement où l'inscription a été découverte qui marque son caractère. Au cap Matifou (ancienne *Rusguniæ*), on trouva une petite mosaïque ainsi libellée ¹ :

MEM • PATRICIAE
FILIAE DOMNI GL •
MAURICI MG • MIL

Mem(oria) Patriciae, filiae domni gl(oriosi?) Maurici m(a)g(istri) mil(itum). La mosaïque fut trouvée dans l'ancienne basilique qui renfermait aussi les tombes du père et de la sœur de la défunte, celle-ci tout à fait explicite ².

Certaines formules très concises ne présenteraient rien de particulier au type chrétien si la paléographie, en déterminant la date tardive de leur gravure, ne leur assignait une origine chrétienne. Une pierre d'Orléansville porte cette inscription ³ :

1. HÉRON DE VILFOSSE, dans les *Comptes rendus à l'Acad. des inscript.* (1900, séance du 9 février); H. CHARDON, dans le *Bull. du Comité* (1900), p. 146.

2. Épitaphe de Mauricius, cf. HÉRON DE VILFOSSE, *loc. cit.*; H. CHARDON, *loc. cit.*, p. 144, pl. V; épitaphe de Constantina, sœur de Patricia, *loc. cit.* Cette dernière épitaphe nous apprend que la basilique avait été restaurée par Mauricius. Cf. S. GSELL, *Monum. Antiq.*, t. II, p. 222, n. 79; GRANDIDIER, *Une basilique chrétienne à Rusguniæ*, in-8°, Alger, 1900, 46 pp. A la catégorie des inscriptions identifiées grâce au lieu de leur trouvaille, on peut ajouter celle de *Marinus sacerdos*, à Orléansville, *C. I. L.*, n. 9711.

3. *Le Moniteur algérien*, 4 oct. 1843; *Revue africaine*, t. I, p. 450; *L'Akhbar*, 19 oct. 1843; PONTIER, *Souvenirs de l'Algérie*, in-8°, Paris, 1850, p. 70; *C. I. L.*, n. 9704. S. GSELL, dans les *Métang. d'arch. et d'hist.* (1901).

ARAM DEO
SANCTO AETERNO

L'exécution matérielle des marbres a donc sa grande importance ¹, car elle peut quelquefois permettre seule de fixer un point de chronologie ou d'histoire quoique le maintien de formules païennes dans l'épigraphie chrétienne soit très rare ². Nous trouvons la mention des mesures d'une sépulture, mention toute païenne comme on le sait, sur un marbre de Ténès (*Cartenna*) dont l'origine demeure indéciise ³ :

MI · FILI · MATER · ROGAT · VT · ME
AD · TE · RECIPIAS · P β Q

Mi filii, mater rogat, ut me ad te recipias.

p(edes) q(uadratos), la dimension en pieds carrés a été omise, peut-être intentionnellement afin de rendre en

t. XXI, p. 2329, note 4. Cf. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Ecel. liturg.*, t. I, p. XCIX, n. 2935. Pour deux inscriptions portant cette formule et d'un christianisme douteux, cf. L. DEMAEGHT dans le *Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 100, n. 345; p. 101, n. 346.

1. On ne saurait trop déplorer l'absence de toute indication descriptive dans le *C. I. L.*; le résultat le plus clair est de rendre inutilisables des fragments non datés, mais curieux à d'autres titres, que l'on ne peut attribuer sans chance d'erreur à aucune époque. Il suffit de comparer le *Corpus inscript. semiticarum* pour juger de la supériorité scientifique de ce dernier recueil.

2. *C. I. L.*; n. 2079 : *exun[t]o* (= *ex sumptu proprio fecit*).

3. GUYON, dans *Le Moniteur algérien*, 10 août 1843; A. BERBRUGGER, dans la *Revue africaine*, t. II, p. 96; L. RÉNIER, *Recueil*, n. 3864; PONTIER, *op. cit.*, p. 71; *C. I. L.*, n. 9691. Nous avons ici, suivant la remarque de STUEMUND, un vers senaïre. La formule que nous venons de transcrire se retrouve un peu développée sur une inscription de Narbonne qu'on trouve dans D. MARTIN, *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité*, in-4°, Paris, 1727, t. II, p. 263; GRUTER, *Corp. inser.*, p. DCXCIII, 1; MURATORI, *Thes. inser. veter.*, p. MCCXXXII, 2; G. FLETWOOD, *Sylloge*, p. 246, 3; ORELLI, n. 1755. E. LE BLANT, *L'épigr. chrét. en Gaule* (1890), p. 4, note 2; les lettres P. Q. XV ne se retrouvent pas sur la copie de cette inscription publiée par P. MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, in-8°, Paris, 1835, p. 292; enfin F. LENORMANT, *Mém. sur l'inscr. d'Autun*, dans CAHIER et MARTIN, *Mélanges d'archéol.*, in-4°, Paris, 1856, t. IV, p. 125, note 10.

quelque sorte non avenus les sigles tracés par le lapicide. En règle générale, l'épigraphie chrétienne d'Afrique se montre presque complètement dégagée du formulaire païen, car il importe de ne pas s'égarer dans l'interprétation de telle ou telle formule adoptée par les fidèles, malgré ce qu'elles offrent de choquant au premier aspect pour tel ou tel dogme du christianisme. Nous choisirons pour exemple l'inscription suivante de l'année 634 de notre ère (= 595 de l'ère provinciale)¹ :

D M S
 IVLIVS I A D
 IR VICXIT ALI
 S L** CVI FILI
 5 F E C E R V N T
 D O M V M E T
 ERNALEM A L
 PROVICIE dXCV

Les mots *domus aeterna*, *domus aeternalis*, servant à désigner le tombeau, étaient un emprunt manifeste à la phraséologie païenne qui s'introduisit chez les fidèles non sans difficultés². Il faut donc se garder de classer comme païennes les épitaphes qui offrent cette formule suspecte que nous relevons à Altava en 536³ et en 583⁴ et en bien

1. *C. I. L.*, n. 9923.

2. S. AUGUSTIN, *Enarr. in psalmos*, In psalm. XLVIII, v. 12 : *Nam plerumque audis divitem dicentem : habeo marmoratam domum quam relicturus sum, et non cogito mihi aeternam domum ubi semper ero. Quando cogitat sibi memoriam marmoratam aut exsculptam facere, quasi de domo aeterna cogitat, quasi ibi maneat ille dives. Si ibi maneret non arderet in infernos.* Peut-être l'introduction de cette formule ne fut-elle qu'un des résultats de l'inquiétude générale au sujet du respect des tombeaux; elle ne fut pas spéciale aux chrétiens d'Afrique. Cf. H. TRÉDENAT, *Note sur une inscription chrétienne trouvée à Faudemont*, dans les *Mém. de la soc. nat. des antiq. de France*, 1892, p. 230 sq.; *C. I. L.*, t. V, n. 121, 123, 195, 1260; t. IX, n. 3409; t. XI, n. 785, 1335; t. XII, n. 4123.

3. BATAILLE, dans la *Revue africaine*, t. III, p. 283; *C. I. L.*, n. 9869.

4. CHERBONNEAU, dans la *Revue des soc. savantes*, série VI^e, t. VI

plus grand nombre à Tlemcen (= *Pomaria*) où le christianisme d'un groupe important d'inscriptions présentant les mots *domus aeterna* a été récemment démontré ¹. Une épitaphe semble condenser tout ce qui est nécessaire pour faire croire au paganisme de son auteur qui exclut tous les siens sans exception de la demeure éternelle et du lieu de plaisance qu'il s'est préparé, puis coup sur coup nous voyons que ce misanthrope est un fidèle et nous lisons les formules caractéristiques : *in pace*, et *depositio* ².

M E N S A
 H A E C E S T A E T E R N A
 D O M V S E T P E R P E T V A
 F E L I C I T A S E T
 5 D E O M N I B V S M E I S
 H O C S O L V M M E V M
 A P E R F I D E L I S
 I N P A C E V I X I T A N I S L X V
 D E P E I V S X K A L S E P A P C C C X X I

On voit par ces exemples que le domaine de l'épigraphie

(1877), p. 508, et dans la *Revue africaine*, t. XXII, p. 355; H. DE VILLEFOSSE, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1878, p. 145; *C. I. L.*, n. 9870; A. AUDOLLENT, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.* (1892), t. XII, p. 133. Le *domus aeterna* se rencontre à Rome dans la crypte de Veneranda, au cimetière de Dômitille, cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 15.

1. A. AUDOLLENT, *Sur un groupe d'inscriptions de Pomaria* (Tlemcen), en *Maurétanie Césarienne*, in-8°, Rome, 1892, extrait des *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XII (1892), p. 127-135. Cette démonstration a été confirmée par HÉRON DE VILLEFOSSE, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, 1892, p. 211; cf. SAUVAGE, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1879, p. 120-123. L'étude de la formule dans les inscriptions de Tlemcen porte sur les textes suivants : *C. I. L.*, n. 9911, 9914, 9920-9923, 9925, 9926, 9928, 9930-9932, 9934, 9935, 9939, 9940, 9944, 9948-9953, 9956, 9958. Ces inscriptions sont échelonnées entre les années 417 (n. 9928) et 651 (n. 9935); L. DEMAEGHT, dans *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1886, p. 387, n. 254.

2. *C. I. L.*, n. 10927, lign. 9 : *Dep(ositio) eius X k(a)l(endas) sep(tembris), a(nno) p(rovinciae) 321 = 360 apr. J.-C.*; P. ALLARD, *Du sens des mots Depositio, Depositus dans l'Épigraphie chrétienne*, dans les *Lettres chrétiennes*, t. I (1880), p. 227-238.

chrétienne d'Afrique comporte plusieurs catégories de textes : 1° ceux qui lui appartiennent incontestablement ; 2° ceux ¹ dont l'origine demeurera toujours douteuse ; 3° ceux qui sont aujourd'hui douteux et qu'il appartiendra à la critique de lui restituer ; 4° enfin, ceux que des fouilles nouvelles rendront au jour. E. Hübner a très justement observé que toute l'épigraphie latine chrétienne, soit qu'on l'étudie à Rome et en Italie, en Gaule, en Espagne ou en Afrique, présente des traits communs à l'origine et un développement identique. Ce caractère essentiel a été déterminé par Rossi ² et E. Le Blant ³ pour Rome et la Gaule ; c'est la substitution d'un système nouveau à celui en usage dans les formulaires païens qu'on avait d'abord adoptés. Les plus anciennes épitaphes des fidèles nous les font voir employant sans répugnance le système dit des *tria nomina*, c'est-à-dire l'énumération du *praenomen*, du *nomen* et du *cognomen*, mais vers le III^e siècle, un nouveau tour d'esprit, une décision positive peut-être, pousse les fidèles à supprimer toute mention patronymique directe, *un tel fils de un tel* ; on supprime aussi tout ce qui a constitué la personnalité du défunt : sa patrie, sa condition sociale, sa profession, sa postérité, la mention de ceux qui lui ont élevé un tombeau. L'Afrique n'est pas exempte de cet engouement que nous relevons

1. Il faut faire place également à ceux qui passent pour païens et qui ne le furent pas. Ceci s'explique par le fait des conversions et des mariages qui introduisaient des chrétiens au milieu de parents idolâtres pendant leur vie et qui, après leur mort, allaient partager une sépulture de famille appartenant aux adeptes des anciens cultes. Parmi les noms inscrits sur des *tituli* rédigés par les survivants païens d'après le formulaire païen, il a dû s'en trouver de chrétiens et le nombre ne peut être supputé ni supposé. Une fouille faite à Rome, en 1887, hors de la *Porta Portuensis*, en fournit la preuve. Sous le pavé d'une sépulture païenne bien caractérisée fut trouvé un squelette portant au cou un petit disque en verre à peintures sur fond d'or représentant Moïse frappant le rocher. Ces restes, selon toute apparence, étaient ceux d'un chrétien appartenant à une famille païenne et enseveli dans le monument funéraire de ses parents.

2. DE ROSSI, *Inscript. christ. Urb. Romae*, in-fol., Romae, 1861, t. I, p. CX-CXVI.

3. E. LE BLANT, *Inscript. chrét. de la Gaule*, in-4°, Paris, 1856, t. I, p. 119 sq. ; *Manuel d'épigraphie chrétienne*, in-8°, Paris, 1869, p. 5-9.

partout ailleurs. La plus ancienne inscription chrétienne datée a été trouvée à Tipasa, en Maurétanie; elle remonte à l'année 238 de notre ère et suit encore le vieux système qu'elle combine avec une innovation toute chrétienne, la mention du jour de la mort que les païens omettaient en qualité de jour « néfaste ». Voici cette inscription ¹ :

RASINIA
 SECVNDA
 REDD XVI
 KAL NOVEM
 5 PCLXXXVIII

*Rasinia Secunda redd(idit spiritum) XVI kalend. Novemb.
 [anno] p(rovinciae) 199.*

Une épitaphe de même époque provenant de Henschir-Mscherga (= Giufi) dans la Proconsulaire mentionne : *Pescennia Quodvuldeus, honestae memoriae femina, bonis natalibus nata, matronaliter nupta*², expressions qui se retrouvent à Carthage dans un document de l'année 203 ou peu après : *Vibia Perpetua, honeste nata, liberaliter instituta, matronaliter nupta*³. A la fin du siècle, une célèbre inscription dédicatoire qu'on peut dater entre les années 258-304, nous montre la réforme accomplie; le donateur de l'*area* à la communauté de Cherchel est désigné par un seul nom : *Evelpius*.⁴ Un nombre considé-

1. A. BERBRUGGER, dans la *Revue Africaine* (1867), t. XI, p. 487; *C. I. L.*, n. 9289; *addenda* : p. 974; *supplem.*, n. 20856; L. DUCHESNE, dans les *Précis historiques* (1890), p. 523-531, et dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inser.* (1890), p. 116; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.* (1873), p. 72, 150; S. GSELL, *Tipasa*, dans les *Mét. d'archéol. et d'hist.* (1894), p. 313; P. MONCEAUX, *Hist. littér. de l'Afrique chrét.*, in-8°, Paris, 1902, t. II, p. 121, note 3.

2. *C. I. L.*, n. 870.

3. *The Passion of S. Perpetua*, § II, dans *Texts and Studies*, t. I, n. 2 (1891), p. 62. Remarquer le soin avec lequel le rédacteur contemporain de cette pièce distingue la condition sociale des martyrs.

4. *C. I. L.*, n. 9585. « Un adorateur du Verbe a donné l'*area* pour les sépultures, et a construit la *cetta* entièrement à ses frais; à la sainte Église, il a laissé ce monument. Salut, mes frères au cœur pur et simple. Moi, Evelpius, je vous salue au nom du Saint-Esprit. »

nable d'épithaphes, et principalement celles de l'opulente et fervente communauté de Carthage ¹, nous font voir l'adoption, devenue presque générale, du nouveau style. Il dure peu cependant. Dès le iv^e siècle et avec la possibilité rendue aux chrétiens de parvenir aux honneurs, les épithaphes redeviennent verbeuses et élogieuses, on se soucie moins de symbolisme et l'incertitude sur l'origine de plusieurs textes reparaitrait si, à partir de ce moment, la progression rapidement décroissante des *tituli* païens ne permettait de faire la part du paganisme très étroite aux inscriptions dont l'identification reste à faire. Voici une inscription chrétienne dont le caractère peut faire hésiter un instant sur la véritable origine ²; elle provient de Djemila :

MEMORIAE

L · TVRPILI VICTORINI MA
 RIANI EQ R · ADVOCATI OM
 NIVM LITTERARVM ET VIRTV
 5 TVM VIRI QVI FVIT IN REBVS
 HVMANIS ANNIS XXXII CVM
 MAGNA LAVDE ACTVS ET DS
 CIPLINAE SVAE

AVDENTI

Mentionnons des épithaphes ne célébrant que le *cursus honorum* du mort : *Astius Vindicianus v(ir) c(larissimus) et fl(amen) p(er)p(etuus)* ³. En Numidie trois inscriptions seulement peuvent être considérées avec quelque vraisemblance comme antérieures à la paix de l'Église : une inscription de Ksar Sbai (ancienne *Gadtaufala*, au Sud-Est de Cirta), dédicace probablement chrétienne d'un tombeau élevé à Corinthiadus, Theodora et Chinitus, par

1. *C. I. L.*, n. 13558-14257.

2. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité* (1892), p. 303; É. ESPERANDIEU, dans la *Revue de l'Art chrétien* (1893), p. 136, n. 2.

3. *C. I. L.*, n. 450.

leurs parents Fidelis et Thallusa¹; une inscription trouvée près de Tébessa, épitaphe de Curtia Saturnina « qui fut ici-bas pendant soixante ans », et qui avait donné à deux de ses fils les noms significatifs de Petrus et de Paulus²; enfin, la curieuse inscription de Marinianus, au musée de Philippeville. Cette dernière épitaphe est ainsi conçue : « Que la bonne âme de Marinianus soit rafraîchie par Dieu³. » Dans la Maurétanie orientale, à Sétif, nous rencontrons l'épitaphe de Sertoria, qui est ornée d'un double symbole deux fois répété : la colombe et une palme⁴. L'autre inscription, découverte récemment à Taksebt, en Kabylie, près de l'emplacement de Rusucurru, est l'épitaphe d'un certain M(arcus) Jul(ius) Bassus à qui son frère Paul érigea un cippe (*cupula*)⁵. Cette épitaphe est datée du 6 des ides de novembre, en l'année 260 de la province, soit 299 de notre ère.

Formation d'un nouveau type épigraphique. — Nous exceptons des remarques qui vont suivre les textes métriques et les épitaphes hors type. Ces deux catégories de documents ont pour auteurs des parents, des amis, des versificateurs invités par le défunt ou par la famille de celui-ci à lui composer une épitaphe. Parfois même c'est le défunt lui-même qui l'a rédigée de son vivant⁶. Il est manifeste que, le plus souvent, ces rédactions procèdent de réminiscences ou de formulaires entièrement étrangers à l'épigraphie⁷. Nous ne nous occupons que des

1. *C. I. L.*, n. 4807.

2. *C. I. L.*, 16589 : *Curtiae Saturninae quae hic fuit ann(is) LX, Maevius Faustus conjug(i) fidelissimac cum filiis fecit. — Maevii Octavianus Fortunat(us) Petrus Pautus Saturninus.*

3. *C. I. L.*, n. 8191 : *Bono ispirito Mariniani Deus refrigret.*

4. *C. I. L.*, n. 8647.

5. S. GSELL, *Inscript. inéd. de l'Algérie*, dans le *Bull. arch. du Comité*, 1896, p. 217, n. 183 : *M(arco) Jul(io) Basso Simplici(s) fil(io) Pautus fra(er) ejus d(e) p(ecunia) s(ua) cupulam fecit VI id(us) Nov(embres) P(rovinciae) CCLX.*

6. C'est le cas d'un orfèvre de Constantine (= Cirta), L. Praecilius Fortunatus. *C. I. L.*, n. 7156.

7. L'existence de ces manuels est démontrée, cf. E. LE BLANT, *Sur les graveurs des inscriptions antiques*, in-8°, Paris, 1859; R. CAGNAT, *Sur les*

textes du type ordinaire conformes au nouveau canon épigraphique.

Les enseignements de saint Paul paraissent avoir exercé une certaine influence sur ce canon ¹. Sa doctrine sur la félicité des âmes de ceux qui sont morts dans le Christ ² contredisait formellement les perspectives moroses de l'Hadès païen. Dès lors, les fidèles se prirent à envisager la mort sous l'aspect de l'introduction dans la véritable vie et le bonheur sans fin ; le jour de la mort devint la date bénie, celle qu'on fêtait et dont on transmettait la mémoire. La mention du jour de la mort sur les épitaphes est un des critères les plus sûrs du christianisme des inscriptions ; toutefois cette mention mit un temps assez long à se faire accepter. Nous la trouvons sur le marbre de Rasinia Secunda ³, qui mourut le 16 des calendes de novembre de l'année 238, et c'est la seule indication qu'on nous ait donnée sur elle. Cette épitaphe est en effet typique. Toutes les formules païennes concernant la durée de la vie, la constellation de la naissance, la condition sociale, la profession, ont déjà disparu. Sur l'épitaphe de *Magna Crescentina* ⁴ trouvée dans la même ville, et contemporaine de l'autre, le jour de la mort n'est pas inscrit. Sans sortir de Tipasa nous rencontrons d'autres textes qui témoignent de l'incertitude du nouveau type, tandis que l'ancien tombait pièce à pièce ⁵.

manuels professionnels des graveurs d'inscriptions romaines, dans la *Revue de Philologie* (1889), p. 51-65 ; D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccl. liturg.*, t. I, p. CXIII-CXXXI. E. LE BLANT, *Manuel d'épigr. chrét.*, p. 60-74.


1. H. LECLERCQ, *Achaïe*, dans F. CABROL, *Dict. d'arch. chrét.*, t. I, col. 338 sq. ; cf. *C. I. L.*, 10713 ; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.* (1878), p. 161, pl. VIII, n. 4.

2. I Thess., IV, 12-16.

3. Cf. *supra*, p. 51.

4. Cf. *supra*, p. 384.

5. *C. I. L.*, n. 9309 ; *Ephem. epigr.*, t. VII, n. 499 ; S. GSELL, dans les *Mém. d'arch. et d'hist.* (1894), t. XIV, p. 407, n. 2, 3.

	SAMAITA		M O D I A
	ET IMMI		SATVRNI
	MEMORIA		AA • MAT
	M A T R I		ER • DVLC
5	FECERV	5	I S S I M A
	NT		

Celles des inscriptions funéraires où subsiste quelque vestige du formulaire païen et où le jour du décès ne figure pas comptent parmi les plus anciennes. Cette note chronologique ne souffre guère d'exceptions en Afrique. L'absence de toute mention de cette nature n'implique pas l'antiquité de l'inscription, comme nous le verrons plus loin, puisque le plus grand nombre des pierres dépourvues de toute date doit se classer à une basse époque; néanmoins il s'en trouve parmi elles qui appartiennent à la période primitive de l'Église d'Afrique. Le style laconique de ces pierres rappelle celui qui fut en usage dans les catacombes romaines, d'où il semble que soient sorties les formules et les symboles employés dans les provinces ¹. Un groupe d'inscriptions de Carthage que les fouilles de Damous-el-Karita ont beaucoup accru nous fait voir, parmi un grand nombre de formules des iv^e et v^e siècles, quelques exemplaires plus anciens, comme celui-ci ²:

ASTORTA	et cet autre :	AVRELIA
FILIA	↓	SALLVSTIA
IN PACE		IN PACE †

1. C. BAYET, *De titulis Atticae christianis*, in-8°, Lutetiae, 1878, p. 55-59;
E. LE BLANT, *Manuel*, p. 29.

2. *C. I. L.*, n. 13550; lign. 1 : [K]astor[*i*]a (?), cf. *C. I. L.*, n. 1181.

ceux-ci encore :

ATHENAIS

MAMME



IN PACE²

Parmi ces inscriptions de la première époque du christianisme en Afrique, il s'en trouve qui ont gardé l'allure des *tituli* païens, malgré l'envahissement de la terminologie nouvelle connue dans l'inscription suivante, qui fait allusion au « sommeil » des « frères »³ :

IN MEMORIA • EORVM

QVORVM CORPORA IN AC

CVBITORIO HOC SEPVLTA

SVNT ALCIMI CARITATIS IVLIANAЕ

5 ET ROGATAE MATRI VICTORIS PRESBVTE

RI QVI HVNC LOCVM CVNCTIS FRATRIB • FECI

« A la mémoire de ceux dont les corps ont été ensevelis dans cette sépulture. Alcimus, Caritas, Juliana et Rogata, mère du prêtre Victor, qui a aménagé cet endroit pour tous les frères. »

Ces observations seraient incomplètes si elles laissaient penser que le type simplifié s'est maintenu chez les fidèles sans altérations. Il s'en faut de tout. On se lasse vite de cet anonymat du tombeau et la plupart de nos épitaphes du IV^e siècle et des temps postérieurs reviennent sinon à ces formules prolixes qui donnent tant de prix aux *tituli* païens, du moins à des indications moins brèves. Nous devons en énumérer quelques-unes ; elles démontrent la réaction qui se produisit contre les formules dont la mode n'avait régné que peu de temps.

1. C. I. L., n. 13471. Un type du V^e siècle avec formule archaïque dans P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1901, p. 140, n. 67.

2. P. GAUCKLER, même recueil, 1892, p. 92, n. 7.

3. A. BERBRUGGER, dans la *Revue africaine*, t. I, p. 118 ; t. IV, p. 462 ; *Catalogue du musée d'Alger*, p. 65, n. 165 ; L. RENIER, *Recueil*, n. 4026 ; DE ROSSI, *Roma sotterr.*, t. I, p. 106 ; C. I. L., n. 9586.

Tria nomina : *C. I. L.*, n. 55, 452, 748, 1090, 1202, 8647, 9716, 9718, 9733, 9793, 9810, 9866, 9871, 9877, 11900. S. GSELL, *Recherches en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 394, n. 627.

La famille : *pater familias*, *C. I. L.*, n. 9869; *Novellus, Creseentis filius*, P. TOUSSAINT, dans le *Bull. du Comité*, 1898, p. 205, n. 1.

La patrie : *C. I. L.*, n. 57¹, 5262²; L. RENIER, *Sur une inscription chrét. trouvée à Constantine*, dans l'*Annuaire de la soc. arch. de la prov. de Const.*, t. II (1854), p. 97 sq. et pl. VI, n. 1; *C. I. L.*, n. 8638, 8639, 8642, 8648. A l'exception du n. 5262, tous ceux que nous citons dans ce paragraphe sont d'étrangers qui se défendent d'être Africains; tel est du moins le sens que nous nous croyons fondé à donner aux nn. 8638, 8639, 8642, 8648. A Rusiade, nous trouvons : *Fl. Amanda civis Pan.(noniae?)*, *C. I. L.*, n. 8190; à Carthage : *Albula, in pae. Liparitana*, *C. I. L.*, n. 14123.

La condition : clarissime, *C. I. L.*, n. 450; illustre, n. 451, 11650; matrone, n. 870; *vir honestus*, n. 4762; *ex praepositis equitum armigerorum juniorum filius Saturnini viri perfectissimi ex comitibus*, n. 9255; *tribunus numeri Primanorum*, 9248; *patronus*, n. 10787; *honesto femina*, 11900; sénateur, n. 17414; clarissime, 19914; *Salvo patrono*, *C. I. L.*, n. 10787, 18705; *ingenuus*, dans le *Bull. de la soc. des antiq. de France*, 1898, p. 170-171, 206.

La profession : médecin, *C. I. L.*, n. 9693; *flamen perpetuus*, n. 10516, 11528; *veteranus*, n. 16655; *magister liberalium litterarum*, S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 218, n. 184; avocat, R. CAGNAT, dans le *Bull. du*

1. Cette inscription rappelle un Syrien d'Apamée qui a simplement employé la formule de son lieu d'origine, formule dont on connaît de nombreux exemples.

2. A la sixième ligne on lit le mot : *Kartaginis*. Est-ce un souvenir du lieu de naissance ou du lieu du décès ?

Comité, 1892, p. 303; miles, *C. I. L.*, n. 5229; *ex praepositis equitum armigerorum juniorum*, n. 9255; *centurio*, P. BLANCHET, dans *Nouv. arch. des miss. scient.*, 1899, p. 112, n. 7; *tribunus numeri Primanorum*, n. 9248.

Le donateur du tombeau : *C. I. L.*, n. 8643, 8646, 9869, 9870; WAILLE, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 58; *Ibid.*, 1893, p. 134, n. 24; R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 329; L. DEMAEGHT, J. POINSSOT, dans le *Bull. des antiq. afric.*, 1882, p. 139, n. 47; *Ibid.*, 1898, p. 336; I. SCHMIDT, dans *Ephem. epigr.*, 1884, p. 485, n. 1056; p. 486, n. 1058; E. ESPÉRANDIEU, dans la *Revue de l'Art chrét.*, 1893, p. 136, n. 3, 4; *Apirius pat(er) una cum uerso(re)*, *C. I. L.*, n. 9794; *Lucianu(s) frater fecit*, R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 329.

La durée exacte de la vie¹ : *C. I. L.*, n. 672, 11077, 11081, 11122; VERCOUTRE, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 52; DE LESPINASSE LANGEAC, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 144; P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1901, p. 120, n. 1; p. 122, n. 4; *Ibid.*, 1894, p. 255, n. 52; p. 256, n. 53, n. 55; *Ibid.*, 1897, p. 431, n. 197; p. 433, n. 202; R. CAGNAT, dans les *Archiv. des miss. scient.*, 1888, p. 34, n. 19.

Le « cursus honorum » : *honores in civitatem suam..*, P. TOUSSAINT, dans le *Bull. du Comité*, 1898, p. 205, n. 1; *agens tribunatum Rusguniis annos XII*, *C. I. L.*, n. 9248. Nous donnerons intégralement l'inscription suivante, que la plupart oublient de restituer à l'Afrique² :

1. Ce calcul témoigne que l'on avait noté l'instant de la naissance sur le journal spécial qui se tenait dans les familles. Cf. LE CLERCQ, *Les Journaux chez les Romains*, p. 498. Ceci nous fait toucher aux origines de l'état civil, cf. PARDESSUS, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIII, p. 266 sq.; mais ce qui nous intéresse particulièrement dans cet usage, c'est la constatation de la crédulité persistante à l'influence des planètes sur l'enfant, suivant l'état astronomique du monde au moment de sa naissance. DE ROSSI, *Inscript. christ. Urb. Rom.*, t. I, n. 172.

2. A Cordoue (Espagne), E. HUEBNER, dans le *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 2110; H. DE VILLESFOSSE, dans les *Archiv. des miss. scient.*, 1874, p. 401.

A * Ω

FL·HYGINO·V·C·COMITI
 ET·PRAESIDI·P·M·C·
 OB MERITA IVSTITIAE
 5 EIVS TABVLAM PATRO
 NATVS POST DECVRSAM
 ADMINISTRATIONEM
 ORDO·TIPASENSIVM
 OPTVLIT

Clerc : *C. I. L.*, n. 10637, 10640, 16839, 19671.

Acolyte : *C. I. L.*, n. 13426.

Lecteur : *C. I. L.*, n. 55, 453, 13422-13425.

Sous-diacre : *C. I. L.*, n. 452, 880, 13420-13421, 17445;
 P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1897, p. 440,
 n. 224.

Diacre : *C. I. L.*, n. 1389, 13415-13419, 14115, 18539;
 R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1889, p. 136, 4°.

Archidiacre : *C. I. L.*, n. 58a. Cf. n. 11117.


Prêtre : *C. I. L.*, n. 2014, 2012, 9586, 9716, 9731,
 13403, 13404, 13406-13412; GRAILLOT-GSELL, dans les *Mé-
 lang. d'arch. et d'hist.*, 1894, p. 24, n. 78. L. DUCHESNE,
 dans le *Bull. de la soc. des antiq. de France*, 1889, p. 94.

Évêque : *C. I. L.*, n. 879, 2009, 2291 (cf. n. 17731),
 8634, 9286, 9709, 11893, 11894, 13397, 13398, 13399, 13400,
 13401, 13402; FABRE, dans le *Bull. d'Oran*, 1900, p. 399-
 408; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1900,
 p. 141; 1901, p. 237; HÉRON DE VILLESFOSSE, dans le *Bull.
 du Comité*, 1888, p. 356, n. 14; TOULOTTE, *Géogr. de
 l'Afr. chrét., Byzacène et Tripolitaine*, p. 34; H. CHARDON,
 dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 145, pl. V.

Veuve : *C. I. L.*, n. 13427.

Nonne : *C. I. L.*, n. 78, 10689; S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 165, n. 25; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1895, p. 50, n. 9; [*sac(?)*]*ra virgo*, *C. I. L.*, n. 1768, 13428, 13429.

Une mention bien spéciale aux chrétiens est celle de l'heure de la mort. Nous la rencontrons sur une mosaïque mutilée de Sfax ¹ :

 NOC
 TIS V DOR
 MIT IN PACE D
 NONAS APR
 5 ILES ⁴



Des mentions chronologiques. — Bien que le plus grand nombre des marbres chrétiens soit dépourvu de note chronologique certaine et qu'on doive recourir pour les dater à l'étude critique de leur texte, ainsi que nous l'avons dit, on n'en possède pas moins les bases précieuses d'appréciation dans les *tituli* datés. Ces dates appartiennent à des systèmes divers. Un des plus fréquemment employés est l'*indiction* ², mode de supputation à peu près dépourvu de valeur chronologique quand il se montre isolément puisqu'il représente des cycles renouvelables d'une durée de quinze années chacun. L'*indiction* en usage sur les marbres commence ordinairement le 1^{er} septembre, de telle sorte que le consul entrant en charge le

1. G. HANNEZO et L. FÉMÉLIAUX, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 152, n. 5.

2. *C. I. L.*, n. 56, 57, cf. 11106; 451, 452, 453, 460, 2018, 5263, 5264, 5488, 5489, 5491, 7924, 10636, 10637, 10638, 10641, 11650, 11654, 11655, 16656, 16657, 16661, 16663, 16665, 17414. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1897, p. 436, n. 208; H. CHARDON, dans même revue, 1900, p. 144, pl. V; p. 146; S. GSELL, dans même revue, 1896, p. 165, n. 26.

1^{er} janvier voit deux indictions et que chaque indiction correspond à deux consulats. Dans les marbres africains l'indiction est isolée de toute autre mention chronologique consulaire, royale ou provinciale; il en résulte que cette supputation ne peut rendre presque aucun service ¹.

Il existait d'autres modes de supputation. La chronologie consulaire dont les Africains ont fait peu usage ² a été employée, comme on doit s'y attendre, sur quelques inscriptions dédicatoires ³. L'une d'entre elles réunit deux supputations différentes : la chronologie consulaire et la chronologie provinciale représentée par l'ère de Maurétanie ⁴ :

IN • HOC • LOCO • SANCTO • DEPOSI
TAE • SVNT • RELIQVIAE • SANCTI
LAVRENTI • MARTIRIS ^{DIE} III MN
AVG • CONS • HERCVLANI • VC
5 DIE DOM N • DEDICANTE LAVRENTIO
VVS • P • MOR • DOM • AN • P • CCCCXIII • AMEN

1. Les périodes indictionnelles sont trop fréquentes pour correspondre à des variétés paléographiques. Notons que, vers le milieu du VI^e siècle, on peut citer quelques indictions notées à partir du 1^{er} janvier. Cf. DE ROSSI, *Inscript. christ.*, t. I, p. c; G. MARINI, *Papiri diplomatici*, in-fol., Roma, 1805, p. 261 A, 408 B; enfin une épitaphe romaine de l'année 522 nous apprend que le ouzième jour du mois d'août de cette année, un cycle indictionnel de quinze touchait à sa fin. DE ROSSI, *op. cit.*, t. I, n. 979.

2. *C. I. L.*, n. 2389, 4799, 8630; H. DE VILLEFOSSE, dans les *Archiv. des miss. scientif.* (1874), p. 452, n. 127. Quelques inscriptions appartiennent à l'époque de la domination byzantine : *C. I. L.*, n. 5352, 12035; BOSREDON, dans *Rec. de la soc. arch. de Constantin.*, 1876, p. 376. Cf. deux épitaphes à date consulaire, *C. I. L.*, n. 11127, 11129, à Lepti Miusus, en 427 et 429.

3. *C. I. L.*, n. 2389, « au sud du Capitole, dans les ruines d'une basilique chrétienne », L. RENIER, *Recueil*, u. 4518; *C. I. L.*, n. 4799.

4. V. DE BUCK, *Explication de deux épigraphes chrétiennes, etc., ou détermination de l'ère de la province de Maurétanie*, dans la *Collection de précis historiques*, Bruxelles, 1854, p. 477. Cette dissertation a été inconnue de L. RENIER, dans la *Revue archéol.*, t. VII, p. 369; de G. HENZEN dans ORELLI, *Inscr. lat. select.*, u. 5338, et de C. CAVEDONI dans *Opuscoli religiosi di Modena*, t. VI, p. 335; PIPER, *Die christl. Festrechnung*, dans *Evang. Kalender vom Jahre*, 1855; A. SCHWARZE, *op. cit.*, p. 89-90.

Cette inscription nous permet d'établir la concordance entre l'ère chrétienne et l'ère de Maurétanie qui est en retard de 40 années sur celle-là¹. Le consulat d'Herculanus correspond à l'année 452, dans laquelle le 3^e jour du mois d'août tombait en effet un dimanche et cette même année est comptée comme étant la 413^e de l'ère provinciale. La dernière ligne peut offrir quelque obscurité : *Dedicante Laurentio v(iro) v(enerabili) s(acerdote) 2 p(ost) m(ortem) Dom(ini) an(no) p(rovincia) 413. L.* Renier conjecturait que le lapicide avait songé tout d'abord à supputer les années depuis la mort du Christ ; puis, changeant d'avis, il serait revenu à l'ère de Maurétanie, mais le P. de Buck a montré qu'il y avait dans cette formule un procédé spécial à l'Église d'Afrique. Celle-ci commençait l'année au 25 mars, jour qu'elle tenait pour l'anniversaire de la mort du Seigneur ; il s'ensuit que là où ce comput était en pratique, l'année civile se trouvait fractionnée en deux sections, l'une *ante pascha*, l'autre *post pascha* ; par conséquent l'ère provinciale était scindée, elle aussi, en deux sections qui portaient les désignations de *ante mortem Domini* dans la période antérieure au 25 mars, et *post mortem Domini* dans la période qui suivait cette date. Ce qui pourrait surprendre, c'est que l'inscription de Sétif est, jusqu'à ce jour, la seule qui offre cette mention, bien que l'ère provinciale soit très fréquemment employée. La raison en est donnée par V. de Buck³ et





1. MOMMSEN, *Epigraphische analekten*, n. 20, dans *Berichte der phil. hist. Cl. der K. Sächs. Ges. de Wissensch.*, 1852, p. 313 ; L. RENIER, dans la *Revue archéol.*, t. XI, p. 445 ; t. XV, p. 565 ; G. HENZEN, *op. cit.*, n. 5337 ; A. BERBRUGGER, dans la *Revue africain.*, t. I, p. 22 ; C. CAVEDONI, *op. cit.*, 322 ; CREULLY dans l'*Annuaire de la soc. arch. de Constantine*, 1858-1859, p. 2 sq. DE ROSSI, *Incr. christ.*, t. I, p. VI ; A. POULLE, *De l'ère maurétanicque et de l'époque de la division de la Maurétanie Césarienne en deux provinces*, dans l'*Ann. de la soc. arch. de Constantine*, t. VI (1862), p. 261 sqq. Sur les ères d'Afrique depuis Bélisaire, cf. R. CAGNAT, dans les *Arch. des miss. scient.*, t. XII (1885), p. 13 sqq. Remarquons que l'ère de Maurétanie coïncide avec l'ère de l'Ascension qu'emploie seul l'auteur de la *Chronique d'Alexandrie*.

2. Pour l'explication et la discussion de ces sigles, cf. DE ROSSI, *op. cit.*, t. I, p. VII.

3. V. DE BUCK, *op. cit.* (1854), p. 477 sq. ; (1856), p. 81-90, 105-111. Rappelons un autre exemple de ce calcul : le calendrier de Carthage

Rossi ¹. Le *titulus* fait mémoire des reliques de saint Laurent déposées dans un oratoire ou dans une basilique le 3^e jour du mois d'août, de sorte que si la dédicace de cet oratoire ou de cette basilique avait été célébrée au moyen de cette disposition, l'octave qu'il était d'usage de faire en pareille circonstance tombait le 10^e jour du mois d'août, jour de la fête de saint Laurent ².

La simple mention de l'ère de Maurétanie peut nous conduire à des constatations topographiques qui ne sont pas sans importance. C'est le cas pour une inscription découverte en 1895 à Kherbet-el-Ma-el-Abiod, à mi-chemin entre Aziz-ben-Tellis et Bordj-Mamra ³; cette inscription est de l'année 474 apr. J.-C. :

IN HOC LOCO SVNT MEMO
 RIE SANC· MARTIRVM 
 LAVRENTI· IPPOLITI·
 EVFIMIE  MINNE
 5 ET DE CRVCE DNI
 DEPOSITE DIE III NO
 NAS FEBRARIAS λ ANP
 CCCCXXXV

« Ce document, écrit M. Cagnat, permet de rectifier le tracé de la frontière de Numidie vers l'Ouest. On admettait jusqu'ici que cette frontière, après avoir suivi l'Oued-Endja, passait entre Cuicul et Mons et descendait en ligne droite jusqu'an Chott-Beida (entre *Perdices* et *Nova Sparsa*). Nous voyons maintenant que la région voisine d'Aziz-ben-Tellis et de Bordj-Mamra était comprise dans la Maurétanie puisqu'on s'y servait pour la supputation des années de l'ère maurétanienne ⁴. »

du VI^e siècle publié par MABILLON, *Fetera analecta*, t. III, p. 398-401, cf. supra, p. 258, note 2.

1. DE ROSSI, *op. cit.*, p. VI-VII.

2. Le fait de cette dédicace est certain, grâce aux mots : *dedicante Laurentio viro venerabili sacerdote*.

3. R. CAGNAT, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 319 sq.

4. *Ibid.* Cf. E. MICHON, *Nouvelles ampoutes à eulogies*, dans les

L'emploi de l'ère de Maurétanie nous conduit à une autre observation. Une inscription de Ternaten, localité ayant fait partie de l'ancienne Maurétanie Césarienne, est ainsi libellée ¹ :

A $\overset{P}{\times}$ ω

M E M O R I A M
 A R C E L L I R E C E S
 S I T Δ I E M A R T I S L V
 5 N A X X I · I D V S A V G
 V S T A S A P C C C C X L I

Ligne 6 : CCCCXCI, lecture douteuse. *Memoria Marcelli. Recessit die Martis luna XXI, idus Augustas, a(nno) p(rovinciae) CCCCXLI.*

Cette inscription eut l'heureuse fortune d'attirer l'attention de M^{sr} Duchesne ² qui remarqua qu'en l'année 441 de l'ère maurétanienne (480 apr. J.-C.), le jour du mois lunaire indiqué ici est non un mardi, mais un mercredi, tandis qu'en l'année 491 (530 apr. J.-C.), ce même jour tombe bien un mardi 13 août. Cette observation demanderait l'adoption à la sixième ligne de la lecture CCCCXCI, au lieu de CCCCXLI. « Mais en 530, la lune, au 13 août, n'avait encore que quatre ou cinq jours, suivant les cycles; en tout cas, son âge réel comportait une différence de plus d'un demi-mois avec celui qui est indiqué sur la pierre. De là, raison de douter. Si nous revenons à l'année 480, nous constatons que cette année-là le 13 août était une lune XXI^e, XXII^e ou XXIII^e, suivant

Mém. de la Soc. des Antiq. de France, 1897, p. 299; CH. CLERMONT-GANNEAU, *Le culte de saint Mennas en Maurétanie*, dans *Recueil d'archéol. orientale*, t. II, p. 180-181. Cf. *C. I. L.*, n. 13423; A. TOULOTTE, *Le culte des saints Sébastien, Laurent, Hippolyte, etc., aux V^e et VI^e siècles dans les provinces africaines*, dans *Nuovo bull. di arch.*, 1902, p. 206, 208.

1. L. DEMAEGHT, dans le *Bull. trimestr. de géogr. et d'archéol.*, Oran, 1891, t. XI, p. 412.

2. L. DUCHESNE, *Note sur une inscription maurétanienne de l'année 480*, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 314-316.

les cycles. Il y a donc très sensiblement concordance. Comme nous avons à choisir ici entre deux erreurs, il faut prendre la moindre. Que l'on se trompe d'un jour dans la semaine, que l'on prenne un mercredi pour un mardi, c'est ce qui arrive souvent, et à tout le monde. Mais que l'on se trompe de quinze jours dans l'âge de la lune, que l'on marque la pleine pour la nouvelle, ou le dernier quartier à la place du premier, c'est complètement impossible. Il faut donc s'en tenir à l'année 480 (*provinciae CCCXLI*)¹ ». Les chrétiens du v^e siècle n'avaient pas de moyen plus ordinaire d'être fixés sur l'âge de la lune que les petits traités qui circulaient alors sous le nom de *libri paschales*, et dont plusieurs nous sont parvenus². Parmi ceux-ci deux ont été rédigés en Afrique, le plus récent des deux à Carthage en 455; cependant ni l'un ni l'autre ne satisfait aux données de l'inscription. Les deux autres computs, basés comme les africains sur le cycle de 84 ans, sont romains; « l'un d'eux fut en usage au iv^e siècle et au commencement du v^e; il donne au 13 août la lune XXIII, comme le deuxième de Carthage; l'autre, dressé à Rome en 447, correspond exactement à notre inscription; il a, au 13 avril, la Pâque avec la lune XVII, ce qui donne, pour le 13 août, *luna XXI*³. La même solution se présente dans le *Paschale* de Victorinus d'Aquitaine, établi à Rome en 457⁴ ».

Ainsi notre inscription nous révèle que, pendant une période de temps qui ne s'étend pas au delà de l'année 455, le pape saint Léon I^{er} ayant pris, comme nous le savons par d'autres documents, la direction des Églises de Maurétanie, y introduisit le comput romain de 447. Une fois cet usage pascal établi dans les provinces alors détachées de la primatie de Carthage et demeurées romaines, il s'y maintint au moins jusqu'à l'année 480.

Les inscriptions supputées d'après l'ère de Maurétanie

1. *Ibid.*, p. 315.

2. B. KRUSCH, *Studien zur christlich-mittelalterlichen Chronologie, der 84 jährige Ostercyclus und seine Quellen*, in-8°, Leipzig, 1880.

3. *Ibid.*, p. 17, 62, 122, 184, 187.

4. L. DUCHESNE, *op. cit.*, p. 315 sq.

sont de beaucoup les plus nombreuses en Afrique ¹, bien qu'on n'ait guère fait usage de ce mode de supputation dans les provinces de Byzacène, de Proconsulaire et de Numidie et qu'on rencontre — exceptionnellement il est vrai — dans la Maurétanie Césarienne la supputation indictale ². Elles s'échelonnent entre les dates extrêmes 238 et 593 et se répartissent de la manière suivante : 238, une; 261, une; 324, deux; 329, 331, 332, 339, 342, 345, 349, 351, toutes à un exemplaire; 352, deux; 360, 365, 371, 377, 383, 384, toutes à un exemplaire; 390, deux; 394, un ³; au v^e siècle : 405, quatre exemplaires; 406, un; 408, deux; 414, 415, 418, 419, 422, 429, 430, 433, 434, 440, 442, 444, 448, toutes à un exemplaire; 450, deux; 452, deux; 454, 457, 461, 467, 468, 469, 471, toutes à un exemplaire; 474, deux; 475, 480, 483, 491 ⁴, 493, 494, toutes à un exem-

1. *C. I. L.*, n. 8630, 8634, 8637, 8638, 8639, 8642, 8644, 8648, 8649, 8708, 9271, 9286, 9289, 9693, 9708, 9709, 9713, 9716, 9718, 9731, 9733, 9751, 9752, 9793, 9804, 9866, 9869, 9870, 9871, 9877, 9878, 10927. L. DUCHESNE, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 314 sq.; G. BOISSIER, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inser.*, séance du 12 mai 1899; FABRE, dans le *Bull. d'Oran*, 1900, p. 399-408; R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 329. L. DEMAEGHT-J. POINSSOT, dans le *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1882, p. 137, n. 43; *Ibid.*, p. 206, n. 51; *Ibid.*, p. 207, n. 53; p. 271, n. 123; p. 272, n. 124. *Ibid.*, 1884, p. 100, n. 345; p. 101, n. 346; POULLE, dans le *Rec. de la soc. arch. de Constantine*, t. XXVI (1890-91), p. 384, n. 79; p. 385, n. 80; p. 400, n. 92; S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 459, n. 10; R. CAGNAT, dans le même recueil, 1895, p. 328; L. DEMAEGHT, dans le *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1884, p. 286, n. 575; p. 290, n. 581, 582, 583, 584; *Ibid.*, 1885, p. 3, n. 672. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, dans le même recueil, 1885, p. 189, n. 901, 902; p. 190, n. 903; p. 191, n. 904; TROUPEL, dans le *Bull. d'Oran*, 1^{re} série, 1882, p. 124; GOYT, dans le *Recueil de la soc. arch. de Constantine*, t. XXII, 1883, p. 148, n. 38; J. SCHMIDT, dans *Ephemeris epigraphica*, t. V, 1884, p. 485, n. 1056; R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1895, p. 319. *Ibid.*, 1892, p. 310, n. 39, 41, 42; p. 307. n. 28; A HÉRON DE VILLEFOSSE, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1878, p. 143, 147, 148; P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 124, pl. XV; S. GSELL, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1895, p. 50, n. 9; p. 51, n. 10; p. 54, n. 17; G. BROCHIN, dans le *Bull. du Comité*, 1888, p. 429, pl. XIII; R. CAGNAT dans le même recueil, 1889, p. 134 e; p. 135 d; L. DUCHESNE, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1889, p. 94.

2. H. CHARDON, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 144; pl. V, p. 146.

3. Une épitaphe de Sétif, publiée par S. GSELL, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1895, p. 50, n. 9, porte une date incomplète : cccx.....

4. Date douteuse.

plaire, 495, deux ¹; au VI^e siècle : 527, 536, 583, 593, toutes à un exemplaire.

Une épitaphe d'Hippone donnerait lieu de croire qu'on tenta d'introduire en Afrique une ère dont la supputation partirait de l'année 534, date de la réoccupation de la province par les Byzantins. Les monnaies de Justinien, frappées à Carthage après la victoire de Decimum, adoptent en effet une chronologie basée sur l'année 534 comme point de départ ².



APRILIA FIDELIS VIXIT
ANNOS LXXV RECESSIT
IN PACE SVB DIE III KAL

SEPTEMB

5

ANNOXXIII

KARTAGINIS ³

L'épitaphe daterait donc de l'année 557-558.

Une épitaphe en mosaïque de Lamta (= Leptis Minus) présente un autre cas de supputation peu connue. Il paraît peu probable qu'il s'agisse de l'ère de Carthage dont nous venons de parler, ce qui en tout cas reporterait l'épitaphe au 26 juin 562-563. Mommsen ⁴ préfère compter l'année 24^e de l'inscription, en prenant pour éponyme l'empereur Valentinien III, ce qui nous reporte en l'année 452. Voici cette inscription ⁵ :

1. Plus deux épitaphes, *C. I. L.*, n. 9716, 9866, dont on ne peut préciser que le nombre de centaines.

2. SABATIER, *Description générale des monnaies byzantines*, in-8°, Paris, 1862, t. I, p. 190.

3. DUREAU DE LA MALLE, cité par HASE, dans le *Journal des savants*, 1837, p. 705; L. RENIER, dans la *Revue archéol.*, 1850, t. VII, p. 372, et *Recueil*, n. 2895; *C. I. L.*, n. 5262.

4. MOMMSEN, dans *Ephemeris epigraphica*, t. V, n. 1166.

5. HÉRON DE VILLEFOSSE, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1883, p. 189; R. CAGNAT, *III^e Rapport*, dans les *Arch. des miss. scientif.*, 1885, t. XII, p. 113, n. 6; O. D'ESPINA, dans la *Revue africainc*, 1885, t. XXIX, p. 377, n. 3; *C. I. L.*, n. 11128.



B I L L A
 T I C A
 V I X I T
 A N N I S
 5 X V I I I
 P L S M
 R E Q V I
 E B I T
 I N P A C E
 10 D I E V I
 K L • I V L I
 A S A N
 N O X X
 V I I I I
 (*fleur*)

Un dernier mode de supputation dont on fit usage en Afrique est la chronologie royale. Nous n'en possédons qu'un petit nombre d'exemplaires, tous tardifs puisqu'ils se réfèrent aux temps de l'occupation du pays par les Vandales ¹.

Age des diverses formules. — Il n'est pas impossible de reconquérir à la chronologie un certain nombre de textes épigraphiques non pourvus de date. Le caractère sporadique des formules épigraphiques permet d'assigner généralement des limites de temps et de lieu que l'on ne peut franchir sans avoir à noter des variations plus ou moins importantes. Les textes à date certaine permettant de déterminer les limites extrêmes dans lesquelles telle formule se rencontre dans une région, il devient possible, sans courir trop de chances d'erreurs, d'attribuer à la

¹ C. I. L., n. 2013, 8379, 10516, 10706, 11649. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1901. p. 154, n. 99.

même période chronologique les textes rédigés d'après le même formulaire, mais dépourvus de notation chronologique. Les relevés auxquels nous nous sommes livrés pour le paragraphe précédent nous autorisent à dégager quelques vestiges du formulaire épigraphique :

HIC IACET : années 405, 415, 440; HIC EST : 491 (?); HIC MEMORIA EST : 454; MEMORIA : 332, 345, 351, 365, 371, 383, 384, 390, 394, 414, 418, 422, 429, 430, 433, 434, 450, 452, 461, 471, 480, 493, 494, 583; PRECESSIT : 440; QVI PRECESSIT NOS IN PACE¹ : 419, 429, 457, 468, 469, 474, 475; QVI NOS PRECESSIT IN PACE DOMINICA : 345, 352, 390, 450, 493, 494; PLVS MINVS : 377, 405, 415, 429, 469, 491, 536; BONAE MEMORIAE : 457, 468, 474; MEMORIA PERPETVA : 349; MEMORIAM FECIT : 352; HIC REQUIESCIT : 444, 475; REQUIEVIT IN PACE : 422; DISCESSIT : 349, 371, 383, 394, 429, 430, 450, 452, 494; DISCESSIT IN PACE : 593; DISCESSIT IN PACE DOMINI : 491; RECCESSIT IN PACE : 444, 467; REDDIDIT : 238; REDDIDIT SPIRITVM : 434; DEPOSITIO : 360; DEPOSITA : 448; D. M. S. : 384, 493, 494; DOMVS ETERNALIS : 536, 583, 593; ETERNA DOMVS : 360; PRECATVR PRO SVIS PECCATIS SALVIFICETVR : 408; D. M. 419; OBITVM FECERVNT, L. DEMAEGHT et J. POINSSOT dans le *Bull. des antiq. afric.*, 1882, p. 139, n. 47; p. 140, n. 48.

Contrairement à ce qui arrive le plus ordinairement, nous voyons une formule se contracter au lieu de se développer².

1. Nous groupons sous cette rubrique quelques textes offrant des variantes sans importance.

2. D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccl. liturg.*, t. I, p. CXXVIII. Cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 33.

- Année 345 :..... PRECESSIT IN P[ac]E DOMINICA ¹
 « 345 :..... IN PACE DOMIN[ica] PRECESSIT ²
 « 429 :..... qui n]OS PRECESSIT IN PACE ³
 « 440 :..... PRECESSIT ⁴

Il est possible que cette formule soit inspirée de la formule liturgique romaine : *qui nos precesserunt in somno pacis*, mais les inscriptions ne nous ont pas fourni la vérification documentaire de cette conjecture. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer l'influence romaine en Afrique. En voici un nouvel exemple. On sait que, dans la pensée des fidèles, l'agape commencée sur la terre s'achevait dans le ciel; nous lisons ce vœu sur plusieurs tombes ⁵, dont l'une qui peut remonter au III^e siècle offre des sigles abrégatifs que nous retrouvons identiques, sinon plus clairs encore, sur un marbre de Sétif du VI^e siècle.

✠

LICINIVS IVSTINAE
 CONIVGI MERENTI
 IN ☩ AGP ☩ ⁶

M CALVARI IN PACE
 VIXIT ANIS TRES
 AD AGP
 CVI MEMORIA FE
 CIT M ARIMANVS AVS
 CVM AIVTORE FILIO SVO
 AN P C(?)XXXVII

C'est en même temps la confirmation de ce que nous avons dit ⁷ touchant le retard constant des provinces à adopter les formules et les symboles en usage à Rome.

1. *C. I. L.*, n. 9793.

2. *Ibid.*, n. 9794.

3. *Ibid.*, n. 9751.

4. *Ibid.*, n. 8634. Cf. S. CYPRIEN, *De mortalitate*, c. 20 : *Nobis saepe revelatum est fratres nostros non esse tugendos accersione dominica de saeculo liberatos, cum sciamus non eos amitti sed praemitti, recedentes praecedere... vivere apud Deum.*

5. H. LECLERCQ, *Agapes*, dans D. CABROL, *Diet. d'arch. chrét.*, t. I, col. 843.

6. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 128.

7. *C. I. L.*, n. 8637. La date probable est l'année 527 de notre ère.

Les chiffres. — Notons d'abord l'emploi de l'ἑπίσημον βαῦ, ancienne lettre grecque restée en usage pour indiquer le chiffre 6 et qui présente des formes diverses. La plus fréquente est celle-ci : ζ ¹; on trouve encore : ξ ², et η ³. Une inscription du IV^e siècle donne le même chiffre de la manière suivante : \sphericalangle ⁴; malgré ce nombre considérable de sigles de rechange, on trouve encore la notation simple : VI ⁵.

L'emploi des formes III, VIII, XXXX est ordinaire sur les marbres ⁶ qui ne font guère usage de nos formes abrégées IV, IX, XL. On trouve même des énumérations d'unités et de dizaines se répétant d'une manière indéfinie ⁷. Un système de notation qui a été en grande vogue en Espagne n'est représenté dans nos inscriptions que par deux exemples : \times v = xxv ⁸. La lettre ψ ne change pas de valeur, elle représente le chiffre 50 ⁹. Comme nous le remarquons dans un grand nombre d'autres régions épigraphiques, il se rencontre en Afrique des renversements de chiffres, par exemple : $\text{ICS} = 7$ ¹⁰. Quelquefois le nom est écrit en toutes lettres, p. ex. : SEXSAGINTA ¹¹. Une ins-

1. *C. I. L.*, n. 57, avec les corrections introduites sous le n. 11106; 13787, ici l'episemon est surmonté d'un sigle d'abréviation.

2. *C. I. L.*, n. 1084, 12196, 14156.

3. *C. I. L.*, n. 8648; L. DEMAECHT, dans le *Bull. trim. des antiq. africaines*, 1884, p. 290, n. 582, 583.

4. GRAILLOT-GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 24, n. 78.

5. R. CAGNAT, *III^e Rapport*, p. 114, n. 7; *C. I. L.*, n. 11121; *Ephem. epigr.*, t. V, 1884, p. 425, n. 824. Une seule fois nous trouvons : *mensses XXI*, R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1891, p. 523, n. 120.

6. *C. I. L.*, n. 56, 451, 8647. Voir cependant pour XL, XC, etc. *Ephem. epigr.*, t. V, 1884, p. 456, n. 944; p. 479, n. 1041; *C. I. L.*, n. 1769. On trouve même une fois l'ἑπίσημον βαῦ précédé de l'unité, soit 5. Cf. P. GAUCKLER dans le *Bull. du Comité*, 1897, p. 436, n. 208.

7. *C. I. L.*, n. 3471, 7341, ces deux inscriptions sont païennes.

8. *C. I. L.*, n. 14017; P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1901, p. 154, n. 99.

9. *C. I. L.*, n. 11652. On trouve une fois le nombre d'années précédé de la lettre N (= numéro). *C. I. L.*, n. 8648.

10. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1897, p. 436, n. 208.

11. V. WAILLE, dans le *Bull. du Comité*, 1893, p. 134; *C. I. L.*, n. 8639, 8642, 8649. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1893, p. 190, n. 8; *C. I. L.*, n. 12200. Le n. 456 présente une abréviation rare. Cf. peut-être n. 984 : [t]reci[nta]?

cription d'Orléansville, de l'année 406, énonce la date sous cette forme : [o]ctobres die sex (C. I. L., n. 9715).

Les accents. — La présence de l'accent, toujours rare dans l'épigraphie latine, n'est représentée en Afrique, parmi les inscriptions chrétiennes, que par un seul exemplaire plus intéressant par sa formule que par ses accents ¹ :

IN PATRI · DOMINI
DÈI QUI ÈST SÈRMONI
DONATVS ÈT NAVIC
IVS FÈCÈRVNT CÈDI
ÈNSÈS PÈCKATORÈS

Sermoni au lieu de *Sermone* est conforme au latin rustique. On sait que chez les Africains le mot *Verbum* (Λόγος) était rendu par *Sermo*; c'est ce que nous apprend Tertulien : *In usu est nostrorum per simplicitatem interpretationis Sermonem dicere in primordio apud Deum fuisse* ².

Les signes de ponctuation. — On rencontre une assez grande variété de signes de ponctuation. Ce sont d'abord les points séparatifs des mots placés au milieu de la ligne et non sur le bas ³. Il est rare que la ponctuation isole les syllabes ou les lettres d'un mot ⁴. Souvent les points sont remplacés ou simplement alternés avec la feuille de lierre : B ⁵ qui ne fait parfois que combler le vide que laisse dans une ligne un mot trop court ⁶. On trouve encore

1. DE ROSSI a établi le texte d'après deux copies et MOMMSEN accepte sa lecture : *I(n) n(omine) patri(s) Domini Dei qui est Sermoni; Donatus et Navigius fecerunt Cedienses pec(c)atores*. Cf. DEWULF, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, 1867, p. 218; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 162; C. I. L., n. 2309 et addit., p. 950, n. 17759; MASQUERAY, dans le *Bull. de corresp. afric.*, 1883, fasc. VI, p. 327.

2. TERTULLIEN, *Adv. Praxeam*, 5. Cf. SABATIER, *Bibl. sacr. lat. versiones antiquæ*, t. III, part. I, p. 385.

3. V. WAILLE, *loc. cit.*

4. Cet usage qui se rapporte aux débuts de l'épigraphie chrétienne, paraît n'être en Afrique que fantaisie de l'apicidé ou marque d'atelier.

5. V. WAILLE, *op. cit.*, 1895, p. 58.

6. C. I. L., n. 462. 8644. S. GSELL, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 164, n. 24; C. I. L., n. 9585, 9693.

le point évidé : o ¹, le z ², le x ³, le v ⁴, le : : ⁵, le γ ⁶.

Les monogrammes. — Ce genre de sigle, dont le goût fut très répandu en Gaule, paraît plus rarement en Afrique. Le plus caractéristique que nous ayons rencontré provient de Wed-Schâm. Nous ne nous attarderons pas à lui chercher une interprétation ⁷. On trouvera une collection de plombs de commerce avec monogramme dans le recueil de M. P. Monceaux ⁸.

Signes d'appareillage. — L'importance et l'état de conservation de la basilique de Tébessa nous a fourni un nombre considérable de *graffiti* dont il y a lieu de dire quelques mots; nous voulons parler des signes d'assemblage. Lorsque les tailleurs de pierre préparaient les matériaux dans le chantier, — ceux de grand appareil principalement, — ils marquaient les faces correspondantes des moellons par un signe reproduit deux fois et permettant au maçon d'emboîter chaque pierre à la place qui lui était destinée. Les signes en usage parmi les tailleurs de pierres sont sans nombre et affectent les formes les plus variées. Ils sont gravés au trait et mesurent en moyenne de 0^m, 15 à 0^m, 20 de hauteur ⁹. Ces signes d'appareillage, ou, pour parler plus exactement, ces marques de chantier se rencontrent dans les édifices africains d'époques diverses; par exemple : l'aqueduc de Carthage ¹⁰, les Djedar de Frenda, le « tombeau de la chrétienne » ¹¹. Si nous leur

1. C. I. L., n. 11727.

2. C. I. L., n. 1125.

3. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 310, n. 39.

4. C. I. L., n. 13888, 13952, 13961, 13972, 13987, 14058, 14156; P. TOUSSAINT, dans le *Bull. du Comité*, 1898, p. 205, n. 1; P. GAUCKLER, dans même recueil, 1901, p. 120, n. 1.

5. H. SALADIN, dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, 1883, t. III, p. 200.

6. C. I. L., n. 11106.

7. A. FARGES, dans le *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, t. XIII, 1878. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1877, p. 204.

8. *Revue archéologique*, 1903, t. I, p. 251 sq.

9. C. DUPRAT, *Monographie de l'église de Tébessa*, dans le *Recueil de la soc. arch. de Constantine*, 1897, t. XXX, p. 74, pl.

10. B. ROY, *Marques d'appareillage recueillies sur l'aqueduc de Zaghouan, à Carthage*, dans le *Bull. trim. des antiq. afric.*, 1885, p. 264.

11. S. GSELL, *Notes d'archéol. algérienne*, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. 442 et p. CLXVIII.

accordons une mention, c'est moins à raison de leur importance intrinsèque, qui est médiocre, que pour prévenir les imaginations qui croiraient volontiers pouvoir attacher à ces signes une signification symbolique qu'ils n'ont probablement jamais eue.

Acrostiches. Poésies figurées. — Malgré l'impulsion donnée par les deux livres d'*Instructions* de Commodien, le goût de ces laborieuses niaiseries ne s'étendit pas en Afrique. La seule inscription chrétienne acrostiche que nous rencontrons est celle de L. Praecilius Fortunatus, de Cirta, au v^e siècle ¹. Un autre jeu d'esprit imité des anciens consistait à donner aux légendes épigraphiques des dispositions recherchées et bizarres ² : c'étaient des croix, des intersections de figures géométriques. Nous rencontrons à Orléansville une des formes les plus simples, le carré. Au centre se lit la lettre initiale d'un nom ou d'un mot qui doit se lire de ce point central dans les directions rayonnantes multiples. Le pavement de la basilique d'Orléansville offrait deux exemplaires de ces mots carrés : *Sancta ecclesia* et *Marinus sacerdos* ³.

A I S E L C E C L E S I A
 I S E L C E A E C L E S I
 S E L G E A T A E C L E S
 E L C E A T C T A E C L E
 L C E A T C N C T A E C L
 C E A T C N A N C T A E C
 E A T C N A S A N C T A E
 C E A T C N A N C T A E C
 L C E A T C N C T A E C L
 E L C E A T C T A E C L E
 S E L C E A T A E C L E S
 I S E L C E A E C L E S I
 A I S E L C E C L E S I A

1. *C. I. L.*, n. 7156.

2. H. LECLERCQ, *Acrostiche*, dans F. CABROL, *Dict. d'arch. et de liturg.*, t. I, col. 369.

3. *C. I. L.*, n. 9710. Cf. n. 9711.

Les inscriptions grecques. — Malgré la longue durée de la domination et de l'influence byzantine en Afrique, les inscriptions grecques y ont été peu répandues, car il est bien entendu qu'il ne faut pas entendre des sigles purement conventionnels comme $\alpha\omega$; θ , l'ἑπίσημον βαῦ, quelques autres encore comme témoins de la connaissance du grec. Quelques mots grecs ont été latinisés couramment en Occident, nous en trouvons des exemples ¹ :

VICTORINVS
CESQVET IN PACĒ
ET IRENE



On rencontre aussi quelques lettres grecques introduites dans l'alphabet latin, principalement le δ ².

ΔOMINE IVBA NOZ

Un *chrismon* a été décomposé en une lettre grecque et une lettre latine : X R au lieu de $\chi\rho$ ³; citons encore un τ ⁴, un Σ ⁵.

Nous ne trouvons d'épigraphes grecques qu'à *Lepti Minus*, dans la Byzacène ⁶, à Tébessa (= *Theveste*) ⁷, à Aïoun-Berrich ⁸, à Thabraca ⁹. La plus explicite est la suivante trouvée à Constantine (= *Cirta*) ¹⁰ :

1. *C. I. L.*, n. 1091. Cf. *C. I. L.*, n. 16257.

2. *C. I. L.*, n. 8825, 9804, 9821, 9823, 11106, 11414, 11644, 11650, 11651, 11654, 11656, 11897, 14902. Dans la mention de l'indiction, le Δ majuscule est chose ordinaire, ainsi que dans *depositus* en abrégé. On trouve le δ minuscule : *C. I. L.*, n. 19671.

3. *C. I. L.*, n. 9716.

4. *C. I. L.*, n. 14902.

5. GRAILLOT-GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1894, p. 24, n. 78.

6. *C. I. L.*, n. 11132.

7. *C. I. L.*, n. 16665.

8. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 237, n. 51.

9. L. DUCHESNE, dans le *Bull. trim. de corresp. afric.*, 1884, p. 129, n. 361; REBORA, dans la *Revue des antiq. afric.*, 1884, p. 129, n. 361.

10. L. RENIER, *Sur une inscription chrétienne trouvée à Constantine*,

+ ENΘΑΔΕ ΚΑ
 TAKEITE THE
 ΜΑΚΑΡΙΑΣ ΜΝΗ
 ΜΗΕ ΟΥΛΠΙΑ Η ΚΑΙ
 5 ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΑ
 ΒΥΖΑΝΤΙΑ
 ΓΕΙΝΑΜΕΝΗ
 ΘΥΓΑΤΗΡ ΩΡΗ
 ΑΕ ΤΗΣ ΛΘΑΙΑΣ
 ΖΗΛΑΑ ΕΝ ΕΙ
 ΠΗΝΕ ΕΤΗΖ

† Ici repose ensevelie *Ulpia* de bienheureuse mémoire, dite *Constantia*, d'origine byzantine, fille de la très malheureuse *Orea*. Elle a vécu dans la paix sept années.

A Sétif, nous trouvons une inscription grecque contenant un vocable fort rare et absolument inconnu en Afrique : Frédéric ¹ :

+ ΕΝΘΑ
 ΔΕΚΑΤΑ
 ΚΙΤΑΙΦΡΙ
 ΔΕΡΙΧ
 ΑΙΝΙΑΥΤΩΝ
 ? ? ΟΚΤΩ ΟΥΕ
 ΕΝΙΝΑΚΡΙ

Mentionnons deux inscriptions à Carthage ² et un nom-

dans l'*Ann. de la soc. arch. de Const.*, t. II, 1854, p. 97 sq., pl. VI, n. 1. LE MÊME, *Recueil*, n. 2146; *C. I. L.*, p. 620 c.

1. *C. I. L.*, n. 8653 a; remarquons deux ρ rendus par r latin.

2. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1897, p. 440, n. 222; 1901, p. 127, n. 21.

bre assez grand d'objets de destinations très diverses, les uns en ivoire, d'autres en cuivre, en plomb, en bronze, des terres cuites et des ardoises, des mosaïques enfin portant des inscriptions grecques. Une série importante de plombs byzantins, des contre-marques, des amulettes ne présentent pour la plupart qu'un intérêt minime au point de vue des études historiques. N'oublions pas cependant une dizaine d'inscriptions bilingues, « curieux documents qui peignent sur le vif cette Afrique byzantine, où le latin traditionnel tenait tête au grec officiel ¹ ».

A l'exception des lampes, le sol de l'Afrique a rendu un petit nombre seulement de ces objets d'usage journalier que les épigraphistes groupent et désignent sous le nom d'*instrumentum domesticum*.

Anneaux. — Quelques anneaux, dont le plus intéressant garde l'écho des luttes religieuses du IV^e siècle. C'est un cercle de bronze trouvé à Constantine portant le cri de ralliement des donatistes : D(e)O LAVD(e)S ²; un autre anneau de même métal trouvé à Sillègue, près de Sétif, porte cette légende alors très répandue : VIVAS IN DEO ³. Peut-être un anneau de cuivre, également d'origine africaine, porte-t-il une devise s'appliquant au loyalisme politique ou à la communion religieuse de son propriétaire ⁴ :

ROMA

AMOR

L'usage des anneaux, quoique très répandu chez les anciens, n'était cependant pas adopté par tous. On sait qu'il « imprimait le caractère d'authenticité aux actes les

1. P. MONCEAUX, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans la *Revue archéologique*, 1903, t. 1, p. 66.

2. VARS, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, 1898, t. XXXIII, p. 352; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 174; 1880, p. 76.

3. S. GSELL, *Inscript. inéd. de l'Algérie*, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 214, n. 174.

4. DE CARDAILLAC, dans le *Bull. de la soc. archéol. d'Oran*, 1890, p. 161.

plus graves de la vie : aux fiançailles, aux tables de mariage, aux testaments. On l'imprimait, en outre, sur les choses précieuses dont on faisait envoi, ou que l'on voulait cacher aux yeux des personnes étrangères à la famille. On en marquait aussi les vivres, les boissons et les clefs elles-mêmes ¹ ». Saint Augustin ne se soumettait pas sur ce point à l'usage, car, nous apprend l'évêque Possidius, son biographe, il délégua le soin de la maison de Dieu et de tout ce qu'elle renfermait à ses clercs. Jamais on ne lui vit l'anneau ou la clef dans la main, tout ce qu'on demandait et tout ce qu'on donnait passait par l'intermédiaire des clercs préposés à sa maison ².

Un anneau d'or portait la devise : *Vivas in Deo* et la figure d'une lyre avec deux serpents ³. Sur une sardoine on a lu : TO ΠΡΟΚΥ || ΝΗΜΑ ΙΩΤ || ΗΡΟΥ ΤΟΣ ⁴.

Intaille. — Une intaille d'origine gnostique trouvée à El-Djem, en Tunisie, a dû servir d'amulette; elle porte, suivant une mode très répandue parmi les sectes de la gnose, les voyelles de l'alphabet grec disposées par rangs horizontaux en retardant chaque ligne horizontale d'une lettre sur la ligne précédente ⁵.

Amphores. — Nous parlons ailleurs de la sépulture dans les jarres. Malgré l'usage que l'on dut faire en Afrique, comme dans tout le monde romain, de ces vases de terre dont les débris offrent aujourd'hui tant d'intérêt, nous ne trouvons en Afrique que de rares vestiges de ces objets fragiles. A Taparura, dans la Tripolitaine, on a trouvé deux bouchons d'amphore portant le *chrismon*; l'un d'eux offre en légende un nom propre ⁶. A Carthage, sur

1. M. DELOCHE, *Le port des anneaux dans l'antiquité romaine*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXV, p. 243 sq.

2. POSSIDIUS, *Vita Augustini*, c. 24.

3. *C. I. L.*, n. 10485 ⁴.

4. *C. I. L.*, n. 10485 ⁵.

5. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 108, n. 49; cf. DELATRE, même recueil, 1898, p. CLII.

6. A. VERCOUTRE, *La nécropole de Sfax et les sépultures en jarres*, dans la *Revue archéol.*, 1887, t. II, p. 192; R. DE LA BLANCHÈRE, dans le *Bull. du Comité*, 1888, p. 343. A. HÉRON DE VILLESOSSE, dans le même Recueil, 1888, p. 344; *C. I. L.*, n. 11086. Cf. H. LECLERCQ, *Amphores*, dans le *Diet. d'arch. chrét. et de Liturgie*.

un timbre amphorique, on a lu SPES IN DEO ¹. Sur le col d'une amphore de Taparura se lisaient deux sigles ².

Tuiles. — Un fragment de tuile trouvé à Carthage laisse voir l'extrémité d'une patte d'oiseau et la devise : IN DEO VIVAS ³. Nous donnons ailleurs le monument le plus intéressant de cette catégorie : une tuile qui constituait un véritable « authentique » de reliques ⁴; rappelons une tuile trouvée à Thagaste portant ces mots en deux registres parallèles à droite et à gauche d'un monogramme flanqué de $\alpha \omega$: *Beatam — ecclesi||am ca-toli||cam-ex officii||na Fort-unatiani* ⁵.

Sceaux. — Deux empreintes avec les devises : VIBAS IN DEO et GAVDE SEMPER ⁶.

Les formules locales. — Chaque province, parfois chaque localité, eut son style épigraphique, d'où il résulte que le classement topographique des inscriptions importe presque autant que le classement chronologique. Outre les types paléographiques dans le détail desquels nous ne pouvons entrer, nous trouvons des formules nettement localisées qu'il est utile de repérer au point de vue de l'histoire générale. L'émigration des individus est un fait non moins constaté que l'évolution des formules, et il arrive que la présence d'une formule dans une direction excentrique à son lieu d'origine, nous mette sur la voie de la nationalité d'un personnage enseveli loin de son pays. Parfois cette indication peut nous montrer quels furent ceux qui introduisirent le christianisme de proche en proche.

Tripolitaine : DORMIT IN PACE, *C. I. L.*, n. 11077, 11080,

1. A. L. DELATTRE, dans *les Missions catholiques*, t. XV, p. 33; t. XVIII, p. 92; LE MÊME, dans le *Rec. de la soc. arch. de Const.*, 1882, p. 411; LE MÊME, dans le *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, 1885, fasc. 21, p. 214; *Revue archéol.*, 1889, t. XIII, p. 165 sq. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 31, note 3; *C. I. L.*, n. 11076, 11119.

2. A. VERCOUTRE, *loc. cit.*, p. 342; *C. I. L.*, n. 11095.

3. *C. I. L.*, n. 10475 ⁸.

4. Cf. p. 267, note 4, l'inscription commençant par ces mots : *Hic mmscor....* *C. I. L.*, n. 8632 et le n. 9714, tracé sur un débris de tuile et conservé au musée d'Alger, n'est pas moins intéressant.

5. *C. I. L.*, n. 5176; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 20.

6. *C. I. L.*, n. 10550.

11083, 11084, 11085, 11089, 11119, 11120, 11121, 11122.

Byzacène : H(ic) s(itus) E(st), *C. I. L.*, n. 55, 78.

Proconsulaire : HIC S(itu)S E[s] T, *C. I. L.*, n. 4712; DEVS REFRIGERET, n. 8191¹; HIC IACET, n. 8634, 8636, 8638-8640, 8642, 8648, 8649, 8650, 8653, IN MEMORIA, n. 9586; MEMORIA....., n. 8640, 8641, 8643, 9591, 9714, 9715, 9718, 9731, 9733, 9751, 9752, 9789, 9793, etc.; REQVIEVI(t, *resurrectionem*) || CARNIS (*expectans in somno*) || PACIS, n. 9594²; LOCVS, n. 9593³; CVI FILII FECERVNT DOMVM ETERNALE, n. 9869, 9870⁴; DISCESSIT, n. 9804, 9808, 9810, 9821, 9823, 9866, 9871, 9877, 9878.

Numidie : BONE MEMORIE, *C. I. L.*, n. 10636, 10637, 10638, 10640, 10641; HIC REQVIEBIT, n. 16656, 16657, 16658, 16661, 16662, 16663, 16665; H(ic) s(ita) E(st), n. 16674.

Maurétanie Sitifiennne : TRANSMARINUS, *C. I. L.*, n. 8638, 8639, 8642, 8648.

Maurétanie Césarienne : CVI FILII FECERVNT DOMVM ETERNALE, *C. I. L.*, n. 9911, 9914, 9920-9923, 9925, 9926, 9928, 9930, 9932, 9934, 9935, 9939, 9940, 9944, 9948-9953, 9956, 9958; OBITVM FECERVNT, *DEMAEGHT*, *Bull. d'Oran*, 1892, p. 403, 404.

Les inscriptions métriques. — Les inscriptions métriques sont peu nombreuses et d'un intérêt médiocre dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. La plupart d'entre elles

1. Formule de Rome et de l'Italie centrale : *refrigerium, in refrigerio, refrigeret Deus.*

2. Formule du Piémont, cf. GAZZERA, *Delle iscrizioni cristiane antiche del Piemonte*, in-4°, Torino, 1849, p. 29-31, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 79, 83, 85, 86, 88-90, 138.

3. Formule romaine, au début de l'inscription. Cf. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1897, p. 377, n. 58.

4. Il n'est pas douteux que ces deux tituli se rattachent au groupe des inscriptions de Tlemcen. *C. I. L.*, n. 9911 sq.

ne paraissent pas avoir été composées à l'aide de formulaires; aucune trace, en tout cas, n'en a été encore retrouvée.

Une épigramme de style excellent du IV^e siècle fut consacrée à Sétif à deux martyrs inconnus par deux époux, Colonicus et sa femme. La pierre a été trouvée parmi les débris d'un édifice à peu de distance duquel la présence des tombes et des sarcophages marque l'emplacement de l'*area* cimétériale de l'Église de Sétif (= *Satafis*) ¹.

L'*area* de Cherchel (= Césarée de Maurétanie) nous a valu un poème en vers senaires ou iambiques dont nous avons parlé ailleurs (p. 389 note 4) ², et nous avons rappelé à propos du culte des martyrs (p. 263) l'inscription méde Guelma (= *Calama*).

L'épithaphe de L. Praecilius Fortunatus ³, de Constantine, et celle de Callistratus de Carthage nous font voir des chrétiens passablement épris du monde et des biens de la trique terre ⁴:

*Rure o[pulens caru]sq(uc) suis Callistrat[us ipse]
 [In]terpres [voluit] nominis [es]se sui
 Qui licet et [cen]su dives mansisset et a[uro].
 Invidiae numqua[m fer]vida vela t[ulit]
 Fortunatus olim u[t non] sibi vixit, amicis
 [Au]xit congest[o p]r[(a)edia rure nova.*

Les pavements d'église en mosaïque ont fait connaître quelques compositions métriques. La chapelle funéraire d'Alexandre, à Tipasa, en a donné cinq encore entières. L'épithaphe de l'évêque fondateur n'est pas exempte de réminiscences qui ressemblent à des démarquages ⁵:

1. DE ROSSI, dans le *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 171; 1876, pl. III, n. 1; cf. p. 59; GOYT, dans le *Rec. de la soc. de Const.*, 1876, p. 346; *C. I. L.*, n. 8631.

2. *C. I. L.*, n. 9585.

3. *C. I. L.*, n. 7156.

4. *C. I. L.*, n. 13535.

5. J.-B. SAINT-GÉRARD, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 471-472; S. GSELL, dans les *Mémoires de l'arch. et d'hist.*, 1894, t. XIV, p. 391; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 90. L'inscription mesure 5^m,50 sur 2^m,60 et se trouve dans la nef majeure du côté de l'abside. Cet Alexandre était inconnu.

ALEXANDER EPISCOPV[S I]EGIBVS IPSIS ET ALTARIBVS NATVS
 AETATIBVSHONORIBVSQVE IN AECLESIA CATHOLICA FVNCTVS
 CASTITATIS CVSTOS KARITATI PACIQVE DICATVS
 CVIVS DOCTRINA FLORET INNVNERA PLEBS TIPASENSIS
 5 PAVPERVM AMATOR AELEMOSINAE DEDITVS OMNIS
 CVI NVMQVAM DEFVERE VNDE OPVS CAELESTE FECISSET
 HVIVS ANIMA REFRIGERAT CORPVS HIC PACE QVIESCIT
 RESVRRECTIONEM EXPECTANS FVTVRAM DE MORTVIS PRIMAM
 CONSORS VT FIAT SANCTIS IN POSSESSIONE REGNI CAELESTIS

On sent dans cette pièce le rythme de l'hexamètre, mais la mesure du vers est rarement observée. Le 2^e vers rappelle la formule classique : *omnibus honoribus in patria functus* ¹. Les vers 7-9 sont caractéristiques de l'épigraphie et de la liturgie romaines, la mention de la *resurrectio prima* est particulièrement remarquable à cette époque tardive puisqu'elle nous ramène aux croyances millénaristes alors bien délaissées en Afrique.

Nous avons d'autres exemples plus marqués de l'influence exercée sur la métrique africaine par les modèles romains; l'inscription dédicatoire de la chapelle d'Alexandre est ainsi libellée ² :

HIC VBI TAM CLARIS LAVDANTVR MOENIA TECTIS
 CVLMINA QVOD NITENT SANCTAQVE ALTARIA CERNIS
 NON OPVS EST PROCERVVM SETTANTI GLORIA FACTI
 ALEXANDRI RECTORIS OVAT PER SAECVLA NOMEN
 5 CVIVS HONORIFICOS FAMA OSTENDENTE LABORES
 IVSTOS IN PVLCHRAM SEDEM GAVDENT LOCASSE PRIORES
 QVOS DIVTVRNA QVIES FALLEBAT POSSE VIDERI
 NVNC LVCE PRAEFVLGENT SVBNIXI ALTARE DECORO
 COLLECTAMQVE SVAM GAVDENT FLORERE CORONAM

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1892, n. 80, 111.

2. J.-B. SAINT-GÉRARD, *La basilique de Tipasa*, dans le *Bull. du Comité*, 1892, p. 472 sq.; L. DUCHESNE, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1892, séance des 18 mars et 28 juillet; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 91.

10 ANIMO QVOD SOLLERS IMPLEVIT CVSTOS HONESTVS
 VNDIQ[ue] VISENDISTVDIO CRHISTIANA AETAS CIRCVMFVSA VENIT
 LIMINAQVE SANCTA PEDIBVS CONTINGERE LAETA
 OMNIS SACRA CANENS SACRAMENTO MANVS PORRIGERE GAVDENS

Ce petit poème ne peut être assigné à une date certaine, mais il semble dériver de l'épigraphie damasienne; par exemple au vers 4^e, le *per saecula nomen* est damasien, de même que dans la pièce précédente : *legibus ipsi et altaribus notus* rappelle l'épigraphe relative à Damase : *natus qui antistes Sedis apostolieae* ¹. Ces emprunts à l'épigraphie romaine se retrouvent dans l'inscription métrique du tombeau de sainte Salsa, dans cette même ville de Tipasa ² :

Munera quae eernis quo saneta altaria fulgent.

[*His optus l]aborq(ue) inest eura[que Pot]enti,*
Creditum [sibi qui gau]det perficere munus.

M[artyr] hic est Salsa duleior neetare semper,
Quae meruit coelo semper habitare beata.

Reciprocum sancto [gau]dens [mu]nus impertire Potentio,
[M]eritumq(ue) eius e(o)elorum regno pro[bavi]t.

1. Cf. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 60; 1894, p. 91. Cf. *Ibid.*, 1883, p. 61, 62, l'éloge d'Anastase II (498) dont il est dit : *militiaeque Dei natus in officiis*. Notre texte revient à dire qu'il appartenait à une famille qui l'avait voué au sacerdoce. Signalons, outre les deux inscriptions d'Alexandre, celles d'Astauia et de Basile dans la même basilique de Tipasa, celle qui rappelait sur la muraille le martyr et l'aumône. Cf. J.-B. SAINT-GÉRARD. *op. cit.*, 1892, p. 479-480; une autre encore tout à fait fragmentaire, *C. I. L.*, n. 9313.

2. S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XI, 1891, p. 181, fig.; A. GEFFROY, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1891, p. 193; *Revue de l'Art chrétien*, 1891, p. 506; DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 24; R. CAGNAT, dans la *Revue archéol.*, 1891, t. XVII, p. 416, n. 98; S. GSELL, *Recherches archéol. en Algérie*, p. 23, pl. V; DESSAU, dans *Archäologische Anzeiger*, 1900, p. 153; S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1901, t. XXI, p. 233 sq. Cf. 1894, t. XIV, p. 387. Si on admet que l'inscription est contemporaine de Potentius, il faut, à la dernière ligne, lire *probat* au lieu de *probat*. En Afrique, pas plus qu'ailleurs, on n'avait souci de conserver aux hémistiches la disposition qui permet de les reconnaître dès le premier coup d'œil. La coupure des lignes dans l'inscriptiou de Salsa dépend des dimensions du cadre, non de la longueur du vers.

Le deuxième vers est emprunté à une inscription romaine de Saint-Pierre-aux-Liens :

Presbyteri tamen hic labor est et cura Philippi ¹.

Ce vers avait plu aux Africains, car nous allons le retrouver sur un autre marbre. Une série de sept fragments trouvés en 1876, à Aïn Ghorab, près de Tébessa, et provenant du cintre d'une porte, a permis de reproduire presque sans modification une inscription de Rome aujourd'hui disparue et qui ne nous est connue que par un seul manuscrit, le *Codex Palatinus* ².

CEDE PRIVS NOMEN||[no]VITATI CEDE VET||VSTAS
REGIALITANI||[er v]OTA DICAREIII|| ET
HAEC PETRI PAVLIOV||[e s]EDES CRISTO||LIBENTE RESVRGIT
VDIV [m q]VES||[opa]RESVNVM DVO[sumit]||E MVNVS † AECLESIA
[un]V[s]||[hon]ORCELIBRE[tquosha]||ABET VNA FIDES † DON
[pr]ESP[yteri]||[ta] MEN(h)ICO[piis est]||ET CVRA PROBANTI † TISI

Rapprochés et complétés, ces fragments rappellent le titre dédicatoire de Saint-Pierre-aux-Liens par le pape Sixte III (432-440). Le dernier vers :


Presbyteri tamen hic opus est et cura probanti

est celui que nous venons de lire un peu modifié à Tisapa.

1. DE ROSSI, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 26, croit que Potentius était mort quand on rédigea l'épigramme de Salsa, ce qui expliquerait le titre de *Sanctus* qu'on lui confère, à moins qu'on ne le lui eût attribué de son vivant en qualité d'évêque. Nous savons que le pape Léon le Grand a envoyé aux églises de Maurétanie un évêque nommé Potentius, vers l'année 446 (S. LÉON, *Epist.* XII; édit. BALLERINI). Peut-être est-ce de lui qu'il est question. Nous l'ignorons; toutefois ce fait doit être rapproché de la réminiscence signalée avec un poème de Saint-Pierre-aux-Liens, où il fut placé sous le pontificat de Sixte III, prédécesseur de S. Léon.

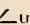
2. *Cod. Vatic. Palat.* 833, fol. 71 verso; GRÜTER, p. 4174, n. 7; MARINI dans MAI, *Script. vet. nova coll.*, in-4^o, Romae, 1831, t. V, p. 108, n. 1. MONSACRATI, *De catenis s. Petri*, a expliqué les allusions historiques de ce *carmen*, p. 17, et la *Sylloge* de Verdun nous apprend qu'on le lisait : *in occidentali parte ecclesiae s. Petri ad vincula*. Cf. *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 157; 1878, p. 16.


Quelques débris épigraphiques de Maktar paraissent provenir d'un mausolée et présente un certain intérêt ¹ :

a) QVAE RES MORT  LIS V
MISEROS QVE REDDV
ANIMOS QVE TORQ

b) III
DESPICIENS EI FORTVNA SAL
here]DES IVGVSTIO COLONICVS T

Quae res mortalis ú[r]gent vel {v[é]xant
ú[r]unt}

Miserósque reddunt 

Animósque torq[ue]nt 

L'inscription dédicatoire de la chapelle d'Alexandre, à Tipasa, donne lieu à un autre ordre d'observations. Le vers onzième réunit deux hémistiches virgiliens :

Undique visendi studio christiana aetas circumfusa venit.

A Medoudja, près de Maktar, dans la Byzacène, on avait inscrit sur un pressoir, au VI^e siècle, les vers suivants ² :

✠ INTVS AQVE ΔVLCEC·BIBOQVE·SEΔILIA SAXA
NIMFARVMQVE FLORENTI·FVNΔATA·LABORES ΔEDO
NIS DEI

Nous trouvons ces vers dans l'*Enéide* ³ :

*Intus aquae dulces, vivoque sedilia saxo
Nympharum, quae Florenti fundata labore
Sunt;* [de Donis Dei] ⁴.

1. C. I. L., n. 676. STUEMUND dit au sujet de ces vers : « *Suspiceris fere semi-septenarios iambicos subesse prisco more compositos.* »

2. P. GAUCKLER, dans le *Bull. du Comité*, 1899, p. CLXIX.

3. *Aeneid.*, l. I, vs. 167-169.

4. Cf. *De Dei data*, R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1894, p. 359, n. 70; *De donis Dei*, R. CAGNAT, dans le même recueil, 1900, p. CXXXIII;

La sylloge épigraphique. — L'existence de formulaires épigraphiques chez les païens et chez les chrétiens a été démontrée ¹, mais aucun de ces manuels à l'usage des lapicides ne nous est parvenu dans son entier, à peine peut-on ressaisir dans les marbres quelques lambeaux dont on ignore le plus souvent l'histoire littéraire. Ces types étaient destinés à faciliter le travail en un temps où on se livrait passionnément à la littérature et à la poésie; aussi au premier rang des pièces composées à l'aide de modèles figurent les inscriptions métriques. Les monuments nous en fournissent des preuves irrécusables; nous en avons un autre témoignage dans les recueils ou *sylloges* épigraphiques où les pèlerins, les voyageurs, les gens de goût ou les curieux réunissaient les inscriptions métriques les plus connues ou les plus agréablement tournées ². Ces anthologies rendent aujourd'hui de grands services, comme autrefois d'ailleurs ³, mais des services d'un ordre différent. Le ms. de la Bibliothèque nationale : *Cod. Parisinus Lat. 10318* (olim *Suppl. Lat. 685*) écrit en onciales, au VII^e siècle, contient une grande partie d'une de ces anthologies épigraphiques compilée à l'époque des Vandales, avant l'année 530, c'est ce que démontre la pièce la plus récente du recueil employée à célébrer les louanges des rois Thrasamund et Hildéric. C'est probablement le plus ancien recueil de ce genre et le type de beaucoup d'autres; il porte, du nom de Claude Saumaise qui le découvrit à Dijon, le nom

Dc (donis) D[e]i et Christi, Ephem. epigr., 1892, t. VIII, p. 168, n. 542; Christe te tu(is) do(nis) colunt, C. I. L., n. 5669. Cf. FONTANINI, Discus argenteus votivus vet. Christ., in-4^o, Romae, 1727, p. 46-50; DE ROSSI, Bull. di arch. crist., 1877, p. 114.

1. E. LE BLANT, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, in-12, Paris, 1869, p. 59 sq.; R. CAGNAT, *Sur les manuels professionnels des graveurs d'inscriptions romaines*, dans la *Revue de philologie*, 1889, p. 50-65; D. CABROL et D. LECLERCQ, *Monum. Eccl. liturg.*, t. I, p. cxiii sq.

2. DE ROSSI, *Inscript. christ. urb. Romae*, in-fol., Roma, 1878, t. II : *Serics codicum in quibus veteres inscriptiones christianae praesertim urbis Romae sive solae sive ethnicis admixtae descriptae sunt ante saeculum XVI.*

3. DE ROSSI, *op. cit.*, t. II, pars I, p. 78, 112, 209, 253, 266, 275, 278, 290, relève autant de copies de l'épithaphe de saint Grégoire : *Suscipe terra tuo...* qui avait servi sans doute à d'autres personnes encore.

de « *Anthologia Salmasiana* »¹. Le titre véritable était : *Epigrammaton libri XXIII*. Une partie du livre XVIII^e était consacrée aux monuments des rois vandales en Afrique²; elle semble n'avoir pas été écrite *de visu*. Le livre XXIII contient une épigramme de Luxorius intitulée : *Epitaphion Olympii*³, ensuite des *Versus fontis facti a Calbulo grammatico* et des *Versus sanctae crucis* du même auteur, qui paraît africain, mais non vandale⁴. Enfin on lit cette dernière pièce⁵ :

*Versus domni Petri referendarii
in basilica palatii scē Mariæ
Qualiter intacta processit virgine partus
Utque pati voluit natus perquirere noli
Haec nulli tractare licet sed credere tantum.*

L'identification du *palatium* et de la *basilica sanctae Mariæ* ne font pas de doute, étant donnée l'origine du manuscrit; il ne peut s'agir que de la basilique dédiée à la Vierge Marie par les Vandales ariens dans l'enceinte même du palais royal à Carthage⁶.

Rapprochons de cette inscription quelques fragments rappelant les années de tolérance pour la religion catho-

1. DE ROSSI, *op. cit.*, t. II, p. 238; A. RIESE, *Anthologia latina, Carmina in codd. scripta*, in-8°, Leipzig, 1869, t. I, p. XII-XXXIII, décrit le manuscrit et fait son histoire; il le croit originaire de Cluny.

2. LUXORIUS, *In antas in satulatorium domini regis* [sc. Hilderici] (cf. RIESE, *carm.* 203); FELIX, *De thermis Aliauarum* [a Thrasamundo rege magnifice extractis] (*Ibid.*, *carm.* 210-214); *In antas* [sc. palatii Hilderici] (*carm.* 215).

3. C'était un *venator* de l'amphithéâtre, RIESE, *carm.* 354.

4. Même nom à Rome, *C. I. L.*, t. VI, n. 9920.

5. RIESE, *carm.* 380; DE ROSSI, *Inscr. christ.*, t. II, p. 241, n. 6. Ces vers sont inscrits en lettres rouges dans le manuscrit auquel ils paraissent avoir été ajoutés après son achèvement. Cf. DE ROSSI, *Butt. di arch. crist.*, 1879, p. 164, emprunt à une autre sylloge épigraphique.

6. Cette église fut dédiée à la Theotokos sous Justinien et demeura enclavée dans le palais royal devenu palais du patrice byzantin. Elle fut remaniée cependant de même que Damour-el-Karita qui porte encore aujourd'hui la trace des embellissements byzantins. PROCOPE, *De aedificiis* (édit. de Bonn), p. 33; *De bell. vand.*, p. 474; C. DIEHL, *Hist. de la domination byzantine en Afrique*, in-8°, Paris, 1896, p. 420.

*melioris opinionis existe]ntes monachi abbatem sibi [eligant sine
[gratia
aut pecuniarum propo]sita datione. Sancimus. En[.....
.....]ore esse iniquitatibus alienum v[el sacrilegiis quae ab Aria-
norum vel Donatist]arum ministris adsolent fieri i[.....
.....]in eodem sancti martyris Stephani monasterio...
...fu]erint delectati. Insuper vero ex pr[aecepto regulae
.... mo]nasterio constitutae vel ipsis[..... 1*

La paléographie de l'inscription et les faits qu'elle rapporte concordent à faire attribuer la gravure de ce marbre au VI^e siècle. A cette époque, en effet, l'institution monastique avait assez à souffrir, particulièrement en Afrique, de l'ingérence épiscopale, et c'est contre elle qu'est rédigée la charte lapidaire du monastère de Saint-Étienne. Les évêques prétendaient exercer un droit sur les moines et leur imposer des redevances et des corvées ², ou bien ils se faisaient attribuer la nomination du supérieur lors de la vacance du siège abbatial ³. Un concile tenu à Carthage, en 525, donna raison aux moines dans leurs revendications contre le primat de Byzacène ⁴. Un autre concile, tenu en 535 dans la même ville, statue que « les moines doivent être en la puissance de leurs abbés. Et si l'abbé vient à mourir, son successeur sera élu par le choix de la communauté, sans que l'évêque revendique le soin de diriger l'élection ou y intervienne en quoi que ce soit ⁵ ». Cet état de choses explique la charte que nous avons citée et dont les clauses se trouvent confirmées par les dispositions législatives du *Code Justinien* et des *Novelles* en ce qui a trait à la simonie ⁶. Une autre

1. « Pour la restitution des lignes 2-3, la forme est empruntée à la *Novelle* CXXIII, 34. Pour les lignes 3-4, cf. *Novelle* VI, 14. Pour les lignes 5-6 où la restitution est fort hypothétique, cf. *Novelle* XXXVII. Pour les lignes 8-9, cf. LABBE, *Concilia*, t. IV, p. 1649 et 1024-1025 où un canon du concile d'Arles de 455 dit : *Laica vero omnis monasterii congregatio ad solam et liberam abbatis proprii quem sibi ipsa elegerit ordinationem dispositionemque pertineat, regula, quae a fundatione monasterii dudum constituta est in omnibus custodita.*

2. LABBE, *Concilia*, t. IV, p. 1242-1243, 1646. — 3. *Ibid.*, t. IV, p. 1785. — 4. *Ibid.*, t. IV, p. 1242-1249. — 5. *Ibid.*, t. IV, p. 1785. — 6. *Novelles* VI, 1, 4; CXXIII, 1; CXXXVII, 2; *Code Justinien*, I, III, 41. Cf. S. GRÉGOIRE I^{er}, *Epist.* IV, XIII.

disposition non moins grave concerne l'orthodoxie du nouvel élu ¹.

Un autre fragment de l'inscription, ou, en tout cas, un texte de la même époque trouvé dans la cour de la grande mosquée de Kairouan, est ainsi libellé ² :

ANIEDICI
firmamus I
 SOLVMINT
ani edict[um]
Con]firmamus. I.....
 solum in t.....

Les formules *Sancimus*, *Confirmamus* « rappellent incontestablement, écrit M. Diehl, les formules usuelles de la chancellerie byzantine, et en particulier la mention *Legimus*, que l'on voit, tracée au cinabre, au bas d'une lettre grecque récemment publiée par M. Omont ³ et dans laquelle on doit évidemment reconnaître une souscription impériale. Sans doute, aucun acte émanant de la chancellerie de l'empire d'Orient ne nous a présenté jusqu'ici la formule *Sancimus*. Mais, d'une part, ainsi qu'on l'a fait justement remarquer, nous savons fort mal encore par quels mots s'exprimait la souscription officielle destinée à authentifier un acte ⁴; d'autre part, il

1. *Novelles* CXXIII, 34; CXXXVII, 2.

2. « On trouve également, vers le VI^e siècle, *Legi*, à la fin de certains actes (*Novelles* XXII et CV; ZACHARIE DE LINGENTHAL, *Jus graeco-romanum*, t. III, p. 10, 14, 31, 40; PROCOPE, *Anecdota*, p. 44); mais on discute sur la personne qui souscrit en ces termes. Dans certains cas, c'est incontestablement le questeur (*Jus gr.-rom.*, t. III, p. 14, 31), comme le veut BRUNS (*Die Unterschriften in den röm. Urkunden*, dans les *Abhandl. der Akademie*, Berlin, 1876, p. 84-85); mais Bruns généralise un peu trop peut-être; il y a des cas où le *Legi* paraît être une souscription impériale (cf. GARDTHAUSEN, *Griechische Palaeographie*, p. 367, 369-370).

3. H. OMONT, *Lettre grecque sur papyrus émanée de la chancellerie de Constantinople*, dans la *Revue archéol.*, 1892, t. XIX.

4. GARDTHAUSEN, *op. cit.*, p. 367; cf. BRUNS, *op. cit.*, p. 80-81 sur les causes de cette incertitude.

est incontestable que, dans le style de la chancellerie byzantine du VI^e siècle, le mot *sancimus* est d'un usage constant. On le rencontre presque à chaque page dans les *Novelles* de Justinien et l'empereur parle quelque part, en termes exprès, des mesures *quae nostra sanxit aeternitas* ¹. Bien plus, les actes émanant de l'initiative impériale, à côté des lois générales, à côté du rescrit (*rescriptum* ou ἀντιγραφή), de la *jussio* (ζέλευσις), la chancellerie byzantine connaît une catégorie d'actes spéciaux désignés sous le nom particulier de *sanctio* (θεῖος ou πραγματικός τύπος) ². Il n'est donc point surprenant qu'on ait employé ce terme comme signe de validation dans un acte soumis à la signature impériale, et, d'ailleurs, on comprendrait mal le soin qu'a mis le graveur à reproduire comme en une sorte de fac-similé, ces formules, si elles n'avaient pas eu, pour authentifier l'acte, une valeur toute particulière ³ ». La place donnée à la souscription ne saurait soulever de difficulté véritable, car l'empereur pouvait l'apposer où bon lui semblait, ainsi que nous le voyons dans un rescrit de l'empereur Léon I^{er}, en date de 470 : *Sacri adfatus, quoscunque nostrae mansuetudinis in quacunq[ue] parte paginarum scripserit auctoritas*. Il est possible que l'état fragmentaire du marbre ne permette jamais de décider si nous avons affaire à deux inscriptions ou à une seule; dans ce dernier cas, il est aisé de voir dans la *sanction* et la *confirmation* dont serait revêtu un même document des indications relatives à une série de dispositions concernant les privilèges, ou, peut-être, la fondation du monastère de Saint-Étienne.

Nous pouvons rattacher à la catégorie de textes qui fait l'objet de ce paragraphe l'inscription suivante, qui a été trouvée à Carthage et « semble provenir d'une ordonnance impériale ou d'un jugement épiscopal réglant certaines questions de mariage » ⁴ :

1. *Novelle XXXV.*

2. *Novelles LXVI, CXIII, CLII, CLXII.*

3. C. DIEHL, *op. cit.*, p. 389.

4. A. DELATRE, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. CXCI.

ISSIMORVM PATRIARCHARVM ET VNIVM
 PA SANCTITATE VINDE CVM DIV DISCEPTARE
 IMVS DISPOSITIONEM SANCTAE MFMORIA
 RE VEL PASCERE NEQVE PVBLICE NEQVE APVT SVO
 5 DINARVM NON ACCEDANT SET QVONIAM A
 A HONORIFICENTIA COMMEMORARE ET PR
 SIMUS SED QVIA RES TAM GRAVISSIMA APIR
 AE APPLLIATVR PROTOGAMIA ADEQVE PRIMAS
 IONEM VENIRE AVSVS FVERIT QVI VINDICA
 10 VVMQVE MODO IVBANDOS ESSE PVTABERINT O
 IS PROMISIT IPSE VQS EIDEM MERCEDI PARTI
 VE DIE NVPTIARUM QVARTA FERIA HANT

Ce fragment paraît dater de la première moitié du v^e siècle. « Il est difficile de ne pas mettre cette inscription en relation avec la question du mariage des Patriarches tant de fois soulevée par les Manichéens et autres hérétiques contre la doctrine catholique si vigoureusement défendue par S. Augustin ¹. »

La longévité des Africains. — Il y a un réel intérêt, pour l'histoire de la persistance et de l'altération des usages anciens, à savoir les conditions ordinaires de la durée de la vie à l'époque où l'on observe des changements profonds dans ces usages dont la transmission régulière exige la présence de générations se succédant les unes aux autres au sein d'une société tranquille. Les grands mouvements de peuples qui signalèrent le v^e et le vi^e siècle n'eurent pas seulement pour résultat d'amonceler les ruines matérielles, ils procurèrent la disparition de traditions séculaires et des institutions sociales qui en étaient sorties. La disparition trop rapide des générations compromet cette éducation qui a besoin, pour pénétrer, de l'autorité et de la ténacité que possèdent les vieillards en les inculquant à ceux qui devront les transmettre à leur tour. Une durée de vie trop brève pendant plusieurs générations emporte des trésors de pratiques anciennes

1. TOULOTTE, *ibid.*, p. CXCI.

perdues à jamais ¹. Les inscriptions nous permettent d'entrevoir dans une certaine mesure le mal que firent à la société les conditions tragiques dans lesquelles se développa et dura l'Église d'Afrique ². On a reconnu qu'il y a avantage à tenter de dresser une table de la mortalité à l'aide des seules inscriptions chrétiennes « parce qu'elles sont relatives à une population mêlée de riches et de pauvres, tandis que les inscriptions païennes ne se rapportent pour la plupart qu'à des familles riches et par conséquent à des personnes que les statisticiens nomment *des têtes choisies* ³ ». Il faut cependant observer que l'apparition du sigle PLVS MINVS chez les fidèles indique peu de préoccupation pour donner l'âge exact ⁴; ils

1. Que l'on considère ce qui s'est passé en France de 1789 à 1815. On consumma en un quart de siècle un peu plus de deux générations; de là l'*Phiatus* entre l'ancien régime et la restauration et l'impossibilité où l'on se trouva de le combler.

2. LEVASSEUR, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1891, p. 98-100, recherches ingénieuses accompagnées de tables de survie. Nous avons entrepris cette recherche lorsque nous avons en connaissance de la dissertation de FOY, *De quelques inscriptions tumulaires recueillies en Algérie et des lumières qu'elles peuvent fournir sur la durée de la vie moyenne des Romains dans ce pays*, dans l'*Annuaire de la soc. d'arch. de Constantine*, t. I, 1853, p. 137-143. R. CAGNAT, Note sur l'*Épigraphie latine*, dans le *Bull. du Comité*, 1891, p. 587, rendant compte d'un ouvrage de H. SEIDEL qui « ne contient rien de nouveau », ouvrage paru dans le *Rapport annuel du Gymnase catholique royal de Sagan pour l'année 1890-1891* et contenant en « un vaste tableau comparatif le chiffre précis des personnes qui, dans chaque région de l'Afrique, ont succombé à un an, deux ans, trois ans et ainsi de suite jusqu'à cent cinquante-cinq ans ». Les conclusions de ce travail sont en partie celles de FOY : la première est qu'on vivait fort longtemps en Afrique; la deuxième est que parfois on donne au défunt dans son épitaphe un âge approximatif, systématiquement représenté par un multiple de 5. Cf. S. GSELL, *Recherches arch. en Algérie*, p. 298 pour Khamissa, et p. 359 pour Madanre. Devant une question si minutieusement étudiée nous n'avons pas jugé nécessaire de reprendre et de donner ici nos statistiques.

3. Nous avons fait observer ailleurs que ce sigle avait en aussi la portée d'une réaction contre les superstitions païennes touchant l'état des constellations célestes au moment de la naissance. On rencontre une fois : *vixit nihil minus*. R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1896, p. 260, n. 148, et une fois aussi : *vixit in Deo annis prope...* S. GSELL, dans les *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1895, t. XV, p. 51, n. 10.

4. Dans le nombre des inscriptions dont nous faisons usage nous écartons toutes les lectures douteuses et les nombres incomplets par suite d'une cassure de la pierre. Notons l'âge des membres de la hiérarchie d'a-

ont en outre souvent omis la mention de l'âge, parfois même l'appel : *vixit annis* est resté béant. Voici les résultats que nous fournit la lecture de toutes les inscriptions chrétiennes d'Afrique ¹ :

PÉRIODES D'ANNÉES.	NOMBRES D'INDIVIDUS.
De 1 jour à 10 ans.	63
10 ans à 20 "	27
20 " à 30 "	32
30 " à 40 "	25
40 " à 50 "	12
50 " à 60 "	16
60 " à 70 "	19
70 " à 80 "	22
80 " à 90 "	9
90 " à 100 "	2
100 " à 110 "	1
110 "	1

Ces chiffres ne sont rien de plus qu'une proportion ; il ne faut pas y chercher une règle ; il est même douteux qu'on puisse établir d'après eux une moyenne de longévité ; mais tels qu'ils sont et en écartant le premier nombre, qu'explique la mortalité infantile, ils nous font voir une population à peu près également répartie de la dixième à la quatre-vingtième année et il ne nous paraît pas téméraire d'attribuer quelque chose de la résistance opposée par l'Église d'Afrique aux causes extérieures de dissolution à cette répartition sensiblement égale des générations aux IV^e-VI^e siècles, époque de nos inscriptions correspondant à la période la plus calamiteuse de l'Église et de la société romaine et chrétienne en Afrique.

près les épitaphes : sous-diacre, 61 ans, *C. I. L.*, n. 452 ; 70 ans, *Ibid.*, n. 880 ; diacre, 68 ans, *Ibid.*, n. 1389 ; prêtre, 36 ans, *Ibid.*, n. 2014 ; 32 ans, *Ibid.*, n. 2012 ; évêque, 52 ans, dont 12 dans l'épiscopat, *Ibid.*, n. 2009 ; 60 ans, dont 48 dans l'épiscopat, R. CAGNAT, dans le *Bull. du Comité*, 1895, n. 328. Le plus ordinairement, on ne mentionne que les années d'épiscopat toutes seules, *C. I. L.*, n. 9286, 9799, 11893, 11894. H. CHARDON, dans le *Bull. du Comité*, 1900, p. 145, pl. V.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... X I

LES PRÉLIMINAIRES DE L'HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLÉMENTS

Description. — Géographie physique. — Climatologie. — Fertilité du sol. — Densité de la population. — Les autochtones et les créoles, l' « Africain ». — L'homme et le pays..... 1

CHAPITRE II

LES SOURCES

Épigraphie. — Paléographie. — Archéologie monumentale. — Mobilier. — *Instrumentum domesticum*..... 20

CHAPITRE III

LES ORIGINES

Origine historique. — Légendes. — Prétentions à l'apostolicité. — Les synagogues. — La nécropole du *Djebel-Khaoui*. — Expansion rapide du christianisme. — Il pénètre chez les tribus indigènes. — Statistique. — Les *areae* et les premiers édifices du culte chrétien..... 31

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE. — I. 25

CHAPITRE IV

LES INSTITUTIONS

- Formation de la semaine et de l'année chrétiennes. — Fête du Seigneur. — Périodes privilégiées. — Les jours de « station ». — Le culte des morts. — La hiérarchie. — Le métropolitain de Carthage. — Les circonscriptions ecclésiastiques..... 63

CHAPITRE V

LES DIALECTES

- Existence d'une littérature chrétienne primitive en Afrique. — Dialectes en usage. — Le grec; influence du pape Victor. — Le punique. — Le libyque. — Le latin..... 88

L'HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉPOQUE DE TERTULLIEN (180-249)

- Les cultes païens en Afrique. — Attitude intransigeante du christianisme à leur égard. — Calomnies répandues contre les fidèles. — Hostilité ouverte. Tactique des Églises pour obtenir la tolérance de l'État romain. — Les martyrs scillitains (180). — Malveillance des proconsuls (197-198). — *L'Apologétique* de Tertullien. — Premiers martyrs. — La fuite pendant la persécution. — L'édit de Sévère (202 ?). — Le martyre des saintes Perpétue, Félicité et de leurs compagnons (203). — L'incident de Lambèse (211). — Proconsulat de Scapula Tertullus (212). — Le rôle et l'influence de Tertullien. — Son passage au montanisme..... 105

CHAPITRE II

L'ÉPISCOPAT DE SAINT CYPRIEN (249-258)

- Statistique religieuse de l'Afrique vers le III^e siècle. — Prospérité de l'Église de Carthage. — La persécution de Dèce (250).

— Les <i>lapsi</i> . — Les confesseurs — Les fugitifs. — Fuite de saint Cyprien. — Son retour et son rôle pendant la peste de Carthage. — Menaces de persécution. — Péril créé par le retour en masse des <i>lapsi</i> . — Les <i>libelli indulgentiae</i> . — Schisme de Felicissimus. — Le novatianisme. — Conflit entre l'Église d'Afrique et l'Église de Rome au sujet de la rebaptisation (255-257). — La persécution de Valérien (257). — Les évêques, prêtres et diacres condamnés aux mines. — Le caractère, l'œuvre et la mort de saint Cyprien (258). — Derniers épisodes de la persécution de Valérien, en Afrique.....	169
--	-----

CHAPITRE III

IDÉES ET USAGES

Relâchement et insubordination du clergé. — La Bible africaine. — L'administration ecclésiastique. — Les archives. — Recueil d'actes des martyrs. — Le martyrologe africain. — Le culte des saints. — Le culte du sang des martyrs. — Le culte de saint Cyprien. — Abus qu'il entraîne. — Les repas funéraires. — La dévotion à l'Église romaine. — Le loyalisme des chrétiens en Afrique, l'idée de patrie et la ruine de l'esprit municipal....	233
---	-----

CHAPITRE IV

LE DONATISME (303-396)

Préludes de la dernière persécution. — Les martyres d'Abitène. — Les « <i>Traditeurs</i> ». — Procès-verbal de tradition à Cirta. — Conversions d'Arnobé et de Lactance. — Débuts du donatisme. — Violences des dissidents et modération plus ordinaire des orthodoxes. — Liaisons du donatisme et des partis indigènes. — Sa ruine apparente en 349. — Les passions confessionnelles. — Politique de Julien. — Réapparition du donatisme. — Violences. — Le soulèvement de Firmus. — Rogatistes et maximianistes. — La polémique et la littérature donatiste.....	312
APPENDICE.....	381



Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 01079 9205